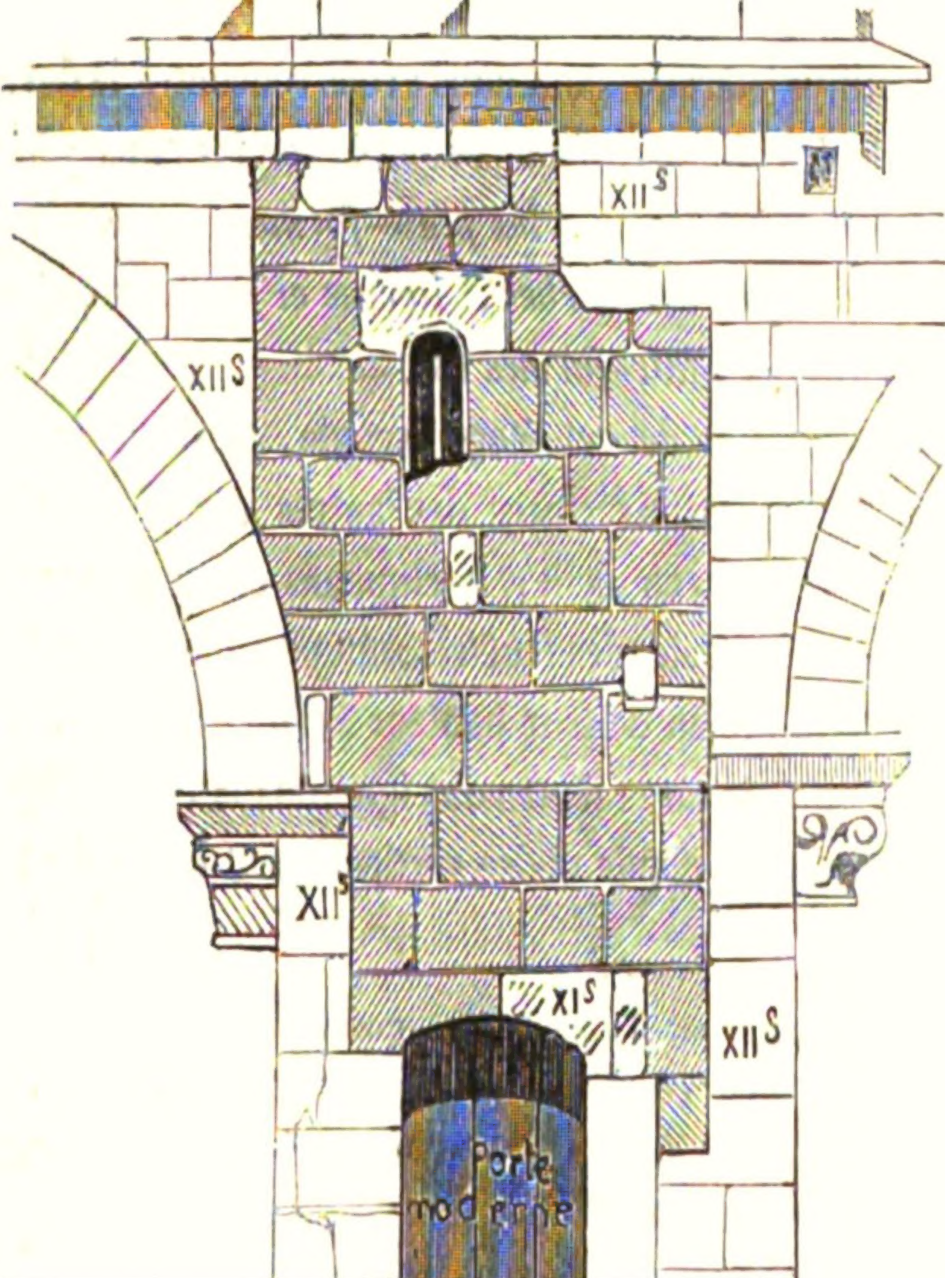

Bulletin monumental

Société française d'archéologie, Société française d'archéologie. ou, Recueil de documents et de mémoires relatifs aux différentes ...

From the
Fine Arts Library
Fogg Art Museum
Harvard University

Digitized by Google

BULLETIN MONUMENTAL

BULLETIN

MONUMENTAL

OU

COLLECTION DE MÉMOIRES

ET DE RENSEIGNEMENTS

SUR LA STATISTIQUE MONUMENTALE DE LA FRANCE;

4e Série, Tome 7e, 37e Vol. de la Collection,

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS,

publié

PAR M. DE CAUMONT.

PARIS,

DERACHE, RUE MONTMARTRE, 48; DUMOULIN, DIDRON.

CAEN, F. LE BLANC-HARDEL.

ROUEN, LE BRUMENT.

1871.

DE LA

DÉCENTRALISATION INTELLECTUELLE,

Par M. l'abbé FAYET,

Membre de l'Institut des provinces (1).

Décentralisation ! Voilà un mot qui a le privilége de réveiller en France de vives sympathies ; c'est que ce mot est synonyme de liberté. Cette idée est tout un symbole ; elle a jeté dans les esprits, elle a dans les choses de profondes ramifications. Abandonnant le côté politique de la question, je la prends par son côté littéraire, artistique et purement intellectuel. Ainsi réduite, la question est vaste encore, et je veux essayer d'y faire quelques pas.

I. — LES ORIGINES DE LA SITUATION.

Il faut remonter loin dans le passé, pour trouver l'expli-

(1) Nous sommes heureux de commencer le volume du *Bulletin monumental*, année 1871, par le remarquable mémoire de M. l'abbé Fayet, membre de l'Institut des provinces, sur la *décentralisation intellectuelle*, mémoire qui nous avait vivement impressionné à Moulins où il avait été présenté au Congrès et applaudi de tous. Les lecteurs du *Bulletin monumental* éprouveront le même plaisir que nous à le lire et à le méditer.

(Note de M. de Caumont.)

cation du présent. Les faits naissent les uns des autres, se poussent, se tiennent comme les vagues; et les ondulations des événements actuels tirent leur origine d'un ébranlement qui se cache dans les siècles précédents, ainsi que le mouvement des flots a parfois sa cause secrète dans les profondeurs de l'océan.

Ce qui fait le caractère propre de la société au moyen-âge, c'est la prédominance de l'initiative individuelle dans le fractionnement de l'autorité générale. Les forces sociales, bien que reliées entre elles et classées dans une puissante organisation, conservent encore leur indépendance particulière; il n'y a point de centre qui les absorbe complètement comme aujourd'hui. « Paris, dit M. de Châteaubriand, ne donnait point alors le mouvement à tout le royaume; Paris n'était point la capitale de la France, c'était celle des domaines du roi : grande commune qui agissait spontanément, que les autres communes n'imitaient pas, et dont elles savaient à peine le nom... Dans le pays de la langue d'oc, et même de la langue d'oyl, il y avait des villes qui égalaient en richesses, surpassaient en beauté cette boueuse Lutèce dont Philippe Auguste avait à peine fait paver les rues. »

Ainsi Paris est le séjour du roi, non du gouvernement qui n'existe point encore tel que nous le connaissons aujourd'hui, ou qui n'existe du moins qu'à l'état rudimentaire. Les autres villes, Toulouse, Lyon, Bordeaux, Rennes, Marseille, selon les époques, sont pour les affaires générales ses suzeraines, parce que les hauts-barons sont les suzerains du roi; mais pour les affaires particulières, pour ce qui est d'intérêt local, les villes ne relèvent que d'elles-mêmes.

La commune, la cité, la province sont des corps qui se meuvent de leur énergie propre. Les libertés locales

sont partout vivantes, l'administration se fait sur les lieux. Chaque commune élit ses magistrats, capitouls, échevins, jurats, et s'administre selon ses lois et ses franchises particulières.

Aussi sous le rapport qui nous occupe, il est certain que la centralisation n'existe pas. La vie intellectuelle est dispersée sur tous les points, elle s'organise avec une complète liberté; personne ne va demander le mot d'ordre à Paris. Les villes fondent des colléges, les provinces des universités, les particuliers des écoles, et ne consultent que leurs forces, leurs intérêts et les chances de réussite. Le régime intérieur de ces établissements est indépendant de toute action centrale; ce sont les corps de ville, les autorités locales qui font les règlements, choisissent et nomment les professeurs et les surveillent. Et comme le catholicisme était alors l'idée universelle et que la théologie faisait naturellement partie des études, les universités ne sont astreintes qu'à l'approbation du pape ou des évêques, comme garantie d'orthodoxie dans les doctrines.

Sous cette loi de liberté le mouvement intellectuel prit un essor prodigieux. « Les colléges à Paris et en province, comme dit Pasquier, commencèrent à provigner. » Il y a dans le mouvement des études au moyen-âge une activité, une sève qui frappe tout homme qui effleure seulement du regard les annales de ce temps. Bourges, Orléans, Aix, Cahors, Angers, Caen, Poitiers, Dôle, Montpellier, Toulouse, Douai, Besançon et vingt autres villes ont des universités ou des écoles qui pour le renom de sciences, l'illustration des professeurs et le nombre des élèves, peuvent balancer la renommée de l'université ou des colléges de Paris.

La rivalité s'établit naturellement entre ces centres de

haute instruction, et tourne au profit des études. « Chacune de ces illustres compagnies, dit un historien, était en possession de délivrer, comme les facultés de Paris, le bonnet et les insignes de docteur; et le maître reçu par elles ne jouissait-il pas du privilége d'enseigner partout, *hic et ubique terrarum?* De là résultait une diversité d'études et de méthodes utile à la science. Puis, l'esprit provincial aidant, il s'établissait une émulation généreuse qui, tout en satisfaisant le sentiment patriotique, tendait sans cesse à maintenir et à élever le niveau de l'érudition. » —M. de Riancey, *Hist. de l'Instr. publique*, t. Ier, p. 294, 386.

Cependant la royauté, en grandissant, substituait peu à peu son pouvoir à l'action des forces sociales. Ce travail de concentration se poursuit, à travers des phases diverses, par des efforts successifs des générations royales; il s'accélère par le génie à la fois cauteleux et brusque de Louis XI, par les troubles suscités par la réforme protestante et sous l'étreinte vigoureuse de Richelieu. Louis XIV le consomme; il attire toutes les forces au centre, il les assouplit et les domine autant par son incomparable majesté que par sa volonté puissante. La France avec lui devint vassale de la cour de Versailles; elle devait bientôt l'être de Paris.

La concentration s'étendit naturellement à la sphère intellectuelle. La province se sentait envahir chaque jour par l'influence de la capitale. Cependant il y avait encore des centres puissants où vivait la liberté des études. La plupart des vieilles universités gardaient encore des restes précieux de leur ancienne gloire. Les gouvernements des provinces faisaient des sacrifices pour conserver ces institutions scientifiques. Les états de Bourgogne, par exemple, avaient fondé une école de droit à Dijon. Ils avaient

établi des cours publics et gratuits d'anatomie, de botanique, de minéralogie, de chimie, de science médicale et d'astronomie, une école de peinture et de sculpture ; et tous les ans, ils envoyaient à Rome, aux frais de la province, les élèves les plus distingués. Et c'est à cela, sans doute, que la Bourgogne est redevable d'avoir produit tant d'hommes illustres, et d'être restée encore le pays le plus littéraire peut-être de France. (V. M. Baudot, *La France avant la Révolution*, p. 440.)

Aussi, jusqu'en 89, à la veille de la Révolution, la France avait une organisation littéraire et scientifique bien supérieure à ce qu'elle est de nos jours. On comptait encore 22 universités, 572 colléges qui recevaient 72 mille élèves, tandis qu'en 1842, suivant les rapports officiels, le nombre des élèves qui recevaient l'instruction littéraire n'était plus que de 44 mille, répartis en 358 colléges, c'est-à-dire que, de l'aveu de M. Villemain, la jeunesse lettrée était deux fois plus nombreuse qu'aujourd'hui. — *Rapport à la Chambre*, avril 1847. Mais la Révolution passa bientôt son niveau sur ces établissements, et concentra toute la vie intellectuelle de la province à Paris.

II. — LA DOMINATION DE PARIS.

La Révolution détruisit toutes les institutions littéraires et scientifiques de la province, et ce fut au milieu de tant de ruines, une des plus grandes qu'elle ait faites. Toutes les grandes créations du passé en faveur de la science et de l'instruction périrent submergées dans ce vaste naufrage. « Les communautés littéraires vouées à la culture des lettres, dit M. Jules Simon, furent proscrites ; avec elles disparurent les cours, les bibliothèques, les

collections, et, ce qui n'est pas moins nécessaire pour susciter et entretenir le zèle des études, les conseils, les encouragements et les exemples d'hommes éclairés qui mettent en commun leurs lumières et leurs espérances. » — *Revue des Deux-Mondes*, avril 1842. On peut voir comment Châteaubriand, dans la préface de ses *Études historiques*, a décrit une partie des ravages que la Révolution exerça dans le domaine des lettres.

Mais fermer les centres d'étude que le temps avait constitués, c'était consacrer la prédominance exclusive de Paris. Toute la jeunesse française dut refluer dans la capitale; car elle ne trouvait que là les écoles, les professeurs, les collections nécessaires aux études spéciales. Paris avait moins souffert; il s'était même enrichi des dépouilles des provinces, dont les richesses artistiques et littéraires avaient été, en grande partie, transportées dans ses bibliothèques et ses musées. La facilité des voies de communication devait ajouter encore à tant de causes de prosperité, tandis que la province devait voir de plus en plus se faire en son sein le silence et la solitude.

Aussi les écoles de droit et de médecine, les facultés des sciences et des lettres de Paris comptent-elles, à elles seules, beaucoup plus d'élèves que toutes les facultés et les écoles des départements ensemble. Et, en outre, près du tiers de toute la jeunesse qui reçoit l'instruction secondaire dans les colléges de l'État se presse dans les lycées de Paris. On peut en voir les preuves officielles reproduites par M. Baudot, *Décadence*, p. 182, 183. Ajoutez à cela que toutes les écoles spéciales sont concentrées dans la capitale, et qu'il est presque impossible d'étudier ailleurs tout ce qui tient aux Beaux-Arts.

Ainsi par la spécialité de ses écoles et de ses cours publics, par la réunion en son sein des supériorités scien-

tifiques, par l'éclat des corps savants dont il est le siége exclusif, par le concours des étrangers qu'attirent la curiosité et les facilités de la vie, Paris s'est assuré, depuis soixante ans surtout, une suprématie irrésistible. Sa population a triplé et déborde de ses anciennes limites; sa presse impose ses idées à tout ce qui lit. Pour qu'un livre, un roman, un drame, une idée, une œuvre d'art, une mode même puissent avoir cours, il faut que Paris les ait pour ainsi dire frappés à son coin et leur ait donné droit de cité. Et M. de Cormenin a pu dire avec trop de vérité: « Paris consomme, boit et mange, joue la comédie, s'amuse pour Nantes, Strasbourg, Lille, Rouen, Orléans, Bordeaux et Marseille; Paris légifère, pense, écrit, imprime, chante, peint, édite, politique, philosophie, utopise pour Marseille, Lyon, Bordeaux, Lille, Strasbourg. »—*De la Centralisation*, p. 102.

Mais c'est précisément cette domination sans mesure de Paris qui devient lourde et périlleuse pour la France. Tout monopole est odieux et nuisible de sa nature, et Paris a tout monopolisé, la presse, la littérature et l'art. Montesquieu et Montaigne écrivaient à Bordeaux et se faisaient lire; cela ne serait plus guère possible aujourd'hui. Tout homme qui sent ou croit sentir en lui quelque étincelle de talent étouffe en province et part pour Paris.

Mais les positions sont déjà occupées; il y a encombrement de célébrités à faire ou déjà faites. La lutte loyale va dégénérer en combat sans pudeur, où le mérite souvent est écrasé et où le savoir-faire triomphe. A l'émulation qui aiguillonne le talent et l'élève au-dessus de lui-même se substitue l'intrigue qui le rabaisse et le déshonore. Demandez à un littérateur, à un artiste de la province s'il est possible de trouver à Paris un emploi légitime de ses forces, à moins de donner des gages aux coteries

dominantes. Voilà donc le talent en face de cette alternative, ou de rester inactif dans la province où les travaux manquent et restent dans l'obscurité, ou de venir s'étioler dans l'atmosphère insalubre de la capitale et d'y user son énergie et ses facultés dans la souffrance et les déceptions, s'il ne parvient à s'ouvrir du premier coup les portes du succès.

Le génie, me dit-on, enfonce les portes et s'impose de vive force : soit; mais le génie a souvent besoin du travail et du temps pour se former, et ce n'est pas toujours par des coups de tonnerre qu'il se révèle. Si Condé à vingt ans improvise la victoire, il faut à Turenne l'étude et l'expérience pour s'élever aux sommets de l'art de la guerre. Et si un artiste n'est point doué de cette puissance prime-sautière, comment surmontera-t-il les épreuves du stage? Si la fortune ne lui a point assuré les ressources pour attendre, ne succombera-t-il pas dans la mêlée, et son talent ne court-il pas le risque d'être étouffé par la misère? Et d'ailleurs, combien n'y a-t-il pas de talents élevés, estimables qui, sans pouvoir gravir les cimes ardues d'une célébrité hors ligne, auraient pu encore faire honneur à leur pays, s'ils avaient vu s'ouvrir devant eux une voie large, paisible, encouragée, où tout ne serait pas livré à la fièvre de l'ambition et aux hasards de la lutte. Et voilà ce que le littérateur, l'artiste trouveraient en province, si les vices de la situation actuelle ne rendaient impossibles les centres d'activité intellectuelle hors de Paris.

Je ne veux pas rechercher si Paris, sous tous les rapports, est un milieu favorable au développement normal du talent; si dans les mouvements tumultueux de l'opinion publique, il ne se forme pas des courants factices autour de certaines renommées, et si, dans ce bouillonnement d'ambitions et de publicité désordonnées, c'est toujours le vrai mérite qui surnage et triomphe. Ce qu'il y a de certain, c'est que le

talent et le génie naissent en province aussi bien qu'à Paris. Dieu sème les dons de l'intelligence dans des âmes inconnues, au fond de nos plus humbles villages, comme il sème les plus belles fleurs, les fruits les plus parfumés dans les solitudes des campagnes et jusque sur les pentes abruptes des précipices. Il n'y a point de pays déshérités, et Corinne et Pindare n'ont-ils pas vu le jour dans la Béotie?

Mais ces germes du génie, s'ils ne sont recueillis par la culture, périront étouffés. Il importe donc à la gloire d'une nation de découvrir, de cultiver ces semences précieuses, et de mettre à leur portée et le plus près possible l'instruction et les moyens de culture. Et voilà ce qui aurait lieu si des centres d'instruction puissants et variés étaient établis sur des points nombreux pour y recueillir les intelligences les plus délaissées. La province a moins qu'autrefois la facilité de se faire instruire. Le soleil, a-t-on coutume de dire, luit pour tout le monde; le monopole parisien ne fait pas comme le soleil.

N'exagérons rien cependant, et en résumé que demandons-nous? L'abaissement de Paris comme centre principal de lumières? Non; mais une plus large part pour la province. Paris est le centre de l'unité nationale, et à ce titre il y a droit à une existence privilégiée. Qu'il reste donc la tête de la France, qu'il en soit même jusqu'à un certain point l'estomac; seulement qu'il n'absorbe pas, à lui seul, la nourriture de tout le corps. Il faut reconnaître sa supériorité, mais la contenir dans de justes bornes. En attendant que cette juste part soit faite par une sage politique, travaillons à la préparer par la discussion, et sachons user des ressources que nous laisse encore la situation actuelle.

III. — LES ACADÉMIES DE PROVINCE.

Il n'y a peut-être pas un département qui ne possède une

ou plusieurs sociétés savantes. Mais, il faut le dire, les académies sont bien toujours, comme au temps de Voltaire, ces honnêtes filles qui ne font point parler d'elles. Cela tient en grande partie, croyons-nous, à la publicité trop restreinte des *Revues* où se publient leurs travaux. Ces travaux, malgré leur mérite, restent inconnus du public qui ne s'abonne point à leurs bulletins littéraires. Un petit nombre d'amateurs seul en bénéficie, et c'est lettre-morte pour la masse du public.

Il y a là une cause d'amoindrissement nuisible à la province, et on n'y pourra remédier, ce nous semble, que par l'union plus intime de la presse provinciale avec les sociétés académiques. C'est le moyen le plus naturel de porter à la connaissance du public les travaux de ces sociétés, de populariser le goût des études, d'y associer les masses, d'en vulgariser les résultats, de stimuler les mouvements intellectuels. C'est aussi un moyen de donner aux journaux des localités un intérêt de plus, et d'unir d'une manière nouvelle la presse au pays qu'elle représente. Il serait donc bien à désirer que les journaux des départements fussent mis à même de reproduire les travaux les plus remarquables des sociétés, et de donner au moins une mention sommaire de leurs séances.

Qui empêche, me dit-on, les rédacteurs des journaux de faire cette reproduction? les travaux des sociétés savantes ne sont-ils pas ouverts à tous? D'accord ; mais c'est ici que je rappellerai à mes contradicteurs l'état d'isolement des écrivains de la presse de province et les travaux multipliés auxquels ils ne peuvent suffire. Le temps manque d'ordinaire aux rédacteurs pour faire une analyse et un triage toujours difficiles, et souvent périlleux à cause des susceptibilités qu'ils pourraient réveiller. Pour tout concilier, ce serait au bureau de ces sociétés ou à une commission spéciale qu'il

faudrait confier le soin de faire un choix des travaux les plus intéressants pour le public, et de présenter un compte-rendu qui aurait alors toutes les conditions de fidélité et d'impartialité désirables.

Ces communications seraient faites, bien entendu, à toutes les feuilles locales, sans distinction d'opinion politique. Agir autrement, ce serait établir un monopole au profit de journaux privilégiés, et le monopole, quel qu'il soit, est le premier ennemi des provinces et le plus redoutable à la science; car ce n'est que par la libre expansion de toutes leurs forces qu'elles peuvent espérer de conquérir leur émancipation intellectuelle.

Pour résumer notre pensée, nous voudrions voir les efforts décentralisateurs moins fractionnés, et toutes les activités unies autour de la presse locale. La force des journaux est dans la puissance de leur publicité, et c'est l'isolement qui fait leur faiblesse. Le but principal est donc d'organiser les forces de la province aujourd'hui éparses et de leur donner des centres de publicité. La presse, par cette concentration, verra bientôt doubler son influence; elle réclamera avec plus de puissance au nom de la province déshéritée, et elle pourra parler haut, parce qu'elle aura une armée derrière elle pour recueillir sa parole et lui en envoyer l'écho. Alors elle pourra reprendre et poursuivre avec succès le développement du programme décentralisateur que, dès 1820, Augustin Thierry lui traçait en ces termes : « Le vœu de la France doit sortir non du centre du pays, mais de tous les points divers; il doit s'énoncer dans un langage approprié aux intérêts, au caractère, à l'existence antérieure de chaque partie de la population, dans un langage de franchise et de fierté... C'est le devoir des journaux libres des provinces de rappeler à leurs concitoyens les réclamations qu'ils ont à faire; c'est à eux de les faire, non pas en invoquant d'une manière vague

les lumières du siècle, mais en attestant ce qui fut, de temps immémorial, enraciné en la terre de France, les franchises des villes et des provinces, en tirant de la poussière des bibliothèques les vieux titres de nos institutions locales, en représentant ces titres aux yeux des Français qui ne les connaissent plus, et qu'une longue habitude de nullité individuelle endort dans l'attente des lois de Paris. » — *Dix ans d'étude*, in-12, page 220.

IV. — LA PRESSE DE PROVINCE.

La centralisation est un fait puissant, et un fait ne peut pas être combattu avec avantage par des paroles seulement, mais par des faits. La province proteste; ce n'est pas assez, elle doit montrer sa vitalité par des actions. Pour prouver le mouvement, ce qu'il y a de plus péremptoire c'est de marcher.

Des forces intellectuelles existent encore : la première chose à faire est de s'en emparer, de les fortifier, et de les faire converger contre la citadelle du monopole parisien, pour la battre et l'ébranler. De ces forces la plus puissante est la presse provinciale. Elle est déjà constituée, elle fonctionne; il ne s'agit que de lui donner plus de puissance par l'association.

La presse de province a rendu et rend chaque jour d'éminents services. Les écrivains qui la dirigent, surtout ceux qui sont nés sur place, ont fait preuve de talent, de courage, d'intelligence et de dévouement. On compte dans leurs rangs bien des hommes que la presse de Paris pourrait envier; et on peut dire avec assurance que les feuilles qui s'impriment dans la plupart des villes de France, rivalisent, pour la force de leur rédaction, avec les meilleures publications de la capitale. Il y a même parmi les

célébrités les plus bruyantes de la presse parisienne — parmi les hauts barons de la plume, — des médiocrités dont toute la puissance tient à la notoriété et surtout à la richesse de l'enseigne qui les abrite. Les gros capitaux, dont ils sont les organes et quelquefois les partenaires, nous donnent le secret du succès de leur bruyante publicité.

La carrière du journaliste de province est au contraire hérissée de difficultés. On ne se fait guère une idée de tout ce qu'il lui faut de travail, de prudence et d'énergie pour conduire sa nacelle à travers les écueils de toute nature qui la menacent. Un journal de province, lorsqu'il veut rester indépendant et digne, exige une dépense de qualités, une réunion de facultés rares et supérieures à ce que l'on imagine; et une feuille qui prospère, et même qui vit longtemps en province, est un phénomène qui mériterait d'être étudié.

Je sais tous les reproches que l'on peut faire au journal de province, toutes les lacunes qu'on peut aisément signaler dans sa rédaction; ce dont il faut s'étonner plutôt, s'est que ces défauts ne soient pas plus considérables. Imaginez un homme chargé seul des travaux de rédacteur, de correcteur, de gérant et de caissier. Tout pèse sur lui, la politique, la correspondance, la partie littéraire et matérielle de l'œuvre. C'est un travail aride et sans cesse renaissant: c'est Sisyphe roulant son rocher qui chaque jour retombe. Il lui faut mener son œuvre périodique à travers les mauvais vouloirs de l'opinion ennemie qui vous guette, et les susceptibilités implacables de la petite ville, et les exigences de l'abonné, et les taquineries de l'ignorance et les mesquines jalousies de la rivalité.

Le journaliste de province est seul, et, pour suffire à sa tâche, il devrait s'appeler légion. Aussi le voit-on souvent

forcé de subir le joug de cette situation, et, faute de mieux, d'admettre ces *correspondances* parisiennes, pâture insipide qui déborde quotidiennement de ce qu'on appelle les *bureaux d'esprit public;* sans doute, il a des correspondances écrites avec talent, inspirées par une pensée élevée, œuvres utiles, indispensables même dans une situation où Paris règne et gouverne. Mais combien en est-il dont les vains caquetages, échos de la vulgarité parisienne, ne brillent que par l'absence d'idée, ne répandent que des phrases futiles ou malsaines, et ne semblent avoir d'autre but que d'endormir l'activité des esprits ou de les corrompre!

Aussi, grâce à cet envahissement des correspondances parasites, la presse de province perd toute physionomie locale. Le journal de Bayonne, par exemple, ressemble au journal de Lille; et l'abonné breton lit à la même heure l'élucubration parisienne qui s'adresse au lecteur de la Franche-Comté. Une plate uniformité règne partout, et vous ne trouvez plus dans la rédaction ce parfum de terroir qu'on aimerait à goûter dans la presse de chaque province.

Voilà une servitude dont il serait bon de s'affranchir, et la province pour cela n'a qu'à vouloir. Il y a sur tous les points du territoire des esprits qui s'endorment; il faudrait les réveiller et leur donner rendez-vous dans la presse locale. Cette presse ne peut secouer le joug de Paris, elle ne peut se développer que par le concours actif de tous. L'homme du château, le propriétaire, l'avocat, le médecin, l'homme de culture littéraire, en un mot, peuvent aborder les questions d'intérêt général, de science, de littérature et d'art. Le fermier, le commerçant, l'agriculteur peuvent, au profit de tous, toucher à tout ce qui a rapport aux questions d'intérêt local.

Le journal deviendrait ainsi une œuvre collective, vivante, actuelle, et qui intéresserait tout le monde; ce serait la première assise sur laquelle pourrait s'appuyer la résurrection de la province, l'affranchissement du département, et le réveil de ce patriotisme local qui est le seul vrai, a dit Benjamin Constant, et sans lequel tout autre patriotisme n'est souvent qu'une flamme passagère et même dangereuse.

V. — LES GROUPES PROVINCIAUX.

Un instrument actif de décentralisation intellectuelle consisterait à former, dans chaque département, des groupes décentralisateurs, composés de personnes dévouées à la propagation de cette idée, reliées entre elles par la communauté d'intérêts similaires, et selon les affinités de territoire ou de mœurs. Les groupes, recrutés parmi les hommes les plus actifs et les plus recommandables par leur position, seraient chargés de propager, par la voie de la presse surtout, le mouvement de décentralisation, et de traiter les questions d'intérêt commun ou local que voit surgir chaque jour la marche des événements. C'est par leurs travaux que s'alimenterait, dans les questions de décentralisation, la discussion des journaux de province dont ils formeraient naturellement le conseil et l'appui.

On regrette généralement que la jeunesse chez nous s'isole trop de la vie intellectuelle, et qu'elle s'endorme dans l'inutilité d'une existence trop commode, ou dans les prosaïques soins des intérêts matériels et particuliers. Peut-il en être autrement dans l'état des choses, quand rien ne stimule les jeunes gens à des choses plus élevées, et ne rattache à un centre commun les individus épars?

L'isolement est le dissolvant le plus actif de toute activité. Combien de natures, — je parle des plus riches et des mieux douées, — succombent à cette action délétère ! Il n'y a d'organisation intellectuelle nulle part ; et voilà pourquoi la jeunesse s'en va, dans les villes, à l'attrait des réunions oisives ou malsaines, et, dans les campagnes, à celui de loisirs sans but élevé.

Les groupes provinciaux pourraient devenir, au milieu des populations, une école de véritable esprit public où la jeunesse trouverait, sous des maîtres expérimentés, une direction qui l'arracherait à son inutile *far niente.* Peut-être suffirait-il d'un homme par canton qui voulût user de son influence pour entraîner les jeunes générations dans la voie des études. Une fois le centre d'attraction établi, tout se rallierait naturellement à lui pour s'étendre et se perpétuer. On ne sait pas assez tout ce que la France renferme de richesses et recèle de capacités. Combien d'esprits qui s'étiolent n'ont besoin que d'un choc pour sentir la vie jaillir de leur âme, et n'attendent qu'une excitation pour utiliser des facultés précieuses qui, sans cela, resteront inactives !

Aux chefs des groupes provinciaux serait donc confiée la tâche de diriger le mouvement, et c'est par la presse provinciale que leur action se ferait sentir à la fois sur tous les points d'une manière plus fructueuse. Il me semble cependant que ces groupes, outre les journaux des localités, devraient avoir un organe pour centraliser leurs efforts et leur donner une impulsion générale. Il faudrait donc une *Revue* spéciale où viendrait aboutir tout le mouvement. Là seraient analysés ou du moins mentionnés tous les travaux ; là seraient reproduites ou signalées particulièrement les publications d'un intérêt général. Cette revue devrait être d'un prix peu élevé et paraître dans une ville de province.

VI. — LA LIBRAIRIE PROVINCIALE.

La librairie, dans le sens large du mot, n'existe plus en province; elle a ressenti douloureusement les effets de la concentration de tout le mouvement scientifique et littéraire à Paris. Autrefois Lyon et Toulouse, par exemple, avaient des imprimeries qui pouvaient rivaliser, pour l'importance et le caractère sérieux de leurs travaux, avec les presses de la capitale, et jetaient chaque année dans la circulation un grand nombre d'ouvrages de science, de littérature et de théologie. Aujourd'hui, à part deux ou trois maisons dont l'activité est réduite à la publication d'ouvrages classiques et de livres de piété ou de prix, les imprimeries de province ne produisent guère que des affiches et des prospectus de commerce, et les librairies ne sont que des dépôts où se déversent quotidiennement le trop-plein des ateliers de la capitale. Là s'étalent presque exclusivement les volumes légers à 1 franc, les romans périodiques à 5 ou 10 centimes, la pièce de théâtre en vogue et tous les produits de cette petite littérature des boulevards dont la frivolité est le moindre défaut. Le commerce sérieux en souffre autant que la saine littérature et les mœurs, et c'est là une des plaies les plus dangereuses de notre temps. Tout ce qu'il y a de vitalité et de bon sens dans notre pays s'use et s'éteint au contact de cette littérature le plus souvent sans idées comme sans style, qui fait pourtant l'aliment de tout ce qui lit, et pénètre ainsi jusque dans les dernières couches populaires.

C'est la faute de la province, dira-t-on, et Paris la sert selon ses goûts et ses appétits. Je ne veux point disculper complètement la province; elle a sa part de responsabilité dans les torts qui retombent sur la société actuelle tout entière. Mais je dis que Paris est le grand coupable, parce

qu'il a la puissance et qu'il ne s'en sert que pour démoraliser, et qu'ensuite la province n'a pas les moyens de lui résister. Examinons.

On peut bien dire qu'en France la critique n'est point, en général, à la hauteur de sa mission. Il n'y a plus guère dans les journaux que de l'annonce ou de la réclame. Sauf quelques honorables et éclatantes exceptions que tout le monde connaît et respecte, *le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé*. Cette critique n'a-t-elle pas des éloges pour les productions les plus suspectes, pourvu qu'elles soient signées de certains noms ou patronnées par certaines influences? et ne se renferme-t-elle pas dans un silence calculé pour les œuvres que recommande seulement une tendance sérieuse et morale? La réclame, en outre, la réclame payée n'affecte-t-elle pas les formes émanant de la rédaction du journal? Le libraire ne se substitue-t-il pas, moyennant finances, aux directeurs des revues? Y a-t-il pour le lecteur, qui a confiance dans son journal, un moyen de ne pas tomber dans le piége tendu à sa bonne foi par la spéculation parisienne? Et cet abus de la réclame n'a-t-il pas envahi tous les journaux presque sans exception?

Voyez ce qui arrive: un ouvrage paraît à Paris. Un éditeur opulent et qui a du flair s'est mis en campagne. Il prépare d'avance le succès en laissant pressentir la sensation que doit produire le nouveau livre impatiemment attendu. Il paie des réclames pompeuses; et, le jour venu, il annonce un succès qui n'existe pas encore, mais dont tous les journaux vont porter la nouvelle et prolonger le retentissement à tous les coins de la France. Comment la province pourra-t-elle résister à cette pression, à une intrigue si habilement ourdie et dont la presse parisienne est complice? A-t-elle les moyens d'opposition et de contrôle? Elle achète le livre, le lit de confiance, le trouve médiocre, mauvais, et souvent

n'osera le dire, de peur de se mettre en opposition avec le goût souverain de la capitale. La critique du journal où aura paru la réclame du libraire viendra tardivement, quelques mois après, discuter le livre, et, pour obéir à sa conscience ou à sa position, montrera que le livre ne vaut rien. Mais le tour est fait, le gros de l'opinion a pris son pli; et voilà la réputation d'un romancier établie, un mauvais ouvrage qui a fait son chemin, et ainsi se perd parmi nous le bon goût et s'affaiblissent les idées saines et les bonnes lettres.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans une telle situation, il n'y a point d'éditeurs en province et qu'il ne peut plus y en avoir. Il faudrait pour cela des moyens de publicité, des relations, une influence et des capitaux qui n'existent qu'à Paris. L'écrivain de la province en est donc réduit à chercher, lui aussi, un rayon du soleil parisien; sinon qu'il se résigne à voir ses travaux ignorés et méconnus. Et un auteur sans relations, sans crédit, sans fortune, ne s'exposerait-il pas d'ailleurs à de tristes mécomptes en touchant le sol brûlant de l'industrie parisienne? Et s'imagine-t-on qu'il y eût pour lui chance de conjurer les périls et les déceptions qui l'y attendent et qui sont d'autant plus redoutables que sa confiance ne lui permet pas de les soupçonner?

Il y a donc encore ici quelque chose à faire. Il faudrait fonder une librairie provinciale chargée d'éditer les œuvres des auteurs non parisiens et de leur donner une facile publicité. Ce serait comme une assurance mutuelle qui produirait de bons résultats, et deviendrait un levier puissant pour amener la décentralisation intellectuelle. Ce n'est point là une idée nouvelle; on en a même essayé l'application sans résultat, je crois; mais l'essai se faisait à Paris. Toutefois, en la combinant avec l'organisation d'une presse provinciale unie et solidaire, une nouvelle tentative pourrait être plus heureuse.

Ce que je viens de dire de la littérature en province est encore plus vrai de l'art. Les artistes de province n'ont aucun moyen de se produire ni d'obtenir la rémunération de leurs œuvres. Qu'une ville fasse exécuter une statue, un travail d'art, il faudra le *visa* de Paris, et ce sera quelque parisien qui obtiendra la préférence. Pour les travaux de Paris, il n'y faut pas songer. J'ai vu des artistes de mérite solliciter des travaux dans la capitale ; mais les ministres d'ordinaire s'enquièrent de l'opinion des solliciteurs, et il n'y a rien pour ceux qui pensent mal, c'est-à-dire qui ne pensent pas comme eux.

VII. — LES UNIVERSITÉS PROVINCIALES.

Il ne suffit pas d'utiliser les éléments de succès qui existent ; il faut en créer de nouveaux, ou tout au moins transformer, agrandir ce qui est constitué. La province a perdu sa vitalité intellectuelle lorsque ses écoles libres, ses anciennes universités se sont fermées : ces universités étaient comme autant de foyers de chaleur et de lumière. Il faut les rétablir sur les mêmes bases, ou à peu près, si on veut tirer la province de son apathie et y raviver les études.

On me dira que des établissements de hautes études existent ; que des facultés de sciences et de lettres sont ouvertes dans nos principales villes, et que la province ne peut s'en prendre qu'à son indifférence, si elle ne sait pas profiter de ces puissants moyens d'instruction qui lui sont offerts.

Il n'entre point dans mes intentions de méconnaître le bien qui se fait ; je m'abstiendrai donc de signaler les défauts de l'organisation actuelle. Je me contenterai de faire observer que les anciennes universités étaient des créations municipales et qu'elles avaient une existence propre indépen-

dante. C'étaient des corporations s'organisant elles-mêmes, se gouvernant avec liberté, recrutant à leur gré le personnel de leurs professeurs, et ne dépendant pour l'ordinaire que de la cité. Le pouvoir central approuvait la fondation de ces écoles; l'Église intervenait sous le rapport de l'enseignement théologique; mais, après cela, les universités ne relevaient que d'elles-mêmes et des autorités locales. Et c'est dans cette constitution libérale qu'elles puisaient la force et la vie.

Je voudrais voir les universités renaître et s'établir sur les mêmes bases et sous la même loi de liberté. Qu'on laisse faire l'élément municipal et provincial, et les universités en sortiront d'elles-mêmes et spontanément comme la fleur naît de la tige qui la supporte.

Un des plus grands travers de notre temps, c'est de vouloir substituer partout l'action de l'art à celle de la nature. On coupe le territoire d'un pays en cercles ou en carrés réguliers, puis on crée çà et là des centres en se basant sur des calculs kilométriques. La nature ne s'astreint pas à des arrangements si bien compassés, et laisse dépérir le plus souvent ces créations artificielles. Aussi le travail est toujours à recommencer, et l'on en vient bientôt à des remaniements qui ne durent pas davantage.

Chaque groupe social, au contraire, produirait de soi et plus sûrement son efflorescence scientifique et littéraire sous la loi de la simple liberté. De même que chaque commune tend naturellement à créer son école, ainsi la cité, le département, la province constitueraient des centres intellectuels plus élevés selon les besoins et les convenances. Par les dotations successives des particuliers et des villes, ces écoles grandiraient dans l'indépendance. Des maîtres renommés s'y attacheraient et mettraient leur honneur à en augmenter le lustre et la prospérité, sans se soucier d'aller chercher ailleurs un emploi de talents et une gloire qu'ils trouveraient

plus près. C'est ce qui se voit en Allemagne. Goethe n'était jamais allé à Vienne, ni à Londres, ni à Paris; et Kant a enseigné toute sa vie à Kœnisberg, sa ville natale, une ville de dix mille âmes, et n'était jamais allé à Berlin.

Et ceci m'amène à montrer ce qui se pourrait faire chez nous par la comparaison de ce qui se fait chez nos voisins. « Les universités allemandes, dit M. Béchard, dont la constitution est toute municipale, ne reconnaissent d'autre mobile que l'émulation et la conscience du devoir. Les étudiants les plus distingués, à peine docteurs, sont admis, avec l'agrément des facultés, à donner des leçons publiques, sous le titre de *Privat Doctorem* ou *Doctores legentes*. Les leçons de ces professeurs, dépourvus de traitements fixes, sont rétribuées par les étudiants, dont le concours plus ou moins nombreux est un indice certain du mérite de l'enseignement. Telle est l'épreuve qu'il faut subir pour arriver successivement au grade de professeur extraordinaire et puis à celui de professeur ordinaire, épreuve bien autrement sûre que celle de nos concours.

« Les professeurs, une fois nommés, sont inamovibles et ne peuvent être révoqués que par une sentence du tribunal civil; du reste, ils vivent entre eux sur le pied d'égalité. Tous les maîtres professent, le recteur lui-même. Ils jouissent tous, le recteur surtout, d'une haute considération, et occupent un rang éminent dans la cité. C'est à ce système d'enseignement que la savante Allemagne doit ses immenses progrès scientifiques et littéraires. » — *De l'administration de la France*, t. II, p. 261.

En Angleterre, les universités sont indépendantes, et les différents colléges dont chaque université se compose forment, dit M. de Montalembert, « une vraie fédération morale et intellectuelle » (*Avenir de l'Angleterre*, ch. X). Tous les chefs des universités, tous les professeurs sont élus par leurs pairs,

comme les membres de l'Institut de France. Le programme des études, les conditions d'admission, d'examen, les règlements de discipline, les traitements, tout cela appartient à la corporation.

« Édimbourg, dit à son tour M. Raudot *(Grand. possible de la France*, p. 176), est l'Athènes de l'Angleterre. Qu'on examine la constitution de son université qui jouit d'un si grand renom même en Europe, et on verra que les professeurs sont choisis par la municipalité... Un conseil municipal composé de marchands, de propriétaires, tous fort peu savants, nomme aux chaires de sciences et de belles-lettres! Et cependant le conseil des Aldermen fait d'excellents choix! Comme il a un grand intérêt à ce que les élèves soient nombreux dans la ville d'Édimbourg, il prend toutes les précautions nécessaires pour avoir d'excellents professeurs.

« Il y a plus, ajoute le même publiciste, la Société royale de Londres, fondée en 1666, qui peut servir de modèle à tous les corps savants, par la splendeur de son passé, l'éclat de son présent, la régularité et le luxe de ses publications, le nombre et l'importance de ses travaux, repose sur la libre association des citoyens qui en font les frais... Elle est le produit d'une association privée, un véritable club scientifique, qui a fondé des cours où sont admis des auditeurs payants, de jeunes étudiants qui viennent en écouter les leçons, à côté et au milieu des personnages les plus éminents de l'Angleterre. »

Il en est de même aux États-Unis où les écoles sont toutes fondées et soutenues par les communes, les villes, l'industrie particulière ou l'association libre des citoyens.

Ne pourrions-nous pas désirer voir chez nous quelque chose de pareil, et n'aurions-nous rien à gagner en transportant sur notre sol les idées qui y ont fleuri jadis et qui sont les bases de toutes les universités de l'Europe? C'était

déjà, il y a plus de vingt ans, le vœu d'un homme dont l'opinion est considérable en cette matière. « Il faut, disait-il, transporter ces idées qui ont cours hors de nos frontières, il faut les transporter parmi nous; il faut par là vivifier nos provinces, en créant de grands centres d'activité intellectuelle et morale, des foyers de lumière semblables à ceux qui éclairent toutes les parties de l'Allemagne. » (Cousin, *Rapport sur l'instr. publ. en Allemagne.)*

Ainsi parlait M. Cousin, et voilà ce que nous demandons pour l'honneur des études et dans l'intérêt des provinces.

VIII. — RÉSUMÉ ET CONCLUSION.

Dans la lutte que la province poursuit pour la revendication de ses libertés contre la domination actuelle de Paris, ce qui importe, c'est de se faire une idée précise du but que l'on doit se proposer et des moyens qui peuvent y conduire. Toute exagération serait nuisible, et il ne faut demander que ce qu'on a le droit d'obtenir.

Or, il ne s'agit point de détruire la suprématie de la capitale, mais seulement de la contenir dans des limites raisonnables et de lui ôter ce qu'elle a d'excessif. Paris n'est pas, il ne peut ni ne doit être, comme on dit, *le cerveau de la France;* ce n'est là qu'une métaphore retentissante et creuse à l'usage des passions de notre temps; car la France, le voulût-elle, ne saurait charger Paris de penser pour elle. Mais ce qui est vrai, c'est que Paris est la capitale de la nation et qu'il a droit, sous ce rapport, à une existence privilégiée.

Que Paris reste donc le centre des corps savants, de l'Institut, de l'Académie française, de tout ce qui doit garder un caractère national, de toutes les institutions scientifiques qui ont un but d'utilité générale: voilà ce que

personne ne contestera; mais qu'il ne cherche point à concentrer entre ses murs toute la vie intellectuelle de la France, et qu'il laisse la province indépendante et libre dans sa sphère naturelle d'activité.

Paris sans doute ouvre les portes de ses académies aux illustrations de toute la France, et les peuple des écrivains, des savants et des poètes les plus éminents de la province. Ce n'est pas assez; il faut que la province ait sur place les moyens de faire éclore et de cultiver tous les germes de savoir et d'intelligence qu'elle peut avoir.

Quant aux moyens d'obtenir l'émancipation intellectuelle des provinces, il n'y en a qu'un d'absolument efficace: c'est la décentralisation administrative dans l'État. Ce point une fois conquis, le reste suivra de soi. Toute prépondérance politique doit se traduire par une influence littéraire. Partout ces deux faits se développent successivement et comme par une conséquence logique. Qu'on veuille bien suivre par la pensée le mouvement intellectuel à travers l'histoire, et l'on reconnaîtra facilement cette loi universelle. A Athènes, à Alexandrie, à Rome, en France, elle se vérifie partout, et ces indications suffisent et tiennent lieu des détails qui nous mèneraient trop loin.

En France, dans l'état actuel, quand l'unité politique est un fait consommé, irrésistible et universellement accepté, ce qui reste à faire, ce n'est pas de vouloir opérer un fractionnement qui n'est ni possible ni désirable, mais d'atténuer seulement les inconvénients d'une concentration poussée à l'excès.

Que la décentralisation administrative dans l'ordre administratif se réalise et tout sera fait. Paris alors ne gardera que ce qui lui doit appartenir. Car, au fond, ce n'est point Paris qu'il faut accuser de la situation qui nous est faite, mais le régime de la centralisation administrative qui a été

introduit depuis deux siècles surtout, qui a été s'aggravant de plus en plus par Louis XIV d'abord, par l'ancien régime et surtout par la Révolution et les gouvernements qui se sont succédé depuis le commencement de ce siècle. Ne séparons donc jamais, dans notre pensée et dans nos efforts de revendication, la décentralisation intellectuelle de la décentralisation administrative en général; car au fond c'est la même question, et la première ne peut nous être donnée qu'avec la seconde.

Je voudrais voir tous les écrivains de la province entrer dans cette idée de décentralisation, la propager et la faire pénétrer dans l'opinion. La puissance du journal est de s'emparer d'une idée et de la porter avec patience, avec tenacité. Un grand journaliste, Genoude, avait coutume de comparer la parole de la presse périodique à la goutte d'eau qui finit par faire sa trouée dans le granit. Il en fut lui-même un exemple remarquable; il n'avait qu'une formule, et sa formule, sinon son idée, eut son heure de triomphe. O'Connel aussi n'avait qu'un mot, et avec ce mot il tenait en échec le Parlement britannique.

Il ne faut point s'effrayer de la puissance du monopole centralisateur; ce colosse a ses endroits vulnérables. Les êtres, même les plus faibles, sont encore puissants s'ils savent se défendre. — Le général Brasidas, dit Plutarque, saisit une souris; elle le mordit et le força ainsi de lâcher prise. « Oh! Jupiter, s'écria l'homme de guerre, quelle créature, si chétive qu'elle soit, ne peut jouir de sa liberté si elle veut la défendre! »

NOTES

ADRESSÉES A M. DE CAUMONT,

SUR UN

VOYAGE A MONTPELLIER, NIMES, ARLES,

SAINT-GILLES ET AIGUES-MORTES,

DU 1er AU 10 DÉCEMBRE 1868;

Par M. DE ROUMEJOUX,

Inspecteur de la Société française d'Archéologie.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Je vous envoie ces notes prises pendant la session du Congrès scientifique qui a eu lieu à Montpellier en 1868; je vous les envoie malgré les notes qui ont paru déjà dans le *Bulletin monumental*, malgré l'intéressant article de M. de Verneilh, mon compatriote et mon ami. J'effleure quelques sujets dont il n'a pas été question; tous ces travaux réunis, toutes ces notes, ces réflexions, ces documents sinon inconnus, du moins rappelés aux lecteurs du *Bulletin*, ne peuvent être qu'une bonne préparation au Congrès archéologique qui doit avoir lieu à Arles. Je livre à mes confrères de la Société française d'Archéologie ce travail, fait de bonne foi; si je me suis trompé, je leur donne rendez-

vous à Arles où j'espère bien que rien ne nous empêchera de nous retrouver et de discuter ces questions d'art et de science archéologiques, discussions pacifiques que n'enveniment pas les questions politiques et religieuses, où les préjugés et les haines n'entrent pour rien : réunions d'où l'on sort calme, sans irritation, et dont les résultats ne peuvent qu'élever le niveau de notre instruction à tous, quelque prétention que nous ayons à la science. — Espérons que nous sortirons bientôt de la triste et cruelle période où nous sommes. — Je vous prie, monsieur le Directeur, de me pardonner ces quelques réflexions ; il est impossible de chasser ces pensées ; elles reviennent toujours ; bien heureux ceux qui peuvent se mettre entièrement en dehors d'elles ! Aussi n'ayant pas cette force, je prends mes notes et je vous les adresse à peu près telles que je les ai rédigées, il y a deux ans, à mon retour de Montpellier.

A Montpellier il y a peu de monuments à étudier, mais le département de l'Hérault est très-riche en souvenirs de tous les âges : l'époque romaine et le moyen-âge y étalent à profusion leurs richesses ; mais, ne pouvant parler que de ce que j'ai vu, mon cadre se restreint singulièrement.

L'origine de Montpellier ne remonte pas au-delà du X^{e} siècle ; l'emplacement où s'élève la ville fut cédé en 975 à un évêque de Maguelonne, Ricuin, par les filles du comte de Substantion ; on veut que son nom, Montpellier, *Mons puellarum*, montagne des jeunes filles, tire son origine de ce fait. — En 990, Ricuin le donna en fief à un seigneur du nom de Guillem ou Guillaume. — Cette ville ne devint véritablement importante que dans le courant du XII^{e} siècle, époque de la fondation de son École de médecine par les Arabes ; il n'entre pas dans mon sujet de suivre son histoire et les vicissitudes par lesquelles elle passa sous ses comtes de 975 à 1382, époque où Charles VI la réunit à la couronne,

non plus que le rôle qu'elle joua pendant les guerres religieuses du XVI^{e} siècle. — On sait que Montpellier était le siége des États du Languedoc. — Elle a donné le jour à plusieurs hommes célèbres à divers titres : les médecins Chicoyneau, Brousson, Le Peyronnie, fondateur de l'académie de chirurgie à Paris, Barthez, etc; au poète Boucher; aux peintres Sébastien Bourdon, Raoux, Vien, Fabre qui a légué à sa ville natale une précieuse collection de tableaux; Cambacérès, archi-chancelier de l'Empire, qui a laissé dans la ville une triste réputation de moralité; le comte Daru, etc.

L'aspect de Montpellier est celui de toutes les anciennes villes du midi; les rues sont étroites et tortueuses quoique bien bâties; on y remarque un grand nombre d'hôtels appartenant aux anciennes familles de la province.

La cathédrale St-Pierre n'a rien qui puisse fixer l'attention. Elle faisait partie d'une abbaye de Bénédictins, sous l'invocation de saint Germain, fondée en 1364 et bénie le 4 février 1366 par Urbain V; elle fut érigée en cathédrale en 1536. — Assiégée par les Protestants lors des guerres de religion, un de ses clochers fut démoli à la suite de cette lutte. Ce monument servit aux saturnales révolutionnaires; pour le préserver de la ruine, on inscrivit sur le fronton d'une de ses portes (rue des Carmes) cette inscription dont on voit les restes : « Le peuple français reconnaît l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme. » Le porche de St-Pierre, dit des Aiguilles, est d'une forme bizarre : deux tours cylindriques, massives à l'intérieur, supportent une voûte élevée en avant de la porte d'entrée principale; la retombée des arcs latéraux s'encastre dans le mur de la façade flanquée de deux clochers carrés, très-lourds, à trois étages, dont le sommet est surmonté, aux angles, de quatre clochetons en forme de pinacles. A l'intérieur, rien de remarquable qu'un suisse fort impoli; il faut s'arrêter cependant devant deux tableaux : l'un

attribué à Mignard, et l'autre de Sébastien Bourdon, représentant la chute de Simon le Magicien. Je me demande à quelle heure on peut les voir; car relégués qu'ils sont dans d'obscures chapelles, il est bien difficile de saisir leurs détails; pour moi, je les ai admirés avec les yeux de la foi.

Sur la place neuve, non loin de St-Pierre, se trouve une fontaine, œuvre de Journet du Vigan, devant laquelle il faut s'arrêter; deux licornes d'un beau dessin soutiennent, au dessus de la vasque, un cartouche sur lequel est sculptée en bas-relief la bataille de Clostercamp. Cette fontaine a été élevée en l'honneur du maréchal de Castries.

A quelques pas du chevet (que l'on reconstruit) de la cathédrale, on peut voir un reste des remparts de la ville: la tour des Pins, à laquelle il est facile d'assigner une date, la fin du XIII[e] siècle, et cela d'après son appareil à bossages, si usité dans les constructions militaires de cette époque.

Pour suivre un ordre régulier, j'aurais dû parler de l'ancien évêché, attenant à la cathédrale, et qui sert aujourd'hui de local à la Faculté de médecine; ses faces sont encore couronnées de machicoulis; dans une des cours on aperçoit les restes du cloître à double étage de l'ancienne abbaye des Bénédictins. La Faculté de médecine de Montpellier, qui a fourni tant de savants illustres, célèbre par ses doctrines spiritualistes qu'elle a conservées jusqu'à nos jours et que M. Duruy cherche à régénérer, en y envoyant des professeurs de son école, l'école du singe probablement, possède une riche bibliothèque et une galerie précieuse des portraits de tous les professeurs qui ont illustré ses chaires.

La merveille de Montpellier, célébrée en quelque sorte par un proverbe, c'est la promenade du Peyrou, ensemble grandiose digne du grand siècle auquel en appartient le plan: et d'abord un arc-de-triomphe élevé en l'honneur de Louis

XIV en 1691 par Daviler sur les plans de Darboy; Daviler dès 1689 avait été chargé de faire une promenade de cet emplacement qui auparavant n'était qu'un monticule informe servant de champ de foire; plus tard les États de province (1716) décidèrent qu'une statue de Louis XIV y serait érigée; ce qui eut lieu le 27 février 1718.

Mais les plans de Daviler furent jugés insuffisants; et en 1766 les architectes Giral et Donnat furent chargés de la construction de cette promenade, telle qu'elle est aujourd'hui. Je n'entrerai pas dans le détail des vicissitudes que cette œuvre eut à subir.

La statue actuelle de Louis XIV est une œuvre moderne; l'ancienne a servi à fondre des canons pendant la Révolution. C'est une œuvre magnifique, et le cheval surtout est très-beau et très-vrai de forme et d'allure. Louis XIV, en costume d'empereur romain, est fièrement campé; sa main gauche tient un bâton de commandement, de la droite il dirige son coursier vers l'arc-de-triomphe dont j'ai parlé. Cet arc est lui-même de grand aspect, orné de médaillons sur ses deux faces, magistralement traités, dont les sujets représentent quelques-uns des actes principaux de la vie du grand roi. On lit une longue inscription en son honneur, d'après laquelle on doit supposer qu'il ne fut terminé qu'en 1715.

La promenade, aux larges allées, soutenue par de belles terrasses à balustres, au-dessous desquelles ont été tracés des jardins, se termine par un château-d'eau très-remarquable, de forme hexagonale, de style grec, recevant les eaux d'un aqueduc monumental (1750). Cet ensemble est d'une beauté grandiose à laquelle il faut ajouter une vue magnifique sur la Méditerranée, d'un côté, et de l'autre, à perte de vue, sur la campagne.

Le musée des tableaux, dont je ne veux pas faire l'histoire parce qu'elle se trouve partout, est une très-belle collection

donnée à sa ville natale par M. Fabre, peintre lui-même; à cette collection se sont joints les dons de M. Valedan, et plus récemment ceux de M. Bruyas. Il n'entre pas dans ce cadre restreint de faire une étude approfondie des richesses de ce musée; le temps, du reste, m'a manqué, et mes connaissances ne sont ni assez étendues ni assez variées pour que je puisse me le permettre.

J'ai remarqué des tableaux flamands et hollandais en grand nombre; des toiles attribuées à Raphaël et aux autres maîtres italiens, tels que les Carrache, le Dominiquin, le Guide, etc. L'école française est aussi dignement représentée dans ses genres différents par Le Sueur, Greuze, Le Poussin, Vien, Gros, etc. L'école moderne nous montre des Delacroix (le harem), des Paul Delaroche, des Diaz, des Couture et plusieurs Courbet.

C'est sur ce dernier que je m'arrête, comme étant le chef d'une des écoles du moment, l'école du réalisme, qui a fait tant de bruit, soulevé tant de tempêtes et dont je crois devoir dire un mot. Mes impressions ont été toutes spontanées: elles ont en quelque sorte jailli, si ce mot peut s'appliquer ici, à l'aspect de cet ensemble de tableaux sortis du pinceau de cet artiste, qui a cru que le vrai était toujours vraisemblable et que le réel, même dans la laideur, était l'expression de la vérité dans l'art et par conséquent le beau. — Je ne saurais l'admettre; j'ai toujours cru que le propre de l'art était d'idéaliser même les sujets les plus vulgaires, de prendre à toute chose son caractère élevé et moral, de faire deviner la laideur plutôt que de la montrer à nu. Je crains que M. Courbet n'ait restreint le vaste champ que lui ouvrait son incontestable talent. Ses portraits sont admirables; il a des paysages d'une étendue, d'une profondeur, d'une vérité, d'une couleur merveilleuses et d'une habileté de main qu'on ne peut nier. Mais, sans parler de sa *Fileuse* que l'on peut

admettre comme le portrait d'une forte poissarde, que dire de cette femme à moitié nue, à la peau noire, aux seins flasques, aux cheveux plats, au visage repoussant, *portrait de Bohémienne*, aperçue dans un rêve, hideuse à faire reculer d'horreur! Que dire encore de ces baigneuses (*Baigneuses d'Ornans*) aux formes grossières, au visage disgracieux, au torse nu, étude de viragos, sur lesquelles M. Mérimée a fait un mot que je ne répéterai pas. Le paysage qui les entoure mériterait d'autres personnages que ces femmes qui le souillent de leur laideur! Que dire du tableau qui représente l'*Arrivée de M. Courbet* sur la propriété de M. Bruyas! Cette rencontre est des plus risibles. Dans une immense plaine nue, trois hommes se rencontrent : M. Courbet en grand attirail de peintre, M. Bruyas et son domestique, portant sur son bras le paletot de son maître; salut des trois personnages : M. Courbet, d'un air grand et noble, vrai salut d'artiste; le propriétaire très-poli, très-digne, souhaite la bienvenue au peintre et lui offre l'hospitalité; le fidèle domestique s'incline profondément vers le dos de son maître. — Rien de plus, rien de moins, voilà le tableau! — Enfin une petite toile où M. Courbet, debout sur un rocher comme un point d'exclamation, regarde au loin sur une vaste plaine aussi déserte et aussi aride qu'on puisse l'imaginer. Reconnaissons, il faut être juste, que tout cela est peint avec une grande habileté, que les terrains sont solides quoique bien laids quelquefois, que les lointains et les ciels sont parfaits de vérité; mais cela suffit-il? Le public ne demande-t-il pas autre chose?

Il est regrettable que le local du musée Fabre ne soit pas assez vaste pour contenir toutes ses richesses, et qu'on ait été contraint, pour que tout y trouvât place, de sacrifier quelquefois des toiles de valeur à des toiles médiocres, en les plaçant ou trop bas ou trop haut ou à faux jour.

Ce n'est pas précisément par l'ordre que brille le musée archéologique. M. Ricard, secrétaire de la Société archéologique de l'Hérault, cherche en ce moment à classer les objets qui le composent; ils ne m'ont pas paru très-nombreux, ce qui est surprenant dans une contrée qui possède une société archéologique, et où les monuments de tous les âges abondent. — J'y ai remarqué plusieurs cippes romains avec inscriptions, des colonnes milliaires, des vases et des instruments provenant des anciennes villes gallo-grecques et gallo-romaines du Languedoc; un font baptismal en plomb du XIII[e] siècle, curieusement orné; une collection intéressante de sceaux du moyen-âge.

La bibliothèque Fabre, même local, mérite aussi une visite.

Nîmes, moins importante que Montpellier par le nombre de ses établissements scientifiques, lui devient supérieure par ses monuments; c'est avec Arles, sa voisine, la première ville de France pour ceux qui veulent étudier l'art romain dans ses manifestations les plus grandes, les plus riches et aussi les plus artistiques : arènes, temples, théâtres, mosaïques, statues, tombeaux, poteries, tout en ces deux villes se réunit pour en faire un centre particulier d'étude et d'étonnements. Nous ne sommes pas habitués en France à voir ensemble et sur place tant de chefs-d'œuvre de cette époque. Ces collections sont d'autant plus intéressantes et instructives qu'elles se trouvent faire un corps, un tout qu'on ne saurait rompre sans danger pour l'étude des antiquités romaines.

Paris possède dans ses merveilleux musées de très-précieux objets ; il lui plairait sans doute de dépouiller Nîmes, Arles, Narbonne, Toulouse, de leurs belles statues, de leurs inscriptions, de leurs mosaïques, etc. Certes, ses musées n'auraient qu'à y gagner encore; mais de quel moindre intérêt seraient ces objets transportés au

loin ! Sur place, près de ces immenses ruines d'où ils sortent pour la plupart, décorant le Nymphée de Nîmes où ils ont été trouvés, remplissant la Maison-Carrée, les Arènes, le Théâtre d'Arles, les Aliscamps, le musée d'Arles de leurs magnifiques débris ou de leurs inscriptions curieuses, ils ont tout leur intérêt, local, général, complet, certain, qui saisit et instruit véritablement par la comparaison immédiate et en quelque sorte involontaire de leurs relations et de leurs différences. Jamais, quoi qu'on fasse, un ou deux musées à Paris ne pourront donner une idée saine, entière de l'art romain en France; il n'y aura jamais assez d'ordre, malgré les meilleurs livrets; et surtout ce qui manquera toujours, c'est l'ensemble, ce sont les monuments qu'heureusement on ne peut emporter. Avoir tout sous la main est impossible en fait, et, incontestable vérité, on n'apprend bien, on ne sait bien que par ce qu'on a découvert ou *cru* découvrir soi-même. Les livrets, les catalogues, les musées comme le Louvre ne sont que des notes utiles; pour savoir véritablement, il faut voir et voir un ensemble aussi complet que possible; matériellement, cela ne se peut au Louvre. Laissons donc à Paris ce qui est à Paris; mais gardons à Nîmes, à Arles, à Narbonne, à Toulouse, à Bordeaux, etc., *tout* ce qui y est; ne nous dépouillons pas sous le prétexte que Paris est le centre intellectuel de la France. Dieu merci! tous les provinciaux ne sont pas absolument crétins; et si pour nos plaisirs et nos études nous sommes attirés par ce foyer trop absorbant, pourquoi, à leur tour, les savants de Paris ne viendraient-ils pas plus souvent chez nous? Nos villes et nos campagnes sont des livres qu'ils ne connaissent pas assez, et où quelquefois ils apprendraient qu'ils ne peuvent ne pas tout savoir.

Je ne peux faire la description de ces deux villes, Nîmes et Arles; tout le monde les connaît, en a vu des plans, des

dessins, des photographies. Les amphithéâtres d'Arles et de Nîmes, le théâtre d'Arles, le palais des Constantins, la Maison-Carrée et le Nymphée de Nîmes ont été décrits mille fois. — A Nîmes, ce qu'il faut voir surtout comme musée artistique, c'est le Nymphée; les œuvres d'art qu'il renferme m'ont plus vivement impressionné que celles que contient la Maison-Carrée. Cette impression est toute personnelle et je la donne pour ce qu'elle vaut : ai-je été saisi par l'aspect de ce monument unique, par le pittoresque arrangement de son intérieur à demi-ruiné, par les mouvements de terrain qui l'entourent? Je ne saurais le dire; mais il est un fait: c'est que j'ai trouvé les marbres qu'on y a recueillis plus beaux que ceux du musée. Qui n'admirerait ces bustes et ces statues d'empereurs, d'impératrices, de grands personnages, de dieux, et ce bas-relief représentant le Temps découvrant la Vérité? On y remarque aussi une colonne torse en marbre blanc qui a exercé la sagacité des archéologues. Sa partie supérieure ou chapiteau en forme de corbeille est terminée par deux pommes de pin séparées par une belle rosace ou fleur d'eau; ce chapiteau, à sa partie inférieure très-développée, porte aussi à son centre une fleur semblable. Dans son ensemble, cette colonne affecte la forme d'un thyrse. Était-elle isolée devant la statue du dieu (Bacchus?) ou de la déesse (Cybèle?) dont elle porte les attributs; ou, avec une semblable qu'on n'a pas retrouvée, formait-elle l'entrée d'une balustrade placée devant la *cella* du temple? — L'ensemble de ce Nymphée est très-curieux à étudier, ainsi que les substructions que l'on découvre tous les jours et qui prouvent que ses dépendances étaient très-considérables. Les ruines des *bains* sont tout à côté, mais on ne peut les visiter que pendant les basses eaux de la fontaine de Nîmes *(Nemausus)*, dans la saison d'été. Un beau jardin, tracé dans les premières années du XVIII^e siècle, renferme ces antiques débris

qu'une intelligente administration conserve avec le plus grand soin.

Nîmes devrait son origine à une colonie phocéenne ; elle se soumit volontairement aux Romains comme ville alliée ; Auguste y établit une colonie de vétérans qu'Agrippa fut chargé d'organiser. C'est depuis cette époque qu'elle acquit un grand développement et que furent élevés les monuments qui font encore notre admiration. Presque tous les empereurs se plurent à embellir notre ville, qui jouit de la plus grande tranquillité jusqu'en 407 où les Vandales envahirent les Gaules. Comme Arles, elle fut prise et ravagée par les Goths qui la conservèrent jusqu'à la domination franque. Il ne faut pas oublier de voir la belle fontaine de Pradier, qui orne une des places de la ville et qui représente en un groupe magnifique la statue de Nîmes, aux pieds de laquelle sont figurés les quatre principaux fleuves de la région. Dans mon trop court voyage, je n'ai vu ni la tour Magne ni les églises.

Arles devrait aussi sa fondation à une colonie phocéenne, selon les uns, selon d'autres aux Gaulois Saliens ; quoi qu'il en soit, elle fut une des premières villes où les Romains s'établirent. Je ne peux pas la suivre dans les phases accidentées de son histoire. La famille des Constantins augmenta beaucoup son importance en y construisant un palais dont les restes sont connus sous le nom de palais de la Trouille, et en l'élevant au rang de capitale. Au V^e siècle, les Goths s'en emparèrent ; à la chute de leur empire, elle passa sous la domination des rois francs. En 720, les Sarrasins la prirent ; mais sous Charlemagne ils en furent chassés, et ses successeurs en restèrent paisibles possesseurs jusqu'en 879. Elle subit encore de nouvelles vicissitudes, faisant partie du royaume de Bourgogne jusqu'en 1131 où elle se rendit indépendante ; en 1251 elle se soumit à Charles d'Anjou et dès lors suivit la fortune de la Provence. Treize conciles se sont

tenus à Arles : le premier et le plus important en 314, où furent condamnés les Donatistes ; le dernier eut lieu en 1260.

Le musée d'Arles est aussi riche et aussi intéressant que celui de Nîmes ; les premiers siècles chrétiens y sont mieux représentés par de nombreux tombeaux sur l'un desquels j'ai remarqué une des scènes du tombeau de Cahors, reproduite exactement de la même manière.

Les Aliscamps, si connus, possèdent à leur extrémité une église plusieurs fois remaniée, mais dans laquelle on retrouve, au dire de M. Révoil, architecte, plusieurs parties considérables qu'il faudrait faire remonter jusqu'au IXe siècle ; j'ai pris le profil d'une de ces moulures attribuées à cette époque : elle se compose d'une gorge entre deux filets, le filet supérieur doublé au-dessous de la cimaise.

L'église St-Trophime serait aussi, dans sa masse, un monument du IXe siècle ; mais il a subi de nombreuses réparations ; le portail date du XIIe siècle et passe pour être une imitation réduite de celui de l'abbaye voisine de St-Gilles. Quant au cloître si connu, je me contente de donner quelques-unes des dates de ses principales reconstructions. La partie la plus ancienne serait celle du nord et, d'après M. Révoil, remonterait au IXe siècle ; celle de l'est aurait été élevée en 1221 par l'archevêque Hugues Bernard ; celle de l'ouest en 1389 par François de Conzie, et celle du midi au XVe siècle.

Je ne dirai rien des Arènes ni du Théâtre, par la même raison qui m'a fait me taire sur les monuments de Nîmes.

Auprès d'Arles, il faut voir les ruines de l'abbaye de Montmajour, dont les restes imposants mériteraient une description détaillée : les bâtiments claustraux, le donjon (XIIIe siècle) merveilleusement conservé, et duquel on a une vue très-étendue sur Beaucaire d'un côté et les marais d'Arles de l'autre, le cloître inférieur, un passage auquel

on peut assigner une date antérieure au XI^e siècle, qui est celle qu'on lui attribue généralement. Ce cloître contient en effet des détails qui rappellent de bien près les époques mérovingienne et carlovingienne, dates primitives de cette abbaye. Je ne serais pas étonné que, après une étude comparative des trop rares monuments de cette période, il n'y fût définitivement classé et peut-être comme un des plus complets.

A quelques pas de Montmajour est la chapelle de Ste-Croix, en forme de croix grecque, dont chaque bras se termine par une absidiole demi-circulaire. Un narthex parallélogramme forme avant-corps sur la façade. Les contreforts sont très-plats, les jours très-étroits; enfin ce petit monument porte tous les caractères du XI[e] siècle; la voûte se compose de deux berceaux conduits en sens contraire. A l'extérieur, quelques pierres d'appareil portent des marques de tâcherons. Le sol, tout autour de la chapelle, est semé de tombes ou fosses creusées dans la roche calcaire; elles offrent presque toutes le cachet des époques reculées du moyen-âge.

Au retour, M. de Laurière et moi nous nous sommes arrêtés à St-Gilles-les-Boucheries, lieu qui doit son origine à Ægidios, jeune grec d'une grande famille qui, fuyant Athènes, vint se réfugier loin de sa patrie, auprès d'Arles, dans une forêt. Je ne veux point raconter sa vie ni ses miracles; toujours est-il qu'en 672 Vamba, roi des Visigoths, lui donna la vallée qu'il habitait. Bientôt, grâce aux libéralités des habitants voisins, il eut construit une église qu'il dédia aux apôtres saint Pierre et saint Paul, un cloître et des cellules pour les moines qui vinrent se ranger sous sa direction. Saint Gilles mourut en 720, après avoir relevé son monastère ruiné par une incursion des Maures d'Espagne.

L'emplacement qui avait été donné à saint Gilles par Vamba était déjà habité ou l'avait été, car on y a découvert

et on y découvre encore des tombeaux romains et des restes de constructions plus anciennes que les monuments élevés par saint Gilles et ses successeurs. En effet, on a réuni dans la partie ruinée de l'église et dans la crypte un grand nombre de tombeaux et de fragments de sculptures, dont une partie remonte à l'époque primitive de la domination romaine, avant que le christianisme eût pénétré dans le pays.

Mes notes ne sont pas suffisantes pour que je puisse donner une description exacte de l'église St-Gilles; mon ami, M. le baron E. de Rivières (du Tarn), a fait paraître sur ce sujet des notes reproduites par le *Bulletin;* cependant je me permets de consigner ici quelques détails comme souvenirs ou points de repère. La façade peu élevée est percée de trois portes à plein-cintre, la porte centrale ayant de plus grandes dimensions que les deux autres. Une double colonnade sépare ces ouvertures et soutient une frise sculptée qui court au-dessus des chapiteaux à la hauteur des impostes et divise la façade en deux parties. Le plan vertical du mur se trouve en arrière de cette colonnade, et dans l'entre-colonnement on a ménagé des niches contenant des statues de saints. Quelques-uns des fûts de ces colonnes paraissent avoir appartenu à des monuments plus anciens, car elles ne sont ni d'égale hauteur ni d'égal diamètre; on a été contraint de les placer sur des bases plus ou moins élevées: quelques-unes reposent sur des lions couchés. Tous les chapiteaux ne sont pas de style roman, et s'ils ne sont pas gallo-romains, ils dérivent évidemment de cet art dont on avait tant de modèles sous les yeux, et dont on s'est longtemps si heureusement inspiré dans le Midi.

La porte centrale est ornée d'une frise formant linteau sur laquelle est reproduite la Cène; le tympan contient dans une auréole le Christ bénissant, entouré des symboles des quatre Évangélistes. L'intérieur est à trois nefs; il a été réédifié sur

les bases anciennes en 1665. Sauf quelques socles de colonnes, il ne reste de l'église primitive que la sacristie (partie de la nef latérale du nord) qui puisse donner une idée exacte de la hauteur de l'édifice (18 mètres) et de la forme de la voûte. C'est là que sont renfermées et précieusement conservées de nombreuses bulles de papes et les chartes des rois se rapportant à cette basilique renommée; dans le nombre, il en est de très-anciennes et de très-curieuses.

Le chœur de l'église, qu'on peut attribuer au XII^e siècle, est en ruines; mais il est très-aisé de le reconstruire par la pensée, car toute la partie inférieure est encore debout. Le stylobate qui séparait le sanctuaire du déambulatoire existe encore, portant en place les bases des colonnes; trois chapelles rayonnaient au chevet. C'est dans cette partie de l'église, côté du nord, qu'on doit visiter l'escalier connu sous le nom de vis de saint Gilles. C'est une œuvre des plus remarquables comme difficulté vaincue et travail achevé. Dans ce chœur, mais malheureusement exposés à toutes les intempéries des saisons, on a réuni un grand nombre de tombeaux de toutes les époques et d'intéressants fragments de sculpture.

La crypte est aussi vaste que l'église supérieure et, comme elle, est à trois nefs; la voûte à berceau surbaissé repose sur une simple corniche portée par des piliers carrés très-massifs; les larges nervures de la voûte sont décorées de dents de scie ou de tores ondulés. La confession est plus ancienne, et le niveau du sol était bien moins élevé que celui de la crypte; c'est là qu'a été découvert, au milieu de décombres de toutes sortes, le tombeau de saint Gilles (1865); il porte cette inscription :

IN H · TML · Q
C · B · ÆGD ·

Dans ce tombeau repose le corps du bienheureux Gilles. On y a trouvé aussi le cippe romain sur lequel le saint avait l'habitude d'offrir le saint sacrifice de la messe.

M. le curé de St-Gilles, l'abbé Goubier, nous a montré son église et donné toutes les explications désirables avec une amabilité dont nous lui sommes très-reconnaissants. Nous avons trouvé en lui un homme à l'intelligence élevée, convaincu de ses devoirs, à la parole facile et entraînante, et d'un zèle infatigable pour son église qu'il a pour ainsi dire fait sortir de ses ruines. Il a réuni dans une des chapelles de la crypte un grand nombre de sculptures de tous les âges qu'il a trouvées dans les déblais, entre autres, les débris d'un sarcophage chrétien ; un de ces fragments représente les Rois-Mages suivant l'étoile et Hérode sur une tour ; l'autre les Mages portant leurs présents. —On peut y voir aussi plusieurs inscriptions romaines.

Sur une des parois extérieures de l'église, formant un des côtés du cloître qui m'a paru remonter à une époque antérieure à l'église même, se voit cette inscription qu'on accepte généralement comme portant la date de la reconstruction :

Ō ⁝ DN̄I ⁝ ṀĊẊVI ⁝ HOC ⁝ TĒPLV̄ ⁝
S̄ ⁝ ÆGIDII ⁝ ÆDIFICARI CEPIT ⁝
APL ER̄ ⁝ II ⁝ IN ⁝ OCTAB · PASCHE ⁝

Anno Domini millesimo centesimo decimo sexto hoc templum Sancti Ægidii ædificari cepit aprilis feriæ secunda in octaba Pasche.

« En l'an du Seigneur mil cent seize, ce temple de « St-Gilles a commencé à être édifié dans la seconde férie « d'avril, en l'octave de Pâques. »

Je n'ai pas voulu quitter le Midi sans voir Aigues-Mortes, la ville de saint Louis et de Philippe le Hardi. Loin de tout, perdue au milieu d'immenses marais, il est rare qu'on la visite; il n'y a, les commis-voyageurs à part, que quelques archéologues forcenés qui se laissent attirer par les grands souvenirs historiques qui s'y rattachent et le désir d'étudier ses fortifications renommées. M. d'Estaintot, M. de Laurière et moi nous nous y fîmes transporter de Lunel, au vin exquis, station la plus rapprochée. Notre espoir ne fut point trompé; nous eûmes la chance heureuse d'y trouver un médecin polonais, M. Haas, artiste et archéologue, qui se mit à notre disposition pour nous faire visiter la ville dont il connaît fort bien l'histoire. Entre autres choses, il nous expliqua très-clairement, du haut de la tour de Constance, comment saint Louis n'avait pu, ainsi que plusieurs historiens l'ont rapporté, s'embarquer à Aigues-Mortes, la mer n'ayant jamais été jusque-là, et le lac qui baigne ses murailles étant trop peu profond pour qu'un navire ait pu s'en approcher. Saint Louis monta tout simplement dans une barque qui le conduisit au Grau-du-Roi, port situé à quelques kilomètres d'Aigues-Mortes et où la flotte était réunie.

Les remparts ont été décrits trop souvent pour que je veuille le faire de nouveau; il suffit de renvoyer aux études qui ont paru dans le *Magasin pittoresque* (Études sur l'architecture en France), dans les *Monuments anciens et modernes* de Gaichabaud, dans le *Dictionnaire d'architecture* de M. Viollet-le-Duc, dans l'*Abécédaire* de M. de Caumont. Ces remparts construits par le fils de saint Louis, Philippe le Hardi (1270-1285), sont admirablement conservés, sauf les fossés qui ont été comblés, ce qui enlève extérieurement à leur hauteur et nuit à l'effet qu'ils devraient produire; ils sont alternativement renforcés par des tours rondes ou barlongues, sous lesquelles s'ouvrent quinze portes. Ce sont autant de

petites forteresses. Les pierres d'appareil sont à bossages jusqu'à une certaine hauteur et presque toutes portent des marques de tâcherons. J'en ai relevé plusieurs. Je me suis attaché surtout à étudier la tour de Constance, élevée par saint Louis, qui m'a paru réunir dans un état parfait de conservation tous les éléments de défense usités dans les donjons de cette époque.

Mes notes, que j'ai cherché à prendre aussi complètes et aussi exactes que possible, pourront servir de points de comparaison; je cherche à les rendre aussi claires que je le puis, ne pouvant en ce moment donner ni plan, ni coupe, ni dessin. Je renvoie au monument pour rectifier mes erreurs ou mes inexactitudes.

La tour de Constance servait de barbacane ou de défense avancée à la ville d'Aigues-Mortes; elle est reliée au château ou citadelle par un pont dormant à plusieurs arches. Elle est cylindrique et mesure 30 mètres d'élévation; ses murs ont 6 mètres d'épaisseur à la hauteur du premier étage. Il est certain qu'à la base cette épaisseur est plus considérable, mais je n'ai pu en prendre la mesure exacte; elle est percée de longues meurtrières à ses deux étages supérieurs, et son sommet est muni de créneaux.

Passons maintenant à l'examen de cette belle et complète construction militaire. Le pont dormant dont j'ai fait mention est muni d'un parapet élevé, percé de meurtrières et de créneaux; vers le centre ont été ménagés deux réduits pour faciliter la circulation et la défense; ce pont donne accès de la citadelle à la tour ainsi défendue. Une première porte s'ouvre sur un étroit couloir où deux personnes ont peine à se mouvoir; ce couloir est fermé par une seconde porte à double herse et, de plus, il est dominé par tous les étages de la tour desquels, intérieurement, on peut jeter des pierres, des traits ou autres objets pesants sur ceux qui y auraient

pénétré. On entre dans la salle principale, à voûte à dix nervures supportées, l'une entre autres, par des colonnettes à chapiteaux à crochets et par des consoles situées au même niveau que ces chapiteaux. Ces nervures ou membrures de voûte se réunissent à une clef en forme de margelle de puits qui communique avec la salle supérieure. Le sol de cette première salle est aussi percé à son centre d'une ouverture circulaire par laquelle on descend au moyen d'échelles à l'étage inférieur, improprement appelé oubliettes, et qui était plutôt destiné à servir de magasin. Une immense cheminée à manteau à crochets, un four, un puits, de nombreuses armoires dans l'épaisseur des murs, rendaient jusqu'à un certain point habitable et commode cette vaste salle. Tous ces détails pratiques permettaient à la garnison de résister longtemps à l'abri de ces fortes murailles. Cinq longues archères donnaient la facilité de lancer des traits dans diverses directions. Dans l'étroit couloir d'entrée, une porte percée à droite dans l'épaisseur de la muraille s'ouvre sur un escalier qui fait communiquer les deux étages supérieurs de cette belle tour. Vers la moitié de la retombée de la voûte de la salle dont je viens de tenter la description, l'escalier accède à une nouvelle porte ouvrant sur un corridor circulaire au chemin de ronde, percé entre chaque nervure d'une ouverture qui permet de surveiller cette salle et au besoin (c'était le but de ces espèces de créneaux intérieurs) d'accabler l'assaillant de traits de toutes sortes. Un pont jeté sur le vide formé par le couloir permet de le surveiller de la même façon, et quelques marches ménagées dans sa structure servent à reprendre le niveau perdu dans l'agencement ingénieux de ces détours multipliés. Le second étage est disposé de la même manière que le premier, sauf qu'il n'y a pas de cheminée et qu'un couloir ne circule pas autour de la voûte. Enfin, on arrive sur la plate-forme sur la-

quelle s'élève une tourelle de guet et garde tangente à la circonférence de la tour. De là on découvre le périmètre entier des remparts d'Aigues-Mortes et ses quinze tours. On peut se rendre un compte exact du plan de la ville.

Aigues-Mortes a tout à fait la forme d'une bastide; ses rues sont larges, se coupent à angle droit et l'église occupe un des côtés de la place principale. C'est le plan des bastides du Périgord, Montbazier, Beaumont, Domme, Molières, etc.; du Tarn-et-Garonne, Montauban; du Tarn, La Bastide, Denat, Réalmont, Briatexte.

M. Haas a eu la bonté de nous montrer une belle cheminée du XVI^e siècle, qui se trouve dans une maison de cette époque, reste peu considérable de celle où François I^{er} et Charles-Quint eurent une entrevue en 1537. Le manteau repose sur deux consoles sculptées en forme de sphynx; il est divisé en plusieurs compartiments ornés de trophées d'une grande finesse d'exécution. Mais le cartouche central, portant un trophée de plus grande dimension, ne peut se rapporter à cette époque, commencement du XVI^e siècle; il est sans aucun doute plus récent, à mon avis du moins. Il est possible que, n'ayant pas été exécuté lors de la construction de l'habitation, il ne l'ait été que plusieurs années après.

LETTRE

SUR

LES CONFESSIONNAUX

AU MOYEN-AGE,

ADRESSÉE A M. L'ABBÉ BARRAUD, CHANOINE DE BEAUVAIS,

Par M. l'abbé *,**

Membre de la Société française d'Archéologie.

MONSIEUR L'ABBÉ,

Je viens de lire avec un intérêt soutenu votre *Notice sur les Confessionnaux* (1), que je pourrais appeler avec autant de vérité une dissertation sur la pratique constante dans l'Église de la confession auriculaire. Je partage complètement votre avis sur l'époque où ont apparu les confessionnaux en bois, tels que nous les possédons aujourd'hui dans nos églises. Prescrits et peut-être déjà établis en Italie et dans le midi de la France, vers la seconde moitié du XVIe siècle (2), ils ne pénétrèrent parmi nous qu'au commencement du XVIIe. Le synode tenu à Rouen le 29 mai 1618 décida que, « pour la « commodité des confesseurs et des pénitents, il y aurait

(1) *Notice sur les Confessionnaux*, par M. l'abbé Barraud, in-8° de 82 pages avec gr. Caen, Le Blanc-Hardel, 1868 ; *Bulletin monumental* de 1868, t. XXXIII.

(2) Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. XV, col. 262, 466, 1135, *Instruct. de saint Charles Bor.*, p. 96.

« dans toutes les églises des confessionnaux (1). » Au diocèse d'Avranches, nous voyons les confessionnaux mentionnés en 1693 (2), et à Lisieux vers 1700 seulement (3).

J'ai visité toutes les églises du diocèse de Rouen, et je ne crois pas y avoir jamais rencontré un confessionnal du temps de Louis XIII. J'en ai vu beaucoup du XVIII[e] siècle; mais ceux du XVII[e] sont d'une rareté extrême, si même ils existent. J'ai souvenance d'en avoir rencontré un dans une église de campagne des environs de Bernay; mais c'était au diocèse d'Évreux (4). Je le répète, un confessionnal de deux siècles serait, pour moi, un objet de musée plutôt que de service; et si jamais un antiquaire ou un liturgiste rencontre un confessionnal du temps de Louis XIII ou de la Fronde, soyez sûr que ce sera dans quelque annexe reculée restée sans prêtre depuis la grande Révolution.

Ce qui se passe chez nous est à peu près général par toute la France; c'est du moins le sentiment d'un savant ecclésiologue placé sur les frontières de la France et de l'Allemagne. Voici en effet ce que M. l'abbé Straub, professeur d'archéologie au séminaire de Strasbourg, disait au Congrès archéologique tenu dans cette ville en 1859: « Dans nos pays, les « confessionnaux ne remontent pas plus haut que le XVII[e] « siècle. On sait que jusque-là les fidèles s'agenouillaient « devant le prêtre, assis dans une stalle ou sur un simple « siége, comme le prouvent d'anciens dessins (5). »

A présent qu'il est bien constaté que nous ne trouvons pas

(1) Pommeraye, *Conc. Rothomagens.*, p. 444. — Bessin, *Concilia Normanniæ*, p. II, p. 121.

(2) Bessin, *Concilia Rothom. provinciæ*, p. II, p. 360.

(3) Id., *Ibid.*, p. 513.

(4) C'était, je crois, dans l'église de Goupillières.

(5) *Congrès archéologique de France, séances générales tenues à Strasbourg en* 1859, p. 399.

chez nous de confessionnaux en bois antérieurs au XVII^e siècle, ne pourrions-nous savoir comment on confessait autrefois, et ne reste-t-il dans nos églises aucune trace du mode de confession usité au moyen-âge ?

Grâce à l'observation archéologique, aujourd'hui plus sérieuse et plus minutieuse que jamais, grâce surtout aux voyages des archéologues étrangers, nous connaissons parmi nous des monuments allant du XI^e au XIII^e siècle qui peuvent se rattacher à la pratique de la confession auriculaire. Ces monuments, qui nous avaient frappé tout d'abord, nous avaient paru inexplicables jusqu'au jour où des savants étrangers sont venus leur donner une interprétation liturgique. Cette interprétation nous semble d'autant mieux fondée que, dans certaines contrées lointaines qu'habitent ces archéologues, toute trace des usages primitifs n'a pas encore disparu.

Disons d'abord un mot des monuments qui nous paraissent se rattacher à la pratique qui nous intéresse.

Le premier monument de ce genre que j'aie observé dans notre pays est celui de Martin-Église, près Dieppe. Il est placé au côté nord de la nef de l'église, qui est romane et doit remonter au moins au XII^e siècle. Cette ouverture, qui a la forme d'un carré long, est haute de 84^c et large de 38^c. Elle devait se trouver à la hauteur d'appui du sol primitif; aujourd'hui, elle est à 1^m 35 du sol actuel, qui a été abaissé. L'encadrement de l'ouverture est en pierre tuffeuse.

A Bailleul-sur-Eaulne, j'ai fait une observation analogue. Dans le mur nord de la nef est une arcade du XIII^e siècle rebouchée avec le bizet de cette époque. Dans le bizet est tracée avec la pierre une ouverture affectant la forme d'un carré long, haute de 75^c et large de 25^c. Elle se trouve à présent à 2 mètres du sol; mais autrefois elle n'était qu'à 1 mètre seulement.

Une troisième ouverture, parfaitement pareille aux précédentes, se voit dans la petite église de Bretteville-St-Laurent (canton de Doudeville). Cette dernière est placée dans le mur du chœur au midi de l'église. Sa forme est celle d'un carré long; haute de 1m 20, elle est large de 30 à 33c. L'ouverture est faite en pierre tuffeuse, bien qu'encastrée dans une maçonnerie en silex. Je la crois du XIe ou du XIIe siècle. Elle s'élève à peu près à 60 ou 70c du sol actuel.

Inutile d'ajouter que ces deux ouvertures n'ont jamais été des portes ni des fenêtres.

Enfin, dans trois autres églises romanes du diocèse de Rouen, j'ai encore remarqué des ouvertures qui ne sont ni portes ni fenêtres, et qui me paraissent avoir eu la même destination que les précédentes.

La première est dans l'église d'Étretat. Elle est dans le mur qui forme le collatéral nord connu sous le nom d'*Allée St-Nicolas*. Cette portion de l'église est romane et doit remonter au XIe siècle.

La seconde se trouve dans le mur méridional de l'église de Bures (canton de Londinières). Cette nef est aussi romane et l'ouverture affecte la forme cintrée; mais elle est trop étroite et trop courte pour une porte, trop basse pour une fenêtre.

La troisième, enfin, se voit dans la nef de l'église paroissiale de Jumiéges, qui est du XIe siècle. Elle se trouve au côté du midi, et le cintre en est très-visible au-dehors. Au-dedans, c'est un carré long placé à la hauteur d'appui d'un siége qui a disparu.

Toutes ces ouvertures, mystérieuses et cachées comme la vérité, étroites comme la porte du paradis, se trouvent généralement dans des églises romanes des XIe et XIIe siècles; mais en voici une qui se voit dans une église ogivale et bien caractérisée du XIIIe siècle : nous voulons parler d'une ouverture que nous avons remarquée dans l'église de St-Vincent-

Cramesnil (canton de St-Romain-de-Colbosc). Elle est en pierre blanche du pays et placée au côté nord de la nef. Elle a été faite avec le plus grand soin, presque avec élégance. Comme toutes les autres, elle a la forme d'un carré long ; mais, chose singulière, elle est encadrée dans une fenêtre ogivale du XIII[e] siècle. La fenêtre est pleine, tandis que l'ouverture carrée n'a guère que 36[c] de large sur 80[c] de long. Rebouchée aujourd'hui, il semble bien qu'elle n'a jamais dû être une porte ni une fenêtre.

Maintenant, comment avons-nous été conduit à considérer ces ouvertures comme d'anciens confessionnaux ? C'est ce qu'il nous faut dire ici.

En juillet 1860, un liturgiste anglais visitait Martin-Église. En voyant l'ouverture dont nous avons parlé plus haut, il affirma à M. l'abbé Malais, le savant curé de cette paroisse, que des ouvertures pareilles se voyaient dans les plus anciennes églises d'Angleterre. Dans cette contrée, les ecclésiologues les considèrent comme d'anciens confessionnaux. Ce qui confirme dans cette pensée les savants d'Outre-Manche, c'est qu'en face de ces ouvertures on voyait autrefois dans l'église une chaire de pierre destinée au prêtre. Le pénitent se présentait dans le cimetière et se tenait sous la gouttière. Cette méthode était-elle générale ou particulière aux lépreux ou aux pécheurs astreints à la pénitence publique ? C'est ce que nous ne saurions dire. Mais en lisant les deux passages suivants relatifs à des églises d'Irlande, on est tenté de croire que ce mode de recevoir la confession des pécheurs était pour tout le monde.

Dans un ouvrage intitulé *The antiquities of Irland*, publié en 1791, voici de quelle manière s'exprime l'auteur à propos de l'abbaye d'Aghaboe : « Quand on examine l'in-
« térieur de l'église, on voit paraître une petite cellule faite
« dans l'épaisseur du mur et capable de contenir une per-

« sonne. Elle est voûtée, et sur ses côtés s'élèvent quatre « piliers. Vers le côté occidental est un siége de pierre. C'est « un curieux confessionnal dans lequel le prêtre entrait par la « porte et dans lequel il était invisible aux pénitents. Une « ouverture circulaire ouvrait dans le cimetière (1). »

A propos de l'abbaye de Hore, en Irlande, le même auteur s'exprime en ces termes : « Dans l'église on voit une petite chambre basse, voûtée, qui était un confessionnal ; il y a des niches dans le mur avec des trous pour les pénitents (2). »

Enfin, ne semble-t-il pas que saint Charles Borromée, que l'on pourrait appeler le créateur des confessionnaux en bois, fasse allusion à ces confessionnaux de pierre, quand il dit dans ses *Instructions :* « Que toutes les cellules faites pour « entendre les confessions soient murées *par dehors* ou « abattues, afin que l'on ne s'en serve plus pour cet effet ; « mais que l'on introduise l'usage des confessionnaux en « bois, suivant ce qui est admis au concile provincial de « Milan (3). »

Nous sommes porté à penser que les ouvertures dont nous avons parlé auraient été bouchées au commencement du XVII^{e} siècle, à fur et mesure de l'introduction des confessionnaux en bois.

N'ayant pas rencontré dans votre *Notice* trace de ces confessionnaux en pierre, du moyen-âge, je me permets d'attirer sur eux votre attention, et de soumettre à vos études les observations de votre très-respectueux et très-dévoué serviteur et confrère.

(1) *The antiquities of Irland*, t. II, p. 40.
(2) *Id.*, ibid., p. 86.
(3) *Instructions de saint Charles Borromée*, p. 96.

MES SOUVENIRS

PAR M. DE CAUMONT.

Quand on avance en âge on regarde en arrière ; on y regarde d'autant plus souvent que le ruban de la vie diminue de longueur et que la carrière parcourue a été plus longue. C'est une expérience que j'ai faite souvent dans mes relations avec les personnes âgées pour lesquelles je me suis toujours senti beaucoup de sympathie, et que je fais sur moi-même à mesure que les années viennent. Je prends donc la plume en 1870 pour consigner quelques souvenirs de ma vie qui n'ont pas, à dire vrai, un grand intérêt pour le public, mais qui, pour moi, sont assez précieux pour que j'essaie de les résumer avant que ma mémoire soit affaiblie (1).

Années 1827, 1828 *et* 1829. — Mon père et ma mère m'avaient conduit avec eux en 1820 pour me faire voir Paris et j'y passai le mois de septembre. Occupé de mes études

(1) Ce sont ces notes qu'un des collaborateurs du *Bulletin monumental* a feuilletées avec la permission de leur auteur; il lui a semblé que quelques paragraphes renferment des documents utiles pour l'histoire contemporaine. Ce qui remonte à quarante années est déjà bien ancien à l'heure qu'il est où les événements se succèdent si rapidement et où l'on oublie tout si vite.

(Note du Comité de rédaction.)

à Caen les années suivantes, je ne suis retourné dans la grande ville qu'en 1827 ; mais, à partir de cette époque, il n'y a pas d'année que je n'y aie passé un temps plus ou moins long.

Secrétaire de la Société Linnéenne d'histoire naturelle et de la Société des Antiquaires de Normandie depuis quatre ans, j'avais correspondu, de 1824 à 1827, avec un certain nombre de notabilités qui me firent bon accueil. M. le baron de La Doucette, ancien préfet et président de la Société royale des Antiquaires de France, m'avait fait nommer, quelques mois avant mon arrivée, membre correspondant de cette Société qui siégeait alors au musée des Petits-Augustins, aujourd'hui l'École des Beaux-Arts. Je profitai de mon titre de correspondant pour assister régulièrement aux séances, cette année et les années suivantes, pendant les semaines passées à Paris. Elles étaient alors très-modestes, et rarement on y voyait plus de douze à quinze membres, souvent huit à dix seulement. J'y ai rencontré MM. l'abbé *La Bouderie*, vicaire-général de Paris; *Émeric David*, de l'Institut; *Jorand*, peintre; *Eusèbe Salverte*, *Gilbert*, conservateur des tours de N.-D.; *Drojat*, avocat, qui a été secrétaire de la Société pendant quelque temps; *Bodin*, l'auteur du Dictionnaire; *Du Sommerard* père, le fondateur du Musée de Cluny; *de Golbery*, de Colmar, correspondant comme moi, et quelques personnes moins connues dont je ne me rappelle plus les noms. Souvent la séance s'ouvrait en présence de sept à huit membres; il y en avait trois par mois. Quoique médiocrement intéressantes, on y entendait toujours quelques bons mémoires.

M. le baron de La Doucette me proposa ses bons offices auprès de ses amis, et il me présenta à plusieurs : entre autres, à l'excellent M. Du Sommerard, qui voulut bien me montrer en détail sa belle collection; il demeurait alors, autant qu'il m'en souvient, dans la rue Louis-le-Grand. Sa collection,

moins riche que celle qu'il transféra dans la suite à l'hôtel de Cluny, était déjà considérable et en grande réputation.

J'assistai à une conférence de M. Champollion jeune sur les monuments égyptiens.

Je fus à la même époque présenté à quelques membres de l'Académie des Inscriptions dont plusieurs étaient chargés du gouvernement de la bibliothèque royale de la rue Richelieu; mais ce fut seulement en 1829, en 1830 et années suivantes que je mis à contribution leur bon vouloir. Je n'oublierai jamais la bienveillance, la complaisance extrême que j'ai trouvée chez l'éminent et savant M. *Van Praet*, directeur de la bibliothèque, et chez MM. *Haze* et *Guérard*, au département des manuscrits; chez M. *Naudet*, qui, plus tard, est devenu directeur de l'établissement; chez M. *Champollion-Figeac*, M. *Jomard*, et chez quelques employés, notamment M. *Depping*, auteur d'un volume sur les invasions des Normands. Ces Messieurs voulaient bien me permettre d'emporter les livres chez moi; ce qui me décida à loger toujours rue Richelieu, d'abord hôtel de Valois, puis hôtel de Malte. C'est encore là que je descends toutes les fois que je vais à Paris.

Je fus présenté, à la même époque, à M. *Dacier*, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à M. *Abel Rémusat*, à M. *Saint-Martin*, à MM. le comte *de Reinhard*, *Raynouard*, *Pouqueville*, le vicomte *Le Prévost-d'Iray* et à M. le comte *de La Borde*. Celui-ci a été pour moi d'une obligeance que je dois rappeler ici. J'avais su qu'il avait le grand ouvrage anglais de King sur l'architecture militaire du moyen-âge : cet ouvrage n'existait pas à la bibliothèque de la rue Richelieu et j'avais lieu de supposer que M. le comte de La Borde était le seul qui le possédât en France. Je me présentai donc chez lui un matin, il n'était pas encore levé; il me reçut cependant et commença par me dire d'un air

impatienté : « *Que me demandez-vous? je ne peux rien pour vous.* » Il ne m'avait pas assez vu pour me reconnaître, ce dont je m'aperçus; je lui répondis : « M. le comte, je ne suis pas solliciteur de ma nature, je ne demande rien que le prêt d'un livre rare que vous avez dans votre bibliothèque et que je voudrais consulter à loisir ; puis je lui déclinai mon nom. » — « Oh ! pardon, me dit-il alors, mon livre est à vous; mais vous saurez que je suis visité trop souvent par des hommes qui sollicitent ma recommandation pour des places que je ne puis leur faire obtenir. La personne qui sortait de ma chambre quand vous y êtes entré était de ce nombre, et j'ai eu beaucoup de peine à m'en débarrasser; » en même temps il sonna et son bibliothécaire me remit les volumes in-folio de l'ouvrage que je désirais. M. de La Borde ne voulut pas même que j'en donnasse reçu : « Gardez-les tant que vous voudrez », me dit-il. Quand je les reportai à Paris on ne se rappelait pas ce prêt, et il me fallut insister pour faire rentrer les livres dans la bibliothèque du savant académicien.

Je fis visite à M. Quatre-Mère de Quincy, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, et dont on connaît les savants ouvrages sur l'architecture classique; je voulais lui communiquer les bases de ma classification chronologique de l'architecture du moyen-âge. Il me reçut avec beaucoup d'amabilité, mais il ne me cacha pas qu'il n'aimait pas le gothique, *proles sine matre*, me répétait-il, et qu'il ne pouvait examiner mon système. « Comment voulez-vous que, après avoir étudié l'art grec, je puisse envisager ces monuments gothiques, dont les murs semblent vouloir tomber et ne tiennent debout qu'à l'aide d'une forêt de jambes de force et de contreforts dont l'effet est pour moi des plus désagréables; non, je ne m'occuperai jamais de cette architecture-là, et je doute même qu'on puisse la classer comme vous le dites, *proles sine matre.* Je sais bien que les romantiques

voudraient remettre ce singulier style à la mode. Grand bien leur fasse ; mais c'est vraiment faire rétrograder le goût. »

Je répondis à cette profession de foi que j'adorais comme lui l'architecture grecque, mais que j'aimais tout autant l'architecture gothique, parce que l'une et l'autre sont admirables. J'ajoutai que, quand on étudie l'architecture gothique, on voit qu'elle procède de principes bien arrêtés, qu'elle est tout aussi solide que l'autre quand ses forces sont bien combinées, et que si la hauteur considérable des murs nécessite parfois des arcs-boutants, ils ne font pas toujours un mauvais effet ; « enfin, disais-je, je ne suis pas exclusif : je suis comme les petits enfants, j'aime bien papa, mais j'aime beaucoup maman. » Nous parlâmes ensuite exclusivement architecture grecque, et comme j'avais lu, quelques jours avant, son ouvrage sur les temples antiques, je pus lui en citer quelques passages, ce qui parut le satisfaire et me fit pardonner d'aimer l'architecture gothique, cette *proles sine matre*, comme il le répétait à chaque phrase, dans la discussion.

M. Quatre-Mère était un homme excellent, vertueux, de mœurs aussi sévères que sa grande figure allongée l'était elle-même. Il avait, je crois, de la sensibilité et de l'attachement pour ses amis, car je l'ai vu plusieurs fois lever les mains au ciel en passant devant les bustes de ses anciens confrères que l'on voyait à l'Institut. Sa physionomie prenait alors une expression particulière de tristesse et semblait dire : *Pauvres et bons amis combien vous nous manquez ! Hélas ! il faudra bientôt aller vous rejoindre !!*

A quelques jours de là, M. Hittorf me reçut dans son cabinet et voulut bien, pendant près de trois heures, me montrer sa riche collection de dessins et me communiquer ses excellentes idées sur l'architecture du moyen-âge en Italie et en Sicile.

M. Émeric David, que j'ai vu plus souvent encore, m'engagea beaucoup à publier ma classification des monuments du moyen-âge dont il écouta patiemment l'exposé, et M. Dureau de La Malle ne fut pas moins bienveillant (1) que lui.

Mes rapports avec les naturalistes, avec les géologues surtout, me procurèrent d'autres bonnes fortunes. M. le baron Cuvier voulut bien m'inviter à ses soirées et j'y allai quelquefois.

M. Alexandre Brongniart, directeur de la manufacture de Sèvres et l'auteur du grand ouvrage sur la géologie des environs de Paris, fut pour moi d'une bonté que l'on ne trouve plus chez les savants actuels : c'était un cœur expansif qui accueillait toujours bien les jeunes gens studieux ; non-seulement il me reçut à Sèvres avec des géologues piémontais très-distingués que j'ai retrouvés longtemps après en Italie, mais il m'invita à venir à ses réceptions du dimanche, ce qui m'a valu l'insigne honneur de connaître le comte Alexandre de Humbolt, M. L. de Buch et un très-grand nombre de géologues français. Quand M. le comte de Humbolt était là Paris, et il y venait passer une partie de l'hiver chaque année, on le voyait habituellement le dimanche dans le salon de M. Brongniart, rue St-Dominique, 72, et on ne se lassait pas de l'écouter tant il avait de choses curieuses à raconter.

Les salons du baron de Férussac, rue de l'Abbaye, 3, étaient aussi très-suivis. L'immense publication qu'il avait entreprise sous le titre de *Bulletin des Sciences*, se divisait en huit sections. C'était une revue véritablement encyclopédique dont les collaborateurs étaient très-nombreux, et l'on en trouvait toujours un certain nombre dans le salon

(1) Quelques années plus tard (1831), ce fut sur le rapport de M. de La Malle que j'obtins, pour la partie de mon *Cours* consacrée à l'architecture religieuse, une médaille d'or à l'Institut.

où étaient exposées toutes les publications récentes de la France et de l'étranger.

Avant de mourir, M. Lamouroux, correspondant de l'Académie des Sciences et professeur à la Faculté des Sciences de Caen, m'avait fait admettre comme collaborateur du bulletin Férussac, à titre de secrétaire de la Société Linnéenne de Normandie. J'avais donc naturellement mes entrées rue de l'Abbaye, et j'en profitai pour recruter bon nombre de correspondants à la Société Linnéenne. Ce fut là que je fis connaissance avec un travailleur extraordinaire, un géologue éminent, M. Ami Boué, membre de l'Académie impériale d'Autriche, qui habitait Paris à cette époque; il voulut bien me confier quelques-uns de ses travaux au moment où il allait faire un voyage en Styrie et en Suisse, notamment son grand travail sur la géologie de l'Europe, qui forme un volume in-4°, devenu très-rare et que j'ai fait imprimer à Caen.

A cette époque, le célèbre Élie de Beaumont n'était encore que simple ingénieur des mines, mais il avait déjà fait bien des voyages pour la carte géologique de France, travail colossal dont il était chargé avec M. Dufresnoy. Il voulut bien comme compatriote (M. de Beaumont possède dans le Calvados ses propriétés patrimoniales, notamment le château de Canon) m'aider de ses conseils et m'encourager dans la publication de la carte géologique du Calvados que j'avais presque terminée.

Un autre compatriote, M. de La Renaudière, de Vire, secrétaire de la Société de Géographie de Paris, me fit assister à plusieurs séances de cette société où l'on s'occupait de divers rapports sur l'intérieur de l'Afrique et sur le voyage du major Ling, dont on espérait l'arrivée à Tombouctou.

N'étant à Paris que momentanément, je ne pouvais suivre

tous les cours du Collége de France ou de la Sorbonne, je passais seulement quelques instants à chacun d'eux, afin de me faire une idée du talent d'exposition des professeurs de Paris, et je regrettais vivement en sortant de ne pouvoir les fréquenter avec suite.

Un jour j'assistai à une leçon de M. le professeur de Chezy, au Collége de France; il y avait trois élèves seulement : ces trois élèves se connaissaient d'autant mieux qu'ils étaient toujours trois. Je remarquai que ma présence les intrigua tout autant que le professeur lui-même; le professeur, en effet, ne cessa de me regarder d'un air inquiet en débitant sa leçon, et je donnais des distractions aux auditeurs ordinaires. Cependant je restai jusqu'à la fin par bienséance, et j'entendis le professeur lire la traduction d'une page qui lui avait, disait-il, demandé huit jours de travail.

Il y avait alors au Collége de France des cours très-suivis, d'autres qui avaient peu d'auditeurs; mais celui de M. de Chezy était le seul, je crois, qui fût réduit à trois élèves, ce qui tenait au sujet du cours qui ne pouvait intéresser que bien peu de monde. M. de Chezy professait le sanscrit; c'était d'ailleurs un professeur très-instruit et membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

J'allai souvent au Musée du Louvre pour y étudier la sculpture antique.

Les musées me paraissaient laisser beaucoup à désirer quant à la classification, et je faisais des vœux pour que de bons catalogues pussent guider le public désireux de s'instruire au Musée des antiques. C'est ce dont ne paraissaient guère se préoccuper MM. les conservateurs d'alors : aux heures d'ouverture ils étaient invisibles et livraient la collection à leurs gardiens, gens polis, bien habillés et même d'un physique généralement agréable, mais véritables automates ne sachant

absolument rien ; et quand un étranger leur demandait le moindre renseignement, ils ne pouvaient répondre. Il me parut alors que MM. les conservateurs considéraient les musées comme destinés surtout à amuser les désœuvrés qui y viennent en grand nombre comme ils vont voir les boutiques du boulevard ; ils considéraient les richesses des musées, en tant qu'elles servent à l'étude, comme destinées à leur usage particulier et à celui d'un petit nombre de privilégiés. Cette idée, mal fondée peut-être, m'inspira un mécontentement qui dure encore aujourd'hui ; car les choses se passent à peu près comme en 1827. MM. les conservateurs croient au-dessous d'eux de se produire en public et de répondre aux questions qui pourraient, à bon droit, leur être faites en l'absence de catalogues raisonnés. Les conservateurs devraient, je crois, ne pas oublier que, si l'histoire de l'art est écrite dans leurs musées, ils sont chargés de l'enseigner avec les types précieux qui leur sont confiés.

Une des choses qui m'impatientèrent le plus, ce fut de ne trouver, sur les pauvres catalogues qui existaient alors pour la sculpture, aucune indication des provenances, aucun renseignement utile sur les objets. Je remarquai à cette époque qu'on portait un médiocre intérêt à toutes les choses indigènes. Je ne sais si Paris possédait alors beaucoup de débris de sculptures et d'inscriptions gallo-romaines. Je n'en vis guère ; et quand je parlai d'en réunir d'autres qui étaient en danger de périr, les hauts dignitaires de la science parurent ne porter aucun intérêt à ce sauvetage ; mais on parlait avec enthousiasme des antiquités égyptiennes et grecques.

Je crois qu'il règne encore aujourd'hui une certaine froideur à l'endroit des antiquités nationales, quoique l'on ait consacré au Louvre quelques salles à la sculpture française. Le gallo-romain n'est-il pas relégué à St-Germain ? Il eût été facile de le loger à Paris : l'éparpillement me paraît

chose déplorable, et je n'aurais pas hésité, si le Louvre eût été insuffisant, à donner le palais de St-Germain aux antiquités égyptiennes, et à laisser au Louvre les antiquités nationales depuis l'époque romaine jusqu'à la Renaissance. L'art gallo-romain ne doit pas être scindé de l'art du moyen-âge, puisque le second procède en grande partie du premier : ce sont deux grandes pages dont on a placé l'une à St-Germain, l'autre au Louvre. Ce n'est pas, je pense, pour la plus grande commodité du lecteur !!

Le musée égyptien formant un tout, il était naturel de le transporter à St-Germain ou ailleurs. Malheureusement les choses naturelles ne sont pas souvent comprises à Paris (1).

Ma visite aux députés de l'Orne et de la Manche en 1827. — Dans leur session de 1826, les Conseils généraux de l'Orne et de la Manche avaient accordé chacun une subvention à la Société Linnéenne de Normandie, dont j'étais alors le secrétaire, pour l'aider à publier des mémoires sur la géologie et la minéralogie de ces départements. Les sommes n'étaient pas énormes (600 fr. dans l'Orne et 800 fr. dans la Manche). Cependant M. de Corbière, ministre de l'Instruction publique, ne trouva pas la chose de son goût, et d'un trait de plume annula le vote des deux conseils généraux.

Le procédé m'avait paru vilain; il faisait bon marché de la représentation départementale ; et quoique j'eusse peu de chances de réussir, je m'étais bien promis de réclamer. A cette époque, j'avais un grand zèle pour les explo-

(1) Diverses appréciations sur Paris et l'administration des musées et bibliothèques en 1827 et 1828 forment un chapitre dont nous pourrons plus tard extraire quelques pages.

(Note de la rédaction.)

rations de toutes sortes, et je n'étais pas fâché de savoir de quel bois se chauffaient nos hommes politiques. J'étais d'ailleurs dans l'âge des illusions, et je me persuadais que le secrétaire d'une société savante qui avait publié déjà de bons volumes, pouvait parler franchement et même sévèrement à un ministre.

J'avais donc préparé mentalement mon petit discours. A l'occasion de ma réclamation parfaitement juste, je devais faire une digression sur la décentralisation et la nécessité de laisser aux conseils généraux un peu plus de liberté.

M. de Corbière n'aimait probablement pas la géologie, et c'est ce qui avait déterminé son trait de plume; j'espérais le convertir, et, comme dernier moyen, je comptais lui parler archéologie et même *bouquins*. M. de Corbière était, disait-on, un des plus grands bouquinistes de son époque.

Hélas! j'en fus pour mes préparations mentales; la lettre que j'avais écrite pour demander une audience n'a pas été répondue, ou, si on y a répondu, on l'a fait si longtemps après la réception que j'avais dû quitter Paris depuis plusieurs semaines. Ce procédé de répondre trop tard était alors assez usité dans les ministères et n'est pas encore tout à fait inusité à l'heure qu'il est. Je voyais l'année dernière un honnête homme qui attendait son introduction depuis deux mois, et qui espérait encore, quoique j'eusse essayé de l'éclairer sur le véritable motif de ce retard impoli.

Ne voyant pas venir ma lettre d'audience, je pris la résolution de visiter successivement tous les députés de l'Orne et de la Manche : tous ou presque tous faisaient partie des conseils généraux de leurs départements; ils avaient conséquemment pris part au vote que le ministre avait annulé. J'espérais que leur amour-propre serait froissé en apprenant le mépris du ministre pour leurs décisions.

Tous me reçurent avec beaucoup de politesse; mais il

n'y en eut que trois qui parurent partager mes sentiments.

Les autres étaient d'avis de laisser dormir l'affaire : « Le ministre a pu être trompé, disaient-ils. *Que voulez-vous, c'est un fait accompli.* » Un de ces députés tolérants était encore au lit à onze heures et demie du matin. Il me reçut pourtant et me dit quand j'entrai : « Je vous demande pardon de vous recevoir ainsi ; mais j'ai dîné hier au ministère, je suis rentré très-tard. » Il y avait effectivement sur sa table de nuit un arsenal de tasses, de sirops et de carafes d'eau fraîche, qui prouvaient que, si le dîner avait été bon, la digestion avait été laborieuse. Quand je lui parlai de faire au ministre Corbière quelques réclamations sur sa décision, la figure de ce bon député prit une expression singulière ; il trembla, je crois, de tous ses membres.

« Mais vous n'y pensez pas, s'écria-t-il ; *dire à un ministre qu'il a tort !!* » impossible. Comme on le voit, j'étais venu dans un très-mauvais moment : le dîner du ministre n'était pas encore digéré !! Si j'avais attendu huit jours, cet excellent dîner eût été oublié peut-être, et un peu d'indépendance serait revenue ; ma visite était inopportune.

Je tairai les noms des honorables représentants qui acceptèrent la décision du ministre sans difficulté. J'exprimai librement mes griefs. Ils furent aimables et polis, mais ils durent se dire après ma sortie : « Voilà un jeune homme qui a des idées d'indépendance : *ce sera probablement un jour un homme de l'opposition.* »

Si, par discrétion, je ne veux pas faire connaître les noms des honorables députés dont je viens de parler, je suis heureux de proclamer ici avec reconnaissance ceux des trois hommes qui accueillirent mes réclamations et me promirent de s'en occuper. Ce sont :

Pour la Manche : M. de Lorimier, député de Carentan, qui prit des notes sur l'affaire (il n'était pas membre du Conseil général, et ne la connaissait guère ; je suis convaincu cependant qu'il a parlé en notre faveur dans les bureaux), et M. le comte de Kergorlay, pair de France, le père de M. Hervé de Kergorlay, qui avait pris part au vote du Conseil général dont il était président cette année-là.

Pour l'Orne : M. Boucher, de Laigle, bien connu pour avoir trouvé le moyen d'allier le zinc au cuivre dans la fabrication des épingles ; il fut de tous le plus explicite : il ne revenait pas du procédé de M. de Corbière. « Comment, disait-il, ne pas laisser la liberté à un Conseil général de voter la misérable somme de 600 francs pour des recherches géologiques si utiles au pays ! c'est incroyable ; c'est plus que cela, c'est absurde. Car le Conseil général de l'Orne doit mieux savoir ce qui intéresse le département que le ministre qui le connaît à peine, pour y avoir passé en chaise de poste en allant de Rennes à Paris. Je vous promets de monter à la tribune, dès que l'occasion s'en présentera, pour signaler le fait monstrueux que vous m'apprenez et quelques autres qui méritent aussi d'être dénoncés à la Chambre. »

Honneur à M. Boucher, de Laigle ! c'était un orateur qui savait parler et qui avait le courage de son opinion (1).

Nous sautons quelques pages des notes de l'auteur pour arriver à l'année 1833.

18 *janvier* 1833. — Le IV^e volume de mon *Cours d'an-*

(1) Il est juste de dire que l'année suivante le Conseil général de la Manche renouvela son vote de 800 francs et que cette fois ce vote ne fut pas annulé. La demande de 600 francs dans l'Orne ne fut pas renouvelée.

tiquités, consacré à la classification chronologique des monuments religieux, au moyen de l'analyse de leurs diverses parties et de l'étude comparative de leurs formes et de leurs moulures aux différents siècles du moyen-âge, était chose tout à fait neuve en 1830.

Le manuscrit de ce volume, envoyé au concours des Antiquités nationales, avait mérité en 1831 une des trois médailles d'or décernées par l'Académie des Inscriptions. Plusieurs membres de l'Académie m'engagèrent à me mettre sur les rangs pour remplir une des places de membre correspondant qui viendraient à vaquer, en m'assurant que les personnes qui, comme moi, avaient obtenu la grande médaille avaient droit d'être portées sur la liste des candidats. J'écrivis donc à l'Académie dans ce but, et, sans faire d'autres démarches, j'obtins un certain nombre de voix en décembre 1832. Ces suffrages, accordés en mon absence, étaient un encouragement flatteur qui me fit bien augurer de l'avenir; aussi dès l'année suivante, 18 janvier 1833, je fus élu membre correspondant à une grande majorité, en même temps que le vénérable M. *Jouannet*, de Bordeaux, et M. *Quaranta*, de Naples.

Il était alors assez ordinaire que le jour de l'élection les candidats, quand ils avaient l'espoir d'être élus, se tinssent à peu de distance du palais de l'Institut, afin de connaître plus tôt le résultat du scrutin.

Ce fut M. Haze qui eut l'extrême bonté de quitter la séance pour venir m'annoncer ce résultat; je n'ai jamais oublié son aimable procédé, et j'ai voulu, trente ans après, assister à ses funérailles en témoignage de ma reconnaissance.

Les membres qui avaient appuyé mon élection sont presque tous morts aujourd'hui, et M. Naudet est le seul qui subsiste de l'Académie, telle qu'elle était composée en janvier 1833.

Voici les noms de quelques-uns de ceux qui avaient voté pour moi : MM. F. Lajard, Naudet, Haze, le comte de Laborde, le comte de Choiseul-d'Aillecourt, le baron de Walckenaer, Van Praet, Jomard, le comte Beugnot, Renouard, Pouqueville, Fauriel, Letronne, le vicomte Le Prévost-d'Iray, Guérard, Dureau de La Malle, Ét. Quatre-Mère, Daunou, le baron Sylvestre de Sacy, le comte Reinhard, Amaury Duval, Mionnet et peut-être Quatre-Mère de Quincy.

Je ne suis pas sûr des autres membres. Il n'y avait d'ailleurs que 30 votants, et j'obtins 24 voix.

L'Académie a été entièrement renouvelée depuis cette époque, puisque M. Naudet est le seul survivant des membres titulaires de janvier 1833.

Je suis moi-même le plus ancien des membres correspondants français et étrangers, et comme tel en tête de la liste dans l'*Annuaire de l'Institut.*

Le 18 janvier 1833, M. Guizot n'était pas encore membre de l'Académie des Inscriptions ; il succéda la même année au baron Dacier, secrétaire perpétuel, qui avait signé ma nomination et qui mourut dans un âge très-avancé.

Février 1833. — Mon titre de correspondant d'une des académies de l'Institut me donnait le droit de siéger aux séances de l'Académie des Sciences et de l'Académie des Beaux-Arts. L'Académie des Sciences morales et politiques, nouvellement établie par M. Guizot (fin d'octobre 1832), ne faisait encore que se constituer et n'avait pas commencé ses travaux.

Les séances de l'Académie des Sciences avaient pour moi un grand intérêt ; M. G. Cuvier et le baron Fourrier étaient alors secrétaires perpétuels ; les membres avaient tous un nom ; plusieurs avaient pris part à l'expédition d'Égypte ; la correspondance était variée et abondante.

Les séances de l'Académie des Beaux-Arts étaient moins bien remplies, et cependant intéressantes à un certain degré. Je remarquai dans cette académie plus d'union que dans les autres classes de l'Institut.

Un jour un membre, qui avait été absent quelques mois, embrassa cordialement en arrivant la plupart de ses confrères; ce que je n'ai jamais vu dans les autres classes de l'Institut où bien des membres ne sympathisent guère entre eux et même se regardent de travers.

(Les huit années qui s'écoulèrent de 1833 à 1841 furent très-laborieuses pour M. de Caumont et forment plusieurs chapitres de ses notes. Nous passons immédiatement à l'année 1841.)

Année 1841. — J'avais dirigé plusieurs enquêtes agricoles au nom de l'Association normande, et je fus délégué près du ministre avec MM. de La Fontenelle, conseiller à Poitiers; Gaillard Kerbertin, premier président à Rennes et pair de France; le marquis de Banneville, père de l'ambassadeur, et plusieurs autres membres des Sociétés d'agriculture de la Normandie, de la Bretagne et de l'Anjou pour réclamer contre divers projets de nouveaux tarifs de douane. M. Guizot, député du Calvados, avait bien voulu se joindre à la députation. L'*Annuaire* de l'Association normande a rendu compte de cette visite et de son objet dans le temps (1).

M. Cunin-Gridaine, successeur de M. Martin du Nord nommé garde des sceaux, voulut bien se rappeler mon nom, lorsqu'il reconstitua, en 1840, le Conseil général de l'agriculture, et m'appela pour représenter le Calvados et la Manche dans cette réunion composée de propriétaires, la plupart députés, pairs de France, membres de l'Institut.

Dans sa première session, tenue en décembre 1841 et

(1) Voir l'*Annuaire normand* pour 1839.

janvier 1842, je me trouvai par hasard placé tout le temps de la session, qui dura un mois, entre M. Desjoberts, député de la Seine-Inférieure, et M. le comte Beaumont, de la Somme, qui devint plus tard sénateur.

M. Desjoberts était un homme excellent, parlant avec précision et franchise, un juste appréciateur de tout ce qui intéresse l'agriculture qu'il avait pratiquée en grand. Je ne pouvais avoir un meilleur conseil que lui dans les questions économiques; j'avais toujours un grand plaisir à l'entendre et à le consulter. Quand il le voulait, il maniait la plaisanterie avec habileté et même avec une légère teinte de malice.

Un jour que notre collègue, le célèbre Ch. Dupin, après avoir parlé assez longtemps sur une des questions soumises au Conseil général terminait son improvisation par ces mots : « *Je crois, Messieurs, avoir approfondi la question et je termine* », M. Desjoberts se mit à dire : « Ah! confrère, vous vous faites bien illusion, vous n'avez pas même attaqué l'épiderme de la question. »

Si M. Desjoberts était toujours intéressant avec sa voix claire et ses idées précises, mon voisin de gauche, Beaumont de la Somme, quoique versé dans l'étude de l'économie sociale et agricole, était écouté avec moins de faveur ; il avait toujours une voix enrouée et désagréable : c'était du reste un homme excellent, d'une indépendance très-grande et qui parlait aussi franchement que M. Desjoberts quand il s'agissait de contrôler les actes du ministère ou de réclamer des mesures utiles auxquelles ne songeaient guère ceux qui auraient dû les proposer. Deux autres hommes émérites du Conseil général se trouvaient à quelque distance : M. Tourret de l'Allier et M. Le Roy de Béthune; ils étaient le plus souvent d'accord avec mes deux voisins. M. Tourret surtout, que nous aimions tous à cause de son instruction et de ses excellentes idées, venait souvent en

aide à ses collègues; et sa voix forte, ses gros yeux dans lesquels se peignait la conviction avaient toujours une grande influence sur l'assemblée. M. Tourret, avec une grande facilité de parole, employait certaines tournures de phrase, certaines locutions à lui : par exemple, les mots *hic et nunc* lui revenaient très-souvent, et quand il émettait un vœu il en demandait toujours la réalisation *hic et nunc* (1).

Il avait passé dans l'esprit du Gouvernement une idée déplorable : pour soutenir les colonies, il était tout disposé à supprimer la fabrication du sucre de betterave, et il consultait à ce sujet le Conseil général. Je fus pour ma part révolté de cette pensée, et elle trouva la plus grande partie du Conseil dans les mêmes sentiments. M. Darblay aîné, une des lumières de la Chambre des députés et du Conseil général, fut un des plus habiles défenseurs de la fabrication du sucre indigène et de la liberté de cette production qui avait déjà pris une si grande place dans notre agriculture. Le comte de Morny, qui représentait l'Auvergne au Conseil général, fut d'abord d'autant plus opposé à la suppression qu'il possédait une fabrique dans le Puy-de-Dôme; mais les jours suivants il abandonna ses premières convictions et déclara que le rachat des usines pourrait légitimer la suppression du sucre indigène. Nous repoussâmes avec vivacité ce raisonnement, mes amis et moi, et nous déclarâmes, au nom des sociétés agricoles, que l'agriculture ne voudrait jamais vendre la glorieuse conquête qu'elle avait faite par la culture de la betterave. M. de Morny était alors capitaine de cavalerie et parlait avec beaucoup de distinction et de talent; il prit la parole dans plusieurs autres questions; on l'écoutait en général avec plaisir, quoiqu'on eût peu de confiance dans la franchise de ses opinions.

(1) M. Tourret a été ministre de l'agriculture sous la république de 1848.

M. Puvis, de l'Ain, était un des hommes les plus compétents et les plus laborieux du Conseil. Les libres-échangistes avaient abusé de la crédulité des employés du ministère et étaient parvenus à faire naître les craintes les plus graves sur les subsistances, la production de la viande notamment. On établissait dans un rapport imprimé qui nous fut distribué, que la consommation étant portée à un nombre déterminé de têtes dont on donnait le chiffre, et les naissances étant fixées par la statistique à un autre chiffre, on arriverait dans un temps donné à l'épuisement de la race bovine en France. Évidemment, il y avait une grosse erreur dans les tableaux qui avaient été présentés; et M. Puvis, correspondant de l'Institut, président de la commission, ne cessait de chercher d'où elle provenait (1). Toujours occupé de découvrir la vérité, M. Puvis était absorbé dans ses réflexions et ses calculs pendant que la discussion, qu'il n'écoutait guère, avait lieu ; un jour enfin, comme s'il se réveillait en sursaut, il s'écria : « *Ils ont oublié les génisses !!* Ils les ont toutes considérées comme veaux de boucherie qu'on abat, sans se douter qu'on les élève pour la reproduction, qu'elles deviennent mères à trois ans, qu'elles continuent plusieurs années de produire. Qui croirait cela ? ILS ONT OUBLIÉ LES GÉNISSES !!! »

M. Puvis avait raison; et l'on peut voir, dans le rapport imprimé de M. Oscar Le Clerc, que cet oubli faisait une différence de près de 2 millions ou au moins 1,500,000 individus sur le chiffre des existences annuelles.

Le rapport sur l'organisation de la boucherie fut confié à M. Tourret : c'est un des plus remarquables de la session et

(1) La commission était composée de MM. Puvis, président, Desjoberts, de Behagne, Trochu, de Caumont, Oscar Le Clerc-Thouin et Tourret, rapporteurs.

qui fait le plus d'honneur à la commission laborieuse dont je me félicite d'avoir fait partie.

Il y avait au Conseil général, comme dans toutes les réunions, des hommes qui parlaient souvent, plusieurs un peu longuement ; d'autres qui ne disaient rien. Parmi ceux qui parlaient peu ou pas du tout, on peut citer : MM. de Rambuteau, préfet de la Seine ; Julien Le Fèvre, de Lille ; le duc de La Rochefoucault-Liancourt, Perrot de Jotems, le comte Anglès, etc., etc.

Parmi ceux qui prenaient habituellement la parole : MM. Ch. Dupin, Pommier, directeur de l'*Écho des Halles* et membre de la Société royale d'Agriculture ; Destut de Tracy, d'Angeville, Saunac, Le Maire, et Vitry père, députés ; Nivière, directeur de l'École régionale de La Saussaye ; Rieffel, directeur de l'École régionale de Grandjouan ; de Tocqueville, de l'Oise ; marquis de Torcy, de l'Orne ; vicomte de Romanet, du Loiret ; Trochu de Belle-Isle, le père du général ; Rendu et Royer, inspecteurs généraux de l'agriculture ; le comte de Gasparin, ancien ministre ; L. de Gasparin, le duc de Marmier, le baron de Bernon, le comte Boulay, de la Meurthe ; le marquis de Jouffroy, etc., etc., etc.

Le Conseil général d'Agriculture était présidé par le duc de Cazes.

. Les conseils généraux du commerce et des manufactures siégeaient en même temps que le Conseil de l'Agriculture et étudiaient les mêmes questions, au point de vue du commerce et de l'industrie manufacturière. Chacun d'eux avait, comme le Conseil d'Agriculture, un conseiller d'État, commissaire chargé de répondre aux interpellations et de donner les renseignements qui pouvaient être nécessaires.

Chaque semaine les trois conseils réunis discutaient en

commun les questions les plus importantes *sous la présidence du ministre.*

Ces réunions générales, qui se tenaient d'abord dans une salle du ministère de l'agriculture, puis dans la grande salle du Conseil d'État, quai d'Orsay, étaient solennelles : les trois conseils ainsi réunis se composaient de 160 à 180 membres. C'est là que les orateurs et les hommes les plus compétents prenaient la parole. J'y ai entendu bien des célébrités, telles que MM. *A. de Lamartine*, *Talabot*, *Schneider*, *Arlès Dufour*, *Mimerel*, les sénateurs, députés ou grands industriels et propriétaires qui composaient les trois conseils et un assez grand nombre de conseillers d'État. Ces séances offraient un immense intérêt.

Nota. — Nous terminons ici nos extraits. Les rapports très-étendus que la création des Congrès scientifiques a permis à M. de Caumont d'établir avec le personnel académique des diverses parties de la France, donnent un grand intérêt à plusieurs chapitres de son manuscrit. On y voit que la vie intellectuelle a sensiblement diminué en province depuis vingt années, que l'égoïsme et la paresse y ont constamment progressé, et que les hommes dévoués y deviennent de plus en plus rares.

(*Note du Comité de rédaction.*)

CHRONIQUE.

Institut des provinces de France. — L'Institut des provinces a tenu le 20 janvier à Caen une séance générale dans laquelle M. A. Panier, de Lisieux, et M. l'abbé Fayet, de l'Allier, ont été élus membres *titulaires.*

M. Bertrand, ancien maire de Caen, présidait la séance. M. de Caumont a fait un rapport verbal sur les travaux de l'Institut pendant le dernier trimestre de l'année 1870, puis il a parlé des obstacles qui s'opposeront probablement à la tenue de la XXXVIII[e] session du Congrès scientifique de France, à Châlons-sur-Marne, au mois de septembre prochain, et proposé de remplacer cette session par la tenue de plusieurs *assises scientifiques*, lesquelles pourront être facilement organisées dans certaines villes qu'il a citées.

M. de Caumont, rappelant ensuite la mission principale de l'Institut des provinces, la *décentralisation intellectuelle*, les efforts qu'il a faits pour régulariser l'administration des bibliothèques publiques et des musées dans toute l'étendue de la France où son action a pu s'exercer, jette un coup d'œil sur tout ce que l'Institut aura à entreprendre dès que le calme sera rétabli.

La décentralisation, dont on parle beaucoup, est mal comprise : il ne s'agit pas seulement d'institutions nouvelles ; il faut des mœurs adaptées au nouveau régime, et malheureusement ces mœurs nous manquent en France. La Commission de décentralisation, qui a fait parler d'elle l'année dernière, n'avait envisagé qu'une partie de la question.

Il y a des gens qui ne voient dans la décentralisation que le *morcellement et l'isolement* : c'est une manière tout à fait fausse de comprendre le régime nouveau. Vivre dans son fromage est une *déplorable détermination* ; il faut au contraire

s'associer pour former des *centres secondaires* qui puissent résister au despotisme d'un centre unique ; il faut des *agglomérations régionales pour toutes choses*, pour *les arts et les lettres comme pour l'administration.*

L'Institut des provinces a, depuis plus de vingt ans, professé cette doctrine; mais elle a besoin d'être mieux comprise. *La Presse seule peut nous venir en aide*, et c'est avec un véritable intérêt que l'Institut suit attentivement le mouvement de la Presse en province. « Je citerai, continue M. de Caumont, parmi les journaux nouveaux les plus remarquables au point de vue de la propagation de nos idées, *l'Avenir de la Province* qui paraît à Nice ; les Passy, les Laboulaye et plusieurs membres de l'Académie des Sciences morales et politiques lui prêtent l'autorité de leur savoir et de leur talent ; la véritable décentralisation y est prêchée avec des vues larges qui nous ont pleinement satisfait. M. de Courmarceuil, ancien magistrat, que nous connaissons de longue date, dirige cette remarquable *feuille quotidienne.* » M. de Caumont cite ensuite un certain nombre de feuilles nouvellement publiées dans une douzaine de départements ou continuées avec une rédaction nouvelle ; le *Journal de Lisieux et de Pont-l'Évêque* n'a pas été oublié dans cette liste.

M. Hervé, ancien directeur de la *Gazette des campagnes*, a pris ensuite la parole : abondant dans les idées de M. de Caumont, il donne des détails très-intéressants sur la réforme de la Presse provinciale. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire cette improvisation, dont les idées ont été souvent émises dans l'excellente *Gazette des campagnes.*

M. Hervé reçoit les félicitations de ses confrères et est prié de signaler dans un rapport écrit les faits qui intéressent la décentralisation. M. de Caumont ajoute que l'Institut des provinces pourra décerner des médailles d'encouragement aux journaux qui auront le mieux compris leur mission sous ce rapport.

Après l'examen d'une série de publications splendides adressées à l'Institut par l'Université de Christiania (Norwége), la séance a été levée. Y. Z.

Nécessité de faire siéger la Chambre des députés hors Paris.— Au moment où notre malheureux pays va se reconstituer, où, nous l'espérons du moins, l'administration va se simplifier, où la foule de fonctionnaires inutiles qui pullulent va être réduite de moitié (chose possible si nos idées de décentralisation sont adoptées), nous croyons utile d'insister de nouveau sur la nécessité de faire siéger la Chambre des députés dans une autre ville que Paris, *dans une ville dont la population n'excède pas le chiffre de* 50,000 *habitants*. Cette condition nous paraît d'une nécessité absolue, si l'on veut avoir des députés laborieux, consciencieux et indépendants.

Tout le monde sait, en effet, qu'une fois à Paris les députés les plus laborieux se laissent corrompre par les délices de Capoue et deviennent promptement, sauf quelques hommes d'élite, paresseux et égoïstes. Près du pouvoir, ils se laissent entraîner à réclamer ses faveurs et deviennent nécessairement ses obligés et ses obéissants serviteurs, au lieu de contrôler ses actes.

Le député siégeant à Paris sera bien rarement indépendant; l'expérience de quarante années est là pour le prouver.

Et quand il aura su résister aux séductions qui l'attendent, il pourra être chassé du palais législatif par la populace parisienne ameutée.

Il n'y a donc pas à hésiter : si l'on veut des députés désintéressés, laborieux, indépendants et honnêtes, il faut les éloigner de l'atmosphère malsaine des grandes villes; il faut qu'ils puissent travailler et méditer, sans avoir à craindre le tumulte des rues et le contact des esprits faussés qui s'y pressent.

La première réforme à demander est donc la mesure que nous réclamons et qui peut se formuler en deux mots : *A partir de* 1871, *le Corps législatif siégera dans une ville qui sera désignée et dont la population n'excédera pas* 50,000 *habitants.*

Cette ville serait située au moins à 30 lieues de Paris.

DE CAUMONT.

CLOCHERS

DU

DIOCÈSE DE BAYEUX,

Par M. G. BOUET,

Inspecteur de la Société française d'Archéologie.

(2e *Article* (1).)

Sans négliger complètement l'étude des clochers de la cathédrale et de nos grandes églises, qui seront tôt ou tard l'objet d'études spéciales, nous nous occuperons surtout dans ce travail des clochers ruraux qui, par leur position souvent écartée des voies de communication, sont moins en vue et pourraient même quelquefois disparaître sans avoir attiré l'attention.

Pour ceux-ci eux-mêmes ce mémoire n'est pas aussi complet que nous l'eussions désiré; un grand nombre de dessins qui l'eussent rendu plus clair n'ont pu, vu les circonstances, être gravés. Quelquefois nous avons dû nous contenter de notes anciennes, trop incomplètes au point de vue où nous nous plaçons aujourd'hui; il nous eût fallu revoir ces églises elles-mêmes; mais au milieu des folles terreurs que la presse a semées dans nos campagnes, nous eussions été vingt fois arrêté comme espion prussien, si nous nous y fussions hasardé. Puis quand, chez des peuples qui se vantent d'être à la tête du progrès, les honnêtes gens sont forcés, sous peine de mort infamante, de s'entre-tuer

(1) Voir le 1er article, tome XXXVI, page 524.

pour la gloire et le profit de quelques aventuriers ambitieux, quand l'aveuglement du pays est tel que l'on voit ceux-là mêmes qui devraient faire appel à la concorde et à la paix applaudir follement à la prolongation du carnage à outrance, on n'a guère la liberté d'esprit et le calme nécessaires pour nos études pacifiques. Nous avons donc plus que jamais à réclamer l'indulgence du lecteur pour des pages écrites dans des conditions si défavorables.

Les édifices à date certaine sont très-rares dans notre contrée, surtout lorsqu'il s'agit d'églises de campagne, comme sont la plupart de celles dont nous nous occupons dans ce travail. Lors donc que nous parlons de clochers du XI^{e} ou du XII^{e} siècle, nous ne prétendons pas donner cette date d'une manière absolue; mais comme l'époque de la substitution des joints minces à l'ancien mode de construction par assises séparées par de larges joints de mortier, semble coïncider dans notre pays avec les premières années du XII^{e} siècle, nous classerons les clochers romans dans le XI^{e} ou le XII^{e} siècle, selon qu'ils présentent l'un ou l'autre caractère.

De même nous indiquons comme romanes les constructions dont la pierre est taillée en hachures diagonales; mais il pourra arriver que quelques clochers, que nous classons dans le XIII^{e} siècle, aient réellement été élevés dans la fin du XII^{e}. C'est en effet vers cette époque, et coïncidant avec l'apparition du style ogival, que nous voyons paraître aux environs de Caen la taille par hachures horizontales, qui nous a souvent décidé dans l'attribution au XIII^{e} siècle d'édifices ne présentant pas un caractère bien tranché.

PÉRIODE ROMANE.

De tous les clochers du XI^{e} siècle que nous connaissons dans l'ancien diocèse de Bayeux, deux ou trois seulement,

Ver, Than et peut-être Commes, nous semblent avoir conservé leurs toitures primitives.

Elles consistent en pyramides dont la hauteur paraît être à peu près égale à la base, et qui se composent d'assises formant des marches chanfreinées. Ces pyramides n'ont pas de lucarnes, mais une ouverture carrée placée à la base paraît avoir été destinée à donner passage aux ouvriers qui ont construit ces toitures de pierre.

Outre les toitures de pierre, il est probable qu'un grand nombre, surtout celles des clochers de grande dimension, n'avaient pu être construites qu'en charpente. La toiture du clocher roman de Beaumais (ancien diocèse de Séez) (V. la page suivante) peut nous donner une idée de ces pyramides, dont elle peut être une réminiscence.

Les clochers que recouvrent les pyramides de pierre de cette proportion présentent tous les caractères des édifices du XI[e] siècle dans notre contrée : larges joints et hachures diagonales grossières pour les constructions en pierres de taille, arêtes de poisson pour celles qui sont en moellon. Les autres clochers romans construits à joints minces ne présentent ni cette proportion de toiture, ni ce mode de construction en forme de marches ; ceux dont la toiture paraît contemporaine des étages inférieurs offrent des proportions beaucoup plus élancées que leurs devanciers, quelquefois chaque angle est renforcé d'un tore. Leur surface est quelquefois lisse, mais quelquefois les assises forment une légère saillie sur l'assise précédente.

Les petites ouvertures carrées que nous avons signalées dans les exemples précédents prennent une forme allongée et sont bientôt recouvertes d'un petit abri, qui finit par acquérir (à Rosel par exemple) des dimensions que ne dépasseront pas les lucarnes des époques suivantes.

CLOCHER DE BEAUMAIS.

Digitized by Google

XI^e siècle.

SAINT-PIERRE-DE-THAN.

Patron, le Doyen de la cathédrale.

L'église de Than est depuis longtemps l'objet des études des antiquaires, tandis que sa position pittoresque en a fait un sujet favori de croquis pour les dessinateurs.

Le clocher de cette église appartient à la fin du XI^e siècle, tandis que le chœur et la nef, quoique construits comme lui en style roman, datent d'une époque moins ancienne, car tous les deux présentent les caractères des constructions du XII^e siècle dans notre contrée : joints minces, chapiteaux à godrons et à entrelacs, moulures d'archivoltes descendant quelquefois le long des pieds-droits ; mais ces deux parties, chœur et nef, diffèrent entre elles assez pour pouvoir, avec quelque probabilité, être attribuées à deux époques ou au moins à deux architectes différents.

L'église qui a précédé celle que nous voyons aujourd'hui s'élevait beaucoup moins haut que l'église actuelle, dont les toits bouchent maintenant en partie deux des fenêtres inférieures du clocher. Probablement le chœur n'était d'abord à proprement parler qu'un sanctuaire, et quoique la nef fût plus haute que lui, le clocher était, même de ce côté, beaucoup plus dégagé qu'il ne l'est maintenant, comme le prouvent les traces de l'ancien toit de la nef qui sont encore visibles. Cette toiture n'était ni insérée dans des rainures grossières, comme on le voit souvent à cette époque, ni abritée par des solins de pierre, comme on l'a fait plus tard ; mais son extrémité était reçue dans des entailles de 3 pouces sur 1 de largeur et autant de profondeur.

Le clocher et sa base présentent tous les caractères des œuvres de la fin du XIe siècle : hachures diagonales plus marquées que celles du reste de l'église, et joints d'un pouce d'épaisseur. Ce ne sont pas cependant les joints en relief que nous trouvons dans les premières constructions de St-Étienne de Caen, mais des joints lisses bordés d'un trait tracé à la pointe que l'on y rencontre dans les travaux un peu postérieurs. La hauteur de l'appareil est assez variable.

Le clocher s'élève fortement en retraite sur quatre arches portées sur quatre gros piliers placés en dedans des côtières actuelles, et repose même en grande partie sur la voûte qui couvre cette partie de l'église. Cette voûte est une voûte d'arête fort plate, et au milieu est percée une ouverture pour les cloches.

Au nord-ouest du clocher, un escalier, dans lequel on entre par deux portes très-basses, l'une paraissant moderne, ouvrant à l'extérieur, et l'autre ouvrant sur la nef, conduit sur cette voûte. En 1770 (1), elle était pénétrée par la pluie, qui tombait par les fenêtres du clocher. L'architecte Boisard la fit charger puis paver, en donnant une forte pente vers l'escalier, afin de faire par là écouler l'eau dans le cimetière.

De cet étage, un autre escalier placé à l'angle nord-est formant à l'extérieur une saillie qui, au dernier étage, devient cylindrique, permet d'arriver jusqu'à la base de la pyramide ; celle-ci se compose d'assises horizontales formant une sorte d'escalier à marches chanfreinées ; nous ignorons comment elle se terminait autrefois, car la croix qui couronne son sommet est moderne. Sur les angles de cette pyramide, quelques figures et quelques têtes d'animaux font déjà l'office des crochets dont se garniront, dans la suite, les angles de nos flèches, et, à la base, des ouvertures carrées

(1) Archives du Calvados.

semblent le point de départ des lucarnes qui plus tard joueront un si grand rôle dans le couronnement de nos édifices gothiques.

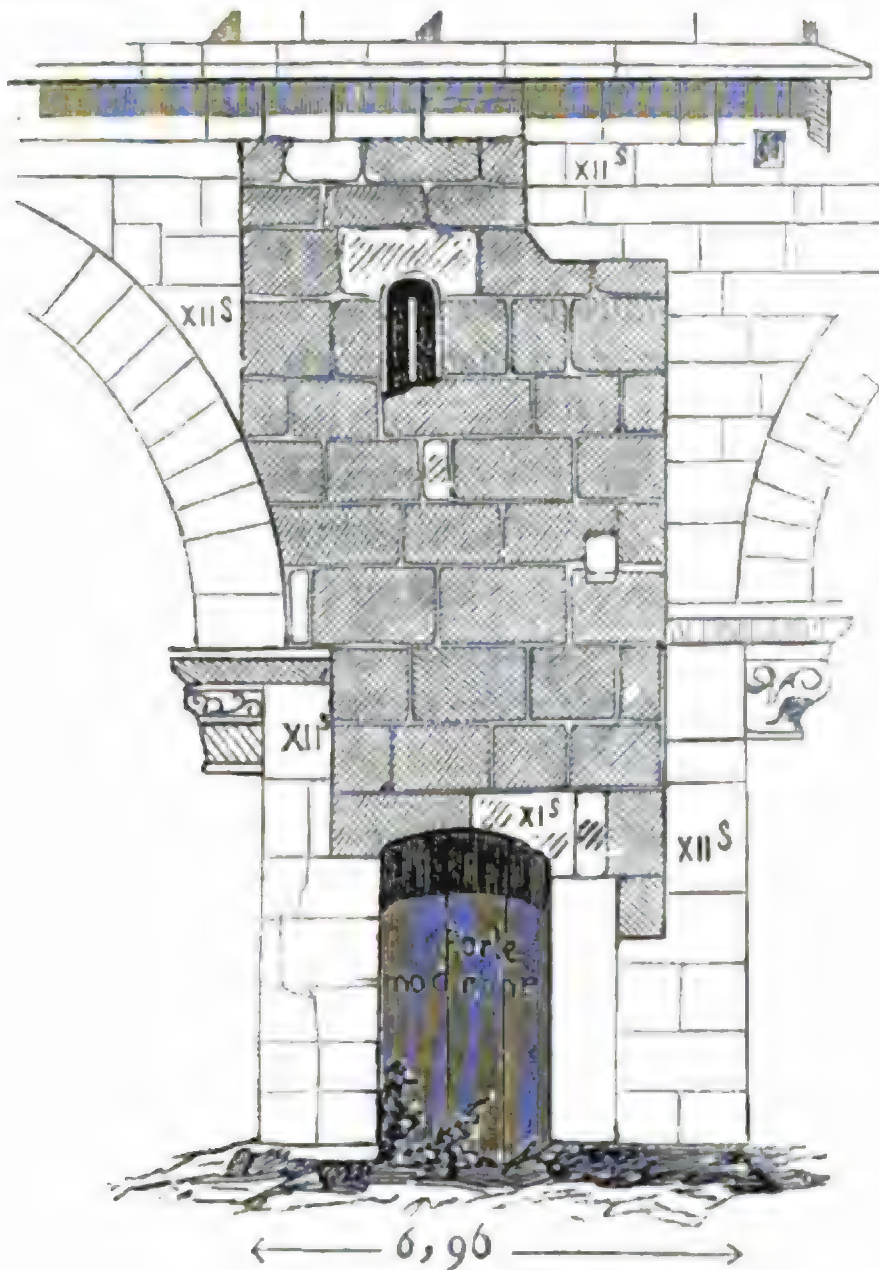

ESCALIER DU CLOCHER.

Sauf quelques réparations évidentes, l'intérieur de la pyramide présente une surface très-grossière ; il semble que le parement intérieur se soit détaché et laisse voir la queue des pierres du parement extérieur.

Au lieu de présenter, selon l'usage des siècles suivants

dans notre contrée, un seul étage à jour sur un ou plusieurs étages aveugles, ce clocher en présente deux largement percés au-dessus d'un étage aveugle, décoré de chaque côté d'une arcature (1) qui est cachée maintenant par la toiture.

Ces toitures latérales, dont nous avons rencontré le devis (2), ont été élevées *pour remédier et empêcher les eaux pluviales de s'introduire à travers les plate-formes..... ostant préalablement toutes les herbes, lierres et mousses qui sont à l'endroit de ces plate-formes* (3).

Les colonnettes de cet étage aveugle, ainsi que celles qui accompagnent les ouvertures des autres étages, sont composées de pierres en delit, quelquefois en deux morceaux. Les colonnes centrales des fenêtres sont presque toutes percées, au-dessus du milieu de leur hauteur, d'un trou de 3 pouces de haut sur 1 de large dont nous ignorons la destination. Une rainure assez profonde divise verticalement celles du dernier

(1) Nous regrettons d'autant plus que la vue générale que nous avions dessinée de cette église n'ait pu être gravée, que cet étage n'existe, croyons-nous, dans aucun des dessins publiés jusqu'ici, car il est caché par les toits, et nous n'avons pu en constater l'existence qu'en pénétrant sous ces toitures par un trou qui existe à la voûte de l'escalier.

(2) Archives du Calvados.

(3) Ce devis constate qu'à cette époque (1770) l'église était couverte du côté du nord partie en tuile, partie en longue paille, et qu'alors la nef et le dessous du clocher n'étaient point pavés mais simplement terrés, mal unis et fort enfoncés au-dessous des terres du cimetière ; on y établit alors une aire en cailloutis et chaussins.

Il est aussi question dans ce devis de l'élargissement de la porte de l'ouest : *dans ladite grande arcade il s'en trouve une moins grande, laquelle doit être refaite de nouveau en pierre de taille, tant les pieds-droits que les claveaux d'icelle..... pour faciliter le passage du dais lors des processions, et ce de toute l'épaisseur du mur.* Cette arcade intérieure porte en effet la date de 1772.

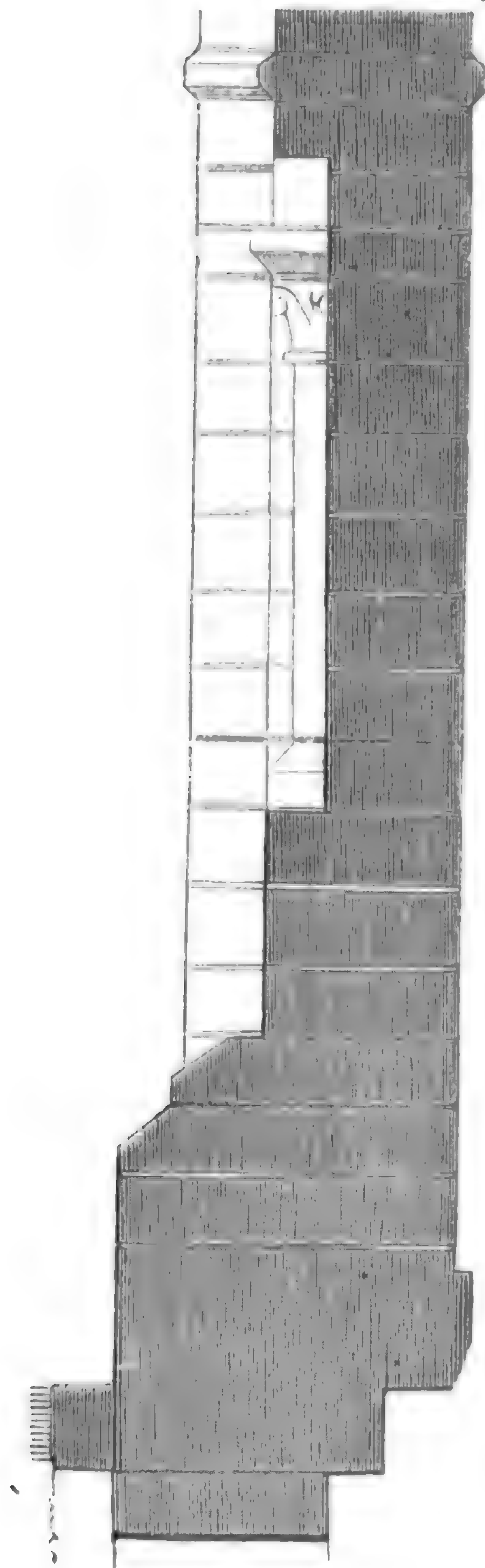

ARCATURE INFÉRIEURE DU CLOCHER.

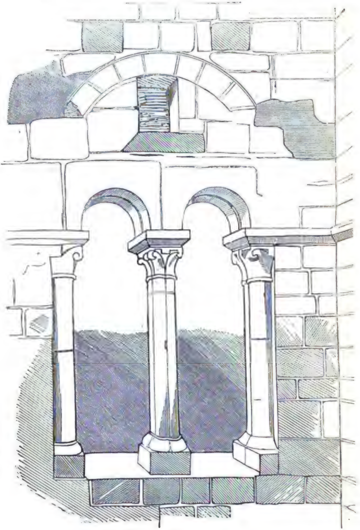

FENÊTRE DU CLOCHER.

Digitized by Google

étage. Nous retrouverons au clocher de Secqueville cette particularité que nous ne pouvons expliquer.

CHAPITEAU DU CLOCHER.

L'église de Than est un des rares monuments normands qui ont attiré l'attention de M. Viollet-le-Duc ; plusieurs pages de son *Dictionnaire d'architecture*, accompagnées de beaux dessins, tendent à démontrer que ce clocher était, dans l'origine, porté sur un porche et fortifié. Il est à regretter qu'il n'ait pas étudié cette église lui-même, il serait certainement arrivé à des conclusions différentes.

NOTRE-DAME-DE-COMMES.

Patron, le chanoine de Bernesq.

Le clocher de Commes rappelle, par sa position assez rare,

celui de St-André-d'Hébertot, qui appartient aussi au XI^{e} siècle comme ce dernier. Il est placé à l'angle sud-ouest de l'église à l'intérieur de la nef, posant en partie sur le mur

de face et celui du sud, partie sur une pile isolée, laissant

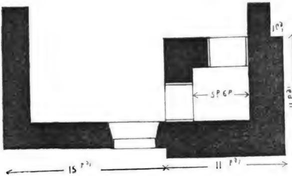

PLAN DE LA FAÇADE.

deux ouvertures dont les arcs portent sur des tailloirs décorés d'un damier. Ceux-ci, comme on le voit souvent aux époques anciennes, ne se profilent pas sur les faces latérales, semblant indiquer ainsi le but primitif de ces consoles, qui était de porter les cintres de charpente servant à construire les arcs.

Ce clocher n'a jamais eu d'escalier. A une certaine hauteur au-dessus des arcs, dont nous venons de parler, on rencontre une voûte cintrée portée sur deux arcs d'une époque douteuse ; une trouée faite à cette voûte permet seule de communiquer avec la partie haute de la tour au moyen d'une échelle. A Ver, la portion inférieure du clocher est de même séparée des étages supérieurs par une voûte, qui ne permet pas de communiquer avec eux. Nous retrouverons une disposition analogue à Huppain, quoique ce clocher appartienne à une époque un peu moins ancienne.

Digitized by Google

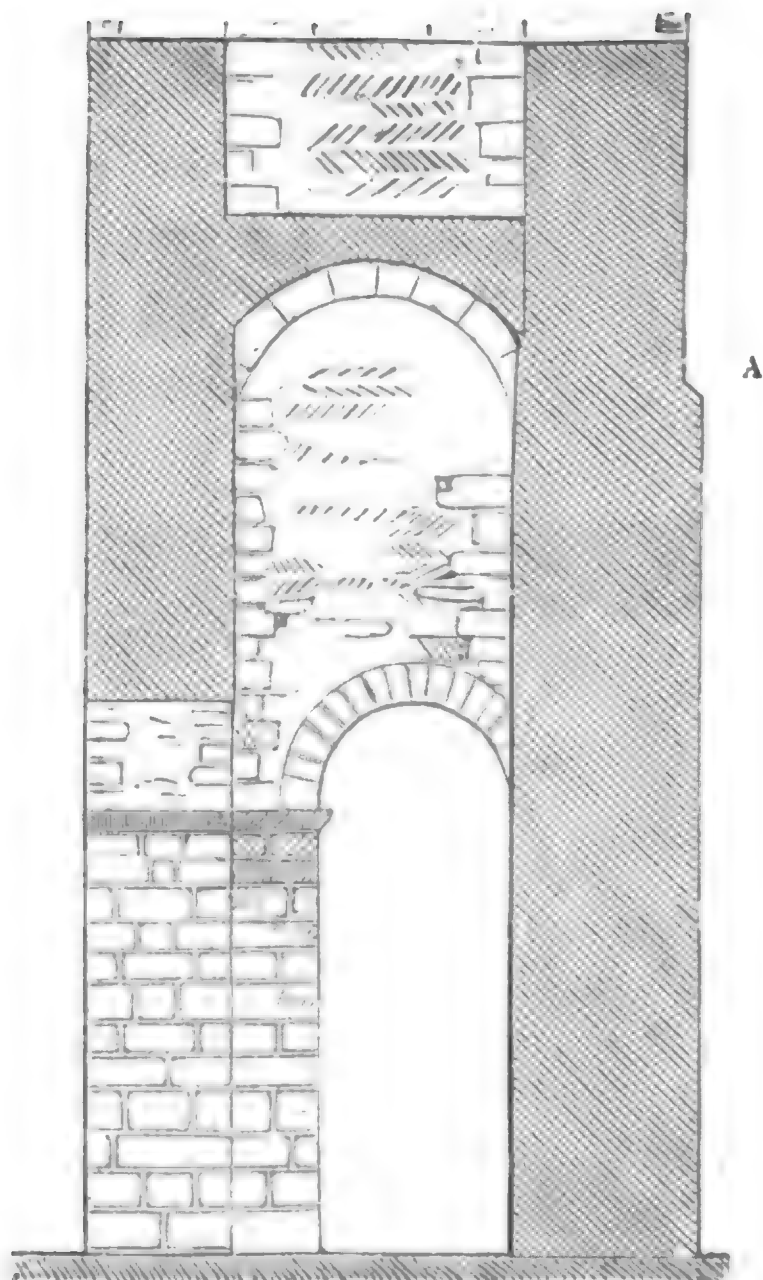

BASE DU CLOCHER.

Dans le clocher de Commes, on rencontre déjà des colonnes placées aux angles des étages supérieurs; mais au lieu d'occuper, selon l'usage habituel dans notre pays, toute la hauteur de l'étage, elles s'arrêtent au niveau des impostes des fenêtres correspondantes.

La pierre de taille et le moellon sont répartis, dans la construction de ce clocher, d'une manière caractéristique

des monuments romans primitifs de notre contrée. Certains endroits quoique exposés à la pluie, comme les appuis des fenêtres, sont construits en moellon sauf le bord extérieur, et la saillie A est elle-même en moellon, excepté la pierre d'angle; tandis que d'un autre côté les angles intérieurs sont sans nécessité garnis de pierre de taille, et ceux de l'extérieur renforcés de plusieurs pierres sur chaque face.

Les différents étages sont fort en retrait les uns sur les autres. La différence est surtout très-grande entre les deux étages supérieurs et la partie basse du clocher. On retrouve ces retraits dans plusieurs clochers du XI^e^ siècle, notamment à Anguerni et à Parfouru.

La disposition des fenêtres supérieures, dont une colonne porte la clef de l'arc, paraît assez singulière à première vue; mais on peut se convaincre que ces fenêtres ont subi des modifications, que la colonne centrale n'est plus en place, et que l'arc

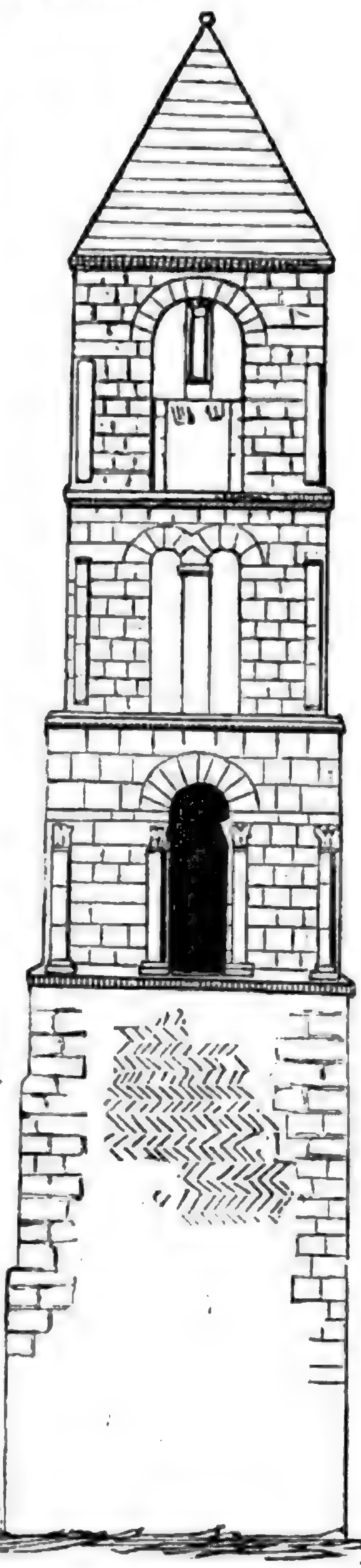

CLOCHER DE COMMES.

actuel en contenait un second placé en retrait et dont une partie des pieds-droits peut encore être devinée à travers l'enduit dont ce pauvre clocher est partout englué, et qui rend son étude assez difficile. La pyramide qui, par sa forme générale, rappelle celles de Than et de Ver, n'a pas été plus épargnée que le reste, et on ne peut se rendre compte avec certitude de son appareil; mais nous ne pensons pas qu'elle ait ces assises formant marches qui caractérisent ces deux derniers clochers, ce qui nous porte à croire qu'elle a été reconstruite.

Les cordons de sculptures, qui consistent en damiers, étoiles et torsades, sont à peine visibles maintenant et peuvent facilement être confondus avec les stries et perforations dont

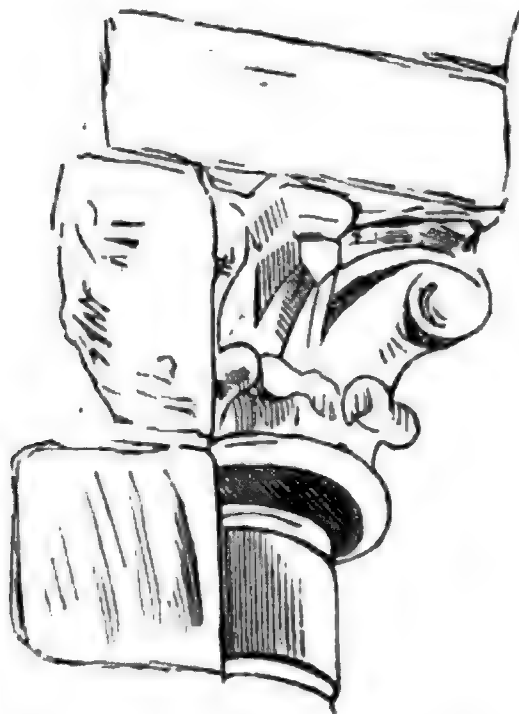

CHAPITEAU DU PREMIER ÉTAGE.

cette pierre abonde. Les chapiteaux présentent les formes du XI[e] siècle, mais n'ont pas de tailloir saillant. Tout le clocher est bâti à larges joints, et sa base, comme le reste des portions anciennes de l'église, est construite en arêtes de poisson.

SAINT-MARTIN-DE-VER.

Patron, le Chapitre de la cathédrale.

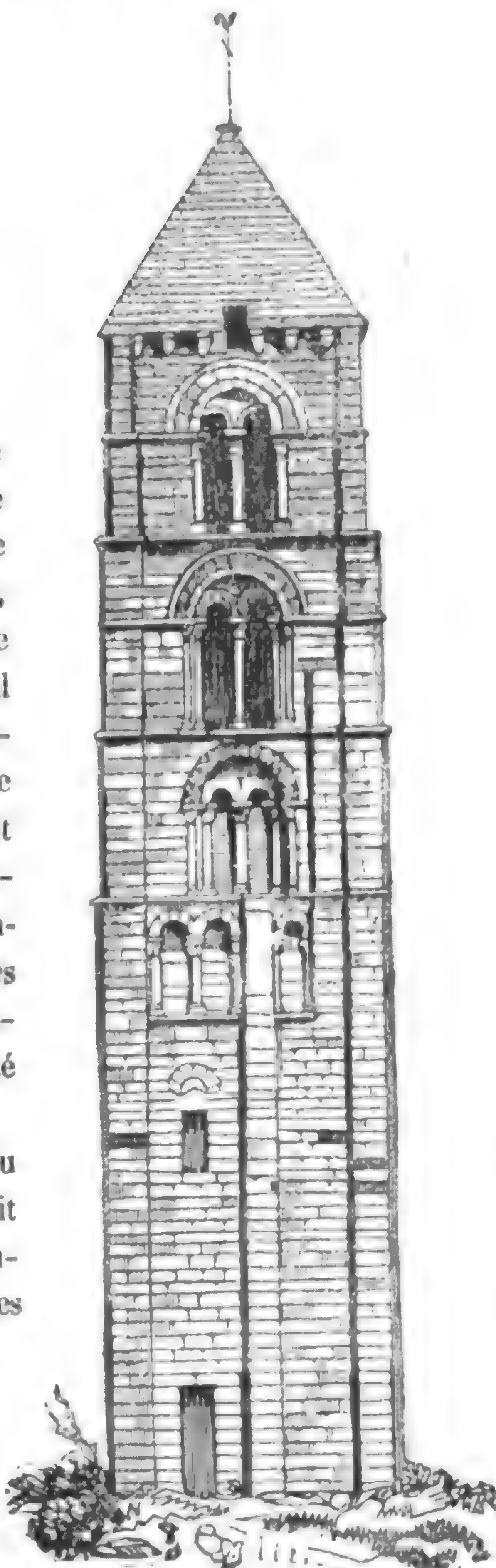

Avant que l'ancienne nef romane de cette église eût été remplacée par une nouvelle un peu plus large, un petit espace séparait le clocher du mur méridional de cette nef. C'est, croyons-nous, la seule église de notre contrée qui présentât cette particularité ; quelques-unes cependant semblent avoir été construites à part du clocher, et l'espace entre eux avoir été rempli après coup.

La portion inférieure du clocher est voûtée et n'avait pas autrefois de communication avec les étages supérieurs ; on accédait à ceux-ci, au moyen d'une échelle extérieure, par une porte que l'on a depuis con-

vertie en fenêtre (1). De cet étage, un escalier de pierre placé dans l'angle sud-ouest conduit à l'étage au-dessus.

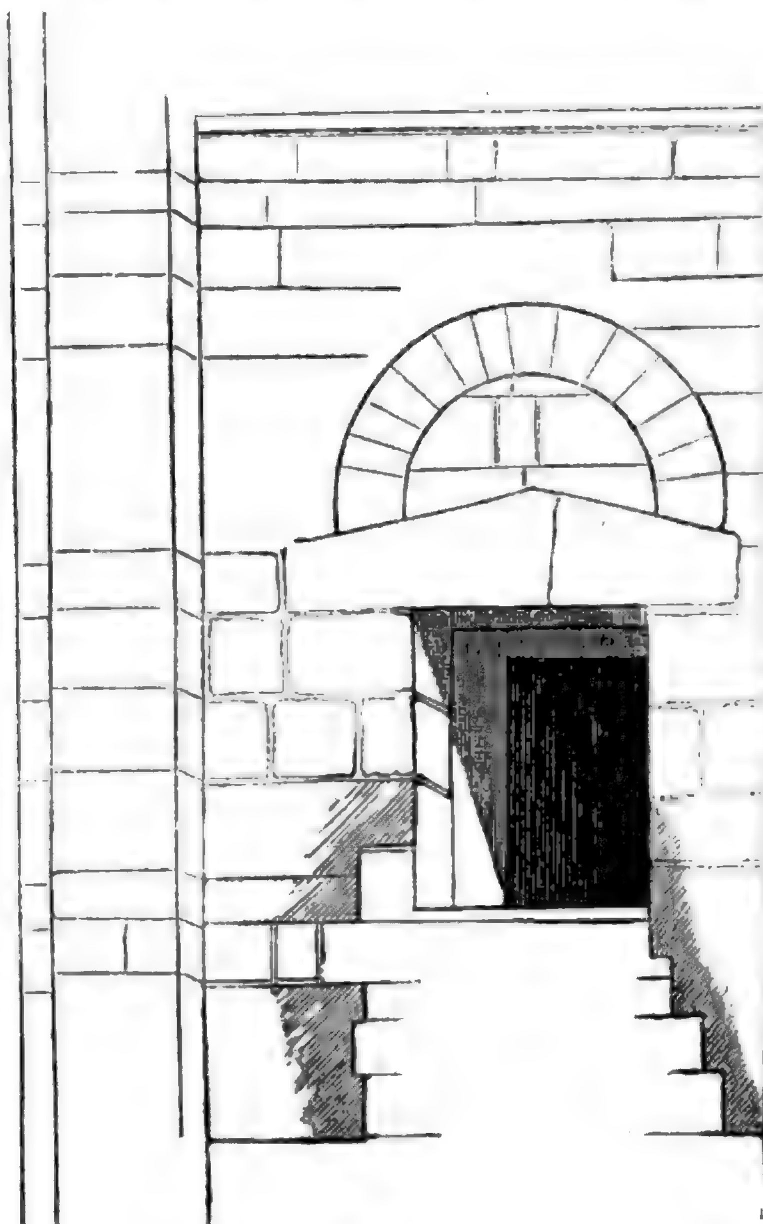

PORTE TRANSFORMÉE EN ESCALIER.

La position élevée de la porte dont nous venons de parler semble avoir eu la défense pour but ; mais cette défense ne pouvait être longue, car la porte, d'apparence moderne mais réellement romane, qui donne accès de l'extérieur dans le rez-de-chaussée et celle qui communique avec l'église permettaient aux assaillants de s'établir facilement dans cette pièce

(1) Ce dessin, quoique présentant peu d'exactitude dans les détails, peut donner une idée de cette disposition.

inférieure et de miner la tour sans qu'ils fussent exposés à aucun danger, étant complètement abrités par la voûte supérieure.

Ce n'est pas, au reste, le seul exemple que nous ayons, à l'époque romane, de clochers dont la partie basse soit séparée des portions supérieures par une voûte sans communication avec les étages supérieurs ; mais cette particularité est rendue plus frappante par l'existence de l'escalier supérieur et de la porte haute.

Les proportions du clocher de Ver présentent des ressemblances avec celles de certains campaniles italiens.

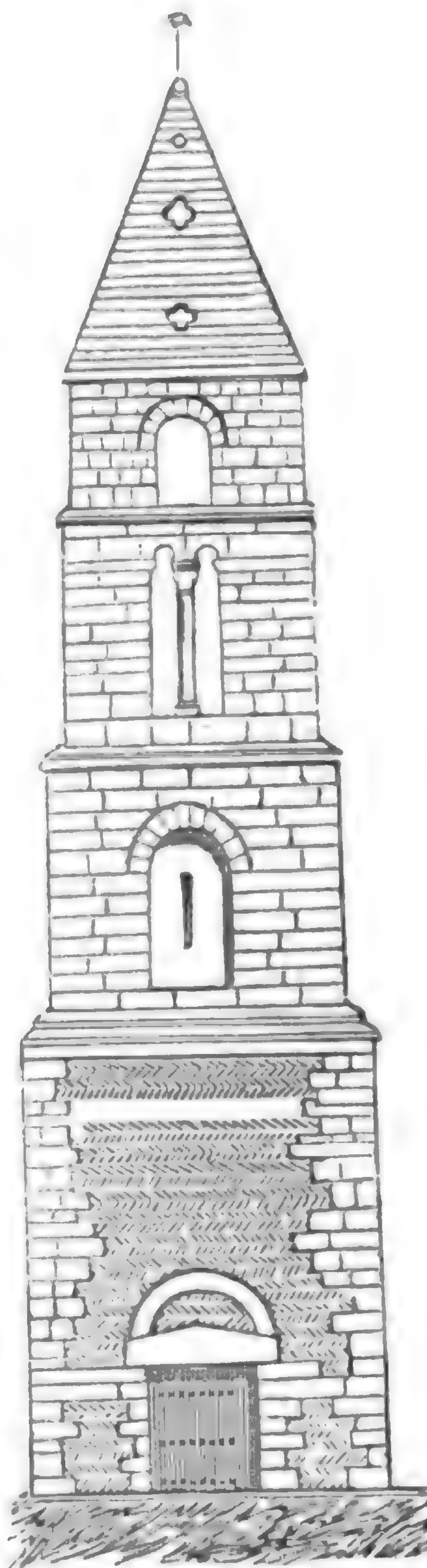

CLOCHER D'ANGUERNI.

SAINT-MARTIN-D'ANGUERNI.

Patron, le Chapitre de la cathédrale.

St-Martin-d'Anguerni présente aussi une toiture pyramidale, mais elle est un peu plus élancée que les autres et percée de quatre-feuilles d'une date assez moderne ; elle ne peut donc entrer dans la série des pyramides anciennes qu'à titre de réminiscence.

Si le clocher de Commes

a été revêtu d'un enduit, celui-ci a été tellement raclé et retaillé qu'on ne peut se fier à aucune des sculptures ; mais la construction présente des marques évidentes d'antiquité : les retraits successifs des étages, les larges joints, les arêtes de poisson de l'étage inférieur et la disposition des pierres de taille sur les angles, tous caractères que nous venons de signaler à Commes et que nous retrouvons à Parfouru-l'Éclin. Ce clocher s'élève au sud de la nef.

Un escalier presque isolé a été ajouté vers le XIV[e] siècle à l'intérieur de ce clocher.

NOTICE

SUR UNE

CASSETTE D'IVOIRE

DE LA CATHÉDRALE DE BAYEUX,

PAR M. ANDRÉ,

Conseiller à la Cour d'appel de Rennes, membre de l'Institut des provinces (1).

Il existe dans le trésor de la cathédrale de Bayeux une cassette arabe en ivoire renfermant une chasuble, une étole et un manipule tissus d'or et de soie, et qui, suivant la tradition, auraient appartenu à saint Regnobert, l'un des premiers évêques de ce diocèse, qui vivait au VII^e siècle, sous le roi Clotaire II. Quoi qu'il en soit, ces ornements remontent évidemment par leur forme à une époque reculée du moyen-âge, et la cassette qui les renferme paraît être à peu près du même temps.

Cette cassette arabe, sur laquelle se trouve une inscription en caractères qoufiques, a occupé la sagacité des orientalistes. Quelques détails sur cet objet d'art et sur l'inscription qui le décore peuvent ne pas être sans intérêt.

Le coffret est long de 0^m, 42, large de 0^m, 28, et haut de

(1) La publication de ce mémoire nous paraît avoir d'autant plus d'à-propos que celui de M. Spencer Smith est épuisé depuis longtemps, et que le coffret de Bayeux doit être prochainement l'objet de nouvelles dissertations. (*Note de M. de Caumont.*)

0^{m}, 13. Il est en ivoire et garni de plaques et de traverses en vermeil, ornées d'arabesques en relief d'un travail achevé, parmi lesquelles se jouent des paons et d'autres oiseaux dont les queues s'entrelacent et concourent à l'ensemble des ciselures. Un riche recouvrement à charnière, sur lequel se répète le motif du dessin, est placé, pour la protéger, sur la serrure, et lorsqu'on le relève, on aperçoit un grand écusson d'argent au milieu duquel est percée l'entrée, et qui est entouré d'une légende arabe.

Ce fut au mois d'octobre 1714 que, dans un recueil littéraire très-autorisé, connu sous le nom de *Mémoires de Trévoux*, une lettre fit connaître au monde savant l'existence de ce monument épigraphique (1). On y raconte que de tous les curieux qui ont vu cette inscription en original, il n'y en a pas un qui ait pu seulement en connaître les caractères ; que le P. Mabillon même, après l'avoir bien examinée, avoua qu'il n'y comprenait rien ; qu'enfin on s'avisa de copier ou plutôt d'imiter parfaitement ces caractères inconnus et de les envoyer à Paris pour les faire déchiffrer ; qu'un ecclésiastique normand qui reçut cette commission s'adressa pour cela à M. Pétis de la Croix, interprète du Roi et professeur en langue arabe au collége Royal, et qu'il en fit sur-le-champ et à la première vue la traduction suivante :

« *Bis millah an coumna lilla caouman len na coum hou* « *cama y a liq fana qoum hou bilismi.* »

« Au nom de Dieu ! Quelque honneur que nous rendions à « Dieu, nous ne pouvons l'honorer autant qu'il le mérite, « mais nous l'honorons par son saint nom. »

L'un des éditeurs des *Mémoires de Trévoux* était alors le

(1) *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux-arts*, recueillis par l'ordre de S. A. S. M. Prince souverain de Dombes. A Trévoux, 1714, p. 1771, art CXXXI.

père jésuite René-Joseph Tournemine, né à Rennes en 1661 (1), savant homme d'une érudition peu commune, mais qui, tout en repoussant l'excentricité des témérités historiques et littéraires de son confrère le P. Jean Hardouin, de Quimper, ne reculait cependant point à l'occasion devant des hypothèses plus ou moins hasardeuses.

Or, le P. Tournemine ajoute à la lettre de son correspondant cette note : « On sait que Charles-Martel vainquit les Sarrasins proche de Tours (2) ; leur camp fut pillé ; la cassette marquée de l'inscription arabe aura été prise en cette occasion, et la reine Ermantrude, femme de Charles le Chauve à qui cette cassette venait de la succession de son trisaïeul, l'ayant eue de son mari, la consacra à renfermer les reliques de saint Regnobert, qui avait guéri le roi son époux. Cette guérison et la magnifique reconnaissance d'Ermantrude sont marquées dans les historiens. Cette cassette était apparemment celle du prince sarrasin Abderrahman. »

La traduction de Pétis demeura incontestable et incontestée jusqu'en 1820, où sir Spencer Smith, de la Société des Antiquaires de Londres et de la Société Asiatique de Paris, qui avait longtemps habité Constantinople, ayant voulu soumettre à son examen la curieuse cassette, s'aperçut au premier coup d'œil que la science du professeur égalait celle de l'interprète qui avait traduit à Louis XIV le discours des ambassadeurs du roi de Siam, et que c'était une des inventions

(1) V. sur le P. Tournemine, Weiss, dans la *Biogr. univ. de Michaud*, t. 46, p. 369; Delaporte, *Rech. sur la Bret.*, t. I, p. 503 ; Levot, *Biogr. bretonne*, t. II, p. 916.

(2) La défaite des Arabes eut lieu, non proche de Tours, mais *près du Vieux-Poitiers*, ainsi que je l'ai dit dans une dissertation insérée dans les *Mém. de la Soc. d'agr., sc. et arts du dép. de la Vienne*, t. II, p. 138, 1828, in-8°. C'est aussi l'opinion de Dufour, *Hist. du Poitou*, t. I, p. 393, note 46.

dont on nourrissait la bonne foi publique à l'époque où le défaut de relations rendait les langues orientales à peu près un mystère pour tout le monde.

Pétis de la Croix n'était pas, en effet, un orientaliste toujours fort sérieux. Il était, il est vrai, secrétaire-interprète du Roi pour les langues orientales et professeur de langue arabe au Collége de France ; il paraît qu'il possédait bien l'arabe vulgaire, le persan et le turc ; mais lorsqu'il s'agissait d'amuser le public ou de s'amuser aux dépens du public, il ne paraît pas qu'il fût très-scrupuleux. Il avait publié un assez agréable recueil de contes, dans le genre des célèbres *Mille et une Nuits*, que Galland avait déjà traduits à son aise en les accommodant au goût de la cour et de la ville ; c'étaient les *Mille et un Jours*, contes écrits primitivement, disait-il, en langue indienne, traduits en persan par un derviche de sa connaissance, Moclès, chef des Sofis d'Ispahan, et dont il existe, ajoutait-il, une traduction turque à la Bibliothèque du Roi. Or, un des plus habiles orientalistes du XIX[e] siècle, M. de Hammer, le savant auteur de l'*Histoire de l'Empire ottoman*, vint à Paris demander avec naïveté le manuscrit du derviche Moclès, que les conservateurs de l'établissement royal ne purent, bien entendu, lui montrer. Il se convainquit que les *Mille et un Jours* n'existent ni en persan, ni en arabe, mais qu'ils sont pris en partie d'un livre de contes turcs, en partie forgés par Pétis de la Croix, et il dénonça cette supercherie dans son Catalogue des manuscrits orientaux, inséré dans les *Mines de l'Orient*. Toutefois, Pétis de la Croix n'était pas le seul auteur de l'aimable style des *Mille et un Jours* ; il n'avait fait qu'en fournir les matériaux, et le metteur en œuvre n'était autre, suivant M. Loiseleur-Deslongchamps, qu'un breton de Sarzeau : Alain-René Le Sage, le spirituel auteur de *Gil-Blas* et du *Diable Boiteux*. Cette collaboration ne semble pas avoir été connue de M. de Hammer,

mais il est douteux qu'il en eût regardé comme plus certaine l'origine authentique des *Mille et un Jours.* Pétis de la Croix a aussi publié une traduction abrégée du roman turc des *Quarante visirs*, attribué au cheikh Zadeh, précepteur du sultan Amurath II ; mais le style facile et souvent élégant qu'on y remarque pourrait également faire redouter l'intervention de la plume de notre romancier Le Sage, lequel avait, au surplus, assez d'autres qualités pour ne pas avoir beaucoup à se soucier de celle d'une érudition bien consciencieuse.

Mais quelque opinion qu'on puisse d'ailleurs avoir, soit que Pétis de la Croix eût voulu se jouer à tromper des normands, soit, ce qui est plus probable, qu'il manquât de connaissances suffisantes en arabe littéral et qu'il ne sût pas lire la vieille écriture qoufique dans laquelle est tracée l'inscription de Bayeux, sir Spencer Smith voulut en acquérir une conviction, et il écrivit à M. de Hammer, à Vienne, pour lui soumettre le texte qoufique de l'inscription de Bayeux et la traduction de Pétis de la Croix. On ne pouvait, assurément, mieux s'adresser. Mais M. de Hammer avait sur le cœur sa démarche à la Bibliothèque Royale pour demander le manuscrit du derviche Moclès, et il s'empressa de dévoiler ce qu'il appelle en gros mots l'imposture littéraire dont s'était rendu coupable Pétis de la Croix. Il envoya à son correspondant anglais la transcription de l'inscription en caractère neskhy dont se servent les modernes, avec une traduction bien réelle, et dont l'exactitude du mot-à-mot latin peut être facilement vérifiée par tout arabisant :

Bismillah er rahman er rahym
Birrouhou kamilet ou niamihi chamilet.

In nomine Dei miseratoris misericordis !
Justitia ejus perfecta et gratia ejus comprehendens.

Ce travail a été communiqué par sir Spencer Smith à l'Aca-

démie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, dont il était membre, et l'on ne peut que renvoyer à la séance du 14 avril 1820, dans le recueil des Mémoires de cette société, les amateurs de ces curiosités orientales.

L'invocation qui précède : *Au nom de Dieu clément et miséricordieux!* est la formule qui ouvre le Qoran et commence toutes les sourates ou chapitres de ce livre que les musulmans regardent comme inspiré. Ils ont une dévotion particulière pour cette formule ; ils la mettent en tête de leurs écrits, la placent sur les objets qui servent à leur usage, et ils y ont recours dans toutes les actions de la vie. Il y en a même qui sont allés jusqu'à supposer à ces paroles des vertus surnaturelles (1).

Le sens de l'inscription désormais établi, il reste maintenant à rechercher quelle est l'antiquité de ce coffret et à quelle époque il a pu être apporté en France.

L'inscription est, comme il a déjà été dit, tracée en caractères qoufiques, ainsi nommés de Qoufah, ville de l'Irak babylonien sur l'Euphrate (2), où ce genre d'écriture prit naissance au VII^e siècle à l'époque des premiers khalyfes, et d'où il se répandit assez rapidement non-seulement dans le Levant, mais encore en Sicile, à Malthe, en Afrique et en Espagne. Il ne paraît avoir complètement cessé qu'au XIII^e siècle. Si les ornements sacerdotaux que contient le coffret étaient ceux de saint Regnobert, il n'y aurait point d'impossibilité absolue à ce que le coffret fût à peu près de la même époque. Saint Regnobert assista, en effet, à un concile tenu à Reims vers 625 ou 630 (3). Qoufah fut fondée en 639. On

(1) Reinaud, *Mon. arabes, persans et turcs du cab. de M. le duc de Blacas*, t. II, p. 3.

(2) D'Herbelot, *Bibl. orientale*, p. 255, in-f°.

(3) P. Sirmond, *Concil. Galliæ*, t. I, p. 479.— Sainte-Marthe, *Gallia christiana*, t. XI, p. 350.

pourrait bien admettre dans cette hypothèse que ce coffret eût pu faire partie du butin après la victoire remportée en 732, entre Poitiers et Tours, par le maire du palais Charles-Martel sur l'émir d'Espagne Abderrahman-ben-Abdallah.

Toutefois, il y a de très-fortes raisons de ne point le penser ainsi. Rien ne garantit d'abord l'attribution de ces ornements à un aussi ancien évêque, et leur forme ne doit pas les faire remonter aussi loin. D'un autre côté, la paléographie arabe est assez avancée pour qu'on puisse reconnaître cette inscription, par la forme de ses caractères, comme bien postérieure au premier siècle de la fondation de Qoufah.

Mais, d'autre part, un témoignage positif vient établir que la cathédrale de Bayeux a été pillée et incendiée en 1106 par Henri Ier, roi d'Angleterre, et il n'est pas présumable que des objets aussi précieux eussent échappé à l'ardente convoitise des vainqueurs. Voici ce que rapporte un poète presque contemporain, Robert Wace, dans le roman de *Rou* :

A Baieues ensemble alerent,
Li reis è li quens s'asemblerent,
Li borc firent tot alumer :
Dunc veissiez flambe voler,
Chapeles arder è mostiers,
Maisons tresbuchier è celiers,
E l'iglise de l'eveskie
Où mult aveit riche clergie ;
Tote fu l'iglise destruite
E la richesce fors conduite (1).

Ce qui prouve qu'effectivement toute *la richesse fut fors conduite*, c'est qu'en 1729 on trouva enfouie, dans un parc du centre de l'Angleterre, une ancienne soucoupe d'argent

(1) R. Wace, *roman de Rou*, publié par Frédéric Pluquet, t. II, p. 393, v. 16220.

provenant sans aucun doute du trésor pillé, puisqu'elle portait en lettres onciales : *Exuperius episcopus dedit ecclesiæ Bagiensi.* La cassette, si elle y eût alors existé, aurait indubitablement subi le même sort.

Ce n'est donc que depuis 1106 jusqu'à la dernière croisade, qui se termina d'une manière si malheureuse sous les murs de Tunis, qu'on peut placer l'époque où ce coffret a pu être apporté à Bayeux ; mais il peut être bien plus ancien. Au reste, l'étoffe des prétendus ornements de saint Regnobert paraît être, tant par le travail du tissage que par le genre du dessin, de provenance orientale ; il ne serait pas impossible que le tout ne datât que des croisades. Dans plusieurs églises de France, on conserve au trésor des sacristies des vêtements sacerdotaux dont les riches étoffes furent transportées dans leur patrie par la piété des croisés, aux XII[e] et XIII[e] siècles, et dont l'origine infidèle se trouvait purifiée par leur application aux rites de la religion catholique.

Ne serait-ce pas une œuvre digne aujourd'hui d'encouragements que la recherche des modèles que nos relations avec l'Asie et l'Afrique ont fournis à la France pendant le moyen-âge ? Ne pourrait-on pas trouver la preuve de l'influence qu'ont dû avoir ces communications sur l'industrie et les beaux-arts ? C'est aux croisades qu'on a attribué l'origine de l'architecture ogivale. Au milieu de ce grand mouvement, serait-ce donc seulement l'architecture qui se fût enrichie, et tout ce qui dépend de l'art n'a-t-il pas dû en profiter également ?

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE

SUR

FIGEAC ET SES MONUMENTS,

Par M. le M[is] DE CASTELNAU-D'ESSENAULT,

Inspecteur divisionnaire de la Société française d'Archéologie.

Suivant la plupart des historiens, en tête desquels figurent l'illustre Dom Mabillon et les savants auteurs du « *Gallia christiana* », ce serait au monastère de Fiac (Fiacum), fondé par Pepin le Bref en 755, que la ville actuelle de Figeac doit son origine (1). Détruit au commencement du IX[e] siècle par les Normands et rétabli presque aussitôt après par l'abbé Aymar (2), ce monastère fut réuni, en 1074, à l'ordre célèbre de Cluny (3). L'église et les bâtiments con-

(1) Figiacum, quandoque Fiacum, monasterium ordinis sancti Benedicti antiquum et illustre in diœcesi et pago Caturcensi.....; ubi propter celebre hoc cœnobium populorum frequentia condendæ urbis non ignobilis occasionem præbuit. (*Gallia christ.*, tome I, page 147.)

(2) Aidmarus I ..... a Paschali Papa in monachum et abbatem benedictus, quod in monasterio nullus monachus superesset, cœnobium instauravit circa annum 822. (*Gallia christ.*, tome I, page 171, et *Instr.*, charta XXXV, page 43.)

(3) Quando monachi se suumque monasterium anno 1074 Cluniaco subdiderunt, ut docet charta Begonis de Calo-Monte. (*Gallia christ.*, tome I, page 171, et *Instr.*, charta XXXVI, page 44.)

ventuels furent reconstruits à la fin du XIe siècle, époque où très-probablement vinrent se grouper, à l'abri du gouvernement paternel des moines, les premières maisons qui donnèrent naissance à la ville.

Aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles, quand les institutions communales se développèrent dans la Haute-Guyenne, suivant des conditions dont l'histoire et les monuments des nombreuses villes de cette province attestent encore l'esprit sagement libéral, le sentiment artistique et le haut degré de prospérité matérielle auquel ces villes étaient alors parvenues, Figeac aussi s'accrut rapidement. En moins d'un siècle on y vit s'élever divers édifices publics et de nombreuses maisons, qu'il fallut entourer de remparts, ceinture bientôt devenue trop étroite, et au-delà de laquelle ne tardèrent pas à s'étendre deux faubourgs. Puis on construisit sur le Celé trois ponts qui, plus que suffisant aujourd'hui aux besoins de la ville actuelle, prouvent évidemment quelles furent autrefois son importance et l'activité de ses relations.

Plus tard, les fautes administratives et fiscales des premiers Valois, les malheurs de la grande lutte contre les Anglais, ceux presque aussi longs et non moins terribles de nos guerres civiles et religieuses ralentirent partout en France ces progrès, épuisèrent matériellement les populations, les découragèrent; et, quand à ces causes déjà si graves vinrent s'ajouter, sous Louis XIV et Louis XV, les exigences et les vices d'un gouvernement sans contrôle, la vie municipale finit par s'éteindre dans toutes ces petites cités qui, soumises désormais aux mêmes règlements et ne recevant plus d'inspiration que du pouvoir central, perdirent avec leur esprit d'initiative tout caractère d'originalité, et durent presque toutes descendre au rang de simples bourgades.

Grâce à des circonstances purement topographiques, à leur situation, à des considérations politiques ou même à

de puissants souvenirs, quelques-unes de ces villes, comme Figeac, ont pu, dans la nouvelle division territoriale de la France, conserver, à titre de chef-lieu d'arrondissement, des lambeaux de leur ancienne importance; mais combien en trouverait-on d'autres dans le Quercy, le Rouergue et le Périgord, dont les rues désertes et les anciens monuments ne signalent que trop à l'archéologue et au touriste, à côté de ces souvenirs d'un brillant passé, la tristesse et l'abandon que leur réserve l'avenir!

Quoi qu'il en soit de ces faits irrémédiables et des réflexions qu'ils inspirent, les villes auxquelles ils s'appliquent n'en sont peut-être que plus intéressantes à étudier; car c'est là surtout qu'on peut espérer de trouver, en plus grand nombre et dans un meilleur état de conservation *archéologique*, des monuments dont l'importance, le style et la construction accusent mieux qu'ailleurs la destination primitive, les caractères d'école et l'originalité.

On sait d'ailleurs de quelle importance ont été, pour l'histoire de notre architecture, les résultats de ces recherches dans quelques-unes de ces petites cités jusqu'alors inconnues, et les nouveaux horizons qu'ils ont ouverts à la science. Nous nous rappelons surtout le retentissement et l'impression que produisirent, il y a déjà plus de vingt ans, les « *Études sur l'architecture civile au moyen-âge* », publiées, en 1847, dans les « *Annales archéologiques* », par notre regrettable ami Félix de Verneilh, études si remarquables par les faits qu'elles révélaient, et qu'on peut citer, malgré la jeunesse de leur auteur, comme des modèles d'analyse, de discussion et de style archéologiques. D'autres savants se suivirent de près dans la voie qui venait d'être ouverte si brillamment aux recherches. Ces curieuses *bastides*, à plan régulier, furent décrites avec amour, et des villes dont on connaissait à peine le nom, comme Martel, Caussade, Cordes,

St-Antonin, dévoilèrent de véritables chefs-d'œuvre d'architecture civile. — Mais revenons à Figeac d'où nous n'aurions peut-être pas dû sortir.

Dans l'excellent ouvrage qu'ont publié, de nos jours, MM. Verdier et Cattois (1), trois belles gravures et un texte descriptif sont consacrés à faire connaître la façade d'une des plus belles maisons de Figeac, dont le style à la fois élégant et original appartient à l'art du XIII[e] siècle. Cela peut suffire, à la rigueur, pour donner une idée exacte du caractère propre à l'architecture domestique dans cette ville et de ce qui en est, suivant l'expression du docteur Cattois, « comme le sceau, le signe distinctif. » Mais presque rien n'a été dit encore sur les monuments religieux qu'elle renferme, et quoique ses deux églises n'offrent pas de dispositions exceptionnelles, leur étude cependant est intéressante et mérite à ce titre quelque attention.

Le plus important de ces édifices, l'église St-Sauveur, située auprès de la rivière du Celé dont la sépare une place entourée de beaux arbres, est aujourd'hui le seul reste de la grande abbaye du moyen-âge. Vus à l'extérieur, son clocher en dôme et sa façade au couchant, reconstruits depuis moins de deux siècles, attirent peu les regards. Toutefois, l'appareil ancien de la partie sud de l'édifice et les archivoltes ogivales d'un portail qu'on aperçoit du même côté, donnent à cet ensemble un aspect pittoresque auquel contribuent, il est vrai, beaucoup les grands ormes qui l'environnent.

Mais en entrant dans l'église, l'ampleur de ses dimensions et l'unité de son plan attestent, malgré les différences de style, l'importance qu'eut autrefois l'abbaye. De l'époque de

(1) *Architecture civile et domestique au moyen-âge et à la Renaissance*, dessinée et décrite par Aymar Verdier et par le docteur Cattois. Tome I[er], page 149 et suiv.

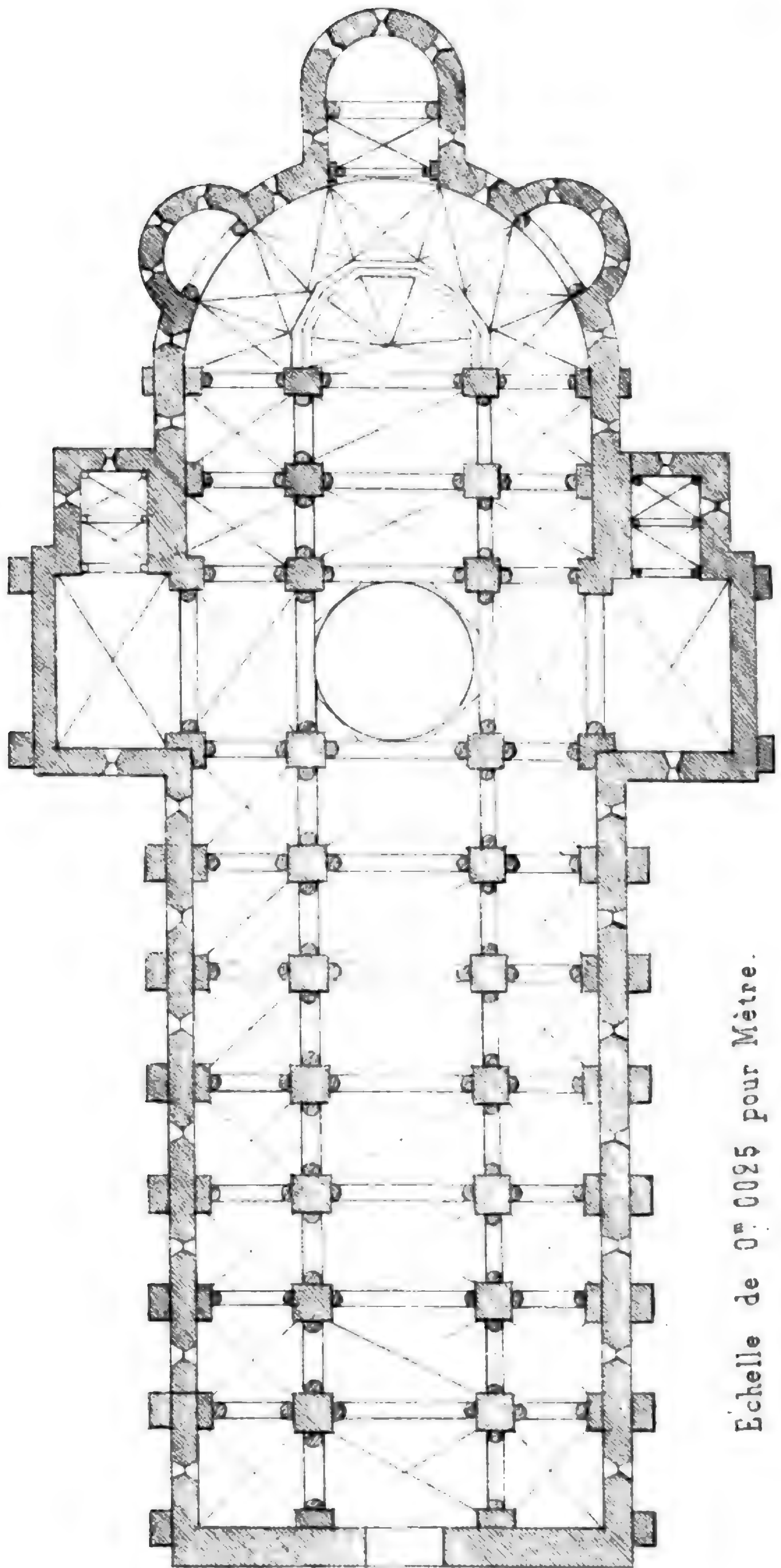

PLAN DE L'ÉGLISE St SAUVEUR DE FIGEAC

fondation primitive et des trois siècles qui suivirent, il ne subsiste actuellement aucun reste. Les ravages des Normands, ceux des incendies de 1091 et de 1096 relatés par l'histoire (1) durent, en effet, faire à peu près place nette ; et c'est au commencement du XII^e siècle, quarante ans environ après la réunion du monastère de Figeac à l'ordre de Cluny, que remonte la construction de l'église actuelle. Nous verrons plus loin les additions et les réparations diverses qui furent faites dans l'édifice à des époques postérieures.

Le plan de St-Sauveur est en croix latine et normalement orienté (2). Conforme au plan des églises clunisiennes, il comprend une nef avec bas-côtés simples et chapelles latérales; un transept dans chaque bras duquel ouvre, au levant, une chapelle à chevet droit; puis un chœur et un sanctuaire, entourés d'un collatéral où débouchent trois absidioles. L'ensemble de l'édifice, à l'intérieur, présente une longueur de 60^m 42^c (31 toises), sur une largeur de 17^m 87^c (9 toises et 1 pied). Sa hauteur sous clef est de 21^m (10 toises 5 pouces).

Deux rangs de piles romanes divisent la nef en sept travées dont les voûtes, quoique d'ogive et sans formerets, ne datent que du XVII^e siècle, époque où l'église, qui précédemment avait éprouvé de grands désastres du fait des Calvinistes, fut l'objet, de 1636 à 1642, d'importantes réparations (3). Ces piles sont carrées, et sur chacune de leurs

(1) Chaudruc de Crazannes. *Notice sur l'église St-Sauveur de Figeac*, insérée dans l'*Annuaire du Lot*, 1837.

(2) Ce plan, dans lequel nous avons supprimé les chapelles latérales des bas-côtés, qui sont d'une date plus récente, n'est pas, quant aux mesures partielles, d'une rigoureuse exactitude, mais il figure bien l'ensemble et la distribution du monument, ses dimensions principales, et complète ainsi, en l'éclairant, notre description.

(3) Ch. de Crazannes. *Notice sur l'église St-Sauveur de Figeac*, etc.

faces s'applique une demi-colonne dont celle au droit de la nef, plus haute que les trois autres, s'élève jusqu'à la naissance des voûtes, pour y supporter la retombée d'arcs-doubleaux en tiers-point. Les fûts de quelques-unes de ces colonnes, tronqués à des époques diverses, reposent sur des culs-de-lampe; ceux qui ont été conservés dans leur entier ont des bases romanes, à profil attique, et sont couronnés de chapiteaux, les uns refaits au XIV^e siècle, d'autres romans et sculptés de feuillages d'un relief peu accusé.

L'élévation latérale de chaque travée comprend une archivolte, un triforium ou galerie, et une fenêtre. L'archivolte, en plein-cintre, est à double rang de claveaux unis dont l'un est supporté par l'imposte de la pile, et l'autre par la colonne engagée sur le parement de celle-ci. Dans la partie sud de l'église seulement, ces colonnes ont conservé leurs chapiteaux romans, qui sont remarquables de style et d'exécution. Ceux des colonnes de la partie septentrionale ont été remplacés au siècle dernier par des corbeilles tout unies.

Le triforium, aujourd'hui muré, n'existe que du côté sud de la nef. Il se compose d'une grande archivolte ogivale du XIV^e siècle, à boudin sur l'arête, encadrant deux arcades jumelles en tiers-point, ornées de tores et retombant sur des colonnettes à chapiteaux lisses. Cette galerie, dans laquelle on pénétrait de l'intérieur du couvent dont les bâtiments étaient attenants à cette partie de l'église, devait être exclusivement affectée aux moines de l'abbaye; car du côté nord de la nef la galerie n'existe plus et n'a sans doute jamais existé.

Les fenêtres, toutes ogivales, varient en hauteur comme en largeur. Celles ouvrant au midi sont généralement courtes, formées d'archivoltes nombreuses à boudins, et garnies sur leurs pieds-droits de colonnettes du XIV^e siècle, avec chapiteaux sans sculpture. Deux meneaux à chapiteaux feuillus

divisent chacune de ces fenêtres en trois baies subtrilobées, au-dessus desquelles est découpée une petite rose ou un trèfle à redans aigus. Du côté nord, les fenêtres, beaucoup plus hautes, datent également du XIV[e] siècle, mais ont été remaniées trois siècles plus tard; ce qui donne à leur ensemble et aux deux baies dont elles se composent un aspect lourd et disgracieux.

Si l'on passe ensuite à l'examen des bas-côtés, on y remarque que, à l'exception de leurs deux dernières travées à l'ouest, travées romanes et voûtées d'arête, les autres ont des voûtes ogivales du XIV[e] siècle, portées sur six nervures à boudins, relevées d'un filet saillant. Leurs clefs sont sculptées de motifs variés, parmi lesquels figurent des fleurs de lis, des croix fleuronnées, l'Agneau divin portant sa croix triomphale, etc. Les arcs-doubleaux, en plein-cintre et romans, appuyent leur double rangée de claveaux tant sur l'imposte des piles que sur des colonnes mi-engagées, ayant des bases attiques et des chapiteaux d'une très-belle sculpture romane, surtout dans l'aile méridionale. Au nord, les chapiteaux des colonnes appliquées ont été refaits dans le cours du XVII[e] siècle; mais ceux des colonnes engagées dans les murs latéraux sont romans et bien sculptés, quoique d'une composition moins riche que ceux du bas-côté sud.

Une magnifique inscription romane, parfaitement conservée, et dont l'énoncé confirme, à notre avis, la date que nous avons fixée à la fondation de l'église, est gravée sur le côté sud de la pile qui, dans l'aile méridionale, sépare la première travée de la seconde. Elle se trouve à 10 pieds environ au-dessus du sol et se développe à la fois sur le parement du noyau de la pile, et sur celui de la colonne mi-engagée. Les lettres, d'une hauteur approximative de 3 pouces, sont entaillées au ciseau et forment un peu plus de deux lignes distinctes, que séparent nettement des raies

tracées à la pointe. Sous le milieu de la seconde ligne est gravée une croix à branches légèrement *pattées*, avec un pied terminé en pointe. Cette inscription n'a jamais été, que nous sachions, signalée ni publiée; nos lecteurs nous sauront gré de leur en présenter, à défaut d'estampage, le *fac-simile* suivant (Voir la Planche).

Sa lecture ne saurait donner lieu à aucune difficulté ; mais il n'en est peut-être pas de même quant à son interprétation. Dans le texte, en effet, l'absence de millésime rend indécise la question de savoir à quelle date se rapporte son énoncé. Pour résoudre ce problème, il nous a donc paru nécessaire d'en circonscrire d'abord les termes, et de préciser les limites en deçà et au-delà desquelles on n'avait pas à chercher sa solution.

L'église St-Sauveur ayant été détruite par le feu en 1093 et 1096 (1), et le nom de Gérard, ou Géraud, ne pouvant raisonnablement s'appliquer qu'à l'un des deux évêques ayant occupé le siége de Cahors dans l'intervalle entre cette époque et la fin du siècle suivant, l'inscription doit évidemment appartenir à cette période. Mais Géraud III de Cardaillac ayant siégé de 1093 à 1112, et Géraud IV (Hector d'Asside de Surat) depuis 1150 jusqu'en 1199 (2), restait à savoir auquel de ces deux prélats se rapportait l'inscription, quel était celui qu'elle mentionnait comme ayant consacré l'église. Or, l'histoire se taisant à cet égard, c'est à l'archéologie et aux principes de l'épigraphie lapidaire que nous avons dû recourir pour continuer notre tâche.

Si l'on observe avec soin l'inscription, son aspect général de régularité, sa correction, la forme encore romaine, mais

(1) Chaudruc de Crazannes. — *Notice sur l'église St-Sauveur de Figeac*, etc.

(2) *Gallia christiana*, t. I, p. 129 et 130.

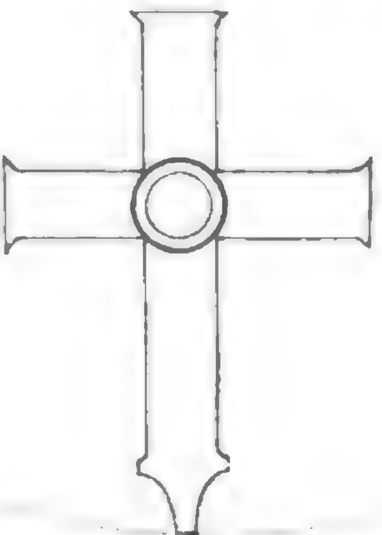

Inscription dans l'Eglise St Sauveur de Figeac

ferme et nette de ses caractères, le très-petit nombre de lettres liées ou enchevêtrées indiquent déjà une époque de réflexion qui vise au progrès et à l'abandon de traditions anciennes presque tombées dans la barbarie. Que si l'on s'attache ensuite aux détails, l'emploi simultané de lettres en boucle et à jambages, les O ronds plus nombreux que les O aigus, l'enroulement des G, l'absence de E carrés, la forme particulière de certaines abréviations et l'adoption des trois points ⋮ l'un sur l'autre, sont autant d'indices à l'appui des premières présomptions, sans désigner toutefois une période bien avancée.

Rapprochant enfin notre inscription de l'édifice auquel elle appartient, et remarquant dans ce dernier que son plan, le tracé élémentaire des piles, les profils encore *romains* des bases et la sculpture des chapiteaux n'offrent point cette recherche, cette finesse de détails et cette délicatesse de modelé qu'on trouve dans les monuments de l'époque proprement dite de *transition*, nous sommes porté à conclure que c'est l'évêque Géraud III de Cardaillac dont il s'agit dans l'inscription, et que celle-ci, par conséquent, doit se rapporter au commencement du XII^e^ siècle.

Continuons maintenant l'examen de l'église.

Comme la nef, la croisée accuse deux époques bien distinctes dans sa construction. Au XII^e^ siècle appartient sa partie inférieure, y compris les piles d'angles sur les faces desquelles s'appliquent aussi des colonnes. La partie haute affecte aujourd'hui la forme d'une lanterne octogone, voûtée sur arcs-ogives à boudins, et percée, dans chaque pan, d'une baie unie en plein-cintre, dont quatre sont murées. A la naissance de la voûte règne un bandeau circulaire, appuyé sur les pendentifs compris entre les quatre grands arcs-brisés que supportent les piles romanes. Tout porte à croire que, dans le principe, cette partie était couverte en coupole ; mais

ayant été détruite en même temps que le chœur et le sanctuaire par les Calvinistes qui mirent le feu à l'église, elle ne fut rétablie sous sa forme actuelle que vers le milieu du XVII[e] siècle (1636-1642), et suivant un style imité de celui d'une époque plus ancienne. Des peintures d'une exécution moins que médiocre, datées de 1750 et représentant les Évangélistes entourés d'une foule de petits anges musiciens, recouvrent les parois de cette lanterne.

Chaque transept comprend deux travées, dont la première correspond aux bas-côtés de la nef et à ceux du chœur. Dans la seconde ouvre, au levant, une chapelle à chevet droit. Leurs voûtes ogivales, qui présentent les caractères du style en usage au commencement du XIV[e] siècle, ont été élevées, en effet, sous l'administration de l'abbé Géraud IV, signalé par l'histoire comme ayant fait de grands travaux de restauration dans l'église (1). La voûte de la seconde travée du transept sud paraît être plus ancienne, car ses arcs-ogives sont relevés d'un tore disposé en zigzag sur leur surface.

Au levant comme au couchant, dans la seconde travée, s'ouvre une grande fenêtre dont l'archivolte ogivale évidée en boudins repose sur des colonnettes à chapiteaux lisses. Des corbeaux romans, richement sculptés et d'une saillie très-prononcée, supportaient autrefois, le long des murs latéraux, une large corniche qui n'existe plus aujourd'hui. Les murs pignons, sur lesquels on trouve à une certaine hauteur des restes de cette corniche romane, sont décorés de deux hautes arcades aveugles, en plein-cintre, au-dessus desquelles est une rose du XIV[e] siècle.

Une porte en arc-brisé, pratiquée à l'extrémité du tran-

(1) Chaudruc de Crazannes. — *Notice sur l'église St-Sauveur de Figeac*, etc.

sept sud, s'ouvre dans l'ancienne salle du Chapitre. Deux files de colonnes monocylindriques divisent cette salle en trois nefs égales, comprenant chacune trois travées de voûtes dont les arcs-ogives retombent en faisceau sur les colonnes. Les clefs sont sculptées de sujets divers, tels que les animaux, symboles des Évangélistes, et l'Agneau triomphant, mais d'un style plutôt roman encore que gothique, bien que la construction remonte tout au plus à la fin du XIII^e siècle.

Les chapelles des transepts embrassent chacune deux travées à voûtes ogivales du XIII^e siècle, éclairées par des fenêtres qui sont amorties les unes en arc-brisé, d'autres en plein-cintre, ayant toutes des archivoltes à moulures toriques, supportées par des colonnettes ornées de chapiteaux lisses.

Vers la fin du XIII^e siècle ou pendant les premières années du XIV^e, sous l'administration de Géraud V, qui gouvernait alors l'abbaye (1), des chapelles furent ajoutées à l'église, le long des bas-côtés de la nef. Ces chapelles, petites et sans intérêt, sont voûtées sur arcs d'ogive et éclairées soit par des fenêtres en tiers-point à un meneau, soit par de petites roses. Quelques clefs de voûte sont sculptées d'écussons armoriés.

L'une de ces chapelles, la seconde du côté du midi, renferme des fonts baptismaux d'une remarquable disposition, taillés dans un seul bloc de pierre et que je crois appartenir à l'art du XIII^e siècle. Le croquis suivant qu'en a déjà donné notre savant directeur, M. de Caumont (2), nous dispensera d'une plus longue description à cet égard (V. la page suivante).

(1) Chaudruc de Crazannes. — *Notice sur l'église St-Sauveur de Figeac*, etc.; et *Gallia christiana*, tome I, page 132.

(2) *Bulletin monumental*, tome X de la 3^e série, page 229.

De grands et beaux chapiteaux romans, qui décoraient

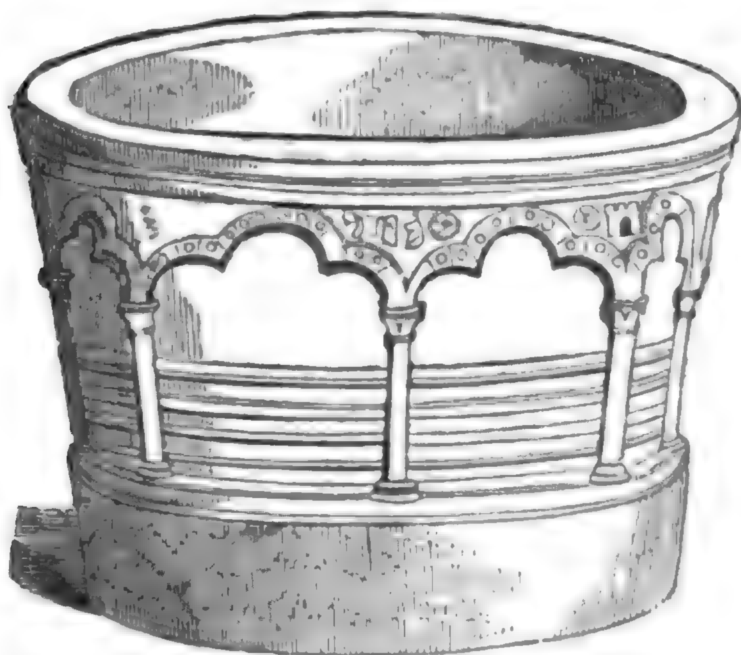

FONT BAPTISMAL, A FIGEAC.

autrefois les colonnes engagées de la nef, sont aussi déposés dans la première de ces chapelles du côté du nord. Un autre de ces chapiteaux, magnifiquement sculpté, sert de support à la vasque d'un bénitier en marbre, du XVIII[e] siècle, placé à l'entrée de l'église.

Le chœur n'a conservé de roman que son œuvre basse. Il se compose de deux travées dont les voûtes, quoique ogivales et dans le style du XIV[e] siècle, m'ont paru cependant ne dater que du XVII[e], époque où, d'après l'histoire, on rétablit cette partie de l'église en même temps que le sanctuaire, qui avaient été incendiés et détruits par les Calvinistes (1). L'élévation latérale de chaque travée comprend d'abord une archivolte en plein-cintre, à deux rangs de claveaux unis qui retombent, comme dans la nef, sur des piles cantonnées de colonnes dont presque tous les chapiteaux ont été refaits

(1) Chaudruc de Crazannes. — *Notice sur l'église St-Sauveur de Figeac*, etc.

au siècle dernier. La partie supérieure est éclairée par une haute fenêtre ogivale, divisée par un meneau en deux baies remaniées également à cette dernière époque.

Le sanctuaire actuel est à sept pans. Ses voûtes d'ogive et les trois fenêtres en tiers-point qui les éclairent sont des reconstructions des deux derniers siècles. On lit, en effet, sur la clef centrale cette inscription :

DIEV MA REPAREE ∽ 1701 ∽

et celle-ci sur l'arc-doubleau séparatif du chœur :

DIEV MA ORNEE ∽ 1748 ∽

Autour du chœur et du sanctuaire se développe un collatéral dont la partie inférieure seulement appartient au XII^{e} siècle. Ses voûtes sur nervures n'ont d'ancienneté que l'apparence et ne remontent pas, suivant nous, au-delà du XVII^{e} siècle. Trois absides ouvrent dans ce bas-côté ; la plus grande, celle du rond-point, comprend une travée et un cul-de-four. La voûte en arcs d'ogive et les fenêtres sont de la fin du XIII^{e} siècle; mais les colonnes engagées sur lesquelles retombent les nervures appartiennent à l'époque romane, ainsi que le prouve la sculpture des chapiteaux. Deux de ces chapiteaux sont historiés et représentent, l'un les animaux, symboles des Évangélistes, entourant Dieu placé dans une gloire, l'autre la décollation d'une vierge martyre. Les autres absidioles, de plan semi-circulaire et voûtées en cul-de-four, reçoivent chacune le jour par trois baies en lancette. Des fenêtres de même forme ouvrent dans la partie du mur de précinction comprise entre ces absides et celle du rond-point.

A l'extérieur, nous l'avons dit, l'église offre peu d'in-

térêt. Près du transept sud existe un portail ogival du XIVe siècle qui du cloître, aujourd'hui détruit, communiquait dans les nefs. On y remarque, debout sur leurs socles, deux statues dégradées qui représentent l'une un évêque, l'autre un clerc, et dont le style comme le costume se rapportent à cette dernière époque.

Une autre église, connue sous le nom de Notre-Dame-du-Puy, se trouve dans la partie haute de la ville, tout auprès des anciens remparts, vers le nord. Sa façade, au couchant, est précédée d'une terrasse ombragée de deux grands arbres, qui donnent à l'ensemble du monument un aspect pittoresque.

L'édifice est de fondation romane, mais avec des remaniements et des restaurations de plusieurs époques postérieures, comme à St-Sauveur. Son plan, assez singulier, se compose d'une large nef et d'un chœur à chevet droit, entourés l'un et l'autre d'un collatéral étroit, qui se prolonge en retour derrière le sanctuaire et dans lequel s'ouvrent, au levant, une abside et deux absidioles.

L'église entière comprend sept travées, dont quatre pour la nef et trois pour le chœur, que séparent des piles romanes, cantonnées sur chaque face d'une colonne engagée. Ces travées sont voûtées sur arcs d'ogive à nervures prismatiques qui pourraient ne dater que de la fin du dernier siècle, malgré les apparences de leur style. La date de 1692 et le nom de LOVIS ASSEMAR, gravés en effet sur deux des clefs de voûte du chœur, indiquent l'année et l'auteur d'une restauration, sinon d'une reconstruction.

Des archivoltes, les unes en plein-cintre, d'autres en arc brisé, mais toutes à deux rangs de claveaux élégis d'un mince boudin sur les arêtes, mettent la nef en communication avec ses bas-côtés et s'appuient tant sur les piles que sur les colonnes appliquées. Les bases de ces colonnes, avec

la scotie étranglée et le gros tore aplati ; leurs chapiteaux sculptés de longues feuilles d'eau, relevées dans le milieu d'un rang de perles; le profil élégant des tailloirs : tout accuse bien ici le style de transition et une époque plus avancée qu'à St-Sauveur.

Les travées de la nef n'ont pas toutes la même largeur ni la même hauteur sous clef, et leurs arcs-doubleaux, avec arêtes amorties en quart-de-rond, sont très-peu aigus, à cause du défaut d'élévation des voûtes eu égard à la largeur de l'édifice.

Les collatéraux avaient, dans l'origine, des voûtes d'arête qui, plus tard, vers la fin du XIII[e] siècle ou le commencement du XIV[e], furent remplacées par des voûtes sans nervures. Une ou deux travées seulement ont conservé leurs voûtes romanes primitives. Les arcs-doubleaux s'appuient sur des colonnes mi-engagées, ornées de chapiteaux sculptés de feuilles d'eau, mais dont la plupart des fûts ont été tronqués et reposent sur des culs-de-lampe des XIII[e] et XIV[e] siècles. Des fenêtres ogivales de cette même époque éclairent ces bas-côtés; les unes sont tout unies, d'autres ont leur archivolte élégie en boudins et portée sur des colonnettes.

Quelques clefs de voûte sont sculptées d'écussons.

La disposition des travées et des voûtes du chœur ne diffère en rien de celle de la nef. Le mur droit du chevet est ajouré de deux arcades en plein-cintre, correspondant exactement l'une et l'autre à l'entrée des absidioles. Contre ce mur est appliqué un grand rétable en bois de noyer sculpté, d'une conservation parfaite, et portant la date de 1696. Sa partie centrale se compose de deux ordres superposés, décorés de colonnes torses, de niches, de statues, de frontons et d'arabesques : le tout d'un style fort riche et d'une excellente exécution. Un tableau de la même époque est encadré dans le milieu de chaque ordre. Le premier

représente les Apôtres groupés autour d'un tombeau duquel vient de sortir, pour s'élever vers le ciel, la Sainte-Vierge entourée d'anges portant des guirlandes de fleurs. Dans le second tableau, Dieu le Père et son divin Fils, au-dessus desquels plane la colombe symbolique, tiennent une couronne destinée à la Reine du ciel. Des boiseries de même style que le rétable recouvrent les archivoltes latérales, leurs parois et les piles qui les supportent. L'ensemble de cette décoration est d'un grand effet et mérite d'être conservé.

Des trois chapelles absidiales, celle du rond-point, voûtée en cul-de-four, a son entrée sur la travée centrale du bas-côté qui la sépare du chœur. Cette travée a une voûte d'arête romane comme ses deux voisines, dont elle est séparée par des arcs-doubleaux en tiers-point, supportés par des colonnes ornées de chapiteaux historiés qui représentent l'Adoration des Mages, la Crucifixion, saint Pierre, saint Paul et deux apôtres. Autrefois cette abside était éclairée par trois baies romanes en plein-cintre, dont deux sont aujourd'hui murées. Les autres absidioles, fort petites, ont pour entrée une archivolte ogivale retombant sur des colonnes engagées, à chapiteaux sculptés de rinceaux et d'entrelacs. Leurs voûtes sont en cul-de-four, et elles recevaient la lumière par une baie cintrée qui est actuellement bouchée.

La nef et ses bas-côtés sont précédés, au couchant, d'un porche intérieur dont la travée centrale est voûtée d'arête, tandis que les deux autres ont des voûtes d'ogive.

La façade, tout entière du XIV[e] siècle, offre un portail ogival sans tympan, formé de quatre archivoltes à boudins relevées d'un filet, qui s'appuient sur des colonnettes pourvues de chapiteaux sculptés d'un double rang de feuilles indigènes. Au-dessus se détachent en saillie trois niches avec dais mutilés, dans l'une desquelles seulement est une statue moderne de la Vierge. Puis vient une rose gothique que

surmonte un clocher carré, sans intérêt, remanié au XVII^e siècle.

Des observations qui précèdent, et dont on voudra bien nous pardonner la sécheresse autant que la monotonie, il résulte ce fait que le XII^e et le XIV^e siècle sont les deux époques auxquelles paraissent appartenir la fondation et l'agrandissement des monuments religieux de Figeac. C'est également à la moins reculée de ces deux périodes que la ville elle-même semble être parvenue à son plus haut degré de développement. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir ses rues étroites et sinueuses où se trouvent encore de nombreuses maisons du XIV^e siècle, offrant pour la plupart des exemples aussi bien conservés que remarquables de l'architecture civile de cette époque.

Il ne reste aujourd'hui des anciens remparts que quelques parties sans grand intérêt; mais il en est autrement d'un édifice tout voisin de l'enceinte vers le nord, connu sous le nom de château de *la Baleine*, et dont la destination primitive nous a paru être plutôt celle d'un hôtel-de-ville que d'une forteresse. Sa distribution intérieure a été modifiée pour répondre tant bien que mal aux besoins et aux services du tribunal qui y tient actuellement ses audiences. Toutefois on a conservé l'ancienne porte d'entrée et quelques fenêtres de la façade, qui, par le caractère et la richesse de leur style, appartiennent évidemment à l'art du XIV^e siècle. Cette porte ogivale et largement ouverte se compose de nombreuses archivoltes élégies en boudins, supportées par des colonnettes dont les élégants chapiteaux sont à deux rangs de feuillages. Les fenêtres, de même forme et de belles proportions, sont divisées par des meneaux en plusieurs baies, surmontées d'ajours en trèfles et quatre-feuilles. Nous ignorons si cette curieuse façade a jamais été publiée et dessinée,

mais elle devrait l'être, et, en appelant ainsi l'attention sur elle, on ferait sans doute hâter le jour de la restauration d'un édifice dont on ne peut, aujourd'hui, que souhaiter la conservation.

Comme souvenir de son ancienne importance, Figeac, indépendamment de ses églises, de ses maisons, de ses remparts et du château de la Baleine, a encore conservé ses trois ponts sur le Celé. L'aspect robuste de leur construction, leurs arches extradossées en plein-cintre, leurs éperons angulaires et leur tablier étroit accusent, en effet, leur ancienneté, malgré les réparations qu'ils ont subies à diverses époques. Celui du *Grefoul,* qu'on remarque aux abords de la promenade, près de St-Sauveur, nous a paru le plus intéressant et a été dessiné par l'un de nos amis, M. Trapaud de Colombe, qui en a fait le sujet d'une jolie gravure à l'eau forte. Ce pont est à trois arches, avec gares d'évitement ménagées au-dessus des avant-becs aigus qui ont été disposés en amont pour rompre l'effort des courants. Il fut probablement bâti au XII^{e} siècle, époque où l'abbaye, alors florissante, dut s'assurer des communications faciles d'une rive à l'autre de la rivière.

C'est au-delà du Celé et à un peu plus d'un kilomètre de la ville, vers le sud-ouest, qu'au sommet d'un coteau escarpé, sur un plateau découvert, se dresse l'un des deux obélisques appelés *aiguilles* dans le pays, et à l'érection desquels, suivant quelques auteurs dont nous respectons l'opinion sans la partager, la ville devrait son nom : Figeac, *Fige-acum.*

Cet édicule est, selon l'opinion commune, une lanterne (V. la page suivante), autrefois pourvue d'un fanal qui signalait au loin, pendant la nuit, la proximité de l'abbaye, entourée alors de vastes forêts. Situé au bord d'un ancien chemin et construit en pierre de moyen appareil, son

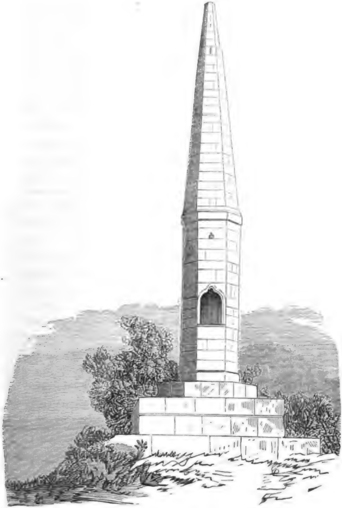

UNE DES AIGUILLES DE FIGEAC.

Digitized by Google

ensemble se compose d'une plate-forme, d'un prisme ou dé octogone, et d'une pyramide également octogone dont les faces sont un peu convexes en se rapprochant du larmier qui la sépare du prisme. La plate-forme comprend une base carrée, et un socle à huit pans, précédé vers le nord de quelques degrés. Dans l'une des faces du prisme, au levant, est indiquée une sorte de niche trilobée, peu profonde. Le sommet de l'aiguille est dégradé; les pierres déjointoyées sont en surplomb et menacent ruine. Le corps de l'obélisque étant plein, son fanal ne pouvait être surveillé et entretenu qu'au moyen d'une poulie et d'une corde, à l'établissement desquelles ont peut-être servi des trous carrés ménagés sur les faces du prisme. L'ensemble de ce monument peut avoir une hauteur de 50 pieds. Une autre lanterne à peu près semblable à celle-ci se trouve à quelque distance de la ville, vers le midi; mais le temps nous a manqué pour aller la voir et la dessiner.

Figeac possède sans doute d'autres monuments que ceux sur lesquels nous avons plus spécialement porté notre attention pendant les deux jours seulement que nous avons pu consacrer à leur examen. Peut-être aussi nous a-t-il échappé des erreurs ou des omissions, en décrivant ceux qui nous ont particulièrement intéressé. Quoi qu'il en soit, nous croirions avoir atteint notre but si, malgré les imperfections de cette notice, sa lecture pouvait un jour donner lieu à des études plus approfondies sur une ville autrefois florissante, et dont l'histoire aussi bien que les monuments attestent le glorieux passé.

ÉPIGRAPHIE NARBONNAISE

Par M. TOURNAL,

Inspecteur des monuments de l'Aude.

En 1868, on a découvert, sur la rive gauche du canal de la Robine, à une très-petite distance de Narbonne, deux inscriptions latines inédites.

La première est gravée sur un bloc de calcaire lacustre

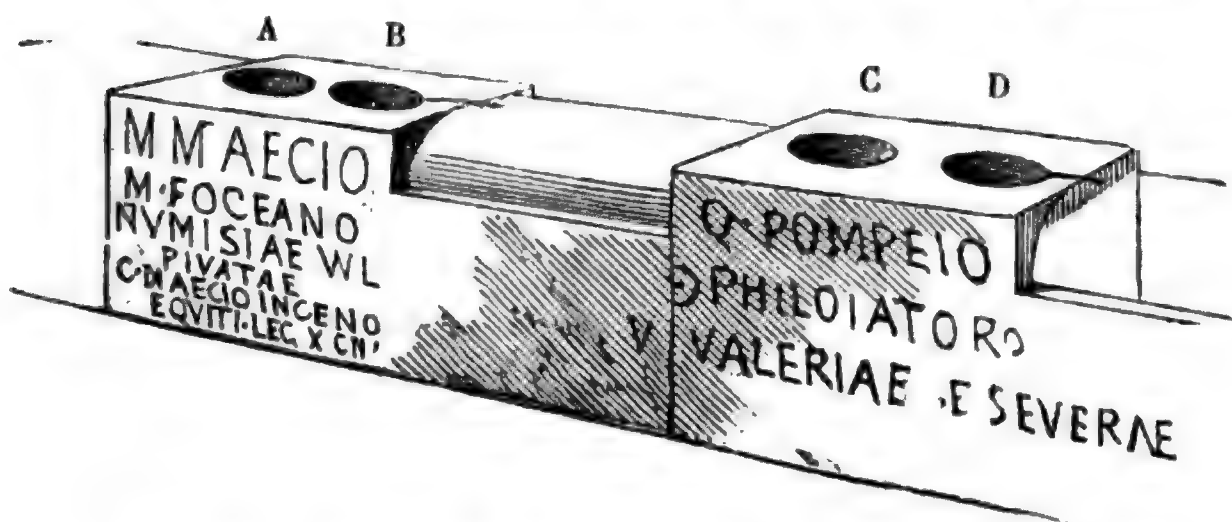

tertiaire, et divisée en deux parties correspondant aux cavités A, B, C, D, destinées à renfermer des urnes cinéraires *(ollæ ossuariæ)*. La lettre Θ que l'on aperçoit à droite constate que le monument n'est pas complet, et qu'il devait exister une troisième liste de noms. Cette lettre signifie que le tombeau avait été construit après la mort de la personne désignée, de même que le sigle V *(vivus* ou *viva)* indique que le monument avait été élevé de son vivant.

Le style général, la forme des lettres et l'absence des liga-

tures, semblent indiquer le commencement du IIe siècle.

Tout fait présumer que les cavités A, B, C, D étaient recouvertes de pierres cubiques figurant des espèces de créneaux, et ayant à la fois pour but de garantir les dépouilles mortelles et de rompre la monotonie de la ligne droite.

Ce fragment de *sepulchrum* n'offre qu'une suite de noms, mais ces noms présentent deux particularités qu'il convient de signaler. Il est dit que NVMISIA PRIVATA était affranchie de W; or, on ne connaissait jusqu'à ce jour qu'un seul exemple d'un nom latin commençant par cette double lettre, et l'authenticité du monument sur lequel il figure était contestée probablement à cause de sa provenance espagnole. L'inscription de Narbonne ne pouvant être suspectée, il est permis de croire que ce sigle n'est autre chose qu'une M renversée servant à désigner le prénom d'une femme, MARCA par exemple, afin de distinguer ce prénom de celui d'un homme, comme Ɔ correspondant à C, dont on connaît plusieurs exemples. S'il en était ainsi, nous aurions une exception à la règle générale qui n'admet pas les prénoms des femmes.

Nous possédons à Narbonne plusieurs monuments sur lesquels les soldats de la Xe légion sont désignés en corps (DECVMANI); mais aucun nom ne porte le nom d'un cavalier isolé de cette même légion, et nous ignorions qu'à une certaine époque deux légions eussent été réunies pour constituer la Xe légion géminée (C. MAFCIO INGENVO EQVITI LEG X GEM).

L'inscription ci-dessous est gravée sur un cippe en calcaire coquillier tertiaire dépourvu de toute espèce d'ornements.

NOVANVS
P · L · AESGINVS

HIC · EST · SEPVLT
CVM · SVO · VERNIONE
P · Q · XV.

Elle constate que Novanus Æsginus, affranchi de Lucius, était enseveli avec un de ses esclaves favoris et qui était né dans sa maison. C'est du moins l'interprétation qu'il est permis de donner du mot VERNIONE, dont on ne connaît, je crois, aucun autre exemple. Le terrain réservé sur lequel était élevé ce cippe funèbre (*locus*), et qui renfermait l'urne cinéraire, devait être entouré d'une muraille (*maceria*), ou bien de petites bornes. Les dimensions de ce terrain (*pedatura*), comme on l'observe, du reste, sur presque tous les monuments funèbres gallo-romains de Narbonne, sont désignées par les lettres suivantes P · Q · XV (*pedes quadratos quindecim*).

Je joins à cet envoi la copie d'une inscription gallo-romaine peu connue, gravée sur marbre blanc, et qui n'avait pas encore été reproduite d'une manière parfaitement exacte :

L · COELIVS · RVFVS
IVLIA · SEVERA · VXOR
L · COELIVS · MANGIVS · F
DIVANNONI
DINOMOGETIMARO
MARTIB
V · S · L · A

Ce curieux monument, qui figurera probablement bientôt dans les galeries du musée de Narbonne, se trouve en ce moment à St-Pons (Hérault), où il a été employé pour construire une fenêtre.

Je partage entièrement la manière de voir de M. le professeur Barry, de Toulouse, qui en a publié la traduction suivante : *Lucius Cœlius Ruffus, son épouse Julia Severa, et leur fils Lucius Cœlius Mangius, ont élevé, de leur propre mouvement, cet autel aux dieux Mars, Divannoni et Dinomogetimaro.*

Ces deux manifestations du dieu de la guerre, qui devaient être caractérisées par des emblèmes particuliers, comme la Vénus Anadyomène et la Vénus Victrix, par exemple, ce Mars en deux personnes de l'Olympe gaulois, rappelle une inscription dans laquelle les *dioscures* sont désignés par le mot de *castores*.

Il est bon de remarquer que, contrairement à l'usage adopté, le nom des divinités invoquées par la dévote famille de St-Pons (*cultores*), ne se trouvent qu'à la fin du Titulus, et que sur les autels du même genre découverts dans les Pyrénées le nom du dieu Mars est souvent associé à celui du dieu Leherenn, comme dans l'inscription suivante que nous empruntons aux travaux de M. Barry (MARTI · LEHERENNI · DANNONIA · HARSPI · FILIA · V · S · L · A).

César dit en parlant des Gaulois : *Deum Mercurium maxime colunt post hunc Apollinem, Martem, Jovem et Minervam.*

Le petit autel de St-Pons est-il romain ? est-il gaulois ? La question est assez embarrassante, car nous sommes à la fois en présence de mots latins, à terminaison latine, et d'une divinité franchement celtique.

L'emploi des caractères latins ou grecs par les Gaulois ne doit point nous surprendre. Nos ancêtres n'ayant, avant la conquête, aucun système particulier d'écriture, durent naturellement s'adresser aux artistes romains ou grecs avec lesquels ils étaient en contact, lorsqu'ils voulurent consacrer

des monuments à leurs divinités. Il est prouvé, en outre, qu'ils déguisèrent leurs noms patronimiques sous les formes extérieures des noms de leurs vainqueurs.

D'un autre côté, l'inscription qui nous occupe pourrait être attribuée à une famille romaine qui tenait en égale estime les divinités de l'Olympe gaulois et du Panthéon romain. Il existe, en effet, de nombreux témoignages de l'adoption des divinités gauloises par les Romains, et il me suffira de citer l'inscription trouvée sur le Mont-Alaric (Aude), non loin de Narbonne, et constatant des travaux faits à un temple du dieu Larrasson, par les conseillers ou les magistrats d'un petit *pagus*.

T. VALERIVS. C. F. SENECIO
P. VSVLENVS. VEIENTONIS. L
PHILEROS
T. ALFIDIVS. T. L. STABILIO
M. VSVLENVS. M. L. CHARITO
MAGISTRI. PAGI. EX REDITV FANI
LARRASONI. CELLAS FACIVND
CVRAVERVNT. IDEMQVE. PROBBVERVNT.

Ajoutons que les divinités topiques de la Gaule étaient adorées comme dieux lares dans tous les centres de population *(civitates, oppida, vici, pagi)*, et que leur culte fut restauré par Auguste afin de pouvoir introduire dans le Panthéon romain les nombreuses divinités locales adorées dans les provinces récemment conquises. Il dut donc s'opérer pendant le Ier et le IIe siècle une véritable fusion entre les deux croyances des Gaulois et de leurs dominateurs. Les inscriptions gallo-romaines de St-Pons, du mont Alaric et du musée de Toulouse en sont une preuve manifeste.

Le caractère le plus saillant de la politique romaine, à

l'égard des peuples soumis à leur domination, était le respect des croyances et des habitudes locales ; la seule chose qu'il leur imposaient était l'emploi de la langue latine.

Le petit autel de St-Pons, dont l'inscription seule est parvenue jusqu'à nous, devait être placé dans la Sella, sous le portique ou bien dans l'enceinte extérieure d'une petite chapelle ou bien d'un petit temple dédié aux divinités topiques (*templum*, *fanum*, *sacellum*, *ædes*). Peut-être même était-il tout simplement encastré dans une petite niche rustique, située près d'une route et renfermant les statuettes des deux Mars, comme on le fait encore de nos jours pour les saints patrons de nos communes rurales.

Ajoutons que l'origine de la petite ville de St-Pons remonte aux époques les plus reculées, puisqu'on y trouve non-seulement des monuments gallo-romains et des médailles gauloises, mais encore des haches de pierre polie, et puisqu'il existe aux portes de la ville une caverne à ossements renfermant, sous une épaisse couche de stalagmites, des ossements d'animaux éteints ou émigrés, associés avec des débris d'industrie humaine.

C'est à la présence d'une des plus belles sources de la France qu'il faut attribuer la haute antiquité de cette ville. Nous savons, en effet, que les populations troglodytes de l'âge de pierre fixaient de préférence leurs demeures dans les cavernes situées à côté des grandes fontaines, et tout fait présumer qu'avant la domination romaine il devait exister sur ce point une petite chapelle dédiée à la DEA de la source.

AUTELS ROMANS

DANS LE MIDI DE LA FRANCE;

Par M. L. NOGUIER,

Membre de la Société archéologique de Béziers.

Lorsqu'on visite nos églises, on est frappé de la forme identique des autels. Presque tous datent du siècle dernier, et ce sont de parfaits modèles du style contourné, prétentieux, qu'on a qualifié de *rococo*. En rapetissant leurs proportions, ils feraient de charmantes consoles pour les appartements meublés dans le goût de Louis XV. Telle est l'empreinte un peu mondaine que ce temps d'élégance et d'indévotion a laissée dans nos édifices religieux. On peut y joindre les rétables fastueux et disparates dont la plupart de nos vieilles absides ont été surchargées à la même époque.

Les autels élevés pendant la période ogivale, au moyen-âge, ont disparu à peu près partout. Il en est de même, et à plus forte raison, des autels romans qui, depuis si long-temps, ne sont plus en harmonie avec les habitudes liturgiques, et encore moins avec le goût moderne. C'est une raison de plus pour l'archéologue de les rechercher avec soin et d'en recommander la conservation.

L'autel chrétien, dans l'origine, eut la forme d'une table, en souvenir de l'institution eucharistique au souper pascal. Il devait être en pierre d'après les prescriptions canoniques,

et reposait sur des colonnes ou sur un pédicule. Cette forme traditionnelle se conserva durant plusieurs siècles et jusqu'à la fin de l'ère romane. Les plus anciens sont monolithes, bordés sur le plat d'une moulure saillante, simple ou ornée.

Un autel conservé dans la cathédrale de Rhodez, avec l'inscription dédicatoire d'un évêque qui vivait au VI[e] siècle, porte en avant de la moulure une série de lobes dont les tympans sont chargés de dessins bizarres. Cette décoration a paru à certains explorateurs appartenir plutôt au IX[e] siècle qu'au VI[e]. Quoi qu'il en soit de ce débat, c'est là le type le plus ordinaire des autels romans primitifs dans le midi de la France. Nous en citerons un assez grand nombre qui sont tout à fait semblables (de Caumont, *Abécédaire religieux*, p. 98).

L'autel de Ham, déposé à la bibliothèque de Valognes et qui porte la date de son érection VII[e] siècle, n'a qu'une moulure saillante formant un encadrement. Le creusement de la table dans le milieu est le caractère général des autels antérieurs au XI[e] siècle. Il était destiné à préserver les vases sacrés ou leur contenu en cas d'accident.

Les autels romans de cette époque ne sont pas aussi rares qu'on pourrait le supposer. On en retrouve encore dans quelques églises, mais leur destination ancienne est partout changée ; tantôt ils servent de devant d'autel, tantôt ils sont abandonnés comme des meubles inutiles.

Voici la liste de tous ceux que nous avons rencontrés. Nous avons dessiné les plus intéressants sur la planche ci-jointe.

Autel de marbre blanc à Sauvian (Hérault), ayant 66 cent. sur 1^{m},26. Le décor principal, composé de moulures et d'une série d'arcatures, a une grande analogie avec l'autel de Rodez (fig. 1). Sa provenance n'est pas connue. Nous l'avons vu gisant comme une pierre de rebut dans la

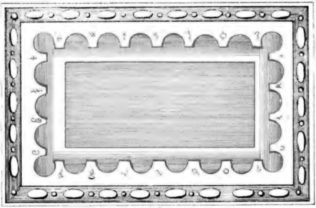

1

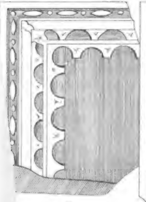

2

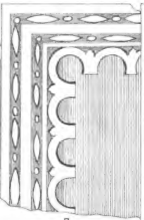

3

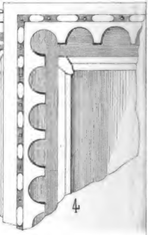

4

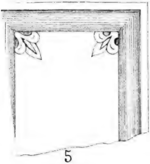

5

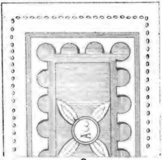

6

Digitized by Google

cour du château, d'où il a été transporté à Montpellier, chez les héritiers de M. d'Astanières, ancien propriétaire. Sa perte est imminente et déjà accomplie peut-être ; nos efforts pour en assurer la conservation dans notre collection n'ont pu aboutir.

L'église Notre-Dame de Quarante possède deux autels romans de grande dimension ; l'un a $1^{m},24$ cent. sur $2^{m},12$, et l'autre 76 cent. sur $1^{m},75$ (fig. 2 et 3). Leur ornementation est très-riche. Ils sont abandonnés dans le fond d'une église comme un embarras et n'inspirent plus le moindre intérêt. Quand on voit ces pierres du sacrifice des premiers siècles ainsi négligées et traitées, on se demande si c'est le sentiment de l'art ou le sentiment religieux qui se perd ; à moins qu'ils ne s'en aillent tous les deux de compagnie.

A Elne, la table d'autel de l'ancienne cathédrale du Roussillon n'a fait que changer de place ; elle est devenue un devant d'autel. C'est toujours la même ornementation avec arcatures (fig. 4).

On voit un fragment d'ancien autel roman dans la belle église de Saint-Pierre-de-Rhèdes (Hérault) ; il n'a sur la face qu'une simple gorge saillante avec des fleurons dans les angles (fig. 5). Le petit côté a 70 centimètres.

Nous avons déjà parlé de l'autel en marbre blanc provenant du prieuré de Peilhan (Hérault), qui se trouve en ce moment au domaine de Saint-Louis, près Béziers. Sa parfaite similitude avec les autres autels que nous avons décrits a levé tous nos doutes sur sa destination. Il reste cette particularité remarquable, c'est qu'il est orné sur les deux faces. On voit sur la fig. 6 le décor du côté principal ; sur le côté opposé se trouve un décor dessiné à la pointe que nous avons déjà publié antérieurement (*Bulletin* année 1866).

L'α et l'ω inscrits au milieu sont une indication précieuse ; l'usage de ces lettres ne paraît pas s'être continué après le VI^e siècle, ce qui donne à notre monument une forme très-respectable. Les dimensions sont de 80 cent. sur 1^m, 20.

A Espondeilhan, l'autel roman a été relégué en dehors de l'église, dans le cimetière. Il est pourvu sur la face principale d'une gorge simple avec moulure. Sa largeur est de 72 cent. et sa longueur de 1 mètre.

Nous avons vu au domaine de Régimont, près Béziers, un bloc cubique de marbre blanc qui a 90 cent. de hauteur, et dont les autres dimensions sont 1^m,82 en largeur sur 55 cent. de profondeur. La face principale a dans le haut une cavité taillée dont l'ouverture est de 17 cent., destinée sans doute à contenir des reliques. Il est orné aux quatre angles de pilastres aujourd'hui très-frustes. Nous n'hésitons pas à penser que c'est là un autel roman ou le pédicule d'un autel roman. Dans ce dernier cas, une table de marbre devait être posée horizontalement au-dessus. M. Mazel, dans sa notice sur l'inscription de Régimont, parle de notre autel comme ayant le monogramme du Christ sur la face antérieure. Nous n'avons pas aperçu ce monogramme, et sans doute il a été détruit depuis 1841. Cet autel provient, selon toute apparence, d'une très-ancienne église qui a existé à côté du domaine, sur la déclivité méridionale de la montagne d'Encérune. Elle était consacrée à sainte Agnès et à sainte Eulalie, ainsi qu'il résulte d'une inscription précieuse sur marbre blanc qu'on voit encore incrustée dans le mur extérieur de la cave, mais qui est aujourd'hui très-détériorée. Elle remonte au V^e siècle (V. la notice de M. Mazel, *Bull.*, année 1849).

A Valmagne (Hérault), dans la salle capitulaire de l'ancienne abbaye, parmi quelques pierres sculptées, on aperçoit un fragment de l'autel roman de l'église qui a précédé la magnifique

abbatiale qu'on y admire et qui appartient au style ogival. Cet autel n'avait qu'une moulure très-simple, et le petit côté, le seul entier, a 73 cent. de développement.

Dans l'église ogivale de l'abbaye de Villemagne (Hérault), le bénitier est formé d'un ancien autel roman, posé sur un pédicule moderne. On a profité de la moulure saillante qui encadre le dessus et qui laisse un creux dans le milieu pour mettre l'eau bénite. Cette nouvelle appropriation, pour être assez bizarre, n'a du moins rien de choquant. Sa dimension est de 79 cent. sur 1^{m}, 28 cent. Il appartenait à l'ancienne et remarquable église romane qui servait autrefois de paroisse et qui a été abandonnée depuis une cinquantaine d'années.

A Corneilhan, la démolition de l'ancienne église de cette commune a fait retrouver un autel roman de marbre blanc parfaitement entier. Il mesure 1^{m},07 cent. sur 60; deux moulures séparent une série de perles et d'oves. Le milieu paraît avoir été creusé après coup, afin d'en augmenter la profondeur, très-probablement pour en faire un bénitier. Une usure très-apparente sur le côté justifie notre supposition.

M. Henri Revoil, de Nîmes, a cité un assez grand nombre d'autels romans dont plusieurs sont très-remarquables (*Architecture romane du midi de la France*). Ce sont ceux de Sainte-Marthe à Tarascon, de l'abbaye de Lérins, de l'abbaye du Thorouet, de Notre-Dame-des-Doms à Avignon, de Saint-Maurice à Vienne; de Saint-Quentin de Vaison, d'Apt, etc. Ils sont ornés diversement, et quelques-uns d'une manière très-brillante; mais un seul, celui qui se trouve chez M. Johannot, de Vienne, offre le décor distinctif à lobes ou arcatures, que nous avons relevé dans la plupart des nôtres. A la vérité tous ces autels appartiennent exclusivement à la Provence (rive gauche du Rhône) et annoncent

une école particulière à cette région. Cette différence dans la décoration des autels de deux pays si voisins est curieuse et essentielle à constater.

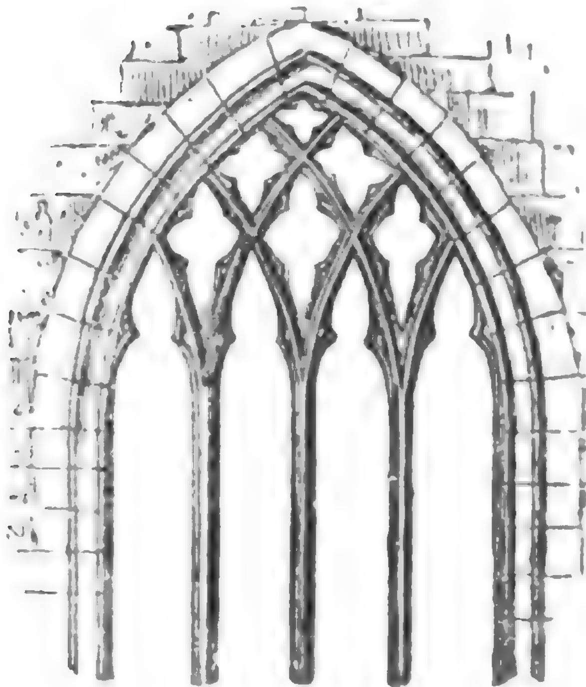

LA DÉCENTRALISATION

AU

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE CHARTRES

(1869).

Les actes du Congrès scientifique de France tenu à Chartres (XXXVI^e session) vont enfin paraître en un beau volume in-8°. Le besoin de décentralisation s'y est fait jour avec franchise. Nous allons reproduire ici quelques passages des discussions résumées dans le volume dont nous venons de parler :

« Selon M. de Caumont, le mécanisme administratif se reproduit partout le même, qu'il s'agisse de finances, de travaux publics, d'administration ordinaire ou d'enseignement et d'encouragement aux lettres et aux arts. Tout procède d'un centre unique auquel tout aboutit sans intermédiaires. Le mouvement part du centre pour rayonner à la circonférence et se produit de la circonférence au centre avec une régularité automatique qui réduit les intermédiaires à l'état de machines. Les encouragements accordés par l'administration aux travaux académiques de la province ont, par suite de ce système, nécessité une division spéciale au Ministère de

l'Instruction publique et des commissions administratives centrales.

Ces corps officiels tracent des programmes, jugent des questions, et agissent à peu près comme un Conseil de préfecture, avec cette différence qu'ils jugent en dernier ressort et qu'on n'a pas de recours au Conseil d'État.

L'action gouvernementale s'exerce conséquemment pour les associations scientifiques et littéraires, *sans autre contrôle que celui des commissions dirigeantes*, et sans que les parties intéressées aient le droit de faire d'observations.

Nous pensons que ce mécanisme n'est pas fait pour développer l'initiative provinciale. Il faudrait, pour trouver plus de vie et de mouvement, secouer le joug de cette tutelle de l'administration centrale: chose facile, quand une commission régionale bien composée fonctionnera *dans chaque circonscription.*

Par ce moyen on obtiendra *la variété dans l'unité*, au lieu de cette unité que les *esprits faussés* de Paris ont rêvée et qu'ils veulent partout imposer. Si les réunions ministérielles de la Sorbonne ont stimulé momentanément les études en province, elles ont eu le tort d'accroître l'aspiration déjà trop considérable exercée par le centre sur la circonférence; elles ont eu surtout un grand tort, c'est de faire imprimer à Paris des mémoires, qui auraient pu et dû être publiés en province. Le ministre aurait pu accorder, pour les publier en province, des secours *qui eussent été l'encouragement naturel* du travail; mais les commissions centrales ont voulu tout *rapporter* à elles; et quoique les impressions coûtent à Paris *le double au moins de ce qu'on les fait payer en province*, on a voulu publier à Paris.

Autre inconvénient: en publiant aux frais de l'État des livres que l'on donne ensuite, on a accoutumé les populations studieuses à ne plus rien acheter; on attend que les livres

soient donnés. Il en résulte que les sociétes savantes des départements qui n'ont qu'un bien petit budget ne peuvent plus payer l'impression de livres qu'on ne veut plus acheter. Elles ne peuvent plus, quelques-unes du moins, publier qu'autant qu'on leur accorde une sorte d'aumône dont elles n'avaient pas besoin autrefois. L'indépendance et l'initiative des sociétés départementales sont, par ce seul fait, gravement compromises.

Il faut, si l'on veut rendre la vie à la province, changer complètement de système, porter dans des centres secondaires une grande partie de ce qu'on fait à Paris, dégager cette ville des superfétations sans nombre sous lesquelles elle est accablée, distribuer rationnellement le travail, y faire participer un plus grand nombre d'hommes étrangers à la capitale, et dont les études seront d'autant plus sérieuses et réfléchies qu'elles se feront loin du tumulte des populations et des intrigues de la grande ville.

Il est évident que certains travaux généraux y gagneront. Les pièces qui doivent entrer dans leur composition seront plus facilement assemblées ou coordonnées en province qu'à Paris. On dit souvent que nous manquons en province des ouvrages qui seraient nécessaires; mais cela n'est vrai que relativement à certaines études, et encore est-on chaque jour moins embarrassé par suite des accroissements de nos bibliothèques communales. D'ailleurs, rien n'est plus facile, grâce aux chemins de fer, que d'aller dans les grandes villes ou à Paris même prendre des conseils ou consulter des livres qu'on n'a pas dans la ville qu'on habite. Pour remédier à ces inconvénients, M. de Caumont voudrait 1° qu'il n'y eût pas de réunions générales académiques officielles ailleurs que dans des centres déterminés qui deviendraient des chefs-lieux académiques de régions d'une certaine étendue; que la direction de ces réunions fût confiée à des commissions qui s'inspirassent des

besoins littéraires et scientifiques de la région, et cherchassent à compléter et à perfectionner les études les plus utiles pour le pays;

2° Qu'au lieu de distribuer à Paris les subventions et de les éparpiller sans beaucoup de fruit, comme on le fait, les fonds d'encouragement *fussent employés par ces commissions régionales et distribuées par elles*, dans chaque autre circonscription, d'après la connaissance acquise des besoins et des travaux les plus importants à publier;

3° Que les mémoires lus dans ces réunions fussent toujours, quand ils vaudraient la peine, publiés en province et jamais à Paris;

4° Qu'une librairie provinciale exclusivement consacrée à réunir et à vendre les productions de la province existât au chef-lieu de chaque centre régional, et qu'elle offrît d'abord toutes les productions de la région sans exception, et en second lieu toutes les productions des autres régions, surtout des régions limitrophes.

Hâtons-nous de le dire, ce n'est pas Paris seulement qui a fait la concentration que nous avons souvent déplorée; la province y a beaucoup contribué par son apathie, par son indifférence, par son empressement à mendier à Paris des encouragements.

A cet état d'abaissement auquel la province est réduite, quand le moral est frappé d'une paralysie aussi avancée, quand la démoralisation en est résultée, il y a peu d'espoir pour l'avenir.

Il n'en faut pas moins faire son devoir, chercher à combattre cette torpeur, cette indifférence, et signaler le danger d'un état moral qui aura tôt ou tard un résultat fatal.

M. de Caumont rappelle qu'autrefois on était sûr de vendre un ouvrage quand il était bon, aujourd'hui c'est tout différent. Aucune publication sérieuse en province ne peut

arriver à recouvrer ses frais. Il faut dire aussi que les éditeurs ne sont pas très-soigneux sur la mise en valeur des ouvrages locaux confiés à leurs soins. Ce qui vient de Paris est étalé avec luxe; ce qui est du pays reste enfoui au fond d'un magasin. Tout cela n'existait pas il y a quinze ans. La librairie provinciale est tombée dans un grand état d'abjection. Allez à Moulins, à Toulouse, à Montpellier; demandez aux libraires quelques renseignements sur ce qui se passe dans la localité au point de vue de la littérature indigène; ils n'en savent rien. Chartres même ne fait pas exception à la règle et si certains étalages sont aujourd'hui un peu moins parisiens, c'est que l'approche du Congrès a fait sortir les livres sérieux, ayant trait au pays, de la poussière dans laquelle ils étaient ensevelis.

Il résulte de ce qu'on vient de dire qu'il y a un grand mal et la question demande un remède. Ce remède, quel est-il ? Il est temps vraiment que les sociétés et ceux qui ont mission de donner une tendance morale aux esprits comprennent qu'ils sont tenus de prendre part à ce mouvement.

M. de Caumont ne voit qu'un moyen, former des centres et de grandes agglomérations régionales, réagir sur l'opinion au moyen de conférences, surtout dans les bibliothèques des villes, où l'on démontrerait l'utilité des livres en indiquant les richesses que renferme la bibliothèque et la direction à suivre pour lire avec fruit.

La presse locale peut beaucoup; sans doute les journaux des départements sont mieux rédigés qu'autrefois, mais il y a encore beaucoup à faire dans cette voie.

M. de Maynard déclare que le jour où nous aurons brisé les chaînes du monopole et reconquis l'ancienne autonomie intellectuelle des provinces, nous aurons sauvé le pays de la démoralisation qu'on lui présente sous toutes les formes.

Les malheurs qui sont venus fondre sur la France un an

après la session du congrès de Chartres, ont démontré bien plus clairement encore la nécessité absolue de réformer aussi nos institutions administratives et politiques et d'entrer franchement dans les voies de la décentralisation.

Tous les esprits sages en sont convaincus ; partout on répète que la décentralisation est d'une absolue nécessité. Un publiciste bien connu (1) exprimait dernièrement dans le *Moniteur universel* un système de réorganisation qui mérite toute l'attention des hommes sérieux.

« Nous regardons comme certain, disait-il, que notre « armée va être réorganisée. Cette réorganisation entraînera « nécessairement et très-heureusement, suivant nous, la « formation de l'armée par grandes divisions territoriales, « c'est-à-dire par provinces : chaque corps d'armée se re« crutant dans une province et y possédant tous ses dépôts, « tout son matériel. Voilà, par ce fait seul, les anciennes « provinces rétablies. Il ne sera pas indispensable de res« pecter strictement le nombre d'avant 1790, et on pourra « les ramener à 25, ce qui diviserait l'armée française en « 25 corps. Si, avec la province militaire, on fait coïncider « la province judiciaire, en portant à 25 le nombre des « cours d'appel, et la province universitaire en portant au « même chiffre le nombre des académies, on aura la pro« vince rétablie sur la triple base de la force armée, de la « justice et de l'instruction.

« Ce n'est pas tout, mais c'est beaucoup. Quant à l'admi« nistration, il suffirait, en attendant une réorganisation « plus complète, de prendre tous les fonctionnaires et admi« nistrateurs de la province dans la province même. Nous ne « voulons pas toucher en ce moment aux assemblées pro« vinciales ; non que la nécessité de leur existence fasse pour

(1) M. Léo Joubert.

« nous l'ombre d'un doute, mais elles se rattachent à un « ordre d'institutions politiques que l'assemblée peut ajour- « ner. Celles qu'elle ne peut ajourner d'aucune façon, et « dont elle ne saurait laisser l'honneur à aucune autre assem- « blée, sont une loi militaire et une loi sur l'instruction. « En faisant ces deux lois, elle n'oubliera pas qu'elles « forment les assises d'une suite d'institutions qui toutes « doivent avoir pour but de créer en France, en réta- « blissant les provinces historiques, de nombreux foyers « de vitalité, des sources multiples et fécondes d'initiative « et d'activité, au lieu d'un seul centre étouffant et ab- « sorbant qui, par une pression excessive, produit tour à « tour des convulsions et la paralysie. Nous trouvons, dans « la nécessité qui nous presse de faire la loi sur le service « militaire et sur l'instruction, une occasion unique de « revenir sans secousse à la grande division par provinces. « Si l'assemblée la laissait échapper, IL FAUDRAIT DÉSES- « PÉRER DU SENS POLITIQUE EN FRANCE. »

Je crains bien cependant, disait dernièrement M. de Caumont, tant la France est routinière, que les projets qui intéressent si vivement notre avenir ne soient bientôt oubliés; les fonctionnaires feront tout ce qu'ils pourront pour endormir et paralyser les hommes qui, éclairés par les malheurs du temps, voudraient y porter remède. S'il en est ainsi, les hommes de cœur et d'initiative n'auront qu'à courber la tête ; ils verront leur malheureuse patrie se débattre péniblement dans les abus honteux qui l'ont si longtemps affligée et la conduiront peut-être à sa perte.

CHRONIQUE.

Poitiers, siége futur de l'Assemblée nationale.—Nous avons émis, dans le dernier numéro du *Bulletin*, notre opinion sur la nécessité de faire siéger les assemblées législatives à une certaine distance de Paris et dans des villes dont la population n'excède pas 60,000 âmes. Les villes de Poitiers, Clermont, Bourges, Limoges ont été citées parmi les villes du Centre, comme pouvant être choisies. Poitiers a paru, par sa position centrale et la facilité d'accès, remplir le but mieux que les autres; les journaux ont même annoncé que l'Assemblée nationale convoquée à Bordeaux allait y être transférée.

Si cette annonce avait quelque fondement, ce serait dans le palais des comtes de Poitiers où siége aujourd'hui la Cour d'appel, que la salle des séances publiques pourrait être établie. Cette grande salle, dont j'ai publié il y a longtemps une vue extérieure (V. la page suivante) et dont M. Viollet-Leduc a pubiié, je crois, les détails intérieurs dans son *Dictionnaire d'architecture*, pourait être consacrée aux séances publiques. Nous n'avons pas à nous prononcer sur les dispositions intérieures qui demandent, avant d'être adoptées, une étude de l'emplacement et des proportions de la salle en largeur et en longueur; mais on pourrait disposer les gradins de deux manières. Ce qui manquerait ce seraient les pièces accessoires pour les commissions et les bureaux; car le reste de l'édifice est consacré aux audiences des tribunaux d'appel et de première instance, et le cours de la justice ne peut être interrompu. Il y aurait toutefois moyen de satisfaire aux exigences de la Chambre en se servant de la salle des Pas-Perdus du palais, *seulement pour les séances publiques*, et en plaçant ailleurs les salles des commissions.

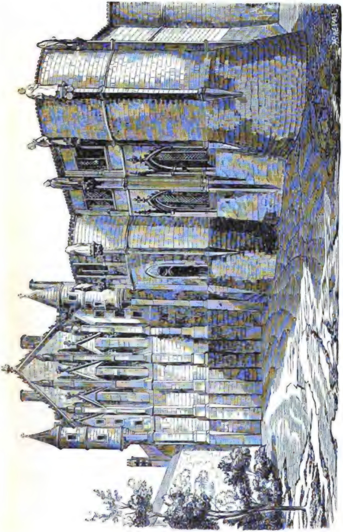

PALAIS DE POITIERS.

Digitized by Google

Ce que nous craignons, c'est que le séjour de Poitiers ne laisse beaucoup à désirer au point de vue du confortable; mais il faut peu de temps pour opérer toutes les améliorations qui peuvent être nécessaires sous ce rapport.

DE CAUMONT.

Membres de la Société française d'archéologie, de l'Institut des provinces et de l'Association normande élus membres de l'Assemblée nationale.—Nous avons vu avec plaisir figurer, parmi les membres de l'Assemblée nationale, les noms suivants que nous sommes heureux d'enregistrer ici :

Dans le *Calvados :* MM. le duc d'Harcourt, P. Target, Cornelis de Witt, Bertauld, vicomte de Saint-Pierre, membres de l'Association normande.

Notre savant ami M. de Glanville, inspecteur des monuments de la Seine-Inférieure et directeur de l'Association normande, a obtenu plus de 28,000 voix.

Dans l'*Orne :* MM. le duc Pasquet-d'Audiffret, de l'Institut des provinces; L. de La Sicotière, inspecteur de la Société française d'Archéologie; Gévelot, de l'Association normande; Le Cointre, membre de la Société.

Dans la *Manche* : MM. le comte Daru, de l'Institut; Foubert, de St-Sauveur-le-Vicomte, inspecteur de l'Association normande; Hervé de Saint-Germain, d'Avranches, id.

Dans la *Seine-Inférieure* : MM. Pouyer-Quertier, de Rouen, de l'Institut des provinces; L. Vitet, de l'Institut, membre de l'Association normande.

Dans l'*Eure :* MM. Prétavoine, de l'Institut des provinces; le prince de Broglie, de la Société française d'Archéologie; le comte d'Osmoi, de Pont-Audemer, membre de l'Association normande; le comte Paul de Salvandy, de la Société française d'Archéologie.

Dans l'*Eure-et-Loir :* M. le comte de Ponthois de Pontcarré, de la Société française d'Archéologie.

Dans la *Creuse :* M. Léonce de Lavergne, membre de l'Institut des provinces.

Dans l'*Indre-et-Loire :* MM. le marquis de Bridieu, membre et lauréat de la Société française d'Archéologie ; Wilson, de la Société française d'Archéologie.

Dans l'*Allier :* M. le marquis de Montlaur, membre de l'Institut des provinces, président de la dernière session du Congrès scientifique de France.

Dans la *Loire :* M. le comte de Meaux, membre de l'Institut des provinces, inspecteur de la Société française d'Archéologie, à Montbrison.

Dans la *Haute-Loire :* M. de La Fayette, sous-directeur de l'Institut des provinces, au Puy.

Dans la *Lozère :* M. Th. Roussel, ancien représentant, inspecteur de la Société française d'Archéologie, à Mende.

Dans le *Loiret :* Mgr Dupanloup, membre de l'Académie française et de l'Institut des provinces, évêque d'Orléans.

Dans le *Finistère :* M. Du Marhalla, de Quimper, un des fondateurs de la Société française d'Archéologie.

Dans le *Morbihan :* M. de Kéridec, à Hennebont, inspecteur de la Société française d'Archéologie.

Dans la *Marne :* M. Perrier, maire de Châlons, membre de la Société française d'Archéologie, président de la Commission d'organisation de la XXXVIIIe session du Congrès scientifique de France.

Dans l'*Ille-et-Vilaine :* MM. de Kerdrel, membre de l'Institut des provinces ; de La Borderie, membre de l'Institut des provinces.

Dans l'*Oise :* M. le comte Louis de Kergorlay, de l'Institut des provinces, ancien secrétaire du Congrès central des Sociétés savantes dirigé par l'Institut des provinces (Congrès de la rue Bonaparte).

Dans la *Haute-Saône :* M. le marquis d'Andelarre, membre de l'Institut des provinces, président de la section d'agriculture au Congrès de la rue Bonaparte, dirigé par l'Institut.

Dans la *Vendée :* M. de Fontaine, de la Société française d'Archéologie.

Dans *le Gers :* M. Batbie, professeur en droit à Paris ;

quoique ne faisant pas encore partie de l'Institut des provinces, M. Batbie est un de ceux qui prennent part avec le plus de zèle et de succès au Congrès de la rue Bonaparte, dirigé par l'Institut.

Deux membres de l'Institut des provinces, M. Pouyer-Quertier et M. de Larcy, sont nommés ministres l'un des finances, l'autre des travaux publics.

Nous avons confiance dans l'énergie, la capacité et le dévouement de ces deux confrères. M. Pouyer-Quertier, dont nous avons souvent acclamé les discours et les conférences, est une des grandes notabilités normandes ou plutôt françaises dont nous sommes heureux de reproduire le portrait dans le *Bulletin monumental* (V. la page suivante).

Si nous examinons plus attentivement la liste des nouveaux élus, nous y voyons encore figurer d'autres noms qui se sont fait remarquer au sein des Congrès scientifiques de France.

En résumé, l'Institut des provinces de France compte à la Chambre vingt de ses membres les plus distingués. Si leurs opinions prévalent, nous pouvons espérer quelques bonnes réformes ; car il ne faut pas le dissimuler, ceux qui ont depuis trente ans étudié au sein du Congrès les besoins de la Société moderne sont mieux préparés que tous les autres à remplir avec habileté et dévouement la mission importante dévolue aux membres de l'Assemblée nationale.

De Caumont,
Directeur de l'Institut des provinces.

Décentralisation. Qui veut la fin, veut les moyens. — Bien des gens parlent de décentralisation sans se rendre compte de ce qu'il faut faire pour l'obtenir et sans se douter qu'en toutes choses c'est par *la racine qu'il faut couper le mal.* Le centre exorbitant qui nous aspire et nous énerve physiquement et moralement c'est Paris. Or, si Paris doit être, comme à présent, un grand marché, une ville de plaisir, de luxe, de débauche même si l'on veut, il doit cesser d'être le régulateur des nos actes administratifs de notre enseignement

M. POUYER-QUERTIER,

DE L'INSTITUT DES PROVINCES, MINISTRE DES FINANCES.

Digitized by Google

public, de nos améliorations agricoles et de diverses choses que nous indiquerons dans la suite.

Le précédent numéro du *Bulletin* disait pourquoi Paris devrait cesser d'être le siége du gouvernement représentatif; nous n'hésitons pas à croire que les ministères de l'*instruction publique*, de l'*agriculture* et de l'*intérieur* devraient aussi être placés hors Paris. Une grande partie des motifs que nous avons sommairement indiqués pour la translation de la Chambre peuvent être invoqués pour le transfert des administrations dont nous parlons. Indépendamment de ces raisons, on peut admettre que les employés souvent paresseux qui les font mouvoir bien ou mal en criant *misère*, pourront vivre honorablement en province avec les appointements qu'ils déclarent insuffisants pour la vie de Paris.

Le nombre de ces employés pourra même être réduit de moitié et le service n'en sera que mieux fait. Ils mèneraient en effet en province une vie plus calme; ils arriveraient dans leurs bureaux à l'heure réglementaire, et moins occupés de leurs plaisirs, ils ne seraient pas, comme ils le sont trop souvent aujourd'hui, complètement indifférents au service dont ils sont chargés. Il y a d'ailleurs beaucoup d'employés parfaitement inutiles dans certains bureaux et qui sont forcés, faute d'occupation, à tailler et retailler leurs pauvres plumes ou à recopier une circulaire déjà répondue dix fois, et dont ils reproduisent le texte comme des automates faute d'occupations plus sérieuses (1).

A part les musées, les cours du muséum d'histoire naturelle, du collége de France et de la bibliothèque nationale, tout ce qui appartient au haut enseignement nous paraît pouvoir être transféré en province.

(1) On aurait bien tort de se donner la peine de répondre à ces circulaires quand on l'a fait consciencieusement une fois !!! Est-ce que les fonctionnaires lisent vos réponses ? Ah! bien oui, ils les mettent au panier et vous en demandent une autre pour occuper leur désœuvrement.

Plus d'école de droit ni de faculté de médecine à Paris. Alors nous ne verrons plus d'élèves médecins qui passent dix à douze années avant de subir leur thèse de docteur, *sous prétexte qu'on ne joue pas avec la vie des hommes et qu'on ne peut étudier trop longtemps le corps humain.* Ces prétendus puritains de la profession médicale trompent la crédulité de leurs parents; le plus souvent ils n'étudient rien du tout et *s'occupent à peu près exclusivement de la vie des femmes.*

Quand il n'y aura plus de Faculté de Droit à Paris, nous verrons aussi moins d'élèves amateurs sortant de l'école à peu près comme ils y sont entrés, après avoir cultivé tout autre chose que l'étude du Code.

Qu'on ne dise pas que Paris offre pour l'étude de la médecine des conditions qui n'existent pas en province. Nous avons des médecins des facultés de Strasbourg et de Montpellier qui valent ceux de la Faculté de Paris. Il suffira de bien choisir les villes où deux nouvelles écoles seront établies (1).

Nous terminons par cet axiome : *qui veut la fin veut les moyens*, et nous continuerons à exposer nos idées de réforme dans le numéro prochain.

DE CAUMONT.

Séance de l'Association normande. — L'Association normande a tenu, le 14 février, une séance à laquelle assistaient plus de soixante membres. M. de Glanville, directeur, n'avait pu se rendre à Caen; car le château de Courtonne, près Lisieux, étant dans la zone prussienne, M. le marquis de Neuville qui l'habite était venu s'établir à Glanville chez son beau-père, avec une partie de sa maison. M. de Roissy, sous-directeur, a présidé la séance, ayant à ses côtés M. Kœnigswarter, membre

(1) Après avoir reçu le diplôme de docteur on pourrait d'ailleurs, quand on le voudrait, faire un ou deux ans de stage dans les hôpitaux de Paris. Paris deviendrait alors pour ceux qui voudraient y continuer leurs études une école d'application.

de l'Institut, et M. Cotelle, ancien professeur à l'école Polytechnique.

Sur les moyens de simplifier nos administrations françaises, on a entendu avec beaucoup d'intérêt M. Cotelle, M. Kœnigswarter, M. Desclozières, membre du Conseil général, et M. de Caumont. Une commission a été formée pour étudier la question par parties. Le savant doyen de l'école de Droit de Caen, M. Demolombe, a été prié de présider cette commission, dont le secrétaire sera M. Desclozières. MM. de La Mariouse, Cotelle, Kœnigswarter, de Caumont et sept membres en feront partie (1).

La décentralisation est le pivot de toute réforme utile; aussi a-t-on accueilli avec beaucoup de faveur le mémoire remarquable de M. Fayet sur cette question.

M. Hervé, de la *Gazette des Campagnes*, a lu un travail sur l'état de l'agriculture en 1871, qui a été fort applaudi et dont l'impression a été ordonnée.

On a entendu ensuite une lettre de M. le sénateur Michel Chevalier, qui n'a pu venir d'Asnelles-sur-Mer, près Bayeux, où il réside depuis quelque temps et qui devait traiter la question suivante pleine d'à-propos : *Que deviendra notre commerce après la paix ?* Nous espérons que tôt ou tard les idées de l'éminent économiste seront publiées.

L'importance de la séance y avait amené plusieurs étrangers. Nous y avons remarqué des membres de Bayeux; plusieurs hommes distingués, réfugiés à Caen, de la Bourgogne et de la Champagne. Toutes les fois que l'Association normande discutera de grandes questions, nous prédisons à ses réunions un concours pareil. X.

Souscripteurs pour la médaille frappée à la mémoire de M. de Montalembert (seconde liste). — MM. le marquis d'Andelarre, député, membre de l'Institut des provinces; Alexandre

(1) MM. de La Mariouse et Kœnigswarter ont été chargés de présider la commission, M. Demolombe n'ayant pu accepter à cause de ses occupations.

Aubert, curé de Juvigny, id.; Aliberi, secrétaire de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron; Bochin, d'Ille-et-Vilaine; Raymond Bordeaux, d'Évreux; Gustave Bardy, conseiller, à Poitiers; le comte de Beaucourt; Bouillet, à Clermont; Henri Baudot, à Dijon; Bertrand, vice-président de la Société d'Émulation de l'Allier; Élie de Beaumont, sénateur, membre de l'Institut de France; Bonassieux, de l'Institut de France; Canat de Chizy, de Saône-et-Loire; Du Chatellier, du Finistère; le vicomte de Saint-Chamans; Challe, d'Auxerre; Ed. Clerc, à Besançon; l'abbé Cochet, de Rouen; M^me^ la comtesse Laure Czapska, à Paris; MM. l'abbé Cognat, supérieur du petit séminaire Carlier, à Paris; Frédéric de Coninck, id.; Albert de Dion; Desvaux-Savouré, id.; Douhaire, rédacteur du *Correspondant*, id.; Douniol, id.; Em. Duvergier de Hauranne; le baron de Dumast, à Nancy; le comte Daru, ancien ministre, membre de l'Institut; l'abbé Decorde, curé de Bures; Detourbet, à Dijon; Debacq, à Beauvais; Mgr Donnet, à Bordeaux; M. Dermigny, à Péronne; Ed. Didron, rue St-Dominique, à Paris; d'Espinay, conseiller à Angers; le comte d'Estaintot, à Rouen; le baron de Fontette, à Mons (Calvados); Flavigny, à Elbeuf; Ch. de Franqueville, à Caen; Léopold de Gaillard, à Paris; Guillory aîné, à Angers; le comte de Galembert, à Tours; Ch. Givelet, à Reims; l'abbé Gatin, id.; l'abbé Gonnet, professeur au petit-séminaire, à Paris; Le Harivel-Durocher, de l'Institut des provinces, id.; Jouvin, pharmacien-chef, à Rochefort; de Kirwan; Leroyer, à Paris; Le Roy-Perquer, id.; Gustave Lapérouse, à Troyes; le docteur Lecadre, au Havre; l'abbé Le Petit, de l'Institut des provinces; Jules de Laurière, à Angoulême; Lecoffre, à Paris; Laurent Laporte, id.; L'Escuyer, à St-Dizier; le comte de Lautrec, à Nantes; Victor de Laprade, à Paris; Lacurie, à Saintes; le marquis de Montlaur, de l'Allier; Alphonse Mahul, de l'Aude; Millet-Saint-Pierre, du Havre; le colonel de Morlet, de Saverne; Millet de La Turtaudière, d'Angers; M^me^ la comtesse Charlotte de Mellet, de la Marne; MM. l'abbé Meling et l'abbé Marie, prêtres de

l'Oratoire ; Noëlas, de la Loire ; Neyron des Granges ; le comte de La Noue, de Paris ; M[me] Amélie Ozanam, id. ; MM. Perroud, membre de l'Institut des provinces, à Chartres ; Rio, de Paris ; Redet, de Poitiers ; Raudot, de l'Yonne ; Rostan, du Var ; l'abbé Ravailhe, curé de St-Thomas-d'Aquin ; l'abbé Seigneur ; Gabriel de Saint-Victor ; le docteur de Smyther, de l'Yonne ; Semichon, de Rouen ; Segond-Cresp, de Marseille ; Alfred de Surigny, de Saône-et-Loire ; la Société Archéologique de Sens ; la Société des Antiquaires de l'Ouest ; la Société Polymathique du Morbihan ; la Société d'Émulation de Rouen ; MM. Eugène de Thiac, membre de l'Institut des provinces, à Angoulême ; le baron Thénard, id., à Paris ; le baron de Tourtoulon, id., à Montpellier ; l'abbé Tapie, professeur au petit-séminaire, à Paris ; Eugène Vignon, de Paris ; Valère-Martin, de Cavaillon ; Jules de Verneilh, de la Dordogne ; le comte de Villeneuve-Flayosc, des Bouches-du-Rhône ; Léon de Verdière ; Ladislas Zamoyski ; Vitald Zamoyski ; le marquis de La Roche, de l'Yonne. LE ROYER,

De l'Institut des provinces, trésorier de la souscription.

Réclamation. — Je demande la permission de signaler une erreur commise (*Bulletin monumental*, année 1870) dans la notice relative à une pierre tumulaire trouvée dans les démolitions de la cathédrale de Gap.

Cette notice attribue la découverte de cette intéressante inscription à M. l'abbé Pouguet. Je la revendique absolument ; car chargé, avec mon confrère M. Laisné, des travaux de reconstruction de la cathédrale de Gap, c'est moi qui ai recueilli cette pierre dans les débris de maçonnerie, qui en ai fait cimenter les deux morceaux, et qui l'ai fait mettre à l'abri avec tous les autres débris qui me paraissaient présenter de l'intérêt et dont parle, du reste, M. l'abbé Templier dans le mémoire qu'il a présenté au congrès d'Aix et que mentionne également la notice (1). GOULAIN,

De la Société française d'Archéologie.

(1) C'est avec plaisir que nous faisons la rectification demandée ;

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. Caussin de Perceval et de M. de Hèque.*—M. Caussin de Perceval, membre de l'Académie des Inscriptions, chevalier de la Légion d'Honneur, vient de mourir à Paris. M. Caussin de Perceval était le frère du procureur général de ce nom qui a été attaché au ressort de Caen et qui a été plus tard premier président de la Cour d'appel de Montpellier.

L'Académie des Inscriptions a perdu également M. de Hèque, un de ses membres libres, le beau-père de M. Egger.

Mort de M. Eugène Lambert.— L'infatigable Lambert, qui était, après des efforts inouïs, parvenu à organiser une expédition pour l'exploration du pôle nord, est mort dernièrement à Paris des blessures qu'il avait reçues en combattant dans une sortie. Tout le monde se rappelle les éloquentes et persuasives conférences faites par ce navigateur intrépide dans presque toutes les villes de France, et le succès qu'elles avaient obtenu. Nous avions eu le plaisir de l'entendre plusieurs fois, et il avait fait, devant 3,000 personnes, à Flers, au congrès de l'Association normande en 1868, une conférence qui excita un véritable enthousiasme dans l'assemblée. La Chambre des députés avait voté 100,000 fr. pour aider l'expédition, et déjà le navire était acheté et armé. Les balles prussiennes ont tranché cette existence dévouée, l'homme savant et courageux que nous acclamions a disparu. Ses projets ne recevront probablement jamais leur exécution, car il n'existe pas, nous le croyons, un second Lambert.

Mort de M. le comte d'Héricourt, de l'Institut des provinces et de la Société française d'archéologie.—M. le comte Achmet de Servins d'Héricourt, maire de Souchez, chevalier de de la Légion d'Honneur et de la Guadeloupe (Mexique), officier d'Académie, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras, secrétaire honoraire de la Société centrale d'Agriculture, ancien

les erreurs doivent toujours être réparées et justice doit être rendue à qui de droit.

(*Note du Comité de rédaction.*)

sous-directeur de l'Institut des provinces (région du Nord), secrétaire général du Congrès scientifique de France, session de 1853, tenue à Arras, et membre de plusieurs Sociétés savantes, est décédé à Souchez le 21 janvier 1871, dans sa cinquante-deuxième année.

M. d'Héricourt, dont on a vu souvent figurer le nom dans les procès-verbaux des Congrès des Sociétés savantes à Paris, en avait été pendant plusieurs années un des secrétaires généraux. Il avait organisé et présidé, au nom de l'Institut des provinces, pendant son séjour à Evian, où il avait passé plusieurs années, des assises scientifiques qui eurent un grand retentissement. M. d'Héricourt a longtemps habité Paris l'hiver; il avait fait paraître un Bulletin bibliographique portant pour titre l'*Analyse*, et un Annuaire des Sociétés savantes de la France et de l'étranger. C'est le document le plus complet que nous possédions sur les Sociétés savantes du XIX^e siècle. M. d'Héricourt était d'autre part l'auteur de plusieurs volumes relatifs à l'Histoire de l'Artois.

Ajoutons que M. d'Héricourt a conduit toutes ses entreprises avec un dévouement et un désintéressement sans bornes, et qu'il y a consacré des sommes considérables dans le but de redonner à la province une activité littéraire qui lui fait trop souvent défaut. La mort de M. A. d'Héricourt excitera les regrets sincères du monde savant.

Mort de M. Fournet. — Nous avons aussi à enregistrer la mort d'un homme considérable du Calvados, celle de M. Fournet, de Lisieux, membre du Conseil général, officier de la Légion d'Honneur, un des plus grands industriels de France. M. Fournet, âgé de 80 ans, avait conservé toute son activité, il dirigeait des filatures et des fabriques d'une très-grande importance.

M. Guizot entretenait depuis longtemps des relations d'amitié avec M. Fournet; il assistait à ses funérailles. Plusieurs discours ont été prononcés sur sa tombe.

A. DE CAUMONT.

NOTICE

SUR

DEUX ÉGLISES ROMANES ANCIENNES

Par M. L. NOGUIER,

Membre de la Société archéologique de Béziers.

ÉGLISE DE SAINT-APHRODISE A BÉZIERS.

Notre intention ne saurait être de refaire l'excellente et consciencieuse description publiée par notre collègue M. Sabatier, dans les bulletins de la Société de Béziers (année 1836). Nous nous bornerons à mettre en lumière, en les dessinant, les détails architectoniques nécessaires pour déterminer l'époque de la construction de notre ancienne cathédrale.

La démolition de quelques maisons, opérée récemment, a mis à découvert la façade occidentale peu connue jusque-là (voir la planche A). Nous la restituons telle qu'elle était primitivement, sans tenir compte des altérations qu'elle a subies. Les exhaussements modernes des bas-côtés, le mur crénelé qui surmonte le fronton et la rosace gothique sont indiqués seulement par des lignes légères. L'état primitif est très-perceptible.

1° Le fronton triangulaire, dessinant les deux égouts de la toiture est, comme on le sait, imité des temples et des basiliques. Dans le nord de la France, les églises antérieures au

XIe siècle ont presque toujours leurs façades occidentales terminées par un gable : ainsi, à Saint-Jean de Poitiers, à Savenières, à la Basse-Œuvre de Beauvais, à Vieux-Pont-en-Auge, à Langon, etc. Il en est de même des plus anciens sanctuaires du midi, à Lérins, à Montmajour, à Maguelonne, à Elne, à Saint-Guilhem-le-Désert, à Saint-Pierre-de-Rhèdes, etc.

2° Sur les monuments romains des derniers temps comme pendant la basse époque, la corniche antique perd ses frises et ses architraves. Les modillons ne supportent plus rien, et, disposés sur un ou plusieurs rangs, ils constituent un ornement particulier très-usité pendant toute l'ère romane. Ceux qui sont tout simplement carrés sont les plus anciens. Ils furent ensuite variés à l'infini, et figurèrent des têtes d'hommes, d'animaux, de monstres, etc. A St-Aphrodise, l'amortissement de la toiture des bas-côtés avait deux séries de modillons formant un léger retour, coupé à vif, sur la façade. Il n'y a jamais eu là de second fronton ainsi qu'on l'a cru. Le mur, formé de pierres de taille régulières, est intact dans toutes ses parties. Le moindre remaniement aurait nécessairement laissé des traces.

3° Les fenêtres de petites dimensions n'ont ni colonnes ni moulures. Les cintres reposent sur le pied-droit de la maçonnerie. Tel est le type des ouvertures durant l'ère primitive. Nos fenêtres sont bouchées, mais elles sont encore apparentes. On les remplaça au XVe siècle par les deux grandes baies informes indiquées sur notre planche et qui défigurent tout.

4° La porte qui n'a que 1 m. 12 cent. d'ouverture paraît avoir toujours été une entrée accessoire de l'église. Son tympan cintré et fermé dégage un linteau monolithe, conformément au précepte de Vitruve. Les montants portent des moulures à gorge (voir pl. A, fig. 3). Cette disposition

très-intéressante est caractéristique de nos édifices religieux les plus anciens. On la retrouve à Saint-Eusèbe de Gennes (Maine-et-Loire), à Saint-Pierre de Vienne, à Elne, à Saint-Vérédème (Provence), au Puy, à Saint-Jean de Poitiers, etc.

Notre façade est construite en pierres de grand appareil dans les parties basses. Vers le haut les assises diminuent de hauteur, et se terminent par le petit appareil romain. Les diverses parties que nous venons d'analyser concourent à un ensemble d'une extrême simplicité, mais d'un agencement harmonieux. Il faut le juger indépendamment des modifications que nous avons signalées.

Dans l'intérieur, la nef principale s'ouvre de chaque côté sur de basses nefs, par cinq arceaux en plein-cintre, reposant sur de forts piliers carrés. Ces piliers furent employés primitivement parce qu'ils étaient plus faciles à établir et qu'ils avaient plus de solidité que les colonnes. Ceux-ci sont pourvus d'impostes plates. Deux seulement ont des modillons et un rang de denticules. Le grand arc triomphal, large de 6 m. 15 cent., présente une décoration un peu plus cherchée. Un tore coupé à intervalles égaux, accompagné de moulures unies, dessine toute l'arcature ainsi que les pieds-droits (voir pl. B, fig. 1). Les fenêtres peu nombreuses étaient pareilles à celles de la façade.

Les petites nefs n'ont jamais eu d'absides particulières. La nef principale seule se terminait par une abside qui contenait l'autel, le seul par conséquent que devait avoir l'église. Dans la liturgie des premiers siècles, plus rationnelle que la nôtre, la pluralité des autels n'était point admise (1).

On voit encore les traces de la toiture qui recouvrait l'an-

(1) Thiers, *Dissertation sur les autels.*

cienne abside, sur le mur intérieur au-dessus de l'arc triomphal, du côté du chœur ogival actuel.

Il n'existe aucune espèce de transept.

Les voûtes en briques sont modernes. Avant leur établissement, les entraits de la charpente étaient visibles comme dans la plupart des églises primitives.

Dans tout l'ensemble roman, il n'existe aucun vestige de tours, ce qui ne doit pas étonner. Saint-Pierre de Rome n'eut de clocher que dans la seconde moitié du VIII[e] siècle et ils furent très-rares en France jusqu'à la fin du X[e] siècle (De Caumont). Le clocher que nous voyons au nord du chœur est de la même époque, c'est-à-dire du XV[e] siècle.

Une autre indication importante est la crypte située au-dessous de l'arc triomphal, sur l'emplacement de l'abside disparue. Elle n'a jamais été décrite (voir pl. B, fig. 3). La forme générale est un demi-cercle dont le diamètre mesure 6 m. 40 cent. L'escalier d'accession aboutit en G à un déambulatoire large de 1 m. 10 c., ayant des baies concentriques aux points D, E, F, et qui permet de faire le tour du tombeau placé au centre A. Il est masqué au-devant par un méchant autel en plâtre, et derrière, en B et C, par une cloison. Au-dessus une *pieta* en terre cuite peinte est abritée par un arceau moderne.

Dans le mur du fond, on voit deux petites niches carrées, destinées à contenir les vases sacrés. Il y en a de pareilles dans beaucoup de cryptes et dans les oratoires des catacombes.

L'appareil de construction est petit, en pierres de 23 c. sur 30, en moyenne, séparées par une épaisse couche de ciment.

La hauteur des murs, terminés par une grossière imposte, n'est que de 2 m. 20 cent.; au lieu de voûte, ils supportent un dallage qui sert de pavé à l'église.

La terminaison demi-circulaire vers l'orient doit être re-

1

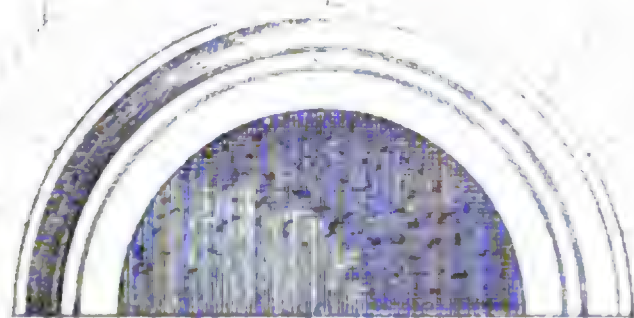

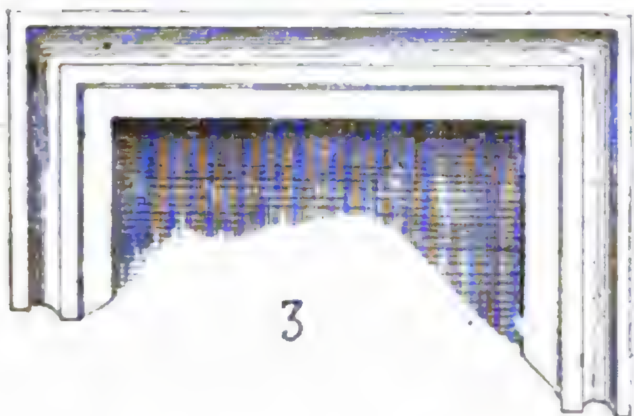

3

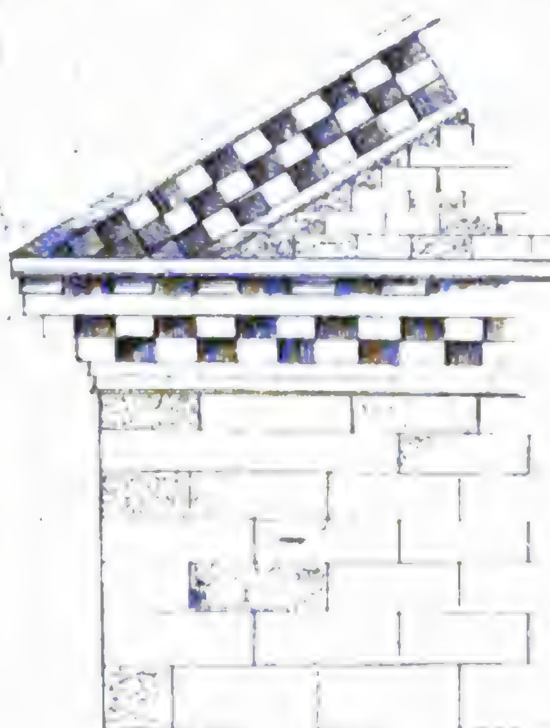

2

L'ÉGLISE SAINT-APHRODISE A BÉZIERS.

marquée. C'est la forme consacrée dans la plupart des cryptes les plus anciennes, soit en France, soit en Italie (1).

Aucune sculpture, aucun ornement ne se montrent dans ce sanctuaire d'une sévérité glaciale où tout annonce une antiquité reculée. La tradition locale, d'accord avec des données archéologiques, y place le tombeau du martyr qui fut notre premier évêque. Malgré que cette destination soit incontestable, on se résigne difficilement à n'y rencontrer aucun renseignement épigraphique ou iconographique. Une recherche exacte et le grattage des murs, couverts d'une épaisse couche de chaux, amèneraient probablement quelque découverte. La Société de Béziers pourrait facilement accomplir ce petit travail d'investigation qui n'a jamais été fait.

En résumé, les divers caractères que nous avons analysés, nous reportent invinciblement au roman primordial. Le type de la façade, la forme basilicale, l'abside unique, l'absence de transept et de clocher, la crypte, la pauvreté remarquable des décorations dans une église, d'abord cathédrale et ensuite abbatiale, reflètent plus particulièrement l'ère carlovingienne. A cette époque obscure et troublée, les traditions antiques étaient presque perdues, et la renaissance romane n'avait pas encore fait son apparition. Notre édifice accuse bien cet archaïsme de transition à demi barbare et à demi chrétien qui avait conservé le sentiment des formes générales, et qui, dans les détails, montrait ses maladresses et ses hésitations. L'attribution que nous faisons a été du reste adoptée par les seuls archéologues qui se sont occupés de l'église de Saint-Aphrodise, MM. Sabatier en 1836 et J. Renouvier en 1840. Mais, parmi les renseignements historiques du *Gallia christiana*, il en est un qui

(1) A. Lenoir, *Architecture monastique*.

nous permet une précision plus grande encore. Nous y lisons en effet que l'abbatiale de Saint-Aphrodise, qui avait déjà perdu le siége épiscopal à cause de l'incommodité de son assiette hors des murs de la ville, et qui avait été presque entièrement détruite, *pene collapsa*, fut restaurée à la fin du IX^{e} siècle ou au commencement du X^{e} siècle, par les vicomtes de Béziers. C'est la vraie date de l'édifice que nous avons sous les yeux. Il est demeuré tel que ces lointaines reconstructions nous l'ont laissé, et il serait impossible de distinguer les parties qui peuvent être plus anciennes. Tout ce qui est roman est d'une homogénéité parfaite sans aucune trace de raccordements ou de reprises dans la maçonnerie.

Combien les monuments des XI^{e} et XII^{e} siècles sont différents de tout ce que nous avons décrit jusqu'à présent! Dans sa dernière et plus complète expression, l'art roman a des allures plus originales, plus fécondes surtout. Les portes et les fenêtres ont des voussures et des archivoltes richement décorées. Les frises les plus variées courent le long des murs, tandis que les entrelacs, les fleurs, les animaux monstrueux, les scènes historiées se montrent sur les chapiteaux. Cette exubérance inventive s'accusera de plus en plus dans la série des églises que nous nous proposons d'étudier.

Nous n'avons rien à dire du grand chœur ogival et des chapelles latérales élevés pendant les XIV^{e} et XV^{e} siècles. Ces agrandissements, tout à fait en dehors de notre objet, se différencient sur le plan par des lignes légères. Tout ce qui est roman est indiqué par des lignes noires (Voir pl. B, fig 2). Le mur du côté du nord est celui qui a été le plus respecté. Il n'a été percé qu'à son extrémité pour la chapelle de la Vierge. Ce n'est pas que des velléités d'une mutilation plus complète ne l'aient souvent menacé. Construire une autre

Planche B.

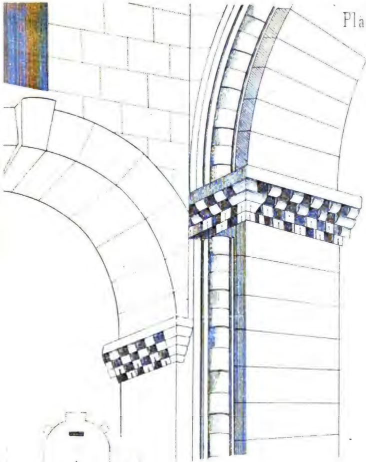

1

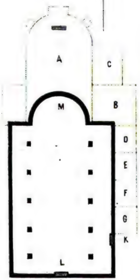

2

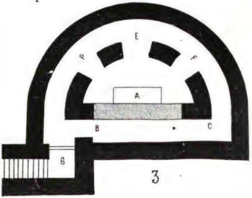

3

Digitized by Google

série de chapelles faisant pendant à celles du côté méridional n'était que trop dans les idées du moment. Heureusement que l'autorité supérieure n'a pas permis de réaliser cette innovation barbare dont la dépense était le moindre défaut. La tutelle administrative a quelquefois son bon côté. Espérons qu'elle protégera aussi la façade occidentale qu'on voudrait détruire sous le prétexte ordinaire de la restaurer. Quand la porte actuelle et les petites fenêtres romanes auront disparu, l'ensemble de la façade ne sera plus visible. La Société archéologique s'est alarmée à bon droit et a pris une délibération motivée pour demander à notre édilité la conservation de ce curieux spécimen de l'art du Xe siècle. Ce serait là une excellente occasion de donner une preuve de goût et d'économiser les deniers communaux qui trouveraient si aisément un emploi plus utile. La porte latérale actuelle sera toujours plus accessible, plus fréquentée et la seule vraiment nécessaire. Elle a suffi pendant bien des siècles et suffirait longtemps encore aux exigences de la circulation.

ÉGLISE D'ESPONDEILHAN.

L'église d'Espondeilhan (Hérault), sous le vocable de Notre-Dame-de-Pins, s'élève sur un mamelon assez éloigné du village, un demi-kilomètre environ. La raison de cette situation anormale n'est pas connue. Une agglomération d'habitants a-t-elle existé anciennement autour de l'église, comme on l'a dit ; rien ne le constate. Le village actuel paraît d'ailleurs remonter à une époque reculée. L'ancien château, en grande partie démoli aujourd'hui, en témoigne suffisamment.

Dans le système roman, *le toit reposait directement sur*

l'extrados. Le petit édicule très-lourd qui contenait des cloches fut supprimé en entier et remplacé par un clocheton. Ces modifications peu importantes étaient devenues, paraît-il, indispensables à cause du mauvais état de la voûte, qui menaçait ruine. L'aspect est resté à peu de chose près le même.

Extérieurement on remarque l'abside principale, qui est polygonale, et les deux absidioles semi-circulaires, bien construites et bien agencées. La porte cintrée, placée sous un porche peu profond, du côté méridional, est intéressante. Elle a une archivolte formée d'une série de fleurs à quatre pétales, et des voussures dont l'effet est gracieux. Le même motif se retrouve sur une frise romane à Villemagne et sur des chapiteaux à Béziers et à Corneilhan. A droite et à gauche se voient deux têtes saillantes d'un faire peu correct.

Le cimetière entoure l'église, suivant l'usage. On descend dans l'intérieur par quatre marches. La figure générale est un carré ayant quinze mètres de côté, divisé en trois nefs avec absides demi-circulaires voûtées en cul-de-four. Ces nefs communiquent entre elles par trois grands arceaux à piliers carrés dont les impostes ont deux rangs de modillons. Les corniches qui courent le long des murs sont plates. Les voûtes des petites nefs se développent en quart de cercle, de manière à arc-bouter celle de la nef principale, qui est en berceau. Ce procédé très-ingénieux, employé par les architectes romans, ne se rencontre pas fréquemment. Les fenêtres, peu nombreuses, sont petites, cintrées et ébrasées. Malgré ses proportions restreintes, notre église a le mérite d'être à coup sûr une des plus anciennes de cette région, et, en outre, d'être bien entière. Nous avons été frappé, en l'examinant, de sa conformité avec l'ancienne abbatiale de St-Aphrodise. La

forme basilicale, les piliers, les impostes, la simplicité de l'ornementation sont les mêmes. Il est impossible de ne pas reconnaître la même inspiration artistique et de ne pas l'attribuer également à l'époque carlovingienne (IX[e] ou X[e] siècle). Les renseignements historiques font ici complètement défaut, et les indications architecturales sont les seules auxquelles on puisse se rattacher.

Les fonts baptismaux, en marbre blanc, sont contemporains de l'église. Ils sont tabulaires, c'est-à-dire qu'ils forment un carré long. La largeur principale est de 1 m. 6 c. et la hauteur est de 60 c. Le réservoir ellipsoïde a 87 c. dans le grand axe et une profondeur de 50 c. A l'orifice, les parois intérieures sont creusées dans tout le pourtour de rayures verticales et parallèles qui ne sont qu'un décor barbare. Toute autre explication n'est guère admissible. Les surfaces extérieures sont entièrement lisses. Cette cuve baptismale, autrefois placée au fond de la grande nef, en face du maître autel, est aujourd'hui au bas de la petite nef du nord, posée sur un massif de maçonnerie. Rien n'annonce qu'elle ait jamais eu un pédicule. Il était de règle dans les premiers siècles que les fonts baptismaux devaient toujours être en pierre (1).

L'église d'Espondeilhan possède aussi un siége presbytéral très-curieux. Il est très-simple, taillé dans un seul bloc de pierre, à formes droites et sans dossier élevé. C'est un spécimen précieux des siéges de ce genre qui sont devenus très-rares. M. de Caumont (*Abécédaire religieux*, p. 355) cite un siége épiscopal en marbre, à Saint-Vigor, où les évêques de Bayeux venaient s'asseoir, et qu'il attribue au XI[e] siècle. Il est plein au lieu d'être évidé en dessous comme le nôtre, et les côtés sont arrondis. On voit un autre siége épiscopal dans l'église de Vaison (Vaucluse). Les côtés ont leur face

(1) Concile de Lérida en 524. De Caumont.

antérieure ornée d'un fût de colonne sans chapiteau (Revoil, *Architecture romane du midi de la France*).

Nous recommandons la conservation de ce meuble à M. le curé d'Espondeilhan avec d'autant plus de raison qu'un autre, tout pareil, a disparu de son église sous le règne de son prédécesseur.

L'ancien autel gît abandonné au dehors dans le cimetière, exposé à toutes les chances de destruction. Il mériterait d'être placé en un lieu plus convenable (1).

(1) Les documents consignés dans la notice de M. Noguier sont d'autant plus intéressants que les églises romanes anciennes sont très-rares en France et qu'elles ont été rarement étudiées avec le même soin.
Note du Comité de rédaction.

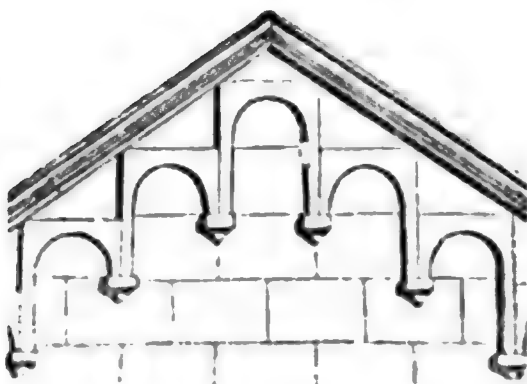

DOCUMENTS

HISTORIQUES

SUR LA HERSE

SITUÉE DANS LA FORÊT DE BELLÊME,

Par le Dr JOUSSET,

Médecin de l'hôpital de Bellême, inspecteur de l'Association normande.

A une époque où l'administration et le conseil d'hygiène publique de l'arrondissement de Mortagne s'occupent avec sollicitude de l'importante question de l'eau minérale de la Herse, située dans la forêt de Bellême, les amateurs d'antiquités, ceux qui estiment que se préoccuper de ce qu'ont pensé, dit, écrit et fait leurs pères, n'est point une vaine spéculation d'esprit, liront peut-être avec quelque intérêt les documents qui vont suivre, sur un lieu digne d'attention par son ancienneté, les souvenirs qui s'y rattachent, les services qu'il a rendus à l'humanité souffrante et qu'il peut rendre encore à tous ceux qui sauront se servir des précieuses ressources qu'il possède.

L'appréciation de l'avantage des eaux de la Herse n'est point un fait récent; nos pères, aussi bien que nous, savaient observer les phénomènes de la nature et les appliquer à leur usage.

Les caractères physiques de la fontaine de la Herse sont trop manifestes pour ne point frapper l'attention de l'homme le plus ignorant et lui révéler que cette eau qui sort du sein de la terre en bouillonnant, qui se couvre incessamment d'une pellicule irisée, qui teint en jaune tout ce qu'elle touche, qui laisse précipiter au fond de tous les vases qui l'ont contenue une poussière métallique, qui laisse dans la bouche après le goûter une saveur styptique si prononcée qu'elle se maintient pendant une heure, n'est point de l'eau commune, mais doit jouir de propriétés spéciales ; ce qui a lieu en effet.

Les Romains qui s'établirent dans le *Saltus Perticus*, à la suite des Saïens, étaient trop bons observateurs, trop fervents appréciateurs de la valeur des eaux minérales pour négliger celle qui s'offrait à eux ; ils entourèrent la *Ersia* des *Essui*, des Saïens, de leur culte mythologique ; et suivant leur habitude de rapporter toute chose à la divinité, ils placèrent, d'après des épreuves judicieusement faites, la fontaine sous l'invocation de la déesse Aphrodite, *Aphrodisium*, la déesse qui guérit la stérilité, qui donne le bienfait de la fécondité. Ils durent aussi dédier la fontaine aux dieux sylvains, aux naïades, dieux inférieurs, *diis inferis*, comme ils les classaient. La dédicace à Mars, Mercure, Vénus, *Marti, Mercurio et Veneri sacrum* est plus difficile à expliquer et peut donner lieu à une foule d'hypothèses.

Après les Romains, le silence le plus absolu se fait autour de la *Herse* : l'invasion barbare, la pression féodale où l'homme n'était plus pour son seigneur brutal que l'équivalent du cheval et du bœuf, la misère publique ne laissèrent point de loisir à la contemplation, à l'appréciation des eaux minérales, au luxe de leur usage en boisson, en remède. Les premiers chrétiens ne se pressèrent pas de placer

sous le patronage de la religion un lieu qu'ils trouvaient sous l'invocation de divinités païennes. On sait même que leur susceptibilité ombrageuse les éloigna systématiquement de tous les lieux hauts et bas qui avaient été consacrés par la religion précédente; il faut parcourir une longue période avant de retrouver des documents de quelque intérêt sur la Herse. Le premier mari de la femme qui fut plus tard madame de Maintenon et ensuite la deuxième épouse du roi Louis XIV, dit dans son *Roman Comique*, à la fin du chapitre septième :

« Le premier brancard portait le curé de Domfront qui « venait des eaux de Belléme et passait au Mans pour faire « une consulte de médecins sur sa maladie. »

Scarron vivait voilà deux cents ans, au milieu du XVII^e siècle; pendant assez longtemps il habita la ville du Mans. Personnage d'infiniment d'esprit, très-répandu, sachant son monde, il connaissait très-bien ce qui se passait à côté de lui, à Bellême, et alors la réputation de la Herse appelait de loin un homme haut placé, tel qu'était dans ce temps le curé de Domfront.

Au XVII^e siècle, cette période si brillante de notre histoire nationale, le Perche compte trois historiens qui ont laissé des Mémoires précieux pour l'histoire de la province : Bar des Boulais, René Courtin, Bry de la Clergerie, dont il reste encore quelques rares in-quarto; Bar des Boulais, le premier dans l'ordre, né à Mortagne, où il exerça les fonctions de notaire, pour complaire à Catinat, l'aïeul du maréchal de France de ce nom, rédigea un *Recueil des Antiquités du Perche, Comtés et Seigneuries du pays*, manuscrit déposé au Vatican à Rome, dans lequel on lit sur la Herse :

« Dans la dite forrest sur le grand chemin de Mortagne « à aller au dict Bellesme, il y a une fontaine nommée

« Herse, de laquelle l'eau est si efficace que ceux qui s'en « lavent et qui son grateleux, taègneux, et austre mal, en « sont guaris et spécialement elle est fort bonne pour la ma- « ladie de gravelle, qui prise au matin à ieun casse et brise « la pierre et ouvre les porres. »

Ainsi s'exprimait Léonard Bard en l'année 1611.

René Courtin, avocat à Nogent-le-Rotrou, à la fin du XVI^e^ siècle, composa aussi une histoire du Perche in-folio et restée manuscrite. Courtin dit en parlant de la Herse :

« La forrest de Bellesme est encore enrichie de plu- « sieurs belles et agréables fontaines, même il s'y est trouvé, « en 1607, une qui est minérale et qui a de grandes pro- « priétés; l'essay en fust faict par plusieurs personnes de « qualité de la ville et nous y allâmes de compagnie; elle « s'appelle de toute antiquité la fontaine de la Herse, je crois « que si elle était cultivée on y trouverait de grandes pro- « priétés et vertus. »

Le dernier dans l'ordre, Bry de la Clergerie, né au Tertre, près Bellême, à la fin du XVI^e^ siècle, publia au commencement du siècle suivant, année 1620, son *Histoire des Pays et Comtés du Perche et Duchés d'Alençon* où on lit :

« Au milieu de la dite forrest de Bellesme est une fon- « taine nommée la Herse, d'eauës salubres au corps hu- « main, autant estimée à présent par les médecins et autres « experts que celles de Pougues et de Forges, tant on y a « veu en ces dernières années de guarisons presque mira- « culeuses. J'en ay le premier fait faire l'espreuve par les « médecins de Paris, ensemble de celles de Chesne-Gallon, « qui sont pareilles. »

Ces lignes de Bry de la Clergerie sont très-explicatives. Ainsi, au commencement du XVII^e^ siècle, au temps de Henri IV et de Louis XIII, cet historien éclairé nous le dé-

clare, les eaux de la Herse étaient fort recherchées et produisaient des guérisons miraculeuses. Ceux qui ont éprouvé eux-mêmes les excellents effets de l'eau de la Herse, au milieu du siècle présent, attesteront qu'il n'y a rien d'exagéré dans l'exposition laudative de Bry de la Clergerie.

Baudelot, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1717, communiqua à sa société une Dissertation sur la Herse. Il reconnaît la double inscription comme romaine et tente de démontrer que Vénus, Mars, Mercure étaient des divinités infernales. Vénus, dit-il, préside à l'Averne; Mars envoie aux lieux inférieurs des mortels en quantité; Mercure orné de ses ailes conduit les âmes à Caron.

Duclos, médecin de Louis XIV, mentionne les eaux minérales de la Herse dans un *Traité des eaux minérales de France*, édité en 1775.

Desnos, auteur d'une précieuse histoire d'Alençon et de ses seigneurs, en deux volumes, note la Herse en 1787.

Un administrateur distingué, qui a laissé d'honorables souvenirs dans l'arrondissement longtemps confié à son zèle, Delestang, né à Mortagne, le 2 avril 1750, et sous-préfet jusqu'en 1814, dit dans sa Chorographie du quatrième arrondissement de l'Orne :

« La Herse, située dans la forêt de Bellême, commune « du Vieux-Bellême, à 2727 mètres nord de Bellême et à « 13736 mètres de Mortagne, attenant à la route qui sert « de communication à ces deux villes. Les eaux de cette « fontaine sont seulement ferrugineuses, froides, etc. Il y « avait autrefois deux sources différentes qui versaient leurs « eaux dans deux bassins séparés l'un de l'autre par une ma« çonnerie assez mince; elles étaient nommées l'une la pe« tite, et l'autre la grande fontaine. L'eau de celle-ci était « plus ferrugineuse que celle de l'autre et l'on était dans

« l'usage de commencer par la grande, on passait ensuite à « la petite ; quelquefois on la mêlait ; aujourd'huy ces deux « sources se mêlent naturellement en tombant dans leurs « bassins qui se communiquent par la dégradation des murs « qui les séparaient. On a trouvé sur les pierres de cette fon- « taine une inscription en lettres très-anciennes qui fait voir « qu'on lui reconnaissait ou supposait d'autres principes. »

Dans le *Dictionnaire des Sciences médicales*, dans l'ouvrage de l'académicien Pâtissier sur les eaux minérales de France, dans le *Dictionnaire de France* de M. Briand de Verzé, dans *La France Pittoresque* de Victor Hugo, dans *La France Descriptive et Géographique* d'Avriol, l'*Annuaire de l'Orne* de 1811, la Herse est seulement indiquée.

M. Léon de la Sicotière, aujourd'hui député de l'Orne, résume ces travaux dans son *Orne Pittoresque*.

L'abbé Fret, dans les *Chroniques Percheronnes*, année 1838, histoire la plus complète de notre pays, reproduit ce qu'ont dit Bry de la Clergerie et les autres historiens.

Odolant Desnos, le petit-fils de l'auteur des *Mémoires historiques sur Alençon*, dit avec une parfaite raison :

« Beaucoup d'estomacs délabrés leur ont dû un parfait « rétablissement, et peut-être que si elles étaient vantées « par quelque médecin célèbre, elles pourraient opérer des « effets aussi salutaires que beaucoup d'autres qu'on va « chercher fort loin. »

Rien de plus vrai que ces judicieuses paroles qui sont consacrées par des expériences faites avec suite pendant ces vingt-cinq dernières années.

Un homme d'une grande érudition, et que citent avec éloge ceux qui l'ont connu, M. Roullier, juge d'instruction à Nogent-le-Rotrou, a publié dans *Le Nogentais* une suite d'articles sur Nogent et ses environs. Le numéro du 22 août 1841 contient une longue dissertation sur la Herse.

Nous en citons une partie à cause de son originalité. Cette source si modeste a excité la verve des meilleurs esprits :

« A la religion des Druides avait succédé le paganisme « romain..... Vénus avait un temple près de la source de « la Braye, entre Saint-Bomer et Ceton..... Elle en avait un « autre au milieu de la forêt de Bellême ; son existence est « révélée par deux inscriptions latines antiques parfaitement « conservées et gravées sur deux pierres de la fontaine de « la Herse. L'une porte :

APHRODISIUM.

« Et l'autre :

DIIS INFERIS.
VENERI.
MARTI ET
MERCURIO.
SACRUM.

« Les opinions pourraient se partager sur le sens de la « première de ces inscriptions. A-t-on voulu par le nom « *Aphrodisium* exprimer la propriété des eaux de la « Herse ?

« Par la seconde inscription, on regarde Vénus comme « inséparable de Mars et de Mercure. On la range parmi « les divinités infernales parce qu'elle précipitait l'homme « aux enfers par l'abus des plaisirs, tandis que Mars les « peuple de guerriers moissonnés par le sort des combats et « que Mercure se charge d'y conduire les ombres et de les « ramener. »

Enfin sur un théâtre plus scientifique se reproduisait une dernière fois la question de la valeur des eaux de la Herse. Dans la séance du 27 juillet 1862, M. Charault, préparateur de physique au lycée Napoléon, présentait à l'Aca-

démie de Médecine un *Mémoire sur les eaux minérales de la Herse.* Après des considérations historiques, l'auteur, riche des moyens d'investigation que lui fournit sa position particulière, donne les conclusions de son examen; examen physique, examen chimique : Les eaux de la grande source, dit-il, que prennent les personnes qui se rendent à la Herse, gardées quelque temps dans un flacon fermé, déposent de légers flocons jaunâtres lorsqu'il y a quelque temps qu'elles n'ont été agitées, elles se recouvrent d'une pellicule irisée et extrêmement mince, d'une composition identique à celle du dépôt; cette pellicule est connue dans le pays sous le nom de crême; elle est fort recherchée de ceux qui viennent prendre les eaux; ils lui attribuent même une grande vertu. La température constante de la source est de 10 degrés en janvier, mai, juin, quelle que soit la température extérieure de l'atmosphère. L'analyse a fourni :

Acide carbonique,
Oxygène,
Azote,
Chlorure de calcium,
Chlorure de sodium,
Chlorure de magnésium,
Sulfate de chaux,
Sulfate de soude,
Sulfate de magnésie,
Acide silicique,
Carbonate de chaux,
Carbonate de magnésie,
Sesquioxide de fer,
Iodure de potassium,
Matières organiques.

Le dépôt abondant, laissé par l'eau dans son parcours sur

les bords du ruisseau et sur les cailloux, fournit à l'analyse:

Acide silicique,
Carbonate de magnésie,
Carbonate de chaux,
Sesquioxide de fer.

L'Académie de Médecine, peu laudative de sa nature, a donné son approbation au travail de M. Charault, dans sa séance du 2 décembre 1862, par l'organe de M. H. Gaultier de Claudry, rapporteur.

En comparant les eaux de la Herse à celles de Spa, de Bussang, de Forges, on trouvera ces dernières beaucoup plus actives; ce qui n'est pas une raison pour négliger une ressource que l'on a sous la main, quand l'expérience des siècles a suffisamment prouvé son efficacité. Ceux qui ont fait une étude spéciale des eaux minérales le savent, le dernier mot de la science n'est pas prononcé sur ces agents fournis par la nature. Ainsi, jusqu'à ces derniers temps on avait ignoré qu'un des principes les plus actifs des eaux du Mont-Dore, ces eaux si puissantes, fût un sel d'arsenic, toxique meurtrier qui devient un agent salutaire appliqué à plusieurs de nos maladies, et manié par des mains habiles. Personne ne mettra en doute l'efficacité des eaux de Bagnolles, arrondissement de Domfront. Leurs qualités physiques sont remarquables. Le thermomètre centigrade leur reconnaît vingt degrés de température. L'eau attaque le plomb et le cuivre lui-même dans les tuyaux de conduite qui en sont corrodés et perforés dans l'espace de quelques années, malgré une épaisseur assez considérable. Les mêmes effets ont lieu sur le calcaire marbre, puisqu'une cuvette en marbre de Sainte-Anne, à parois d'au moins trois centimètres d'épaisseur, destinée à capter l'eau à la sortie de la source, n'a pu servir à cet usage l'espace

même d'un an, s'étant perforée en plusieurs points. Eh bien ! ces mêmes eaux, d'une qualité physique si énergique, ne présentent à peu près rien à l'analyse chimique; et la science n'a pas expliqué le pourquoi d'une pareille action. Mais doutera-t-on qu'une pareille activité sur les métaux devienne impuissante sur le corps de l'homme? Beaucoup d'eaux minérales n'ont pas encore révélé le secret de leur efficacité par la chimie. A cette occasion, le judicieux M. L. Desnos dit: j'ajouterai que, dans l'appréciation de l'action des eaux minérales, il faut certainement tenir compte des données fournies par l'analyse chimique, mais qu'on ne doit pas lui attribuer l'importance capitale que quelques personnes sont portées à lui accorder. La chimie n'a pas jusqu'à présent répondu aux espérances qu'on avait fondées sur elle pour approfondir l'étude de cette classe intéressante d'agents curatifs. Connaissons-nous mieux que Bordeu les propriétés médicales des eaux des Pyrénées tant de fois scrutées? Et les eaux de Forges qui, d'après Robert, ne contiennent que cinq sixièmes de grain de carbonate de fer, s'avisera-t-on de nier leur caractère évidemment ferrugineux? Savons-nous quelles combinaisons unissent entre eux les principes salins que l'analyse révèle dans une source? Est-ce sur quelques centigrammes de plus ou de moins de sels minéralisateurs qu'on établira, à l'avance, l'efficacité d'une eau minérale? Sommes-nous arrivés à pouvoir apprécier autrement que par ses effets, souvent inexplicables, ce principe occulte que Bordeu appelait l'esprit des sources?

Ces opinions ne sont point personnelles au docteur Desnos, ainsi qu'il l'avoue lui-même; elles sont partagées par la plupart de ceux qui se sont occupés d'eaux minérales. Les savants qui ont beaucoup étudié ces questions depuis un certain nombre d'années, Isidore Bourdon, Pâtissier, Donné ne sont pas d'un avis différent. Il faut l'avouer en toute hu-

milité, et, sans courir après des explications qui ne sont souvent que de pures hypothèses, dire : telle source guérit parce qu'elle guérit.

Ailleurs, les propriétés médicales des eaux de la Herse ont été exposées. Elles s'appliquent très-bien aux gastralgies (faiblesses d'estomac), à la longue série des névroses (maladies nerveuses), à la chlorose (pâles couleurs), à toutes les débilités provenant de maladies chroniques. Repousser systématiquement une précieuse ressource, que la nature a placée sous notre main pour nous en servir dans nos besoins, est un déni de justice dont nous devons compte à l'humanité.

Par les soins de M. de Boisdhyver, Inspecteur des forêts à Mortagne, le lieu de la Herse a subi une restauration complète. C'est aujourd'hui un lieu charmant, très-accessible aux curieux, aux malades et aux amateurs de plaisir. La Herse peut donner à de nombreux visiteurs : aux uns, la santé qu'ils recherchent; aux autres, le plaisir qu'ils désirent.

Justes envers nos contemporains, ne soyons pas oublieux des services de ceux qui les ont précédés. L'aménagement actuel : cirque dans le bois, bassin circulaire au centre, établissement des dalles, ruisseau de déversement, etc. : ces améliorations sont dues à Geoffroy, grand-maître des eaux et forêts de la généralité d'Alençon. La restauration se fit en 1770, pour satisfaire aux besoins d'une époque où les eaux de la Herse étaient estimées, recherchées et fréquentées.

CLOCHERS

DU

DIOCÈSE DE BAYEUX,

Par M. G. BOUET,

Inspecteur de la Société française d'Archéologie.

(3e *Article* (1).)

NOTRE-DAME DE BAYEUX.

Cathédrale.

CLOCHERS DE FAÇADE.

Quoique toute la portion inférieure des clochers de la façade jusqu'à la base des flèches appartienne au XIe siècle, ils peuvent, à première vue, paraître moins anciens, englobés qu'ils sont en partie dans un revêtement gothique. Un travail analogue, mais bien plus complet, a été fait vers la même époque à ceux de la cathédrale de Coutances, dont toute la portion visible a aussi été revêtue au XIIIe siècle d'une décoration nouvelle s'harmonisant avec l'église alors nouvellement reconstruite. Des salles faisant partie de la construction ancienne de Geoffroy de Montbray au XIe siècle, qui n'étaient vues ni de l'intérieur de l'église ni de l'extérieur, ont seules échappé à ce remaniement (2).

(1) Voir le 1er article, tome XXXVI, page 524.

(2) Nous avons, en 1865, signalé dans le *Bulletin* (t. XXXI, p. 509) ce fait, qui met fin, pensons-nous, aux longues discussions qui ont eu lieu sur la question de savoir si la cathédrale de Coutances est l'œuvre de G. de Montbray.

Les travaux de Bayeux ont eu lieu dans des conditions analogues à celles dans lesquelles furent faits ceux de Coutances.

Il fallait, comme à Coutances, faire accorder les anciens clochers romans de Bayeux avec la nef modernisée ; mais, de même que dans cette nef on avait conservé en partie l'ancienne construction romane, on laissa aussi apparente une partie des clochers.

La décoration ogivale n'existe qu'à l'extérieur, et seulement jusqu'à la portion occupée par le beffroi. Quant à l'intérieur, il est complètement roman. Il se divise, au-dessous du beffroi, en trois salles voûtées ; les deux salles supérieures, d'une grande simplicité, rappellent certaines constructions romaines. La salle ou chapelle inférieure de chaque clocher est ornée de colonnes, et ses voûtes sont renforcées de nervures à section carrée ; mais la disposition des voûtes de ces chapelles est très-différente dans les deux tours : celle du sud-ouest est une voûte en wagon renforcée d'une nervure centrale ; celle du nord-ouest présente une voûte disposée d'une manière remarquable et portée sur deux arceaux croisés, placés non pas diagonalement mais parallèlement à l'axe de l'église et à sa perpendiculaire. Cette voûte, qui tient beaucoup du dôme, est probablement unique dans notre contrée.

TOUR CENTRALE.

La base gothique de la tour centrale, qui vient d'être si habilement reconstruite en sous-œuvre par MM. de Dion et Lasvigne, sous la direction de M. Flachat, avait pour noyau les piliers de la tour de l'église du XI[e] siècle. C'est à ces habiles ingénieurs que nous devons de connaître d'une manière certaine la disposition ancienne de cette partie de l'église d'Odon. On voit, par les excellentes gravures qu'ils

ont publiées, qu'au-dessous des grandes arches latérales deux arches secondaires, portées par une colonne intermédiaire placée entre les gros piliers, devaient supporter une tribune qui régnait sur les transepts, disposition très-commune alors et que nous retrouvons à St-Étienne, à St-Nicolas, à Jumiéges, et en Angleterre à Winchester et dans plusieurs autres grandes églises anglo-normandes du XI[e] siècle. Mais Bayeux présente cette particularité que cette tribune régnait même sur la partie des transepts qui correspond aux bas-côtés de l'église.

Quelques sujets sculptés sur les chapiteaux retrouvés dans

CHAPITEAU D'UNE DES COLONNES DE L'INTERTRANSEPT.

cette partie de l'église ont donné lieu à un bon mémoire de M. le vicomte de Cussy (1).

(1) *Bulletin monumental*, t. XXV, p. 465.

Ils ont aussi été gravés dans la belle *Description des travaux de reprise en sous-œuvre de la cathédrale de Bayeux* (1), publiée par MM. H. de Dion et L. Lasvigne, qui nous ont conservé dans dix planches de la plus scrupuleuse exactitude l'état de cette partie de l'église dégagée des revêtements postérieurs. La base de la lanterne qui s'élève au-dessus des grands arcs de l'intertransept est romane, mais d'un style moins ancien, et appartient probablement aux travaux faits par Henri Ier après la guerre de 1107.

Un escalier, dans lequel on entrait de la tribune du transept méridional, existait dans le pilier qui sépare ce transept de la nef.

SAINT-ÉTIENNE DE CAEN.

Abbaye.

CLOCHERS DE FAÇADE.

Les clochers de façade de St-Étienne se composent, comme ceux de la cathédrale, de trois étages voûtés, surmontés d'un beffroi divisé extérieurement en trois étages ; comme eux, ils sont aussi couronnés de flèches gothiques de la première époque ogivale.

Comme nous l'avons fait voir dans un autre travail (2), ces clochers ont été ajoutés après coup à l'église, à la façade primitive de laquelle ils sont appliqués presque sans liaison.

Des arches donnaient jour autrefois aux trois étages infé-

(1) *Cathédrale de Bayeux. Reprise en sous-œuvre de la tour centrale*, par M. E. Flachat. *Description des travaux*, par MM. H. de Dion et Lasvigne. — Paris, Morel et Ce, 1861.

(2) *Essai d'analyse architecturale de l'abbaye de St-Étienne de Caen.*

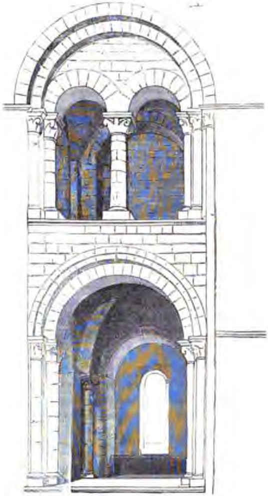

CLOCHER DU NORD-OUEST (ÉTAT ANCIEN).

Digitized by Google

rieurs sur la nef centrale ; mais cet état de choses dura peu, car la partie supérieure fut modifiée dès le XII[e] siècle ; puis, au XVIII[e] siècle, la construction de l'orgue entraîna la suppression des arches inférieures.

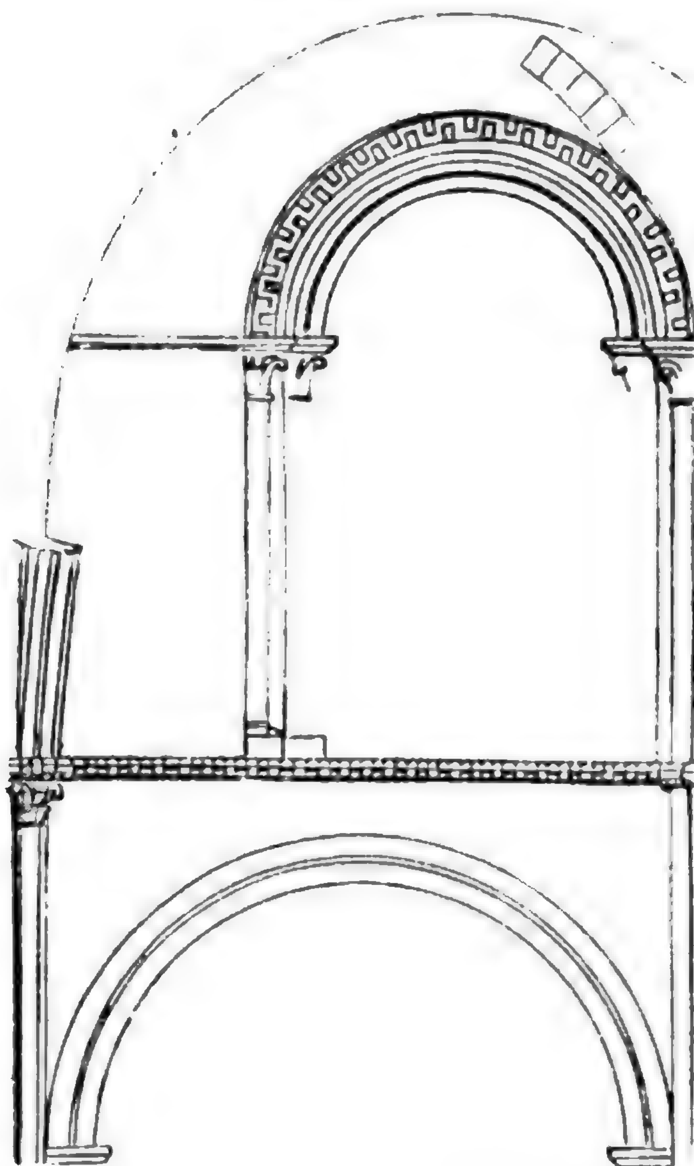

CLOCHER DU NORD-OUEST (ÉTAT ACTUEL).

Des escaliers, dans lesquels on entre par les bas-côtés, conduisent jusqu'au haut du corps carré des clochers, qui est roman jusqu'à la corniche, excepté les trompes qui ont été insérées dans la maçonnerie primitive, quand on a élevé sur ces clochers des flèches octogones en style gothique.

TOUR CENTRALE.

La tour centrale de l'abbaye de St-Étienne s'élève en formant lanterne au-dessus des grands arcs de l'intertransept; deux galeries en font le tour à l'intérieur, une à la hauteur de ce que nous appellerons le triforium de la lanterne, et une seconde à celle de son clérestory. C'est là, croyons-nous, le plus ancien exemple dans notre contrée de ces galeries, que nous rencontrerons souvent dans la suite, établissant dans l'épaisseur des murs des communications autour des divers étages de ces lanternes, communications qui, au reste, existaient déjà dans le clérestory de la nef et des transepts. Cette lanterne est recouverte par une voûte portée sur des colonnettes insérées au XIIe siècle dans les angles.

Malgré l'homogénéité de style de cette tour centrale, un côté seul appartient à la construction primitive (V. la page suivante); les deux piliers du côté de la nef et la haute flèche du XVe siècle qu'ils supportaient ayant été détruits en 1562, on a reconstruit au commencement du XVIIe siècle, en l'imitant d'une manière remarquable, l'œuvre du XIe (V. la page 190). Seulement on a remplacé par un escalier carré l'escalier cylindrique qui occupait l'angle nord-ouest.

Dans la partie supérieure du clocher, on a aussi imité le style gothique de façon à tromper même les architectes et les archéologues. Nous ignorons comment ce clocher était couronné primitivement, aucun grand clocher d'intertransept n'étant parvenu jusqu'à nous; mais nous connaissons, par les écrivains contemporains, que le clocher central de la cathédrale de Cantorbéry, bâtie comme St-Étienne par Lanfranc, et qui présentait avec St-Étienne de Caen de si frappantes ressemblances, se terminait par une pyramide

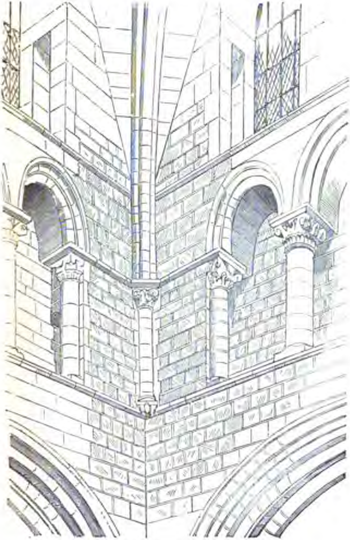

INTÉRIEUR DU CLOCHER CENTRAL.

Digitized by Google

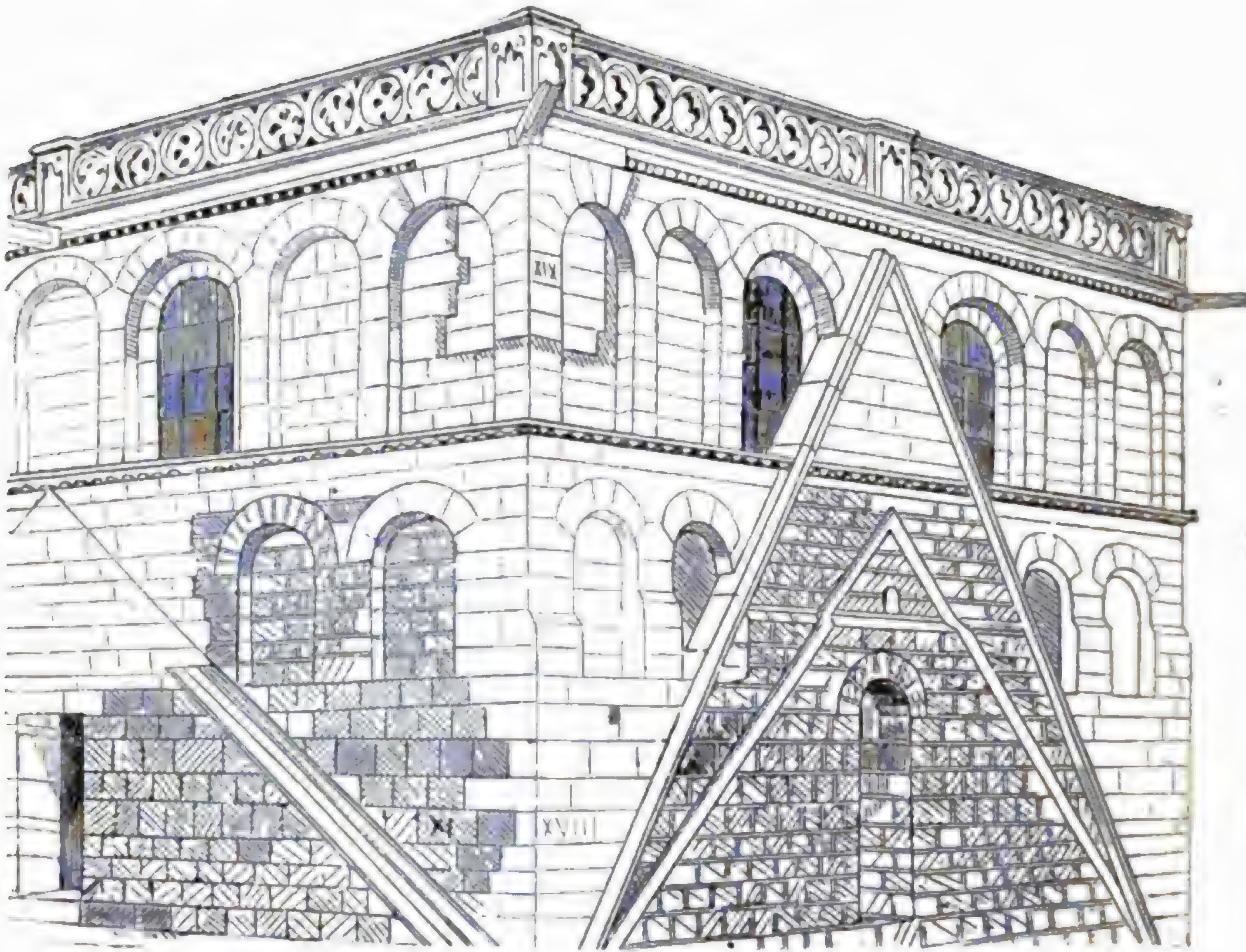

EXTÉRIEUR DU CLOCHER CENTRAL.

surmontée d'un chérubin doré. Celui de Winchester, construit à la même époque, était surmonté d'un coq.

SAINT-VIGOR DE CERISY.

Abbaye.

TOUR CENTRALE.

Cette abbaye fut fondée en 1030 par le duc Robert I[er]; mais les constructions actuelles semblent un peu moins anciennes que celles de Guillaume-le-Conquérant, à St-Étienne

de Caen, avec lesquelles elles présentent une ressemblance frappante. Aussi sa tour centrale rappelle-t-elle beaucoup cette tour que nous venons de décrire.

Nous indiquerons seulement une particularité que nous croyons avoir rencontrée ailleurs.

Il existe ordinairement dans les clochers des ouvertures qui permettent d'entrer dans les greniers placés sur la voûte de l'église; et ces ouvertures n'en existent pas moins lorsque, comme à Cerisy, l'église ne devait pas être voûtée; mais ici l'ouverture qui donne sur la nef présente cette particularité qu'elle n'est pas placée au milieu, mais au côté méridional.

Nous trouverons quelque chose de semblable à Secqueville-en-Bessin; mais, dans cette église, la petite arche qui occupe cette place est aveugle.

SAINTE-TRINITÉ DE CAEN.

Abbaye.

CLOCHERS DE FAÇADE.

Lorsque Mme de Froullay-Tessé fit construire les plates-formes à balustrades qui surmontent aujourd'hui les clochers de cette abbaye, ceux-ci avaient déjà, par une cause jusqu'ici inconnue, perdu leur couronnement depuis plusieurs siècles. Les travaux que cette abbesse fit aux clochers ne se bornèrent pas, comme on le croit généralement, à ces couronnements en style moderne, il lui fallut en même temps reconstruire une partie des clochers eux-mêmes; seulement ces travaux, ayant été faits en imitation du style roman, échappent à un examen superficiel, quoique la forme des chapiteaux qui sont restés sans sculpture suffise pour rendre les reprises évidentes à ceux qui y apportent quelque attention.

On se décida, en 1822, à transférer les malades de l'ancien Hôtel-Dieu, bâti par Henri II, dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de Ste-Trinité qui, après avoir été, sous l'empire, tour à tour sénatorerie et dépôt de mendicité, se trouvait alors inoccupée. Cette translation fut l'occasion de grandes réparations, et la majeure partie des portions des clochers restées jusqu'alors intactes, et en particulier toute leur base, fut reconstruite par M. Guy, alors architecte de la ville. Ces travaux, bien faits au point de vue de la solidité, laissent beaucoup à désirer, comme tous les travaux de cette époque, sous le rapport de l'archéologie : partout on employa le grand appareil à joints minces au lieu du moyen appareil roman à larges joints. Les archivoltes des fenêtres, au lieu d'être construites en claveaux extradossés, le furent en claveaux à crossettes.

De nouveaux travaux furent faits, il y a quelques années, par M. Ruprich-Robert, architecte du Gouvernement.

La tourelle soutenant l'escalier du clocher méridional fut alors reconstruite sur un nouveau plan, et de faux joints ont donné à une partie des travaux de M. Guy une apparence plus romane. Il est évident qu'après tous ces changements il est très-difficile maintenant de savoir d'une manière certaine quelle était la disposition primitive des portions inférieures de cette façade; il ne reste du XIe siècle, dans cette partie, qu'une colonne qui soit visible, et encore cette colonne ne s'accorde ni avec les constructions de M. Guy, ni avec celles de son successeur, et son chapiteau a été déplacé sans que l'on puisse se rendre compte de l'intention que l'on a pu avoir.

Cette colonne prouve que des arches existaient primitivement sur les côtés de ces clochers. Mais nous ne savons si elles étaient apparentes avant les travaux de M. Guy, ou si, dès cette époque, elles n'étaient point déjà noyées dans une construction postérieure.

CLOCHER CENTRAL.

Le clocher central porte sur les quatre piliers de l'inter-transept de l'église primitive ; mais des changements considérables ayant eu lieu peu après dans le plan et une plus grande hauteur ayant été donnée à cette église, les arches qui correspondent au chœur et à la nef ont été démolies et reconstruites quelques pieds plus haut.

L'escalier était d'abord placé dans le pilier situé entre la nef et le transept méridional ; du moins on croit remarquer au pied de ce pilier les traces de la porte primitive. Cette disposition, qui rappelle celle qui existait à la cathédrale de Bayeux, devait beaucoup affaiblir ce pilier ; c'est probablement pour cela que l'on y aura renoncé.

SAINT-NICOLAS DE CAEN.

Patron, l'abbaye de Saint-Étienne.

CLOCHERS DE FAÇADE.

Sur la base du sud-ouest, s'élève un clocher en style flamboyant, dont nous aurons plus tard occasion de parler. Quant à la base du clocher du nord-ouest, sa hauteur a été réduite de quelques pieds, il y a quelques années, pour donner de la pente au toit.

Des clochers de façade de l'église St-Nicolas, les bases seules appartiennent à la construction primitive du XI[e] siècle ; elles présentent une disposition unique dans notre contrée, quoiqu'elle se rencontre assez fréquemment ailleurs. Deux vastes escaliers, en occupant tout le vide, donnent accès à une tribune au-dessus du porche qui existe entre eux au rez-de-chaussée.

CLOCHER CENTRAL.

La base de ce clocher appartient, comme le reste de

l'église, aux dernières années du XI^e siècle. Les joints sont larges, mais moins cependant que ceux de l'église St-Étienne, bâtie quelques années auparavant par la même abbaye. Des quatre piliers, trois seulement font partie de la construction primitive ; le quatrième appartient à l'époque gothique, comme le prouvent à la fois la finesse des joints et la sculpture des chapiteaux.

NOTRE-DAME D'ESQUAY.

Patron, l'abbaye du Mont-Saint-Michel.

Le clocher placé en avant de la nef, à l'ouest, domine l'entrée principale de l'église. Cette porte présente une archivolte formée de ces claveaux ornés d'étoiles, dont l'emploi a été si fréquent au XI^e siècle dans notre contrée. La pierre maintenant brisée qui en forme le linteau est chargée de dessins grossièrement creusés, représentant cinq léopards dans des postures très-diverses.

« Tout porte à croire, dit M. de Caumont (1), que les « parties romanes de cette église remontent à la première « moitié du XI^e siècle, et qu'elles existaient en 1047, à « l'époque où eut lieu la mémorable bataille du Val-ès-« Dunes (2). Robert Wace, qui donne sur cette bataille des « détails si curieux dans son *Roman de Rou*, rapporte que « Hamon aux Dents, seigneur de Greully, de Maisy et de « Thorigny, qui avait été tué à la bataille du Val-ès-Dunes, « fut rapporté par les siens jusqu'à Esquay et enterré en « face de l'église :

« A Esquais fu dileuc porté
« E devant liglise enterré. »

(1) *Statistique monumentale du Calvados*, tome I, page 116.
(2) *Roman de Rou*, vers 9200 et 9201.

La partie supérieure de la tour, qui se termine en bâtière, appartient à une époque moins ancienne.

NOTRE-DAME DE RUBERCY.

Patron, l'abbaye de Longues.

L'étage inférieur de ce clocher est roman, à larges joints et à arêtes de poisson ; il présente des retraits bien marqués, comme ceux d'Anguerny et de Parfouru. Cet étage est à voûte d'arêtes et ne présente pas d'ouverture pour la cloche. Un escalier placé à l'angle nord-ouest monte sur cette voûte. Une arcade bouchée semble avoir fait communiquer le dessous du clocher à une chapelle ou sacristie, mais cette ouverture n'est pas primitive.

Un clocher d'un style roman moins ancien a été élevé sur cette base; mais il ne reste plus de cette construction que le côté nord qui s'appuie sur l'église, le reste a été reconstruit en moellon et recouvert d'une bâtière.

SAINT-LAURENT DE PARFOURU-L'ÉCLIN.

Patron, l'abbaye de Cerisy.

Le remarquable clocher de Parfouru-l'Éclin, placé au nord entre chœur et nef, a perdu sa toiture primitive, et, comme tant d'autres de notre contrée, est maintenant recouvert d'un toit à double égout (V. la page suiv.).

Ainsi que la plupart de nos clochers ruraux du XI[e] siècle, Ver, Commes, Anguerny, Secqueville et Lion-sur-Mer, il présente trois étages superposés ; mais ici la disposition est différente, l'étage inférieur seul présente une arche ; quant aux étages supérieurs, ils sont ajourés d'arcatures portées sur des colonnes dont le chapiteau est surmonté d'une imposte

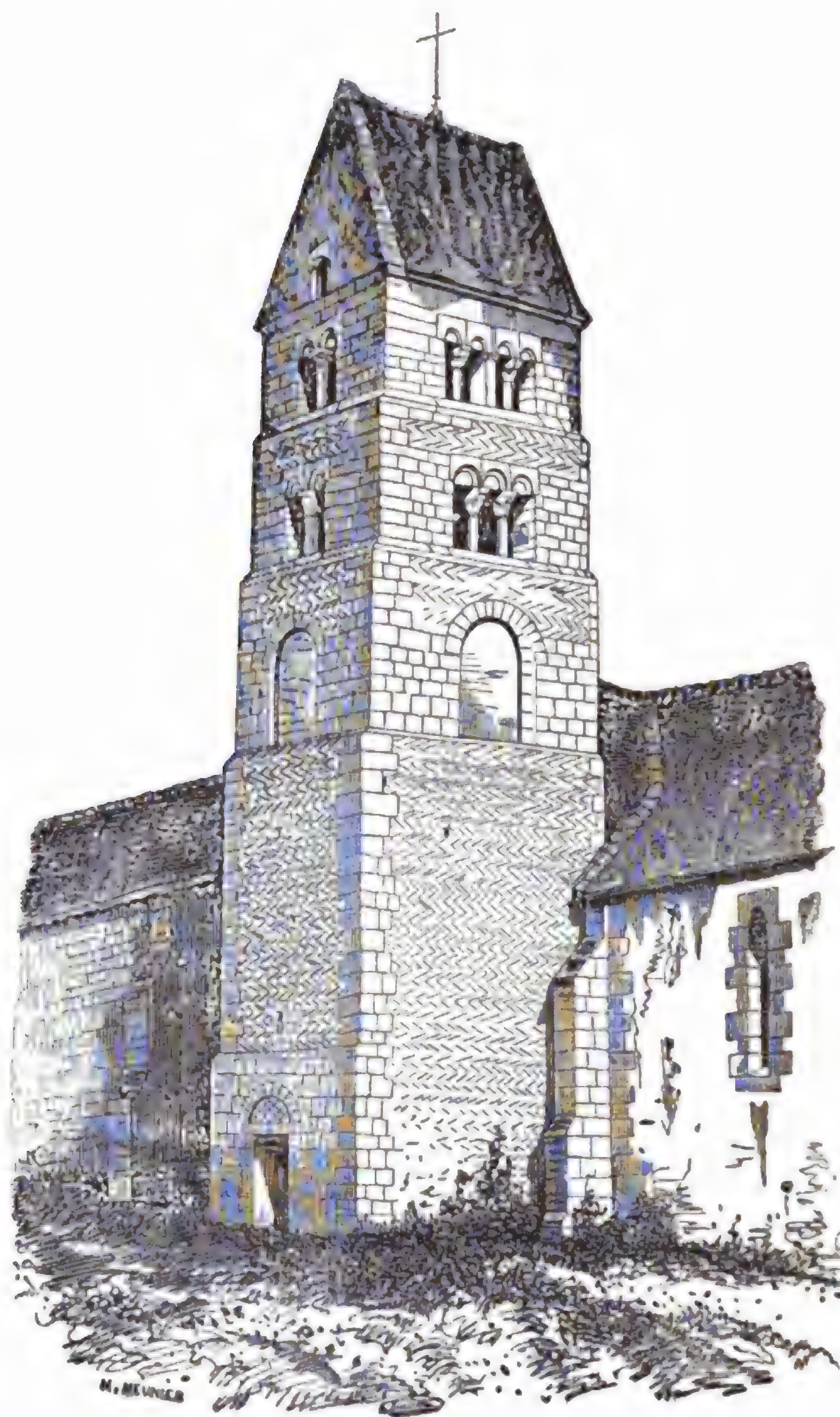

CLOCHER DE PARFOURU-L'ÉCLIN.

formée d'une longue pierre, à laquelle on a donné une forte saillie, afin de lui faire supporter toute l'épaisseur du mur, mais dont les moulures ne se profilent pas latéralement : disposition ancienne que nous avons rencontrée à l'église carlovingienne de Germigny, et qui, en Angleterre, est regardée comme l'un des caractères de l'architecture anglo-saxonne, ainsi que le retrait successif des étages, si marqué dans ce clocher.

CLOCHER DE QUILLY.

N.-D. DE QUILLY.

Patron, l'abbaye de Barbery.

Le clocher de Quilly, placé au sud de la nef, auprès du chœur, appartient au style roman ancien, et sa flèche à la série des anciennes flèches quadrangulaires qui apparaissent dans notre contrée à la fin du XIIe siècle.

La maçonnerie de ce clocher est des plus irrégulières, et en partie en moellon ; elle contient des pierres calcinées et des pierres saillies, semblant provenir d'une construction antérieure. A une certaine hauteur, abrité par une pierre saillante, se trouve un bas-relief représentant le Sauveur assis sur une sorte de trône. Cet étage du clocher offre plusieurs autres fragments de sculpture, entre autres un lion.

Nous signalerons encore à l'extérieur de cette tour, du côté du midi, à une douzaine de pieds du sol, un trou circulaire dont l'intérieur nous a paru être formé par un tuyau ou un vase de poterie.

Sauf les deux ou trois assises du sommet qui sont contemporaines de la flèche, ce clocher présente des caractères de grande antiquité. Les doubles fenêtres du beffroi sont séparées par une seule colonne qui, placée au milieu de l'épaisseur du mur, reçoit la charge des deux archivoltes, sur une imposte formée d'une longue pierre, disposition analogue à celle que nous avons signalée au clocher de Parfouru-l'Éclin. La tour ouvre sur la nef à travers un mur dans la construction duquel on peut distinguer diverses époques romanes juxtaposées.

NOTRE-DAME-DES-CHAMPS (LA BASSE-ALLEMAGNE).

Patron, l'abbaye de St-Étienne.

A l'extérieur, cette tour, placée latéralement au nord, est construite en pierres de taille hachées diagonalement et séparées par de larges joints, tandis que l'intérieur est construit en moellon appareillé en arêtes de poisson, dont les assises sont reliées de distance en distance par des moellons posés à plat, et en quelques endroits par des bandeaux de pierres de taille.

Ce clocher n'est divisé dans sa hauteur par aucune voûte.

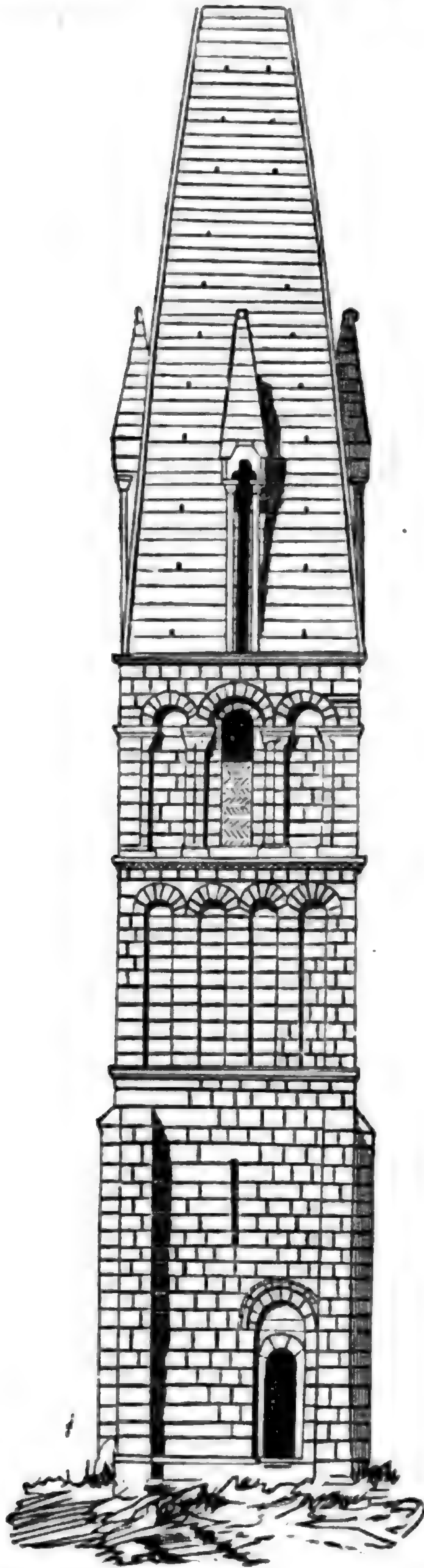

TOUR DE L'ÉGLISE D'ALLEMAGNE.

Les fenêtres du beffroi présentent dans leur portion inférieure une maçonnerie en arêtes de poisson; ce qui doit faire supposer que ce remplissage, que nous avons aussi rencontré ailleurs, remonte à une époque fort ancienne, car dans notre contrée la construction en arêtes de poisson n'appartient qu'à l'époque romane.

La toiture primitive de ce clocher a été remplacée plus tard par une flèche quadrangulaire gothique.

St-SULPICE DE SECQUEVILLE.

Patron, l'abbaye de St-Étienne.

Le clocher de Secqueville-en-Bessin, un des plus beaux du diocèse, se compose d'une flèche gothique, portée sur une tour d'intertransept romane, qui existait déjà en 1105, comme le prouve le fait suivant : « Au printemps « de l'année 1105, dit M. de « Caumont dans sa *Statis-* « *tique monumentale du Calvados* (1), pendant le siége « de Bayeux par Henri Ier,

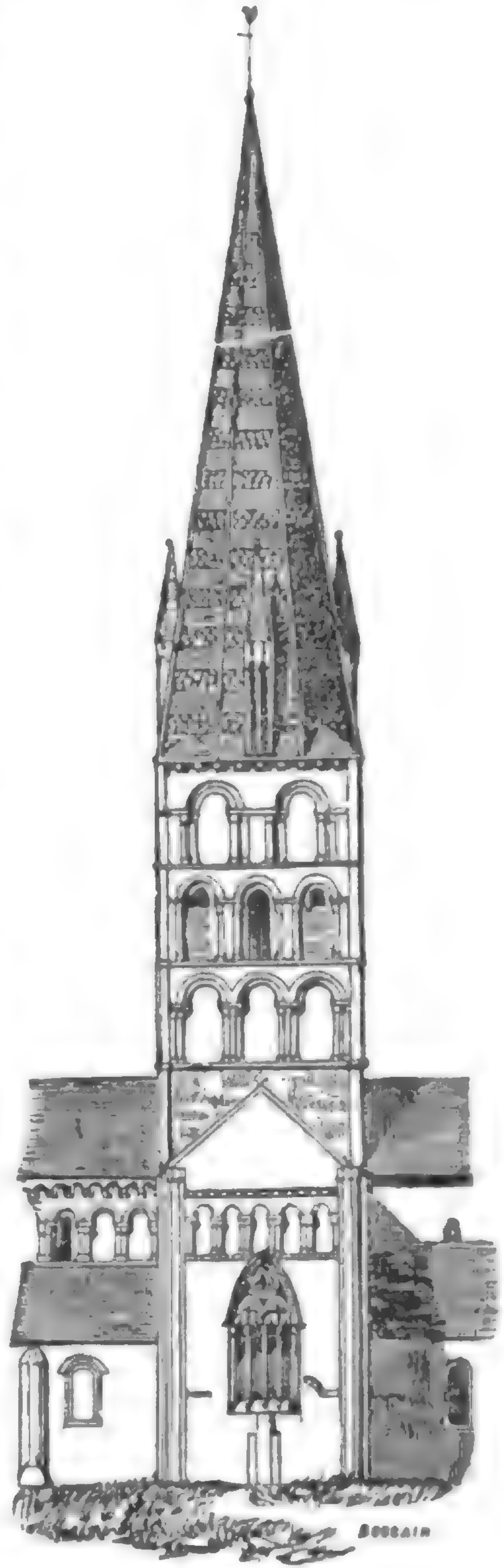

CLOCHER DE SECQUEVILLE.

(1) *Statistique monumentale du Calvados*, t. I, p. 290.

« roi d'Angleterre, Robert Fitz-Hamon, qui tenait pour « Henri, fut surpris à Secqueville par les soldats du duc « Robert, et ne trouva d'autre moyen de défense que de « se réfugier dans la tour de l'église ; mais les soldats du duc « allumèrent du feu sous la tour et le forcèrent à se rendre. « M. l'abbé Adam m'a assuré qu'avant de faire réparer les « piliers qui supportent cette pyramide, il avait encore vu « sur eux des traces du feu auquel ils avaient été exposés « en 1105.

« Quoi qu'il en soit, voici de quelle manière Robert Wace « raconte ce fait historique :

« Robert ke l'en dit Fils Hamon
« Tenuz esteit por hault baron
« Ki lenor tint de Torignie
« Et granz fieus ont entor Croillie
« Al duc son seignor fu medlez
« Et fu el rei Henri tornez
« A Sechevile en Baessin
« Fu entrepris a un matin
« Baessin alout seisissant
« Et tot li païz porprenant
« Li maisnies li dus loïrent
« En Sechevile sembatirent
« Cil de Caëm ĩ acorurent
« De Baieues mult tost i furent
« Robert sembati el mostier
« Sus en la tor tres kal clochier
« Maiz il ni pont gaires atendre
« Volsist u non lestat descendre
« Kar li feu i fu aportez
« Dunc li mostier fu alumez
« Mais por li feu sest descendu
« Et as Baeiis sest rendu
« Robert fu pris e bien gardez
« Et a Baieues fu menez. »

M. Viollet-le-Duc, qui raconte aussi cette histoire dans son *Dictionnaire raisonné de l'architecture française* (1), paraît avoir été trompé par une citation incomplète. Dans un ouvrage contenant tant de faits et d'idées, il ne peut manquer de se rencontrer quelques erreurs de détail ; il importe peu d'ailleurs au lecteur que le fait se soit passé à Bayeux ou à Secqueville. Mais de ce cas fortuit, que Fitz-Hamon poursuivi par les Bayeusains se réfugia dans le clocher bâti sur le centre de cette dernière église, M. Viollet-le-Duc arrive de suite à cette conclusion : « On considérait donc dans certaines cir« constances critiques les clochers des églises comme des « forteresses, et leur emploi comme beffroi n'était parfois « qu'accessoire. »

De même que, pour lui, les constructeurs de la cathédrale de Laon avaient pour but d'élever moins un temple à Dieu qu'un immense prétoire pour le pouvoir temporel de l'évêque, de même les tours d'église avaient, selon lui, d'abord pour but la défense : « Ce qui fut d'abord, dit-il, commandé par « la nécessité, devint bientôt une disposition consacrée ; « chaque église voulut avoir sa tour. »

Ces théories, développées avec un talent incontestable, contiennent, croyons-nous, juste assez de vérité pour faire passer l'erreur. Laissant de côté le rôle politique des cathédrales qui ne rentre pas dans notre sujet, nous pensons qu'il est vrai que les clochers, comme les églises, comme les granges, comme toutes les constructions solides en un mot, ont souvent servi de refuge aux populations surprises à l'improviste ; nous avons même montré que ce cas semble avoir été prévu par l'architecte de l'église de Ver; mais il y a loin de là à faire de la défense le but principal, et des cloches un simple accessoire, et nous ne voyons pas que, sauf la position élevée de

(1) *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, t. III, p. 335.

la porte du clocher que nous venons de signaler, l'idée de défense ait beaucoup influé sur la disposition des clochers romans du Bessin. Cinq ou six tours d'églises voisines de l'embouchure de l'Orne sont, à la vérité, couronnées de plates-formes pouvant servir de points d'observation; mais toutes ces plates-formes sont des additions et appartiennent à des époques assez modernes.

Mais revenons à Secqueville. Si la défense de Fitz-Hamon n'a influé en rien sur les dispositions de son clocher, elle a néanmoins pour nous, réunie à l'observation de M. l'abbé Adam, l'avantage de former un point de repère dans l'histoire de l'architecture normande, en nous indiquant l'existence de ce clocher en 1105.

Les transepts sont décorés à l'extérieur d'arcs de grandeurs inégales découpés dans une seule pierre, ornés de moulures différentes appliquées contre les murs et reposant sur des colonnes en délit, séparées par de petits pilastres aussi en application. Ces pilastres, ainsi qu'une grande partie des pierres employées dans la construction, ont été décorés d'étoiles, de rosaces et autres ornements taillés en creux dans la pierre avant la pose. A l'intérieur de la nef, ce genre de décoration est employé avec une telle profusion qu'un chapiteau en est presque entièrement revêtu.

Le clocher s'élève hardiment, porté sur les quatre piliers de l'intertransept, les claveaux de l'arc triomphal placé entre la nef et le clocher sont aussi décorés d'étoiles en creux. Au-dessus de cet arc, du côté de l'épître, est une petite arcade qui semble contemporaine de celles qui ornent à l'extérieur le clérestory des transepts, et qui, par sa position, rappelle celle que nous avons signalée à Cerisy.

Il est assez remarquable qu'un clocher de cette importance et placé dans cette position ne présente aucune trace d'un escalier primitif; celui par lequel on arrive maintenant sur la

voûte relativement moderne qui couronne l'intertransept, a été ajouté, longtemps après la construction de ce clocher, à l'extérieur de l'angle nord-ouest du transept septentrional. Un escalier en charpente massive conduit de là sur la voûte qui couronne maintenant l'intertransept, en passant par une des fenêtres qui, avant la construction des voûtes, ouvraient du clocher sur les diverses parties de l'église. A partir de ce point, le reste de l'ascension se fait au moyen d'échelles.

Plus le clocher s'élève au-dessus des toits, plus il s'écarte du style de la nef; ainsi, tandis que les chapiteaux des deux étages inférieurs ressemblent à ceux de l'église et reposent sur des colonnes en délit, celles de l'étage supérieur, construites par assises, ont des chapiteaux du style plus avancé; cet étage est celui qui ressemble le plus aux constructions du XI[e] siècle de l'abbaye de St-Étienne.

Malgré ces différences de détails, la portion romane de ce clocher présente beaucoup d'unité. Un caractère qu'il présente d'une manière frappante, mais que l'on peut remarquer dans toute l'église, c'est l'allongement et la maigreur des contreforts.

Le couronnement primitif du clocher était probablement de forme quadrangulaire; car, pour élever la flèche octogone gothique qui existe maintenant, il fallut insérer dans les angles du clocher roman les trompes destinées à porter les faces secondaires de l'octogone et les clochetons qui les accompagnaient alors.

SAINT-MARTIN DE RYES.

Patron de la première portion, l'abbaye de Longues; de la seconde, l'abbaye de Fécamp.

Le clocher, placé au centre de l'église, se compose extérieurement de deux étages; mais l'étage inférieur est à

peine visible, caché qu'il est par les toits de l'église qui s'élèvent beaucoup plus haut que lors de la construction. Chaque étage se compose de deux arches sur chaque face. Le tout est couronné d'une toiture à double égout d'une époque moins ancienne.

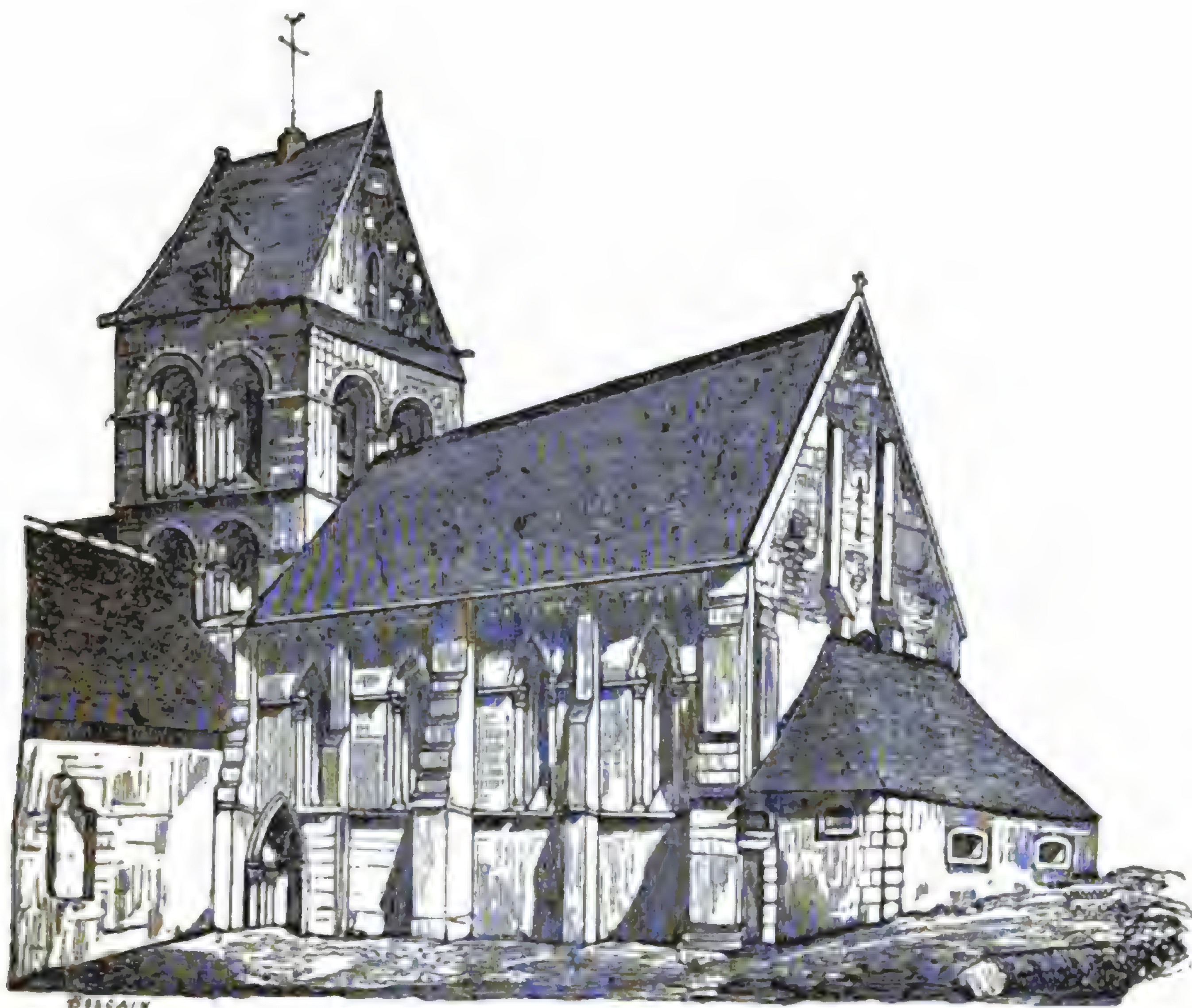

CLOCHER DE RYES.

Quoique ce clocher nous semble remonter au XI[e] siècle, nous ne pensons pas cependant qu'il soit celui dont le son de la cloche sauva Guillaume le Conquérant fuyant, en 1044, ses barons révoltés.

SAINT-MALO DE MOUEN.

Patron, l'abbaye de St-Étienne.

Cette église appartient au XII^e siècle; mais le clocher, qui peut-être était d'abord isolé, car un remplissage d'un pied d'épaisseur sépare son mur de celui de l'église, paraît avoir été construit dans le siècle précédent.

La base, que l'on a plus tard renforcée de contreforts, est en arêtes de poisson. Le haut du clocher est en pierre de taille; quoique les joints n'en soient pas larges, cette portion paraît plus ancienne que l'église.

Des réparations assez considérables ont été faites aux arches de l'étage supérieur; elles sont marquées par l'addition d'une fleur de lis à chaque clef.

Un escalier placé dans l'angle sud-est voisin du chœur conduit sur la voûte qui recouvre la portion inférieure du clocher, laquelle forme une chapelle communiquant avec la nef par une arche du XII^e siècle richement ornée.

Outre les clochers que nous avons décrits, St-Pierre-de-Longueraye (V. la page suivante), St-Rémi-sur-Orne, St-Pierre de Lion et plusieurs autres paraissent appartenir à ce siècle; mais nous n'avons pas de notes assez récentes pour l'affirmer.

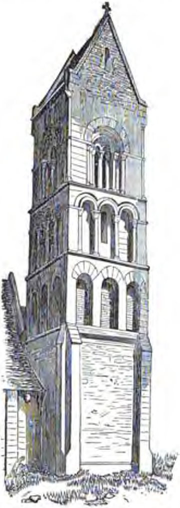

CLOCHER DE S^t-PIERRE DE LONGUERAYE.

Digitized by Google

DU GRAND-CHANTRE

ET DU

BATON CANTORAL,

Par M. l'abbé BARRAUD,

Membre de l'Institut des provinces.

Le grand-chantre, appelé encore préchante, préchenteur et quelquefois simplement chantre, est un ecclésiastique qui, dans les cathédrales et plusieurs autres églises, est chargé de présider au chant. De droit commun, la chantrerie n'est pas une dignité des chapitres, c'est, dans beaucoup d'endroits, seulement un office; cependant, dans les principales cathédrales de France et probablement aussi d'Angleterre, le grand-chantre était autrefois du nombre des dignitaires. A Beauvais, il y avait dans la cathédrale cinq dignitaires; le grand-chantre occupait parmi eux le troisième rang; à Amiens, où le nombre des dignitaires était plus grand, il ne venait que le septième; il était le second à Paris.

Le grand-chantre n'avait pas seulement pour fonction de présider au chant, ou du moins cette fonction comprenait un certain nombre de droits, de priviléges et de devoirs.

D'après un état du personnel de l'église de St-Paul de Londres, état qui se trouve à la page 338 de la première partie du III[e] volume du *Monasticum anglicanum* imprimé en 1673, voici quelles étaient ses attributions:

« Le chantre, dans l'église de St-Paul de Londres, est celui qui préside au chant. Son office est d'examiner le chant et les chantres, de voir si tous, dans le chœur, chantent en mesure, d'assigner à chacun la place et le temps dans lesquels il doit le faire, de s'appliquer à ce qu'il y ait des chants variés et convenables pour les différents jours et les différentes fêtes de l'année. Dans les principales solennités, il commencera les antiennes que l'on doit chanter à *Magnificat* et à *Benedictus*, ainsi que les chants des processions et les proses, et il ira annoncer au chanoine qui célèbre au saint autel le *Gloria in excelsis.* Il doit faire attention aux enfants qu'on introduit dans le chœur et admettre ceux qui ont de la facilité pour chanter. C'est à lui aussi qu'il appartient de distribuer les chapes, selon les personnes, toutes les fois qu'on en porte au chœur. Il laissera au doyen et au chapitre toutes les corrections à faire, et il se soumettra lui-même au jugement du doyen et du chapitre auxquels il doit l'obéissance dans tout ce qui regarde sa charge (1). »

(1) *De cantore.* Cantor est, in ecclesia sancti Pauli, qui cantui præest. Ejus officium est examinare cantum et cantores, atque videre ut omnes, in choro, justa modulatione concinnant, assignare quid quisque cantet, suis locis et temporibus, atque facere ut pro varietate dierum et festorum varii et idonei cantus observentur; in majoribus festis antiphonam super *Magnificat* et *Benedictus* incipere, item processionales cantus et sequentias inchoare, et *Gloria in excelsis* canonico celebranti ad divinum altare intonare; videre qui pueri introducantur in chorum et quos canendi facultatem habent admittere. Item ad ejus officium pertinet capas in choro quotiens gerantur, pro qualitate personarum distribuere. Omnem autem correctionem domino Decano et Capitulo relinquat et seipsum etiam judicio Decani Capitulique subjaceat, cui agnoscat in omnibus quæ ad ejus officium pertinent obedire oportet. Dugdale, *Monasticum anglicanum*, anno 1673 impressum, t. III, part. I, p. 339.

Les mêmes règles étaient généralement observées en France ; les droits des grands-chantres y étaient même plus étendus.

« Le chantre, nous dit Guyot, dans son *Dictionnaire universel de jurisprudence*, est le président du chœur ; c'est à lui seul qu'il appartient de régler le chant et de juger provisoirement les contestations qui s'élèvent dans l'usage du chant. Il doit veiller à ce que le service divin se fasse avec décence, et il a le droit de punir ceux qui troublent l'office ou qui y manquent.

« Lorsque le chantre remplit ses fonctions, il porte la chape. Comme il a l'inspection sur tout ce qui se passe dans le chœur, il doit, suivant la disposition du Concile du Mexique, tenu en 1585, faire mettre toutes les semaines un tableau qui annonce l'ordre du service et des offices pour chaque jour (1). Il doit également désigner, dans ce tableau, ceux des dignitaires, chanoines ou autres ecclésiastiques, qui doivent remplir quelques fonctions. Enfin, ce tableau doit contenir le nom de ceux qui réciteront, liront ou chanteront aux différents offices, ou de ceux qui entonneront les versets, les répons et les psaumes (2). »

(1) Cantori vero, præter ea quæ in præfata erectione præcipiantur et injungantur, cujuslibet hebdomadæ tabulam seu matriculam ab omnibus observandam præscribere seu præscribi facere, quæ quibuslibet hebdomadæ diebus recitanda seu dicenda sint, animadvertere tam dignitatibus et canonicis missas quam integris ac dimidii portionariis evangelia, passiones, epistolas, lectiones ac lamentationes, quam etiam caparum gestationem, servato antiquitatis ordine, et habita officiorum hujusce modi alternatione, committere, per novam hujus sanctæ synodi declarationem, deinceps incumbat. *Statuta ordinata a sancto concilio provinciali Mexicano, anno Domini* 1585. Statutorum, pars I[a], cap. IV, § 1. Hardouin, *Collection des Conciles*, t. XV, col. 1348.

(2) Guyot, *Répertoire universel de jurisprudence civile, criminelle et canonique*, Paris, 1784, t. III, p. 222 et 223.

Ainsi, suivant le droit généralement reçu en France, la police du chœur appartenait au chantre ; cependant il y avait quelques églises où cette règle n'était pas observée.

On trouve, dans le *Journal des Audiences,* un arrêt rendu par le Parlement de Paris, en 1678, entre le préchantre, le doyen et le chapitre d'Amiens, qui a maintenu le préchantre dans la possession et jouissance de régir le chœur et de régler par provision les difficultés qui s'élèveraient sur le chant et la célébration du service divin. Par le même arrêt, le doyen a été maintenu dans le droit d'entrer le premier au chœur et au chapitre, et d'y présider.

M. l'avocat-général Talon, qui porta la parole dans cette affaire, se détermina à accorder au doyen l'entrée et la présidence au chœur et au chapitre, parce que le préchantre, dans l'ordre des dignités du chapitre d'Amiens, n'était que le septième. Il conclut de cette circonstance qu'il ne serait pas juste que les six premiers dignitaires fussent présidés par le préchantre.

De là il résulte que cet arrêt, en ce qui concerne le droit de présider, devait être regardé comme particulier à l'église d'Amiens. On ne pouvait l'opposer aux chantres des autres chapitres du royaume qui étaient en possession de présider, parce que, en général, en matière de rang et de préséance, c'est l'usage et la possession qui doivent servir de règle.

Outre les prérogatives que nous avons rapportées, il y avait plusieurs cathédrales et plusieurs autres chapitres où les grands-chantres avaient, sous l'autorité de l'évêque, l'inspection sur les petites écoles. C'était un des priviléges du grand-chantre de Notre-Dame de Paris. La chantrerie y était, comme nous l'avons dit, la seconde dignité du chapitre ; l'archevêque en était le collateur ; toutes les petites écoles qui existaient dans la capitale et dans les faubourgs étaient soumises à l'inspection du grand-chantre de Notre-Dame. Lui seul avait le droit

d'instituer les maîtres et maîtresses d'école et de leur faire subir l'examen qu'il jugeait à propos. Il avait une juridiction composée d'un vice-gérant, d'un promoteur, d'un greffier et d'un clerc. Tous les maîtres et maîtresses d'école de la ville, faubourgs et banlieue, tous les maîtres de pension étaient soumis à la juridiction du grand-chantre de Notre-Dame.

Les Ursulines étaient seules exceptées; leurs écoles n'étaient point assujetties à l'inspection du chantre ; elles pouvaient tenir de petites écoles sans sa permission. Ce privilége leur fut confirmé par un arrêt rendu au Parlement de Paris le 2 septembre 1679, et rapporté dans les mémoires du clergé.

Le chantre a sous lui le sous-chantre, qui était aussi quelquefois un dignitaire du chapitre.

Voici ce qu'on lit à son sujet, dans l'état du personnel de la cathédrale de Saint-Paul de Londres.

Le sous-chantre est chargé de remplacer le chantre et de faire au chœur ce que celui-ci y aurait fait. Il doit donner l'ordre aux jeunes chanoines et aux autres ministres de chanter ce qui doit être chanté au chœur. Il avertira également, mais avec humilité et prévenance, les chanoines plus anciens, et tous doivent, avec promptitude, empressement et sans alléguer aucune excuse, exécuter ce qu'il aura réglé dans le chœur, surtout relativement au chant (1).

(1) Succentorum officium est, in absentia cantoris, vices ejus gerere, et quod faceret ipse præsens, quatenus ad cantum spectat, in choro facere ; admonereque et jubere quemque ut decet, tam minores canonicos quam reliquos omnes ministros ut quod canendum sit in choro canant ; etiam majores canonicos quoscumque qui in choro sunt ; sed ea cum humilitate et cum debita reverentia ; in quo obligantur omnes, quod instituerit succentor in choro, saltem in cantu, statim et libenter exque omni excusatione faciant. Dugdale, *Monasticum anglicanum*, 1673, t. III, pars I*, p. 339.

L'office du chantre et du sous-chantre est très-ancien dans l'Église ; il en est question dans le *Commentaire* de saint Augustin sur le psaume 87ᵉ (Vᵉ siècle). « Le chœur, dit le saint docteur, dans cet endroit, signifie la concorde qui consiste dans la charité ; celui qui, affectant d'imiter la passion du Sauveur, livrerait son corps aux flammes, s'il n'a pas la charité, ne répond pas en chœur, et cela ne lui servira de rien. Et de même que, dans la musique, on distingue deux espèces de chantres principaux, le préchantre et le sous-chantre, les savants ont pu se servir en latin des mêmes expressions. Le préchantre est celui qui commence le chant, et le sous-chantre celui qui répond, en continuant à chanter ; et aussi, dans les cantiques de la Passion, le chœur des Martyrs suit le Christ, qui les précède jusqu'à ce qu'ils aient acquis la gloire des couronnes célestes (1). »

Isidore de Séville (VIIᵉ siècle), dans son *Traité des Origines*, a copié à peu près saint Augustin. « Le chantre est celui qui règle la voix dans le chant. En musique, on en distingue deux, et les savants peuvent faire la même distinction. Il y a le préchantre et le sous-chantre : le préchantre qui commence le chant, et le sous-chantre qui répond en chantant ensuite (2). »

(1) Chorus autem concordiam significat, quæ in charitate consistit. Quisque ergo, quasi æmulator Dominicæ passionis, tradiderit corpus suum ut ardeat, si caritatem non habeat non respondet in choro, et ideo nihil illi prodest. Proinde quemadmodum dicuntur in arte musica sicut ea docti homines latine dicere potuerunt, præcantor et succantor ; præcantor scilicet qui vocem præmittit in cantu, succantor autem qui subsequenter canendo respondet ; ita in hoc cantico passionis præcedentem Christum subsequitur chorus martyrum, in finem cœlestium coronarum. Saint Augustin, *Œuvres complètes*, édition des Bénédictins, t. IV, p. 926.

(2) Cantor autem vocatur, quia vocem modulatur in cantu. Hujus duo genera dicuntur in arte musica, sicut ea docti homines dicere

Un concile tenu à Cologne, à la fin du XIII[e] siècle, appelle les grands-chantres chorévêques. Par ce concile, ils sont obligés à la résidence, et ils ne peuvent se dispenser d'assister exactement au chœur (1). Le nom de chorévêque leur a encore été donné dans un autre concile, tenu à Cologne au commencement du XVI[e] siècle (2). Cette qualification annonce que l'on regardait les préchantres comme les inspecteurs, et les maîtres du chœur, *chori episcopus*.

Dans un grand nombre d'églises de France et d'Angleterre, le grand-chantre et aussi le sous-chantre, exerçant leurs fonctions, portaient un bâton d'honneur et de commandement, avec lequel ils se promenaient dans le chœur.

Voici, d'après le livre cantoral de la cathédrale de Beauvais, livre écrit en 1784, mais qui en reproduisait sans doute un plus ancien, les circonstances et les moments où le

potuerunt : præcentor et succentor ; præcentor qui vocem præmittit in cantu, succentor autem qui subsequenter canendo respondet. Isidore de Séville, *Traité des étymologies ou origines*, livre VIII, ch. XIV, n[os] 26, 27, 28, p. 292 du t. III des Œuvres d'Isidore, le LXXXII[e] de la *Patrologie* de M. Migne. Voir encore le même auteur *De officiis ecclesiasticis*, cap. VIII.

(1) Et sicut ecclesiarum decanis, modo prædicto injungimus facere quæ ad ipsos pertinet facienda in se ipsis, pariter et suorum regimine subditorum, ita scholasticis ecclesiarum necnon. Chorepiscopis seu cantoribus quorum officia onus suum tam circa disciplinam quam chori debitum atque residentiam in ipsis ecclesiis faciendam habere noscuntur, injungimus ut in his omnibus studeant ita se habere quod inde non sint reprehensibiles, sed potius commendandi. *Concilium coloniense a Conrado archiepiscopo celebratum*, anno Domini 1240, cap. IX. Labbe, *Collection des conciles*, 1671, t. XI, col. 1789.

(2) Sint in hisce ecclesiis ministrantium gradus nemper præpositi, archidiaconi, scolastici, cantores qui et chori episcopi, etc. *Concil. Colon.*, anno Domini 1536 celebratum, pars III, can. III, apud Labbe, *Collection des conciles*, t. XIV, col. 510.

grand-chantre devait se servir de son bâton, et les règles qu'il devait observer dans les cérémonies qui le concernaient.

Aux fêtes annuelles, il portait le bâton cantoral et présidait au chant depuis les premières vêpres jusqu'aux secondes inclusivement, excepté prime, tierce, sexte, none et complies.

Dans les fêtes solennelles, il ne portait cet insigne que depuis la procession qui précédait la célébration du saint sacrifice jusqu'à la fin même de la messe.

Il entrait au chœur et en sortait par la porte latérale du côté de la sacristie, ayant en main son bâton. Il était revêtu d'une chape de la couleur du jour, ainsi que les deux choristes qui l'accompagnaient. A vêpres, ils marchaient tous les trois après l'évêque, lorsque celui-ci partait pour célébrer l'office ou en revenait. Pour la messe, ils partaient de la sacristie sans l'évêque, afin d'arriver avant l'aspersion de l'eau bénite, et ils y rentraient lorsque la post-communion était commencée.

Les deux choristes, aux jours annuels et solennels, étaient des chanoines.

Lorsque le grand-chantre et ses choristes devaient se promener dans le chœur, ils partaient tous les trois de dessous l'aigle, le grand-chantre portant le bâton, et s'avançaient jusqu'au premier degré du sanctuaire. En revenant, le grand-chantre s'arrêtait sous l'aigle et n'allait pas plus loin, tandis que les choristes poursuivaient leur marche jusqu'à la principale porte d'entrée. Le grand-chantre devait régler sa marche de manière à parvenir au degré du sanctuaire en même temps que les choristes, et n'arriver à l'aigle en revenant que lorsque ceux-ci étaient parvenus à l'extrémité du chœur du côté de la nef.

C'était lorsqu'on chantait les hymnes, les cantiques *Magnificat* et *Benedictus*, le *Te Deum*, le *Kyrie eleïson*, le *Gloria in excelsis*, les proses, le *Credo* et l'*Agnus Dei* que

le grand-chantre et les choristes parcouraient ainsi le chœur en allant et venant.

L'évêque n'imposait aucune antienne qu'elle ne lui eût été annoncée par le grand-chantre ou celui qui tenait sa place.

Le jour de l'octave des fêtes annuelles, excepté le jour de l'octave de la fête de tous les Saints, le grand-chantre, accompagné de deux hauts-vicaires, conduisait le chœur à la messe, portant le bâton cantoral. Si avant la messe ces deux choristes assistaient en chape à la procession, le grand-chantre y assistait aussi en portant son bâton ; autrement il n'assistait qu'à la messe, et parcourait seul le chœur, en se promenant.

Après le rétablissement du siége épiscopal de Beauvais, en 1823, on a repris les mêmes usages, et, dans les règlements, le grand-chantre est encore mis au rang des dignitaires du chapitre.

Il serait difficile de préciser l'époque à laquelle le grand-chantre et le sous-chantre ont commencé à se servir du bâton cantoral. Un des monuments les plus anciens qui, à notre connaissance, en indique l'usage, est une pierre tombale de l'église de Noyon. Le chanoine, dont elle recouvrait et dont elle recouvre peut-être encore la dépouille mortelle, y est représenté ayant en main un bâton ; il était seulement sous-chantre, et il mourut le 30 du mois de mai de l'année 1389, ainsi que l'indique l'inscription suivante :

HIC JACET DOMINUS JOANNES..... PRESBYTER, CANONICUS ET SUBCANTOR ECCLESIÆ NOVIOM. QUI OBIIT ANNO DOMINI MILLESIMO TRECENTESIMO IIII^{XX} NONO, XXX DIE MENSA MAÏ..... IN DOMINO AMEN.

Toutefois, dans des inventaires et dans des livres liturgiques d'une date plus ancienne, il est fait mention de cet insigne. Ainsi, dans l'inventaire de la Sainte-Chapelle de Paris

de 1376, on trouve : « Un bâton servant pour les offices du chantre. » Et, parmi les objets décrits dans l'inventaire de Saint-Paul de Londres, dressé en 1295, est designé « un bâton de chantre » *baculus cantoris*, dont nous reparlerons dans la suite. Le rituel ou *mandatum*, écrit du temps de Nivelon, qui occupa le siége de Soissons, de 1175 à 1217, détaillant les cérémonies du jour de Pâques, dit qu'aux vêpres, l'évêque ayant chanté *Deus in adjutorium*, le chantre vient avec son bâton lui porter l'antienne *Alleluia*. *Ad vesperas pontifex de sede sua mitratus cum capa de pallio incipiat :* Deus in adjutorium ; *Cantor tum baculo argenteo injungat dicto episcopo antiphonam alleluia*. Dans les autres endroits du même rituel, où sont indiquées quelques cérémonies importantes que doit remplir le grand-chantre, il est toujours fait mention de son bâton (1). — Honoré d'Autun, qui écrivait dans le premier tiers du XII^e^ siècle, parle assez longuement du bâton du grand-chantre, au chapitre XXIV du livre I^er^ de la *Perle de l'âme*. Voici ce qui s'y trouve : « Pendant qu'on lit l'évangile, on doit déposer les bâtons ; car, à la prédication de l'évangile, le peuple quittait les pratiques légales. Conformément aux prescriptions de la loi, ceux qui mangeaient l'agneau pascal, se dirigeant vers la patrie, avaient en main des bâtons ; selon cette pratique, les chantres tiennent des bâtons à la messe, lorsque le véritable agneau est béni ; cela signifie que ceux qui désirent arriver à la patrie éternelle doivent se défendre contre leurs ennemis par la manducation de l'agneau divin et par des bâtons, c'est-à-dire par les maximes de la Sainte-Écriture (2). »

(1) *Rituale seu mandatum insignis ecclesiæ suessionensis*, tempore episcopi Nivelonis exaratum, sumptibus et curis historicæ, archeologicæ ac scientificæ suessionensis societatis editum. Soissons, 1856, p. 115.

(2) Honorius Augustodunensis, de *Gemma animæ*, lib. I, cap. XXIV, col. 552 du tome CLXXII de la *Patrologie* de M. Migne.

Le bâton cantoral a été fait tantôt en baleine, tantôt en bois précieux et même en bois ordinaire, peint ou doré, tantôt en ivoire, mais le plus souvent en cuivre argenté ou doré, en argent et en vermeil.

Claude de Vert nous apprend qu'au Puy en Velay, à l'abbaye de Monestier et dans plusieurs autres endroits, le grand-chantre se servait d'une simple baguette longue et flexible, faite en baleine et garnie d'argent par le bout (1).

Le bâton cantoral de la Sainte-Chapelle de Paris, dont il est question dans l'inventaire de 1376, était d'ébène. « Un baston de ybenus aorné d'argent, esmaillé aux armes de France et de Bourgogne. » Un inventaire de la même Sainte-Chapelle, dressé en 1573, mentionne aussi un bâton en ébène, peut-être le même que le précédent, mais décrit avec plus de détails: « Lequel baston est appelé le baston du chantre, qui est d'un bois nommé ébène (2). »

Dans l'inventaire de Saint-Paul de Londres, il est question d'un bâton de chantre fait de morceaux d'ivoire, *de peceis eburneis* (3).

Le bâton qu'avait le chantre, portant à l'évêque l'antienne *Alleluia*, d'après le rituel de Nivelon, était d'argent, *baculo argenteo indicat dicto episcopo antiphonam alleluia.* Dans un inventaire de la cathédrale de Lincoln on trouve indiqués

(1) Claude de Vert, *Explication simple et littérale des cérémonies de l'église.* Paris, 1720, tome II, chapitre IV, pages 15 et 16, note.

(2) M. de Laborde, *Émaux du musée du Louvre*, t. II, *Glossaire*, p. 159.

(3) *Monasticum anglicanum*, t. III, I^re^ partie, p. 314.

plusieurs bâtons de chantre couverts en vermeil (1). Des bâtons couverts d'argent sont encore désignés dans un inventaire de Beauvais de 1472 (2).

Les bâtons cantoraux ressemblaient et ressemblent encore maintenant pour la forme aux crosses des évêques, si ce n'est qu'à la place de la volute ou crossillon, ils ont pour ornement une pomme, une traverse, une lanterne renfermant quelque figurine, ou enfin une statue isolée. C'est encore la forme qu'ont les bâtons de grands-chantres, partout où l'usage en a été conservé.

Les grands-chantres de la cathédrale de Noyon sont représentés sur leurs dalles tumulaires ayant sur le bras un bâton surmonté d'un globe; nous en avons déjà vu un exemple. Nous citerons encore la pierre tombale de Jean des Blatines, que nous avons fait relever et dont on trouvera ici même le dessin.

Jean des Blatines y est représenté deux fois. Dans un premier compartiment, on l'y voit comme grand-chantre, en habit de chœur, couvert de la chape et ayant sur la tête l'aumusse canoniale. Il a les mains jointes et tient son bâton sur le bras gauche ; ce bâton est dépourvu d'anneaux ou de nœuds dans sa hauteur, et se termine en pointe par le bas. A l'autre extrémité, il a pour ornement une grosse boule enrichie vers le milieu d'un cercle de perles. Dans le second compartiment, le même personnage est vêtu des habits sacerdotaux comme pour célébrer la messe ; il a encore l'aumusse sur la tête. Un riche dais à trois pans, dans le style du XV[e] siècle, surmonte chacune des figures, et on remarque au milieu un ange aux ailes légèrement déployées. A chacun

(1) *Monasticum anglicanum*, t. III, I[re] partie, p. 277.
(2) Gustave Desjardins, *Histoire de la cathédrale de Beauvais*, p. 209.

des angles de la pierre est sculpté l'emblême d'un des quatre évangélistes.

L'inscription, qui en partie se lit sur le côté gauche et en partie au bas de la pierre, est ainsi conçue :

CY · GIST HONORABLE ET DISCRÈTE PERSONNE Me JEAN DES BLATINES, NATIF DE L'APPONY AU DIOCÈSE DE SOISSONS, EN SON VIVANT PRÊTRE CHANOINE ET CHANTRE DE L'ÉGLISE DE CEANS, QUI TRESPASSA LE IIe JOUR DE DÉCEMBRE DE L'AN MVc XVII.

Claude de Vert nous apprend qu'à Annecy, à Béziers, à Narbonne et plusieurs autres endroits, le bâton du chantre était nommé bourdon, parce que, comme celui des pèlerins, il était terminé à l'extrémité supérieure par une boule plus ou moins forte (1). Il dit aussi qu'à Vienne en Dauphiné l'on voyait, dans l'une des chapelles du cloître, une marche de chanoines en procession, ayant l'aumusse sur l'épaule. Le préchanteur ou préchantre, le chantre, le capiscole et le maître de chœur y étaient représentés tenant à la main de longs bâtons tournés en forme de bourdon (2). Dans l'inventaire des reliques et ornements de la cathédrale de Beauvais, dressé en 1472, voici comme sont décrits les deux bâtons de chantres que possédait alors cette église : « Item ung autre baston couvert d'argent avec une petite sainture d'argent doré environnant le dit baston de haut en bas avec ung pommeau d'argent doré, sur lequel est une couppecte d'argent doré en laquelle est une grosse pierre de voieres et sert au chantre et est en un fourriau de cuir de mouton vermeil. » — « Item

(1) Claude de Vert, *Explication simple et littérale des cérémonies de l'Église*. Paris, 1720, t. II, chap. IV, p. 15 et 16, note.

(2) Claude de Vert, *ibid.*

un autre baston d'argent couronné d'une autre estroite sainture d'argent ; au bout du hault, ung pommeau d'argent doré tout ront sans autres choses dessus, et sert pour le souschantre, et y a un estuy de cuir où on le met, fermant à une serrure (1). »

Quant aux bâtons en forme de T ou de croix potencée, nous lisons dans l'ouvrage de Claude de Vert déjà cité : « A Amiens le préchantre et le chantre ont changé l'ancienne forme de leur bâton, lequel se terminait en croix potencée, et l'ont laissé aux chantres, aux choristes qui, certains jours, président au chant en leur place (2). » Un bâton de grand-chantre est ainsi désigné dans l'inventaire de la chapelle royale de Windsor : « Item unus baculus pro præcentore in choro, ligatus in quinque locis cum puncto argenteo in fine, habens in summitate ejusdem unam partem eburneam in transverso cum cristallo in finibus. » — « Item un bâton de grand-chantre pour le chœur, ayant cinq nœuds d'argent dans la hauteur, et au sommet une traverse en ivoire avec un morceau de cristal à chacune de ses extrémités (3). »

Il y avait dans les trésors de plusieurs églises d'Angleterre des bâtons surmontés de fort belles lanternes. Voici en effet

(1) *Inventaire des reliques et autres ornements de l'église de Beauvais, fait au mois de décembre 1464, mis au net en 1472*, reproduit dans l'ouvrage de M. Gustave Desjardins, ayant pour titre : *Histoire de la cathédrale de Beauvais*, p. 203, nos 462 et 463.

(2) Claude de Vert, *Explication simple et littérale des cérémonies de l'Église*, t. II, ch. IV, p. 15.

(3) *Registrum omnium librorum, vestimentorum, reliquiarum liberæ capellæ regiæ infra castrum de Windsor, anno regni regis Ricardi secundi post conquestum octavo, tempore Walteri almaly tunc ibidem custodis factum.* In Monastico anglicano, t. III, pars IIa, p. 83.

comment, dans l'inventaire de la cathédrale de Lincoln, sont désignés les bâtons qui appartenaient à cette église : « Un bâton de chantre couvert de vermeil avec une image de Notre-Dame gravée en argent à l'une des extrémités, et une image de saint Hugues à l'autre extrémité. Ce bâton présente à sa partie supérieure une tête à six pans avec de petits contreforts ornés de feuillages fort élégants et douze figures émaillées, le tout en argent ; c'est un don de M. Prowett. » — « Item deux autres bâtons de chantre en vermeil, ayant une image de Notre-Dame avec un chanoine à genoux devant elle. A chaque extrémité du bâton, on lit cette inscription : *Ora pro nobis*, etc. Le sommet est une espèce de pomme avec de petits contreforts et six fenêtres au milieu. Autour des bâtons sont tracés ces mots : *Benedictus Deus in donis suis.* » — « Item deux autres bâtons recouverts d'argent doré en partie et surmontés d'une pomme à pinacles et à six contreforts avec six fenêtres (1). »

Un inventaire du trésor de la collégiale Saint-Étienne, à Troyes, rédigé en 1704 par Jean Hugot, chanoine de cette église, décrit ainsi le bâton du grand-chantre : « Le baston que porte M. le chantre aux fêtes annuelles, il est de 7 pieds 5 pouces de long ; autour de ce baston, il y a un cordon doré et semé de fleurs de lys aussi dorées ; à la hauteur de la main, il y a une pomme d'argent doré poussée en relief ; au haut du baston s'élève un dôme de cuivre doré soutenu par six colonnes, au milieu duquel est l'image de saint Étienne. Au dessus du dôme, il y a une couronne garnie de fleurs de lys et de pierreries, savoir : 8 pierres de moyenne grandeur et 8 petites ; au-dessus de la couronne, il y a une fleur de lys, le tout d'argent doré (2). »

(1) *Monasticum anglicanum*, IIIe partie, p. 277.
(2) Didron, *Annales archéologiques*, t. XX, p. 84.

Le bâton actuel du grand-chantre de Beauvais se termine à la partie supérieure par une lanterne contenant une statuette de saint Pierre, patron de l'église. La lanterne est formée de trois montants cambrés qui supportent une coupole aplatie et surmontée d'une fleur de lis. Les montants reposent sur des têtes d'anges ; chacun d'eux est formé de deux branches séparées l'une de l'autre par une large ramure à jour. Au-dessous de la lanterne se développe un renflement ayant à peu près la forme d'une poire. La hampe est cylindrique et divisée en quatre sections par des anneaux, au-dessus comme au-dessous desquels règne une couronne de feuilles étalées en éventail. Ce bâton en cuivre doré, ayant 1 mètre 95 cent. de haut, a été donné à la cathédrale par M. Levasseur de Neuilly, nommé grand-chantre à l'époque du rétablissement du siége épiscopal à Beauvais. Ses armes sont gravées au haut de la hampe au-dessous de la lanterne (1).

L'inventaire de la Sainte-Chapelle de Paris, dressé en 1573, décrit ainsi l'ornement qui surmontait le bâton d'ébène servant au grand-chantre : « Ung camahieu en forme d'un gros homme tenant en sa main dextre une couronne d'espine d'argent esmaillée de verd et tanné, et en la main senestre une double croix d'argent doré (placée au bout d'un bâton), lequel baston est appelé le baston du chantre qui est d'un bois nommé hebenne (2). » C'est sans doute parce que le sujet était en relief qu'il a été désigné sous le nom de camaïeu qui signifie camée.

(1) D'après Handiquer de Blancourt, les Levasseur, seigneurs de Neuilly-le-Dieu en Ponthieu, portaient pour armes : *De sable à la fasce d'argent surmontée d'un lion naissant de même et accompagnée en pointe de trois croissants également d'argent.* C'est ce blason qui est gravé sur le bâton de la cathédrale de Beauvais.

(2) M. de Laborde, *Notice des émaux du musée du Louvre*, IIe partie, p. 160.

La ville de Cologne possède deux bâtons de grands-chantres. L'un se conserve à la sacristie de la cathédrale ; une inscription gravée sur la hampe indique sa destination ; il est terminé à sa partie supérieure par une plate-forme qui supporte un groupe représentant les trois mages offrant leurs présents à l'enfant Jésus dans les bras de sa mère. Le bâton peut être rapporté au XII^e^ siècle ; le groupe n'est que du XIV^e^. Trois corps, considérés d'après une ancienne tradition comme ceux des mages, sont conservés à la cathédrale de Cologne et y sont honorés d'un culte particulier. Le sujet du groupe est en rapport avec le culte rendu aux trois illustres personnages appelés les premiers à la foi de Jésus-Christ. Le second bâton possédé par une autre église de Cologne est terminé par une sainte famille.

Les bâtons de chantres, en baleine, étaient ordinairement semblables à la verge des bedeaux et n'avaient pour ornement qu'une virole d'argent ou de fer à chaque extrémité. C'est là l'idée que nous en donne Claude de Vert : « Au Puy-en-Velay, à l'abbaye de Monestier, etc., c'est une simple verge ou houssine, une sorte de petite baguette longue et flexible, un grand morceau de côte de baleine ferré d'argent par le bout (1). »

Lorsqu'ils étaient nobles, les grands-chantres avaient le droit de faire figurer derrière leur écu le bâton cantoral ; il était placé au milieu et non sur les côtés, comme le sont la crosse et la mitre des évêques.

(1) Claude de Vert, *Explication simple et littérale des cérémonies de l'Église*. Paris, 1720, t. II, chap. 1^er^, p. 15 et 16, note.

BATON CANTORAL.

CATHÉDRALE DE NOYON.

Jean des Platines Chanoine et Chantre de Noyon
XVIe Siècle

CHRONIQUE.

Le Congrès archéologique de France en 1871. — La Société française d'Archéologie, de plus en plus convaincue de la nécessité de porter la vie en province, se propose de tenir cette année des réunions dans plusieurs villes : le congrès archéologique siégerait successivement en Anjou, en Poitou et en Bretagne. Nous pourrons, nous l'espérons, indiquer l'itinéraire de la Société dans le prochain numéro du *Bulletin*.

De Caumont.

Décoration de l'ordre de Léopold décernée à deux membres de l'Institut des provinces. — Nous apprenons avec joie que M. *de Burbure*, d'Anvers, et M. *Siret*, de St-Nicolas, l'un et l'autre membres de l'Institut des provinces de France et de l'Académie royale de Belgique, ont été nommés chevaliers de l'ordre de Léopold. De nombreux travaux leur ont mérité cette distinction.

Restaurations à l'hôtel-de-ville, au beffroi et à l'église St-Jacques de Gand. — Le *Journal des Beaux-Arts* de Belgique, dont le directeur est notre savant confrère M. Siret, membre de l'Institut des provinces, continue de nous tenir au courant du mouvement artistique à l'étranger.

On fait à l'hôtel-de-ville, au beffroi et à l'église St-Jacques de Gand des restaurations dont le *Journal des Beaux-Arts* parle en ces termes :

« On voit depuis quelque temps aux vitrines de nos libraires une jolie estampe représentant l'hôtel-de-ville de Gand à l'extérieur. C'est le dessin primitif qu'on se propose de suivre, du moins pour la façade qui donne sur la rue Haute-Porte et au coin du marché.

« Au beffroi, on raccommode la corniche qui tombait en ruine et on rejointoie les pierres de cette belle tour que récemment quelques municipaux utilitaires voulaient absolument démolir. Heureusement ils n'ont pas eu chez nous le succès des vandales d'Anvers, qui ont réussi à raser les deux belles portes de leurs remparts. On a, au contraire, fait à notre vieux monument l'honneur d'élargir la rue qui passe à ses pieds, de manière à embellir singulièrement ces parages. Ceux-ci ont, du reste, un bien grand mérite à nos yeux, puisqu'à fort peu de distance l'un de l'autre, Gand peut montrer quatre monuments des plus curieux et des plus historiques : l'hôtel-de-ville, le beffroi, St-Bavon et St-Nicolas. Magnifique assemblage que l'on rencontrerait difficilement ailleurs !

« A St-Jacques, on a eu l'excellente pensée de rendre à la façade son cachet ancien. La flèche de gauche va être reconstruite en style roman, tandis que l'autre est à crochets. »

Projet pour l'embellissement de Vienne en Autriche. — « A Vienne, les plans de l'architecte Frédéric Schmith pour la nouvelle place de revue ont été adoptés par l'empereur. La capitale de l'Autriche possédera là, dans dix ans, une des plus belles places du monde. Les coins principaux seront occupés par les palais des Chambres et par l'Université ; au milieu, l'hôtel-de-ville. Le Parlement sera bâti en style grec par le professeur Théophile Hansen. L'Université sera construite par le professeur Henri Ferstel; elle sera en style Renaissance et à coupole. Le professeur Schmith se chargera de l'hôtel-de-ville. Les trois bâtiments auront leur façade tournée vers la rue principale; ils en seront séparés par un parc avec deux fontaines. Derrière l'hôtel-de-ville, il y aura un grand jardin. A côté des grands bâtiments qui précèdent, s'élèveront le nouveau Palais de Justice et l'Hôtel du général commandant la ville. On peut comprendre à quel point l'effet d'une pareille place sera imposant et grandiose. Puissent les bienfaits de la paix permettre à ces beaux projets d'être exécutés ! L'infatigable professeur Schmith exécute en ce moment une eglise gothique à cou-

pole, à Fünfhaus. Cet ouvrage marche vers une prompte terminaison; l'une des deux tours est presque achevée, et l'autre n'est pas beaucoup en arrière. La coupole restera, sans inconvénient, découverte jusqu'au printemps, époque à laquelle on en commencera le voûtage et la couverture. Cette église sera la seule de son espèce, car il n'existe point de monument gothique à coupole. Parmi les ouvrages particulièrement intéressants qui paraissent ici, il faut citer la publications du professeur Grueber « sur les monuments du moyen-âge en Bohême. » Le gouvernement vient d'en reconnaître le mérite en lui allouant un subside annuel de 1000 florins pendant les années 1870 à 1874 inclus. La Commission centrale des Monuments d'Autriche, avait, au préalable, émis un avis complètement favorable à cette allocation. »

Journal des Beaux-Arts de Belgique, dirigé par M. Siret, de l'Institut des provinces.

Les murs de Dax considérés comme pouvant influencer le mouvement électoral. — Après bien des discussions dont il a été rendu compte dans le *Bulletin*, j'ai à vous annoncer la malheureuse décision prise relativement à la destruction d'une partie de nos murailles d'enceinte, du côté de l'est et de la promenade dite *du Rempart*. Sur les sollicitations du maire actuel et de ses adhérents, le ministre, c'est-à-dire notre nouveau préfet, a autorisé cette démolition par une lettre où il dit que l'intérêt historique attaché à ces murailles *n'est pas assez grand pour priver cette partie de la ville de l'avantage de pouvoir s'agrandir de ce côté.* Il ajoute que le gouvernement déchu tenait en réserve cette autorisation pour l'accorder dans quelque circonstance où elle aurait exercé une *influence électorale favorable au gouvernement.* Cette assertion, dont on ne donne pas la preuve, paraît la cause principale de la condamnation prononcée.

Enfin voilà nos pauvres murailles, si belles par leur antiquité, transformées en matière électorale!

Quant à l'extension de la ville, le niveau du terrain est tellement bas qu'il n'est pas à l'abri des grandes inondations de

l'Adour. Des travaux dispendieux seront nécessaires. Des plans ont été dressés par l'administration des ponts et chaussées *pour la défense* de la ville contre l'envahissement des eaux, et une enquête a été ouverte.

Les démolitions de remparts sont d'un singulier à-propos en ce moment, il faut en convenir !!! Pour nous mettre tout à fait en harmonie avec les autres mesures de défense nationale, on a décidé que les terres du rempart serviraient à combler le fossé large et profond qui sépare notre château-fort de la ville !!! H. DE MONVAL.

Note sur quelques objets trouvés à Dax.— Beaucoup d'objets trouvés à Dax ont été détruits ou perdus. J'en citerai seulement quelques-uns :

1° Un *ex-voto* trouvé dans la partie de la muraille en voie de démolition aujourd'hui, lorsqu'on y fit quelques réparations il y a peut-être vingt-cinq ans.

Hauteur : de 60 à 70 centimètres environ. Il porte l'inscription suivante :

J · O · M ·
SILVA ·
NIVS ·
SILVI ·
NVS ·
V · S · L · M ·

Il est plus que probable que c'est l'accomplissement d'un vœu pour une guérison opérée par les eaux thermales très-abondantes dans le fossé.

2° Un Cupidon, trouvé un peu plus tard dans la muraille, près de la tour d'angle sud-est, sculpté en demi-relief sur une plaque en marbre blanc.

Il est couché, étendu, endormi et tient nonchalamment son arc entre ses jambes. L'exécution est très-mediocre.

3° Une belle jambe, complète depuis la partie supérieure du genou, plus grande que nature, en marbre blanc, trouvée il y a quelques années dans les démolitions du rempart sud.

L'exécution est très-remarquable. La statue devait être fort belle. Le pied est chaussé d'un cothurne très-élégant.

4° Une grande pierre sépulcrale portant une inscription que je ne puis vous donner en ce moment, trouvée il y a très-longtemps.

5° Un chapiteau ou piédestal de colonne (je ne m'en souviens pas exactement) avec quelques ornements.

6° Il m'est arrivé un jour, il y a peu d'années, d'arrêter le marteau d'un ouvrier levé sur deux tronçons de colonnes, l'un en marbre blanc, l'autre d'une pierre brillante cristallisée. Je me hâtai de prévenir qui de droit; mais je n'ai pas revu ces deux objets, et je crois qu'ils ont fait nombre parmi les plus vils matériaux.

7° J'oubliais une plaque à peu près carrée, de 60 centimètres environ, portant une inscription en très-grands caractères, dont je n'ai pas en ce moment le texte dans ma mémoire, mais où je crois qu'il s'agit d'un affranchi de Pompée.

Je ne vous parle pas des mosaïques trouvées sous le sol, des médailles romaines en quantité qui n'ont pas été recueillies par l'autorité. Un seul boulanger m'en a donné 15 dans un mois. Il me réservait les *gros sous étrangers* qui lui arrivaient. Depuis la refonte, ils doivent avoir disparu en grande quantité. Il y avait beaucoup d'Antonins parmi ces pièces.

H. de Monval.

Urgence d'une réforme dans l'enseignement. — L'Académie des Sciences a tenu récemment une séance mémorable dans laquelle elle a porté le jugement le plus sévère contre l'Université comme corps enseignant, contre son fonctionnement centralisé, dont le rouage moteur est dans un bureau routinier de la rue de Grenelle-St-Germain, et, ce qu'il y a surtout à remarquer, CONTRE SA MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT QUI NOUS CONDUIT AU CRÉTINISME.

Ce sont MM. Dumast, Sainte-Claire-Deville, Delaunay, H. Bouley, Faye, Mathieu, de Quatrefages, général Morin, qui ont rivalisé, dans ce concert de plaintes, contre une puissance qui s'était abritée jusqu'ici sous la gloire de leurs noms et sous le prestige de leurs travaux scientifiques.

M. Sainte-Claire-Deville a dit :

« Je fais partie de l'Université : je vais avoir ma retraite ; eh bien ! je le déclare franchement, voilà, en mon âme et conscience, ce que je pense : l'Université telle qu'elle est organisée nous conduirait à l'ignorance absolue ; le professeur n'est rien, l'administration est tout. Je ne reconnais aucun tribunal supérieur à l'Académie des sciences pour juger en pareille matière ; c'est pourquoi je voudrais qu'elle employât toute son autorité pour faire sortir de ses gonds la porte rouillée qui s'est fermée sur notre enseignement depuis 92. »

L'éminent professeur demande que l'Académie « étende le cercle de ses communications, et qu'elle y fasse entrer toutes les questions d'enseignement scientifique, *de quelque ordre qu'elles soient*, et de quelque part qu'elles viennent. »

M. Henri Bouley applaudit à la proposition. « Il faut que nous sortions de cette ornière, dit-il, j'aurai à dire un jour comment j'ai toujours été arrêté dans l'enseignement professionnel dont j'ai la direction. »

M. Chasles affirme que nous en sommes encore en France à l'organisation de 1813, pendant que nous sommes distancés par tous les peuples voisins.

M. Mathieu ajoute que les études littéraires et les études scientifiques ont baissé. On ne saurait trop se préoccuper de chercher un remède efficace à un pareil état de choses.

M. Dumast dit que depuis longtemps le monopole était jugé et considéré comme une cause de décadence.

Les causes en apparence multiples de cette dégénérescence se réduisent, en fin de compte, à une seule. C'est la centralisation appliquée à l'Université qui, d'un avis général, a tué l'enseignement supérieur. Tous les établissements soumis au même régime, aux mêmes programmes, attendant la vie d'un centre commun, finissent par s'endormir dans une lourde apathie. Le système est tout autre en Angleterre et en Allemagne. Les Universités ont chacune leur vie propre ; elles ont leur autonomie ; elles prospèrent.

MM. de Quatrefages et Bertrand appuient ces observations.

M. Hermite dit que la Faculté des sciences de Paris est « sous un joug qui étreint et étouffe la science française. »

L'Académie s'est hautement prononcée dans cette séance, par la voix des académiciens les plus autorisés, *en faveur de la liberté absolue d'enseignement.*

Nous avons donc pour nous le premier corps savant du pays, quand nous demandons des *universités régionales* et la décentralisation des études.

DE CAUMONT.

Décentralisation. — Un comité de décentralisation vient de se former à Tours ; il a adressé la pétition suivante à l'Assemblée nationale ; nous nous empressons de reproduire les principaux passages de cette adresse :

« MESSIEURS,

« Vous connaissez aussi bien que nous la cause intérieure du mal qui nous dévore, envenime nos divisions, et nous fait osciller, depuis quatre-vingts ans, du despotisme à l'anarchie et de l'anarchie au despotisme.

« L'omnipotence de Paris par le fait d'une centralisation excessive, choyée par les tribuns non moins que par les Césars, est la source de l'instabilité qui, tous les quinze à vingt ans, remet chez nous tout en question, gouvernement, administration, propriété, famille ; nous rejette en arrière dans la voie du progrès moral et politique, et condamne la France au supplice de Sisyphe remontant éternellement son éternel rocher.

« Nous devons à tout prix profiter des circonstances pour porter remède au mal invétéré qui n'enrichit quelques-uns qu'en consommant la ruine du plus grand nombre.

« Le moment actuel ne peut être mieux choisi. Vous avez une nouvelle constitution à faire ; la révolution et la guerre ont fait devant vous table rase, et nos malheurs mêmes sont une condition favorable au succès des réformes projetées. Notre légèreté proverbiale, trop réelle, doit s'être modifiée à la suite de désastres inouïs. Nous sentons enfin le prix de la réflexion et

de la prudence, et l'étendue de nos misères a élevé chez tous l'esprit de sacrifice à sa plus haute puissance.

« Enfin, une suite d'événements, dont la rapidité et la portée dépassent toutes les prévisions humaines, vous a conduits à vous réunir en province ; la translation hors Paris de la capitale politique de la France, que le bon sens populaire acclame comme le remède souverain, seul efficace, se trouve être en ce moment *un fait accompli* qui répond par avance aux objections de la routine et aux timidités intéressées des convoitises particulières.

« La vertu même du *fait accompli* nous épargne le soin d'en prouver la nécessité et l'efficacité absolues. D'ailleurs les attentats du parti démagogique, que la mesure proposée a pour but de prévenir, sont dans toutes les mémoires. Le vrai peuple, celui qui travaille et souffre le premier des révolutions impudemment commises en son nom, est las de voir à chaque génération le fruit de ses labeurs dissipé ou compromis par la violence ou l'inertie de la population parisienne.

« La province, Messieurs, qui vous a nommés sans condition, avec une confiance absolue dans la droiture de vos intentions, vous adjure de mettre fin à ses souffrances intolérables. Elle veut rester convaincue que vous accepterez avec fermeté d'âme, des mains de la patrie en deuil, l'obligation de sacrifier au besoin vos préférences, vos plaisirs et vos intérêts privés pour assurer, par une mesure énergique, opportune et nécessaire, la stabilité des institutions que vous avez mission de formuler.

« Les objections ne vous manqueront pas. La routine et l'intérêt se ligueront pour vous faire trébucher devant des obstacles chimériques. Vous puiserez alors dans votre dévouement à la chose publique, dans l'appel que vous ferez à toutes les lumières et à toutes les bonnes volontés, les moyens pratiques de mettre en exécution la mesure proposée.

« Ne craignez rien, Messieurs, de ces résistances passagères. Du moment où vous serez portés par le courant de l'opinion publique, dont nous voyons sans cesse le flot monter et s'accroître autour de cette question, marchez résolûment dans la

voie qu'elle vous indique, en inscrivant formellement en tête de la Constitution ce simple article : *Le siége des pouvoirs publics de la France devra toujours être établi dans une ville centrale de province, d'une population inférieure à soixante mille habitants, et à une distance de Paris d'au moins vingt-quatre myriamètres.* »

J'avais émis une opinion pareille dans le n° 1 du *Bulletin monumental*, année 1871 ; c'est donc avec satisfaction que je trouve des conditions identiques pour la distance exigée de Paris et pour la population de la ville appelée à recevoir l'Assemblée.

Mais au moment où les esprits sages se prononcent, le Gouvernement vient de choisir Versailles pour siége de l'Assemblée. Nous le regrettons profondément ; car Versailles est trop près de Paris pour ne pas offrir les mêmes inconvénients. Il valait beaucoup mieux choisir Fontainebleau que Versailles, et beaucoup mieux encore choisir une ville du centre.

Ce que nous redoutons surtout à Versailles pour les membres du Corps législatif, c'est l'influence de Paris. Près de cette ville, les meilleures dispositions seront paralysées ; nos législateurs seront circonvenus, trompés sur une multitude de choses par les parties intéressées ; les abus seront maintenus sous différents prétextes, et l'espoir que l'on fonde sur la droiture et le courage de nos mandataires SERA PROBABLEMENT DÉÇU. Ajoutons qu'un travail consciencieux et sérieux ne peut être poursuivi longtemps près de Paris : il faut pour cela du recueillement, demeurer loin des intrigues et du monde frivole de cette ville.

Bien des députés d'ailleurs auront leur logement à Paris et viendront à Versailles pour les séances de la Chambre ; ils y passeront une grande partie de leur temps, quand ils n'oublieront pas de se rendre aux séances de la Chambre.

Ceux qui ont opté pour Versailles verront bientôt, j'en suis convaincu, les inconvénients de cette résidence.

DE CAUMONT.

Du transfert en province de la capitale politique de la France, par M. de Galembert (1). — M. de Galembert, inspecteur des monuments historiques d'Indre-et-Loire, vient de faire paraître une brochure du plus haut intérêt, intitulée *De la décentralisation et du transfert en province de la capitale politique de la France.* C'est sous la forme d'une lettre à nos représentants à l'Assemblée nationale que l'auteur a résumé ses idées dans le petit livre que nous annonçons. Ce livre est plein de vérités éloquemment exprimées; on en jugera par le passage suivant :

« La population parisienne se divise en deux grandes fractions. En premier lieu, une masse principale mobile, inconsistante, dépourvue de sens politique; spirituelle, sceptique, railleuse; faisant bon marché du sens commun; divisible à l'infini, sans lien entre les molécules qui la composent; accessible aux impressions les plus diverses, et, comme telle, ne pouvant opposer à la fraction adverse qu'un barrage submersible, qui n'a jamais manqué de livrer passage aux grandes eaux.

« En second lieu, une masse moindre, mais compacte et disciplinée; pour l'attaque visqueuse, nauséabonde et pleine de ferments putrides; impuissante à édifier, mais prompte à détruire; souple et audacieuse, orgueilleuse et rampante; pouvant, comme les animaux à sang froid, rester des années dans une torpeur apparente, pour se lever subitement au moment opportun, et révélant son retour à la vie par l'effroi qu'elle inspire et les ruines fumantes qui s'accumulent autour d'elle.

« C'est entre le remous formé par ces deux courants contraires, trop divergents pour se confondre, trop faibles pour se dominer, que vous songeriez, Messieurs, à transporter de nouveau le sanctuaire tant de fois violé où doivent se débattre les suprêmes destinées de la patrie! Êtes-vous plus forts et plus impeccables que vos pères, qui, depuis quatre-vingts ans, n'ont pu y formuler ni une réforme vraiment féconde, ni une constitution

(1) Tours, imprimerie de A. Mame (mars 1871). Prix : 1 fr.

durable? Vous croyez-vous plus qu'eux à l'abri des séductions de Babylone, ou des menaces et des violences du dragon révolutionnaire? Espérez-vous que dans ce milieu bruyant et fiévreux, bannissant stoïquement toute distraction et tout plaisir, vous pourrez aisément vous recueillir dans la méditation et le silence, pour fonder enfin les lois constitutives qui doivent régénérer la France? Ne devez-vous pas craindre enfin que l'esprit de la capitale, si opposé à celui de la province qui vous a nommés, ne cause insensiblement une séparation fâcheuse entre les mandataires et le député, et qu'en changeant de point de vue vous ne soyez entraînés, à votre insu, trop loin du point de départ pour pouvoir désormais nous entendre? Ainsi, parmi les problèmes compliqués que vous avez à résoudre, celui d'une *décentralisation* sincère, effective, sera un des premiers l'objet de vos études; pourrez-vous le discuter librement du sein de la capitale qu'il s'agit d'amoindrir, et ne trahirez-vous pas fatalement les intérêts de la province, qui, vous le savez, n'est plus disposée à se payer sous ce rapport de vains compromis et de faux-fuyants menteurs?

« Mais, direz-vous peut-être, nous prendrons minutieusement toutes les précautions préventives; nous multiplierons la police et les gendarmes; nous nous entourerons d'une garde fidèle; nous édicterons des peines menaçantes, et nous nous laisserons égorger sur nos chaises curules. Ah! Messieurs, qu'en ce point comme en tant d'autres, l'expérience de vos prédécesseurs ne soit pas perdue! Comme vous, ils eurent des gardes et édictèrent des lois comminatoires, et cependant ils succombèrent, par cette souveraine raison qu'ils s'étaient mis en lutte avec la force des choses, qu'ils avaient voulu naviguer au mépris des vents et du courant, et que, cédant à des considérations toutes personnelles, ils n'avaient pas su distinguer l'accessoire du principal, le simple du complexe, la vérité sévère et féconde de l'erreur séduisante et stérile.

« Vous, leurs successeurs, vous que leur héritage oblige, vous éviterez cet écueil; et, prédisposés par la pensée du deuil universel qui nous couvre de son crêpe funèbre, vous n'hési-

terez pas à préférer l'ennui de Washington, avec la certitude d'y mieux remplir vos devoirs, aux tentations de New-York, dont les plaisirs vous prépareraient infailliblement de cruels remords. »

Philosophie sociale. — Nous trouvons dans *L'Avenir de la province*, journal qui paraît à Nice, des principes philosophiques que nous allons reproduire, et qui, nous l'espérons, finiront par se répandre de plus en plus au grand avantage du pays.

« Il est temps que le gouvernement du pays par le pays devienne une vérité, non pas seulement dans les hautes régions de l'autorité législative où s'agitent les destinées de la nation entière, mais dans chaque département d'abord, puis dans les limites marquées par la nature des choses.

« Il est temps que le pouvoir central ne puisse plus imposer à la nation ses idées et ses systèmes; il nous faut :

« La nomination des sous-préfets par les Conseils généraux et d'arrondissement de leurs circonscriptions;

« Des préfets par les Conseils généraux;

« Les fonctions de préfet et de sous-préfet ne seraient point rétribuées par le trésor public; le Conseil général allouerait, en sus des frais de bureaux, telle indemnité qu'il jugerait convenable à titre de frais de représentation.

« Nous espérons que le grand historien, M. Thiers, comprendra qu'aujourd'hui les conditions sociales ne sont plus les mêmes qu'à l'époque du Consulat. Alors il fallait peut-être constituer, centraliser la vie nationale si bouleversée par la tourmente révolutionnaire. La force directrice de l'État est trop grande; elle paralyse l'initiative de l'individu et des groupes d'individus qui s'appellent les communes. Il faut rendre au pays la vie qui lui appartient, et faire circuler le sang, qui afflue au cœur, jusque dans les dernières veines du corps social.

« La pensée fondamentale que l'on peut considérer comme la *Charte de centralisation*, c'est que les individus ou les

familles dont la réunion constitue la commune, l'arrondissement, le département, sont radicalement incapables, non-seulement de participer aux affaires de l'État, mais de régler leurs propres affaires, et que, pour les empêcher de faillir, une sagesse supérieure doit toujours les tenir en tutelle; c'est, en outre, que cette sagesse supérieure ne peut résider utilement qu'au centre même du gouvernement. De là un système qui détruit toute indépendance, qui supprime toute vie locale, qui habitue les citoyens à ne rien attendre de leurs propres efforts, et à subir directement toute impulsion qui leur est transmise par la voie hiérarchique.

« Un écrivain, M. Michel Chevalier, dit dans un article de la *Revue des Deux-Mondes :* le gouvernement de la France est comme une grande roue qui tourne et dont tout suit servilement la rotation, des rives du Var aux rochers du Finistère. Qu'on soit maître de la roue, et on est maître de la France.

« Il est temps que cela finisse. »

(Avenir de Nice.)

Le crime de la guerre. — Nous trouvons dans le même journal des réflexions philosophiques sur la guerre qui méritent d'être méditées:

La gloire militaire est un appât inventé par les *entrepreneurs de guerre* pour attirer les ouvriers dont ils ont besoin.

C'est un breuvage enivrant qui fait perdre la raison aux gladiateurs et les empêche de se rendre compte clairement de leur affreuse besogne.

C'est le costume éclatant que revêt le charlatan pour attirer l'attention de la foule sur ses remèdes de mauvais aloi.

C'est le bruit sous lequel on cherche à étouffer la voix de la conscience, cette voix accusatrice qui répète :

TU AS TUÉ!

TU AS VOLÉ!

SOIS MAUDIT!

Jusqu'à quand les peuples se laisseront-ils follement séduire

par cet appât, enivrer par ce breuvage, tromper par ces oripeaux, étourdir par ce bruit?

Jusqu'à quand fermeront-ils l'oreille à la voix intérieure qui seule proclame la vérité?

Arrière la gloire militaire!

PLACE A LA GLOIRE CIVILE!

(Avenir de Nice.)

NÉCROLOGIE. — *Mort du baron de Gerlache.* — Le baron de Gerlache, ancien vice-président de la Cour de cassation de Belgique, membre étranger de la Société française d'Archéologie, qui avait assisté avec M. le comte de Mérode, M. de Reiffemberg et plusieurs autres grandes notabilités belges au Congrès tenu par la Société à Lille en 1845, est mort en février dernier. Nous empruntons à la *Revue des Beaux-Arts* de Belgique quelques mots sur la vie de cet homme illustre :

« Nous n'avons pas à nous occuper, dit le *Journal des Beaux-Arts*, de la carrière presque toute politique de ce Belge vénéré; le côté littéraire de son existence a seul droit à une mention dans ce journal. Il y a soixante ans à peu près que M. de Gerlache débuta dans la carrière des lettres par une traduction de Salluste qu'il publia pour ses amis seulement, et qu'il remania considérablement en 1847. Salluste semble avoir été l'objet tout spécial des affections de M. de Gerlache, à tel point que, comme historien, il s'est pour ainsi dire approprié ses allures dans le fond comme dans la forme. En 1821, un *Essai sur Grétry*, que de Gerlache avait intimement connu, fut très-remarqué et sera longtemps estimé comme ce qu'il y a de plus complet sur le grand musicien liégeois. L'histoire de Liége lui doit d'excellents travaux, entre autres son livre publié en 1843 : *Histoire de Liége depuis César jusqu'à Maximilien de Bavière.* Cet ouvrage fut précédé d'une *Histoire du royaume des Pays-Bas depuis* 1814 *jusqu'en* 1830 (2 vol. in-8°, 1839), remarquable surtout par une *Introduction* où l'auteur traite du régime communal et des révolutions des XVI^e et XVII^e siècles. Ce dernier livre donna lieu

à des discussions très-vives dans lesquelles les opinions de M. de Gerlache furent vivement attaquées sans cesser d'être respectées. Cette *Histoire* forme un des titres les plus solides de l'auteur à l'estime de la postérité. En 1859, il revit ses *Œuvres* et les publia enrichies de notes nouvelles qui prouvent avec quel soin, quelle conscience et quelle intégrité son esprit envisageait les hommes et les choses. »

J'avais été assez heureux pour correspondre avec M. le baron de Gerlache auquel je fus présenté, dans le temps, par M. le comte Félix de Mérode : il m'a témoigné la plus grande bienveillance et le plus grand intérêt pour les travaux de la Société. M. de Gerlache était grand-croix de l'ordre de Léopold de Belgique, et décoré de plusieurs ordres étrangers, membre de l'Académie royale de Bruxelles, président de la Commission royale d'histoire, membre d'un grand nombre d'Académies. Il avait joué un grand rôle dans son pays et présidé le Congrès national qui a proclamé l'indépendance politique de la Belgique. A. DE CAUMONT.

Mort de M. Le Jean. — Nous apprenons la mort de M. Le Jean, célèbre voyageur né dans le Finistère. Il y a vingt-cinq ans, M. de Caumont ayant, comme on le sait, proposé des prix de 300 fr. pour la confection de cartes agronomiques dans plusieurs départements, M. Le Jean esquissa la carte agronomique du Finistère, qui fut présentée en son nom à l'Institut des provinces par M. Du Chatellier. Cet essai était loin de répondre aux désirs de M. de Caumont, mais il y avait pourtant un ensemble de faits bien observés exprimés sur une carte par des teintes multiples; des notes explicatives intéressantes accompagnaient le tableau, et la Commission fut d'avis de décerner un prix à M. Le Jean qui avait répondu le premier à l'appel. Cette distinction n'a pas été sans influence sur son avenir; car immédiatement après l'avoir reçue, nous l'avons souvent rencontré à Paris au Dépôt des Cartes et dans toutes les collections où il pouvait étudier à fond la géographie. Bientôt apprécié de

M. Jomard et de plusieurs hommes éminents de la Société de Géographie, il put entreprendre, avec le secours du gouvernement, de longs et difficiles voyages dont il a été rendu compte à diverses époques et qui attestaient son courage et son dévouement. Quelque temps avant la guerre d'Abyssinie, qui renversa l'empereur Théodoros, ce pays avait été exploré par M. Le Jean, qui avait révélé beaucoup de faits inconnus avant lui. Notre courageux voyageur avait trouvé dans les succès de ses pénibles explorations la récompense dont il devait, selon toute apparence, jouir encore de longues années; mais cet espoir a été déçu, et les journaux viennent de nous apprendre sa mort.

M. Le Jean avait assisté à plusieurs des congrès dirigés par l'Institut des provinces à Paris. L. M. S.

Mort de M. Morel Fatio et de M. Thorigny. — Nous apprenons la mort de M. Morel Fatio, conservateur du musée naval au Louvre, officier de la Légion d'Honneur, et celle de M. Thorigny, membre de la Société française d'Archéologie, dessinateur habile qui avait publié à Caen un album des monuments du Calvados et collaboré à beaucoup de recueils iconographiques. M. Thorigny était un des principaux administrateurs du *Monde illustré.*

Mort de M. Edmond Le Grain, membre de l'Institut des provinces, à Vire. — M. Edmond Le Grain, membre de l'Institut des provinces, vice-président du Conseil municipal de Vire, est mort dans cette ville le 11 février 1871. C'est pour la classe des beaux-arts que M. Le Grain avait été élu membre de l'Institut des provinces. C'était, en effet, un peintre distingué dont les toiles ont été remarquées dans un grand nombre d'expositions régionales et générales. M. Le Grain avait une fortune indépendante, et c'était par amour de l'art qu'il avait sérieusement étudié la peinture à Paris et en province; il n'avait que 51 ans; c'était un des hommes les plus désintéressés, les plus dévoués et les plus empressés à prendre sa part des œuvres utiles qui honorent notre pays.

DE CAUMONT.

ANCIENNES NOTES

SUR

QUELQUES ÉGLISES

ANTÉRIEURES A L'AN 1050;

PAR M. DE CAUMONT.

Dans la recherche que l'on peut faire en France des constructions romanes les plus anciennes (ère romane primitive), nous comprenons celles qui appartiennent au commencement ou même à la première moitié du XI^e^ siècle. C'est l'horizon chronologique auquel je m'étais arrêté quand, dans mes excursions archéologiques, je m'attachais à étudier cette période romane primitive si mal connue, vu le petit nombre de types qui ont persisté jusqu'à nous.

L'intéressant mémoire de M. Noguier, inséré dans le dernier numéro du *Bulletin monumental*, m'a rappelé que je n'ai pas encore publié diverses notes, déjà anciennes, sur les édifices antérieurs à 1050. Cette réserve de ma part tient à deux causes : la première, à ce que je désirais revoir quelques-uns de ces monuments aperçus souvent en courant et dont les caractères n'avaient pas été suffisamment étudiés ; la seconde, à ce que je désirais me procurer des figures absolument nécessaires quand il s'agit de signaler des monuments d'une ancienneté toujours contestable, puisqu'ils

peuvent avoir été reconstruits à des époques postérieures aux dates primitives.

Je devrais par ce motif réserver encore pour un temps plus éloigné la plupart de mes notes, car je ne dessine pas assez vite ni assez bien pour avoir pu relever, dans mes voyages, tous les fragments qui ont fait l'objet de mes observations.

Il n'est pas toujours possible de s'arrêter dans une localité autant qu'on le voudrait ; il y a bien des exigences auxquelles il faut se soumettre : la ponctualité des voitures publiques et des chemins de fer, la nécessité d'arriver à jour fixe dans des localités où l'on est attendu ; enfin l'incertitude du temps, la pluie, le vent, et d'autres intempéries, s'opposent souvent à ce que l'on puisse ouvrir un album pour essayer une esquisse.

J'ai peu d'espoir aujourd'hui de réunir les dessins qui me manquent : les archéologues dessinateurs deviennent de plus en plus rares. Depuis que les chemins de fer existent, on ne sait plus faire de courses à pied ; toute localité éloignée d'une gare est considérée comme un pays perdu qu'on n'ose plus aborder. Il faut le dire, car c'est un mal incontestable, *notre génération fume beaucoup*, mais elle ne sait plus aller à pied ; elle est blasée sur toute chose, et la moindre peine arrête nos jeunes antiquaires.

Ces considérations me décident à publier quelques-unes de mes notes ; car j'en ai déjà égaré une bonne partie, et le reste pourrait bientôt disparaître.

MONUMENTS ANCIENS DU BEAUVOISIS.

L'ouvrage de M. Woillez sur les monuments religieux de l'ancien Beauvoisis sera toujours relu avec fruit et intérêt par ceux qui voudront étudier sérieusement les transformations de l'architecture aux différents siècles du moyen-âge. L'auteur a su habilement analyser les monuments de son

département, et l'on peut avec confiance suivre ses aperçus toujours éclairés par une étude philosophique des faits.

Le département de l'Oise renferme d'ailleurs une série assez complète de monuments religieux de différents âges, parmi lesquels le plus ancien est probablement l'église de la Basse-Œuvre, à Beauvais.

La construction générale de la Basse-Œuvre (1) est, dit judicieusement M. Woillez, d'une sévérité, d'une simplicité qu'on doit remarquer. Deux murs parallèles sont élevés à une hauteur égale et percés supérieurement d'une rangée de fenêtres symétriques à plein-cintre et intérieurement évasées pour éclairer l'espace compris entre ces murs, c'est-à-dire la nef centrale, qu'abrite un plafond en bois surmonté d'un comble en charpente à deux versants.

Parallèlement encore à ces murs, reposant intérieurement sur des piliers carrés séparés par des arcades à plein-cintre, on en a élevé un autre en dehors, de chaque côté, également percé de fenêtres à plein-cintre et beaucoup plus bas que les murs centraux avec lesquels ils comprennent deux espaces ou nefs secondaires appelés collatéraux. Ces derniers, communiquant avec la nef centrale par les arcades des murs intérieurs, sont abrités par un toit à un versant et une charpente appuyée d'une part sur le haut du mur secondaire, et correspondant d'autre part au même niveau sur le mur central voisin : du reste, correspondance absolue des fenêtres avec celles des arcades.

On n'y voit aucun système général d'ornementation que la disposition de l'appareil et des briques usitée dans les constructions romaines.

Les massifs des piliers intérieurs (entre la grande nef et les petites) sont composés d'assises de pierres de taille irrégulières.

(1) Figurée dans l'atlas de mon *Cours d'antiquités*, t. IV.

Comme œuvre monumentale, la Basse-Œuvre est un des monuments les plus précieux qui nous restent. Édifice le plus ancien du diocèse de Beauvais avant le X^{e} siècle, il doit avoir eu une influence notable dans le pays sur les monuments analogues qui furent construits. Cette influence s'exerça très-certainement, et elle a même persisté postérieurement à l'ère romane primitive; mais elle allait en s'affaiblissant, et, durant la tourmente sociale de la fin de cette triste période, l'art dut se modifier.

Faute de monuments contemporains, on ne peut suivre pas à pas les modifications qui s'opèrent. Ce n'est que vers la fin du X^{e} siècle ou au commencement du XI^{e} que ce résultat se manifesta.

On trouve à Montmille, à Hermès et à Bresles des nefs très-anciennes offrant une grande ressemblance avec celle de la Basse-Œuvre.

D'après M. Woillez, les monuments de l'architecture romane en Beauvoisis peuvent se diviser en deux catégories : les uns que l'on peut considérer comme les types les plus anciens après la Basse-Œuvre, et dont la construction peut remonter, pour plusieurs d'entre eux, plus haut que la fin du X^{e} siècle; les seconds ayant, avec les précédents, une analogie franche qui doit les faire grouper à leur suite ou peu après eux.

Dans la première catégorie, M. Woillez range les églises ou portions d'églises suivantes :

Façades et portions de nef de Balagny, Bresles, Estrées-St-Denis, Tillé (nef et façade en partie), Cinqueux, façade de la Basse-Œuvre, partie des nefs de Breuil-le-Vert, Hermès, une arcade intérieure de Sacy-le-Petit, l'église de Sarron, sauf les remaniements.

Cette délimitation faite par M. Woillez des églises les plus anciennes du diocèse de Beauvais est extrêmement précieuse;

car cet excellent observateur ne s'est déterminé qu'après un examen sérieux à grouper ces édifices dans une famille particulière. Tous ceux qui veulent étudier le passage du roman primitif au roman secondaire feront bien de les visiter sur place, son livre à la main. Je n'ai malheureusement pu faire cet examen que pour quelques-uns. Mais les excellentes planches de M. Woillez m'ont permis de me former une idée assez juste des autres.

Voici quelques-uns des faits que mentionne M. Woillez relativement au mode de construction : « Les caillous, les « moellons bruts ou équarris, la pierre de taille, et enfin la « brique, comme rare exception, étaient les éléments du « style roman pur. Rarement la pierre de taille était utilisée « seule ; elle constituait un élément employé avec plus ou « moins de parcimonie *pour les angles des murs, les con-* « *treforts et le pourtour des baies de portes et de fenêtres*, « tandis que les moellons ou les caillous plus communs for- « maient le remplissage intermédiaire.

« Les moellons bruts étaient utilisés bien plus souvent « seuls pour compléter les parements extérieurs, et leur « disposition horizontale présentait souvent un caractère tout « spécial, propre au roman pur : celle en arête de poisson « mise en usage tantôt sur de grandes surfaces, tantôt li- « mitée et restreinte. Cette disposition inclinée des moellons « paraît avoir eu pour but non une ornementation exté- « rieure, mais la solidité du parement, l'inclinaison oblique « des moellons les uns sur les autres leur donnant réci- « proquement des points d'appui plus solides que dans la « superposition à plat. »

Je transcris cette opinion de M. Woillez parce qu'elle est partagée par la plupart des antiquaires et qu'elle montre ainsi l'accord qui existe entre eux sur les principes admis par les constructeurs anciens.

Les façades étaient simples : un pignon à angle droit, ou bien dessinant les pentes du toit de la nef et flanqué ou non de contreforts latéraux, une porte, et au-dessus une petite fenêtre centrale, ou, par exception, trois fenêtres sur une ligne.

La façade de Bresles nous fournit un exemple de cette or-

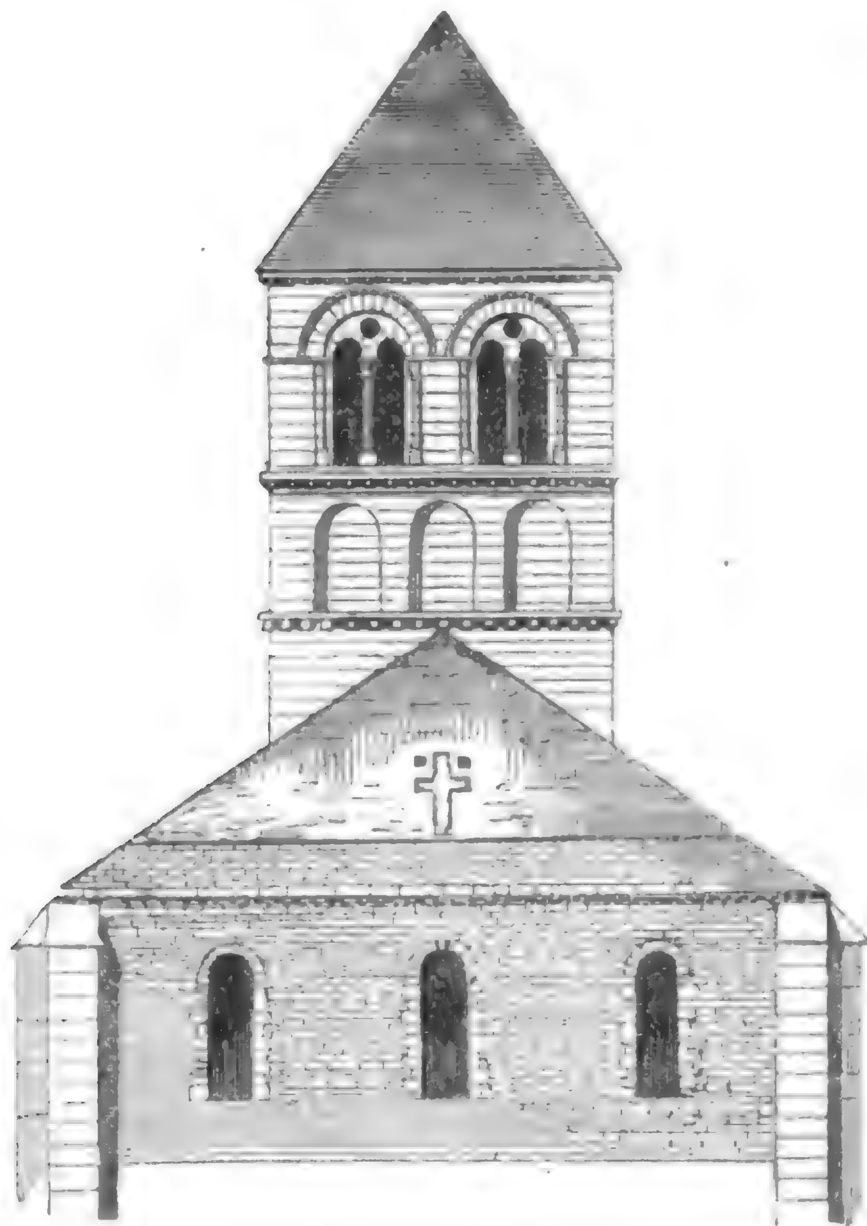

FAÇADE DE L'ÉGLISE DE BRESLES.

donnance. Elle porte une croix ancrée que l'on retrouve à Tillé et à la Basse-Œuvre.

Les constructeurs étaient trop peu hardis pour produire

des églises entièrement voûtées : la voûte n'était employée que partiellement, dans les absides et au niveau du chœur. Un plafond horizontal en bois fixé à la charpente remplaçait les voûtes dans la nef et les transepts.

St-Rémy-l'Abbaye, gravée sur la pl. XIV de l'*Archéologie du Beauvoisis*, montre une imitation de la Basse-Œuvre. La disposition générale des fenêtres, les pilastres quadrangulaires des nefs, l'absence de voûtes et l'aspect sévère et basilical de cette église rappellent tout à fait cette ancienne cathédrale.

Tout ce qui précède prouve du reste que l'architecture romane pure, comme l'appelle M. Woillez, était au XI[e] siècle et à la fin du X[e] siècle dans le Beauvoisis, dans le même état que chez nous, et que l'emploi des appareils s'y faisait de même. Il me paraît inutile d'insister sur ce fait, bien naturel d'ailleurs, mais qu'il est toujours bon de constater d'une manière rigoureuse.

Quant aux détails d'ornementation, dessinés et indiqués avec le plus grand soin par le même auteur, nous engageons à se reporter à son ouvrage *L'Archéologie de l'ancien Beauvoisis*. On verra, beaucoup mieux que je ne saurais l'expliquer, comment ils se rapportent encore, pour la plupart du moins, aux détails contemporains que nous avons eu l'occasion de citer et de décrire dans d'autres localités.

MONTIÉRENDER, VIGNORY, ST-WORLES.

Les églises dont j'aurai à parler sont disséminées dans différentes contrées plus ou moins éloignées les unes des autres, et il serait difficile de suivre un ordre géographique bien régulier dans l'examen que j'en compte faire. Je tâcherai cependant de ne pas passer brusquement du nord au midi ou de l'est à l'ouest, et je me bornerai pour aujourd'hui à

réunir aux notes précédentes celles qui se rapportent à Montiérender, à Vignory et à St-Worles de Châtillon-sur-Seine.

Montiérender. — Le bourg de Montiérender est à 3 lieues 1/2 de la petite ville de Vassy (Haute-Marne). La fondation de cette célèbre abbaye remonte jusqu'au VII^{e} siècle. Childéric accorda à Berchine des terres qu'il désirait pour l'établissement du monastère et des concessions dans la forêt voisine. M. l'abbé Bouillant a publié, il y a quelques années, un volume in-8° intitulé *Histoire des moines du Der*, qui contient le récit détaillé des accroissements successifs de l'abbaye et de ses prieurés, avec des notices sur les abbés qui gouvernèrent le monastère.

L'église, une des plus vastes qui nous restent en France, est de deux époques : le chœur est évidemment du XIII^{e} siècle ; j'en ai présenté divers détails dans le *Bulletin* et dans mon *Abécédaire d'archéologie ;* mais la nef remonte à la fin du X^{e} siècle, et, en supposant que la construction ait duré quelques années, on ne peut douter qu'elle ne fût terminée au commencement du XI^{e} siècle.

Le dessin que voici (V. la page suivante), et qui est inédit, justifiera ce qu'indiquent les documents historiques.

Les arcades du premier ordre reposent sur des pilastres carrés dont les chapiteaux, sans saillie du côté de la nef, ne portent que de simples moulures horizontales en dedans des arcs ; les archivoltes se composent de claveaux symétriques sans aucune espèce de moulures. La pesanteur et la simplicité la plus grande caractérisent ces arcades. Elles sont surmontées d'un second ordre tenant la place du triforium : ce sont des cintres géminés surmontés d'une arcature dans laquelle ils sont encadrés ; chaque arcature repose sur des pilastres, mais les cintres géminés viennent se réunir sur une colonne cylindrique à chapiteau cubique ; du

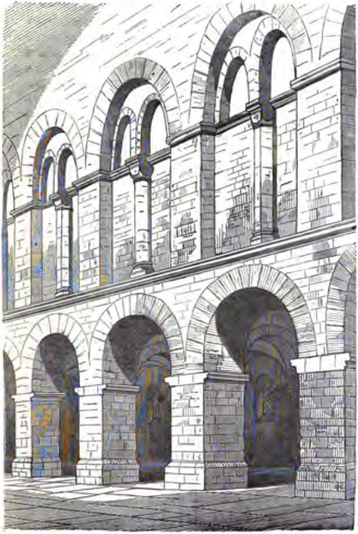

NEF DE MONTIÉRENDER.

Digitized by Google

reste aucune moulure d'ornement autre que les listels qui tracent des lignes horizontales sur l'entablement et sur les bases des colonnes et des pilastres. Cette ordonnance sévère est si bien indiquée dans le dessin de M. Sagot que je n'ai pas besoin d'en dire davantage. Évidemment nous trouvons dans ce spécimen un type très-pur de l'architecture romane antérieure à la renaissance du XI[e] siècle.

Les bâtiments du monastère servent aujourd'hui à loger les étalons du haras. Je n'y ai rien distingué qui remonte au temps de la nef de l'église; la salle capitulaire, très-reconnaissable et très-vaste, m'a paru du XIV[e] siècle.

VIGNORY. — Vignory se trouve sur la route qui conduit de Chaumont à Joinville (Haute-Marne).

L'histoire place à la naissance du XI[e] siècle la construction de l'église St-Étienne de Vignory. Quelque temps après, Roger de Vignory donna l'église et le prieuré qui en dépendait à l'abbaye de St-Bénigne de Dijon. La charte qui constate cette donation est conservée aux archives de la Haute-Marne et porte la date 1049 et le sceau d'Arduin, alors évêque de Langres ; la même liasse renferme d'autres copies, ainsi que l'apprend M. l'abbé Godard-Saint-Jean, autrefois professeur au séminaire de Langres et auquel on doit de très-bonnes recherches historiques. On y voit, dit-il, que l'église de Vignory était nouvellement bâtie et que l'évêque Arduin la dédia le jour de la fête du pape St-Urbain. La charte de donation dont nous parlions, par laquelle Roger de Vignory donne le prieuré à St-Bénigne, commence par ces mots : *Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité.* Les documents écrits établissent, comme on le voit, que l'église de Vignory existait dans la première moitié du XI[e] siècle, et le style de l'édifice ne fait que confirmer ces données.

NEF DE VIGNORY.

Digitized by Google

Les arcades de la nef, larges et sans ornements, reposent sur des piliers lourds et carrés dont quelques-uns seulement s'arrondissent en colonnes massives; les ornements des chapiteaux consistent en quelques moulures très-simples et pauvres d'exécution.

Dans cette nef, dont je présente une travée (V. la page 253), le premier ordre est surmonté d'un triforium; deux cintres géminés qui retombent et s'unissent sur une colonne cylindrique centrale correspondent à chacun des grands arcs du premier ordre et sont séparés les uns des autres par un pilastre. On voit ainsi une alternance de carrés et de cylindres que nous trouvons dans beaucoup d'édifices romans; mais le triforium de Vignory est d'une pesanteur remarquable. Les tailloirs et les chapiteaux des colonnes, dont l'esquisse ci-jointe montre les proportions, sont ornés de torsades, de damiers, de zigzags en creux et de quelques animaux d'un plat relief.

M. l'abbé Godard-Saint-Jean, en passant de la nef au sanctuaire, croit reconnaître un *mouvement oscillatoire éprouvé par l'architecte entre le X^e^ et le XI^e^ siècle ;* mais on sait que toujours on donnait plus d'élégance au chœur qu'à la nef, et il ne faudrait peut-être pas reconnaître par là deux dates sensiblement éloignées.

Les voûtes n'avaient été construites que pour l'abside et le déambulatoire ; pour le reste, la toiture et la charpente demeurèrent visibles.

M. Ramé, de Rennes, avait, je crois, visité l'église de Vignory : il l'a citée dans ses mémoires sur les églises romanes les plus anciennes ; il est à regretter qu'il n'ait pas publié le résultat de ses recherches sur cette intéressante église.

L'église de Vignory n'est pas parvenue jusqu'à nous sans des additions et des changements ; je ne veux attirer l'attention que sur les parties vraiment anciennes, et si M. Bouet y

faisait un jour une excursion, il aurait à dégager, avec son tact bien connu, tout ce qui n'appartient pas à la première moitié du XI[e] siècle. Des chapelles ont rendu méconnaissable tout le côté du midi, et, depuis 1850 que j'ai passé par Vignory, je ne sais ce qu'on y a fait ; je crois, cependant, que les réparations ont eu lieu avec prudence, M. Mérimée avait visité l'église, il l'avait vue avec intérêt, et ses recommandations ont dû être suivies. Je crois d'ailleurs que les travaux ont été confiés à M. de Boiswilvald, un des architectes français les plus renommés.

Je dois à l'habile crayon de M. Sagot, membre de la Société française d'Archéologie, bien connu par ses beaux ouvrages et dont les portefeuilles sont d'une richesse exceptionnelle (1), une charmante vue extérieure de l'église de Vignory du côté des absides. La position qu'avait choisie M. Sagot lui a permis d'embrasser en même temps, et de faire figurer dans le paysage, le vieux château qui domine l'église et le vallon et se présente de la manière la plus pittoresque sur un second plan.

La tour de l'église paraît dans tout son développement; elle est appliquée sur le transept méridional et se compose de plusieurs étages séparés par des cordons. Sur les deux étages supérieurs sont ouvertes des arcades géminées reposant sur des colonnettes. Le toit est en charpente. Une garniture de modillons orne l'entablement. Il n'est pas prouvé pour moi que ce beau clocher soit, dans son entier, de la

(1) M. Sagot, qui a publié de magnifiques planches dans le *Voyage pittoresque dans l'ancienne France*, dirigé par M. le baron Taylor, et dans plusieurs autres grands recueils, a exploré la plus grande partie de la France en véritable antiquaire; ses portefeuilles renferment une collection unique de grands dessins de nos monuments historiques les plus intéressants. Souvent le même monument a été pris de plusieurs côtés, et l'on peut ainsi l'embrasser dans son entier.

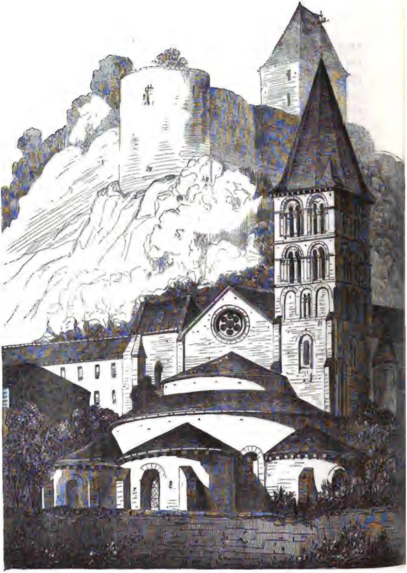

VUE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE ET DU CHATEAU DE VIGNORY.

Digitized by Google

première moitié du XI^e siècle ; il pourrait bien être, au contraire, de la fin ; mais je n'ai plus assez présentes mes impressions de 1850 pour rien affirmer.

Quoi qu'il en soit, dit le savant abbé que nous avons déjà cité (1), Vignory avec son beau clocher, ses maisons blanches et ses airs de petite ville, avec la verdure de ses collines qui la resserrent au milieu d'une gorge étroite, et les ruines de son château dont les pans déchirés se détachent là haut sur l'azur du ciel, Vignory présente au paysagiste un tableau pittoresque ravissant.

Le dessin de M. Sagot résume admirablement cette courte description.

St-Worles de Chatillon. — L'église St-Worles de Châtillon-sur-Seine avait été signalée depuis longtemps par M. l'abbé Tridon comme une des plus anciennes de la contrée, quand je pus la visiter. Aujourd'hui qu'un chemin de fer relie Châtillon-sur-Seine au rail-way de Paris à Lyon par Dijon, il est beaucoup plus facile de s'y rendre qu'autrefois ; et je ne peux qu'inviter les observateurs à faire cette excursion aussi facile aujourd'hui qu'elle présentait de difficultés lorsqu'on n'avait que les voitures publiques à sa disposition. On y verra un musée lapidaire intéressant composé particulièrement des objets romains trouvés à *Essartois* dans les fouilles faites sur l'emplacement d'un édifice que l'on croit avoir été un temple d'Apollon.

On pourra voir encore avec intérêt à Châtillon l'église de l'hospice, ancienne abbaye de Notre-Dame, l'église St-Nicolas, dont j'ai parlé dans un de mes rapports verbaux, et le cimetière monumental, près de l'église St-Worles.

Pour revenir à cette église, la seule dont nous voulons

(1) M. l'abbé Godard-Saint-Jean.

Digitized by Google

VUE DE L'ÉGLISE SAINT-WORLES, A CHATILLON.

Digitized by Google

parler, je la crois de la première moitié du XI^{e} siècle, peut-être moins ancienne cependant que Vignory ; elle me paraît d'ailleurs confirmer les règles de classification que nous avons observées. Des pilastres soutiennent les arcs à plein-cintre qui mettent la nef centrale en communication avec les bas-côtés ; les chapiteaux qui surmontent ces pilastres sont à peine décorés de quelques moulures horizontales : les piliers eux-mêmes sont faits de moellons, matériaux peu choisis qui montrent que l'art de bâtir était alors dans un état inférieur à ce qu'il fut dans la deuxième moitié du XI^{e} siècle. Les mêmes matériaux paraissent avoir été employés pour les murs. Des pilastres en moellon décorent l'abside et les transepts, et vont supporter une arcature semblable à celle que l'on voit dans les églises romanes de la région germanique, ornementation qui avait été employée à Ravenne pour les plus anciennes constructions.

La partie occidentale de l'église St-Worles a subi des changements motivés en partie par la construction d'une tour sur le portail. Dans l'origine, on voyait, à ce qu'il paraît, au nord et au sud de l'élévation occidentale, des frontons qui répondaient à ceux du transept ; il en reste encore un du côté du nord.

Des additions ont été faites, à diverses époques, à l'église St-Worles ; mais il est facile de dégager ces additions et de rétablir le plan primitif.

Je termine pour aujourd'hui la transcription de mes notes sur les églises antérieures à 1050, sauf à la continuer dans un des prochains numéros du *Bulletin*.

ÉPIGRAPHIE ALBIGEOISE

OU

RECUEIL DES INSCRIPTIONS

DE L'ARRONDISSEMENT D'ALBI

(Tarn)

Par M. le baron DE RIVIÈRES,

Membre du conseil administratif de la Société française d'Archéologie.

(3e *Article* (1).)

INSCRIPTIONS DE LA CATHÉDRALE D'ALBI.

2e PARTIE.

Inscriptions murales.

Après les légendes gravées sur les dalles tumulaires, j'ai relevé une épitaphe peinte sur le pilier, entre la chapelle de Ste-Marie-Majeure et celle des St-Jean. Elle est tracée en caractères gothiques carrés noirs et initiales rouges. Le temps l'a rendue presque illisible, et c'est avec des difficultés très-grandes que M. Sarrasy et moi sommes parvenus à en dé-

(1) Voir le *Bulletin monumental*, année 1866, pages 598 à 613, et année 1869, pages 229 à 271.

chiffrer la majeure partie. Les mots sont séparés les uns des autres par deux points superposés.

hic . . . .
. . . .
. . . .
. . . .
decretis : . . . .
unens? . . canonic : ecclesie :
albiens : . . qui : obiit :
anno : . . . dni : m° : cccc° :
v° : aia : ejus :
requiescat : in : pace :
hic : jacet : venera
bilis : et : doctus ?
vir : dns : petrus :
de : reiaco : liceciatus
, in : legibus : . . . . . .
diacon : et : canonicus :
in : ecclia : albiensi :
qui : obiit : anno :
dni : m° : cccc° : . . . .
et : die : III° : men : . . . .
mbris : aia : ejus :
in : pace : . . . . scat :
. . . . amen :

Hauteur , 1^m, 26 ; largeur, 0^m, 45.

Le millésime n'a pu être entièrement reconnu, mais c'est du XV^e siècle avancé. Au bas du pilier reposent sans doute les deux chanoines mentionnés dans l'inscription. L'un d'eux se nommait Pierre de Reiac et était licencié en droit.

Inscriptions du Jugement dernier.

Lorsqu'on entre dans la cathédrale d'Albi, après l'éblouissement que produit la vue de cette immense voûte peinte à fond d'azur, l'œil étonné du visiteur s'arrête sur une composition aux teintes effacées, mais qui impressionne vivement quand on la regarde avec attention. C'est la vaste page (1) du Jugement dernier, qui se déroule sur les deux tours formant la base du clocher. Entre les deux tours, il existait un mur plein ; cette partie, où l'on voyait le souverain juge, a disparu à la fin du XVII^{e} siècle, lors du percement de l'arcade cintrée qui donne accès dans la chapelle de St-Clair. Telle qu'elle est, malgré ces mutilations et les ravages du temps qui l'ont en bien des points assombrie et rendue méconnaissable, l'aspect de cette peinture est saisissant. Je commence par la partie inférieure du côté méridional.

Un phylactère de 0^{m}, 80 de long sur 0^{m}, 41 de hauteur porte l'inscription suivante, peinte en gothique carrée de couleur noire avec majuscules rouges. Les lettres de cette inscription et des autres ont environ 5 c. de hauteur.

Sensuyvent · les peines ·
des · dampnes · selon
les · sept · pechies · mortels ·
cy · dessus · painctes ·

Nous allons voir, dans sept tableaux consécutifs, les supplices des réprouvés. Chaque tableau est accompagné par dessous d'un phylactère peint en blanc, auquel le temps a donné une teinte de parchemin.

(1) La partie peinte de chacune des tours a 13^{m}, 48^{c} de hauteur sur un développement de plus de 8^{m}. Il faut en déduire l'arc de la chapelle de St-Clair, qui a 8^{m}, 84 de hauteur sur 4^{m}, 32^{c} de large.

1[er] TABLEAU. — ORGUEILLEUX.

La · peine · de · orguilleus · et · orguilleuses ·
les orguilleus · et · orguilleuses · sont · pendus · et · ataches ·
sur · des · roues · situées · sur · une · mõtaigne · en · maniere · de · molins ·
continuelement · en · grande · impetuosite · tournans ·

Peinture très-énergique ; ces damnés sont attachés par des serpents à d'immenses roues. Dans le haut, trois personnages nus, les mains jointes, dans l'attitude de l'effroi. Les démons ont des physionomies pleines d'ironie.

2[e] TABLEAU. — ENVIEUX.

La · peine · des · envieux · et · envieuses ·
les · envieus · et · envieuses · sont · en · ung · fleuve cõgele · plonges ·
jusques · au · nombril · et · p · dessus · les · frape · un · vent · moult · froit ·
et · quant · veulent · icelluy · vent · eviter · se · plongẽt · dedans · ladite · glace ·

On voit, dans les poses des damnés, la sensation du froid poussée au suprême degré. De certains personnages, on ne voit que des bras, des jambes ; d'un autre, on ne voit que les fesses. Le tableau d'Eug. Delacroix (Dante et Virgile aux Enfers) semblerait une réminiscence de cette scène, si le grand coloriste du XIX[e] siècle était venu dans notre pays, chose peu probable. Mais, à la cathédrale d'Albi, le coloris est terne et sombre.

3e TABLEAU. — YREUX OU COLÈRES.

Une partie de cette scène et la moitié de l'inscription ont disparu lors du percement de la chapelle St-Clair. Je l'ai rétablie d'après un manuscrit conservé dans le pays.

La . peine . des . yreux . et . yreuses .
les . yreux . et . yreuses . sont . en . une . cave .
pleine . d'estaux . et . de . botiques . et . bancs .
come . en . une . bocherie . esquiels . sont . diables . armés . de . couteaux.
trenchans . pour . les . punir . de . la . félonie .

Ce tableau est très-noir et presque effacé. On y voit des personnages tous nus, le corps tailladé de coups de couteau. Hideuses figures de diables.

4e TABLEAU. — PIGRES OU PARESSEUX.

Cette partie qui se trouvait au centre a entièrement disparu. Je donne l'inscription entière, telle qu'on l'a retrouvée dans un manuscrit.

La . peine . des . pigres . et . pigresses (1) .
les . pigres . et . pigresses . sont . en . ung . lieu . d'enfer .
esquiel . a . grande . quantité . de . serpents . gros . et . menus .
pour . tourmenter . et . navrer . de morsures . et . navrures .
les dits . pigres . et . pigresses .

(1) Le mot *Pigre* signifie paresseux en langue romane et est encore usité de nos jours dans le Midi.

5^e TABLEAU. — AVARICIEUX OU AVARES.

Le commencement de cette légende et une partie de la composition manquent également.

La . peine . des . avaricieux . et . avaricieuses .
les . avaricieus . et . avaricieuses . sont . en . ung . lieu . plein . de . grādes . chaudières .
et . de duis . metauls . fondus . et . bolhans . du . feu . defer . et . au . dedās . desdictes .
chaudières . sont . plongés . les . avaricieus . et . avaricieuses . pour . les . saouler . de . leur . avarice .

Tableau très-confus. Figures horribles à voir. Démons à face de chauve-souris munies de cornes, à face de cheval avec longues oreilles en forme d'ailes. Mains et bras de damnés bien dessinés.

6^e TABLEAU. — GLOTONS OU GOURMANDS.

La peine des glotons et glotes.
les . glotons . et . glotes . sont . en . une . valee . ou . a . ung . fleuve . ort . et . puāt.
au . rivage . duquiels . a . tables . garnies . de toualles (1).
tres . ordres . et . deshonnestes . ou . les .
glotōs . et . glotes . sont . repeus . de crapauls . et . abreuves . de leaue . puāte . dudit fleuve .

Tableau presque effacé. On y voit des damnés à la bouche démesurément ouverte pour recevoir l'affreuse nourriture

(1) *Toualle*, nappe ; vieux mot.

qui leur est servie par les démons. On voit sur le devant la nappe ou toualle de cet horrible festin souillée de serpents et d'autres reptiles. Les damnés ont des attitudes pleines d'épouvante.

7e TABLEAU. — LUXURIEUX.

La · peine · des · luxurieus · et · luxurieuses ·
les · luxurieus · et · luxurieuses · sont · en · une · champaigne · pleine · de · puys · pfons · pleins ·
de · feu · et · de · soulfre · gectant · fumées · hor- ribles · et · puates · esquielles · les · luxurieus · et ·
luxurieuses · sont · loges · pour · eschaufer · du · count · leur · puante · luxure ·

Dans cette partie-ci, les démons ont des têtes de poisson et des ailes de poisson et de chauve-souris. Les damnés peints avec énergie respirent le désespoir. Le coloris est jaunâtre.

Tel est le bas de cette terrible composition. Au-dessous, une longue banderolle porte ces mots du livre de Ruth : *Ne vocetis nos Noemi id est felices sed vocate nos Mara id est amaratitudine plenos. Ruth primo.*

Cette inscription est répétée trois fois.

Au-dessus des trois premiers supplices on voit une quantité de personnages debout, marchant vers le trône du juge suprême. Ils sont entièrement nus et portent ouvert sur la poitrine le livre de leurs actions. Un grand phylactère presque effacé flotte au-dessus.

Et vidi mortuos magnos et pusillos stantes in conspectu throni et libri aperti sunt et alius liber apertus est.

Sur la tour septentrionale, au-dessus des trois derniers supplices, est peint un fouillis de damnés renversés dans toutes les positions. Ils sont nus avec le livre de leur vie sur

la poitrine. Un long phylactère flotte au-dessus, portant : *Que scripta erant in libris secundum opera ipsorum. Apocalipsis vicesimo.* A l'angle inférieur de ce tableau, un ange sonne d'une trompette d'or, et de la trompette sort un phylactère portant ce mot : *Venite.*

Enfin, un immense phylactère flottant plus haut porte cette inscription : *In ignem eternum qui paratus est diabolo et angelis ejus. Mathei XXV.*

Sur la tour méridionale, au-dessus des morts qui vont être jugés, sont assis les élus déjà en possession de l'immortelle gloire. On y distingue un pape, un empereur, un roi de France, plusieurs moines, plusieurs femmes et religieuses, et au-dessus d'eux une zone de personnages nimbés et vêtus de robes blanches. Tous ces personnages sont peints avec foi et amour. Le ravissement de l'extase se lit sur leur visage qui n'appartient plus à la terre. Plus on les considère, plus on se sent attiré par le sentiment chrétien qui a guidé le peintre. Ce coin du tableau peut figurer parmi les plus remarquables peintures religieuses du moyen-âge en France. Et cependant ce n'est point par les procédés matériels que cette peinture brille ; le coloris en est gris et elle est placée dans l'ombre. Mais le temps n'a pas exercé sur elle autant de ravages que sur les supplices figurés dans le bas. Après plus de quatre siècles l'or des nimbes, des couronnes et des bijoux a encore conservé tout son éclat. Malheureusement cette belle page de peinture est placée à une telle hauteur qu'il faut s'aider d'une lorgnette pour en examiner les détails.

Enfin, à droite et à gauche de la figure du Fils de l'homme, qui a disparu dans les mutilations de la fin du XVII[e] siècle, se voient des gigantesques anges adorateurs, vêtus de longues robes flottantes.

Telle est, dans son état actuel, cette immense composition qui, de nos jours, a eu le privilége d'attirer l'attention de

tous les archéologues qui ont écrit sur la cathédrale d'Albi.

Quelle époque vit peindre ces scènes si originales ? Le simple examen ne permet pas de les faire remonter aussi tard que les peintures de la Ste-Croix et du St-Sépulcre (1). Ces chapelles, dont il sera question plus loin, furent décorées par les soins du cardinal Joffroi, et dessin, manière, coloris, inscriptions diffèrent en tout de celles du Jugement dernier. On y sent déjà le souffle de la Renaissance, et l'alphabet romain a servi pour les inscriptions. Dans le Jugement dernier, peint avec une rudesse insoucieuse de l'anatomie, nous sommes encore en plein moyen-âge, et nous pouvons hardiment assigner comme date de ce grand ouvrage les premières années du XV[e] siècle (2).

Il est à remarquer que les légendes sont tracées en français ; mais nous n'y trouvons point encore la langue de Louis XII et de François I[er].

Toutefois, les auteurs de cette grandiose peinture ne se sont pas inspirés servilement de la *Divine-Comédie ;* tous les supplices diffèrent de ceux que le Dante décrit dans ses neuf cercles de l'Enfer. Mais l'ensemble de la composition est énergique et terrible comme l'épopée de l'*Altissimo Poeta.* La division même de cette grande peinture reproduit la méthode qui a inspiré le chantre de Béatrix. En bas, les divers supplices de l'Enfer où respire le sombre désespoir que le Dante a si bien rendu par ce vers :

Lasciate ogni speranza voi che 'ntrate (3).

Dans la zone intermédiaire, les morts qui attendent leur jugement, et plus haut les élus.

(1) Ainsi que l'ont avancé plusieurs écrivains (MM. de Castellane, Du Mége, Compayré).

(2) La forme seule des caractères suffirait pour l'indiquer.

(3) *Inferno*, c. III, v. 9.

Chose à remarquer : les rois, papes, moines, saintes femmes n'ont point de nimbe, et, bien qu'en possession de l'éternelle félicité, ils sont placés au-dessous d'une série de personnages vêtus de robes blanches et la tête ceinte d'un éclatant nimbe d'or. Ces saints personnages les plus rapprochés du trône du Souverain Juge ne seraient-ils point ceux dont parle saint Jean dans l'Apocalypse (1)?

Ainsi, s'inspirant des vers immortels du Dante, l'artiste inconnu, auteur du Jugement dernier, s'est élevé graduellement des peines des réprouvés à la céleste vision du chœur des Anges, comme pour nous apprendre que l'art comme la poésie ont leur source en Dieu.

Inscriptions murales des chapelles.

Je commence par la petite porte d'entrée de l'église. Cette porte, qui est sans aucun ornement, occupe la troisième chapelle du côté nord en partant du jubé.

Les murs ont été barbouillés d'affreuses grisailles à une époque récente; la voûte seule est intacte. A la naissance de l'ogive on lit ces mots :

PAVETE · AD · SANCTUARIUM · MEUM (2) · EGO · DOMINUS ·

Cette inscription est moderne (3).

On voit dans des médaillons les quatre grands docteurs de

(1) *Hi sunt qui cum mulieribus non sunt coinquinati, virgines enim sunt*, etc. Apoc. XIV, v. 4.

(2) *Levit.*, XXVI, 2.

(3) Les murs et les voûtes des chapelles ayant été, à l'exception de trois, entièrement peintes dans les premières années du XVI[e] siècle (1503 à 1514), je qualifie de *moderne* toute peinture postérieure à cette époque. Au commencement du XVIII[e] siècle, les chapelles avaient toutes conservé leurs anciens vocables. Le fond des peintures est azur pour les voûtes, et les arabesques se détachent en grisailles rehaussées d'or.

l'Église latine représentés avec les mêmes attributs qu'à la grande voûte :

S. AMBROSIVS.	S. AVGVSTINVS.
S. GREGORIVS.	S. HIERONIMVS.

Saint Ambroise et saint Augustin bénissent à la latine.

Saint Grégoire et saint Jérôme ont les mains jointes.

Dans les parties des anciennes grisailles qui ont été conservées, ont lit la date 1513 et ces mots : ORTA · CADVNT.

Deuxième chapelle.

Elle donne accès à la sacristie. Sur les murs on a peint neuf personnages de taille colossale debout dans des niches. Un cartel placé au-dessous de chacun d'eux porte une inscription faisant allusion aux fonctions sacerdotales ou au saint sacrement de l'autel.

Mur du fond de la chapelle :

SAINT JEAN L'ÉVANGÉLISTE.	SAINT PIERRE.	SAINT PAUL.
IOANNES 6	I · PET · CANO · 2	PAVL · AD · RO · 8
CARO · MEA · VE	VOS · GENVS · EL	QVI · IN · CAR
RE · EST · CIBVS ·	ECTVM · REGA	NE · SVNT · PLA
ET · SANGVIS · ME	LE · SACERDO	CERE · DEO ·
$\overset{s}{\text{V}}$ · VERE · $\bar{\text{E}}$ · POTVS	TIVM	$\bar{\text{N}}$O · POSVNT ·

Mur de droite :

MALACHIE.	AARON.	
MALACHI · 2 ·	LEVIT · 20 ·	EXODI · 29 ·
LABIA · SACE	SACERDOS ·	OBLATIO · E
RDOTIS · CVS	QVI · HABVER	ST · DOMINO ·
TODIVNT · S	IT · MACVLAM ·	ODOR · SVA
CIENTIAM ·	$\bar{\text{N}}$O · OFFERT · PA	VISSIMVS ·
PROPHETA ·	NES · DEO · SVO ·	PROPHETA ·

Mur de gauche :

I · IOAN · 3 ·
OMNIS · QVI ·
ODIT · FRA
TREM · SVVM ·
HOMICIDA · Ē ·
PROPHETA ·

EXODI · 12 ·
COMESTVRI ·
AGNVM · PAS
CALE' · RENES · VE
STROS · PRECINGI
TE · PROPHETA ·

I · PET · 5 · ·
SOBRII · ES
TOTE · ET ·
VIGILATE ·
PROPHETA ·

Sur le mur du fond, dans l'ogive formée par la naissance de la voûte, est peinte l'échelle de Jacob. Le patriarche est endormi et représenté sous les traits d'un bel adolescent vêtu du ravissant costume que portait Raphaël et les jeunes hommes du commencement du XVI[e] siècle en Italie : longue tunique brun-rouge avec liserés plus clairs, toque de même couleur, maillot collant de même. Des anges montent et descendent l'échelle mystique.

NON EST HIC
ALIVD NISI DO
MVS DEI ET POR
TA CELI. GENESIS. 28.

A droite de cette scène, Jacob élève l'autel du témoignage.

DOMINVS EST IN LOCO
ISTO ET EGO NESCIEBAM
GENESI. CAP. 28. V. 16.

La voûte en berceau de cette chapelle, où l'on voit les armes de Charles de Robertet, est semée d'étoiles d'or, de K et d'R d'or, initiales et emblèmes héraldiques de ce prélat, avec la devise maintes fois répétée : PENNATA · VIRTUS, écrite en noir sur des phylactères blancs qui flottent sur l'azur de l'arc.

Troisième chapelle appelée du St-Sépulcre.

C'est à tort que cette chapelle a reçu le nom du St-Sépulcre. Elle porterait avec plus de raison celui de chapelle de la Passion. En effet, les différentes scènes de la Passion de Notre-Seigneur y sont représentées. Les peintures en sont dignes de remarque, malgré les tristes mutilations qu'elles ont eu à subir.

A la voûte, on voit Jésus-Christ ressuscité dans une auréole ovale à rayons débordants entourée de têtes d'anges. Autour du Sauveur, des anges tiennent les instruments de la Passion.

Près de la voûte, au fond de la chapelle, le IHS en or entouré de rayons et au-dessous des anges soutenant l'inscription :

HEC · REGIS · EXCELSI ·
REVERERE · INSIGNIA · DICES ·
CHRISTE · IESV · NOSTRE ·
CHAVSA · SALVTIS · AVE ·
HOC · CELESTE · GENV ·
FLECTATVR · NOMINE · IESV ·
HEC · TERRESTRE · GENV ·
FLECTATVR · NOMINE · IESV ·
ET · INFERNALE · GENV ·
FLECTATVR · NOMINE · IESV ·

A la naissance de la voûte, on lit en grandes lettres d'or :

O · VOS · OMNES · QVI · TRANSITIS · PER · VIAM · ATTENDITE · ET · VIDETE · SI · EST · DOLOR · SICVT · DOLOR · MEVS ·

On lit également à l'archivolte de l'entrée de la chapelle le IHS et le mot PAX deux fois répété.

Voici quelle est la disposition des scènes de la Passion. En haut, à droite, Jésus au Jardin des Olives ; un ange lui apporte le calice d'amertume. Tableau à demi-caché par une

croix posée *sur des blocs de tuf figurant le calvaire* (1). A gauche, la trahison de Judas; Jésus arrêté dans le Jardin des Olives. Tableau noir et confus.

En haut, au centre, le Portement de Croix, scène très-bien conservée et remarquable par les costumes. Le Crucifiement a disparu, remplacé par une affreuse niche avec des anges peints sur toile; ce barbouillage date aussi de 1824 et surmonte l'autel.

En bas, au centre, la résurrection de Notre-Seigneur.

En bas, à gauche, l'apparition de Notre-Seigneur à Marie-Madeleine prosternée devant lui. De la bouche du Sauveur sortent ces mots: NOLI ME TANGERE; il lui pose la main droite sur le front.

Madeleine répond: RABONI.

On lit aussi dans un cartouche en grisaille, à l'entrée de la chapelle: ABOLIMPO.

Ces peintures sont loin de valoir celles de la chapelle suivante comme coloris; mais elles n'en sont pas moins dignes d'un grand intérêt. Elles datent des premières années du XVI[e] siècle. On y voit les armes peintes de Nicolas de Roquefort qui y fut enseveli. La pierre tombale existe encore et porte le millésime 1513. Ce chanoine avait sans doute fait orner à ses frais le lieu de son dernier repos.

Quatrième chapelle sous l'invocation de la Sainte-Croix.

Cette chapelle, dont les peintures murales sont encore assez bien conservées, est la plus curieuse au point de vue des costumes. Elle a été peinte dans la dernière partie du XV[e] siècle, sous l'épiscopat du cardinal Jean Joffroi, évêque d'Albi (1463-1473), qui y choisit sa sépulture. Ce prélat avait d'abord été évêque d'Arras et devint aussi abbé de St-

(1) Cette ridicule mutilation remonte à l'année 1824.

Denis. Commençons donc par l'inspirateur de ces peintures. Sur le mur du fond, le cardinal Joffroi est peint à genoux, les mains jointes. Il a la tête rasée, porte une longue robe brune, et par dessus une chape de drap d'or richement brodée. Sa figure est grave et amaigrie. Son chapeau de cardinal est devant lui. Il a les mains jointes et gantées. Un cartel rectangulaire suspendu au-dessus de sa tête porte en majuscules romaines :

REVERĒDISSIMVS · DNS
IOANNES IOFFREDVS
CARDINALIS ATRABATEN
SIS PRIMVM INDE ALBIE
NSIS EPISCOPVS ABBAS
SĀCTI DYONISII IN FRANCIA

Derrière le prélat se montre debout saint Jérôme enveloppé d'un manteau de cardinal fourré d'hermine. Il a une longue barbe blanche et tient un livre de la main droite. Les mains sont gantées ; un lion, son emblème, est à son côté.

Puis viennent les deux frères de l'évêque. D'abord Hélion, prévôt d'Albi et chanoine de Rodez. Il est à genoux, les mains droites, porte un long surplis et l'aumusse sur le bras droit. Sa figure est jeune et ses cheveux châtains ; il n'a qu'une simple tonsure. Sur le cartel :

DOMINVS HELIVNDVS
IOFFREDVS LEGVM
DOCTOR PREPOSITV⁹
ALBIENSIS CANTOR ET
CANONICVS RVTHENĒSIS

Derrière Hélion Joffroi est une sainte debout vêtue d'une riche robe et d'un manteau ; elle tient une palme d'or à la droite.

Enfin, à la suite de ses deux frères on voit Henry Joffroi, chanoine et archidiacre d'Albi. Même attitude, même costume

que le précédent. Du reste, ces trois figures ont entre elles une grande ressemblance. L'inscription porte :

HENRICVS IOFFRE
DVS VTRIVSQVE IVRIS
LICENTIATVS CANONI
CVS ET ARCHIDIACO
NVS ALBIENSIS

Debout, derrière Henry Joffroi, est saint Jean l'Évangéliste revêtu d'un manteau brun ; il tient de la gauche un vase d'or à godrons d'où sort un reptile. Saint Jean est imberbe et a une longue chevelure. Après saint Jean vient un évêque en chape, mitre et crosse, tenant de la main gauche trois pommes d'or, et bénissant de la droite à la latine (1). Tous ces personnages se détachent sur fond bleu et sont peints presque de grandeur naturelle. Les physionomies des trois frères, très-étudiées, devaient former des portraits ressemblants.

Au-dessus, un tableau représente diverses scènes de l'invention de la Vraie Croix par sainte Hélène.

Celui de gauche montre sainte Hélène entrant à Jérusalem. Elle est à cheval, couronne en tête, accompagnée des dames de sa cour, de seigneurs, fauconniers, etc., à cheval, et de pages à pied. Sainte Hélène porte une robe rouge bordée d'or. Ses pages portent la livrée des empereurs du Bas-Empire, *mi-parti rouge et or*. On lit au-dessus :

(1) Un examen attentif m'a démontré que cet évêque était le grand saint Nicolas. Voici ce qu'en dit le savant Père Cahier : « Les Italiens du Midi donnent assez ordinairement à saint Nicolas-de-Myre trois boules d'or posées sur un livre. Le livre est l'attribut commun aux évêques, et ces boules d'or semblent indiquer les trois sommes données par lui pour sauver de l'opprobre trois jeunes filles. » (*Caractéristiques des Saints*, t. I[er], p. 144. Paris, 1867, Poussielgue, 2 vol. in-4°.) Ce saint Nicolas n'aurait-il point été peint à la demande du chanoine Nicolas de Roquefort précité ?

HELENA · CONSTANT · MATER · HIROSOLIMA' ·
PETIT · CRVCIS · INVENIENDE · CAVSA

Dans le tableau de droite, sainte Hélène est assise sur un trône à dossier d'or élevé de trois marches. Elle est entourée de ses courtisans et de vieillards. Elle les interroge sur le lieu où se trouvait la Croix :

PRECIPIT · SENIORIBVS · POPVLI · SIBI · DEMON
STRARE · VBI · IACEBAT · CRVX · SANCTA ·

Un petit panneau, qui se trouve à droite, montre Judas Iscariote précipité dans l'enfer, représenté par une citerne.

On lit en lettres gothiques : MITTITVR JVDAS IN CISTERNAM, et sur la margelle CISTERNAM.

Au-dessus, un autre tableau tenant toute la largeur de la chapelle figure le combat de Maxence et de Constantin. Celui-ci est à cheval, armé de toutes pièces ; le caparaçon du cheval porte l'écusson *d'or à l'aigle impériale de sable,* et sur la bordure on lit : CONSTANT. Maxence a reçu un coup de lance qui l'a renversé de cheval ; la bordure du caparaçon porte : MAZANTIVS · REX · BARBARORVM.

Surmontant ce grand tableau sont deux autres sujets. A gauche, Constantin repose endormi :

CONSTANTINVS · IN · SOMNIS · INT
ELLEXIT · VICTORIAM · CŌTRA · REGĒ · BARBARŌR ·

A droite, Constantin est debout, entouré de ses courtisans. Il est revêtu d'une robe d'or brochée, et par dessus d'un manteau de pourpre doublé d'hermine.

EXIT · CONSTANT · E · CVBICVLO · ET ·
ĀGELI · DVO · OSTĒDVNT · SIBI · CRVCEM ·

En effet, deux anges sont au-dessus, et dans un cartel se lit :

IN · HOC · SI
GNO · VINCES ·

Sur le mur latéral de droite sont deux autres tableaux. Le plus élevé représente Constantin marchant contre Maxence.

CONSTANTINI · ACIES · ATQVE · STRATAGEMA · INIMICVM . HOSTI · LITER · INVADIT · VINCITQVE · HOSTE · ATQVE · IN · FVGAM · VERTIT.

Les deux sujets au-dessous ont disparu cachés par une peinture moderne, mais les inscriptions restent. On y voyait le miracle de la résurrection d'un mort par l'attouchement de la vraie croix, et l'évêque Cyriaque offrant à sainte Hélène les clous de la Passion.

DEFERVNTVR · HIERVSALEM · CRVCES ·
ET · DEPOSITE · SVPER · MORTVV' · CRVX · DNI · AGNOSCITVR.
QVIRIACVS · DNICOS · CLAVOS · HELENE ·
CVM · MAGNA · VENERATIONE · OBTVLIT ·

La face latérale gauche de la chapelle représente l'armée de Maxence campée sur les bords du Danube (1).

REX. BARBARORVM · CASTRA · METAT · IN · RIPPA . FLVMNIS · DA. NVBII . VOLENS . CONSTANTINVM · CV · EXERCITV . EXPVGNARE (2).

(1) C'est une erreur du peintre. La bataille entre les deux empereurs eut lieu sur les bords du Tibre.

(2) Le pied-droit occidental de cette chapelle offre l'image d'une tête de mort et cette sentence au-dessous :

MEMORARE
NOVISSIMA
TVA ET IN E
TERNV[3] NO PE
CCABIS.

Point de tableau inférieur. Là était le tombeau de Jean Joffroi, formé d'une arcade surbaissée creusée dans le mur.

Telles sont les peintures de la chapelle de la Ste-Croix qui reproduisent avec une grande fidélité les costumes et les armures de la fin du XV[e] siècle. La voûte offre la croix à pendants du chapitre d'Albi.

Cinquième chapelle sous le vocable de saint Michel et des saints Anges.

La voûte est très-belle d'ornementation et rehaussée d'or (1). A la naissance de l'arc se lit l'inscription suivante en grandes majuscules d'or enlacées :

MICHAELE • ARCHANGELE • PARADISI • PREPOSITE • VENI •
IN • ADIVTORIVM • POPVLO • DEI • ET • VELI • NOS • DEFENDERE •
A • POTESTATE • INIMICI • ET • TECVM • DEDVCERE •

Sur les murs, quatre anges peints en grisaille. Au-dessous du premier, à droite :

HEC SVNT
NOMINA QVAT
TVOR ANGELOR'
QVI CANDIDI SVNT
IN DIE IVDICII
CALI

A gauche :

ANTISERO

Les inscriptions au-dessous des deux autres sont effacées (2).

(1) On y voit d'un côté le pèsement des âmes; de l'autre, Tobie le fils et l'ange Raphaël. La voûte est divisée par des bandeaux simulant des nervures.

(2) Sous ANTISERO un médaillon porte le IHS, un autre le mot PAX. On voit aussi les armes d'Amboise et le millésime 1509.

Sixième chapelle des deux saints Jean.

Elle est sous le vocable de saint Jean-Baptiste et de saint Jean l'Évangéliste. Sa forme est pentagonale. La voûte, à nervures, est revêtue d'arabesques du XVI[e] siècle assez laides, qui ont été inhabilement retouchées. La clef de voûte porte un agneau pascal.

Sur les murs est représentée la vie des deux saints.

A gauche, en entrant, on voit le baptême de Notre-Seigneur. Le Dieu fait homme, dont les pieds baignent dans le Jourdain, reçoit sur la tête le contenu d'une coquille pleine d'eau que tient le précurseur. Au-dessus plane le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe. Dieu le Père est représenté plus haut en pape, bénissant de la main droite et tenant le globe de la gauche. Un phylactère porte ces mots en gothique : *Hic est filius meus dilectus* (1). A droite du Sauveur, un ange debout tient un essuie-mains.

Le tableau supérieur représente l'apparition à Zacharie de l'ange qui lui prédit la naissance de saint Jean-Baptiste. Zacharie, à genoux, encense l'autel, figuré comme un autel gothique. L'ange descend du ciel, et un phylactère porte : *Apparuit ey angelus* (2).

Le prêtre Zacharie est costumé en aube et chape à orfroi très-riche orné de pierreries.

Le troisième tableau a pour objet saint Jean prêchant dans le désert. Le précurseur, vêtu de peaux de bêtes, est debout à l'ombre d'un palmier. Groupes de peuple assis devant lui. Il tient à la main un roseau duquel pend une banderolle avec ces mots : *Penitenciam agite* (3).

Au-dessous, la décollation de saint Jean-Baptiste. La fille

(1) Math., III, 17.
(2) Luc, I, 11. La Vulgate dit : *Apparuit autem illi angelus.*
(3) Math., III, 2.

d'Hérodiade tient sur un plateau la tête du saint que lui présente un esclave coiffé d'un turban. Sur un phylactère se lit : *Da michy in disco caput Johanis B.* (1). Au deuxième plan on voit Hérode et Hérodiade à la table du festin.

Le tableau suivant figure l'Assomption de la bienheureuse Vierge Marie, portée au ciel par les anges. Au-dessus est représenté Dieu le Père costumé en pape.

Sur le sixième tableau, l'artiste a représenté le martyre de saint Jean l'Évangéliste à Rome devant la porte Latine. L'apôtre dépouillé de ses vêtements et sorti intact de la chaudière d'huile bouillante. Soldats attisant le feu. Deux juges assis. Le phylactère porte : *Exivit dolio et nō adustus.*

Au-dessous est un tableau dont la signification m'échappe.

Ces peintures assez naïves doivent dater de la fin du XV[e] siècle ; elles sont très-inférieures à celles de la chapelle de la Ste-Croix, mais n'en sont pas moins curieuses. Malheureusement elles ont été maladroitement repeintes en plusieurs points.

Toutes les inscriptions sont en gothique carrée.

Septième chapelle dédiée à sainte Marie-Majeure.

C'est la chapelle terminale de l'abside. Elle a été décorée avec un grand luxe à la fin du siècle dernier et ornée de pilastres et de lambris de marbre, d'ornements en plâtre et stuc, et de quatre bons tableaux représentant la vie de sainte Cécile. Cette décoration, bien que très-disparate avec le reste de l'église, n'en est pas moins digne d'être conservée, n'en déplaise aux admirateurs exclusifs du XIII[e] siècle. Des anges aux poses tourmentées portent au-dessus de la statue de la Vierge une banderolle avec ces mots : MATER ET VIRGO, qui datent, par conséquent, de la seconde moitié du XVIII[e] siècle.

(1) Marc, VI, 25. La Vulgate dit : *Des mihi.*

J'ignore complètement quelle était l'ornementation de cette chapelle avant ces travaux; mais il est à présumer que les peintures des murs et de la voûte ne le cédaient en rien comme beauté au reste de l'édifice.

Huitième chapelle dédiée à saint Pierre.

Au centre de la voûte en berceau ogival, saint Pierre, vêtu en pape, la tiare en tête, bénissant de la main droite et tenant de la gauche une église. L'ornementation est formée d'entrelacs d'or; on y lit le chiffre du prince des Apôtres, S. P. Des anges à mi-corps tiennent des phylactères avec inscriptions.

Au-dessus de saint Pierre :

TVTVS ITER
PRESTAS OMNIBVS

Au-dessous :

TV ES LAPIS
ANGVLARIS

A droite, un ange tenant les clefs, emblème du chef de l'Église :

SOLVIT VINCLA
REIS

Au-dessous :

NOVA SINT
OMNIA.

A gauche de saint Pierre, un ange tenant une croix processionnelle :

PER QVA(M) FRA
CTA SVNT TARTARA

Au-dessous de cet ange, on voit un autel de sacrifice sur lequel est couché un agneau prêt à être sacrifié. Le cippe formant l'autel porte ces mots :

HOLOCAVSTVM
PRISCE
LEGIS

et au-dessus de l'agneau voltige une banderolle avec le mot grec :

ολοκαυστοματις

Deux personnages sont près de l'autel. Celui de droite tient une torche pour allumer le bûcher du sacrifice :

SACRIFICANS
IGNEM ACCENDO

Celui de gauche tient l'agneau.

A l'entrée de la chapelle est figurée l'adoration du Veau d'Or par les Israélites. Sur un cippe orné d'un bucrane le Veau d'Or est représenté debout. Au-dessus :

LEGIS PRE
VARICATIO

La base du cippe porte :

QVIA CVM CO
GNOVISSENT
DEVM MVTAVE
R̄VT̨ GLORIĀ EIV^s
Ī QVADRVPEDE AV
RI CŌFLATO
ATQVE FVSILE

A droite et à gauche de l'idole, plusieurs personnages sont

à genoux dans l'attitude de l'adoration. Des phylactères portent :

HIC EST DEVS NO- QVI NOS EDVXIT
STER ISRAEL . DE TERRA EGIPTI

A l'angle de la chapelle, à droite, le Très-Saint-Sacrement de l'autel est adoré par les anges tenant des flambeaux. Au-dessus de l'autel un autre ange porte une banderolle avec ces mots grecs :

ωιστης
καθολικα

Sur l'autel un livre ouvert porte :

IN PRĪ- ERAT
CIPIO VERBV̄ .

Sur la base de l'autel on lit :

HIC VICTIMA NOVE LEGIS
PER QVAM RESERATVR PRIS
CA LEX IMMOLATVR QVOTIDIE
ET SEMPER INTERPELLATVR
VIA VITE ET GRATIE

Sur un autre phylactère :

RECEDANT VETERA
SED IN AZIMIS .

A l'angle gauche de la chapelle, deux anges tiennent un écusson circulaire portant les clefs en sautoir surmontées de la tiare.

Au-dessous on lit :

TRIVMPHALE SIG
NV (M) ECCLESIE ARMA
PETRI LIGANS ET
SOLVENS OMNIA

L'ange de droite tient un étendard blanc avec une croix rouge.

Enfin, à la naissance de la voûte, on voit une grande inscription en lettres d'or avec le millésime 1513.

1513. QVODCVNQVE LIGAVERIS SVPER TERRAM ERIT LIGATVM ET IN CELIS (1) DICIT DOMINVSS.

Les peintures des murs de la chapelle représentent divers traits de la vie de saint Pierre et de saint Paul.

A droite, on voit la Pêche miraculeuse. Jésus-Christ est debout au bord de la mer. Il appelle à lui les deux frères Simon Pierre et André :

VENITE POST ME
FACIAM VOS FIERI
PISCATORES HOMINV³ (2).

Des deux pêcheurs de Galilée, l'un est déjà en marche vers le Sauveur ; l'autre debout dans la barque tient encore la rame :

ECCE NOS RELIN
QVIMVS OMNIA ET
SECVTI SVMVS TE (3).

A gauche de l'autel, Paul est renversé de cheval sur le chemin de Damas :

TERRORE C̄OCVSSVM
SAVLI EQVVM ET AVF
FVGIENS VIX COAR
TARI POTEST ·

(1) Math., XVI, v. 19.
(2) Math., IV, v. 19.
(3) Math., XIX, v. 27.

Dans les airs, on voit le Sauveur dans une auréole entourée d'anges.

SAVLE SAVLE QUID
ME PERSEQVERIS (1).

Et Saul se relevant répond :

QVIS ES DOMINE.

Saul est revêtu d'une armure. Deux soldats également terrassés sont auprès de lui.

Enfin, au-dessus de l'autel, un autre tableau figure saint Pierre et saint Paul traduits devant l'empereur Néron. La scène se passe dans la campagne. Néron est assis, entouré de plusieurs courtisans qu'il consulte ; il porte une robe brochée d'or à ramage, est coiffé d'une toque et tient un sceptre à la main. Ses courtisans sont également vêtus à la mode du XVI[e] siècle. Les princes des apôtres sont debout devant leur persécuteur, nimbés, les pieds nus, et leur regard calme tourné vers le Ciel. Dans les airs deux démons font éclater leur joie. On lit dessous :

SEXTVS · NERO · ROMAN · IMPER · IN
TVENS ECCLESIÆ COLONOS IN
XPI ROBORE MAGVM PRÆCIPITA
RI SVAQVE MALEFICIA ATQV[3] ·
DELIRAMENTA POENITVS ABOLERI FA
CIETE[s] A SATELLITAE EOS IVGVLARI · PRONV
CIAT ·

Sur le pied-droit occidental on lit :

INIVSTE · FERO ·

(1) Act., XXII, v. 7.

Neuvième chapelle dédiée à saint Jacques-le-Majeur.

A la naissance de la voûte, une inscription en grandes lettres d'or ainsi conçue :

LVX ET DECVS HISPANIE IACOBI SA̅CTISSME SVBLEVATOR OPPRESSORVM SVFFRAGIVM VIATORVM QVIES.

Sur les murs de la chapelle, dans des arcades cintrées peintes en grisaille, sont représentés quatre apôtres : les deux saints Jacques, saint Philippe et saint Simon.

1° Saint Jacques-le-Majeur, le bourdon à la main droite, un livre ouvert dans la gauche : S. IACOBE MAIOR.

2° Saint Jacques-le-Mineur, un livre à la main : S. IACOBE MINOR.

3° Saint Philippe bénissant de la droite, un livre dans la gauche : S. PHILIPPE.

4° Saint Simon tenant un livre : S. SIMON.

Tous ces apôtres nimbés et les pieds nus. Le haut de chaque niche porte le IHS. Le même monogramme se voit en gothique dans le bas du mur peint en grisaille.

La clef de voûte de cette chapelle porte les armes d'Amboise.

Les arabesques de la voûte sont élégantes et d'un bon effet.

Dixième chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Pitié, aujourd'hui à saint Barthélemy.

A la naissance de la voûte à nervures, une grande inscription en lettres d'or porte :

AVE MARIA GRATIA PLENA DOMINVS TECVM BENEDICTA TV IN MVLIERIB' ET BENEDICT'.

La scène de la Salutation Angélique est peinte au-dessus du rétable de l'autel.

En face, les saintes Femmes vont porter des aromates au tombeau du Sauveur. Elles trouvent un ange debout sur le sépulcre figuré par un sarcophage carré sur lequel on lit :

HVMANI · GE
NERIS · RE
DEPTORI
SEPVLCRVM ·

L'ange leur répond ces mots, écrits sur un phylactère :

RESVRREXIT NO EST HIC

Dans le haut des murs, au-dessous de la voûte, deux cadres représentant Madeleine et Salomé peintes en grisaille. Madeleine tient le vase de parfums ; elle est peinte au-dessus de l'Annonciation. On lit :

MARIA
MAGDALENA

Au-dessus du Sépulcre est représenté Marie Salomé tenant un livre :

MARIA
SOLOME *(sic)*.

Les peintures de la voûte de cette chapelle sont formées de rinceaux au milieu desquels se jouent des anges : le tout d'un joli effet. La clef de la voûte porte les pals d'Amboise.

A droite et à gauche de la fenêtre, dans des niches en grisaille, sont peints saint Martial, évêque, et sainte Catherine d'Alexandrie.

Saint Martial tient une croix processionnelle de la main droite et un livre de la gauche.

SANCTVS
MARCIALIS

Sainte Catherine tient une palme de sa main droite, et à gauche la roue, emblème de son supplice.

SANCTA
KATHERINA ·

Onzième chapelle dédiée à saint Laurent.

A la naissance de la voûte est une grande inscription en lettres d'or : IN FIDE ET LENITATE IPSIVS SANCTVM FECIT ILLVM (1) ; mais cette inscription est moderne comme l'indique la forme des caractères. Elle en recouvre une autre qui était ainsi : LEVITA · LAVRENTIVS · BONVM · OPVS · OPERATVS · EST · QVI · PER · SIGNVM · CRVCIS · CECOS · ILLVMINAVIT (2) ; j'ai pu la restituer. Au-dessus de l'autel est peint saint Laurent revêtu d'une dalmatique. Il est nimbé, tient de la main gauche une palme, et de la droite un gril, instrument de son supplice. On lit : S. LAVRENTI.

En face est représenté saint Blaise. Il est nimbé, vêtu d'une chape avec orfroi richement brodé, porte une mitre ornée de pierreries ; de la droite il tient un livre, et de la gauche un peigne de fer. Au-dessous : S. BLASI.

A droite et à gauche de la fenêtre, dans des niches en grisaille, sont figurés : Sainte Cécile tenant une palme et un livre ; une couronne de fleurs sur la tête : S. CECILIA ;

(1) Eccles., XLV, v. 4.
(2) Antienne de Laudes, fête de saint Laurent.

Et saint Valérien, son époux ; celui-ci est vêtu comme on l'était en Italie à la fin du XV[e] siècle. Il est couronné de fleurs. On lit : S. VALERIANVS.

Les peintures de la voûte sont charmantes et d'une grande richesse ; elles comptent parmi les plus belles de l'église. Les armes d'Amboise s'y voient dans un médaillon, supportées par deux anges et surmontées du chapeau de cardinal.

Un cartouche en grisaille au-dessus de l'autel porte le mot ANIMA.

Douzième chapelle de saint Étienne et de sainte Véronique.

Les peintures du mur du fond de cette chapelle ont beaucoup souffert de l'humidité, à cause du premier portail dit de Dominique de Florence, adossé au mur extérieur.

A la naissance de l'arc, on lit une inscription en grande partie disparue, mais que j'ai pu restituer aidé de ce qui reste :

STEPHANVS : PLENVS : GRATIA : ET : FORTITVDINE : FACIEBAT : PRODIGIA : ET : SIGNA : MAGNA : IN : POPVLO : IVSTVS : GERMINABIT (1).

La voûte en berceau est divisée par des bandeaux qui se croisent et simulent des nervures. Le triangle au-dessus de l'autel et celui qui lui fait pendant sont peints à fond d'or, et l'ornementation en est fort belle. On y voit les armes d'Amboise entourées du chapeau de cardinal, la date 1510 dans un cartel. D'autres cartels portent INRI, IHS, le mot PAX. L'ornementation est formée de trophées de musique, violons,

(1) Act. VI, v. 8. Les mots *justus germinabit* ne se trouvent point dans le texte sacré.

trompettes, satyres, masques scéniques, chevaux ailés, et au milieu de tout cela se détache la sainte Face. Les deux autres triangles représentent sur fond bleu des anges, des enfants, des oiseaux, des enroulements de feuillage. Au centre, un médaillon porte l'image de Dieu le Père en vieillard bénissant de la main droite, tenant de la gauche le globe du monde.

Au-dessus de l'autel est peinte sainte Véronique en costume religieux, un voile noir sur la tête, et sur le mur en face, saint Étienne, vêtu en diacre, une palme à la main droite.

Une niche, qui forme le rétable de l'autel, porte un *Ecce Homo* en bois sculpté et peint de grandeur naturelle. Cette statue, qui n'est sculptée que jusqu'aux genoux, doit dater du XV[e] ou du commencement du XVI[e] siècle : c'est un véritable chef-d'œuvre.

A l'extérieur de la chapelle un médaillon porte l'image de sainte Véronique tenant la sainte Face. Un autre médaillon porte un ange tenant un cartel sur lequel on lit :

SALVE
SANCTA
FATIES *(sic)*.

Treizième chapelle des trois rois mages, aujourd'hui de saint François d'Assise.

Voûte en berceau. Peintures assez médiocres. Au centre est peint un agneau pascal inscrit dans deux carrés enlacés. Huit cartels, disposés en cercle autour de l'agneau, portent l'inscription :

AGNVS · REDĒPTOR · ORBIS · QVI · PRO · NOBIS · IMOLAT · EST ·

A la naissance de la voûte, les quatre animaux nimbés tenant chacun ouvert le livre de leur évangile ainsi disposés :

aigle.

S · IOANNES · QVI · A · SEMETIPSO · LOQVITVR ·

ange.

S · MATTHEVS · BEATI · PAVPERES · SPIR ·

lion.

S · MARCVS · QVIS · DIMITTIT · PECCATA · NISI ·

bœuf.

S · LVCAS · NOLITE · IVDICARE · ET · NON · IVDICABIMINI ·

L'aigle et l'ange occupent les places d'honneur, suivant l'usage constant. Puis au-dessous, sur les murs, sont les planètes figurées par des étoiles à huit rais, sauf le soleil que représente une face entourée de rayons : le tout en grisaille ; et les noms inscrits, plus bas, sur des phylactères. Je commence de gauche à droite : SOL · VENVS · MERCVRIVS · ARTVVS · SATVRNVS · IVPITER · MARS ; et, en face du soleil, deux clefs en sautoir, et sur une banderolle flottante : SOLA · FIDES · SVFFICIT · Était-ce une allusion à la foi que les Mages eurent en l'étoile qui les guida vers l'étable de Bethléem ? De toutes façons, c'est une idée ingénieuse que d'avoir rappelé par la représentation des planètes l'hommage rendu par les Gentils au Dieu fait homme.

Au-dessous encore, sont les vents figurés par des têtes qui soufflent, avec les noms suivants écrits sur des cartels : SVBSOLANVS (1) VVLTVRNVS (2); 3, 4, 5, 6 effacés; ZEPHIRVS PHAETONIVS (3).

(1) Vent d'est, orient, équinoxial.

(2) Vent de sud-est.

(3) Vent solaire.

L'idée de la lumière surnaturelle de l'étoile qui conduisit les Mages se retrouve encore à la voûte. On a peint deux couronnes de lumière formées de quinze godets de verre.

Contrairement aux autres chapelles, il n'y a point d'inscription à la naissance de la voûte. Il me semblerait assez naturel d'y mettre la réponse des Mages à Hérode : *Vidimus enim stellam ejus in Oriente et venimus adorare eum.*

M. Didron aîné a donné une étude sur la signification des planètes au moyen-âge (1) ; mais la disposition de la cathédrale d'Albi diffère de l'ordre généralement adopté par le symbolisme de cette époque.

Un nom de peintre se lit dans le tableau de la fenêtre :

IOĀ FRĀCISCVS DONELA
PICTOR ITALVS DE
CARPA FECIT. 1512.

Une inscription à peu près semblable existe dans la chapelle suivante (2).

Quatorzième chapelle dédiée à St-Michel.

Cette chapelle, voûtée en berceau, offre des peintures d'un assez grand effet, quoique médiocres. Un médaillon, au centre, offre l'image de saint Michel armé de toutes pièces, tenant de la main droite une épée nue en pal, et de la gauche un bouclier. Des anges jouent avec des dauphins et autres animaux fantastiques. La naissance de la voûte porte en grandes majuscules d'or :

CONCVSSVM · EST · MARE · ET · CONTREMVIT · TERRA · VBI · ARCHANGELVS · MICHAEL · DESCENDEBAT · DE · CELO.

(1) *Annales archéologiques*, tome XVII, pages 296 à 306.

(2) C'était un des peintres Italiens que Louis d'Amboise fit venir à Albi pour peindre les chapelles et la grande voûte.

Sur les murs sont peints en grisaille les signes du Zodiaque, placés ainsi de gauche à droite avec leurs noms :

ARIES · TAVRVS · GEMINI · CANCRVS · LEO · VIRGO · LIBRA · SCORPIO ·

Et au-dessous :

SAGITTARIVS · CAPRICORNVS · AQVARIVS · PISCES ·

Puis deux mots effacés (sans doute des noms de vents), et enfin CIRCIVS, vent du nord-ouest (1), SOLSTICIVS.

A la fenêtre, on lit, dans un médaillon ovale, le nom d'un des artistes, auteurs de ces peintures :

IOĀ FRĀCISCVS
DONELA PICTOR
ITALVS DE CARPA
FECIT.

La partie inférieure du mur de cette chapelle est aujourd'hui abîmée par les chaises dont elle sert de dépôt. L'autel a disparu.

Quinzième chapelle dédiée à sainte Radegonde.

Comme la précédente, cette chapelle est remplie de chaises; de telle sorte que les peintures sont détruites dans le bas des murs. La voûte en berceau est ornée de jolis rinceaux rehaussés d'or. Au centre, un médaillon avec sainte Radegonde nimbée, en costume monastique noir (2), un voile sur la tête, un livre à fermoir dans la main gauche. On lit en lettres d'or :

S RADEGVNDA.

Quatre anges (deux à droite et deux à gauche) accom-

(1) Dans le Bas-Languedoc, le vent du nord s'appelle *Cers*.
(2) Sainte Radegonde fonda à Poitiers le monastère de Ste-Croix.

pagnent la sainte et portent divers attributs. Le millésime 1514 est peint plusieurs fois en chiffres romains et en chiffres arabes.

A la naissance de la voûte, en grandes lettres d'or :

FELIX · RADEGVNDIS · FRANCORVM · REGINA · FLAGRANTE · XPI · AMORE · ORA · PRO · NOBIS (1).

C'est la dernière chapelle du tour du chœur au midi.

Seizième chapelle (2)

Dix-septième chapelle autrefois dédiée à tous les Saints, aujourd'hui à saint Loup, évêque (3).

Jolie voûte en berceau avec médaillons. Au centre un médaillon circulaire porte le IHS en lettres gothiques d'or enlacées, et tout autour en majuscules romaines :

OCVLI DNI SVPER IVSTOS ET AVRES EIVS AD PCES EOR'.

Puis, au-dessus de l'autel, autre médaillon avec plusieurs saints, parmi lesquels saint Paul, S. PAVLVS.

En face, plusieurs autres saints et saint Pierre, S. PETRVS.

Du côté de l'évangile, autre médaillon de saints, avec cartel portant :

OES · SACTI ·
ET SACTE · DEI ·
INTERCEDITE ·
P · NOBIS ·

(1) On dit également Radegundis et Radegunda.

(2) C'est la porte principale de l'église. L'arc est magnifiquement décoré dans le style ogival flamboyant.

(3) Il existait à Albi une église paroissiale sous le vocable de saint Loup. Elle fut supprimée à la Révolution et convertie en grange, usage auquel elle est encore affectée. On a voulu en conserver le souvenir, la paroisse Ste-Cécile embrassant dans son territoire l'ancienne paroisse St-Loup.

Du côté de l'épître, médaillon de saintes et inscription semblable.

Sur les murs, côté de l'évangile,

Dans des médaillons, saint Augustin, saint François d'Assise :

S · AVGVSTIN' · S · FRANCISC' ·

Au milieu, saint André :

S · ANDREAS ·

Au-dessous, personnages en pied, saint Georges, saint Luc :

S · GEORGIVS · S · LVCAS ·

Côté de l'épître, dans des médaillons,

Saint Pierre Martyr, la tête fendue par un poignard :

S · PETRVS · M ·

Saint Dominique : Au milieu, saint Jacques-le-Mineur :

S · DNIC' · S · IACOBVS · M ·

Au dessous, dans des niches,

Saint Roch : Saint Jérôme :

SANCTVS · S · HIERONIMUS ·

ROCHVS ·

Les peintures des murs, tristement retouchées, sont maintenant fort laides.

Le fond de la chapelle est rempli par un rétable à colonnes de marbre rouge, au milieu duquel est placée une mauvaise statue de saint Loup, habillée à la moderne. A la naissance de la voûte se lit en grandes lettres : S^TE LVPE. ORA PRO NOBIS. Cette maladroite restauration date du commencement du XIX^e siècle.

Sur le pilier, entre la chapelle St-Loup et la suivante, on lit le mot AVE.

Dix-huitième chapelle sous le vocable de saint Sébastien, aujourd'hui de saint Pie V.

La voûte en berceau, ornée d'une manière fort originale, est divisée en caissons peints, au milieu de chacun se voit une tête d'ange. Le médaillon central offre l'image du Christ avec nimbe triangulaire, bénissant de la droite et tenant le globe du monde de la gauche. La naissance de la voûte porte en grandes lettres :

OBSECRO · TE · SANCTE · SEBASTIANE · QVIA · MAGNA · EST · FIDES · TVA · INTERCEDE · PRO · NOBIS · AD · DNVM · IESV · XRM ·

Le rétable de l'autel est occupé par un détestable tableau moderne représentant saint Pie V; le cadre seul offre quelque mérite.

Dix-neuvième chapelle du grand pénitencier, aujourd'hui dédiée à saint Étienne.

Jusqu'en 1780, l'église Ste-Cécile n'était point paroissiale. Il n'y avait, par suite, d'autre confessionnal que celui du grand pénitencier.

La voûte en berceau porte un médaillon central où l'on voit une femme aux bras nus et aux manches relevées, un voile sur la tête, tenant une discipline. Au-dessous on lit :

PENITENTIA.

Du côté de l'évangile, un coq en grisaille (le coq qui chanta pour avertir saint Pierrre de sa faute), et dans un cartel :

PETRVS
PENITVIT.

Du côté de l'épître, une aigle éployée ; le cartel porte :

PENITEN
TIAM · AGITE.

Sur les murs, saint Paul apôtre, côté de l'évangile :

S[T] PAVLVS.

Côté de l'épître, sainte Ursule et ses compagnes :

S. VRSVLA.

Saint Paul tient à la main l'épée, son symbole. Sainte Ursule, entourée d'une douzaine d'autres saintes, porte un étendard. Ces figures doivent être dues au même pinceau que les médaillons de la chapelle de tous les Saints. L'expression des visages est très-pieuse et le coloris agréable.

Un mauvais tableau moderne représente le martyre de saint Étienne ; on y a ajouté cette inscription :

ECCE VIDEO COELOS APERTOS.

Vingtième chapelle des Saints-Innocents, aujourd'hui de St-Laurent.

Voûte en berceau. Médaillon, au centre, où l'on voit de jeunes enfants nus. Tout autour on lit :

INSONTES ET IVSTI ADHESERVNT CHRISTO.

Le millésime est répété deux fois (1513) en chiffres arabes et en majuscules romaines : MCCCCCXIII.

La vingt-unième chapelle, la dernière du côté méridional de la nef, est murée. Les arabesques de la voûte en berceau, sur fond jaunâtre, sont assez laides. Au centre, armoiries inconnues. Point d'inscriptions.

Un cartel peint sur un pilier, de la dernière travée sud, porte :

SIC FECIT
SOLICITVDO.

Vingt-deuxième chapelle dédiée à St-Clair, au fond de la nef.

Bien que cette chapelle soit dédiée à saint Clair, premier évêque d'Albi, elle serait mieux appelée chapelle du Saint-Sacrement. Sa décoration, en effet, se rapporte à ce divin mystère. Elle a été peinte en 1699 et 1700, sous l'épiscopat de Charles Le Goux de La Berchère, qui fit alors percer l'arcade cintrée et mutiler ainsi la grande page du Jugement dernier. Les peintures en sont très-médiocres et très-inférieures à celles des autres chapelles. Elles ont été restaurées, il y a trois ans. La voûte est à nervures ogivales. Aux quatre angles sont peints les Évangélistes en buste, avec leurs attributs.

Côté de l'évangile, saint Mathieu, et au-dessous :

HOC EST
CORPVS MEV̄
MATTH. (1).

En face, saint Jean, et au-dessous :

QVI MANDVCĀ
HVNC PANEM
VIVET IOAN. (2).

Côté de l'épître, saint Marc, et au-dessous :

HIC EST
SANGVIS MEVS
MARC (3).

(1) Math., xxvi, 26.
(2) Joan, vi, 59.
(3) Marc, xiv, 24.

En face, saint Luc, et au-dessous :

HOC FACITE
IN MEAM COM
MEMORATIONE (1).

Voilà donc les quatre Évangélistes qui attestent le mystère de l'Eucharistie. Nous allons voir invoquer à ce sujet quatre docteurs de l'Église, deux de l'Orient et deux de l'Occident.

Dabord les docteurs de l'Église latine.

A la voûte, en dedans des nervures, côté de l'épître, au-dessous d'un médaillon où est peint saint Augustin :

IPSAM CARNEM
NOBIS MANDVCAN
DAM
DEDIT : NEMO AVT
EM MANDVCAT
NISI PRIVS ADOR
AVERIT (2).
S. AVGVSTINVS.

En face, en diagonale, côté de l'évangile, saint Grégoire le Grand :

SALVTIS FRVC
TVM NON PERCI
PIVNT IN COMMES
TIONES SALVTARIS
HOSTIÆ QVI FLA
GITIA PORTANT
IN MENTE.
S. GREGORIVS (3).

(1) Luc, XXII, 19.
(2) S. Augustin. *Enarratio in psalm.*, cap. XCVIII, v. 9.
(3) S. Gregor. Mag. *In primum Regum expositionis*, lib. I.

Puis les docteurs de l'église grecque ; côté de l'évangile, saint Jean Chrysostome, et au-dessus, en majuscules grecques :

νέμιΞέν εαυτον
ἡμῖν καὶ ἀνέφυρε
το σωμα αὐτοῦ έν
ἡμᾶσ ινα ἕν τι
γενομεθα κατα ιερ
σωμα κεφαλη
συνεμενον (1).

Au-dessous, en lettres d'or : S[t] CHRYSOSTOMA.

Je donne ici la traduction de ce passage du grand patriarche de Constantinople, due au R. P. Fumeau, de la Compagnie de Jésus, professeur de morale au grand séminaire de Montauban. Le texte original grec a été un peu modifié dans l'inscription.

« *Il s'est mélangé lui-même avec nous et il a converti*
« *(façonné) son corps en nous afin que nous devenions une*
« *seule chose en son saint corps distribué à chacun.* »

Voici, du reste, le texte original :

Ανεμιζεν εαυτον ημιν και ανεφυρε το σωμα αυτου εις ημας ινα εν τι υπαρξομεν καταπερ το σωμα κεφαλη συνομενον.

« *Il (Jésus-Christ) s'est identifié lui-même avec nous*
« *en transformant son corps en notre chair, afin que*
« *nous soyons une même chose avec lui ainsi qu'un corps*
« *parfaitement uni à son chef.* »

En face, en diagonale, côté de l'épître, S[t] BASILE :

Δει τον προσιοντα
τω σωματι του χρι

(1) S. Joan. Chrysostom., *In Joannem homelia* XLVI, n° B.

στου μημονον κατα
ρενειν απο παντος
μολυσμον αλλα
νενεκροσται τη αμαρτια
και τω κοσμω και
εαυτω (1).

Au-dessous, en lettres d'or : S. BASILIVS.

Le texte original a été un peu abrégé :

« *Il faut que celui qui s'approche du corps du Christ*
« *soit non-seulement purifié de toute souillure, mais qu'il*
« *soit aussi mort au péché, au monde et à lui-même.* »

Cette traduction est due aussi au R. P. Fumeau.

Les inscriptions des évangélistes et celles des docteurs sont peintes en noir sur des cartels.

Sur les murs sont peints plusieurs saints évêques et, au-dessous, des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament symbolisant l'Eucharistie.

Côté de l'épître, saint Eugène, évêque de Carthage, un des patrons du diocèse d'Albi, S. EVGENIVS, et, au-dessous, la célébration de la Pâque juive.

Saint Charles Borromée, patron de Charles Le Goux de La Berchère, S. CAROLVS. Au-dessous, Jésus et les disciples d'Emmaüs.

Saint Clair, S. CLARVS, et, au-dessous, Melchisédech bénissant le pain et le vin.

Saint Salvy, évêque d'Albi, S. SALVIVS ; au-dessous, le miracle de Cana.

Sur le mur, au fond de la chapelle :

(1) Sancti Basilii, *de Baptismo*, liber I, cap. III, n° 3, *in finem*.

La Sainte-Trinité. Au-dessous, côté de l'évangile, un ange encensant. Un cartel porte :

DIRIGATVR
DNE .

Côté de l'épître, autre ange encensant ; cartel portant :

ORATIO
MEA (1).

Le rétable de l'autel est orné d'un assez bon tableau figurant la prédication de saint Clair aux *Albienses*. Sur le cadre on lit en lettres d'or :

S^T CLARVS P^US ALBIENSIS EPISCOPVS .

Sur le mur en face, au-dessus de l'arc de la chapelle, l'Agneau mystique tenant ouvert le livre avec ces mots :

EGO
SUM &
A . ω .

Et, au-dessous, les vingt-quatre vieillards.

A droite, Moïse ; à gauche, saint Jean-Baptiste tenant une croix, et sur la banderolle :

ECCE AGNVS DEI . QVI .

La clef de voûte porte le IHS.

Sur les retombées de la voûte, l'auteur de ces peintures a laissé son nom :

HVSCALIES, SACERDOS VICARIVS HVIVS ECC DELINEAVIT, FECIT, INVENIT ET PINXIT. 1700.

La date 1699 se voit à la voûte, et, sur les murs, les armes

(1) Psalm., XL.

de La Berchère et de Mgr Lyonnet, archevêque actuel, restaurateur de cette chapelle.

La chapelle suivante, la première dans la nef du côté nord, est murée. La voûte en berceau, peinte en 1702 sous l'épiscopat de Mgr de La Berchère, offre d'assez lourdes arabesques. La naissance de l'arc porte en grandes lettres d'or :

SICQVE COMPLETVM EST OMNE OPVS QVOD FECIT SALOMON IN DOMO DOMINI. 2. PARALIP. 4.

Au centre de la voûte, deux C enlacés, et, sur les côtés, les armes de La Berchère et le millésime 1702.

Sur le pied-droit de la dernière travée, un cartel porte :

FINIS CORONAT.

Vingt-quatrième chapelle du Crucifix, aujourd'hui de Ste-Martiane.

Voûte en berceau, repeinte, dit-on, pendant la Révolution. On y voit le soleil, la lune et les étoiles (1). A la naissance de la voûte, une inscription qui date de ce siècle porte :

SACELLVM S[TÆ] MARTIANÆ VIRGINIS ALBIENSIS (2).

Cependant j'ai pu déchiffrer, sous une épaisse couche de bleu, l'inscription de l'ancien vocable :

SALVATOR MVNDI... SA................ ET.... SAG...............
ISTINOS.

(1) Les signes maçonniques ?

(2) Sainte Martiane était une vierge d'Albi qui vivait au V[e] siècle; elle fut mise au rang des saints. Une église lui fut dédiée non loin de celle de St-Salvy. Cette église, qui était une des paroisses d'Albi, a subsisté jusqu'à la Révolution. Les dernières ruines de cet édifice se voient dans l'intérieur d'une maison, rue Mariés, à Albi.

Vingt-cinquième chapelle de Sts-Côme et Damien, aujourd'hui de Notre-Dame-du-Rosaire.

Cette chapelle, voûtée à nervures, a été restaurée avant 1830, sous l'épiscopat de Mgr Charles Brault, dont on y voit les armes et le chiffre.

La naissance de la voûte porte :

AVE MARIA REGINA SACRATISSIMI ROSARII ORA PRO NOBIS.

Mais sous cette inscription, en grandes lettres d'or, j'ai pu lire :

IVSSV..... COSMAS ET DAMIANVS........... NOMINE MART....
O..... SVNT.

L'autel est orné d'un rétable doré, avec colonnes de marbre rouge : le tout datant du XVIII[e] siècle, et d'un bon effet, quoique peu en harmonie avec le style de l'église.

En dehors de la chapelle, dans les angles formés par la naissance de la voûte, se voient les anciens patrons de la chapelle ; ils sont fourrés d'hermine et costumés comme au temps de Louis XII.

Côté de l'évangile :	Côté de l'épître :
S. COSMA	S. DAMIANVS
tient un scapel.	tient une cassette et une spatule.

Vingt-sixième chapelle de St-Amans, aujourd'hui de St-Joseph et du Sacré-Cœur de Jésus.

Voûte en berceau, ornée de charmantes arabesques. Au centre, un médaillon entouré de rayons flamboyants porte IHS.

Du côté de l'évangile, un cartel porte, en écriture cursive gothique, le nom d'un artiste :

IOANO FRACESCO DONELAT ALIA (1)

et, au-dessous, en caractères romains :

PAX · TIB
I · SOLI ·

Du côté de l'épître, des cartouches portent :

1512.	IESV.
CREDO IN · D ·	AVE MARIA GRATIA PLENA.

La naissance de la voûte porte une grande inscription mutilée au-dessus de l'autel :

O · BEATE · AMANTI · PASTOR · . . . . BIS · AD · DOMINVM · IESV · XPM.

Au-dessus de l'autel, un médaillon en plâtre, qui paraît dater du XVIII[e] siècle, porte un buste de sainte en bas-relief et ces mots autour :

S. MARTINA VGO & MR.

Sur le pilier entre la chapelle St-Joseph et celle des fonts baptismaux, est peint l'aigle de saint Jean. Il est éployé et tient le livre de l'évangile.

IN P	ERA
RICI	T · V
PIO	ERB'.

(1) Voir les pages 292 et 293.

Au-dessous, sur un cartel :

O PIGER ·
VADE · AD
FORMICA
ET · DISCE
EXEMPLV
AB · EA · (1).

Vingt-septième chapelle de Ste-Marguerite, aujourd'hui des fonts baptismaux.

Voûte d'arête à nervures.

La naissance de la voûte porte une grande inscription mutilée dans le mur du fond, par suite de la transformation que la chapelle a subie au XVIII[e] siècle :

O · MARGARITA · CELORVM · VIR . . . .
VICTIMA · CHRISTI · ORA · PRO · ME ·

Un groupe en stuc, placé au siècle dernier, représente le baptême de Notre-Seigneur. Sur le mur, dans une gloire, est figuré le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe. Des anges portent une banderolle avec ces mots en lettres d'or :

HIC EST FILIVS MEVS DILECTVS.

Sur les murs, on lit dans un médaillon, côté de l'évangile :

SANTE ANTONI.

Et, au-dessous, dans des cartouches :

ALTARE
S · ANTONII · RELIQVIIS
ET · PRIVILEGIO ·
APOSTOLICO
DECORATUM

QUI CREDIDERIT
ET BAPTIZATUS
FUERIT ·
SALVUS ERIT (2).

(1) Prov., VI, v. 6.
(2) Marc, XVI, v. 6.

Côté de l'épître, dans un médaillon :

SANCTE
ROCHE.

Au-dessous, dans des cartouches :

VOCIS ILLIUS
RECORDETIS
ABRENUNTIO TIBI
SATANA.

LEX
DEI · EJUS
IN CORDE
IPSIUS (1).

Toutes ces inscriptions en lettres d'or sur fond noir.

Le pilier, entre la chapelle des fonts baptismaux et celle du Crucifix, porte un cartouche et cette sentence :

INFANTEM
NVDVM CVM
TE NATVRA
CREAVIT-PA
VPERTATIS
ONVS · PATI
ENTER · FER
RE · MEME
NTO.

Vingt-huitième chapelle du Crucifix.

Jusqu'à la Révolution, ce n'était point une chapelle, mais une entrée de l'église qui donnait dans le cloître aujourd'hui détruit. Un rétable masque la porte qui a été murée. Voûte en berceau ; jolies arabesques terminées par des têtes d'anges. Au centre, dans un médaillon :

APERI · NOBIS · DNE · IANVA ·

(1) Psalm., XXXVI, v. 31.

Le rétable, assez lourd, à colonnes cannelées, entoure un Christ en croix. L'inscription moderne suivante s'y lit :

PRO · OMNIBVS · MORTVVS · EST · CHRISTVS ·

Entre le pied-droit de cette chapelle et la porte nord du jubé :

BREVIS
ORACIO
PENETR
AT CE
LOS.

C'est la dernière chapelle de la nef, côté nord.

Vingt-neuvième chapelle de St-Georges, aujourd'hui de St-Amarand.

C'est la première chapelle nord, après le jubé.

A la naissance de la voûte, on lit, en grandes lettres d'or :

DOMINE SALVUM FAC REGEM NOSTRUM LUDOVICUM ET EXAUDI NOS.

Cette inscription est récente, et j'ai pu retrouver sous celle-là une partie de l'ancienne qui rappelait le vocable primitif :

GEORGIVS MILES XRI . . . . MARTYR . . . .
ANNO DNI 287.

La voûte en berceau porte au centre, dans un médaillon, saint Georges à cheval, en armure de chevalier, combattant le dragon. Une jeune fille, à genoux, est à côté.

Le tableau de la fenêtre, peint en marbre jaune, porte :

SOLI DEO
HONOR ET GLORIA

et le mot PAX.

Trentième chapelle de St-Christophe, aujourd'hui de Ste-Carissime.

Voûte en berceau. Au centre, dans un médaillon, la légende de saint Christophe.

A l'est, sainte Cécile couronnée de roses, une palme à la main :

SN̄A · CECILIA ·

A l'ouest, saint Valérien aussi couronné de roses, palme à la main :

S · VALERIANVS ·

Sur un cartel en grisaille, dans le bas de la chapelle :

EX · EO ·

Sur le pied-droit occidental de la chapelle, un cartel porte :

VNITAS
FORTIOR
DIVISIO
FRAGILIS

Cette sentence me ramène à la petite porte et termine la série des inscriptions des chapelles.

MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE

PAR

MM. DE CAUMONT, G. BOUET, C^te DE CESSAC,
A. PANNIER.

HISTOIRE RÉTROSPECTIVE. — UNE PÉTITION DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DISCUTÉE AU SÉNAT.

Il y a bientôt 20 ans, le Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements examinait la question suivante : *En considérant la multiplication des travaux académiques, quelles seraient les modifications à introduire dans les règlements de l'Institut de France dans le but d'établir de nouveaux rapports entre ce corps savant et les travailleurs de la province?* Les résolutions de l'Assemblée furent résumées dans une pétition adressée au Sénat au nom du Congrès. Après *neuf mois d'incubation*, cette pétition fut exhumée et discutée, et le *Moniteur* du temps publia *in extenso* le rapport auquel elle donna lieu. M. Dupin, rapporteur, répondit par une compilation historique à la pétition du Congrès.

Après avoir rappelé les règlements successifs qui n'intéressent plus personne, pas même l'Institut, M. Ch. Dupin reproduisit dans son rapport cette *vieille rengaîne* qui consiste à soutenir qu'on ne peut étudier qu'à Paris, et, pour le prouver, il évoqua un souvenir d'il y a 50 ans. « L'Institut d'alors ayant proposé divers prix, dit-il, *ce ne furent pas des correspondants de l'Académie des sciences qui les obtinrent, mais des habitants de Paris.* » — Donc, les correspondants de l'Institut

n'ont pas la même intelligence que les premiers. Voilà un raisonnement bien concluant!!! Il est vrai que M. Dupin, excellent homme d'ailleurs et, ce qui vaut mieux, *très-honnête*, chose peu commune à Paris, où il y a, d'après lui, tant d'hommes supérieurs; M. Dupin ne connaît que la France du temps qu'il faisait *ses fameuses cartes*, si erronées d'ailleurs, sur lesquelles les départements étaient plus ou moins maculés de noir, suivant le nombre des habitants *présumés* ne pas savoir lire.

Mais depuis que les *cartes Dupin* se faisaient, des cabinets de physique, des cours de sciences se sont établis partout, et les moyens d'expérimentation dont la province manquait il y a 50 ans existent, sinon aussi complets qu'à Paris, au moins suffisants pour que l'on puisse bien étudier. Nous repoussons donc cette fin de non-recevoir basée sur une prétendue expérience *qui a 50 ans de date!!* Le Congrès parlait de l'époque actuelle et non de l'*histoire ancienne*. Et qui donc oserait soutenir que le botaniste *Léon Dufour*, de St-Sever, correspondant de l'Institut, n'aurait pas été depuis longtemps titulaire de l'Académie des sciences s'il avait voulu quitter sa ville? Y a-t-il en France ou en Europe même un homme instruit qui ne sache que M. Weis, correspondant de l'Institut à Besançon, était un des plus éminents bibliophiles, et que l'Académie des inscriptions aurait voulu posséder dans son sein quelques titulaires de sa force? Est-ce que M. Kulhman, de Lille, n'est pas un chimiste au moins égal en mérite à ceux qui forment à Paris la section de chimie? Est-ce que M. Demolombe, de Caen, n'est pas infiniment plus célèbre que le doyen de l'École de droit de Paris.

M. Dupin aurait dû se souvenir que, pour remplacer M. Cordier au sein de la section de minéralogie de l'Académie des sciences, on a été obligé d'aller chercher à Strasbourg un des correspondants, M. Daubrée, et de priver ainsi la

Faculté de cette ville d'un de ses meilleurs professeurs. Les correspondants ne sont donc pas trop inférieurs aux titulaires.

Ceci prouve combien M. Dupin était dans le faux, et aveuglé par l'esprit de routine, quand il a parlé au sénat de la pétition du Congrès des délégués des Sociétés savantes. Nous lui dirons qu'il a défendu une doctrine diamétralement opposée à celle qu'il avait précédemment professée devant la Chambre des députés, *en février* 1831. On faisait alors la loi électorale ; et M. Ch. Dupin, inspiré par un sentiment de justice, voulut que les correspondants et les titulaires de l'Institut eussent les mêmes priviléges.

Alors M. Ch. Dupin, qui n'était pas sénateur, déclarait *que les correspondants étaient toujours les hommes les plus distingués des départements ; que le nombre en est déterminé par la loi comme celui des titulaires*, *et qu'il n'y avait pas lieu de les distinguer de ceux-ci.*

La Chambre des députés adopta ce principe.

Maintenant que la pétition du Congrès a été repoussée par le Sénat, le Congrès doit s'applaudir encore de l'avoir présentée. — En demandant une position mieux définie pour les correspondants, il agissait *dans l'intérêt de l'Institut et non dans le sien.* Tous ceux qui fréquentent Paris savent combien la plupart des membres titulaires, accablés de fonctions assez chèrement rétribuées, ont peu de temps à consacrer aux travaux de l'Institut : ils courent d'un lieu à un autre pour faire face aux exigences ; il y en a plusieurs qui ne viennent aux séances que pour *retirer* leur jeton, et qui s'empressent de *gagner* la porte dès que la liste de présence a été signée, heureux de fuir des lectures qui ne les intéressent que médiocrement.

Il serait donc fort utile d'infuser un peu de sang nouveau dans le corps illustre que M. Dupin croit beaucoup plus vivant qu'il ne l'est réellement. Il lui faudrait des hommes

désintéressés surtout qui ne fussent pas payés pour labourer bien ou mal *quatre champs à la fois*, ou occuper quatre chaires différentes. Ces hommes *désintéressés*, ce sont les correspondants pour lesquels la pétition demandait des droits nouveaux, aujourd'hui que les chemins de fer leur permettent de venir à Paris en quelques heures et de suivre les travaux des cinq académies de l'Institut. Le Congrès des délégués agissait avec d'autant plus de liberté dans cette circonstance qu'il était plus désintéressé dans la question.

Quoique l'on doive, dans l'intérêt des sciences et des lettres, regretter le rejet de la pétition du Congrès des délégués des Sociétés savantes, le triste rapport de M. Ch. Dupin est une pièce curieuse à enregistrer. Il résulta de la discussion un fait important : le *mauvais aloi* des arguments de ceux qui s'opposent à toute amélioration. Mais tôt ou tard on en viendra à ce que demandait le Congrès ; l'Institut de France *a déjà beaucoup perdu* de son importance, et le ministre de l'instruction publique lui a suscité, il y a quelques années, une concurrence sérieuse par la création de ses comités.

Il est fâcheux qu'au lieu d'écouter de bons conseils, on se complaise dans des idées rétrécies ; qu'au lieu de suivre l'exemple donné en Allemagne, en Belgique, en Angleterre, où les titulaires des académies ne sont pas forcés tous *à résider dans la capitale*, on persiste à *ne considérer la France intellectuelle qu'à Paris*. Nous déplorons un tel aveuglement qui ne peut conduire, en définitive, qu'au *dépérissement et à la ruine*. Il est vrai qu'une ruine de plus ou de moins importe peu à la société moderne et encore moins à certaines personnes aveuglées par la routine et l'égoïsme.

De Caumont.

EXPLORATION DES CRYPTES DE JOUARRE.

L'an dernier, des travaux ayant été entrepris dans le but d'assainir les cryptes de Jouarre, M. l'abbé Thiercelin pensa qu'il y aurait intérêt à profiter de l'occasion pour constater, au moyen de quelques fouilles, l'état ancien des cryptes et de l'église qui devait autrefois s'élever au-dessus; il demanda quelques fonds, à cet effet, à la Société française d'Archéologie dont il est membre.

Les fouilles donnèrent, en effet, de curieux résultats dont nous pensions que M. l'abbé Thiercelin pourrait nous rendre compte à la fin de l'année 1870; mais les communications avec Jouarre ayant été interrompues par la guerre, nous allons essayer d'en donner une idée, en attendant que des temps plus heureux nous permettent de recevoir de M. l'abbé Thiercelin un compte-rendu complet.

Dans la portion occupée autrefois par l'église, principalement dans le voisinage de la crypte, les fouilles ont mis à découvert un grand nombre de cercueils en plâtre, décorés d'ornements en relief obtenus au moyen d'un procédé très-simple. Ils sont formés de rainures dont le profil forme un angle et quelques cavités hémisphériques creusées dans une surface plane, sur laquelle on avait ensuite coulé du plâtre de manière à reproduire ces dessins en relief (V. la page suiv.).

Un plan dressé avec soin par M. l'abbé Thiercelin indique, d'une manière précise, la position qu'occupait chacun de ces cercueils dans l'ancienne église.

Le tombeau décrit par M. de Caumont (1) sous le nom de tombeau de saint Agilbert, et qui a été l'objet d'une notice

(1) *Bulletin monumental*, t. IX, p. 187.

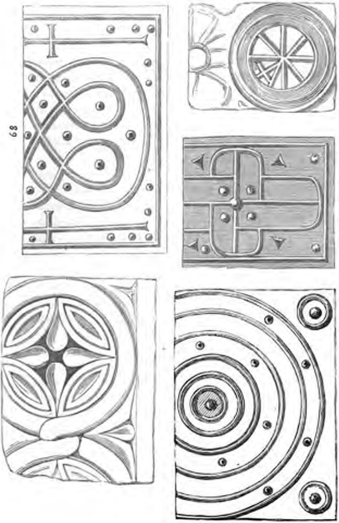

MOULURES DE QUELQUES-UNS DES TOMBEAUX EN PLATRE TROUVÉS A JOUARRE.

de M. le vicomte de Bonneuil (1), ayant été déplacé dans le cours des travaux d'assainissement, on a pu s'assurer que, comme au reste M. de Caumont l'avait supposé, il n'occupait plus sa place primitive ; l'extrémité du côté de la tête devait en effet être en vue, puisqu'elle est décorée d'une sculpture représentant le Christ dans une gloire entourée des symboles des évangélistes, tel qu'il est représenté si souvent sur les portes des églises du XII^e siècle.

En faisant tomber une partie de l'épaisse couche de mortier qui revêt tout l'intérieur des cryptes, on vit qu'elle était appliquée, du côté de l'ouest au moins, contre une maçonnerie des plus grossières, faite au moyen de matériaux dont l'exploitation dans le pays est de date relativement récente.

Quelques sondages firent connaître que cette maçonnerie cachait une muraille plus ancienne ; on prit alors le parti de dégager cette dernière du placage, et on mit ainsi en vue une série de pilastres appliqués à une muraille revêtue d'appareils variés et conservant quelques traces d'ornements peints en rouge.

Le dessin, que nous donnons ici, fait voir de chaque côté de la base des pilastres un petit caniveau en mortier parfaitement conservé, qui avait pour but de recueillir les eaux qui pouvaient suinter le long des murs, pour les conduire vers un canal souterrain qui les rejetait au dehors en passant sous un énorme bloc d'apparence romaine. Auparavant déjà, en déblayant la crypte, on avait rencontré, sans y attacher d'importance, une aire de ciment très-dur qui en recouvrait le sol et se reliait à ce système primitif d'assainissement ; mais elle avait été malheureusement détruite, et, lors de ma visite à Jouarre, on la remplaçait par un dallage.

G. BOUET.

(1) *Bulletin monumental*, t. XVIII, p. 285.

MUR AVEC PILASTRES DE LA CRYPTE DE JOUARRE.

Digitized by Google

LE MANOIR DE HOTTOT-EN-AUGE (CALVADOS).

Au nord de l'église de Hottot se développe une vaste cour carrée, entourée de bâtiments d'exploitation. Dans l'angle nord-ouest de cette cour s'élève l'ancien manoir féodal, long bâtiment dont la façade principale, construite en bois, est ornée de tuiles entre les colombages formant des dessins variés. Le toit offre encore deux grandes lucarnes, autrefois surmontées d'épis, et deux petites lucarnes cintrées.

La façade opposée, qui regarde le couchant, est construite en moëllon et percée de fenêtres carrées, autrefois cruciformes. Des fenêtres plus petites, aujourd'hui bouchées, étaient placées entre les grandes. Quatre belles lucarnes en pierre, à plein-cintre, ornées de consoles et terminées par un gracieux couronnement dans le style de la Renaissance, font saillie sur le toit. De petites lucarnes existent entre les grandes. Au-dessous de la belle lucarne du milieu est sculpté un double écusson presque entièrement fruste. Les fenêtres du rez-de-chaussée ne présentent plus aucun caractère.

On remarque à l'intérieur une magnifique cheminée en pierre, avec incrustations en marbre.

Le manteau est supporté par deux pilastres cannelés qui se rétrécissent dans la partie supérieure et sont terminés par deux statuettes qui remplacent le chapiteau. Le trumeau est décoré de consoles qui supportent deux statues, représentant : l'une, le châtelain sous le costume d'un guerrier ; l'autre, la châtelaine avec le costume de Diane chasseresse. Le fronton coupé, qui couronne l'entablement, est orné d'un écusson fruste que soutiennent deux petits Amours, assis sur les rampants. Les retours de la cheminée sont décorés de pilastres ioniques autour desquels s'enroulent des guirlandes de fleur et de fruits.

Le salon dans lequel cette belle cheminée est placée s'étendait jusqu'à l'escalier.

Sur les panneaux d'une armoire qui fait face à la cheminée, on lit l'inscription suivante :

PAROISSE DE HOTOT
CHARTRES DE LA UICOMTÉ
CHATELAINIE ET HAUTE IUSTICE
DE HOTOT DONT EST PROPRIÉTAIRE
HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR
MESSIRE GILLES FRANÇOIS
DE MEAUPEOU CHEVALIER
UICOMTE HÉRÉDITAIRE
CHATELAIN ET HAUT IUSTICIER
DE HOTOT
EN AUGE DANS LESQUELLES
CHARTRES SON*s* PORT*ée*S TOUS
LES TITRES D'YCELLE
CHATELAINIE ANNO
MDCCXLVII.

Sur l'un des panneaux supérieurs, on lit : *Fief de Héribel.*

Les nombreuses cases que renferme cette armoire, qui contenait toutes les archives du château, portent les inscriptions suivantes :

UAVASSORIE BERRI-GIRARD
UAVASSORIE TURPIN
UAVASSORIE UADEMARE
ETC., ETC.

Au fond de la cour, vers le nord, s'élève la poterne, flanquée de deux tourelles. Le rez-de-chaussée présente deux

larges arcades à plein-cintre, construites en pierre. L'arcade qui donne sur la cour est surmontée d'un étage percé de deux fenêtres carrées, cruciformes.

Les bâtiments en pierre et en bois qui se trouvaient à gauche, entre cette construction et le manoir, ont été démolis, il y a une vingtaine d'années.

Le long bâtiment en pierre, flanqué de contreforts, qui se trouve sur le bord du chemin, du côté du midi, était la prison.

Ce manoir, l'un des plus considérables du pays, était entouré de douves. Il appartenait, avant la Révolution, à la famille de Meaupeou. M. Desroquettes, avocat à Louviers, en est aujourd'hui propriétaire.

Au midi de l'église s'élève une motte de terre sur laquelle se dressait autrefois une potence. En déblayant le terrain on a trouvé beaucoup d'ossements humains.

A. PANNIER.

L'ÉVÊQUE DE LIMOGES ABOLIT DANS SON DIOCÈSE, EN 1746, LES FÊTES QUE SUPPRIMERA POUR TOUTE LA FRANCE LE CONCORDAT DE 1801.

Les registres paroissiaux du département de la Creuse renferment souvent, intercalés entre deux actes de baptême ou de décès, des renseignements historiques que l'on chercherait vainement ailleurs. Je recueille avec soin ces précieux NOTA, que j'espère pouvoir publier bientôt. En attendant, en voici un, complètement inconnu dans le diocèse de Limoges, qui prend son intérêt d'actualité dans l'appel au concile que viennent de lui adresser (novembre 1869) ces dissidents du concordat qu'on nomma *la petite église*. Ce NOTA prouve que le pape, en supprimant en France un grand nombre de jours fériés, ne fit que consacrer canoniquement un état de choses

déjà établi, depuis longtemps sans doute, dans la plupart des diocèses de notre pays.

« Reduction des fêtes quon chommoit au 1er janvier de « l'année présente (1746) par Monseigneur de Coetlosquet « évêque de Limoges notre évêque apres avoir fait la visitte « de son diocese, et ainsy : la St-Mathias apôtre, le Jeudi-« Saint dès lexposition du St-Sacrement, la St-Iaque St-« Philippe, la petite fête Dieu, la St-Laurent, la St-Bar-« thelemy, la St-Louis, la St-Mathieu, la St-Michel, la St-« Simon St-Iude furent prohibées au peuples *(sic)* sur le « mendement de mondit seigneur confirmé par le roi « Louis 15e et homologué dans les parlemens de Bordeaus et « Paris. Cette année la fut continuelle en pluies ou le « peuple l'attribuoit à lextinction des fêtes qui en avoit été « faitte et des greles affreuses ou dans lelection de Limoges, « au premier aoust on comptoit 112 paroisses, bourganeuf 28. » (Reg. des naissances, etc., de la ville de Bénévent, Creuse, aux archives de la mairie de cette ville).

On était loin, en 1746, de la doctrine de la séparation de l'église et de l'état. En revanche, la constitution anglaise était déjà le rêve des politiques français qui l'appliquaient aux affaires de la religion avant de l'introduire dans celles de l'État.

Jean-Gilles de Coëtlosquet, nommé le 23 septembre 1739 à l'évêché de Limoges, s'en démit en 1758, lorsqu'il fut nommé précepteur du duc de Bourgogne. Il le fut également du duc de Berri, depuis Louis XVI, et de ses frères. Ces fonctions lui ouvrirent, suivant l'usage, les portes de l'Académie française, où il fut reçu le 9 avril 1761, à la place de l'abbé Sallier. En 1774, il se retira à l'abbaye de Saint-Victor, et y mourut le 21 mars 1784.

Chaudon et Delandine le peignent ainsi dans leur *Dictionnaire historique:* Coëtlosquet était bienfaisant sans ostentation, pieux sans aigreur, inaccessible à l'ambition comme à

l'esprit de parti, et, dans les disputes qui agitèrent l'Église de France, il se contenta de prier pour la paix. Imbu des idées philosophiques de son époque, il fut grand admirateur des ouvrages de d'Alembert, dont il louait la bonne morale et qu'il relisait souvent.

Son passage à Limoges ne fut signalé que par la suppression de dix jours fériés, que le *nota* du chanoine de l'abbaye de Bénévent, Landon, curé de cette ville, vient de nous révéler, et par l'interdit ou l'ordre de démolition de 56 églises ou chapelles, dont Nadaud, dans son pouillé du diocèse de Limoges, nous donne la nomenclature. (Édit. Texier, p. 22.) Bien d'autres, sans doute, furent menacées ; la lettre suivante, conservée dans les archives du château de Fournoux, commune de Vidaillac, nous révèle le nom d'une de ces dernières :

« A Limoges, ce 15 décembre 1747. Je vous envoie, Monsieur, la suspencion de l'interdit de l'église de Vidaillac. J'ai donné un long délai ; mais ce sera le dernier ; et je vous prie de le déclarer aux décimateurs. Pour les favoriser, je consens à la modération que vous me proposez de mon ordonnance. Je n'ai que le moment de vous assurer de la parfaite considération avec laquelle je suis, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur † J. G., évêque de Limoges.

« A Monsieur d'Alesme, curé de Bourganeuf. »

Cette lettre est scellée d'un cachet en cire rouge, aux armes de Coëtlosquet : de sable, semé de billettes d'argent, au lion morné de même brochant sur le tout ; couronne de marquis accostée d'une crosse et d'une mitre et surmontée du chapeau aux glands de quatre houpes.

C^te^ P. DE CESSAC,
Sous-directeur de l'Institut des provinces.

CHRONIQUE.

M. Charles Des Moulins nommé commandeur de l'ordre pontifical de St-Grégoire. — Notre savant et vénérable confrère, M. Ch. Des Moulins, sous-directeur de l'Institut des provinces, est nommé commandeur de l'ordre pontifical de St-Grégoire-le-Grand, en récompense des nombreux services qu'il a rendus à la religion, aux lettres, aux sciences et aux arts. Nous apprenons avec joie cet acte de justice et nous regrettons que le gouvernement français n'ait pas encore adressé au chef vénéré de nos sociétés dans le sud-ouest la décoration de la Légion-d'Honneur qui avait été promise pour lui, il y a vingt ans, à l'Institut des provinces.

Il est honteux que l'administration française, si prodigue de décorations, oublie les savants de province qui ne demandent rien. M. Des Moulins devrait être commandeur de la Légion-d'Honneur si l'on avait récompensé ses importants travaux botaniques, paléontologiques et archéologiques.

MM. Jabouin, sculpteur, et Villiet, peintre sur verre, membres de la Société française d'Archéologie, ont été nommés chevaliers de St-Grégoire. DE CAUMONT.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. Eugène de Combettes La Bourelie.* — Un de nos amis dont la généreuse impulsion avait provoqué et mené à bonne fin la restauration du sépulcre de Monestier (Tarn), M. Eugène de Combettes La Bourelie, receveur des domaines, vient d'être enlevé à la Société française d'Archéologie et à sa famille par une courte maladie. Plein de qualités, M. Combettes aimait les arts et les cultivait avec goût. Entouré des soins et de l'affection de son frère aîné,

il s'est éteint dans le manoir paternel de La Bourelie, le 10 mars 1871 ; il avait à peine 43 ans.

Baron DE RIVIÈRES.

Mort de M. Bouillet, correspondant de l'Institut. — Nous apprenons la mort de M. Bouillet, un des membres les plus éminents de l'Académie des sciences morales et politiques, inspecteur général de l'Université.

Nous avions connu M. Bouillet à Lyon en 1841 ; l'année même que le Congrès scientifique de France y tenait sa VII^e session, il était professeur de philosophie à la Faculté des lettres. Sans parler des nombreux travaux philosophiques de M. Bouillet, que quelques personnes appelaient le dernier des cartésiens, nous citerons une publication dans laquelle il combattit la centralisation par des arguments sans réplique et qui fut approuvée par l'Institut des provinces, en même temps que l'auteur recevait, dit-on, du ministre d'alors une petite admonestation pour avoir osé prêcher la décentralisation. M. Bouillet était officier de la Légion-d'Honneur ; je l'ai rencontré de temps en temps, depuis l'année 1841, aux séances de l'Académie des sciences morales et politiques.

DE CAUMONT.

Mort de François Fétis. — Le monde musical vient de faire une perte immense : François-Joseph Fétis est mort à Bruxelles, comblé de gloire et d'années. Jusqu'au dernier moment, l'illustre vieillard s'est tenu debout sur la brèche ; la mort l'a enfin vaincu ; et c'est à 87 ans qu'il a quitté son poste, après avoir rendu des services dont l'importance et l'influence se feront sentir longtemps encore dans *toutes* les branches de l'art musical. La science de Fétis était vaste, son activité énorme, sa verve infatigable. Ce qu'il a fait pendant sa longue carrière est prodigieux, et l'énumération seule des travaux où il a eu sa part de collaboration formerait un volume. Il n'y a eu, dans le courant du dix-neuvième siècle, aucun événement, aucun fait musical de quelque importance où sa collaboration ne se soit mani-

festée de manière à y laisser une trace indélébile de son passage.

Sa vie fut une étude continuelle, et il a eu la consolation de pouvoir terminer tout ce qu'il avait entrepris. La science et la littérature musicales lui sont redevables de monuments impérissables.

Les services qu'il a rendus à la Belgique, son pays, sont incalculables. Il a porté le Conservatoire royal de Bruxelles au point le plus élevé, il y a formé un orchestre qu'admire l'Europe entière; le mouvement musical belge lui doit une impulsion immense. Il a illustré par ses travaux l'Académie royale de Belgique dont il était un des membres les plus vénérés; partout enfin, homme officiel ou privé, Fétis se trouve à la base et au sommet, inspirant et dominant tout par cette science vaillante, sûre d'elle-même et qui arrive toujours au but.

Cette vie laborieuse sera retracée, et, en même temps, on dira quel charmant caractère s'y faisait jour au travers des préoccupations scientifiques. Ce ne sera point le côté le moins séduisant d'une biographie qui sera ardemment lue.

Ceux qui, en attendant, voudront s'initier quelque peu a tout ce que Fétis a fait feront bien de recourir à la *Biographie universelle des musiciens*, où se trouve sa notice écrite par lui-même; à la *Biographie académique* publiée par l'Académie royale de Belgique, en 1855, et enfin à la *Biographie générale* de Didot. *(Journal des Beaux-Arts de Belgique.)*

Mort de M. Ulysse Capitaine, de Liége. — On nous annonce la mort de M. Ulysse Capitaine, membre du conseil provincial et de la chambre de commerce de Liége, du comptoir d'escompte de la banque nationale, secrétaire général honoraire de la société d'émulation de Liége, membre de plusieurs sociétés savantes. M. Ulysse Capitaine est décédé à Rome, le 31 mars 1871. Il n'avait que quarante-deux ans.

Mort de M. le baron Brohon. — Nous apprenons encore la mort de M. le baron Brohon de Bréhal, inspecteur de l'Asso-

ciation normande, ancien membre du Conseil général de la Manche, chevalier de la Légion-d'Honneur, mort à 66 ans. Depuis M. le baron Brohon, qui avait fait ses études à l'école de Beaumont-en-Auge avant la Révolution de 89, jusqu'à celui dont nous déplorons la perte, les Brohon ont toujours donné les meilleurs exemples en agriculture et en administration. Le père et le fils avaient presque constamment siégé au Conseil général et administré le bourg de Bréhal. D. C.

Mort de M. Dusan, à Toulouse. — La mort prématurée de M. Dusan, directeur de la *Revue archéologique du midi de la France*, est un fait bien regrettable. Très-jeune encore, M. Dusan nous a été enlevé au moment où il venait d'être nommé archiviste du département du Gers. M. Dusan était tout dévoué et fort instruit : il aurait rendu de grands services dans ce poste important. La *Revue archéologique du Midi* avait publié de très-intéressants mémoires de M. Dusan et était, grâce à lui, un des meilleurs recueils de ce genre. M. Dusan avait assisté à plusieurs congrès de la Société française d'Archéologie dont il était membre. La Société lui avait décerné une médaille à Montpellier en 1868.

Mort de M. Huillard de Bréholles, membre de l'Institut. — M. Huillard de Bréholles, un des plus jeunes membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a été enlevé il y a quelques semaines. M. de Bréholles était professeur à l'école des Chartes. M. le duc de Luynes avait été son protecteur.

Mort de M. Moreau, de Saintes. — Nous apprenons seulement aujourd'hui la mort de M. Moreau, de Saintes, décédé en 1870. M. Moreau était un des fondateurs de la Société française d'Archéologie et de ses premiers inspecteurs.

Quand j'explorais la Saintonge en 1830, il était conservateur de la bibliothèque publique et du musée lapidaire de Saintes ; il a siégé au Congrès scientifique de France à Poitiers en 1834, et plus tard à diverses séances générales de la Société française d'Archéologie. DE CAUMONT.

COUP D'ŒIL

SUR

L'HOMME PRÉHISTORIQUE

DANS LA CREUSE

(INTRODUCTION AU DICTIONNAIRE ARCHÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA CREUSE.—ÉPOQUE CELTIQUE)

PAR M. P. DE CESSAC,

Sous-directeur de l'Institut des provinces, inspecteur de la Société française d'Archéologie.

A l'époque où se déposèrent les couches les plus inférieures du — TERRAIN TERTIAIRE — moyen, l'homme habitait déjà les terres émergées de cette partie de l'Europe qui devint plus tard la France. Il y fut contemporain de mammifères aux formes étranges, aux proportions colossales, aujourd'hui disparus de la surface de la terre. Son industrie était alors tout à fait primitive.

Pendant la période suivante, à — l'ÉPOQUE QUATERNAIRE —, cette industrie progressa ; la France prit de plus en plus sa forme et son relief actuels, et d'extrêmes variations de température vinrent en modifier la faune. Enfin la dernière grande révolution du globe — le déluge mosaïque dont la science aussi bien que l'histoire doit tenir compte puisqu'il

est attesté par la tradition universelle des peuples (1) — fit disparaître l'homme de cette époque, son industrie, sa civilisation, et cet art naissant de la gravure et de la sculpture qui nous a valu la représentation de quelques-uns de ces animaux éteints, dont le génie de Cuvier avait de nos jours retrouvé la forme perdue et l'histoire oubliée.

L'homme qui le remplaça à — l'ÉPOQUE MODERNE — apporta une civilisation toute différente. A l'encontre de son devancier qui ne faisait que tailler le silex au choc, il utilisait toutes sortes de pierres et savait les polir. Ces nouveaux venus étaient pasteurs, comme le prouvent les ossements d'animaux domestiques qu'on recueille en grand nombre dans les palafittes de la Savoie et de la Suisse, et dans les grottes contemporaines du midi de la France; ils étaient agriculteurs puisqu'ils ont laissé de nombreuses meules à moudre le grain et qu'on a même trouvé des fragments de pain dans les lacs de la Suisse.

A la pierre polie se mêla bientôt le bronze, à celui-ci le fer. L'introduction du bronze ne fut pas la conséquence d'une substitution de race, de rapports nouveaux du commerce, mais bien le résultat de l'industrie progressant d'elle-même. Le cuivre, en effet, existe en diverses contrées de la France; et j'établirai plus loin que l'étain fut activement exploité, durant cette période archéologique, dans les mines de Montebras (Creuse), de Vaulry (Haute-Vienne) et de La Villeder (Finistère).

De son côté, le fer se rencontre partout; et, dans la Creuse notamment, ses filons furent exploités d'après le système suivi pour les filons d'étain. Enfin, on remarque une grande similitude entre divers instruments de pierre polie, de bronze

(1) Voir la dissertation de Georges Cuvier, intitulée *Des déluges*, en tête de l'*Ovide* latin de Lemaire, t. XVI, 1821.

et de fer, malgré la diversité de la substance employée, et il y a là encore une preuve d'identité de civilisation et de race, sinon de peuple.

Les historiens et les archéologues ont cherché à jeter quelques dates dans ces temps préhistoriques de l'homme de la France; elles sont vagues et incertaines. Le silence de l'histoire, l'absence de tout chronomètre n'ont pas permis pareil essai pour les âges antérieurs. Qui sait, en effet, le temps qu'il a fallu à ces antiques civilisations pour se développer, aux terrains pour se déposer, aux races d'animaux contemporaines de l'homme pour naître, croître et disparaître? Pour marquer les diverses périodes, on a donc eu recours aux dates géologiques et paléontologiques; et la succession des temps a été indiquée par celle des terrains et des débris organiques qui s'y sont conservés.

Les temps préhistoriques ont été divisés en deux âges distincts : l'âge de la pierre et l'âge des métaux.

L'âge de la pierre comprend en France la période de la pierre taillée par éclat et la période de la pierre polie.

La première se subdivise en :

1° ÉPOQUE DE L'HOMME TERTIAIRE ;

2° ÉPOQUE DE L'HOMME QUATERNAIRE subdivisée elle-même, d'après M. Édouard Lartet, en *époque des animaux d'espèces éteintes* et *époque des animaux contemporains émigrés.*

La seconde ne comprend que :

3° L'ÉPOQUE DE L'HOMME MODERNE ou *époque des animaux contemporains asservis*, de M. Lartet.

L'âge des métaux se subdivise en :

1° ÉPOQUE DU BRONZE ;

Et 2° ÉPOQUE DU FER.

La Creuse fut-elle habitée pendant les périodes tertiaire

et quaternaire comme le reste de la France ? C'est probable ; mais, à part une hache du type de St-Acheul provenant de la commune d'Ars, aucun fait n'est venu jusqu'ici nous en fournir la preuve ; et le manque de cavernes et de terrains tertiaire et quaternaire régulièrement développés rendra probablement pour toujours la question insoluble.

Il n'en est pas ainsi pour l'époque géologique contemporaine. Dès son aurore, à l'époque de la pierre polie, l'homme habitait nos montagnes qu'il ne quitte plus et y laisse de nombreux témoignages de son séjour.

L'époque de la pierre polie — époque des animaux contemporains asservis — est riche dans la Creuse si on la compare aux âges suivants de la période préhistorique ; mais pauvre, si la comparaison a lieu avec le reste de la France. Les débris de cette civilisation n'y forment point de riches dépôts comme dans les cavernes du Midi, ou les lacs de la Savoie et de la Suisse ; ils sont disséminés à la surface du sol. Beaucoup ont dû disparaître, et ce qui reste est difficile à recueillir. J'attribue à cette période nos silex éclatés, les haches polies, les dolmens, les pierres à bassins, si tant est qu'ils aient été creusés par l'homme, et les premières poteries faites à la main.

Le gisement le plus intéressant et peut-être le plus ancien de la Creuse nous a été révélé par les travaux du chemin de fer de l'embranchement d'Aubusson. Le balast de cette voie a été retiré du lit de la Creuse, au-dessous de St-Martial-le-Mont. Or ce balast a fourni de nombreux silex taillés : couteaux, racloirs, bouts de flèches à doubles ailerons, pointes de javelots en forme d'amandes, etc., ainsi qu'un certain nombre de débris de fabrique. Tous ces objets sont plus ou moins roulés.

De quel lieu ont-ils été entraînés dans le lit de la Creuse ? M. le Dr Chaussat, membre de la Société française d'Archéo-

logie, et moi l'avons vainement cherché sur les montagnes voisines. Peut-être proviennent-ils d'une station analogue à celles découvertes par M. le comte d'Adhémar dans le midi de la France, sur les bords de la Saône et de la Ceillonne (1), et qui aurait été bâtie sur pilotis, soit au-dessous de la Creuse, soit au-dessus des marais qui existaient sur ses bords et qui, convertis en prairies par un colmatage naturel, sont aujourd'hui rongés par ses eaux.

Un deuxième gisement considérable de ces silex a été également découvert par M. le Dr Chaussat, au Muraut, près St-Georges-Nigremont. Là les silex sont en plus grande quantité que dans le lit de la Creuse. Un certain nombre de bouts de flèche en amande ou à deux ailerons ont été recueillis ; quelques couteaux et quelques instruments tranchants et arrondis, pareils à ceux observés par M. de Longuemar dans la grotte du Chaffaud, ont été ramassés, ainsi que des haches préparées pour le polissage ou achevées ; mais ce qui domine en immense majorité ce sont les débris de fabrique. Il y a donc eu certainement près St-Georges-Nigremont une fabrique d'instruments de silex ; et ce fait est d'autant plus extraordinaire que nos terrains granitiques ne fournissent point ce genre de pierre, et qu'il a fallu aller le chercher dans des contrées éloignées. Or, l'on sait que lorsque le silex a perdu son eau de carrière il devient presque impossible d'en enlever des éclats réguliers. Aussi aucun nucléus n'a été rencontré, et les débris de fabrique sont tous de très-petite dimension.

Un gisement de silex de même sorte existait autrefois dans la commune de Blessac, sur la colline de Boscaux, qui porte le dolmen de ce nom. Les paysans des environs m'ont affirmé que pendant tout le temps qu'ils s'étaient servi de fusils à

(1) *Annuaire de l'Institut des provinces*, t. XXII, p. 93, 1870.

pierre ils allaient s'approvisionner dans ce lieu. Aujourd'hui les silex sont devenus fort rares ; j'y ai cependant ramassé entre autres un fragment de racloir en silex noir.

Dans le reste de la Creuse, les silex travaillés ne forment plus d'amas ; ils sont disséminés, et les couteaux et les bouts de flèches dominent. Un couteau bien entier, trouvé dans une bruyère que l'on défrichait à Charmassier, commune de Bétête, a $0^{m},25$ de longueur. Des bouts de flèches à deux ailerons ont été recueillis dans les communes de la Courtine, de Mazeiret, du Compas, etc. Au surplus, l'usage des armes de pierre a continué après la découverte des métaux et leur emploi dans les armes de guerre et de chasse. En Bretagne, dans le caveau funéraire de Plouvenez-Lochrist, il a été trouvé 22 flèches en silex et un poignard en bronze (1) ; dans les fossés d'Alise, des flèches de pierre à côté de flèches de bronze et de fer (2) ; dans une sépulture gallo-romaine, en forme de boîte, de la Souterraine (Creuse), une flèche de silex ; dans la nécropole gallo-romaine de Varennes-sur-Allier, des flèches de silex (3) ; dans les sépultures mérovingiennes de Puxieux (Moselle), une flèche et un bout de lance en silex (4) ; au XIe siècle, à la bataille de Hastings, les Anglais se servirent d'armes de pierre, d'après Guillaume de Poitiers (5) ; à la bataille de Marathon, 490 avant J.-C., des flèches de silex et de bronze de 3 à 4 centimètres de longueur firent, d'après les observations de M. François Lenormant, partie de l'armement de certains archers de l'armée perse qui les

(1) Alex. Bertrand, *Bull. Soc. Ant. de France*, 1869, p. 136.

(2) Desor, *Palafittes du lac de Neuchâtel*, p. 109, note.

(3) Alfred Bertrand, *Assises scientifiques du Bourbonnais*, 1866, p. 419.

(4) Cournault, *Rev. Soc. sav.*, Ve série, t. Ier, p. 158.

(5) De Caumont, *Cours d'Ant. mon.*, t. III, p. 221.

avaient apportées avec eux (1) ; enfin, de notre temps, au Japon, on fabrique encore par économie des flèches de pierre (2), etc.

La taille soignée, la forme élégante des silex de la Creuse, leur gisement dans les alluvions contemporaines ou à la surface du sol sont pour moi la preuve qu'ils ne peuvent être antérieurs à l'époque de la pierre polie. La comparaison avec ceux observés dans d'autres contrées de la France, où leur date est connue, confirme cette appréciation. D'un autre côté, ils ne peuvent être postérieurs à cette époque, puisque aucun débris d'un âge plus récent n'a été découvert avec eux dans les alluvions de la Creuse, au Muraut et à Blessac.

Les haches en pierre polie sont communes dans la Creuse ; il est peu de localités qui n'en ait fourni. Les formes de ces haches peuvent se grouper suivant un petit nombre de types. Les unes ont leurs côtés tranchants, elles sont rares ; d'autres ont sur ces côtés une petite surface plane, elles sont nombreuses ; un petit nombre ont leurs grandes faces parallèles et les côtés abattus à angle droit ; la moitié environ ont leurs côtés arrondis. Une seule de ces haches est percée d'un trou de suspension.

Parmi les formes anormales, je citerai deux haches dont le tranchant est oblique ; deux autres dont un des côtés est à angle droit avec le tranchant, tandis que le second décrit une courbe pour venir du sommet se rattacher à ce tranchant, et enfin une hache ou plutôt un coin complètement cylindrique provenant des environs de Guéret.

Comme matière, c'est le silex qui domine ; mais on en trouve en amphibolithe, en granit, en syénite, en porphyre, en stéaschiste, en serpentine, etc., etc. Au surplus, la plupart

(1) *Moniteur de l'Archéologue*, II[e] série, t. I[er], p. 352.

(2) De Longpérier, *Bull. Soc. Ant. de France*, 1869, p. 136.

du temps, la nature de la roche est difficile à déterminer lorsqu'il n'existe pas de cassure fraîche, à cause de la patine qui les recouvre et qui modifie l'aspect et la couleur de la roche.

Quelques haches, dont le tranchant est très-mousse, ont dû être utilisées comme marteau.

Les haches de pierre, qu'on nomme *haches d'Adam* dans les environs de Bourganeuf, *pierre de tonnerre* sur les frontières du Berry, n'ont-elles été en usage en France que pendant la période qui nous occupe ? M. de Pibrac en a signalé dans les puits funéraires de Beaugency (1) ; M. l'abbé Cochet, dans des sépultures gallo-romaines de Luneray (Seine-Inférieure)(2); M. Aymard, dans la sépulture d'un oculiste gallo-romain du III[e] siècle, de St-Privat-d'Allier (3) ; M. de Robillard de Beaurepaire, dans les ruines de la villa gallo-romaine de la Touratte (Cher) (4) ; M. de Montaiglon, dans un *sacellum* romain, près Conches (Eure) (5) ; M. Charles, dans un autre *sacellum*, près du château des Roches (Sarthe) (6) ; M. Beaudot, dans le cimetière franc de la Bruyère (Côte-d'Or) (7) ; M. Woillez, dans des sarcophages de Bray (Oise) (8) ; j'en ai recueilli deux dans un tumulus de la tour St-Austrille (Creuse), qui est au plus tôt du VI[e] siècle et plus probablement du VIII[e] ; enfin, il est question de haches de silex dans la *Vie de saint Éloi*, par saint Ouen (9), etc.

(1) Quicherat, *Rev. Soc. sav.*, IV[e] série, t. IV, p. 368.
(2) *La Seine-Inférieure*, 2[e] édit., p. 290.
(3) *Rev. Soc. sav.*, V[e] série, t. I[er], p. 60.
(4) *Mém. Soc. Ant. du Centre*, t. I[er], p. 7.
(5) *Rev. Soc. sav.*, IV[e] série, t. V, p. 13.
(6) *Bull. mon.*, t. XXXIV, p. 298.
(7) *Rev. archéol.*, 1861, p. 484.
(8) *Répert. arch. de l'Oise*, p. 195.
(9) Lecointe-Dupont, *Mém. Soc. Ant. de l'Ouest*, t. V, p. 107.

Les dolmens de la Creuse, au nombre d'une vingtaine, sont disséminés dans les arrondissements de Guéret, de Bourganeuf et d'Aubusson. Il n'en existe pas dans celui de Boussac, qui confine au département de l'Allier, qui lui-même n'en compte qu'un sur sa frontière du Puy-de-Dôme.

Les dolmens de la Creuse se rapportent à trois types différents : les dolmens à chambres rectangulaires et à supports généralement dressés dans le sens de leur largeur ; les dolmens à chambres ovales ou circulaires et à supports généralement plantés dans le sens de leur longueur, et les dolmens placés sur un petit tertre régulier, formé de pierres entassées. L'un de ces dolmens, celui de la commune de la Serre, paraît avoir été entouré d'un cromlech ; du moins des pierres d'un mètre environ de longueur sont encore gisantes sur trois des côtés, vers le bas de la petite butte. Parmi ceux de ces dolmens présentant quelque anomalie, celui de St-Bard est peut-être le plus intéressant. Sa table est tellement en équilibre que la pression de la main suffit à la faire osciller. Il en est de même de celui de Pierre-Martine, près Livernon (Lot). L'agencement des supports de ce dernier a fait supposer à M. de Bonstetten que cette circonstance « n'était pas le simple effet du hasard, mais le résultat d'un tour d'équilibre savamment combiné » ; il n'en saurait être de même, je crois, de celui de St-Bard, qui me paraît à demi-ruiné. Aucun de ces dolmens n'a été recouvert d'un tumulus.

Il n'a pas été fait de fouilles régulières sous les dolmens de la Creuse. J'ai ramassé quelques fragments de tuiles à rebords dans la terre retirée de celui de Bénévent, que des tailleurs de pierre avaient bouleversé. J'en ai vu d'autres autour de celui de la commune de Naillac. Des débris de même sorte se sont également montrés à M. Launay sous

le dolmen de St-Hilaire-de-Gravelle en Vendômois (1) ; MM. Brunet de Presle et de Quatrefages ont recueilli huit monnaies romaines du Haut-Empire et divers autres objets gallo-romains sous l'allée couverte de Presle (Seine-et-Oise), qui renfermait, dans une couche inférieure, une sépulture avec instruments de silex et d'os (2). Il en a été de même dans divers tumulus-dolmens des environs de Vannes (3). M. Alexandre Bertrand, dans son *Mémoire sur les monuments primitifs de la Gaule*, a écrit que les dolmens ont encore servi de sépulture à l'époque gallo-romaine ; ces observations viennent confirmer son opinion. Peut-être pourrait-on ajouter que cette coutume dut se continuer longtemps encore ; car on lit dans les mémoires manuscrits de Robert du Dorat, écrivain du XVIIIe siècle : « par un sermon de saint Éloi (imprimé au tome IX des *Œuvres de saint Augustin*), on voit que le culte des druides existait encore, au temps de Dagobert, dans le Poitou, le Limousin et l'Angoumois », et un capitulaire de Charlemagne enjoint de porter aux cimetières de l'église les corps des Saxons chrétiens et non aux tombeaux des païens.

Les menhirs sont rares dans la Creuse ; à peine peut-on en compter six ou sept. Celui d'Azerables porte aujourd'hui sur l'une de ses faces une croix patée gravée assez peu profondément.

Ces menhirs furent-ils des cippes funéraires, des limites de territoire, des statues de divinités ? Il est difficile de le dire. Les fouilles faites au pied d'un ou deux menhirs de la Creuse n'ont rien produit. Leur petit nombre et leur isolement

(1) Mémoires lus à la Sorbonne en 1868. — *Archéologie*, p. 15.

(2-3) *Bull. Soc. Ant. de France*, 1867, p. 105. — Dans le dolmen de Vouvray (Sarthe), on a découvert quelques médailles à l'effigie du chef gaulois PIXTILOS (*Bull. mon.*, t. XXXIV, p. 294).

ne peut indiquer des limites de territoire. Quant à la représentation de divinités, deux pierres fichées du département, offrant tous les caractères des menhirs, peuvent étayer cette opinion : l'une, décrite et figurée par Cancalon et M. le docteur Vincent, porte à son sommet une sorte de visage grossièrement sculpté ; l'autre, simplement indiquée par M. Bonnafoux, a été malheureusement *rafraichie* dans ces dernières années ; mais ces sculptures, d'après M. J. Quicherat, auquel j'en ai communiqué des dessins, seraient gallo-romaines. Une fouille faite au pied de la première n a rien produit.

Un certain nombre de rochers de la Creuse sont creusés d'un ou de plusieurs bassins de forme ovale très-régulière et de grandeurs diverses. Ces bassins, remplis d'eau pluviale la plus grande partie de l'année, ont déversé leur trop plein du côté où leur bord était le moins élevé. Il en est résulté par la suite des temps, sur quelques blocs, des rigoles peu profondes sur le passage de cette eau. Barailon a décrit ces bassins comme des monuments druidiques, et les rigoles qui quelquefois vont d'un bassin à l'autre comme servant au passage du sang des victimes dont d'autres antiquaires ont cru voir la trace dans la couleur rougeâtre de la pierre. Les bassins, dont les érosions ont enlevé une des parois, sont des siéges pour Cancalon.

Deux groupes principaux de ces rochers existent dans le sud et le nord de la Creuse : l'un, près de Boussac, décrit par Barailon en 1806 dans ses *Recherches sur la cité celtique de Toulx* ; l'autre, près de Pantarion, décrit par le docteur Cancalon dans son *Essai sur les monuments celtiques de la Creuse*, 1842. M. le D[r] Vincent en a signalé d'isolés dans le centre du département ; il en existe également dans l'est.

Dans un mémoire spécial sur ces bassins, publié en 1850 dans les *Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, je crois avoir démontré : que

ces bassins ont été creusés par les agents atmosphériques qui ont dissous et enlevé des rognons plus tendres que la roche encaissante, ce que met hors de doute des *Pot-Holes* semblables, creusés dans une roche identique par la rivière de Creuse à son passage sous le pont d'Anzême ; que ces bassins s'agrandissent tous les ans, comme le prouve la quantité de détritus que l'on rencontre soit dans leur intérieur, soit au-dessous des rigoles qui en déversent le trop plein ; que la couleur de la roche dans ces bassins et ces rigoles tient à la décomposition du mica du granit et à l'hydroxyde de fer qui en résulte ; que s'ils furent utilisés pour des cérémonies religieuses, ce que semble indiquer un des blocs du groupe du sud, creusé sur son sommet de plusieurs bassins, et sur le haut duquel on monte par neuf larges gradins taillés sur un de ses côtés, ces bassins n'en sont pas moins l'œuvre de la nature seule ; enfin, qu'il ne s'en est encore rencontré aucun sur les dolmens du département.

Les pierres branlantes sont très-rares dans la Creuse ; comme les bassins dont je viens de parler, elles me semblent être le résultat de dégradations et d'altérations naturelles de la roche.

L'homme de la pierre polie dut, dans la Creuse comme ailleurs, façonner des vases en terre sans le secours du tour à potier, alors inconnu. Ces poteries sont rares dans notre pays ; on en a seulement recueilli quelques fragments au Muraut, au Puy-de-Gaudy et à Châtelus, près la station du chemin de fer de Cressac. Un fragment de la colline de Châtelus est décoré de traits verticaux et horizontaux formant des sortes de carrés irréguliers, tracés à l'aide d'un silex très-aigu dans la pâte molle avant la cuisson. Ces traits recouvrent tout l'extérieur du vase, aussi bien le fond que les parois. Les autres fragments recueillis sont sans décorations.

Si l'époque de la pierre polie ne nous a pas laissé cette

foule d'instruments en os, en bois de cerf et en pierre qu'on retrouve ailleurs, ce qui nous en reste n'en est pas moins intéressant et assez nombreux. Il n'en est pas de même à l'époque suivante, l'époque de bronze ; les instruments de cette période sont plus rares et moins variés. Il est vrai que la valeur du métal dont ils étaient formés a dû en faire détruire un grand nombre, et que ce n'est seulement que depuis que la Société archéologique de la Creuse les recherche avec soin que quelques-uns sont conservés.

Les haches de la Creuse se rapportent aux types les plus simples, au type coin et au type à talon et bords droits; une seule hache creuse a été trouvée au Puy-de-Gaudy. En dehors des haches, un bout de lance et deux bracelets en bois de chêne, l'un uni, l'autre couvert de stries en dents de scie, ont été ramassés au même Puy-de-Gaudy ; un bracelet en corne a été découvert dans un tumulus de la commune du Compas, en compagnie d'une sorte de pelote de fil de bronze, strié et en partie fondu.

L'âge du bronze cependant a dû avoir de l'importance dans la Creuse, où il existe en plusieurs localités des indices de cuivre et une mine d'étain exploitée dès la plus haute antiquité. Les restes considérables de cette exploitation occupent un grand espace de terrain à Montebras, commune de Soumans, non loin des frontières du département de l'Allier. Les chemins, les talus sont remplis de débris de quartz et de fragments de minerais ; des silex éclatés, des meules de moulins à bras portant la trace du broyage du minerai auquel elles ont servi, ont été rencontrés dans les déblais et les anciens travaux ; deux médailles gauloises en bronze, dont l'une anépigraphe et l'autre d'Epadacnus après sa soumission, proviennent de ce lieu, ainsi qu'une monnaie de Nîmes au type du crocodile, c'est-à-dire des premières années du règne d'Auguste. Enfin, en reprenant d'anciens

travaux, on a découvert dans les derniers mois de 1869, à 4 mètres de profondeur, le squelette d'un homme écrasé par la chute d'un énorme bloc de pierre ; et dans la conformation des os encore existants de son crâne, on a cru reconnaître quelques-uns des caractères attribués à la race celtique. Près de ce squelette était une hache de pierre.

A l'extrémité de ces anciens travaux d'exploitation, dans le village de Montebras, s'élève un tumulus de l'âge du bronze, fouillé il y a quelques années. Tout près de là était une sépulture gallo-romaine. Cette mine fut donc exploitée à l'époque gauloise aussi bien qu'à l'époque romaine. Peut-être faut-il rapporter à la première de ces périodes les énormes excavations à ciel ouvert si semblables à celles de la mine d'étain de La Villeder, près Ploërmel, dans les déblais de laquelle on a recueilli des haches de pierre et de bronze. Les galeries souterraines récemment rencontrées à Montebras par les travaux d'exploitation, et sans analogues dans la commune du Roc-St-André, seraient peut-être de la période gallo-romaine. Pline nous apprend (1) que ce furent les Bituriges qui inventèrent l'étamage; et M. Daubrée fait remarquer à ce propos, avec toute raison, que Montebras devait à cette époque faire partie de leur territoire (2).

Le musée de Guéret possède en outre trois creusets en terre trouvés dans la commune de St-Silvain-Montaigu, qui évidemment ont servi à la fabrication du bronze. Deux haches de ce métal ont été trouvées dans la forêt de Gartempe, près de là; et j'ai vu autrefois dans le château de ce nom divers

(1) Liv. VIII, c. XXXIV.

(2) Aperçu historique sur l'exploitation des métaux dans la Gaule, page 9 du tirage à part de la *Rev. archéol.* La mine d'étain de Montebras, reconnue en 1859 par M. Mallard, est aujourd'hui exploitée sous l'habile direction de M. Moissenet, professeur à l'école des mines de Paris.

objets en bronze provenant de la même forêt, et qui devaient remonter à l'époque gallo-romaine.

Les tombes de géants et les tumulus sont les tombeaux de cette époque, comme les dolmens et quelques tumulus l'étaient de l'époque précédente. Je ne connais dans la Creuse que deux de ces « stones-cists », tous les deux près St-Georges-Nigremont : l'un sur le flanc de la montagne du bourg qui regarde le Muraut, l'autre sur l'esplanade qui précède cet oppidum. Ils sont formés de pierres brutes et plates placées de champ, inscrivant un rectangle de 7 mètres de longueur sur 2 de largeur. Les dalles qui ont dû recouvrir ces sépultures n'existent plus.

Les tumulus sont nombreux dans la Creuse ; mais ils appartiennent à des époques fort différentes et assez éloignées les unes des autres. Ceux qui renferment diverses cellules en pierre, assez petites, recouvertes de poutres de bois, sont considérés comme remontant à l'époque du bronze ; ceux de l'époque de la pierre n'en auraient qu'une plus grande et non recouverte ; d'autres renferment des poteries et des tuiles romaines et semblent dater de cette époque ; d'autres enfin recèlent des objets au moins mérovingiens mélangés à des haches de pierre, à des instruments du premier âge du fer et de l'époque gallo-romaine. Des fouilles seules peuvent donc permettre d'assigner un âge à ces divers monuments ; la forme extérieure n'apprend rien. Tous ces tumulus sont en terre. Dans les cantons d'Auzances et de Bellegarde, il en est d'autres de faibles dimensions entièrement formés de pierres entassées, et dans lesquels M. le comte de Bonnevie a trouvé des os calcinés mélangés à de la cendre, du charbon et souvent à des fragments de poterie très-grossière. L'un d'eux lui a donné un bracelet en corne et une sorte de pelote en fil de bronze strié et en partie fondu ; et sur un autre, il a ramassé un bout de flèche à ailerons et un fragment de

hache en pierre. Ces tumulus à incinération sont probablement de l'époque du bronze.

Les fouilles pratiquées dans les tumulus de terre ont appris, en outre, qu'au-dessous de la surface de ceux de l'âge de la pierre ou du bronze, les Gallo-Romains de la Creuse enfouirent leurs boîtes de pierre, et que le moyen-âge y plaça plus tard son donjon. Des débris de ces diverses époques se trouvent donc dans ces buttes et sont ainsi disposés : sur le sommet, les traces du donjon et divers objets des XI^e^ et XII^e^ siècles ; sur les flancs, les sépultures gallo-romaines ; enfin au centre du tumulus, au niveau du sol, la sépulture ou les sépultures pour lesquelles le tumulus a été élevé. Le grand tumulus de la tour St-Austrille, qu'on ne peut faire remonter plus haut que le VI^e^ siècle, et qui est probablement plus moderne, eut, lui aussi, son donjon au X^e^ siècle, que dut édifier un certain Doctricus que des chartes de 958 nous font connaître (1).

A côté de ces tumulus, que la féodalité chargea de ses donjons, elle éleva de véritables mottes qu'on n'en peut distinguer que la pioche à la main. Elle en éleva même assez tard dans la Creuse ; car nous savons par l'histoire qu'à la reprise des hostilités contre les Anglais, en 1368, la ville d'Évaux fit élever sur une montagne factice faite de terres rapportées un petit château qu'on nomma le château de la Motte, dont ils ne purent s'emparer (2) ; qu'il fut plus tard réduit en cendres le 1^er^ décembre 1652, après un an de siége (3), et qu'en 1787 et 1806, on découvrit dans ses fondations plusieurs pièces d'or des rois Philippe VI, Jean II et Charles V (4).

(1) *Gallia christ.*, nov., t. II. *Instrumenta*, col. 168. Chazaud, *Études sur la Chron. des sires de Bourbon*, p. 151.

(2) Joullietton, *Hist. de la Marche*, t. I^er^, p. 238.

(3) *Ibid.*, t. I^er^, p. 360.

(4) *Ibid.*, t. I^er^, p. 238.

Enfin, les buttes artificielles dans lesquelles on rencontre des cendres et des charbons ne sont pas toutes des tombeaux. Un procès-verbal d'*Agri-mensores*, produit dernièrement à l'Académie des inscriptions et belles-lettres par M. Brunet de Presle, et qui semble être du IVe siècle, fait assister à la construction d'un tumulus dont le but est de marquer la limite d'un territoire. Ceux qui l'ont élevé déclarent y avoir amoncelé des tessons, des débris de tout genre, des cendres, du charbon et les restes du sacrifice qui accompagnait la cérémonie (1).

Les poteries de cette époque ne paraissent pas être fort différentes de celles de l'époque précédente. Celles qui portent de petites stries obliques sont les seules qu'on puisse lui attribuer d'une manière certaine.

Aucun instrument, aucune arme de l'époque primitive du fer n'ont été trouvés dans la Creuse, si l'on en excepte deux ou trois objets provenant du tumulus de la Tour-St-Austrille, où ils étaient mêlés à des objets d'époques diverses et qui ne sont nullement caractéristiques de l'époque dont nous nous occupons.

Cependant les mines de fer étaient nombreuses dans la Creuse. M. Mallard a signalé d'anciennes fouilles à Millemillanges, commune de St-Goussaud, dans les environs de Mourioux, de St-Dizier, de Moutier-Rauzeille, qui sont, pour moi, des restes d'exploitations de ce métal, bien que cet ingénieur y voie des gisements métallifères identiques à ceux de Montebras dans la Creuse et de Vaulry en Limousin (2).

(1) Voir dans le *Bull. Soc. Ant. de France*, 1867, divers textes cités par M. Brunet de Presle.

(2) *Bull. Soc. des sc. nat. et arch. de la Creuse*, 1859, p. 161. — Gîtes stannifères du Limousin et de la Marche (*Ann. des mines*, 6e série, t. X, p. 321, 1866). (Tirage à part.)

En effet, si les déblais de ces fouilles lui ont montré, comme à moi, du quartz imprégné de pyrites et de mispikel, du fer oligiste, du spath fluor qui sont bien les substances qui accompagnent l'étain à Vaulry, personne n'y a vu l'étain ni le greisen-roche, si caractéristique des dépôts stannifères.

D'un autre côté, un filon non exploité, coupé par la route départementale d'Ahun à Chénerailles, un peu au-dessus du village d'Essuis, et qui a la même allure et la même direcrection — nord 11° est — que ceux signalés par M. Mallard, ne nous a montré, à M. l'ingénieur Poyet et à moi, que du fer à divers états et un peu de cuivre, bien que la large découpure faite par la route nous ait permis de l'étudier avec soin. Il en est de même d'un filon de la commune de St-Léger, près Guéret, exploité d'après le même système que ceux de Moutier-Rauzeille, Millemillanges, etc., et dans les déblais duquel M. E. Bouchardon a ramassé des silex éclatés, des tessons de poterie grossière et des fragments de tuiles à rebords. Le fer provenant de ce filon aurait été traité, d'après les paysans du village voisin, dans un petit fourneau construit dans les anfractuosités d'un rocher de granit qu'ils montrent et qui en garde la trace.

Dans toutes ces fouilles, le mode d'exploitation est le même que celui employé dans la partie extérieure et la plus ancienne de Montebras ; il y a donc lieu de croire qu'elles remontent à la même époque antique.

Posidonius (1) et Strabon (2) nous apprennent que les Phéniciens exploitèrent les mines d'or et d'argent qui étaient à fleur de terre, dans les Pyrénées, les Cévennes et les Alpes, et les *mines de fer des montagnes du centre de la Gaule ;* et ce qui confirme leur antique exploitation dans nos contrées

(1) Apud *Athenæum*, lib. VI, c. 4.
(2) Liv. IV.

c'est que nous voyons la voie romaine d'Argenton à Limoges par Saint-Léger-Magnazeix, découverte il y a quelques années par M. de Beaufort, pavée pendant plusieurs kilomètres sur 0^m80 d'épaisseur de scories, provenant de forges de fer et de ce fait que toutes nos ruines romaines montrent un grand nombre de ces scories. Mais leur exploitation dut être abandonnée, à cette époque, à cause de leur pauvreté et de la possibilité de se procurer dans les provinces voisines des minerais plus riches, de meilleure qualité, et plus faciles à exploiter et à traiter.

A l'époque du fer, la poterie au tour était certainement comme dans la Creuse; mais il est impossible de le constater. Les anciennes poteries ainsi fabriquées, que nous rencontrons dans le département, sont pour la plupart en terre plus grossière et plus mélangée de grains de sable que celles faites sans l'usage du tour. Leur cuisson n'est pas meilleure; aussi les fragments rencontrés sont-ils tous très-petits, et la forme des vases qu'ils formaient, impossible à constater.

Les trouvailles de monnaies gauloises ont été rares dans la Creuse. La première connue est celle de la fontaine de Bénévent, qui remonte aux premières années de ce siècle. On ignore quel fut le nombre des pièces trouvées. M. Maurice Ardant en a eu quarante-quatre en sa possession. Je n'en connais aujourd'hui que quatre: deux dans la collection de M. Dugenest, à Guéret, et deux autres dans celle de feu M. Parelon, à Bénévent.

La seconde trouvaille est celle de Bridiers, près de la Souterraine. Les ruines qui couvrent un grand espace de terrain près de ce village en ont fourni un grand nombre. M. de Saulcy donne ces monnaies aux Pétrocoriens. Elles sont en argent, comme celles de Bénévent.

J'ai déjà signalé les deux monnaies de bronze trouvées par M. Poyet, à Montebras.

Deux monnaies, en or gaulois, proviennent, la première de Viersat, la seconde de Brousse.

Une inscription en langue gauloise a été découverte dans les déblais du chemin de fer de Montluçon à Limoges, près du château de Sazeirat, commune d'Arrênes. Elle ne peut figurer ici qu'à raison de la langue employée, car la formule terminale et le mobilier qui l'accompagnait la rapportent aux temps postérieurs à la conquête. C'est la septième sur laquelle on lit le mot jusqu'ici inexpliqué IEVRV (1).

Les souterrains-refuges et les oppidums de la Creuse ne portent pas avec eux des dates assez précises de construction pour pouvoir être répartis avec certitude dans les périodes précédentes. Je les ai donc rejetés tous à la fin de cette note.

Il est peu de communes, peu de villages même, où l'on ne connaisse, au moins par la tradition, des souterrains-refuges. La forme en est très-variée, mais ils sont tous cependant établis sur un même système : ce sont des couloirs étroits, tortueux, à peine élevés de $1^m, 60$, conduisant à des sortes de réduits pas plus élevés, mais de $1^m, 50$ de diamètre. D'autres couloirs, tout aussi étroits, partent de ces réduits et conduisent à d'autres; quelques-uns sont de dimensions si exiguës qu'ils n'ont pu être autre chose que des prises d'air. On trouve dans quelques-uns de ces souterrains des fontaines; et un certain nombre ont, en avant de leur entrée, un foyer creusé également dans le sol et qui servait à la cuisson des aliments; d'autres ont leurs galeries tellement enfumées que le feu devait se faire à l'intérieur.

Je ne puis dire à quelle époque ont été creusés ces sou-

(1) Voir sur cette inscription : *Congrès archéologique de France*, t. XXIX, p. 478; et *Congrès de Guéret*, 1865, p. 186.

terrains. Il est probable qu'il en existe non-seulement de la période antérieure à la conquête romaine, mais encore des périodes suivantes. Une observation qui doit faire considérer un grand nombre d'entre eux comme remontant jusqu'à l'époque du bronze et même de la pierre polie, c'est que le moindre obstacle rencontré, une pierre de faible dimension ou même le tuf moins décomposé, fait détourner le couloir de sa direction primitive et lui fait décrire les courbes les plus inattendues. Évidemment, si l'instrument dont se servait l'ouvrier eût eu la moindre résistance la plupart des obstacles eussent été vaincus, et cela est si vrai que dans quelques-uns la forme est complètement régulière. Ceux-là, pour moi, ne remontent pas au delà du premier âge du fer et sont probablement bien moins anciens encore. Les habitants du midi de la France habitaient, à l'époque de la pierre polie et du bronze, les cavernes et les grottes naturelles si nombreuses de cette région; l'analogie n'autorise-t-elle pas à supposer que leurs contemporains de la Creuse qui en étaient privés durent s'en créer d'artificielles?

Au surplus, ce fait de l'habitation de l'homme primitif dans des cavernes naturelles ou creusées de ses mains, mis hors de doute par les recherches contemporaines, est consigné dans les plus vieux auteurs, comme le prouvent divers textes recueillis par M. Devals (1), et présentés par lui au Congrès archéologique de Montauban. Anciennement, dit Vitruve, dans son *Traité de l'architecture*, les hommes naissaient comme les bêtes dans les forêts, *dans les cavernes* et dans les bois (2). Le poète Eschyle, qui vivait il y a plus de 2,300 ans, fait dire à son Prométhée enchaîné que les premiers hommes

(1) Voir le mémoire de M. Devals: *Congrès archéologique de France*; session tenue à Montauban, 1865, p. 225.

(2) Vitruve, liv. II, c. 1er.

habitaient sous terre, dans *les réduits ténébreux des cavernes* (1). Les Scythes, d'après Virgile (2), les Dardaniens suivant la géographie de Strabon (3), les Satarches, au dire de Pomponius Mela (4), les Nardes, au rapport de Quinte Curce (5), vivaient dans des *cavernes qu'ils creusaient sous terre*. Il est connu, dit Tacite, que les peuples de la Germanie n'habitent point de villes et qu'ils ne souffrent point de demeures contiguës; ils vivent séparés et dispersés selon qu'une fontaine, un champ, un bois leur a plu.....; ils ont aussi coutume de *se creuser des cavernes souterraines*, sur lesquelles ils entassent du fumier; c'est un refuge contre l'hiver et un lieu de dépôt pour les grains (6). Enfin, Florus nous apprend que les Aquitains, race astucieuse, se réfugiaient dans des cavernes, où César les fit enfermer (7). Ce dernier parle de l'habileté des Gaulois dans ces travaux souterrains (8).

Les restes de l'homme sont excessivement rares dans les souterrains-refuges; quelques fragments de poteries des plus grossières, mais faites cependant la plupart au tour, y ont été trouvés. Deux ou trois ont donné des débris gallo-romains; un d'eux, quelques instruments de fer; mais ces objets recueillis tout près de l'entrée ne peuvent guère fournir de données certaines.

Si l'un des oppidums de la Creuse remonte à l'âge de la pierre, c'est celui du Muraut, à St-Georges-Nigremont, car

(1) Eschyle Προμηθευς δεσμωτης, vers 447-453.
(2) Virgile, *Géorgiques*, liv. III, vers 376, 377.
(3) Strabon, *Géogr.*, liv. VII, c. 6, 7.
(4) Pomponius Mela, *Géogr.*, liv. II, c. 1er.
(5) Quinte Curce, *Vie d'Alexandre*, liv. V, c. 6.
(6) Tacite, *De moribus German.*, XVI.
(7) Florus, liv. III, c. 11.
(8) César, liv. III, c. 7.

il n'y a été trouvé que des objets de cette époque. Placé sur une montagne escarpée de tous côtés, excepté au sud-ouest où il existe une sorte de plaine beaucoup plus basse, il est complètement entouré d'un retranchement en pierres brutes et d'un fort volume, derrière lequel est une partie nivelée, formée d'une terre meuble et surtout de charbons de bois. C'est dans ce retranchement qu'ont été recueillis ces débris de silex, ces haches ébauchées dont j'ai déjà parlé.

L'oppidum du Puy-de-Gaudy ne remonte peut-être au plus tôt qu'à l'époque du bronze. Les silex éclatés y sont très-rares ; mais les haches en pierres polies ont été ramassées en grand nombre dans ses environs. On y a également trouvé une hache en bronze et des fragments de bracelets en bois de chêne. Le sommet de cet oppidum, du côté du village des Bains, présente les assises de cinq ou six cases, bâties en grosses pierres brutes, dans les talus extérieurs desquelles une fouille, pratiquée par M. Emmanuel Bouchardon et moi, nous a donné de nombreux débris de vases : les uns en terre grossière, quoique faits au tour ; les autres, en terre fine rouge ou noire. J'ai aussi ramassé un fragment d'amphore dans la partie de l'enceinte qui n'est pas vitrifiée ; on sait qu'on en a également découvert un grand nombre dans les remparts gaulois de Murceins et du Beuvray. Une pierre de fronde et une pierre à aiguiser, aussi informe que celles des sépultures de Vaumoins et de Reillat, s'y sont également rencontrées.

Les retranchements, moitié en terre, moitié en pierre, qui entourent l'oppidum du Puy-de-Gaudy me paraissent avoir été réparés à des époques très-distinctes. Il devait en être ainsi puisque cette montagne a été habitée ou du moins a servi de refuge jusqu'après les invasions barbares. De nombreux débris de tuiles et de poteries gallo-romaines se rencontrent sur tout le sommet et près des remparts les plus

élevés ; des cailloux roulés, tous de même volume, couvrent un terrain labouré et semblent indiquer le théâtre d'une lutte acharnée. Plus haut ils sont rares.

A Toulx-Ste-Croix, les débris de ses énormes murailles en gros blocs de granit non taillé couvrent toute la déclivité de la montagne. Des restes d'habitations ovales ou barlongues se voient encore le long et en dedans de ces ruines. Une pauvre bourgade et son église romane occupent un coin de l'espace qu'entourent ces fortifications. Barailon a décrit, en 1806, les fouilles des mines de Montebras comme les restes d'un camp destiné à défendre Toulx. J'inclinerais plutôt à voir dans cet oppidum le lieu de refuge des ouvriers de cette mine d'étain, la forteresse destinée à la protéger, l'habitation de ceux qui en avaient la possession et la direction. Toulx, comme le Puy-de-Gaudy, ne remonterait qu'à l'époque du bronze.

Thauron est construit, comme les autres oppidums de la Creuse, sur le sommet d'une montagne dont les pentes sont escarpées. Les ruines du mur d'enceinte s'aperçoivent sur une étendue de plus de 250 mètres, et on en suit les traces sur tout le reste du pourtour de ce sommet. Ainsi qu'au Puy-de-Gaudy, ces remparts ont dû subir des restaurations à des époques fort éloignées les unes des autres, et, comme dans cet oppidum, une partie a été vitrifiée. Thauron, de même que Toulx, est encore habité aujourd'hui.

Outre ces quatre oppidums, on rencontre quelques castellums qui, évidemment, existaient avant la conquête romaine. De ce nombre est le Camp-de-César, près du village du Mont-Pijau, commune de Saint-Éloi. Un haut rempart de terre, bordé extérieurement d'un fossé, entoure cette montagne conique, au tiers de sa hauteur. Son sommet est couronné de gros blocs de granit dont l'entassement forme plusieurs grottes naturelles.

Le mont Bernage, près Saint-Vaury, ne pouvait être qu'un simple poste d'observation. Deux de ses trois sommets sont fortifiés. Celui qui regarde le Puy-de-Gaudy est entouré de blocs de rochers dont plusieurs sont naturels; celui du milieu est cerclé d'un bourrelet de terre.

A quel âge remontent ces derniers refuges ? Il est difficile de le dire; seulement ils sont antérieurs à l'époque romaine, car ils complètent des lignes de fortifications qui, certainement, datent d'avant la conquête. En effet, tous ces lieux de refuge ne sont pas jetés au hasard sur le sol du département de la Creuse; ils y occupent, au contraire, des situations commandées par les besoins de la défense. Toulx, le Puy-de-Gaudy, Bernage forment une ligne est-ouest, dont le centre est infléchi au midi. Le même Puy-de-Gaudy, le Camp-de-César du village du Mont-Pijau, Thauron et le Muraut forment une ligne nord-sud, rejetée à l'est à son extrémité inférieure. Ce gigantesque Y, divisant le département en trois triangles, ne semble-t-il pas indiquer que là furent les limites des Bituriges, des Lémovices et des Arvernes.

Cette ligne fortifiée ne fut plus, après la conquête, la frontière de ces peuples. En voici la preuve : on sait que les diocèses prirent pour limites celles des provinces romaines; or, à part quelques paroisses au-delà du Muraut, toutes celles qui forment aujourd'hui le département de la Creuse étaient toutes du diocèse de Limoges. De plus, l'étude archéologique de la Creuse semble montrer qu'une peuplade homogène l'habitait, lorsque son territoire fut donné aux Lémovices. En effet, à l'époque gallo-romaine, un usage funéraire spécial à cette contrée s'y montre avec un tel ensemble qu'il oblige à en tenir compte. Ce mode de sépulture, c'est le dépôt dans des boîtes de pierres, d'une forme spéciale à la Creuse, des cendres des morts recueillies dans le bûcher. Or ce genre de sépulture était tellement dans les

mœurs des habitants qu'il a même influencé les monuments purement romains. Le cippe de ce peuple y sert quelquefois de couvercle ou de support à la boîte de pierre, et on la trouve enfouie jusque dans les puits funéraires. Il y a, je crois, dans ce rit sépulcral plus qu'un fait de géographie archéologique; et, dans ma pensée, le moyen-âge, en créant au IXe siècle la province de la Marche, ne fit que restituer à une ancienne peuplade gauloise l'autonomie dont elle jouit, sinon avant la conquête, du moins dès les premières années de l'organisation romaine.

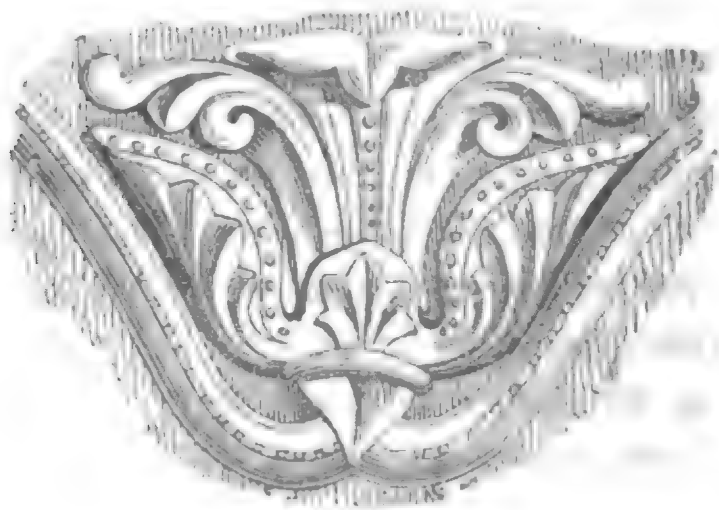

NOTE

SUR

DES SÉPULTURES CHRÉTIENNES

TROUVÉES A S^{T}-OUEN DE ROUEN

EN MARS 1871;

Par M. l'abbé COCHET,

Membre de l'Institut des provinces.

De tous temps, les travaux publics ont amené des découvertes intéressantes; et dans ces mêmes travaux, de simples détails ont parfois conduit à des résultats aussi précieux qu'imprévus.

Dans les premiers jours de mars 1871, je visitais les opérations de nivellement et les mouvements de terrain que fait pratiquer la mairie de Rouen dans l'ancien jardin des moines de St-Ouen, devenu propriété municipale. Après avoir interrogé différentes tranchées passablement profondes, mais où je ne reconnus que des remblais de divers siècles assez rapprochés de nous, j'arrivai à un trou formé par l'extraction d'un marronnier enlevé carrément avec toutes ses racines, d'après les principes les plus récents de l'horticulture. La couche de terre qui en était sortie laissait voir un vide d'environ 1^{m} 25 de profondeur. Dans cette cavité peu importante par elle-même, je ne fus pas médiocrement

surpris de rencontrer un cercueil en pierre de Vergelé, plus étroit aux pieds qu'à la tête; en un mot, un sarcophage ayant tous les caractères de l'époque mérovingienne. Évidemment ce cercueil n'était pas à sa place primitive; mais il n'en appelait pas moins toute mon attention sur un quartier qui s'annonçait comme éminemment sépulcral.

En effet, dans la coupe du terrain on voyait çà et là percer des ossements provenant d'anciennes sépultures. J'apercevais également quelques débris de vases funéraires; et un ouvrier me remit, comme sorti de cette tranchée, un joli vase en terre blanche, recouvert de vernis verdâtre, qui dut servir autrefois à contenir de l'eau bénite, dans une inhumation du moyen-âge. Il aura ensuite été jeté dans la tombe, d'où il est sorti sain et sauf.

Alléché par de si belles espérances, je résolus d'interroger un coin de terre qui se présentait sous de si favorables auspices. Secondé par la bienveillance de M. Beaucantin, jardinier-paysagiste, chargé du travail municipal, je m'y livrai dès les premiers jours de mars.

J'étais loin de me douter que je touchais à l'une des plus curieuses nécropoles que j'aie connues de ma vie, et que j'allais trouver ici la justification ou le démenti de toutes mes théories sur les sépultures de nos pères, surtout pendant la période chrétienne qui va du VII^e au XV^e siècle, de saint Ouen à Jeanne d'Arc. Pourtant c'est ce qui est arrivé, et ce que j'ai hâte de consigner ici; car c'est pour moi une page démonstrative de tout ce que j'ai appris, écrit ou enseigné sur les sépultures, pour les mille années ou environ qu'a duré le moyen-âge.

La première couche de sépultures ne m'a donné que des inhumations sans cercueils de pierre. J'avais toujours pensé que parmi nous l'usage d'enterrer dans la pierre avait cessé vers le XIII^e siècle, et que si l'on trouvait encore quelques

sarcophages du temps de saint Louis, on ne devait plus en recontrer de Philippe le Bel à Louis XI (XIV[e] et XV[e] siècles).

Les sépultures que je trouvais ici donnaient raison à mes conjectures, déjà basées sur un grand nombre d'observations. Dans toute cette couche funèbre où les ossements abondaient, il ne s'est rencontré qu'un seul cercueil de pierre, celui dont j'ai déjà parlé. C'était un ancien tombeau dépaysé ou, si l'on veut, mobilisé, au XIV[e] ou au XV[e] siècle, le produit d'une fouille ou d'une découverte quelconque que l'on aura transporté ou utilisé par piété ou par fantaisie. Déjà nous avions constaté pareille singularité à Sigy, en 1858, et à Lamberville, en 1859 (1). Mais les sépultures régulières, celles qui n'avaient pas subi d'altération et qui possédaient le caractère de leur temps, étaient des inhumations chrétiennes, orientées est et ouest, et qui avaient été mises en terre, quelques-unes dans des coffres de bois, mais le plus grand nombre avec un simple linceuil. Des quelques cercueils de bois qui avaient existé ici, il ne restait pour les trahir que des clous en fer, indiquant que les planches avaient eu une grande épaisseur (de 3 ou 4 centimètres).

Mais ce qui donnait la date de ces sépultures, c'étaient les vases à charbon dont nous avons recueilli un certain nombre. Je n'estime pas à moins d'une trentaine les vases que nous avons rassemblés. Toute cette céramique avait les caractères qui distinguent la poterie bien connue du XIII[e] au XV[e] siècle. Le XIV[e] y dominait. Un ou deux étaient en terre blanche, sans vernis, à fond bombé, à collet et à parois côtelés. Des vases d'une identité parfaite avec ceux-ci ont été recueillis à Fécamp, en 1856, et à Leure, près le Havre, dans la tombe de Pierre Berenguier (XIII[e] siècle); à Lille-

(1) L'abbé Cochet, *Notice historique et arch. sur les antiq. franq. et l'église de Lamberville*, p. 14.

bonne, à Sigy, à St-Wandrille, etc. Pour les autres, j'en ai surtout distingué de deux sortes : les uns en terre blanche, les autres en terre rougeâtre. Ceux en terre blanche avaient une anse et une ouverture sans collet. Au fond de ces vases et sur les bords, on trouve du vernis verdâtre mal distribué. De ce même vernis on remarque également quelques taches sur la panse extérieure. Des vases analogues à ceux-ci ont été rencontrés à Bouteilles, à Neufchâtel, à Massy, au Petit-Appeville (1), à Rouxmesnil (2), etc. Des vases en terre rose ont aussi une anse, un fond bombé, une ouverture sans collet; le vernis verdâtre y est plus abondant et mieux répandu au dedans qu'au dehors. Presque tous ces vases que nous venons de décrire ont été forés après la cuisson, afin de servir d'encensoir pendant les funérailles, puis jetés immédiatement dans la tombe, avec le charbon qui les remplissait.

Dans cette couche nous avons rencontré deux cercueils de plâtre, en plâtre coulé sur place bien entendu. L'un d'eux n'avait guère conservé que les angles ; mais l'autre, aperçu le 21 mars, avait ses parois qui étaient doubles ; il formait cavité et présentait pour la tête un petit oreiller en forme de calotte. Nous savons qu'à Paris et ailleurs il a été rencontré des cercueils de plâtre descendant jusqu'au XIV^e^ siècle. Il doit en être de même de ceux-ci.

Voilà pour la première couche de nos sépultures et la période que j'appellerai Valésienne (XIV^e^ et XV^e^ siècles).

La seconde assise, que j'appellerai Capétienne (1050 à 1250), commence à se manifester à 1^m^ 20 pour durer jusqu'à 2^m^. Assez généralement elle est double, c'est-à-dire

(1) L'abbé Cochet : *Notice hist. et archéol. sur l'église et le hameau du Petit-Appeville*, p. 11.

(2) Id. : *Explorations des anc. cimet. de Rouxmesnil et d'Etran*, p. 3.

que les tombeaux y sont placés les uns sur les autres. Ces tombeaux sont faits avec des morceaux de pierre justaposés et fixés à l'aide de mortier. Chose remarquable dans de pareils cercueils, on ne trouve jamais de pierre de fond. Sur les côtés les pierres sont posées à champ, tandis que d'autres mises à plat forment le couvercle; il n'y a strictement que la place du corps et encore un emboîtement carré a été pratiqué pour la tête. De pareils cercueils sont bien connus. Dans mes différents mémoires sur les sépultures chrétiennes, j'ai eu souvent l'occasion de les mentionner et de les reproduire. Je citerai notamment les trois différentes fouilles faites à Bouteilles, près Dieppe, de 1855 à 1857 (1) ; celles d'Etran, en 1859 et 1860 (2) ; celles de Rouxmesnil, en 1858 (3) ; du Petit-Appeville, en 1861 (4), et de St-Wandrille, en 1861 (5). Je ne finirais pas si je voulais citer les analogues découverts soit dans nos contrées, soit ailleurs. Nous ne pouvons toutefois nous dispenser de citer Hautot-sur-Mer et Martin-Église, près Dieppe ; le prieuré de Bonne-Nouvelle, à Rouen ; la léproserie de Catillon, à Bénouville-sur-Orne ; l'abbaye de St-Denis, en France ; la Réole, près Bordeaux ; St-Serge d'Angers, Tarons (Basses-Pyrénées), Brétigny, près Quierzy

(1) *Sépult. de la période anglo-normande trouvées à Bouteilles, près Dieppe, en* 1857, p. 1 à 22. — *Archæologia*, vol. XXXVI et XXXVII. — *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XXII, p. 12-16, 130-135. — *Sépult. gaul., rom., franq. et norm.*, p. 321-26, 332-34. — *Bulletin monumental*, t. XXV, p. 103, 178.

(2) *Explorations des anciens cimetières de Rouxmesnil et d'Etran en Normandie*, p. 6, 9 et 10, in-4°. Londres, 1863. — *Archæologia*, vol. XXXIX. — *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*

(3) *Explorations des anciens cimetières de Rouxmesnil et d'Etran en Normandie*, p. 6.

(4) *Notice hist. et archéol. sur l'église et le ham. du Petit-Appeville*, p. 10.

(5) *Fouilles faites, en* 1861, *à l'abbaye de St-Wandrille*, p. 5.

(Oise), la cathédrale de Laon, la cathédrale de Worcester et le collége d'Arundel, en Angleterre.

Nous éprouverions une grande difficulté à dater ce genre de cercueils, sans une circonstance particulière qui s'est reproduite à Bouteilles à diverses reprises : dans quinze ou seize cercueils s'est montrée, sur la poitrine du mort, une croix en plomb, de forme presque grecque, sur laquelle était gravée une formule d'absolution. L'écriture, tracée à la pointe, a été examinée par les plus savants paléographes de notre École des chartes, de la Bibliothèque et des Archives nationales. Elle a été jugée par eux appartenir aux XI^e^ et XII^e^ siècles. Nous nous croyons donc autorisé à reporter à cette période toutes les sépultures de cette espèce, qu'elles nous apparaissent en France ou en Angleterre.

Ce qui est de nature à nous confirmer dans notre croyance c'est qu'un de nos cercueils, fait comme les autres de pièces et de morceaux, renfermait dans son contenu une sculpture romane. C'était une bordure circulaire, où l'on reconnaissait parfaitement des billettes du XI^e^ siècle, entrée ici dans une sépulture du XII^e^.

Nous ne voudrions pas toutefois affirmer que cette forme sépulcrale n'a jamais franchi le XIII^e^ siècle. Un document écrit nous apprend que Nicolas Gellant, mort évêque d'Angers en 1290, fut enterré « in sarcophago de tuffello de variis peciis composito. » Nous croyons aussi qu'il faut attribuer au XIII^e^ siècle une tombe du genre des nôtres, rencontrée à Arundel en Angleterre, et probablement les trois cercueils de pierre trouvés, en 1851, par M. Charma dans le cimetière de la léproserie du Catillon, à Bénouville-sur-Orne.

Chose surprenante, je n'ai jamais trouvé un vase dans ces cercueils ; rarement autour d'eux. Nous en concluons qu'aux XI^e^ et XII^e^ siècles l'usage des vases funéraires pour l'eau

bénite et pour l'encens ne subsistait pas encore pour nos trépassés, ou du moins qu'on ne jetait pas encore dans la tombe les vases destinés à ce service. Aussi, jusqu'à présent, nous n'avons véritablement que les croix d'absolution pour dater ces sépultures.

Toutefois, la position des mains est de nature à fournir une observation sur les inhumations de cet âge. Au moment où ces cercueils s'introduisent parmi nous, les bras sont pieusement joints sur la poitrine dans une attitude de prière et de repos; les avant-bras se croisent et les mains touchent les coudes. Cette attitude est celle de cet âge en général; toutefois, il n'est pas sans exemple de voir les mains jointes sur la poitrine.

J'ai un détail à ajouter à propos des cercueils de ce temps et sur l'empire de l'habitude.

Dans le milieu où nous sommes, et parmi les sarcophages faits de pièces et de morceaux, il s'est trouvé quelques cercueils en pierre de Vergelé d'un seul morceau et ayant tous les caractères des tombeaux francs des VI^{e}, VII^{e} et VIII^{e} siècles. Pour nous, ces cercueils étaient, comme nous l'avons déjà dit, des mobilisés, d'anciens sarcophages rencontrés par les fossoyeurs du XII^{e} siècle, et utilisés par eux pour des personnages de leur temps. Cela est si vrai que, les couvercles primitifs manquant, on y a suppléé par une série de pierres plates juxtaposées, comme on savait le faire alors. De plus, comme la coutume s'était introduite de faire des réceptacles carrés pour la tête, et que les auges franques n'en avaient point, on y suppléait en plaçant deux chantiers de pierre, ce qui équivalait à l'entaille prise à même la pierre du pays. Comme on le voit, on ne peut mentir à son origine; et parmi nos pères, nul n'a songé à nous tromper, la critique, d'ailleurs, et la connaissance du passé faisant complètement défaut.

Cette seconde couche qui était double nous a donné près de cinquante cercueils.

La troisième couche, que j'appellerai Carlovingienne, allait de 2^{m} à 2^{m},60 du sol. Cette couche nous a donné de cet âge sept cercueils entièrement semblables pour la matière et la forme. Ces sarcophages lourds et massifs sont en pierre du pays, d'un seul morceau ; ils viennent ou de la carrière de Bihorel, qui appartenait aux moines de St-Ouen probablement depuis la fondation du monastère, ou bien des carrières de Caumont, exploitées pendant tout le moyen-âge sous le nom du *Val-des-Leux*. Ils sont presque égaux aux pieds et à la tête ; les pieds sont généralement amoindris, comparativement au haut du corps. La forme pesante et rude de ces sarcophages a quelque chose des tombeaux romains des IV^{e} et V^{e} siècles. La forme des couvercles, presque toujours d'une seule pièce, comme les auges elles-mêmes, a quelque chose de bombé et de semi-circulaire ; mais ce qui les distingue entièrement des cercueils antiques, c'est un emboîtement circulaire pour la tête pratiqué à même la roche. Ici, l'emboîtement est rond, tandis qu'il est carré dans les cercueils faits de plusieurs morceaux.

Nous connaissons un sarcophage du genre de ces derniers et pour lequel nous pouvons fournir une date certaine : c'est celui de Robert Champart, ancien abbé de Jumiéges, dont le cercueil date de la première moitié du XI^{e} siècle. Robert, après avoir été évêque de Londres et archevêque de Cantorbéry, était revenu mourir à Jumiéges, simple moine, en 1052. Son tombeau, exhumé dans ces derniers temps, se voit dans le chœur de Jumiéges, au lieu même où il fut inhumé. Il y a une entaille pour la tête prise à même la pierre, ce qui me fait penser que les sept cercueils de St-Ouen sont des temps carlovingiens. Cette série manquait à nos études. Malheureusement, nous n'avons trouvé dans aucun d'eux un seul objet d'art qui pût nous affermir complètement dans nos inductions. Nous avons seulement reconnu que l'on

avait pratiqué à leur égard un abus fréquent aux temps mérovingiens. En effet, quelques-uns d'entre eux ont été réoccupés; et dans le plus grand de tous, où pas une parcelle de terre n'avait pénétré, il s'est rencontré deux corps et deux têtes. La tête du dernier venu occupait l'emboîtement, tandis que celle du premier occupant était à la place des épaules. Les ossements du dernier arrivé étaient parfaitement alignés, pendant que ceux du premier venu avaient été reployés sur les jambes de son successeur. Le sol sur lequel ces grandes tombes reposaient était semé de tuiles à rebords, ce qui indiquait que la couche antique n'était pas loin. De plus les mains n'étaient pas croisées sur la poitrine, comme cela se pratiquait généralement au XII^e siècle.

La quatrième couche, que j'appellerai Mérovingienne, va de 2^{m},80 à 3^{m},40 ; elle se compose de cercueils en pierre de Vergelé de St-Gervais ou de St-Leu. En un mot, c'est la pierre du bassin de Paris. Il s'en est trouvé ici huit à dix dans leur place antique et naturelle. Tous sont d'un seul morceau; les couvercles sont plats ou légèrement tectiformes. Le plus beau de tous montre au fond un trou ovale préparé pour l'évacuation des matières putrides. Comme tous leurs pareils, ils sont plus étroits aux pieds qu'à la tête.

Ce qui, pour moi, sert autant que les cercueils à dater ces inhumations de la première heure, ce sont les objets d'art qui les accompagnent. Auprès du premier des cercueils francs que nous avons découvert, nous avons recueilli un vase mérovingien, comme ceux d'Euvermeu et de la vallée de l'Eaulne. A côté du dernier, nous avons ramassé, le 28 mars, deux plaques de ceinturon en fer damasquiné. Le plus profond de tous, que nous avons visité le 27 mars, nous a donné une agrafe en bronze ciselé (1), quatre perles d'ambre et quel-

(1) Ce n'est pas la première fois qu'une agrafe mérovingienne en bronze est trouvée dans cet endroit. En août 1838, le musée d'anti-

ques débris de fer. Ce cercueil, rempli de terre et vide d'ossements, avait été visité et violé, il y a bien des siècles. Il dut être riche, et ce que nous avons recueilli ne sont que des épaves échappées aux spoliateurs. Le fond du cercueil était entièrement rougi par l'oxyde ; ce qui prouverait l'importance du matériel dont fut accompagné le mort des temps mérovingiens.

Le 20 mars, nous avions rencontré dans celui de tous, qui était le plus profondément enseveli et qui a présenté un trou au fond, nous avons rencontré, dis-je, un corps entier et à sa place naturelle. Ce sujet, que nous supposerions volontiers une femme, nous a donné un bracelet en fer encore passé à l'un des bras, tandis que sur les genoux et autour de la tête nous avons recueilli une étoffe brune d'un tissu de crin, gros et mal serré : tissu pareil a été trouvé, en 1662, sur le corps de Constance, duchesse de Bretagne, inhumée à Rennes en 1091 (1).

Ainsi donc ces cercueils sont pour nous contemporains des fondateurs du monastère. Ils datent des VII[e] et VIII[e] siècles, époque après laquelle, nous le croyons du moins, on n'a plus fait venir parmi nous ces auges parisiennes, tandis qu'elles inondent nos contrées aux VI[e], VII[e] et VIII[e] siècles.

La cinquième couche, que j'appellerai Romaine, commence à partir de $3^m,30$ jusqu'à $5^m,30$; celle-là est entièrement remplie de débris antiques ; à un moment donné, elle forme une couche céramique rouge et noire composée de fragments de terre cuite, de charbons et de cendres. Les tuiles à rebords y sont sans nombre, ainsi que les tuiles faîtières.

Je n'y ai pas rencontré un seul fragment de conduit de

quités reçut de M. Lecœur, président de la fabrique de St-Ouen, une agrafe rencontrée en creusant une cave dans le presbytère de St-Ouen.

(1) Extrait d'une notice rédigée par l'avocat Hévin au XVII[e] siècle. L'abbé Cochet, *Sépult. chrét. de Bouteilles*, p. 22-23.

chaleur ; ce qui prouverait qu'il n'y avait pas d'hypocauste, et que cet édifice n'a rien de domestique. Dans la couche céramique, j'ai recueilli des fragments de poterie antique de toutes couleurs, noire, grise et rouge. Il y avait des terres grossières, des terres fines et des terres sigillées. De gros charbons indiquaient les restes de poudres carbonisées ; des crépis coloriés accusent les anciennes peintures des murs. Le terrain cendré est semé de défenses de sanglier, d'écailles d'huîtres et de coquilles de moules. C'est dans ces cendres que j'ai recueilli une épingle en os, quatre monnaies de bronze : deux Trajan, un Antonin le Pieux et un Clodius Albinus. Les deux premières étaient de grand module, les deux dernières étaient des moyens bronzes. Ce qui s'est vu de plus remarquable, ce sont deux tronçons de colonne restés debout dans le sol de la fouille ; l'un est une base et l'autre le tronçon d'un fût. Quel pouvait être cet édifice qui certainement remonte aux temps romains de la cité ? On est tenté de penser à un temple qui, du culte des idoles, aura passé à celui du vrai Dieu.

Quoi qu'il en soit, cet édifice s'est trouvé renfermé dans l'enceinte du monastère des Saints-Apôtres, dès sa fondation qui remonte aux premiers temps du christianisme à Rouen. Tout fait présumer qu'il y eut là, dès l'épiscopat de saint Victrice, un de ces monastères de femmes dont le grand évêque avait rempli la ville métropolitaine. Nous savons aussi, par la vie de sainte Clotilde, que cette pieuse reine, ayant entrepris de relever de ses ruines, pour être desservi par des clercs, le monastère des Saints-Apôtres, fondé dans un faubourg de Rouen, y fit travailler de 526 à 530. Dans les opérations de la reconstruction, on rencontra les débris d'un autel chrétien des ruines duquel une inscription se fit jour. Cette inscription disait que l'autel avait été consacré aux Saints-Apôtres par le bienheureux Denis de Paris (IIIe siècle) (1).

(1) Voici, en effet, ce qu'on lit dans une *Vie de sainte Clotilde*, écrite

Le monastère des Saints-Apôtres était si bien établi, que saint Ouen en est déclaré le restaurateur plutôt que le fondateur de 640 à 660. Ce fut lui qui introduisit des moines bénédictins, fils de ce grand saint Columban qui avait béni son enfance.

Les premières inhumations que nous ayons rencontrées remontent à cette époque, qui fut probablement aussi celle du nivellement des ruines romaines.

Ce cimetière de St-Ouen, qui remonte au VII[e] siècle, à l'origine du monastère bénédictin, reçut de bonne heure les bienfaiteurs et amis de l'institution. Ce lieu de repos paraît avoir été recherché pendant huit ou neuf siècles par une foule de personnes pieuses qui ont voulu avoir part aux prières des moines et aux suffrages d'une sainte et illustre corporation. Une inscription échappée aux révolutions des âges nous apprend que de très-bonne heure des indulgences et des pardons étaient attachés au privilége de l'inhumation dans ce lieu vénéré. Si l'on en doit croire une inscription du XV[e] siècle, réfugiée au musée départemental, mais autrefois placée contre les murs de l'abbaye, ces grandes faveurs remonteraient jusqu'à Jean XII, pape du X[e] siècle. Voici, en effet, comment s'exprime cette inscription :

LE PAPPE JEHAN XII[e] DE CE NOM A DON A TOVS CEVLX QVI P *(ar)* CE CHIMETIÈRE PASSEROT ET DIROT PATER N[r]

au VI[e] siècle, publiée par Mabillon et reproduite par Dom Bouquet (Anno 526) : « Renovavit ab ipsis fondamentis quoddam miræ magnitudinis denio monasterium quod in suburbio Rotomagensis civitatis; prope muros ejusdem urbis tempore beati Dionysii ædificatum fuit, et ab eodem apost olico viro dedicatum in nomine duodecim Apostolorum Die kalendarum septembris, sicut in quadam petra quæ erat, in fundamentis altaris reposita, sculptum erat. Ibi etiam adgregavit non modicam congregationem clericorum Deo servientium. » *Recueil des hist. de France*, t. III, p. 404.

(noster) ET AVE MA *(ria)* L'ANTHNE ET ORESON ENSVITE AQVEREROT AVTANT D'AS *(ans)* DE PDOS *(pardons)* QV'IL Y A EV DE CORP SINHVMÉS DEPVIS L'INCEPTIO *(n)* ETC. (1).

Après avoir étudié soigneusement toutes les couches sépulcrales de ce cimetière, je suis porté à croire qu'il a pu durer jusqu'à la fin du XV[e] siècle. Ce qui me le fait croire, c'est que je n'y ai pas trouvé de débris que l'on puisse attribuer au XVI[e] siècle.

Mais avant de cesser d'être consacré à sa destination primitive, ce cimetière dut être témoin d'une des grandes tristesses de l'histoire.

Nous lisons dans le procès de Jeanne d'Arc que le jeudi 24 mai 1431, dans la matinée, la pieuse et innocente jeune fille fut amenée dans le cimetière de l'abbaye de St-Ouen. Elle s'y trouva en grande et solenuelle assemblée présidée par Henri, cardinal d'Angleterre, assisté des évêques de Beauvais, Therouanne, Noyon et Warwich; des abbés de St-Ouen, du Bec, de Fécamp, de Jumiéges, du Mont-St-Michel, etc. Elle y fut sermonée par un docteur et y fit abjuration publique d'erreurs qui lui étaient parfaitement étrangères. On ignorait, jusqu'à présent, quel était ce cimetière de l'abbaye de St-Ouen où se passa cette scène. Les morts eux-mêmes se sont chargés de nous l'apprendre. Cet endroit est donc un des trois seuls points de Rouen où Jeanne d'Arc ait séjourné quelque temps. Le premier, c'est le *Vieux-Château,* lieu de sa détention; le second est le *Vieux-Marché*, où elle entendit sa sentence le 30 mai et où elle fut suppliciée le 31; le troisième enfin c'est le cimetière, aujourd'hui jardin de St-Ouen, qui entendit son abjuration le 24 mai, sept jours seulement avant sa mort.

(1) Bien qu'il y ait Jean XII sur l'inscription, il est probable qu'il faut lire Jean XXII.

Au *Vieux-Marché*, une statue conserve le souvenir du bûcher ; au château, la tour du donjon proclame pour des siècles la prison de l'héroïne. Au jardin de St-Ouen, ne conviendrait-il pas de garder dans un bosquet le souvenir du passage de la libératrice de la France ? Il semble qu'aujourd'hui nous devons être ingénieux et attentifs à rechercher jusqu'à la moindre trace de chacun de ses pas, afin d'y faire entendre une parole d'expiation.

Il nous reste à faire une observation relative à l'élévation progressive du sol de la ville de Rouen et des cités antiques depuis le commencement de l'ère chrétienne. A Rouen, on peut dire qu'au centre de la ville le sol s'est élevé, en moyenne, de 28 à 33 centimètres par siècle. Depuis cinquante ans ou environ que l'archéologie enregistre des observations bien faites, on a constaté, à partir de la civilisation romaine, une élévation de niveau de près de 7 mètres autour de la cathédrale ; de 6 mètres à St-Herbland, lorsqu'en 1828 on construisit l'hôtel sur l'emplacement de l'église ; de 4 mètres à St-Etienne-des-Tonneliers, en 1822 ; de 4 mètres dans la rue Impériale, près l'archevêché, en 1846 ; de 5 mètres à St-Amand, en 1848 ; de 4 mètres à la place des Carmes, en 1818 et en 1839 ; de 6 mètres à l'hôtel de France, en 1789 et 1818 ; de 7 mètres à St-Lo, de 1818 à 1824, et enfin, de 5 mètres au Palais-de-Justice, en 1844 (1).

Pour nous, à St-Ouen, nous obtenons 5 mètres 30 centimètres et nous sommes dans un faubourg, là où la sépulture de l'homme et les constructions monastiques forment toute l'élévation.

Cette moyenne de 30 à 33 centimètres par siècle est celle

(1) L'abbé Cochet, *La Seine-Inf. hist. et archéol.*, p. 91 à 99. — Id., *Les origines de Rouen*, p. 28 à 35.

que l'on trouve dans toutes les villes romaines de la Gaule. A Metz, l'antique *Divodurum*, on a constaté une élévation de 5 à 6 mètres, en 1869 (1). A Trèves, ce niveau s'est élevé de 14 à 20 pieds (2). A Toulouse, l'exhaussement est de 5 à 6 mètres (3). A Troyes, l'antique *Augustobona*, il n'est pas moindre de 4 mètres. Sous le chœur de la cathédrale, on a rencontré un hypocauste à 3 mètres 30 centimètres (4). A Rome, c'est bien plus encore.

Règle générale qui aidera à expliquer cette situation du niveau : après les guerres ou l'incendie, nos pères nivelaient toujours le sol, ils ne déblayaient jamais.

(1) *Bulletin de la Soc. d'hist. et d'archéol. de la Moselle*, année 1865, p. 271.

(2) Chanoine de Wilmusky, *Annales de la Société tréviroise des études utiles*, année 1864, p. 14.

(3) Vicomte de la Panne, *Mémoires lus à la Sorbonne* en 1864.— *Archéologie*, p. 181.

(4) *Mém. de la Soc. acad. de l'Aube*, t. XXX, p. 4 à 10 et 6 à 40.

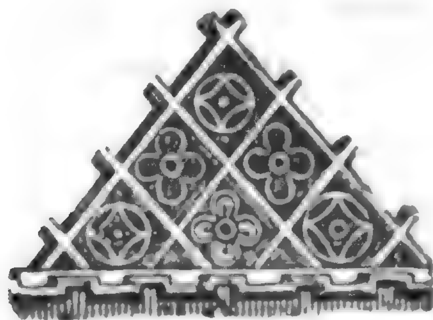

MONASTÈRE DE FILLES

DE

LA SALVETAT-LES-MONTDRAGON,

AU DÉPARTEMENT DU TARN.

Par M. Élie-A. ROSSIGNOL,

De l'Institut des provinces et inspecteur de la Société française d'Archéologie.

Le monastère de filles de La Salvetat fut fondé en l'année 1247.

Bien avant cette époque, une église sous le vocable de saint Pierre existait en ce lieu dans les enclaves de la seigneurie de Lombers. Elle avait été dotée de domaines importants, donnés en alleu, et libres de toute charge et redevance, par les chevaliers de Lombers (1) aux religieux de l'abbaye de Roses en Catalogne (2), qui y avaient établi un prieuré. Ils en négligèrent le service pendant les événements dont

(1) Archives de la préfecture : Demande de reconnaissance féodale par l'abbesse de La Salvetat à la dame de Valadi, qui, de son côté, demande au couvent le paiement du droit de *bladade* pour ses terres situées dans le consulat de Montdragon, terres qui en étaient exemptes, d'après la réponse de l'abbesse, ayant été données en alleu par les chevaliers de Lombers en 1062, 1067, 1071 et 1072. — Ces dates, sans doute, ne sauraient être exactes ; mais tout en regrettant de ne pas avoir le texte des donations, nous ne pouvons méconnaître l'importance de la note qui les renferme, pour l'histoire de notre prieuré.

(2) Roses, *Roda*, *Rodopolis*, petite mais forte ville d'Espagne dans la Catalogne, avec un port de mer à 18 lieues sud de Perpignan et dans le diocèse de Gironne, *Gerunda*, *Oppidon Gerundense*.

le midi de la France fut le théâtre à la fin du XII[e] siècle et au commencement du XIII[e]; et l'église, abandonnée, menaçait ruine quand, en 1240, l'évêque d'Albi, Durand, par une lettre contresignée par Guillaume, prévôt de St-Salvi, B., archidiacre d'Albi, Pierre, archiprêtre de St-Gervais, et Guillaume, archiprêtre de Graulhet, manda à l'abbé de Roses d'avoir à la réparer aussitôt et d'y faire célébrer régulièrement les offices divins. Ainsi mis en demeure, l'abbé de Roses songea à établir en cet endroit un prieuré indépendant; ou plutôt la dame Garsinde, instruite de cet état de choses et se donnant mission de fonder un monastère de filles, s'adressa à l'abbé Bertrand qui, du consentement de son couvent et agissant dans la plénitude de ses droits qui l'exemptaient de la juridiction ordinaire, la reconnut, par un titre des ides de novembre 1247, prieure ou abbesse du nouvel établissement, auquel il donna le lieu ou prieuré de St-Pierre de La Salvetat, avec tous les droits, honneurs et possessions qui en dépendaient, se réservant la confirmation des prieures élues qui lui prêteraient serment d'obéissance avec promesse de ne pas aliéner les biens du prieuré, les droits de visite et de correction, et enfin un cens annuel de deux pièces d'or: la dame Garsinde acceptant ces conditions jure obéissance à l'abbé.

Telle fut l'origine du monastère des filles de St-Pierre de La Salvetat. Trois ans après, les bâtiments étaient construits; les sœurs s'y installèrent et élurent pour abbesse la dame Rica, que l'abbé Raimond, par un titre du 17 des calendes d'avril 1250 (16 mars 1251), reconnut pour supérieure.

L'abbaye de Roses garda quelques années encore la supériorité sur le nouveau prieuré et perçut, ses quittances en font foi, la rente annuelle de deux pièces d'or dénommées *marabotins*. Cette rente, pour la commodité du couvent, fut transférée, en 1273, sur le prieuré de Malvoisin, près

Auterive, diocèse de Toulouse, une des dépendances de l'abbaye. Par cet acte de transfert (1), l'abbé de Roses accorda aux religieuses de La Salvetat l'autorisation de se confesser à qui elles voudraient; et bientôt, abandonnant tous leurs droits sur ce prieuré si éloigné, l'abbé Raimond et ses religieux, le 10 des calendes de décembre 1278, les cédèrent à l'évêque d'Albi. Aussitôt, aux ides du mois de janvier, la dame Rica reconnut être sous la dépendance de l'évêque, lui promettant fidélité et obéissance; l'évêque lui fit remise des trois quarts de la censive des deux marabotins, à condition qu'elle ferait célébrer annuellement un obit le jour de sa mort, et pour le quart restant, savoir *une obole d'or*, la prieure s'engagea à le payer à l'évêque, à titre de sujétion, chaque année, le jour de l'Épiphanie (2).

Le prieuré prospéra; des donations importantes lui furent faites de divers côtés. Les évêques d'Albi et puis ceux de Castres, notamment Daydé de Sévérac et Amiel de Lautrec, furent ses principaux bienfaiteurs; les vicomtes de Lautrec, les nobles et les seigneurs du pays l'enrichirent aussi, et leurs filles s'y retiraient pour s'y consacrer à Dieu (3) et lui apportaient leur avoir.

Le prieuré de La Salvetat passa dans la plus grande tranquillité les premiers siècles qui suivirent sa fondation, et, à défaut de documents qui viennent prouver le contraire, on

(1) Tous ces titres sont relatés dans un vidimus du 7 septembre 1332, fait par l'official d'Albi, et dont l'original en parchemin avec sceau pendant est en la possession de M. du Cormouls, propriétaire actuel de La Salvetat.—Nous en donnons un extrait aux *Documents*.

(2) Archives nationales, à Paris; *Doat*, n° 107, fol. 53.

(3) Encore au commencement du XVe siècle, le 12 juillet 1402, Pierre de Lautrec, seigneur de Monredon, enjoignit à ses filles, Agnès et Ermessinde, d'entrer, la première au couvent de Vielmur, et la seconde à celui de La Salvetat (*Étud. hist.* de M. Compayré, p. 488).

peut dire que ses religieuses traversèrent en paix les XVᵉ et XVIᵉ siècles, si agités par les guerres avec les Anglais, compliquées par les courses des routiers et les querelles incessantes des seigneurs entre eux; elles traversèrent aussi en paix la première période des guerres civiles que les questions religieuses soulevèrent de tous côtés. Il n'en fut pas tout à fait ainsi lors des troubles du XVIIᵉ siècle; et dans la crainte d'une persécution les sœurs durent quitter le couvent, à moitié démoli en ce moment. A cette époque, en effet, le prieuré étant devenu depuis longtemps un véritable bénéfice; les supérieures, ne s'occupant que de leurs intérêts particuliers, avaient négligé les réparations des bâtiments et ne remplissaient même pas leurs premières obligations religieuses. C'est ainsi qu'en mars 1617, la cour de Toulouse dut réglementer le service divin à La Salvetat et enjoindre à la prieure, Isabeau de Ferrandi, de consacrer chaque année le sixième des revenus à l'entretien des bâtiments. De plus, par un autre arrêt de mai 1618, la même cour chargeant l'évêque de Castres, supérieur de l'ordre de saint Benoît, de l'exécution de l'arrêt précédent, lui ordonna de pourvoir les religieuses d'un édifice où elles pussent loger et faire commodément le service divin (1).

Cependant le monastère de La Salvetat n'était pas réparé en 1625; et dès les premiers symptômes de la reprise des hostilités, Isabeau de Ferrandi se retira dans la maison que la communauté possédait dans le village de Montdragon, auprès de l'église. Les religieuses la prièrent de leur marquer un lieu où elles pussent se réfugier elles-mêmes; puis elles s'adressèrent à l'évêque de Castres pour être autorisées à aller au monastère de Longueville, à Gaillac. Le 28 mai 1625, l'évêque chargea son vicaire général de visiter les

(1) Archives de la cour, à Toulouse.

couvents de La Salvetat et de Gaillac ; et sur son rapport, qui concluait à l'insuffisance des bâtiments de La Salvetat pour protéger les religieuses, il les autorisa à aller au couvent des bénédictines de Gaillac. La prieure les y conduisit au mois de juillet, et elles y demeurèrent (1) jusqu'au mois de mai de l'année suivante.

La guerre commencée en mars 1625 était terminée en février 1626. Le monastère de La Salvetat avait été presque entièrement démoli. Cependant les religieuses désirèrent s'en rapprocher pour pouvoir toucher avec plus de facilité leurs revenus. L'évêque de Castres leur assigna alors une maison dans Montdragon ; elles l'achetèrent, y firent faire les réparations nécessaires, et, autorisées par l'évêque d'Albi à sortir du couvent de Gaillac, elles partirent pour s'y rendre à la fin du mois de mai. En route, elles apprirent que les habitants de Montdragon refusaient de les laisser entrer ; alors elles s'arrêtèrent au château de Janin de Gabriac, père de deux d'entre elles, et de là, après cinq semaines d'attente, elles adressèrent une supplique au Parlement de Toulouse pour le prier d'ordonner aux consuls de Montdragon de leur ouvrir les portes de la ville (2).

Nos religieuses se cloîtrèrent alors à Montdragon ; mais elles travaillèrent à relever le monastère de La Salvetat, qu'elles revinrent habiter quelques années après : nous les y retrouvons en 1660 (3) ; et plus tard, en 1682, la prieure régla les comptes des ouvriers qui avaient été employés à de nouvelles réparations. Réinstallées à La Salvetat, les reli-

(1) La supérieure et une de ses religieuses en sortirent quelques jours après ; mais un arrêt de la cour, du mois d'octobre 1625, ordonna qu'elles y seraient reconduites.

(2) Archives de la préfecture. Anc. invent. Tr. 146, 6, n° 152.

(3) Acte du 16 mars passé dans le *parloir du monastère*, et autre du 1er juillet passé dans *l'église de La Salvetat.*

gieuses quittèrent définitivement ce prieuré, vers l'année 1746 (1), pour aller s'établir à Lautrec, où un couvent de bénédictines existait déjà depuis 1661, et avec lequel elles ne formèrent plus qu'un seul établissement.

Des donations importantes en argent et en immeubles avaient été faites au monastère dès les premiers temps de sa fondation. Les sœurs, en entrant dans l'ordre, apportaient une dot plus ou moins considérable, et souvent léguaient tous leurs biens à l'établissement; des frères et des sœurs, affiliés au couvent sous le titre de *donnés*, l'enrichissaient de leurs libéralités; de sorte qu'il eut, sous peu, un domaine considérable en propre et un grand nombre de fiefs dans les communes environnantes; les dîmes des paroisses lui furent aussi cédées, soit par les évêques d'Albi et de Castres, ses bienfaiteurs, soit par les chevaliers, qui les levaient parfois, comme on le sait, à cette époque reculée : ainsi le monastère de La Salvetat fut dans les meilleures conditions d'existence et de prospérité.

Un vieux registre du XIV[e] siècle (2) nous fait connaître

(1) Un acte de 1711, passé dans *le parloir du monastère de La Salvetat*, en présence du vicaire général de l'ordre, et un autre du 25 février 1744, portant fixation de dot pour une fille qui entrait en religion, et passé *dans la salle basse du couvent de St-Pierre de La Salvetat*, établissent irréfutablement que la translation de nos religieuses à Lautrec n'eut pas lieu, comme certains le prétendent, avant l'époque que nous fixons.

(2) Communiqué par M. de Latour. Les actes sont des années 1333 à 1351. A la fin d'un des cahiers de papier, dont la réunion forme ce registre, on lit ces huit vers jouant sur le mot *Adam* :

Arbore sub quadam
Dictabat clericus Adam
Quomodo primus Adam
Peccavit in arbore quadam

Sed postremus Adam
Natus de virgine quadam
Dampna prioris Adam
Reparavit in arbore quadam.

beaucoup de *lausimes* ou baux à fief passés par le couvent, et les diverses sources d'où provenaient ses richesses.

Les religieuses portaient en entrant dans la communauté une dot variable, suivant la position de leur famille. Ainsi, en 1343, la fille de Bonet Furgo de Rabastens est reçue au couvent, et son père, à cette considération, pour l'amour de Dieu et pour subvenir aux besoins de sa fille et à ceux du couvent, *per sustentar la vida de la dicha sa filha et deldig covent*, donne à la prieure 100 livres tournois. La même année, G. de Rousinhol, damoiseau, reconnaît devoir au couvent, sur une plus forte somme promise, *per almoine e per sustentar de vida e d'alimen de dona Sayssa si filha morga,* celle de 55 liv. qu'il paiera en plusieurs annuités. Et, pour nous fixer sur l'importance de la livre à cette époque, citons l'acte suivant d'après lequel la prieure et les religieuses reconnaissent, en 1339, avoir reçu d'Esclarmonde de Salvanhac, l'une d'elles, la somme de 20 livres tournois, dont elles ont acheté 2 setiers de blé de rente censuelle, et s'engagent à faire célébrer annuellement et à perpétuité une messe de *Requiem* pour son père, et une autre messe pour sa mère et ses parents. La même année, Jeanne Talhafer avait aussi donné la somme de 10 livres, qui servit à acheter un autre setier de blé de rente censuelle. Enfin, en 1340, Amblard de Cassanhas, donzel de Pouzols, cède au couvent, pour 60 sols, une *quartière* de froment de cens qu'il lui faisait pour l'appui de la chaussée du moulin et les abords du gué.

Indépendamment de leur dot, les religieuses faisaient aussi de leurs deniers propres des largesses au couvent ; leur patrimoine en entier lui était réservé en quelque sorte, car elles ne pouvaient en disposer, en totalité ou en partie, et même l'administrer, sans l'assentiment de toute la communauté. Ainsi, en 1340, Azemare de Paulinh, du consentement exprès de la prieure, nomme pour administrateurs de ses biens quatre *frères donnés* du couvent ; Bérengère de

Brando reçoit de son frère, en présence de la supérieure, ses droits dans la succession de son père, et enfin Astrugue de Brassac, du consentement exprès de la prieure et de toutes les sœurs réunies à cet effet au chapitre, cède gratuitement à Bernard de Brassac, de l'ordre des Frères Prêcheurs, son frère germain, et attendu les grands et innombrables services qu'il lui avait rendus, tous ses droits paternels et maternels.

Mais une des principales sources de la prospérité des couvents était anciennement dans l'affiliation de frères et de sœurs *donnés.*

On sait que dans le principe des personnes laïques pieuses se donnaient corps et biens aux monastères et participaient, sous ce nom de *frères donnés*, aux prières de l'ordre comme de vrais religieux, sans être toutefois, au XII^e^ siècle, assujétis à la règle. Au XIII^e^, ils entrent plus avant dans la vie religieuse et prononcent les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, portent la tonsure et une espèce d'habit religieux; mais ils s'en éloignent plus tard, et, au milieu du XV^e^ siècle, ils vivent dans l'état du mariage et portent l'habit séculier. — Le monastère de filles de La Salvetat eut aussi et en grand nombre des *sœurs données* et encore des *frères donnés.* Voici, d'après notre registre, quelle était, au XIV^e^ siècle, la position dans le couvent de ces personnes pieuses.

Les filles offraient leurs corps et leurs biens au couvent; elles s'engageaient à y servir Dieu sous la règle de saint Benoît, à *garder*, *croître* et *améliorer* ses biens; promettaient d'y tenir chasteté, pauvreté et obéissance, et lui léguaient tout ce qu'elles laisseraient à leur décès. En retour, les religieuses, acceptant leur offrande, les recevaient pour *sœurs données* et leur octroyaient le pain et l'eau pour toute leur vie. — Les hommes étaient reçus *frères donnés* de la maison aux mêmes conditions : de laisser, à leur mort, leurs biens à la communauté, de la servir en tout et pour tout, et d'y

vivre selon la règle de saint Benoît, sous les vœux d'obéissance, de chasteté et de pauvreté ; à ce titre, on leur assurait aussi pour toute leur vie le pain et l'eau : *E vos autrejan lo pa e l'aiga aldig monestier, en la maniera e en la forma que es acostumat a donar d'aissi entro als autres fraires a tota vostra vida* (1).

Ainsi à cette époque, les *donnés* faisaient encore partie intégrante pour ainsi dire de la communauté ; ils observaient la règle et prononçaient les trois vœux de chasteté, pauvreté et obéissance ; ils portaient l'habit religieux, et enfin leurs biens, à leur décès, allaient à la communauté.

Les donnés avaient la libre administration de leurs biens ; ils en prenaient les fruits et revenus, et pouvaient même les aliéner, car ils ne s'étaient engagés à donner que ceux qu'ils auraient à leur mort. Cependant ces biens, même de leur vivant, étaient regardés comme dépendants du couvent. D'après certains actes, les sœurs ne pouvaient, sans l'assentiment de la prieure, nommer des procureurs pour gérer leurs affaires ; elles ne pouvaient engager ces biens, car en 1333, à la mort de l'une d'elles, la communauté eut un long procès avec le commandeur de Raissac, au sujet du règlement de sa succession, de ses dettes et de son avoir. Les donnés s'engageaient à *garder, croître* et *améliorer* les biens du couvent, et ils pratiquaient souvent cette obligation aux dépens de leur propre avoir. En 1341, le couvent ayant résolu de garder devers lui comme *dona de fieu* un mas et des terres de sa directe, que Sicard Molinier avait eus par échange, il dut lui rembourser 32 livres 10 sols ; le frère donné P. Cantarinet paya cette somme à sa libération, et la prieure lui laissa la jouissance, sa vie durant, du mas et des

(1) Voir aux documents les actes de réception d'un frère donné et d'une sœur donnée.

terres, mais sous l'obligation de servir au couvent le cens dont ils étaient chargés.

Les frères donnés étaient naturellement désignés pour représenter le couvent; ils étaient ses syndics, ses procureurs et ses mandataires soit pour accepter les différentes donations ou reconnaissances qui lui étaient faites, et renouveler en son nom les baux à fief, soit pour l'expédition de toutes les autres affaires : quatre mandataires étaient habituellement désignés dans ces circontances, et ils étaient pris exclusivement, ou au moins l'un d'entre eux, parmi les *donnés*, ses mandataires naturels. — Plusieurs de ces donnés avaient reçu les ordres de prêtrise et étaient alors d'une plus grande utilité pour le couvent; quand ils ne les avaient pas, le couvent facilitait leurs études, et nous avons vu, en 1348, la prieure permettre au frère Bessomba de travailler à les avoir, et à cet effet ajouter à ses revenus personnels une rente annuelle de 30 sols; elle lui permet de porter l'habit de prêtre, le dispensant de prendre celui des frères réguliers de la maison.

La législation féodale, qui permettait au seigneur direct d'un fief de le retenir à son profit quand on lui en dénonçait l'aliénation par suite de vente ou d'échange, en en remboursant le prix ou la valeur, lui donnait ainsi la faculté d'augmenter, suivant sa convenance, son patrimoine particulier tout en maintenant les prix de vente à leur valeur réelle. On a déjà vu que les sœurs de La Salvetat avaient usé de cette prérogative, trouvant ainsi un placement naturel pour leurs économies, ou bien encore un moyen de provoquer ou de hâter les libéralités des membres de la communauté, sœurs ou *donnés* de l'un ou de l'autre sexe. Citons encore deux actes de cette nature. En 1338, B. de Solomiac de Lautrec avait acheté des pièces de terre tenues à fief du couvent; il le signifie à la prieure qui, trouvant ces terres à

sa convenance, *que las dichas honors ero necessarias aldig monestier*, les garde devers elle, *las retenia coma per senhoria de fieu*, et rend audit Solomiac ce qu'il avait déboursé. Les confrères de Saint-Sauveur de Lautrec avaient acheté un setier de froment de rente assis sur une terre de la directe du couvent ; en 1341, la supérieure retient cette rente et donne aux confrères les 45 sols qu'elle avait anciennement coûtés et les 3 sols du prix de l'acte, *per la carta de la compra*.

Ainsi organisés, les couvents ne pouvaient que prospérer. Celui de La Salvetat ne fit pas exception à la règle générale, et en 1338, d'après la déclaration que frère Pierre Olerici, donné et syndic du monastère, fit au commissaire du roi, il possédait dans la vicomté de Lautrec, en toute franchise, un moulin sur le Dadou et 40 seterées de terre, prés, vignes et bois, plus un fief noble avec laudimes et arrière-captes, sur lequel il percevait annuellement 40 setiers de froment, 9 de seigle, 9 d'avoine, 8 poules, 56 sols, 6 deniers de cens, et 3 setiers une sémine de raou, de tasque (1). Toutes les propriétés du couvent n'étaient pas là, et nous verrons qu'il en avait encore dans la baronnie de Lombers et ailleurs.

Continuant le dépouillement de notre registre, nous voyons l'administration du couvent confiée à une prieure, qu'assistaient dans certaines circonstances toutes les autres sœurs professes, habituellement au nombre de douze. Tous les actes importants, réceptions de sœurs et de donnés, nominations de syndics et de procureurs et autres, sont passés par la prieure et les sœurs réunies au chapitre au son de la cloche, *ejustadas (congregatas) al so de la esquila el capitol deldig monestier*. Les baux à fief ordinaires et les actes de peu d'importance étaient passés par la prieure au nom de tout le couvent. Parmi ces actes, nous citerons le bail à ferme du

(1) Archives de la préfecture, *Domanial* de Lautrec.

droit de passage *à Trotoco* sur le Dadou variant, suivant les années, de 20 à 47 sols; le couvent cédait la grande et la petite barque, *la nau am son naveg*, que le fermier, au bout de l'an, devait rendre en bon état ou payer 30 sols en représentation de leur valeur, et se réservait le passage gratis pour les habitués du couvent et pour tous ses gens.

Le couvent avait d'abord à donner les aliments et les habits nécessaires aux religieuses; et les aliments, pain et eau seulement, aux *donnés* et aux *données;* puis il avait à acquitter ses charges religieuses, les messes de fondation, et enfin à entretenir les bâtiments. Le tout, dans le principe, se réglait amiablement, au contentement de la prieure, comme des simples religieuses. Mais bientôt il y eut une tendance, qui s'accentua de plus en plus, de la part des supérieures à augmenter leurs pouvoirs, à s'affranchir du contrôle assidu des sœurs, et à rassembler dans leurs mains toutes les ressources pécuniaires de la communauté; aussi plus tard, selon leur fantaisie, elles négligèrent l'acquit de certaines charges, soit vis-à-vis des sœurs, en leur retenant sur les habits et sur les aliments, soit encore en ne faisant pas les réparations nécessaires aux bâtiments.

Cette tendance était déjà marquée au XIVe siècle; et pour en prévenir les effets en ce qui concernait les sœurs, les bienfaiteurs du couvent, les mieux placés pour apprécier la situation, lui firent des donations spécialement destinées au vestiaire; parmi eux, nous devons nommer Daydé de Sévérac, premier évêque de Castres. Beaucoup de baux à fief de cette époque portent en effet, à la fin de l'acte, cette note caractéristique : et sera connu que ladite rente est affectée à l'œuvre du vestiaire des sœurs, ayant été achetée avec l'aumône faite pour cet objet par l'évêque Daydé de Sévérac : *Conoguda causa que aiso es congregut ad ops del vestiari*

de las donas morgas de la almoina que lor laisset mosenh Dardé de Severac avesque que fo premier de Castras.

Elle augmenta par la suite, surtout lorsque le prieuré fut devenu une espèce de bénéfice. L'entente entre la supérieure et ses sœurs ne fut plus la même ; et on a vu pendant les guerres civiles du XVI[e] siècle les funestes effets de ces regrettables divisions pour la prospérité du couvent, au spirituel comme au temporel. Les supérieures qui avaient négligé les réparations aux bâtiments du prieuré qui tombait alors en ruine, négligèrent aussi leurs obligations les plus sacrées vis-à-vis du service divin, comme aussi vis-à-vis des sœurs auxquelles elles refusèrent la pension alimentaire et de quoi pourvoir à leur modeste habillement ; et cet état déplorable, ce sont deux arrêts du Parlement de Toulouse qui le constatent d'une manière formelle. Les sœurs « manquant de tout » s'étaient adressées à lui pour contraindre la prieure à tenir envers elles ses engagements ; et faisant enfin droit à leurs demandes, en mars 1617 et mai 1618, le Parlement enjoignit à la prieure de créer un syndic spécialement chargé du service religieux, de fournir aux sœurs les vivres et les habits nécessaires, de leur payer exactement leur pension, et de leur laisser prendre copie des titres de l'établissement, afin qu'elles pussent assurer le paiement des fruits *destinés à leur vêture*, lesquels fruits la prieure ne pourrait affermer sans l'assistance des religieuses, et enfin de déposer annuellement ès mains de personnes solvables le sixième des revenus du couvent pour les réparations.

Après les guerres civiles, la mésintelligence continua encore dans la communauté qui était toujours dans les mêmes bonnes conditions d'existence, mais non plus de prospérité. Ainsi, le 11 mai 1660, Cécile de Montlunel de Malbosc, sous-prieure, et quelques autres sœurs présentèrent une requête au Parlement contre dame Liuresse de Bernui-

Villeneuve, leur prieure, qu'elles représentaient comme tombée en caducité et dans l'impuissance de régir le couvent pour le temporel comme pour le spirituel. La prieure, instruite de ces démarches, fit appeler un notaire dans l'établissement, et, en sa présence, le 1er juillet 1660, interpella Cécile de Montlunel, qui refusa de répondre, et les sœurs signataires de la requête; celles-ci se rétractèrent et assurèrent ne pas avoir donné mission à la sous-prieure de parler en leur nom. Quoi qu'il en soit, la mésintelligence n'en subsistait pas moins dans le couvent, dont les ressources pécuniaires étaient, à la même époque, excessivement restreintes, peut-être à cause de la reconstruction du monastère; mais toujours est-il que, en cette même année 1660, les religieuses durent emprunter une somme de 300 livres pour acheter les provisions alimentaires qui leur manquaient; et, pour en assurer le remboursement, elles engagèrent celle de 1,000 livres que Mme de Cantalauze avait promise pour l'entrée de sa fille dans la communauté. — Dans le siècle suivant, en 1744, Chagnes, bourgeois de Denat, donna à l'abbesse, pour la dot de sa fille, la somme de 440 livres, et de plus « pour seconder ses pieux desseins et afin qu'elle pût s'entretenir convenablement selon son état » il s'obligea à lui servir une pension viagère de 50 livres. —Indépendamment de sa dot, chaque religieuse apportait alors un couvert en argent et un trousseau avec draps de lit, chemises et serviettes.

Les religieuses de La Salvetat suivaient la règle de saint Benoît, l'une des plus austères qui ait été établie, car elle prescrivait de manger maigre toute l'année et de coucher sur la dure. Cependant cette règle fut adoucie dans ces derniers temps et autorisa le matelas, le linge de corps et l'usage de la viande trois fois la semaine.

Elles étaient dans le principe, comme on l'a vu, sous la

dépendance spirituelle de l'abbé de Roses, qui avait dans l'établissement droit de visite et de correction, confirmation et destitution des supérieures. En 1278, l'abbé céda ses droits à l'évêque d'Albi, et celui-ci, après la création de l'évêché de Castres dans les limites duquel le monastère se trouva placé, les céda au nouvel évêque. Toujours l'évêque diocésain eut des droits spirituels sur les religieuses; mais le supérieur de l'ordre était l'abbé de Cluny, et nous avons trouvé, en 1711, son vicaire général en cours de visite au monastère de La Salvetat.

La supérieure était nommée, dans le principe, par les religieuses, sous la confirmation de l'abbé de Roses et successivement des évêques d'Albi et de Castres; plus tard, quand le prieuré fut devenu un bénéfice, elle le fut sans doute par le roi, qui prit le couvent sous sa protection. En 1650, dame Liuresse de Bernui-Villeneuve tenait ses provisions du pape. La supérieure avait le titre de *prieure*, et, aux siècles derniers, celui d'*abbesse ;* elles appartenaient alors toutes à des familles nobles. Sous leurs ordres étaient souvent une *sous-prieure* et un *syndic ;* ce dernier était habituellement l'aumônier du couvent, et il s'occupait plus spécialement des affaires temporelles.

Le couvent de La Salvetat, avons-nous dit, avait un domaine particulier, des fiefs et plusieurs seigneuries ecclésiastiques. Le domaine de La Salvetat se composait de trois métairies, d'une briqueterie et d'un moulin sur le Dadou au lieu de *Trotoco*. Ses fiefs étaient situés dans les consulats de *St-Benoît, Saliès, Laboutarié, Sieurac, Lombers, Cadalen, Montdragon, Lamartinié, Venez* et *Lautrec*. Les seigneuries ecclésiastiques étaient celles de *Lamartinié*, pour un tiers, de *Montdragon*, pour les deux tiers, et de *Laboutarié*, pour la totalité.

La perception de la dîme des menus grains à Laboutarié donna lieu, en 1698, à un procès qui fut terminé par un arrêt du Parlement portant obligation, pour les habitants, de la payer au taux habituel et avant l'enlèvement des fruits. — Une partie des propriétés foncières étaient sujettes à la taille. La prieure eut à ce sujet, de 1596 à 1602, un procès à la Cour des aides de Montpellier avec le syndic du diocèse de Castres ; elle demandait que les biens du couvent, dans les consulats de Lautrec, Montdragon et Lamartinié, fussent reconnus nobles ; mais le commissaire de la Cour, ne lui donnant provisoirement raison que pour les biens situés dans Montdragon, enjoignit aux consuls de cette commune de ne pas cotiser à la taille l'église avec l'enclos du monastère, le jardin et les métairies joignant. Ce procès fut renouvelé en 1667 ; car les consuls de Montdragon et de Lautrec, ayant de nouveau imposé tous les biens du couvent, la prieure en appela encore à la Cour de Montpellier. — Dans les contestations que les religieuses pouvaient avoir avec les tenanciers de leurs fiefs et avec d'autres personnes, elles jouissaient des droits de *committimus* qui leur donnait le privilége de les appeler tout d'abord au Parlement de Toulouse, même pour les sommes inférieures à 200 livres. Les lettres de *committimus* n'étaient valables que pour un an et étaient délivrées par le roi quand elles étaient nécessaires. Les archives du couvent contiennent les originaux de plusieurs de ces lettres.

La communauté avait à supporter certaines charges. Elle devait hommage au seigneur dominant avec aveu et dénombrement de tous ses biens nobles. La déclaration de son syndic, en 1338, aux commissaires du roi, pour ses biens dans la vicomté de Lautrec, et celle du 28 décembre 1398, faite à Catherine de Vendôme, comtesse de Lamarche et de Castres, sont les plus anciens hommages du couvent dont nous ayons connaissance. Elle devait payer des droits d'amor-

tissement à chacune de ses acquisitions immobilières, puis encore des censives et des décimes dans les deux diocèses d'Albi et de Castres où elle avait ses propriétés ; elle payait la taille pour la partie de ses immeubles qui y étaient sujets ; enfin, en qualité de seigneur ecclésiastique et de fruit-prenant, elle payait une partie de la pension congrue du curé de Montdragon et du vicaire de Lamartinié, et toute celle du curé de Laboutarié, ainsi qu'une portion des dépenses pour l'entretien des églises de ces trois paroisses.

Voici le revenu du couvent et le montant des charges, d'après la déclaration remise le 16 août 1790 par l'abbesse au maire de Lautrec, où les religieuses étaient alors retirées.

Le domaine de La Salvetat, avec les métairies et la briqueterie, avait été affermé, en 1777, pour le prix de 1880 livres, et de plus les religieuses avaient fait certaines réserves en nature qui pouvaient être évaluées à 430 livres (1). Le moulin de Trotoco et quelques terres contiguës donnaient, de ferme, 16 setiers de blé et 4 setiers de seigle, mesure de Réalmont, 35 livres, 150 œufs, 2 paires de chapons, 2 paires de poulets, 20 livres de poisson ; et de plus la communauté faisait moudre, sans avoir à payer de droits, tout le blé nécessaire à sa consommation. — Les censives donnaient, pour tous les fiefs (2), 39 setiers 1 mesure 2 boisseaux de blé,

(1) Savoir : un champ, un pré et un jardin potager, donnant 140 livres ; une charretée de briques par fournée, évaluée 36 livres ; deux cochons gras, 90 livres ; trente paires de chapons ou de poules, 45 livres ; 550 œufs, 13 livres 15 sols ; une vigne donnant *net trois pipes* de vin, 60 livres, et neuf seterées de bois, donnant 100 livres.

(2) Les fiefs dans le consulat de *St-Benoît* donnaient 16 setiers blé, 1 setier avoine, 1 géline et 10 sols 6 deniers ; — de *Saliès*, 3 setiers 1 mesure 2 boisseaux de blé, 1 setier 4 mesures avoine, 2 gélines et 8 deniers ; — de *Laboutarié*, 2 setiers 5 mesures 2 boisseaux blé, 1 setier avoine, 5 gélines 2 sols 5 deniers ; — de *Sieurac*, 4 boisseaux

5 setiers 7 mesures seigle, 4 setiers 7 mesures 2 boisseaux avoine, 30 *gélines* et 4 livres 7 sols 11 deniers ; les droits de *lods* ne sont évalués qu'à 40 livres, et encore sans distraction du huitième pour la levée, dans l'évaluation que nous analysons, et les acaptes et arrière-captes, fixés ordinairement au double de la censive, n'y sont pas portés en compte. — Quant aux dîmes, le tiers des fruits décimaux de Lamartinié était affermé 575 livres ; les deux tiers de ceux de Montdragon, 610 livres, et le dîmaire de *St-Chamaux*, 320 livres ; tous les fruits de Laboutarié, 36 setiers de blé, 4 setiers de seigle et 200 livres pour les menus grains. — Enfin le couvent avait pour 33,273 livres de créances qui, placées à divers taux (1), lui donnaient 1,130 livres d'intérêt. — Le total des revenus, variable suivant le prix appliqué à chaque espèce de grains, s'élève de 6,500 à 7,000 livres.

Quant aux charges, la part des portions congrues du curé de Montdragon et du vicaire de Lamartinié avec celle de l'entretien des deux églises était de 655 livres ; l'entretien de l'église de Laboutarié et autres dépenses, 130 livres ; les décimes pour les biens situés dans le diocèse d'Albi, 75 livres,

blé, 1 géline 1 sol 5 deniers ; — de *Lombers*, 6 setiers 7 mesures 2 boisseaux blé, 2 setiers 7 mesures 2 boisseaux seigle, 1 setier avoine, 7 gélines et 17 sols 1 denier ; — de *Cadalen*, 6 mesures blé, 6 mesures avoine et 1 sol 11 deniers ; — de *Venez*, 7 mesures 2 boisseaux blé, 2 mesures 2 boisseaux avoine et 3 gélines ; — de *Montdragon*, 3 setiers 5 mesures blé, 1 setier seigle, 1 géline et 2 livres 10 sols 8 deniers ; — de *Lamartinié*, 3 setiers 5 mesures blé, 1 mesure 2 boisseaux seigle, 4 gélines et 2 sols 11 deniers 3/4 ; — de *Lautrec*, 5 setiers 5 mesures blé, 1 setier 6 mesures seigle, 7 setiers 2 mesures avoine, 6 gélines et 9 sols.

(1) Savoir : sur le diocèse de Castres, 16,682 livres à 4 °/。 ; sur le clergé du diocèse, 6,300 livres ; sur celui d'Albi, 1,800 livres ; sur la généralité de Toulouse, 1,600 livres ; sur le communauté de Lautrec, 2,513 livres à 2 °/。, et sur le chapitre de Lautrec, 4,380 livres à 5 °/。.

et pour ceux situés dans le diocèse de Castres, 97 livres 17 sols; les censives et amortissement d'une partie du terrain sur lequel le monastère était bâti, 30 livres; la taille des biens ruraux, 100 livres; la capitation, 24 livres, et la garde bourgeoise, 24 livres; l'entretien de l'église, du cloître et des métairies, 348 livres; messes de fondation et honoraires de l'aumônier, 109 livres; enfin gages des domestiques, 200 livres; soit en tout 1,792 livres 17 sols.

Le revenu net aurait donc été d'environ 5,000 livres. — Il faut observer que dans ce total doit être compris le revenu qui appartenait aux bénédictines établies à Lautrec à l'époque où celles de La Salvetat allèrent s'y fixer; mais il devait être de très-peu d'importance.

Telle était la déclaration que l'abbesse fit, le 16 août 1790, au maire de Lautrec qui, en conséquence des décrets de l'Assemblée nationale, s'était présenté devant elle pour inventorier les meubles et immeubles de l'établissement. Après avoir pris note des revenus, le maire inventoria les effets mobiliers et constata qu'il y avait dans chaque cellule un lit avec son matelas, deux couvertures, un traversin de plume et des rideaux, une table, une armoire, un prie-dieu et quelques chaises; la cellule de la supérieure se distinguait des précédentes par un réveil *en bois*. Toutes les sœurs, au nombre de douze, lui déclarèrent « vouloir vivre et mourir dans l'état religieux et suivant la règle qu'elles avaient librement embrassée. »

Le 8 juin 1791, le domaine de La Salvetat, composé des métairies de La Salvetat, de *Cabrol*, *Segest* et *St-Félix* et d'une *tuilerie*, le tout contigu, et avec la rente à locatairie sur le moulin de *Trotoco*, fut adjugée à M. Cormouls pour le prix de 43,800 livres. La commune de Montdragon avait offert, mais en vain, d'acheter ce domaine; elle demanda,

le 22 décembre 1792, au directoire de Castres la confirmation du privilége, dont jouissaient ses habitants, d'aller couper sur ce domaine la bruyère dont ils avaient besoin. — L'argenterie et les vases sacrés furent envoyés à Castres. La vente à l'encan des effets mobiliers produisit 2,281 livres 14 sols 6 deniers ; elle eut lieu le 28 septembre 1792, et alors les religieuses devaient avoir quitté l'établissement.

Voici les noms des prieures ou abbesses :

1247. *Garsinde*, fondatrice du couvent.

1251-1298. *Rica*, nommée par les sœurs et confirmée par l'abbé de Roses, le 17 des calendes d'avril 1250 (16 mars 1251); en 1278, elle reconnut pour supérieur l'évêque d'Albi ; elle accepta plusieurs donations faites au prieuré et passa encore un bail à fief en 1298.

1315-1324. *Bodraca Vasaudi.*

1333. *Galharde de Monestier.*

1337-1351. *Élêne de Salvanhac.*

1406-1457. *Cécile du Puy.*

1467-1486. *Gauside de Sobiran.* En 1471, était sous-prieure, *Gauside de Murat.*

1490-1517. *Anne Gasc.* Était sous-prieure, en 1490, *Catherine Massepi.*

1528. *Isabeau de Calmels.*

1542-1554. *Marguerite del Dausit.*

1592-1602. *Anne de Montbrun*, abbesse et prieure.

1613-1648. *Isabeau de Ferrandi.* Elle eut des contestations avec ses religieuses et s'occupa beaucoup du temporel du couvent.

1650-1660. *Liuresse de Bernui-Villeneuve.* Sous-prieure, en 1660, *Cécile de Montlunel.*

1663-1682. *Jeanne de Capriol de Cuq-Saint-Maurice.*

1696-1704. *Jeanne de Pujol de Castelpers*, abbesse.

1709-1728. *Jeanne-Henriette de Brunet de Panat Castelpers Levi Brunet et de Pujol.*

1744. *Marie-Anne-Hyacinthe de Panat Castelpers Levi Brunet et de Pujol.*

1746. *N. de Massaguel.* Sous son administration, les réligieuses étaient transférées à Lautrec.

1753-1770. *Marie-Thérèse de Villeneuve-Lacroisille.*

1770-1780. *Justine-Augustine de Barral.*

1780-1791. *Anne-Jeanne-Marie de Saint-Félix-Moremont.* Elle fut la dernière abbesse. *Marie-Thérèse de Labastide* était sous-prieure au moment de la Révolution.

La Salvetat est aujourd'hui encore la propriété de M. Cormouls. Il ne reste des anciennes constructions que le sanctuaire et le transept de l'église ; les autres bâtiments sont modernes et ont été sans doute élevés après la translation des religieuses à Lautrec, dans la seconde moitié du siècle dernier. Dès cette époque, La Salvetat est marquée comme *abbaye ruinée* sur la carte de Cassini, diocèse d'Albi. Le sanctuaire et le transept, divisés dans leur hauteur par un plancher, servent de cave et de grenier ; ils sont, à part cette transformation, dans un bon état de conservation.

A l'intérieur, le sanctuaire, après une première travée, est demi-circulaire ; la voûte en berceau prend naissance sur une corniche avec cordon et torsade ; il est orné de quatre colonnes appliquées, reliées par une arcature en plein-cintre sous laquelle sont les fenêtres. Les colonnes de l'abside sont couronnées de chapiteaux historiés ; les deux autres ont de simples chapiteaux dont le tailloir se confond avec la corniche de la base de la voûte. Les transepts sont à chevet droit et ont chacun une petite abside *placée en saillie sur le mur de*

l'est ; à la hauteur de la voûte règne tout autour un cordon orné de rinceaux et de palmettes d'un côté, et de losanges et de damiers de l'autre. Au centre et séparant le sanctuaire de la nef, s'élèvent quatre piliers engagés ornés de colonnes avec chapiteaux sculptés, reproduisant : les uns, des ornements végétaux avec fleurs et fruits, lis, roses, pommes de pin et pierres à facettes ; et les autres, deux rangs de décorations à personnages et animaux symboliques, quadrupèdes, syrènes, etc. Ces piliers, reliés par de grands arcs à plein-cintre, supportaient le clocher dont il ne reste qu'une portion du premier étage utilisée pour pigeonnier. — A l'extérieur, l'abside est ornée de pilastres, correspondant aux colonnes du dedans et reliés entre eux par trois arcatures à plein-cintre, dont les modillons sont sculptés en tête de bélier et en syrènes à deux queues recourbées. Les fenêtres, à plein-cintre, étroites, n'ont aucun ornement. L'absidiole du transept est dépourvue d'entablement à modillons ; elle est percée d'une petite fenêtre. — L'appareil de construction est régulier et de moyenne dimension.

Cette église de La Salvetat, dont nous regrettons de ne pouvoir donner le plan terrier, est remarquable surtout, après ses détails architectoniques, par ses absidioles du transept, dont nous n'avons jusqu'ici constaté l'existence dans aucun autre monument contemporain du département ; elle est du roman le plus pur, et l'on serait tenté d'en faire remonter la construction au XII^e siècle si l'on ne connaissait la date de fondation du couvent, qui est de 1247, preuve ajoutée à tant d'autres, que dans ce pays le plein-cintre a persisté pendant le XIII^e siècle. Par tous ces titres, les restes du monastère doivent être conservés avec soin ; nous avons plaidé leur cause auprès de M. Cormouls, lors de notre visite le 18 juin 1860, et nous avons lieu de croire que malgré ses projets de construction de bâtiments ruraux plus

complets, il respectera ce rare monument de l'art et de l'histoire de son pays.

DOCUMENTS.

1. *Vidimus par l'official d'Albi, en 1322, des premiers titres de l'établissement du prieuré des religieuses de La Salvetat en 1240, 1247, 1258, 1273 et 1275.*

In nomine Domini, amen. Per hoc præsens publicum instrumentum sit manifestum omnibus christi fidelibus præsentibus pariter et futuris, quod constitutus in Judicio apud Albiam in consisterio curiæ Albiensis coram notario officiali Albiensi, dominus Johannes Laurentius presbiter procurator seu sindicus prioressæ et monasterii Sancti Petri de Salvetate, Castrensis diocesis et conventus monalium dicti monasterii, de cujus sindicatu et potestate nobis constitit et fidem fecit idem sindicus per quoddam publicum instrumentum... scriptum et signatum ac in publicam formam redactum per magistrum Vitalem de manso publicum notarium Lumbariense receptum XI calendas Julii sub anno Domini millesimo trescentesimo trecesimo secundo, præsentavit et exhibuit nobis officiali prædicto quasdam patentes litteras reverendi in Christo patris domini D. miseratione divina, bonæ memoriæ, episcopi Albiensis et ipsius episcopi et domini Guilhermi quondam præpositi Sancti Salvii Albiensis, B. quondam archidiaconi sedis Albiensis, et magistri Petri quondam archipresbiteri Sancti Gervasii ac magistri Guilhermi quondam archipresbiteri de Graulheto, sigillorum munimine ut prima facie apparet et in eis legebatur, non viciatas, non cancellatas nec in aliqua sui parte corruptas sed potius omni vicio et suspicione carentes, quarum tenor sequitur in hæc verba.

D. miseratione divina episcopus Albiensis, viro venerabili et discreto F. Dei gratia Sancti Petri de Rodis abbati, salutem, vitam bonam et exitium beatum, eodem scribere... quidem non pigrum vobis autem necessarium per multos et enim fide dignos nuntios litteras vobis et universo vestro capitulo pluries signi-

ficasse memoramus, ut ecclesiam Sancti Petri de Salvetate nostræ diocesis taliter de persona provideritis ut cultus divinus qui parvus est ibidem amissanus per maximam sollicitudinem... ut spirituales filii exinde... suscitarentur, ubi enim antiquitus viror calami ac junci crescit (1) et... dracones de junco fit pergaminius cum calamo scribitur, et cum ibidem celeste frequentaretur præconium nunc scilentium fit laudis divinæ, unde discendum est heu; cum igitur cessante laude cessit et meritum per quod fideles puniabantur, caritatem vestram rogamus in Domino nihilhominus quantum possumus obsecrantes et insuper mandantes quatenus dictæ ecclesiæ provideatis sicut dictum est de persona et de hiis quæ statutæ personæ necessaria fuerint ut Deus in vestro glorificetur opere, et ne de negligentia relinqui valeatis alioquin ex officio nostro taliter providebimus ut Deo serviatur ibidem et ut ecclesia quæ ruinam minatur per maximam retineatur providentiam quia si caderet nunquam per aliquem restitui posset, veruntamen expensas quas pro defectu vestro ibidem fecerimus a vobis et a conventu vestro in integrum exhigemus, si dicti loci possessionem volueritis rehabere; et ut premissæ omnibus pateant et ut factæ vobis certificationes non valeant abscondi vel etiam denegari, præsenti cedulæ consimilem retinuimus per terminis alphabeti divisionem consignatam, et ad majorem hujus rei evidentiam sigilli nostri et Guillelmi præpositi sancti Salvii Albiensis, et B. archidiaconi sedis Albiensis et magistri Petri archipresbiteri sancti Gervasii et magistri Guilhermi archipresbiteri de Grauleto sigillorum munimine præsentem cedulam faciendam curamus. Datum Albiæ xv calendas maii anno D. MCCXL.

Item præsentavit et exhibuit nobis officiali idem sindicus... quasdam alias patentes litteras reverendi Patris in christo Ramundi Dei gratia sancti Petri Rodensis abbatis,... tenoremque sequitur continentes.

Frater Pontius prior, nos frater Ramundus Dei gracia sancti Petri Rodensis abbas, inhærentes predecessoris nostri P. vene-

(1) Voir *Prophéties d'Isaïe*, ch. XXXV, v. 7.

rabilis memoriæ donationis cum consensu totius nostri capituli plena habita deliberatione et inspecta utriusque loci utilitate, laudamus et concedimus tibi Guarsindæ prioressæ et aliis prioressis seu abatissis tibi succedentibus in perpetuum locum sive prioratum Sancti Petri de Salvetate ad nos et nostrum monasterium jure proprietatis pertinentem cum omnibus suis honoribus, possessionibus et juribus ad ipsum rationabiliter spectantibus; sub tali videlicet forma quod prioressæ sive abbatissæ quæ per te concorditer electæ fuerint in ipso loco ad ipsum locum regendum præsentent se nobis et successoribus nostris qui pro tempore fuerint, cum decreto electionis, aut per se si commode fieri poterit aut per personas idoneas, ad obtinendam, si canonica fuerit electio, sui officii confirmationem et ad promittendam obedientiam quæ ad modum suo majori; et si personaliter non venerint mittatur nobis scripturam authenticam in qua nobis ipsam obedientiam promittant et jurent non alienare bona dicti prioratis sine nostro consensu requisito, pariter et habito, et alia sub juramento promittent quæ teneatur promittere suo majori quæ ad modum in jure noscitur comprehensum; præterea visitavimus dictum locum per nos vel per aliquam personam idoneam de quinto in quintum annum vel etiam frequentius si opus fuerit ut aliqua in dicto loco sive personis regulariter corrigantur, cum autem correctio fuerit facienda in capite vel in membris fiat, eo modo quo fieri debet et jam etiam exstat ordinatum; retinemus si quidem in loco præfato pro jure nostro conservando duos aureos aufusinos quos mittet nobis singulis annis in festo Paschæ persona quæ fuerit ibi major. Verum quoniam nostrum monasterium exemptum est cum suis membris et immediate spectat ad ecclesiam Romanam cum licentia et auctoritate domini Papæ fieri volumus omnia supradicta. Et ego Garsendis prioressa jam dicta, recepto hoc dono, promitto et juro supra sancta quatuor evangelia vobis fratri Ramundo sancti Petri Rodensis abbati et conventui vestro attendere et complere supradicta in præsenti, vobis manualem obedientiam promittens et jurans sicut in jure cantum est in decretali titulo de juro jurando ego. Actum est hoc idiis no-

vembris anno ab incarnatione Domini M CC XLVII. Ego frater Ramundus Dei gracia sancti Rodensis abbas, ego frater Pontius prior, ego frater Arnaldus portarius subscribo, ego frater Ramundus, ego frater Geraldus de campo longo me subscribo, ego frater Ramundus de Viannia,..... Guillermus presbiter notarius sancti Petri Rodensis qui hoc scripsit cum litteris suprascriptis in XXVII linea de anno quo supra.

Item præsentavit idem sindicus... quasdam alias patentes litteras... quarum tenor talis est.

Nos frater Ramundus Dei gracia sancti Petri Rodensis abbas, consilio nostri conventi confirmamus te dominam Ricam electam in prioressam domus Sancti Petri de Salvetate ad jus nostrum et nostri monasterii pertinentem, ratam et firmam habentes electionem de te a sororibus dicti monasterii celebratam, unde utilitatem prædictæ domus attendentes tibi munus confirmationis impendimus et te ad regimen domus recepimus supradictæ. Actum est hoc XVII cal. aprilis anno ad incarnatione Domini M CC L.

Item præsentavit, etc., quasdam alias patentes litteras, etc.

Reverendæ dominæ Berthe Dei gracia prioressæ sancti Petris de Salvetate Albiensis diocesis, frater R. monasterii sancti Petri Rodensis abbas, Gerundensis diocesis, salutem in Dominum sempiternum. Noveritis unum nuncium cum litteris recepisse qui ex parte vestra et conventu ejusdem loci persolvit nobis quatuor aureos quos nobis ratione censu de duobus annis præteritis debeatis persolvere; etiam idem nuncius, nomine vestro et conventus prædicti duos aureos ratione istius anni proximi nunc venturi, et sic reddimus vos et conventum vestrum de proximo festo Paschalis venientis ad unum annum a solutione dicti census liberum et immunem; concedentis ob gratiam et preces vestras... laboribus vestris et expensis vobis et conventui prædicti loci, quod persolvatis nomine nostro de cetero quolibet anno duos aureos quos nobis facitis censuales priori nostro de Malovicino, Tholosæ diocesis, donec semper hoc videatis nostras revocatorias litteras speciales; concedo vobis vices vestras quod vos et conventus prædicti loci possitis confiteri a quocumque volueritis vos secundum quod discretioni vestræ videbitur expedire. Datum

apud Villam novam XII cal. aprilis anno D. MCC septuagesimo tertio.

Item exhibuit, etc.

Omnibus præsentationibus et exhibitionibus sic factis, etc.

Acta fuerunt hæc in consisterio curiæ officilitatis Albiensis VII die mensis septembris anno incarnationis Domini M CCC XXXII, etc.

(Titre original en parchemin, avec sceau pendant.)

2. *Réception de frère et de sœur donnés au couvent de La Salvetat, 1336-1348.*

Item die IIII mensis marcii, anno Domini M CCC XLVIII. Sia causa conoguda a tots homes que nos Elena de Salvanhac prioressa del monestier de S. P. de La Salvetat de l'avesquat de Castras nos conoissens la voluntat el dessiner de vos P. Bessomba filh de P. Besomba de paroquia de Casso de l'avescat de Rodez per esser fraire donat del dig nostre monestier et aqui servir a Dieu et el dig monestier et a tot lo covent, nos noscens et conoissens la dicha voluntat el vostre dessiner, am cosselh et voluntat de las morgas et de tot lo covent et espressament de madona Esclarmonda de Salvanhac, de madona Ademara de Paulinh, sacristana, de madona Docelina dels Jondals, de na magauda de Bausiec, morgas deldig monestier, et aliis presentibus et consententibus, e las causas sots escritsats, per nos et per tot lo covent pretendem et recebem vos P. Bessomba de sus dig per fraire donat obedien eldig nostre monestier et autreiam vos lo pa et l'aiga eldig monestier el bos i donam en la manieira et en la forma que per nos et per nostres predecessores es acostumat de donar als autres fraires, tot aissi lo bos i donam et vos autrejam a tota vostra vida et que amb aisso puscats operar als sants ordres de capela e tener vostres bes et vostra causa, operar las rendas els frugs, et que compliscats vestras necessitats et am XXX sols de tornes que nos vos prometen a donar per cadans a martror per ajutor de bostre necessari et puescats anar en abit de capela e senes abit local los autres fraires reglas porto. Et aissi o volen e vos autrejam en tots los

bes sian odig deldig monestier coma fraire et prometen nonen en contra et per totas las causas dessus dichas miels complar et atendre obligan tots los bes deldig monestier et sots tota regla de dreg et de cautela. — Et jeu P. Bessomba desus dig de grat et de bona voluntat doni et proferi ma persona et mon cors a Dieu et a madona Sancta Maria et a tota la cort celestial et a vos madona la prioressa sus dicha et aldig monestier per esser fraire en la maniera desus dicha et prometi jura sus la regla de S. Beneseg a servir eldig monestier e creisser e mellurar los bes daquel et a gardar justa mon poder e tener castetat e paupertat et observar obediensia segon la regla justa mon poder, elli doni tots los bes que ara sobiaran amos darnies dias que sian deldig monestier et el los puesca penre et aver eses tot contra dig et per tot miels entendre et complir obligi vos et aldig monestier tot mos bes. Actum in dicto monastero anno et die prædictis in præsentia et tastimonio P. Andegos, Boneti presbiteri, fratris Sicardi papalis prædicatoris et mei Vitalis notarii.

2. Anno Domini M CCC XXXVI videlicet in die festo Epifanie Domini, sia causa conoguda quod nos Elena de Salvanhac prioressa del monestier de S. P. de La Salvetat per nos et per tot lo covent deldig monestier et am lespres consentement deldig covent, eldig covent presens prenem et recevem vos na Jona de Mondrago filha d'en B. de Mondrago per sor et per donada deldig monestier et vos autrejam lo pa et l'aiga a tota vestra vida aissi coma a las autras donadas nos acostumat de donar de sa enreiras. Et jeu Jona de Mondrago desus dicha de grat et de bona voluntat regardam mon profieg e per servir a Dieu et doni et autreji mon cors al servici de Dieu et del monestier de S. P. de La Salvetat e prometi juram sus la regle de S. Benezeg garder creisser et amellurar los bes deldig monestier e tener castetat et pauretat a servam obediencia justa mon poder a tota ma vida, et que tots lo bes que jeu aurei sian deldig monestier et aiso prometi gardar tener e servar ou miels digs es ferme et durable per tot temps a ne venir en contre.

(Registre du XIVe siècle, en papier.)

MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE

PAR

MM. Léon ALÈGRE, G. BOUET, A. PANNIER.

AUTEL ROMAN DÉPOSÉ AU MUSÉE DE BAGNOLS (GARD).

A 4 kilomètres de Bagnols (Gard), sur la crête de la montagne qui, au nord de la ville, va de l'est à l'ouest, se dressent encore aujourd'hui les ruines d'une chapelle dédiée à saint Victor, dont l'abside présente une construction assez rare dans la contrée. Le plan en est pentagonal; les murs ont environ 1 mètre d'épaisseur; le revêtement et la corniche sont d'une grande pureté d'exécution; les pierres y sont taillées en *feuilles de fougère;* dans l'abside les moellons sont aussi posés en arête de poisson ou en épi, *opus spicatum.*

Ce n'est pas ici le lieu de rechercher si cet édicule a été élevé au milieu de constructions ou des murs de défense d'un *castellum* gallo-romain. On appelle encore ce lieu *castel*, et il s'y trouve un grand nombre de fragments d'objets en bronze ou en poterie, du commencement de l'ère chrétienne.

La chapelle romane a dû être élevée au sommet de la montagne, dans un temps de tranquillité générale, après l'an mille, je crois; peut-être est-ce à la suite de quelque bataille. L'heureux fondateur aura voulu la mettre sous le patronage

d'un saint victorieux. Toujours est-il que, avant 1789, le prieur du village voisin (Saint-Gervais) avait des droits sur le domaine du Castel; il venait y célébrer la messe tous les ans et y percevait la dîme, qui était de *trois sacs de pain, destinés aux pauvres de son village.*

Dans la chapelle se voyait alors un autel de forme primitive et d'une conservation encore satisfaisante, dont voici

l'esquisse. Les destinées de cette pierre bénite ont varié selon le caprice de ceux qui l'avaient remarquée. Par quelques pâtres désœuvrés l'autel roman fut précipité du haut des rochers, roula sur le flanc de la montagne, et, après avoir été longtemps dédaigné, il fut posé au coin du chemin de St-

Digitized by Google

Gervais et servit de piédestal à une croix rustique. C'est là que nous l'avons trouvé, il y a huit ans ; transporté de là dans le vestibule du collége de Bagnols, et mêlé à des pierres gallo-romaines, à des fragments de cippes funèbres, il concourt à former notre modeste musée lapidaire...

Ce petit monument rectangulaire a 95 centimètres de hauteur sur 76 centimètres de largeur et 58 de profondeur. Chacun de ses angles est garni d'une colonne ronde, saillante de 10 centimètres, et dont les chapiteaux présenteraient grossièrement l'aspect des pétales d'une tulipe épanouie; les bases de ces colonnettes rappellent l'ordre corinthien.

Les faces latérales de l'autel offrent une croix *anillée* renfermée dans un double cercle. A la partie postérieure est gravée une croix pattée dont les quatre extrémités touchent en tous sens aux moulures et aux colonnettes. La face principale est d'un travail mieux fini; elle représente un portique formé de deux pilastres cannelés que surmonte un arc dont les moulures sont des chevrons, des zigzags. Au milieu de ce portique est encore une *croix* dont le bras inférieur est plus allongé. De la branche verticale la pointe droite supérieure se replie et s'allonge en se recourbant vers le côté droit de la croix, de façon à former le P des Grecs. L'ensemble présente donc le monogramme de Jésus-Christ : XP. Une colombe (1), symbole de la pureté de l'âme, surmonte la croix.

Au milieu de la table, ou partie supérieure, est creusée une excavation carrée de 20 centimètres. La saillie intérieure (3 centimètres) semble destinée à supporter une pierre, probablement la pierre sacrée. Mais que dirons-nous du petit trou creusé à la gauche de l'officiant (V. la planche, p. 397) ?

(1) Une colombe sur une croix est, dit Millin, le symbole du bonheur procuré aux chrétiens par la glorieuse passion de Jésus-Christ.

Ne serait-ce pas là qu'étaient déposées (scellées avec du mortier bénit ou de la cire) les saintes reliques des anciens martyrs de la foi chrétienne..?

Nous n'avons point trouvé, aux quatre coins de l'autel, de traces de croix de consécration, pratique qui datait du Ve siècle.

Évidemment, dans le principe, l'autel n'était point adossé contre le mur : les ornements sur ses quatre faces le prouvent.

Il est certain que l'*autel roman* du musée de Bagnols est un des rares spécimens des monuments de ce genre les plus anciens qui nous restent.

Léon ALÈGRE,
Membre de la Société française d'Archéologie, à Bagnols.

AUTELS ROMANS DU MIDI DE LA FRANCE.

Dans un article récemment publié dans le *Bulletin monumental*, M. Noguier, membre de la Société archéologique de Béziers, a donné la description accompagnée de dessins d'une curieuse série d'autels qui se rencontrent dans le midi de la France : tous ces autels présentent entre eux une grande ressemblance et doivent appartenir à peu près à la même époque. La date de l'un d'eux serait donc très-importante à connaître, car elle donnerait approximativement celle des autres.

Un de ces autels, le plus beau, croyons-nous, celui que l'on conserve dans la cathédrale de Rodez, semblerait devoir trancher cette difficulté, puisqu'il porte le nom d'un évêque du VIe siècle.

DEVS DEDIT EPS INDIGNVS FIERI IVSSIT HANC ARAM

On a supposé, il est vrai, que l'inscription était une addition postérieure constatant, non un fait, mais une tradition ; or cette explication nous semble détruite par l'épithète *indignus*. D'autres personnes supposent que cet autel est l'œuvre d'un autre évêque du même nom, et l'attribuent au X[e] siècle. La distance qui sépare ces deux époques doit rendre plus facile l'attribution de cet autel à l'une des deux dates ; car alors le moindre renseignement, apporté par l'un des nombreux autels de cette espèce, peut devenir une preuve décisive.

Quelques archéologues regardent, mais bien à tort, la finesse et la perfection du travail comme incompatibles avec une époque aussi reculée que le VI[e] siècle. L'autel du Ham, maintenant à la bibliothèque de Valognes (1) (V. la page 403), dont la date est parfaitement établie, n'offre pas, à la vérité, de sculptures, mais il présente des moulures d'une plus grande finesse, et une inscription en plus beaux caractères que ce que nous rencontrons au XI[e] siècle dans la même contrée. Cependant une autre considération m'arrête dans l'attribution des tables d'autels décrites par M. Noguier comme remontant à une époque si ancienne : ce sont leurs dimensions qui dépassent, croyons-nous, celles qui étaient alors en usage.

Dans la visite que le Congrès archéologique fit au trésor de la cathédrale de Narbonne, nous remarquâmes une ancienne reliure en ivoire dont la bordure est, ce nous semble, exactement la même que celle de l'autel de Rodez. Peut-être la date de cette reliure pourrait-elle être fixée au moins approximativement, et aider ainsi à la solution de la question qui nous occupe.

(1) Voir *Bulletin monumental*, t. IV, p. 97 ; t. VI, p. 101 ; t. XXVI, p. 725 ; t. XXVII, p. 180.

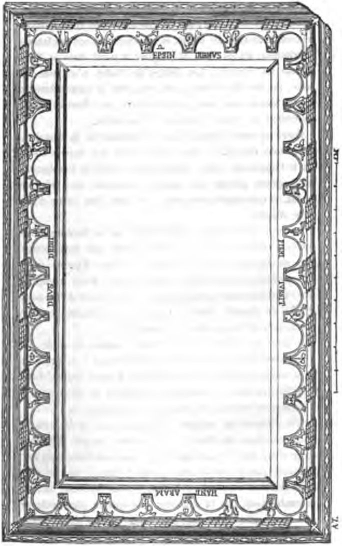

TABLE D'AUTEL EXISTANT DANS LA CATHÉDRALE DE RODEZ

Digitized by Google

Plusieurs des autels que M. Noguier a dessinés présentent, comme celui de Rodez, des ornements variés ayant quelque ressemblance avec des lettres, et rappellent un peu ces fausses inscriptions arabes dont M. Hucher a parlé dans le XIVe volume du *Bulletin*. Les lettres de Rodez n'ont pas, je crois, pu être déchiffrées; mais peut-être le rapprochement de ces signes avec ceux qui se voient sur d'autres autels pourrait-il en rendre l'explication plus facile.

Outre les autels signalés dans le mémoire de M. Noguier, nous avons rencontré, dans la cour d'un des musées visités par le Congrès de 1868, probablement celui de Perpignan, un fragment portant les mêmes ornements que celui de Rodez, et qui nous a paru avoir, lui aussi, fait partie d'une table d'autel.

Le Midi est beaucoup plus riche que le Nord en autels anciens. Outre la série de tables d'autel qui nous occupe plus spécialement en ce moment, il existe d'autres autels qui mériteraient aussi d'être l'objet d'une étude comparative : c'est dans cette catégorie que rentrent l'autel de Tarascon et celui de Bagnols, dont M. Léon Alègre a présenté le dessin au Congrès de Montpellier (V. page 397).

« Tous ces autels, dit M. Noguier après en avoir cité « quelques-uns, appartiennent exclusivement à la Provence « et annoncent une école particulière à cette région. Cette « différence dans la décoration des autels de deux pays si « voisins est curieuse et essentielle à constater. »

S'il s'agissait de simples différences dans la décoration, nous pourrions en effet n'y voir qu'une simple différence entre deux écoles contemporaines ; mais les différences sont beaucoup plus profondes. Plus petits et monolithes, ces derniers autels se rapprochent beaucoup plus de l'autel antique et sembleraient par là annoncer une époque plus ancienne que les grandes tables dont nous avons parlé d'abord. Peut-

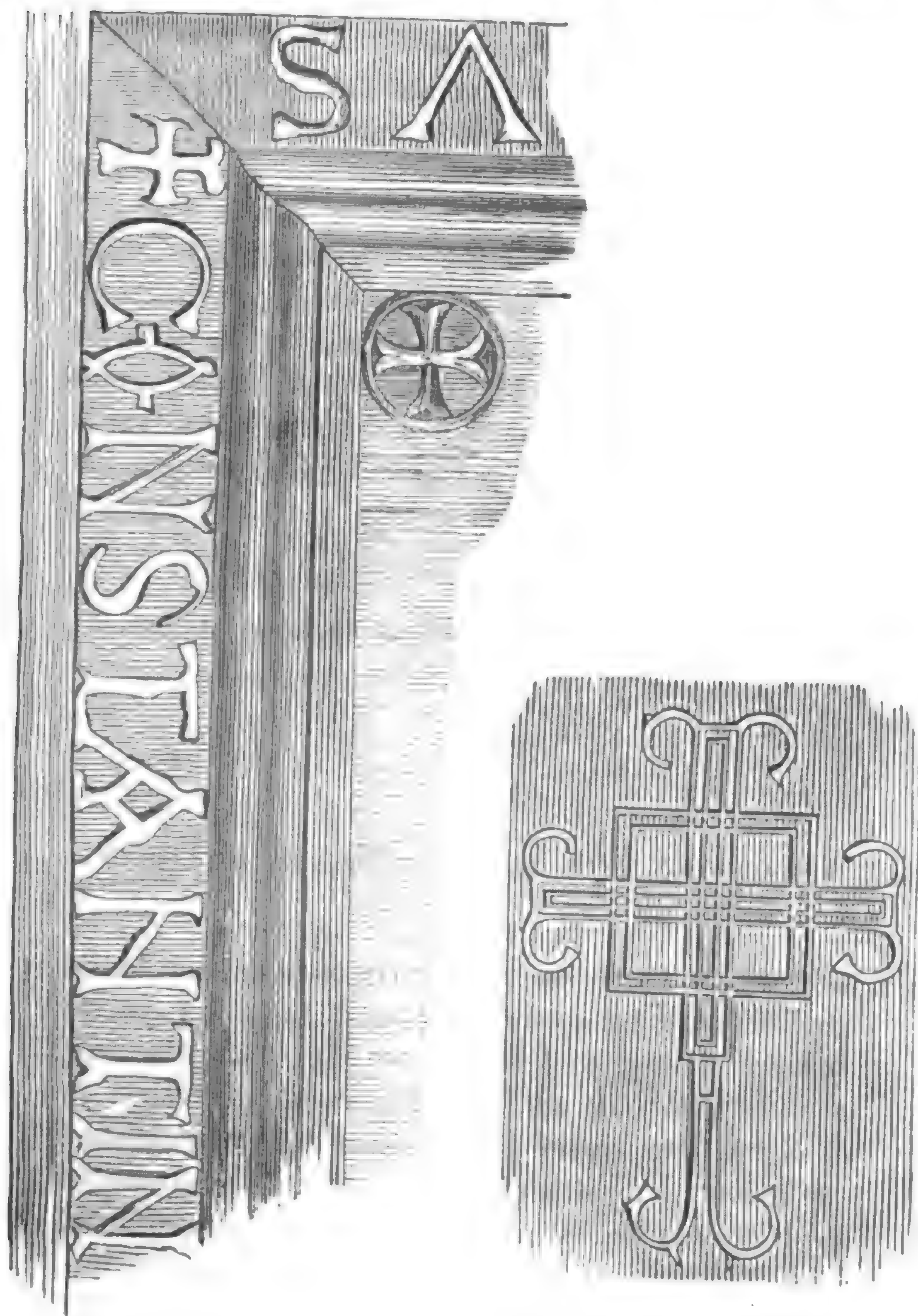

FRAGMENT DE L'AUTEL DU HAM, DÉPOSÉ A VALOGNES.

être l'étude des décisions des conciles pourrait-elle jeter quelque lumière sur cette question.

Nous avons rencontré à la cathédrale de Maguelone plusieurs autels appartenant à une époque moins ancienne. Ce sont deux grandes tables de marbre noir, encore placées dans les transepts de l'église, et les fragments d'un troisième autel en marbre blanc, que le propriétaire, M. Fabrége, qui connaît si bien la valeur du monument qu'il possède et qui, nous l'espérons, en écrira l'histoire, a conservé sur la voûte du narthex. Nous nous sommes demandé si ce dernier n'était point l'autel majeur qui avait été consacré, en 1163, par le pape Alexandre III, et les deux autres les autels mineurs qui durent être consacrés en même temps.

G. Bouet,

Inspecteur de la Société française d'Archéologie.

RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE DE LISIEUX.

L'église St-Pierre dont les premiers plans ont été dressés par l'architecte Piel, notre compatriote, décédé au couvent de Bosco (Piémont), a été classée, en 1841, parmi les monuments historiques, grâce à la puissante intervention de M. Guizot, alors ministre de l'Intérieur. M. Danjoy fut chargé par le Gouvernement de diriger l'importante restauration de notre antique cathédrale qui, dans certaines parties, menaçait ruine et exigeait de pressants et prompts secours. Les travaux, adjugés à M. Brillant, dit Dufresne, entrepreneur, s'élevèrent à la somme de 234,803 fr. M. Cocaigne, alors

architecte de la ville de Lisieux, fut chargé de surveiller les travaux de restauration.

Dans la première campagne, entreprise pendant les années 1841 et 1842, fut consolidé le beau portail méridional du transept qui date, comme on sait, de l'époque de transition (2e moitié du XIIe siècle). Le mur, construit en blocage, avec revêtement en pierre de taille (moyen appareil), était dans un tel état de vétusté, surtout dans la partie comprise entre la porte et les trois fenêtres à ogive obtuse qui éclairent le croisillon méridional, que, pendant trois jours consécutifs, les ouvriers refusèrent tout travail, croyant leur existence menacée ; mais l'architecte, après s'être par lui-même assuré que le danger n'était qu'apparent et que la démolition pouvait être opérée sans péril, rassura les ouvriers qui se mirent résolûment à l'œuvre. Le mur tombait en poussière, et on enlevait à la pelle les matériaux. La façade surplombait de 60 centimètres environ. La partie supérieure du mur ayant perdu son aplomb, il fallut, pour la retenir dans la position verticale et maintenir l'équilibre, employer de puissants moyens de résistance. De fortes armatures en fer, composées de deux cintres très-surbaissés et superposés, furent placées dans ce but au-dessus de la voûte du transept, afin de venir en aide aux éperons ou contreforts élevés au XVe siècle et destinés à soutenir cette énorme masse architecturale. Les extrémités des armatures ou ancres qui terminent la ferme sont scellées dans un mur en pierre de taille que l'on aperçoit du côté de la sacristie, au-dessus de la corniche qui supporte le toit du collatéral du transept, et dans un mur en moellon dissimulé par l'escalier qui conduit à la voûte. Ce double cintre, posé horizontalement, est fortifié par des *liens* ou *tirants* qui traversent le mur de la façade et sont terminés extérieurement par des rosaces en fonte. La base des cintres, parallèle au mur, est distante de ce dernier de 2m, 50c environ.

Ces armatures, qui présentent une grande force de résistance, produisent le même effet qu'un arc fortement tendu. Les tirants, faisant l'office de flèches, augmentent la tension et attirent à eux le mur qu'ils maintiennent dans la position verticale. Le poids de ces armatures peut être évalué à 2,407 kilog. De forts tirants, avec écrous doubles et jambes de force, maintiennent l'écartement des murs latéraux. Le journal le *Patriote*, du temps (1842), a rendu compte de ce travail important de serrurerie, parfaitement exécuté par M. Costil père.

La restauration du portail qui nous occupe s'est élevée, y compris les sculptures, à 34,073 fr. 11 c., qui ont été ainsi répartis, savoir :

Travaux exécutés à la façade sud, aux voûtes intérieures du transept et aux contreforts extérieurs du transept (1841-1842), 28,058 fr. 70 c.

Travaux exécutés à la même façade (1843), 1,667 fr. 20 c.

Pour travaux divers, noues, etc., 978 fr. 32 c.

Travaux exécutés en 1846 pour rétablir la grande porte de la même façade, non compris les colonnes, 2,527 fr. 59 c.

Les ouvrages faits en 1849, pour rétablir les colonnes en pierre d'Aubigny de la même porte, présentent une dépense de 439 fr. 73 c.

Travaux divers faits en 1850, 391 fr. 51 c.

Tous ces chiffres attestent l'urgence et l'importance de la restauration de ce portail qui fait l'admiration des étrangers. D'un style sévère, qui n'exclut pas une certaine élégance dans les détails et dans l'ornementation, le portail de la rue du Paradis, qui mériterait un dessin ou une reproduction par la photographie, captive l'attention par sa belle ordonnance et son aspect imposant.

Le rez-de-chaussée est percé d'une jolie porte dont les trois archivoltes, formées de moulures toriques, reposent de

chaque côté sur trois colonnes détachées du mur et sur trois colonnettes en retraite. Les chapiteaux qui terminent les colonnes sont garnis de deux rangs de crossettes végétales. La base, composée de deux tores séparés par une gorge, est reliée au piédestal par une agrafe.

Un double rang d'arcatures superposées décore la partie du mur de la façade comprise entre la porte et l'étage éclairé.

Le rang inférieur est formé d'arcatures géminées dont les archivoltes reposent sur de légères colonnettes. Le cordon qui entoure chaque archivolte est décoré de ces espèces de fleurs auxquelles les Anglais ont donné le nom de *toot ornament*, et terminé à ses extrémités par de petites têtes artistement sculptées.

Le rang supérieur offre une série d'arcatures beaucoup plus petites, dont l'archivolte unique, decorée de rinceaux, porte sur un pilastre accompagné de deux colonnettes terminées par des chapiteaux feuillagés.

Le cordon décoré de palmettes qui sépare ces arcatures de l'étage éclairé a été refait entièrement et sculpté sur le modèle de l'ancien.

Au-dessus s'ouvrent trois belles fenêtres à ogive peu accusée ou obtuse. Celle du milieu est plus élancée que les deux autres. Les trois archivoltes qui entourent les baies s'appuient sur de légères colonnettes dont l'intervalle est rempli par l'ornement que nous avons signalé plus haut et que les architectes anglais, au XIII[e] siècle, ont emprunté à l'architecture française de la seconde moitié du XII[e].

Le grand arc de décharge qui surmonte ces fenêtres et relie les contreforts date du XV[e], ainsi que l'attestent les moulures qui le décorent.

La galerie supérieure placée à la base du gable ou fronton est formée de cinq arcatures dont les archivoltes reposent de chaque côté sur un faisceau de colonnettes à chapiteaux feuil-

lagés dans le style du XV^e siècle. Une balustrade à jour et décorée de quatre-feuilles précède cette galerie, qui a été entièrement reconstruite.

Quant aux deux clochetons octogones qui surmontent le portail, ils datent, sauf quelques retouches postérieures, de la seconde moitié du XII^e siècle. Des arcatures trilobées intérieurement, et dont l'archivolte formé d'un gros tore retombe sur des colonnettes, décorent la base. La pyramide, revêtue d'imbrications, est garnie d'un tore sur les angles ou arêtes. Nous ferons observer que la pyramide qui couronne le clocheton occidental présente des pans concaves, et que les deux clochetons, dont la partie supérieure a été reconstruite, ne sont pas placés dans le même axe.

Deux larges éperons en pierre de taille, formés de nombreuses assises et divisés dans leur hauteur par plusieurs cordons ou glacis, s'élèvent jusqu'à la galerie dont nous avons parlé. Ces énormes contreforts ont été construits au XV^e siècle, ainsi que nous l'avons dit, pour étayer le portail qui menaçait de s'écrouler. Sur la face principale du contrefort occidental se détache un cadran solaire.

La restauration de ce portail fait honneur à l'architecte qui l'a dirigée.

A. PANNIER,
De l'Institut des provinces.

CHRONIQUE.

Assises scientifiques de l'Anjou. — Les réunions qui viennent d'être annoncées par l'Institut des provinces dans la ville d'Angers pour le 16 juin prochain, paraissent devoir attirer dans cette ville un certain nombre de notabilités. On cite comme devant s'y rendre : M. *de La Mariouze de Prévarin*, président de la commission de l'Association normande chargée d'étudier les mesures législatives qu'il conviendra d'adopter dans l'intérêt de la décentralisation et de l'émancipation des provinces ; M. *Carel*, professeur en droit, membre de la même commission ; M. *Le Roy-Perquer*, secrétaire général du Congrès des Sociétés savantes de la rue Bonaparte ; M. *de Cougny* et M. *de Galembert*, de l'Institut des provinces ; M. *G. Bouet* ; M. *Gaugain ;* M. *Gomart*, de St-Quentin; M. *L. Hervé*, directeur de la *Gazette des campagnes ;* M. l'abbé *Tiercelin*, de Seine-et-Marne ; M. *Charles*, de la Ferté-Bernard ; M. *Marionneau*, de Nantes, et plusieurs autres membres distingués de la Société française d'Archéologie et de l'Institut des provinces.

M. de Caumont présentera l'historique des cartes agronomiques en France et fera connaître leur état d'avancement à l'heure qu'il est.

On voit avec plaisir de pareilles réunions s'organiser en province ; il faut les préconiser. Quand depuis si longtemps les gens de Paris traitent avec dédain les modestes académiciens de départements, qu'ils regardent comme des *ruraux*, il est temps que ceux-ci abandonnent pour toujours les réunions parisiennes. L. M. S.

Séance administrative de la Société française d'Archéologie.— M. l'abbé Le Petit, curé-doyen de Tilly, présidait la réunion. M. de Robillard de Beaurepaire remplissait les fonc-

tions de secrétaire. Parmi les membres présents, nous avons remarqué : MM. de Fontette, Châtel, archiviste, Travers, de Brécourt, Aubert, Gaugain, G. Bouet, Le Blanc-Hardel, L. Campion, comte de Saint-Paterne, de Formigny de La Londe.

M. de Caumont a entretenu longuement l'Assemblée du découragement qui semble, à la suite de la guerre que nous avons subie, s'être emparé de beaucoup d'esprits. Certaines Académies et Sociétés savantes n'ont plus de réunions, et le mouvement intellectuel s'est complètement arrêté. On signale quelques indices de réveil, mais il importe dès à présent de réagir avec vigueur contre l'affaissement intellectuel et moral qui se manifeste presque partout et qui pourrait, en se prolongeant, avoir les plus tristes conséquences.

La Société française d'Archéologie, outre le but spécial qu'elle poursuit, s'est toujours proposé de rallumer partout le goût des études, de seconder l'initiative individuelle et de donner au moyen de ses congrès une vitalité propre aux centres provinciaux. M. de Caumont pense donc qu'il serait bon que la Société française tînt plusieurs séances dans des régions déterminées.

La Société partage cette manière de voir, et espère qu'un certain nombre de ses membres pourra participer à ces excursions scientifiques.

M. Bouet communique de curieux détails sur la découverte, faite par M. Vasseur, d'une habitation troglodytique, dans le Périgord.

M. Châtel annonce que la Société des Antiquaires de Normandie s'occupe en ce moment de faire dresser une sorte d'état détaillé des dégradations causées aux monuments de la province, par suite de la guerre ; on y joindra une liste des objets d'art ou de curiosité qui pourraient avoir été perdus dans les collections publiques ou particulières.

L'attention de la Société est ensuite appelée sur une publication importante, poursuivie avec autant de désintéressement que de succès, par MM. Julien Travers, bibliothécaire de la ville de Caen, et Le Blanc-Hardel, imprimeur.

Il s'agit de la réimpression des poésies de Vauquelin de La Fresnaye. L'œuvre telle qu'elle a été comprise et telle qu'elle est exécutée est un monument élevé à la gloire de l'un des plus grands poètes et des meilleurs citoyens de la Normandie. Cette publication classe M. Le Blanc-Hardel au nombre de ces éditeurs qui font de leur profession un art véritable, et qui continuent les traditions des grands imprimeurs des XVI[e] et XVII[e] siècles. De ce côté, la province est en progrès, et nous sommes heureux de voir que Caen ne décherra pas du rang que lui avaient assigné certaines productions sorties des presses des Macé et des Cavelier.

La réimpression des œuvres de Vauquelin touche aujourd'hui à son terme. Le troisième volume qui sera prochainement mis en vente renferme toute une série de raretés bibliographiques: — Une harangue de Vauquelin au duc d'Épernon, — Deux sonnets à Guy de La Boderie,—Oraison funebre sur le trespas du sieur de Brethevill Rouxel,—Oraison de ne croire legerement à la calomnie, — Pour la monarchie du royaume contre la division à la reine-mère du roy.

Ajoutons que toutes ces réimpressions ont été exécutées avec un soin et une exactitude scrupuleuse qui leur conservent leur saveur et leur véritable physionomie.

E. DE BEAUREPAIRE.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. — M. Ménard, secrétaire de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, rédige toujours avec un soin et un talent qui méritent d'être signalés, les Bulletins trimestriels de la Société des Antiquaires de l'Ouest. Cette exactitude ne contribue pas peu à maintenir la régularité qui distingue les travaux remarquables de la Société de Poitiers, une des plus laborieuses de France. Les dernières publications de M. Ménard nous ont appris la mort de M. Mauduyt, ancien conservateur du musée d'histoire naturelle et qui avait fait partie de la Société française d'Archéologie dans les premiers temps de son existence; celle de M. Arnault, ancien inspecteur de la Société française d'Archéo-

logie pour les Deux-Sèvres; celle de M. de Boismorand, un des fondateurs de la Société. Nous y avons vu avec plaisir le retour à Poitiers de deux hommes distingués qui ont pris part à plusieurs de nos congrès : l'un, M. le procureur-général de La Marsonnière; l'autre, M. de Morandière, professeur en droit à Nancy.

D. C.

NÉCROLOGIE.—*Mort de M. Le Pipre, membre de la Société française d'Archéologie, capitaine des mobiles du Calvados.* — M. le Pipre, capitaine de la garde mobile du Calvados, tué cet hiver à Savigné-l'Évêque, en combattant vaillamment à la tête de sa compagnie, a été rapporté à Villiers-le-Sec (Calvados), commune que sa famille habite. Le 2 mai 1871, ses obsèques ont eu lieu dans le cimetière de Villiers-le-Sec (V. la page suivante) en présence des autorités de Bayeux et des cantons de Ryes et de Creully, et d'un grand nombre d'officiers de mobiles et de mobilisés. M. Le Pipre, ami des arts, peintre habile, avait étudié l'architecture du moyen-âge et dessiné nos monuments. Il faisait partie de la Société française d'Archéologie.

Mort de M. de Combes.—La Société française d'Archéologie vient de faire une perte très-regrettable dans la personne de M. de Combes, un des membres de son Conseil administratif. Ses obsèques ont eu lieu le 8 mai, en présence d'un nombreux concours de notabilités de la ville de Caen et des membres des Sociétés savantes auxquelles il appartenait.

M. de Combes n'avait que 34 ans; fils unique, possesseur d'une belle fortune, fils dévoué à une mère dont il était tendrement aimé, M. de Combes avait recueilli un grand nombre de notes et de documents qu'il se proposait de publier. Il laisse une histoire manuscrite de la ville d'Argentan, des recherches sur quelques localités du Calvados et diverses dissertations artistiques, notamment des articles sur l'exposition universelle de 1867.

La dépouille mortelle de M. de Combes a été déposée à Amayé-sur-Orne où il possédait un château. M. E. Châtel,

VUE DE L'ÉGLISE DE VILLIERS-LE-SEC ET DU CIMETIÈRE DANS LEQUEL M. LE PIPRE EST INHUMÉ.

Digitized by Google

secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, a prononcé un discours sur sa tombe.

Mort de M. Louis-François-Paul Camusat de Vaugourdon. — La Société française d'Archéologie vient encore de perdre un de ses membres, M. Louis-François-Paul Camusat de Vaugourdon, ancien sous-préfet, ancien membre du Conseil municipal de la ville de Troyes, ancien président et membre de la Société académique de l'Aube, décédé le 18 avril 1871, à l'âge de 71 ans.

M. Camusat de Vaugourdon avait été un de ceux qui avaient pris la plus grande part au Congrès archéologique de France quand il se tint à Troyes, en 1854.

Mort de M. Auber, de l'Institut. — Nous annonçions dernièrement la mort de Fétis. Nous venons de perdre le doyen et l'un des princes de nos compositeurs français, qui, comme Fétis, avait atteint un âge très-avancé. M. Auber, né à Caen en 1784, était dans sa 89e année, et, l'année dernière, il avait encore produit une partition remarquable. La musique de M. Auber était charmante, tous ses motifs gracieux se gravaient dans la mémoire, et ses nombreux opéras ont tous eu un succès incontesté. M. Auber était membre de l'Institut, directeur du conservatoire de musique, sénateur, grand-officier de la Légion d'Honneur et décoré de divers ordres étrangers.

Mort de M. Auvray, de St-Lo.—M. Auvray, ancien député de la Manche, ancien maire de St-Lo, membre du conseil général, du commerce et des manufactures, chevalier de la Légion d'Honneur, vient de mourir dans un âge peu avancé et sa perte excite des regrets unanimes dans son département. Dévoué à son pays, M. Auvray avait donné des preuves de sa capacité dans toutes les fonctions qu'il a successivement remplies. Nous avions pu apprécier la justesse de son esprit et ses excellentes idées dans une des dernières sessions du conseil général de l'agriculture, du commerce et des manufactures, où nous siégions avec lui.

De Caumont.

CLOCHERS

DU

DIOCÈSE DE BAYEUX,

Par M. G. BOUET,

Inspecteur de la Société française d'Archéologie.

(4e *Article* (1).

XIIe siècle.

PYRAMIDES AIGUËS.

A l'époque où l'on construisait les clochers dont nous nous occupons en ce moment, ceux qui avaient été élevés pendant le XIe siècle étaient encore neufs, et le goût que l'on a généralement pour les modes nouvelles ne suffisait probablement pas alors pour entraîner à détruire des toitures en bon état pour les remplacer par d'autres un peu plus élancées. C'est peut-être ce qui explique ce fait assez curieux, que nous ne rencontrons jamais de pyramides dans le style que nous attribuons au XIIe siècle, sur des clochers du XIe, quoique ceux-ci soient quelquefois surmontés de flèches du

(1) Voir le 1er article, tome XXXVI, page 524 ; et les 2e et 3e articles, tome XXXVII, pages 81 et 182.

XIII^e^. En effet, outre qu'elles étaient un progrès réel, elles avaient l'avantage d'apparaître à un moment où les pyramides primitives commençaient à avoir besoin de réparations.

De même que nous ne rencontrons pas les pyramides aiguës avant le XII^e^ siècle, nous n'en trouvons guère d'exemples après cette période.

Les pyramides auxquelles nous donnons ce nom ont de hauteur environ une fois et demie la largeur de leur base.

Les petites ouvertures percées jusqu'alors dans la pente du toit commencent, pendant cette période, à s'élever verticalement à l'extérieur et à être surmontées d'un fronton ou gable qui prendra bientôt une assez grande importance, formant ainsi le point de départ des lucarnes qui joueront un si grand rôle dans l'architecture plus mouvementée des siècles suivants. De plus, lorsque l'escalier s'élève jusqu'au sommet du clocher, il se termine quelquefois par une toiture conique qui semble avoir été le germe des tourelles qui renforceront plus tard les angles des flèches gothiques.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, tandis que les clochers du XI^e^ siècle offrent souvent dans la contrée qui nous occupe jusqu'à trois étages superposés, ceux que nous allons étudier maintenant en présentent rarement plus d'un, quelquefois placé au-dessus d'une arcature aveugle. Cet étage est lui-même assez généralement moins ajouré qu'au siècle précédent.

Tandis que le clérestory des clochers que nous avons étudiés jusqu'ici, sauf toutefois celui de Notre-Dame d'Allemagne que nous croyons bâti à la fin du XI^e^ siècle, se compose soit d'une seule arche, soit de plusieurs (ordinairement deux) d'égale grandeur, laissant de chaque côté un espace sans décoration; au XII^e^ siècle, on cherche généralement à décorer ces espaces laissés vides de chaque côté, et assez souvent on accompagne, comme à Notre-Dame d'Allemagne

(V. la planche, page 199), les ouvertures principales d'arches latérales aveugles, ordinairement plus petites : disposition qui continuera à prédominer dans notre contrée pendant la période ogivale. Quelquefois aussi cet espace latéral est rempli par un mince contrefort.

Presque toujours dans les clochers du XII[e] siècle l'étage inférieur est voûté; mais tandis que les voûtes assez rares que nous avons rencontrées dans les clochers de la période précédente ne présentent pas de nervures, excepté les arcs à section carrée qui renforcent les voûtes basses des clochers de la cathédrale, celles des clochers du XII[e] siècle reposent sur de lourdes nervures portées dans les angles sur des colonnettes dont le chapiteau, ordinairement à godrons, est placé diagonalement. Souvent dans les clochers latéraux, une arche assez profonde, placée à l'est, semble indiquer la place d'un autel. Assez fréquemment, tandis que la base du clocher est complètement à plein-cintre et richement décorée tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, s'il existe des arcs formerets, ils ne présentent pas le moindre ornement et leur construction forme une ogive très-aiguë.

Voici d'abord ceux de ces clochers qui ont conservé en tout ou en partie leur toiture primitive.

SAINT-CONTEST.

Patron, le seigneur d'Aigneaux; après 1207, l'abbaye d'Ardennes.

Le clocher de St-Contest est appliqué au côté méridional de la nef, auprès de l'entrée du chœur (1).

Une porte placée à l'ouest donne accès dans l'étage in-

(1) Lorsque nous nous servons de l'orientation pour indiquer la position d'un clocher ou d'un escalier, nous supposons l'église orientée, ce qui est le cas ordinaire.

férieur; une seconde porte donne de cette pièce dans l'église. L'escalier est placé au nord-ouest entre ces deux portes et, après avoir donné entrée au-dessus de la voûte, il continue à s'élever dans une tourelle cylindrique faisant saillie à l'extérieur jusqu'à la base de la pyramide : là, comme à Than, une petite ouverture permet de voir l'intérieur. Cet escalier se termine extérieurement en forme de cône. La portion inférieure de cette tourelle est primitive; mais le sommet, de forme hexagone avec cordons sur les angles, peut être moins ancien; il a été en partie reconstruit de nos jours, ayant été foudroyé en 1856. Le sommet de la pyramide n'appartient pas non plus à la première construction, mais les lucarnes sont primitives. Comme nous le voyons généralement à cette époque, la pyramide ne commence à l'intérieur qu'après une diminution d'épaisseur du mur.

Ce clocher, ainsi que nous l'avons déjà remarqué quelquefois, a été bâti avant l'église qui s'applique aujourd'hui contre lui. La nef, belle construction du XIII[e] siècle, a probablement été élevée par l'abbaye d'Ardennes, peu de temps après le don qui lui fut fait de cette église par Gauthier d'Aigneaux, en 1207. Le chœur appartient à la fin du XII[e] siècle, et la comparaison de son style avec celui du clocher, qui porte des preuves d'antériorité, pourrait aider à la classification des diverses nuances qu'offre le XII[e] siècle dans notre contrée.

SAINT-MARTIN D'ALLEMAGNE.

Patron, l'abbaye de St-Étienne.

Le clocher de St-Martin était, il y a quelques années, placé sur l'intertransept (1) d'une église dont la nef, con-

(1) Les chapelles formant transept ne font pas partie de la construction primitive.

struite en arêtes de poisson, contenait quelques briques. Il y a une trentaine d'années, l'église a été reconstruite, en en changeant l'orientation et ne conservant que le clocher, qui domine maintenant la première travée de la nef.

La base de ce clocher, qui formait d'abord l'arc triomphal, offre une petite voûte d'arêtes dont les grosses nervures se réunissent à une clef curieusement sculptée. Comme cette base était très-petite et ne laissait autrefois qu'un passage fort étroit entre la nef et le chœur, on avait établi de chaque côté un couloir donnant accès aux transepts (1). L'étage supérieur du clocher est décoré de ces pleins-cintres formant, par leur entre-croisement, des arcs aigus qui passaient autrefois pour avoir donné naissance au style gothique.

Tout le clocher, y compris la pyramide, paraît avoir été élevé d'un seul jet et présente tous les caractères du XII[e] siècle. Les arcs sont décorés de zigzags, les chapiteaux de godrons, et l'appareil est haché diagonalement et à joints minces.

Comme dans plusieurs clochers de cette époque, les murs présentent à l'intérieur des retraits vers la base de la pyramide; celle-ci ne présente pas encore de lucarnes saillantes, comme nous voyons à St-Michel de Vaucelles et à St-Contest, mais de simples ouvertures comme à Than.

Les angles de cette pyramide ne sont pas encore non plus ornés de tores; mais celles que nous rencontrerons à l'avenir présenteront généralement ce caractère.

La cloche, de petite dimension, remonte à l'année 1771.

(1) Le dessin que nous avons donné de ce clocher dans le t. VIII du *Bulletin monumental*, p. 182, et que nous reproduisons ici, montre cette disposition insolite. La portion de ce clocher a été gravée par Cotman dans l'ouvrage intitulé : *Architectural Antiquities of Normandy*.

SAINT-MICHEL DE VAUCELLES.

Nous pensons que l'église, dont faisait primitivement partie le clocher qui est posé aujourd'hui sur le bas-côté méridional, n'avait pas de bas-côté lors de sa construction, et que, comme tant d'autres de cette époque, le clocher formait saillie à l'extérieur dans le voisinage de l'entrée du chœur. En effet, tandis que l'étage inférieur du clocher communique avec le chœur par une arche romane richement ornée, les deux ouvertures qui conduisent maintenant en passant sous le clocher du bas-côté de la nef à celui du chœur, appartiennent au style gothique à moulures prismatiques. Le dessous de la tour présente une voûte d'arêtes à nervures toriques, portée dans les angles par des colonnettes. Une ouverture pour les cloches a, comme dans la plupart de ces clochers, été ouverte après coup à travers cette voûte.

L'escalier est placé dans l'angle sud-ouest et, après avoir donné accès sur la voûte, monte jusqu'au haut du clocher, où il est surmonté d'une tourelle dont le sommet n'est pas primitif. La pyramide, elle aussi, a été en partie reconstruite; les faces de l'ouest et de l'est sont percées d'ouvertures abritées sous des lucarnes modernes, mais la lucarne du sud est primitive.

Comme à Rosel, à St-Contest, à Basly, et dans la plupart de nos clochers de cette époque, il n'y a qu'un seul étage de beffroi au-dessus d'une arcature sans moulures. Cet étage est décoré, sur chaque face, de trois arcades, dont une seule est à jour, supportées sur des colonnes à chapiteaux godronnés, dont les archivoltes sont décorées de zigzags; elles sont toutes d'une largeur égale du côté de l'est, mais la tourelle de l'escalier diminuant la largeur des faces du

sud et de l'ouest, les arcades aveugles de ces côtés sont un peu plus étroites que les autres.

Vaucelles a eu pour curé Roger de Salisbury, dont les constructions étaient célèbres en Angleterre au commencement du XII[e] siècle, et auquel on attribue les premiers édifices à joints minces dans ce pays.

L'appareil de ce clocher est lui-même à joints minces, et son ornementation est celle que nous rencontrons habituellement au commencement du XII[e] siècle : chapiteaux à godrons et archivoltes décorées de zigzags et de frettes crénelées.

SAINT-GEORGES DE BASLY.

Patron, l'Hôtel-Dieu de Caen.

Le clocher est placé à l'ouest de l'église, à laquelle sa base sert de vestibule. Cette tour n'est cependant pas, à proprement parler, un clocher sur porche; car la pièce voûtée qui occupe sa partie inférieure, comme celle que nous rencontrerons à Vienne et à Bazanville, n'a jamais été séparée de la nef par aucune clôture.

« La porte de cette tour, principale entrée de l'église, « dit M. de Caumont, n'a pas d'imposte; elle est décorée « de tores (1) se prolongeant sans interruption depuis la base « jusqu'au sommet. Au-dessus du premier ordre, la tour est « décorée de deux rangs superposés d'arcatures, les unes « courtes et sans colonnes, les autres allongées avec colon- « nettes à chapiteaux romans. La pyramide à quatre pans « qui recouvre le tout a été refaite postérieurement en « grande partie.

« Le vestibule qui existe sous la tour est voûté; la voûte « est fortifiée par des arceaux croisés en plein-cintre. »

(1) Ces moulures ne présentent ici en plan qu'un quart de cercle d'assez grande dimension; nous les retrouverons au clocher voisin de Bény-sur-Mer.

La porte extérieure est aussi en plein-cintre, mais l'arche qui ouvre sur la nef est ogivale, sans moulures, et la voûte elle-même est ogivale. Les quatre colonnes qui portent cette voûte ne présentent en plan que des quarts de cercle. Les chapiteaux, au lieu de se présenter diagonalement, comme c'est l'usage général à cette époque, sont décorés de godrons disposés eux-mêmes en quart de cercle.

Quoique, à première vue, ce clocher présente la plus grande régularité, la porte d'entrée n'est pas au centre de la façade, dans l'axe du vestibule de l'église; la position de l'escalier, qui est placé dans l'angle nord de la façade, a causé cette déviation.

TOUR DE BASLY.

SAINT-PIERRE DE VIENNE.

Patron, l'abbaye de St-Pierre-de-Préaux.

Cette tour est placée à l'ouest, appliquée, comme celles de Basly et de Bazanville, contre le bas de la nef avec laquelle une belle arche

Digitized by Google

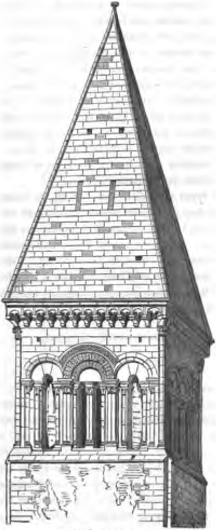

CLOCHER DE VIENNE.

Digitized by Google

la met en communication. « L'archivolte de la porte, qui « de la nef conduit sous la tour, est très-ornée; on y re- « marque des tores dessinant un double zigzag, encadrés « sous une bordure torique à renflements. Deux des cha- « piteaux des colonnes sont perlés, les deux autres go- « dronnés et d'un galbe assez beau pour le temps. »

Non-seulement cette tour n'a, comme la plupart des clochers de cette série, qu'un seul étage de beffroi; mais elle ne présente pas même ces arcatures aveugles qui décorent presque toujours la portion centrale de ces clochers. L'espace contenu entre la porte de l'église et l'étage orné est divisé en deux par de simples moulures.

« On voyait dans cette tour, dit M. de Caumont, une « cloche dont l'inscription attestait qu'elle avait été nommée « par un de Vienne, évêque de Térouanne au XIV^e^ siècle; « mais elle avait été refondue depuis cette époque, et la « forme des lettres annonçait la fin du XVI^e^. Dernièrement « cette cloche ayant été cassée, il a fallu la refondre, et on y « a mis la même inscription en indiquant, toutefois, l'année « où elle a été refaite. »

SAINT-MARTIN DE ROSEL.

Patron, l'abbaye de St-Étienne.

Le clocher, qui est la seule partie de cette église qui remonte à la période romane, est placé, comme presque tous les clochers latéraux de cette époque dans notre contrée, sur une chapelle voûtée, au midi de la nef, auprès de l'entrée du chœur. Les chapiteaux sur lesquels reposent les nervures de la voûte présentent déjà les formes gothiques et ne sont pas placés diagonalement. Cette chapelle communiquait, dans l'origine, avec la nef par une arche plein-cintre. Le clocher se compose, au-dessus de cet étage, d'une arcature aveugle et d'un étage supérieur, percé sur

CLOCHER DE ROSEL.

Digitized by Google

chaque face d'une ouverture assez étroite entre deux arches un peu plus petites. L'ornementation de ces archivoltes reproduit un motif que nous avons rencontré dans les églises voisines de St-Clair de Moulineaux, de St-Vigor de Coulombs et de St-Martin de Tierceville (1). Les lucarnes présentent une importance plus grande que celles de St-Michel de Vaucelles et de St-Contest, ce qui, joint à la forme des chapiteaux et à l'ornementation des archivoltes, nous porterait à attribuer à ce clocher une date moins ancienne. L'escalier, placé dans l'angle sud-ouest, se continue jusqu'au sommet de la tour, après avoir donné accès sur la voûte.

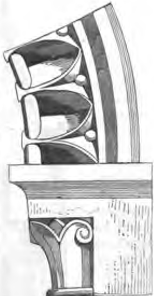

Le beffroi contient trois cloches dont deux, quoique modernes, présentent quelque intérêt. La plus grosse, fondue par les célèbres fondeurs anglais C. et G. Mears, est un don du duc de Bedford.

Elle porte cette inscription en relief :

C. ET G. MEARS FOUNDERS LONDON

PRESENTED

TO THE CHURCH OF SAINT MARTIN

(1) Le fragment que nous donnons ici est emprunté à l'église de Coulombs.

Digitized by Google

AT ROZEL
BY FRANCIS RUSSELL DUKE OF BEDFORD K G
A. D. MDCCCLIV.
A L'ÉGLISE DE S^t^ MARTIN
A ROSEL
FRANÇOIS RUSSELL DUC DE BEDFORD K G
A. D. MDCCCLIV.

Ce qui suit a été ajouté en gravure au burin :

J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR
MONSEIGNEUR L. ROBBIN · ÉVÊQUE DE BAYEUX
ASSISTÉ DE ·
M. CAILLOT CURÉ DE ROSEL ·
ET NOMMÉE PAR ·
M^lle^ MARIE BRUNON ET

Voici l'inscription de la seconde :

J'AI ÉTÉ BÉNIE PAR MONSEIG^r^. CHARLES DIDYOT ÉVÊQUE DE BAYEUX ET NOMMÉE MARIE AUGUSTINE PAR M^r^ A. LE BOIS PRÊTRE ET CHAPELAIN DE LA CHARITÉ ET PAR M^me^ MARIE DUCHÊNE V^e^ DE M. AMAND PESNEL.

SIR GASPARD LE MARCHAND GOUVERNEUR DE LA NOUVELLE ÉCOSSE EN AMÉRIQUE ET ORIGINAIRE DE ROSEL PAR SA FAMILLE A BIEN VOULU, SUR LA DEMANDE DE M^r^ CAILLOT CURÉ DE ROSEL, ACCORDER 600 FRANCS ET M^r^ CAILLOT CURÉ DE ROSEL 1,200 POUR AIDER A PAYER LA CLOCHE.

1858.

Outre ces pyramides, nous signalerons encore les tourelles qui, contrairement à ce que l'on rencontre habituellement dans nos petites églises, accompagnent la façade de l'église de S^t^-OUEN DE ROTS; celles-ci se composent d'un massif carré, contenant un escalier, percé au sommet d'ouvertures en

plein-cintre d'une grande simplicité et surmonté d'un toit de pierre de forme pyramidale.

Nous indiquerons aussi les pyramides suivantes, imitations de celles que nous venons d'étudier.

St-Pierre de Fontenailles. — Sa lucarne ressemble à celle de St-Contest et de St-Michel de Vaucelles, quoique reposant sur un beffroi gothique.

St-Rémi de Manvieux. — Pyramide très-irrégulière.

St-Gilles de Caen. — Ses proportions sont celles des anciennes flèches, mais l'ornementation franchement gothique.

St-Laurent de Longues. — Petite pyramide moderne.

St-Manvieu de Meuvaines. — « La pyramide terminale « a été reconstruite depuis la corniche par un maçon qui « existait encore il n'y a pas très-longtemps; il est facile de « voir qu'elle est récente, malgré la prétention qu'on avait, « sans doute, d'imiter les flèches anciennes (1). »

Nous allons maintenant étudier quelques clochers dont le couronnement primitif n'existe plus, mais dont les portions inférieures appartiennent au XIIe siècle.

Nous commençons par les clochers placés sur le centre de l'église.

CATHÉDRALE DE BAYEUX.

TOUR CENTRALE (2).

Au lieu de la grande voûte qui recouvre maintenant l'intertransept de la cathédrale, au-dessus des grands arcs du

(1) *Statistique monumentale du Calvados*, t. III, p. 560.

(2) Voir les pl. XXII et XXIII de la *Description des travaux de reprise en sous-œuvre de la tour centrale*, par MM. H. de Dion et L. Lasvignes.

XI^{e} siècle, il existait au XII^{e}, comme dans toutes nos grandes églises normandes, une lanterne centrale qui, à en juger par la galerie inférieure que l'on voit encore au-dessus de la voûte, devait être d'une grande richesse.

Une autre arcature plus simple et dont on retrouve les bases au-dessus des voûtes du chœur ornait cette tour à l'extérieur.

ABBAYE DE SAINT-ÉTIENNE.

Dans nos grandes églises du XI^{e} siècle, la tour centrale semble n'avoir pas été voûtée dès l'origine; mais, comme nous l'avons dit page 188, la lanterne d'intertransept de l'abbaye de St-Étienne fut, au XII^{e} siècle, recouverte d'une voûte portée sur des colonnettes que l'on inséra dans les angles, comme le fait voir le dessin que nous avons donné page 189. Deux de ces colonnes sont primitives; les deux autres, ainsi que les voûtes, appartiennent à la reconstruction partielle qui fut faite de ce clocher au commencement du XVII^{e} siècle.

Les chapiteaux de ces colonnes se présentent diagonalement, selon l'usage généralement répandu au XII^{e} siècle dans notre contrée pour les chapiteaux qui portent les arcs diagonaux des voûtes.

SAINT-NICOLAS DE CAEN.

TOUR CENTRALE.

Nous rencontrons dans la partie supérieure de cette tour l'appareil à joints minces, les chapiteaux à godrons et les autres caractères du XII^{e} siècle, qui n'existent pas dans le reste de l'église. Mais cette partie elle-même a subi de nombreuses modifications, et pour se rendre compte de son état à la fin de la période romane, il faut faire abstraction des

voûtes, des colonnes qui les portent, et des balustrades flamboyantes qui entourent aujourd'hui la lanterne.

Quant à l'extérieur, les gables qui en forment le couronnement ne font pas partie des dispositions primitives. L'angle extérieur du nord-est a aussi été reconstruit en partie à une époque assez rapprochée, avec addition de chapiteaux barbares; mais il semble que les arches qui en sont voisines ont, dès l'origine, été comme aujourd'hui beaucoup plus larges que les autres.

SAINT-SAUVEUR DU MARCHÉ.

L'église romane, sur l'intertransept de laquelle s'élevait ce clocher, fut reconstruite au XIV^e siècle; on ne conserva du clocher primitif que les deux faces latérales, et on reconstruisit les deux autres en donnant à leurs arches une plus grande hauteur. On aperçoit encore, contre la base du beffroi, les traces du toit très-aigu qui abritait la nef à cette époque. Cette nef était beaucoup moins haute que n'est l'église des XV^e et XVI^e siècles, que nous voyons aujourd'hui, et son toit ne bouchait pas, comme le toit actuel, les fenêtres du beffroi.

Outre cette reconstruction, le clocher a plus tard, au XVIII^e siècle, été surélevé d'un étage et surmonté d'une très-haute flèche en charpente que nous avons vu détruire il y a trente ans.

Nous n'avons à nous occuper ici que des faces latérales du clocher et des quelques modifications qui ont été apportées à leur état primitif.

Les arcs de l'intertransept étaient d'abord surmontés sur chaque face de deux fenêtres qui, ainsi qu'on peut le reconnaître, étaient accompagnées de colonnettes surmontées de chapiteaux à godrons : ces fenêtres ont été

St. SAUVEUR.

Digitized by Google

bouchées et les arcs plein-cintre remplacés par des arches ogivales très-aiguës.

L'extérieur de la base du beffroi est décoré, comme dans la plupart de nos clochers normands, d'une arcature aveugle très-simple; le beffroi qui s'élève au-dessus est percé d'arches ogivales. Un certain nombre de chapiteaux présente ces feuilles plates que nous rencontrons au clocher de Rosel et dans plusieurs églises de transition; les autres sont à godrons, et les arches sont décorées de zigzags.

Nous signalerons cette particularité que, tandis qu'au midi le pilier central de chaque fenêtre se compose de quatre colonnettes, comme semblent le demander les doubles colonnes latérales; au nord, la colonne est unique; mais, quelques-uns des chapiteaux semblent être des imitations, et il peut y avoir eu là un remaniement postérieur. En effet, sur les faces primitives, les transoms qui maintiennent ces colonnes sont des additions, tandis qu'aux autres côtés ils font partie de la construction gothique.

Les consoles de pierre que l'on voit à l'intérieur ne font pas non plus partie de la construction romane, mais ont été insérées après coup pour porter les charpentes.

On remarque dans le bas-côté, sculpté contre le pilier de la tour qui sépare la nef du transept septentrional, un mendiant se traînant appuyé sur une béquille et tendant son chapeau aux passants. Cette sculpture est moins ancienne que le pilier dont elle fait partie.

NOTRE-DAME DE CLINCHAMPS.

Patron, le seigneur laïc, et depuis 1227, le prieur et les chanoines de l'Hôtel-Dieu de Caen.

Cette église, dont le chevet offrait une disposition unique dans notre contrée, a, croyons-nous, été détruite depuis peu.

Un seul étage contenant le beffroi s'élevait au-dessus des toits de l'église ; il était décoré, sur chaque face, de cinq arches, dont trois à jour.

SAINT-VIGOR DE CHEUX.

Patron, l'abbé de St-Wandrille; collateur, l'abbé de St-Étienne de Caen.

Le clocher de Cheux, un des plus considérables clochers d'intertransept que l'on rencontre dans nos campagnes, semble appartenir au commencement du XII^e siècle, car il présente encore quelques-uns des caractères que nous avons attribués au siècle précédent.

Dans le registre des visites des églises dépendantes de l'abbaye de St-Étienne, nous voyons qu'en 1665 on ordonna de poursuivre les possesseurs d'héritages pour faire réparer la tour, laquelle *était en décadence et prête à câbler.*

Il paraît que cette injonction eut peu d'effet, car en 1669 on donna ordre de *faire assembler les paroissiens pour la réfection tant du clocher que de la nef et de les assigner devant l'official.* Nous ignorons quel résultat on obtint.

La gloire des armes coûte toujours cher, et à cette époque nous voyons les paroissiens d'Aunay ne pouvoir réparer leur église, vu des *dépenses qu'ils ont faites pour le logement des gens d'armes.*

En 1783, le devis d'un nouveau beffroi fut fait par un architecte nommé Guéret.

SAINT-OUEN DE ROTS.

Patron, l'abbaye de St-Ouen.

Le clocher gothique placé sur l'intertransept repose, du côté de la nef, sur deux piliers en partie romans, à joints

minces et à chapiteaux à godrons. Celui du sud-ouest contient l'escalier qui, jusqu'à la hauteur de la voûte, est construit suivant les procédés romans avec voûtes de moellons sur couchis. Le massif qui renferme cet escalier est décoré du côté de la nef d'une arcature contenant ces deux petites figures inexpliquées jusqu'ici d'une manière certaine, mais dans lesquelles M. l'abbé Do (1) croit reconnaître le dieu Thor ou plutôt son idole, la couronne en tête et le

marteau à la main, emportée de la présence d'un évêque par deux petits personnages dont on n'aperçoit que les pieds, cachés qu'ils sont eux-mêmes sous le manteau du dieu.

SAINT-VIGOR D'ENGLESQUEVILLE.

Patron, l'évêque et le seigneur.

N'ayant pas de notes suffisantes sur cette église, nous nous contenterons de copier ce que M. de Caumont dit de son clocher: « La tour, entre chœur et nef, construite en « pierre, est curieuse en ce que, comme à Colleville, des

(1) *Une excursion à Rots*, par M. l'abbé Do. *Bulletin de la Société des Antiquaires*, t. II, p. 435.

« ouvertures rondes (oculus), au nombre de deux sur
« chaque côté, éclairent l'étage supérieur. La tour est
« d'ailleurs dans le style roman ; ses ouvertures sont cin-
« trées, et l'on voit du côté du nord une porte cintrée dont
« l'archivolte est garnie de plusieurs rangs de zigzags. »

Nous reviendrons probablement sur cette tour lorsque nous aurons à décrire les flèches octogones.

SAINT-MARTIN D'OSMANVILLE.

Patron, l'abbaye de St-Amand de Rouen.

La tour de cette église est placée sur la première travée du chœur. Un escalier placé au nord-ouest donne accès au-dessus de la voûte où un étage fort bas, recouvert d'un toit en bâtière, sert de beffroi.

Cette tour, comme celle de St-Martin de Colombelles, de St-Germain de Cagny et plusieurs autres, doit, croyons-nous, être regardée plutôt comme la base d'un clocher que comme une construction complète.

SAINT-CLAIR DE HÉROUVILLE.

Patron laïc.

La base de ce clocher offre une disposition que nous n'avions encore rencontrée dans aucun de ceux que nous avons étudiés jusqu'ici.

L'architecte, voulant bâtir sur le centre de l'église un clocher dont la base ne présentât pas des dimensions considérables, éleva sur quatre massifs rectangulaires quatre arches d'épaisseur très-différente. Celles qui font communiquer la nef avec le chœur ont à peu près l'épaisseur des murs du clocher ; elles sont ogivales et renforcées d'un arc

sans moulures ; mais celles qui, à droite et à gauche, reposent sur les grands côtés des massifs, étant beaucoup plus larges que les murs du clocher, celui-ci ne recouvre pas toute la largeur de l'église.

Ces deux derniers arcs sont plein-cintre et formaient d'abord, si, comme il est assez probable, cette église n'avait pas d'abord de transepts, une sorte de faux transepts, voûtés en wagon.

Nous donnons ici le dessin de l'imposte du pilier du sud-est, qui présente un curieux assemblage de godrons différents et fera comprendre la disposition des piliers. Les impostes des autres piliers ne sont qu'épannelés.

NOTRE-DAME DE TROIS-MONTS.

Patron, le roi et le seigneur.

Comme le clocher de la Haute-Allemagne, le clocher qui surmonte aujourd'hui la porte occidentale de l'église de Trois-Monts était placé entre la nef et le chœur, avant la démolition de ce dernier, il y a une trentaine d'années.

« Cette tour, dit M. de Caumont, offre intérieurement « des parties romanes assez remarquables. L'arcade qui « séparait le chœur de la nef et qui, aujourd'hui, regarde « le sanctuaire, est ornée de trois archivoltes, dont l'une est « couverte de frettes crénelées et l'autre de zigzags mul- « tiples. Les chapiteaux des faisceaux de colonnes sur les- « quels repose cette arcade, notamment celui de la colonne « porteuse, sont assez intéressants et bien conservés.

« La base de cette colonne est aussi élégante et ornée de « deux tores au-dessus de la scotie : je crois cette tour de la « seconde moitié du XII^e^ siècle.

Parmi les bases des clochers de centre appartenant au

XII^e siècle, nous citerons encore : l'intertransept de SAINT-PIERRE DE TILLY, les bases des clochers de SAINT-MANVIEU DE MEUVAINES, de SAINT-HILAIRE DE CAIRON, et enfin celles de SAINT-GERMAIN DE LITRY et de SAINT-MARTIN DE FORMIGNY, dont la porte, comme celle de Trévières et de quelques autres clochers de cette contrée, s'ouvre dans un massif formant saillie du côté du chœur.

NOTRE-DAME DE COLLEVILLE.

Patron, le seigneur laïc ou le roi.

Les deux clochers suivants sont placés à l'ouest de l'église.

« L'église de Colleville, dit M. de Caumont (1), est sans « contredit une des plus remarquables de ce style dans le « département; elle se compose de six étages, dont le « dernier est percé sur chaque face de deux ouvertures « rondes ou oculus, genre de fenêtres très-rare : l'esquisse « que je présente a été dessinée avec soin par M. Victor « Petit. L'escalier par lequel on monte est du même temps « que la tour. Il forme un corps cylindrique à l'un de ses « angles, disposition que nous voyons dans beaucoup de « tours de l'époque. »

N'ayant pas sur ce clocher de notes suffisantes pour en faire une description détaillée, nous ne pourrons ajouter que fort peu de chose à celle que donne M. de Caumont et au bon dessin de M. Victor Petit.

M. de Caumont a signalé, parmi les nombreuses ouvertures que présente ce clocher, les ouvertures rondes de l'étage supérieur. Une église voisine, St-Vigor d'Englesqueville, est la seule, croyons-nous, qui dans la contrée

(1) *Statistique monumentale*, t. III, p. 654.

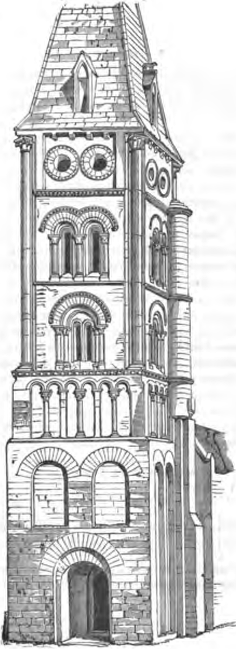

CLOCHER DE COLLEVILLE-SUR-MER.

Digitized by Google

présente à l'époque romane une disposition analogue, que l'on a imitée plus tard aussi dans le voisinage de Colleville, à St-Laurent-sur-Mer et, de nos jours, à St-Exupère de Bayeux (1).

La base du clocher se divise, croyons-nous, à l'intérieur en deux pièces superposées, disposition qui, pour une église de campagne, est peut-être unique dans notre contrée. Ces voûtes sont des voûtes d'arêtes sans nervures ; ce qui, joint à la grande simplicité de cette portion du clocher, semblerait devoir le faire remonter au XI[e] siècle. Le grand nombre d'étages, l'espace non orné placé de chaque côté des ouvertures, rentrent aussi dans les caractères que nous avons signalés comme se rencontrant habituellement dans nos clochers anciens. Nous sommes cependant porté à croire qu'au moins sa portion supérieure appartient au XII[e] siècle.

Les grandes colonnes placées dans les angles donnent aussi à ce clocher un caractère insolite ; elles diffèrent des minces colonnettes d'angle que nous rencontrons dès le XI[e] siècle et qui continueront pendant une partie de la période ogivale, non-seulement par leur importance, mais aussi par la position de leur chapiteau, qui ne correspond pas avec les faces du clocher, mais avec ses diagonales.

Quant à la flèche quadrangulaire qui surmonte aujourd'hui ce clocher, elle est évidemment gothique.

SAINT-MARTIN DE BAZANVILLE.

Patron, le seigneur.

Le clocher de Bazanville, dont la base est maintenant précédée d'un porche, et les côtés masqués par l'église, était

(1) Le sommet du beau clocher central de la cathédrale de Norwich offre deux rangs superposés de cercles, dont celui du haut est seul à jour.

autrefois, comme ceux de Vienne et de Basly, dégagé de trois côtés et placé en avant de la nef; une arche romane, richement ornée, laissait librement communiquer de la nef avec la base de cette tour. Quant à la porte qui donne aujourd'hui entrée dans l'église, à l'ouest, elle date, comme le porche, de la fin de l'époque gothique. Sauf cette porte, la portion inférieure du clocher est complètement romane. Quatre colonnes surmontées de chapiteaux à godrons, d'une forme particulière, que nous rencontrons à Formigny et dans plusieurs autres édifices des environs de Bayeux, portent les arcs de la voûte qui sont très-simples.

L'escalier du clocher occupe un des angles, ce qui donne naissance à la disposition singulière que l'on remarque à la voûte. L'escalier débouche sur la voûte par une porte surmontée d'un arc, puis s'arrête brusquement après s'être élevé encore de quelques marches ; c'est à cette hauteur, croyons-nous, que commence la portion gothique du clocher dont nous aurons à parler plus tard. Dans celle-ci, il n'existe point d'escalier, et l'ascension se continue au moyen d'échelles.

Nous terminerons cette série par quelques clochers latéraux.

SAINT-NICOLAS DE VILLIERS-SUR-PORT.

Patron, le seigneur laïc.

La portion inférieure de ce joli clocher (V. la page suiv.) appartient seule à l'époque qui nous occupe; elle se compose d'une porte rappelant, par ses dimensions et sa position, celle que nous rencontrons à l'église voisine de Huppain, et au-dessus de cette porte d'une arcature élégante, d'une forme différant beaucoup de celle de cette dernière église,

SAINT-NICOLAS DE VILLIERS-SUR-PORT.

Digitized by Google

mais comme elle n'existant que sur la face méridionale du clocher.

Les portions supérieures de ce clocher appartiennent à l'époque ogivale.

SAINT-ANDRÉ D'IFS.

Patron, l'abbaye de St-Étienne.

A l'extérieur, la partie inférieure de ce clocher présente seule les caractères du style roman du XII^e siècle; à l'intérieur, la voûte qui la sépare des portions supérieures est elle-même une voûte à nervures portée sur des colonnettes à chapiteaux godronnés, d'un style roman bien caractérisé, tandis que les arches sur lesquelles elle repose sont des arches ogivales; celle du côté de l'est, plus profonde que les autres, pourrait bien avoir abrité un autel. Sur un des claveaux de cette arche est représenté une sorte d'outil dont nous donnons ici le dessin.

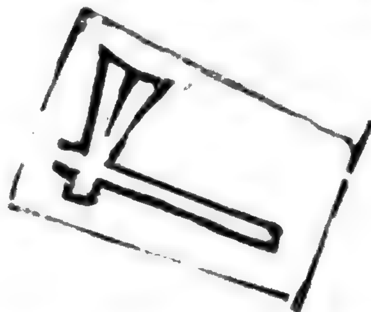

Une autre arche faisait communiquer cette sorte de chapelle avec la nef; plus tard, elle fut close.

Dans la visite faite en 1664, on porta plainte au prieur claustral de ce que « on entre sous le clocher et que chacun, « principalement les enfants, sonnent les cloches par ba- « dinerie,... ce qui a même causé la rupture d'une desdites « cloches,... il sera fait deux clefs aux deux huis, l'une sera « entre les mains du custos qui ouvrira par le dehors pour « entrer sonner le salut tant du soir que du matin, l'autre « aux mains du curé, ouvrant de l'intérieur.

L'année suivante, on se plaint que pendant que le curé

disait la messe, on montait sur l'église et dans la tour pour prendre des pigeons.

En 1663, le prieur claustral fit un règlement pour empêcher qu'il n'y eût trop de sonneries aux inhumations.

Comme dans quelques clochers romans, un escalier conduit au-dessus de la voûte inférieure d'où un autre s'élève jusqu'au sommet.

NOTRE-DAME DE BIÉVILLE.

Patron, l'abbaye de St-Étienne depuis 1082.

M. de Caumont fait remarquer que l'église de Biéville, dont le patronage appartenait à l'abbaye de St-Étienne, comme celui de Mouen, offre avec celle-ci plus d'une analogie. La position même de la tour, accolée du côté du nord, rappelle l'église de Mouen. Nous avons quelquefois à signaler de ces ressemblances entre les églises-mères et les églises secondaires construites par elles.

La portion inférieure de la tour, la seule qui appartienne à l'époque romane, est une bonne construction du XII[e] siècle; elle forme chapelle, comme la plupart des bases des clochers de cette époque. Comme celle de Mouen, elle est placée au nord de l'église, position plus rare à cette époque que celle du midi. Sa maçonnerie ne forme pas corps avec celle de l'église, quoique du même style, et comme dans un certain nombre de clochers romans du XI[e] siècle, on a employé l'ogive à l'intérieur.

Ainsi, tandis que l'arc formeret du chœur qui surmonte l'entrée du clocher est un plein-cintre très-surhaussé, cette entrée est ogivale, sans aucun ornement. Cette ogive n'a pas été percée après coup, car sa maçonnerie, indépendante

de celle du chœur, s'accorde avec celle du clocher, et un autre

NOTRE-DAME DE BIÉVILLE.

arc ogival se remarque au côté est de cette chapelle, au-dessus d'un enfoncement plein-cintre qui, peut-être, recouvrait un autel.

SAINT-RÉMI DE DOUVRES.

Patron, le chapitre de la cathédrale.

« La tour placée latéralement au nord, dit M. de Caumont,
« est très-remarquable et fort élégante ; elle peut se rapporter

Digitized by Google

« au XII[e] siècle. A l'étage supérieur on remarque deux « fenêtres ouvertes dans lesquelles l'ogive se dessine à « peine; elles présentent trois « voussures dont l'une (l'extérieure) est garnie de têtes « plates.

« Au-dessous de cet étage « se trouvent d'abord des arcades simulées fort allongées, et plus bas d'autres « arcatures plus courtes.

« L'étage inférieur de la « tour forme une chapelle en « communication avec l'église « par une grande arcade « (ogive romane ornée de « losanges et de zigzags); « une autre ogive s'ouvre « dans le mur oriental de la « tour : elle est ornée de « losanges. »

Nous reconnaissons encore là l'enfoncement que nous avons signalé si souvent à l'est de nos clochers latéraux, enfoncement qui, comme nous le verrons aussi à Luc, donne accès maintenant à une chapelle plus moderne.

Un escalier placé dans l'angle nord-est conduit sur

CLOCHER DE DOUVRES.

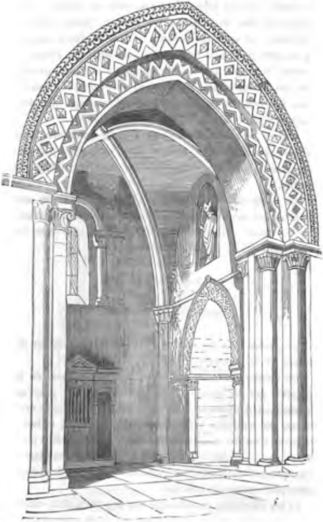

CHAPELLE SOUS LE CLOCHER DE DOUVRES.

Digitized by Google

la voûte, d'où un autre, placé dans celui du sud-est, monte jusqu'à la base de la flèche. Cet escalier, comme l'escalier inférieur, est voûté en moellon, selon les procédés romans, à peu près jusqu'à la hauteur des chapiteaux de l'étage du beffroi; au-dessus de ce point, l'escalier a été construit selon les procédés gothiques, peut-être au moment de la construction des trompes qui portent la flèche octogone que nous voyons aujourd'hui.

L'étage aveugle, contrairement à l'usage ordinaire, a été voûté; quatre consoles placées dans les angles portaient les arceaux de cette voûte qui empiétait sur l'étage du beffroi.

De même qu'à Luc, tandis que les étages inférieurs sont franchement romans, les ouvertures du beffroi sont ogivales, et les formes gothiques commencent à paraître dans les chapiteaux qui les accompagnent.

SAINT-QUENTIN DE LUC.

Patron, l'abbaye de Fécamp.

Ce clocher est situé au sud de la nef dans le voisinage du chœur (V. la page suiv.).

Un escalier placé au nord-ouest conduit au-dessus de la chapelle qui en occupe la base, puis continue jusqu'au sommet où il débouche sur une plate-forme crénelée moderne. On remarque à l'extérieur, de ce côté de la base, la forme d'un des contreforts du clocher, qui rappelle à première vue les contreforts très-saillants qui seront en usage à l'époque gothique; cette protubérance a pour but de donner place pour l'entrée de l'escalier.

Le bas du clocher communique par une porte plein-cintre placée au nord, avec la nef, et par une arche plein-cintre,

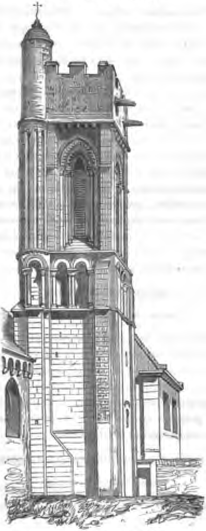

CLOCHER DE LUC-SUR-MER, 30

Digitized by Google

bordée d'une moulure torique et surmontée d'une fenêtre bouchée, avec une chapelle que l'on a appliquée à l'est du clocher. Cette arche était d'abord, croyons-nous, de ces enfoncements comme nous en rencontrons dans la plupart de nos clochers latéraux.

Les arcs de la voûte de cette chapelle, qui sont ornés de moulures, sont portés sur quatre chapiteaux qui, quoique l'appareil soit à joints minces, ressemblent assez à ceux de la fin du XI[e] siècle; tandis que l'arcature qui règne à l'étage d'au-dessus présente des chapiteaux à godrons et à entrelacs, si communs au XII[e], et qu'à l'étage du beffroi les arches soient ogivales et portées sur des chapiteaux déjà gothiques. Il faut, ce semble, que la construction de ce clocher ait duré un temps assez long pour que ces changements de style aient pu s'effectuer. La pierre étant une pierre à gros grain qui conserve peu la trace de l'outil, la manière dont elle a été taillée ne nous fournit guère de renseignements à ce sujet.

NOTRE-DAME-DU-FRESNE.

Patron, le doyen de la cathédrale.

Comme la plupart des clochers latéraux du XII[e] siècle, ce clocher est placé au sud de la nef, auprès de l'entrée du chœur. L'arche qui forme entrée dans la chapelle qui occupe cette base est plus élancée que la plupart de celles que nous avons rencontrées dans cette position. Il ne reste de la construction primitive que la base, les portions supérieures ayant été reconstruites au XVIII[e] siècle.

SAINT-HERMÈS DE FONTENAY-LE-MARMION.

Patron, l'abbaye de Barbery.

Ce beau clocher est placé au midi du chœur auprès de la nef.

Le beffroi est éclairé sur chaque face par une arche à jour, accompagnée de deux arches un peu plus petites et sans ouvertures, disposition que nous avons rencontrée dans plusieurs clochers du XII^e siècle.

Trois autres arches portées sur des colonnettes décorent l'étage d'au-dessous.

SAINT-PIERRE D'HERMANVILLE.

Patronage laïc.

« Tour placée sur l'extrémité du bas-côté nord, qui « correspond à la dernière arche de la nef. Elle est romane « jusqu'aux deux tiers de sa hauteur où des arcades la déco- « rent sur ses quatre faces (1). »

SAINTE-MARGUERITE DE DUCY.

Patrons : 1re portion, l'abbaye de Blanchelande ; 2^e, patronage laïc.

De la tour qui est placée latéralement au nord, la base seule appartient à l'époque romane; la porte qui y donne accès de l'extérieur s'ouvre dans un de ces massifs saillants que nous avons déjà signalés à Littry, à Formigny, et que nous retrouverons à Trévières. Au-dessus de cette base, on a élevé, au XIII^e siècle, une des plus belles flèches du diocèse.

SAINT-VIGOR DE COLLEVILLE.

Patrons : l'abbaye de Sainte-Trinité ; le chapitre de la cathédrale.

Cette tour est placée au nord.

(1) *Statistique monumentale*, t. I, p. 396.

La partie inférieure appartient seule au XII^e siècle. Nous regrettons de n'avoir que des notes insuffisantes à son sujet.

Outre les clochers que nous avons décrits, un certain nombre de clochers, reconstruits plus tard, ont conservé quelques restes de la tour romane qui les a précédés; nous citerons entre autres NOTRE-DAME-D'ÉVRECY, dont le côté du clocher qui regarde l'église est en grande partie roman.

NOTICE

SUR

LES SAINTES HUILES

ET

LES VASES QUI SERVENT A LES CONTENIR,

Par M. l'abbé BARRAUD,
Membre de l'Institut des provinces.

Pour être aussi complet que possible sur cette importante matière, nous parlerons d'abord de l'ancienneté de la bénédiction des saintes huiles et de leur usage; nous retracerons ensuite avec détail les prières et les rites usités pour bénir ces huiles, et nous décrirons enfin les vases dans lesquels on a coutume de les renfermer.

CHAPITRE Ier.

ANCIENNETÉ DE LA BÉNÉDICTION DES SAINTES HUILES; LEUR USAGE DANS L'ÉGLISE.

I. On distingue trois espèces d'huiles saintes employées pour l'administration des sacrements et d'autres cérémonies principales de l'Église : l'huile des catéchumènes, l'huile des infirmes et le saint chrême. Elles sont toutes les trois formées avec de l'huile d'olive; les autres substances oléagineuses

doivent être rejetées. L'huile des catéchumènes et celle des infirmes ne contiennent absolument que de l'huile d'olive ; le saint chrême est formé, dans l'église latine, d'huile d'olive et de baume ; on y joint, chez les Grecs, plusieurs autres matières odoriférantes ; le baume, uniquement employé jusqu'au XVIe siècle dans la confection du chrême, découle naturellement ou s'obtient par incision d'un arbre nommé *opobalsamum*, qui croît dans l'Arabie et la Judée. Il est connu sous les noms de *baume de Judée*, de *baume d'Égypte*, de *baume du Grand-Caire*, de *baume de Syrie* ou de *baume blanc ;* mais les Espagnols ayant rapporté des Indes un autre baume, le *balsamum Peruvianum*, provenant de l'arbre appelé *arbor balsami Indici*, Paul III et Pie IV permirent alors aux Latins d'en faire également usage, probablement à cause de la difficulté de se procurer du baume de Judée. Le chrême seul sert dans l'administration du sacrement de Confirmation, dans la consécration des évêques, dans celle des patènes et des calices. On emploie l'huile des catéchumènes et le chrême dans le baptême, dans la consécration des églises et des autels, soit fixes, soit portatifs, et dans la bénédiction des fonts baptismaux, la veille de Pâques et de la Pentecôte. L'huile des infirmes seule est la matière du sacrement de l'Extrême-Onction. On fait usage de l'huile des infirmes et du chrême dans la bénédiction des cloches, et de l'huile des catéchumènes seule dans l'ordination des prêtres. Plusieurs auteurs confondent toutes les saintes huiles sous le nom de chrême ; celle des infirmes est même appelée ainsi dans les prières que récite l'évêque en la bénissant : *Unde unxisti sacerdotes, reges, prophetas et martyres, sit chrisma tuum perfectum*. Cependant ce nom désigne spécialement l'huile mêlée au baume et bénite pour le sacrement de Confirmation, la consécration des évêques, etc. Plusieurs pontificaux, pour le distinguer des autres saintes huiles, le désignent sous le

nom de chrême principal, *chrisma principale.* Chrême, en grec χρίσμα, et *chrisma* aussi en latin, vient de χρίειν, qui signifie « *oindre.* »

II. La bénédiction des saintes huiles dans l'Église chrétienne remonte aux premiers siècles du christianisme, même jusqu'aux apôtres, et l'on peut la considérer comme d'institution divine. On attribue à saint Denis l'Aréopagite, disciple de saint Paul, un traité sur la hiérarchie ecclésiastique. Quelques auteurs ont douté de l'authenticité de ce livre et ne l'ont pas fait remonter au-delà du IV[e] siècle; mais l'opinion contraire prévaut maintenant et paraît fondée sur des preuves solides. Quoi qu'il en soit, nous trouvons dans le IV[e] chapitre du livre de la *Hiérarchie ecclésiastique* de longs détails sur les cérémonies qui se font dans la consécration du saint chrême et sur les symboles qui s'y rattachent. L'auteur déclare que *les maitres divins* l'ont fait célébrer avec les mêmes symboles, à peu près avec les mêmes rites, avec les mêmes chants que l'Eucharistie. Il dit aussi que *la tradition,* en plaçant l'emblème du séraphin sur le baume précieux qu'on va consacrer, représente Jésus-Christ prenant réellement toute notre humanité sans altération de sa divinité (1). Saint Cyprien (III[e] siècle), dans sa lettre à Janvier et aux autres évêques de Numidie (épître 70[e]), déclare que l'huile dont on se servait pour oindre les nouveaux baptisés avait coutume d'être bénite sur l'autel même où l'on conservait l'Eucharistie: *Ungi quoque necesse est eum qui baptizatus sit. Porro autem Eucharistia unde baptizati unguntur oleo in altari consecrato* (2). Saint Basile (IV[e] siècle), dans son *Traité du Saint-*

(1) Mgr Darboy, traduction des œuvres de saint Denis l'Aréopagite. Paris, Sagnier et Bray, 1845, p. 293 et 298.

(2) *S. Cæcilii Cypriani opera*, édition de Baluze. Paris, 1726, in-f°, p. 125.

Esprit (chapitre XXVII^e^), parle de la bénédiction de l'huile pour les onctions et de l'eau pour le baptême, comme de rites qui s'observent dans l'Église, conformément à la tradition apostolique : *Benedicimus*, dit-il, *aquam baptismatis et oleum unctionis.* Saint Optat de Milève, livre VII, *Adversus Parmenianum,* nous apprend que l'huile qui est consacrée et qui, par cette consécration, est sanctifiée au nom de *Jésus-Christ,* s'appelle saint chrême : *Oleum nominant illum liquorem qui in nomine Christi conditur quod chrisma postquam conditum est nominatus.* Montan, évêque de Toulouse en 531, dans son épître à Théoribe, rapporte formellement cette institution au commencement même de la foi, *ab initio fidei.* Peut-être pourrait-on ajouter à ces passages la prescription relative à la bénédiction de l'eau et de l'huile, et attribuée par les constitutions apostoliques à l'apôtre saint Mathieu (1).

Le Concile de Trente, dans la session VII^e^, canon 1^er^ (2), prononce anathème contre ceux qui refusent de croire que tous les sacrements de la loi nouvelle ont été institués par Jésus Christ. Dans la session XIV, chapitre I^er^ (3), les Pères du concile enseignent que l'Extrême-Onction même a été établie comme sacrement par le Sauveur, qu'elle a été insinuée par saint Marc, promulguée et recommandée aux

(1) *Constitutions apostoliques*, livre VIII, chap. XXIX, colonne 493 du I^er^ volume de la collection des Conciles, par Labbe.

(2) « Si quis dixerit sacramenta novæ legis non fuisse *omnia* a Jesu Christo Domino nostro instituta, anathema sit. » (*Concil. Trident.*, session VII, canon 1^er^.)

(3) « Instituta est sacra unctio infirmorum tanquam vere et proprie sacramentum novi testamenti a Christo Domino nostro, apud Marcum quidem insinuatum, per Jacobum autem apostolum fidelibus commendatum et promulgatum. » (*Concil. Tritent.*, session XIV, chap. I.)

fidèles par l'apôtre saint Jacques. Quelques théologiens, tels que Hugues de Saint-Victor et le maître des *Sentences*, livre IV, distinction III, prétendent que certains sacrements, la Confirmation et l'Extrême-Onction n'ont été institués que *médiatement* par Jésus-Christ, que les apôtres ou l'Église, qui avaient reçu de lui le pouvoir de le faire, les ont établis en son nom; mais la presque unanimité des docteurs attribuent à Jésus-Christ même leur institution *immédiate*, donnent leur opinion comme certaine et la contraire comme téméraire. Le sentiment de ces docteurs est certainement plus conforme aux décisions du saint Concile de Trente. Il résulte aussi de là que l'usage des saintes huiles est d'institution divine.

Quoique l'usage des huiles bénites, et du saint chrême en particulier, ait été reçu dans l'Église depuis son origine, les hérétiques en ont toujours eu horreur. Théodore rapporte, en effet, au livre I^er^ des *Fables des hérétiques*, qu'ils ne voulaient pas faire d'onctions avec le chrême à ceux qui, chez eux, recevaient le baptême chrétien: *Iis qui ab ipsis tinguntur sacrum chrisma non præbent.* D'après saint Optat de Milève, les Donatistes étaient tellement opposés à l'usage du saint chrême qu'ils jetaient par les fenêtres, avec d'impies sarcasmes, les vases qui les contenaient. Les Petrobusiens, les Henriciens, les Wiclefites, dans un même sentiment d'impiété, en rejetaient l'onction comme absolument inutile et contraire même à la parole de Dieu. Calvin, au livre IV de ses *Institutions*, chapitre XIX, § 1, ne rougit pas d'appeler le saint chrême une graisse souillée par la puanteur de l'haleine et enchantée par le chuchotement des paroles.

Saint Cyrille de Jérusalem attribue au chrême une telle vertu qu'il compare cette huile mêlée de baume, après qu'elle a été consacrée, au pain eucharistique, et qu'il assure

qu'elle opère par la présence de la Divinité. Au reste, dit-il, ne vous imaginez pas que ce parfum, μύρον, soit une chose commune; car de même que le pain de l'Eucharistie, après l'invocation du Saint-Esprit, n'est plus du pain ordinaire mais le corps de Jésus-Christ, de même le saint parfum n'est plus quelque chose de simple, ou si vous le voulez de profane, mais un don de Jésus-Christ, χριστοῦ χάρισμα, et du Saint-Esprit, qui est devenu efficace par la présence de la Divinité, παρουσίᾳ τῆς αὐτοῦ θεότητος ἐνεργητικὸν γινόμενον. Il ajoute : on l'applique symboliquement sur le front et sur les autres sens; on n'oint visiblement que le corps, mais en même temps l'âme est sanctifiée par l'Esprit saint et vivifiant.

III. Dans l'administration du sacrement de Baptême, l'onction avec l'huile des catéchumènes se fait peu de temps avant l'infusion de l'eau. Ayant trempé légèrement l'extrémité du pouce dans le vase qui contient cette huile, le prêtre en oint l'enfant sur la poitrine et entre les épaules en faisant le signe de la croix et en disant : *Ego te linio oleo salutis in Christo Jesu Domino nostro ut habeas vitam æternam. Amen.* « Je t'oins de l'huile du salut, en Jésus-Christ Notre-Seigneur, pour que tu aies la vie éternelle. Ainsi soit-il. » Ce n'est qu'après avoir versé l'eau sur la tête de l'enfant que le ministre du sacrement l'oint avec le saint chrême. Il fait cette onction sur le haut de la tête, de la même manière que la précédente, et récite en même temps cette prière : *Deus omnipotens Pater Domini nostri Jesu Christi, qui te regeneravit ex aqua et Spiritu Sancto, quique dedit tibi remissionem omnium peccatorum, ipse te liniat chrismate salutis, in eodem Christo Jesu Domino nostro in vitam æternam. Amen.* « Que le Dieu tout-puissant, Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui vous a

régénéré par l'eau et le Saint-Esprit et qui vous a accordé le pardon de tous vos péchés, vous oigne du chrême du salut, dans le même Jésus-Christ Notre-Seigneur, pour la vie éternelle. Ainsi soit-il.

L'évêque administrant le sacrement de la Confirmation fait sur le front des confirmants une onction en signe de croix avec le saint chrême, et prononce en même temps ces paroles : *Signo te signo crucis et confirmo te chrismate salutis, in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti.* « Je vous signe du signe de la croix et vous confirme du chrême du salut, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. » Puis il leur touche la joue comme s'il leur donnait un léger soufflet, en disant *Pax tecum*, « Que la paix soit avec vous. » Par là il veut leur faire comprendre qu'ils doivent être disposés à souffrir toutes sortes d'outrages pour Jésus-Christ, et conserver la paix avec Dieu, avec le prochain et avec soi-même, au milieu des circonstances les plus pénibles de la vie.

Parmi les touchantes et instructives cérémonies de l'ordination des prêtres se trouve l'onction des mains. Avant de recevoir le pouvoir d'offrir l'adorable sacrifice de la messe, ceux auxquels l'évêque confère le sacerdoce se mettent successivement à genoux devant lui, les mains rapprochées l'une de l'autre et ouvertes ; alors le prélat avec l'huile des catéchumènes y trace deux lignes, l'une depuis le pouce de la main droite jusqu'au bout de l'index de la main gauche, l'autre depuis le pouce de la main gauche jusqu'à l'extrémité de l'index de la main droite, et il oint aussi la paume de chaque main. Pendant cette action il prononce ces paroles : *Consecrare et sanctificare digneris, Domine, manus ista per istam unctionem et nostram benedictionem ;* puis

il ajoute, en faisant le signe de la croix: *ut quæcumque benedixerint benedicentur, quæcumque consecraverint consecrentur et sanctificentur in nomine Domini nostri Jesu Christi.* « Daignez, Seigneur, consacrer et sanctifier ces mains par cette onction et notre bénédiction, ainsi soit-il, afin que tout ce qu'elles béniront soit béni, que tout ce qu'elles consacreront soit consacré et sanctifié au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

C'est sur la tête que l'évêque élu est oint dans sa consécration. L'évêque consécrateur trace d'abord une croix au milieu de la tonsure et il en oint ainsi toute la superficie. La formule qu'il récite alors est ainsi conçue: *Ungatur et consecretur caput tuum, cœlesti benedictione, in ordine pontificali, in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen. Pax tibi et cum spiritu tuo.* « Que votre tête soit ointe et consacrée, par la bénédiction céleste, dans l'ordre pontifical, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. La paix à vous et avec votre esprit. » Après quelques prières en rapport avec cette cérémonie, a lieu l'onction des mains, comme dans l'ordination des prêtres, mais faite encore avec le chrême et non avec l'huile des catéchumènes. Le consécrateur dit: *Ungantur manus istæ de oleo sanctificato et de chrismate sanctificationis; sicut unxit Samuel David regem et prophetam ita ungantur et consecrentur;* et faisant le signe de la croix de la main droite, il continue ainsi: *in nomine Dei Patris et Filii et Spiritus Sancti, facientes imaginem sanctæ crucis salvatoris nostri Jesu Christi, qui nos a morte redemit, et ad regna cœlorum perduxit, exaudi nos, pie Pater, omnipotens, æterne Deus, et præsta, ut quod te rogamus exoremus. Per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen.* « Que ces mains soient ointes de l'huile sanctifiée et du chrême de sanctification,

comme Samuel a oint David, roi et prophète, de même que ces mains soient ointes et consacrées. Nous le demandons, au nom de Dieu le Père, du Fils et du Saint-Esprit, traçant l'image de Notre-Sauveur qui nous a rachetés de la mort et nous a ouvert les portes du ciel. Exaucez-nous, Père miséricordieux et tout-puissant, Dieu éternel, et faites que nous soyons exaucés dans les choses que nous vous demandons par le même Jésus-Christ, Notre-Seigneur. Ainsi soit-il. »

Pour l'Extrême-Onction le prêtre fait, avec le pouce imprégné de l'huile des infirmes, une onction sur chacun des sens, en les marquant tous du signe de la croix et en récitant des formules qui s'appliquent aux péchés dont ils ont pu être les instruments.

A l'onction des yeux, il dit : *Per istam sanctam unctionem et suam piissimam misericordiam, indulgeat tibi Dominus quidquid per visum deliquisti.* « Que le Seigneur, par cette sainte onction et sa très-pieuse miséricorde, vous remette les fautes que vous avez commises par la vue. »

A l'onction des oreilles : *Per istam sanctam unctionem et suam piissimam misericordiam indulgeat tibi Dominus quidquid per auditum deliquisti.* « Que le Seigneur, par cette sainte onction et sa très-pieuse miséricorde, vous remette les fautes que vous avez commises par l'ouïe. »

A l'onction des narines : *Per istam sanctam unctionem et suam piissimam misericordiam indulgeat tibi Dominus quidquid per odoratum deliquisti.* « Que le Seigneur, par cette sainte onction et sa très-pieuse miséricorde, vous remette les fautes que vous avez commises par l'odorat. »

A l'onction de la bouche : *Per istam sanctam unctionem et suam piissimam misericordiam indulgeat tibi Dominus quidquid per gustum et locutionem deliquisti.* « Que le Seigneur, par cette sainte onction et sa très-pieuse miséricorde,

vous remette les fautes que vous avez commises par le goût et la parole. »

A l'onction des mains : *Per istam sanctam unctionem et suam piissimam misericordiam indulgeat tibi Dominus quidquid per tactum deliquisti.* « Que le Seigneur, par cette sainte onction et sa très-pieuse miséricorde, vous remette les fautes que vous avez commises par le toucher. »

A l'onction des pieds : *Per istam sanctam unctionem et suam piissimam misericordiam indulgeat tibi Dominus quidquid per gressum deliquisti.* « Que le Seigneur, par cette sainte onction et sa très-pieuse miséricorde, vous remette les fautes que vous avez commises par vos pas. »

Lorsqu'on doit administrer l'Extrême-Onction à des personnes atteintes de maladies contagieuses, au lieu de faire les onctions avec le doigt, on se sert pour cela d'un petit cylindre d'argent terminé en forme de gland à son extrémité inférieure et que l'on plonge dans l'huile des infirmes. Ce cylindre est désigné sous le nom de virgule.

L'onction du chrême fait partie de la consécration de la patène et du calice. Après quelques oraisons préliminaires, l'évêque fait, avec l'extrémité du pouce couverte d'huile de saint chrême, une croix sur la patène, d'un bord à l'autre, et en oint ensuite toute l'étendue en récitant cette prière : *Consecrare et sanctificare digneris, Domine Deus, patenam hanc, per istam sanctam unctionem et nostram benedictionem, in Christo Jesu Domino nostro, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus Sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum. Amen.* « Daignez, Seigneur, consacrer et sanctifier cette patène par cette sainte onction et notre bénédiction en Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui, étant Dieu, vit et règne avec vous, dans l'unité du Saint-Esprit, pendant les siècles des siècles. Ainsi soit-il. » — Le même rite s'observe

pour la consécration du calice ; la croix y est faite par deux lignes tracées d'un bord à l'autre à angles droits, avec le chrême, et on en oint également la paroi intérieure. La formule de la consécration ne diffère pas de celle de la patène ; le mot *calicem* est seulement substitué à celui de *patenam.*

Lorsqu'il s'agit de consacrer une église on peint intérieurement, à l'entour, douze croix sur les murailles. Des onctions doivent être faites sur ces croix ; mais auparavant l'évêque procède à la consécration de l'autel. Revenant de chercher les reliques qui doivent y être renfermées et qui se trouvaient hors de l'église, il fait avec le pouce imprégné de saint chrême une onction sur la porte avant d'entrer, en disant : *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, porta sis benedicta, sanctificata, consecrata, consignata et Domino Deo commendata, porta sis introitus salutis et pacis, porta sis ostium pacificum per eum qui se ostium appellavit, Jesum Christum Dominum nostrum qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat Deus, in sæcula sæculorum. Amen.* « Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit : porte, soyez bénite, sanctifiée, consacrée, marquée et recommandée à Dieu, Notre-Seigneur ; porte, soyez l'entrée du salut et de la paix ; porte, soyez l'entrée pacifique par Celui qui s'est appelé lui-même Entrée, Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui, avec le Père et le Saint-Esprit, vit et règne dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il. » Avant de placer les reliques dans la confession ou le sépulcre de l'autel, l'évêque imprime aux quatre coins, avec le pouce, le saint chrême, en faisant le signe de la croix et disant : *Consecretur et sanctificetur hoc sepulcrum in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Pax huic domui.* « Que ce sépulcre soit consacré et sanctifié au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Paix à cette maison. » Il fait ensuite au milieu de la face inférieure de la table qui doit recouvrir

le sépulcre une seule onction et prononce ces paroles: *Consecretur et sanctificetur hæc tabula (vel hic lapis) per istam unctionem et Dei benedictionem, in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Pax tibi.* « Que cette table soit consacrée et sanctifiée par cette onction et la bénédiction de Dieu, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Paix à toi. » La table ayant été placée et fixée avec le ciment bénit, le prélat avec le chrême forme par dessus le signe de la croix, en disant : *Significetur et sanctificetur hoc altare, in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Pax tibi.* « Que cet autel soit signé et sanctifié au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Paix à toi. » L'évêque récite une oraison ; l'on chante le psaume *Quam dilecta*, puis l'antienne qu'on récite à chaque verset, *Erexit Jacob.* Pendant que l'on chante le psaume, le prélat, avec l'huile des catéchumènes, fait une croix au milieu et une aux quatre coins de l'autel, en prononçant à chacun de ces endroits cette formule : *Sanctificetur et consecretur lapis iste in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, in honorem Dei et gloriosæ virginis Mariæ atque omnium sanctorum ad nomen et memoriam sancti N. Pax tibi.* « Que cette pierre soit consacrée et sanctifiée au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, en l'honneur de Dieu et de la glorieuse Vierge Marie et de tous les saints, sous le nom et à la mémoire de saint N. Paix à toi. » Après de nouvelles prières et pendant le chant du psaume *Bonum est confiteri,* l'évêque, en prononçant les mêmes paroles, recommence à faire les cinq onctions avec l'huile des catéchumènes ; et, pendant le chant du psaume *Eructavit cor meum,* il renouvelle le même rite avec le saint chrême. L'on chante le psaume *Deus noster refugium*; l'évêque alors répand de l'huile des catéchumènes et du chrême sur l'autel, et avec la main droite étend le mélange sur toute la surface de la pierre.

Ces cérémonies accomplies, l'évêque oint, avec le chrême, les douze croix peintes sur les murailles, en commençant derrière l'autel et continuant vers la droite. Il dit, en faisant chaque onction : *Sanctificetur et consecretur hoc templum in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, in honorem Dei et gloriosæ Virginis Mariæ atque omnium sanctorum, ad nomen et gloriam sancti N. Pax tibi.* « Que ce temple soit sanctifié et consacré, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, en l'honneur de Dieu, de la glorieuse Vierge Marie et de tous les saints, sous le nom et à la mémoire de saint N. Paix à toi. »

Revenu à l'autel, l'évêque fait brûler de l'encens et des petites bougies en cire sur la pierre qui le recouvre, aux différents endroits qui ont été indiqués ; il fait encore une onction avec le saint chrême sur la face antérieure sans prononcer aucune parole, et termine en faisant avec le saint chrême des onctions sur les jointures du corps de l'autel et de la table, aux quatre coins, comme pour les unir ensemble, et dit en faisant chaque croix : *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti.* « Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. »

Quand on consacre isolément un autel fixe, on fait, en ce qui le concerne, les mêmes onctions que lorsqu'il est consacré en même temps que l'église.

S'agit-il de consacrer un autel portatif, l'évêque commence par faire les onctions avec l'huile des catéchumènes ; il en fait cinq, l'une sur le milieu de la pierre, les autres aux quatre coins, et cela pendant que l'on chante ou récite le psaume *Quam dilecta tabernacula*, et il dit, en faisant chacune de ces onctions : *Sanctificetur et consecretur hæc tabula in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Pax tibi.* « Que cette table soit sanctifiée et consacrée au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Paix à toi. » Pendant le chant du psaume *Bonum est confiteri*, l'évêque fait une seconde

fois la même cérémonie avec l'huile des catéchumènes, en prononçant les mêmes paroles. Pendant le chant du psaume *Deus noster refugium et virtus*, il la répète une troisième fois avec le saint chrême, puis il fait une croix aussi avec le chrême sur le sépulcre où doivent être placées les reliques, en disant : *Consecretur et sanctificetur hoc sepulcrum, in nomine Patris, et Filii et Spiritus Sancti. Pax tibi.* « Que ce sépulcre soit consacré et sanctifié au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Paix à toi. » Pendant que l'on chante le psaume *Fundamenta ejus in montibus*, l'évêque répand sur la pierre de l'huile des catéchumènes et du saint chrême, et, de la main droite, l'oint entièrement de ce mélange.

Dans la bénédiction des cloches, l'évêque ou le prêtre délégué par lui, après avoir récité plusieurs psaumes et fait de l'eau bénite, lave avec cette eau la cloche, à l'intérieur comme à l'extérieur. De nouveaux psaumes sont récités ; lorsqu'on les a terminés, l'officiant fait à l'extérieur, sur la cloche, le signe de la croix avec l'huile des infirmes, sans rien dire, puis il récite une assez longue prière ; on chante l'antienne *Vox Domini* et le psaume *Afferte Domino filii Dei*, etc. Pendant ce temps-là, l'officiant fait sept croix à l'extérieur de la cloche avec l'huile des infirmes et quatre à l'intérieur avec le saint chrême, et à chacune d'elles il prononce ces paroles : *Sanctificetur et consecretur, Domine, signum istud, in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, in honorem sancti N. (vel sanctæ N.) Pax tibi.* « Que cette cloche destinée à servir de signal soit sanctifiée et consacrée, Seigneur, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, en l'honneur de saint N. (ou de sainte N.). La paix à toi. » La cérémonie se continue ensuite sans qu'il soit fait d'autres onctions.

Pour ce qui est de la bénédiction de l'eau qui se fait le Samedi-Saint et la veille de la Pentecôte : après avoir chanté la magnifique préface dans laquelle il supplie Dieu de donner à l'eau la vertu de régénérer et sanctifier les hommes et redit les miracles que l'eau rappelle, l'aspersion des fidèles commencée, le célébrant verse de l'huile des catéchumènes dans l'eau en formant une croix et disant d'une voix intelligible : *Sanctificetur et fecundetur fons iste oleo salutis renascentibus ex eo in vitam æternam. Amen.* « Que ce fonts soit sanctifié et rendu fécond par l'huile du salut pour ceux qui renaîtront de lui pour la vie éternelle. Ainsi soit-il. » Il verse de même du chrême et prononce ces paroles : *Infusio chrismatis Domini nostri Jesu Christi et Spiritus Sancti paracleti fiat in nomine Sanctæ Trinitatis. Amen.* « Que l'infusion du saint chrême de Notre-Seigneur Jésus-Christ et du Saint-Esprit soit faite au nom de la Sainte-Trinité. Ainsi soit-il. » Après cela il prend les deux ampoules aux saintes huiles, les répand toutes les deux dans le fonts baptismal et dit : *Commixtio chrismatis sanctificationis et olei unctionis et aquæ baptismatis pariter fiat in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.* « Que ce mélange du chrême de sanctification, de l'huile d'onction et de l'eau du baptême se fasse au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. » Puis il agite l'eau pour faire pénétrer les saintes huiles dans la masse de l'eau.

CHAPITRE II.

PRIÈRES ET RITES CONSACRÉS POUR LA BÉNÉDICTION DES SAINTES HUILES.

C'est aux évêques seuls qu'il appartient de bénir le saint chrême, et il n'y a qu'eux, en effet, qui le consacrent de-

puis bien des siècles. A certaines époques très-reculées, les simples prêtres ont rempli quelquefois cette fonction, mais elle n'a pas tardé à leur être interdite. L'évêque Fortunat s'étant plaint de cette espèce d'usurpation dans le troisième concile de Carthage tenu en 390, tous les Pères déclarèrent « que les prêtres ne devaient pas faire le chrême ni consacrer les vierges : *Chrismatis confectio et puellarum consecratio a præsbyteris non fiat* (1). La même défense fut renouvelée en ces termes dans le concile réuni peu de temps après dans la même ville : « Que les prêtres ne consacrent pas les vierges sans le consentement de leur évêque, et qu'ils ne bénissent le chrême dans aucun cas. *Præsbyter, inconsulto episcopo, virginem non consecret, chrisma vero nunquam conficiat* (2). L'abus s'étant introduit en Espagne, les Pères du premier concile de Tolède, tenu en 400, eurent soin de le condamner et de l'abolir. « Quoique presque partout, est-il dit au canon XX^e^, on observe que nul autre que l'évêque ne consacre le saint chrême ; cependant, comme on nous rapporte que dans certains lieux et dans certaines provinces les prêtres le font également, nous avons jugé à propos d'ordonner que dès aujourd'hui l'évêque seul fera le saint chrême et l'enverra dans tout son diocèse. » *Quamvis pene ubique custodiatur ut absque episcopo chrisma nemo conficiat ; tamen, quia in aliquibus locis vel provinciis præsbyteri dicuntur chrisma conficere, placuit ex hac die nullum alium nisi episcopum chrisma facere et per diæcesim destinare* (3).

Il semble résulter de ces dispositions, que ce n'est pas de droit divin, mais seulement de droit ecclésiastique que la

(1) *Concil. Cartaginiense II, anno* 390, can. IV.
(2) *Ibid. III*, can. XXXI.
(3) *Concil. Toletum, ann.* 400, can. XX.

réserve est faite en faveur des évêques. Les canons cités ne condamnent pas, en effet, la bénédiction des prêtres comme un acte invalide, mais comme contraire à la pratique universelle et à la déférence due aux évêques des diocèses. Du reste, on ne trouve rien dans l'Écriture, ni dans les conciles, ni dans les Pères, d'où l'on puisse inférer qu'il y ait une prohibition de droit divin.

Les patriarches de Constantinople et, à leur exemple, ceux d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem ont cru pendant une longue suite d'années devoir évoquer à eux seuls la faculté de consacrer le chrême pour toutes les églises de leur patriarcat. Ils se faisaient accompagner, dans cette grande cérémonie, de leurs métropolitains et des évêques leurs suffragants, ayant avec eux une multitude de prêtres. Comme il aurait été incommode d'assembler fréquemment autant de monde, ils en consacraient à la fois une grande quantité, ce qui faisait que la cérémonie ne se réitérait pas tous les ans. Malgré cela, les difficultés parurent assez grandes pour que le pouvoir de consacrer le saint chrême fût enfin rendu aux évêques dans les patriarcats d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Les patriarches de Constantinople se montrèrent plus entiers et plus jaloux de leur privilége. L'un d'eux, vers le XII^e siècle, refusa au primat des Bulgares et des Valaques la permission de consacrer le chrême. La Bulgarie et la Valachie s'étant réunies à l'Église romaine, le roi Calojoannes ainsi que le primat Basile adressèrent alors leur demande au pape Innocent III. Le souverain pontife l'accueillit favorablement, et accorda à tous les évêques de Bulgarie et de Valachie la faculté de consacrer le saint chrême le Jeudi-Saint, selon le rite et l'usage de l'Église romaine. Innocent IV, dans sa lettre à Otton, cardinal-évêque de Tusculum, chargé de régler au nom du Saint-Siége les différends qui existaient

entre l'archevêque de Nicosie, ainsi que ses suffragants du rite latin et les évêques grecs du royaume de Chypre, lui donne ses instructions par rapport à la confection du saint chrême : « Tous les évêques sans exception peuvent dans leurs églises, le jour de la Cène du Seigneur, faire, selon la forme de l'Église, le chrême avec le baume et l'huile d'olive ; car le don du Saint-Esprit est accordé dans l'onction du saint chrême, et il est écrit que la colombe, qui figure le Saint-Esprit, rapporta à l'arche un rameau d'olivier. Si les Grecs aiment mieux suivre leur ancien usage qui consiste en ce que le patriarche, avec les archevêques et les évêques ses suffragants, et les archevêques et leurs suffragants, consacrent ensemble le saint chrême, on peut tolérer cette coutume (1). »

Quant à l'huile des catéchumènes et à celle des infirmes, la bénédiction en est aussi réservée, dans l'Église latine, aux évêques ; mais dans l'Église grecque, elles peuvent être consacrées par les simples prêtres, et ils le font ordinairement dans l'administration même du sacrement de Baptême et de celui de l'Extrême-Onction. Clément XIII a approuvé cette pratique dans sa lettre aux évêques d'Orient du rite latin. Il y déclare qu'il n'est pas nécessaire que les simples prêtres reçoivent les saintes huiles, à l'exception toutefois du chrême,

(1) « Singuli quoque episcopi, in suis ecclesiis, in die Cœnæ Domini, possunt, secundum formam ecclesiæ, chrisma conficere ex balsamo quidem et oleo olivarum ; nam Spiritus Sancti donum in chrismatis unctione confertur, et columba utique, quæ ipsum designat Spiritum, olivæ ramum ad arcam legitur retulisse. Sed, si suum antiquum ritum in hoc Græci potius servare voluerint, videlicet quod patriarcha una cum archiepiscopis et episcopis ejus suffraganeis et archiepiscopi cum suffraganeis suis simul conficiant, in tali eorum consuetudine tolerentur. Epistol. Innocentii IV ad Ottonem episcop. tusculan. art. V. » (Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. XI, col. 613.)

des évêques diocésains ; puisque ces huiles, conformément à leur ancien usage, sont bénites par eux dans l'exhibition même des huiles ou dans celle des sacrements. Mais, ajoute le pontife, ils doivent recevoir de l'évêque le saint chrême, qui dans leur rite même ne peut être consacré que par lui (1).

II. La bénédiction des saintes huiles ne peut avoir lieu maintenant chez nous que dans les églises cathédrales. L'évêque de Torcello (près de Venise) avait demandé à la Congrégation des rites de la faire ailleurs, et la dispense qu'il demandait lui fut refusée par une réponse en date du 21 janvier 1662 ; le même refus a été fait, le 19 février 1707, à l'évêque de Trevico, suffragant de Bénévent.

III. Aucun jour ne fut déterminé d'abord pour la consécration du saint chrême, de l'huile des catéchumènes et de celle des infirmes. Elle se faisait au gré de l'évêque, toutes les fois que le besoin s'en faisait sentir. Cela est formellement affirmé au premier concile de Tolède. On y lit, en effet, canon XX[e] : « On ne saurait douter qu'il est permis à l'évêque de faire le chrême en tout temps. » *Episcopo sane certum est quod omni tempore licet chrisma facere.* Maintenant la sainte fonction se fait le Jeudi-Saint, ainsi que le prescrit un concile de Meaux de 845, canon XLVI : *Ut nemo sanctum chrisma nisi in quinta feria majoris septimanæ, id est, in Cœna quæ specialiter appellatur dominica, conficere præsumat.* Il faudrait une autorisation spéciale du Saint-Siége pour la remettre à un autre jour. Elle fut accordée en faveur de Charles Walmesley, évêque de Rama, vicaire apostolique

(1) Arcadius, *De concordia Ecclesiæ Occidentalis et Orientalis*, lib. V, cap. II, p. 439.

en Angleterre. Le prélat avait exposé au Saint-Père qu'il ne pouvait, sans de graves inconvénients, s'absenter de sa résidence le Jeudi-Saint, et qu'il lui était également impossible de réunir ce jour-là un nombre de prêtres suffisant ; il avait demandé, en conséquence, de pouvoir faire les saintes huiles ou le lundi ou un autre jour de la Semaine-Sainte. Clément XIII, eu égard aux motifs allégués, le lui accorda par un bref du 6 mars 1765.

D'après Benoît XIV, le Jeudi-Saint aurait été fixé dès le VII[e] siècle.

Saint Thomas (1) assigne deux principaux motifs qui ont dû faire adopter ce jour préférablement à tout autre. La messe qui s'y célèbre, fait-il observer, est la dernière avant le Samedi-Saint, dans lequel le Baptême était autrefois solennellement conféré, et l'on sait que le saint chrême et l'huile des catéchumènes sont employés dans l'administration du Baptême; d'un autre côté, le Jeudi-Saint rappelle l'institution de l'Eucharistie, et il était convenable de bénir dans la même solennité les matières employées dans la plupart des autres sacrements. Selon Isidore de Séville, ce serait aussi parce que deux jours avant la Pâque, Marie-Magdeleine oignit de parfums la tête et les pieds du Sauveur (2). Le faux Alcuin (3) et Raban Maur (4) ont donné la même explication.

« Pendant longtemps, nous dit le père J. M. Vanslet, dans son *Histoire de l'église d'Alexandrie*, les Jacobites coptes d'Égypte consacrèrent le chrême le vendredi de la sixième semaine de Carême qui est le Vendredi-Saint :

(1) Saint Thomas, 1[re] partie, quest. 72, art. XII, ad III ; édit. de Lyon 1663, page 184.

(2) *De ecclesiasticis officiis*, cap. XXVIII.

(3) *De divinis officiis*, cap.   ; *De Cœna Domini*, cap. XVI et XVII ; *Patrologie* de M. Migne, t. CI, col. 1206.

(4) Lib. II, *De Institutione clericorum*, cap. XXXVI.

1° A cause que ce jour-là est l'accomplissement du Carême ;

2° Pour marquer que c'est au sixième millier d'années du monde que Notre-Seigneur a racheté les hommes de l'esclavage du démon.

3° A cause qu'alors on faisait ce jour-là le Baptême, et qu'immédiatement après on signait de ce chrême ceux qui avaient été baptisés ;

4° A cause qu'un ange avait ordonné à Théophile, leur 23e patriarche, de le consacrer ce jour-là, au monastère de St-Macaire, lui enseignant en même temps les drogues qu'il devait y employer et la manière dont il devait les faire bouillir.

Cette coutume de le consacrer le Vendredi-Saint dura jusqu'au temps d'Amba Macaire, 59e patriarche, qui ordonna qu'on le consacrât le Jeudi-Saint. Après, Théophanien, leur 60e patriarche, rétablit l'ancienne coutume de le consacrer le Vendredi-Saint. Depuis, Amba Miné, leur 61e patriarche, l'a consacré tantôt le Vendredi-Saint et tantôt le Jeudi-Saint, jusqu'à ce que Amba Éphrem, leur 62e patriarche, ordonnât qu'on le consacrât toujours le Jeudi-Saint (1). »

IV. Si la lettre du pape Fabien, adressée aux évêques d'Orient et rapportée dans la troisième partie du *Décret de Gratien*, est authentique, ce pape aurait fait ou plutôt aurait renouvelé la prescription de consacrer de nouveau chaque année le saint chrême, et de brûler dans l'église celui qui pourrait rester de l'année précédente. « De même, y lit-on, que la solennité du Jeudi-Saint doit avoir lieu chaque année, de même aussi la consécration du saint chrême doit être faite chaque année et renouvelée d'année en année. L'ancien

(1) Le P. J. M. Vanslet, *Histoire de l'église d'Alexandrie*. Paris, 1677, p. 231.

chrême sera brûlé dans les églises ; nous tenons cela des apôtres et de leurs successeurs, et nous enjoignons de l'observer (1). « D'après les pontificaux de Beauvais (2), de Senlis (3) et de Constantinople (4), l'on devait mêler l'ancien chrême avec le nouveau ; mais le pontifical d'Apamée en Syrie (5) et plusieurs autres recommandent, conformément à la lettre de Fabien, de le faire brûler dans les lampes de l'église.

V. Du temps de saint Augustin, on offrait deux fois le saint sacrifice le jour du Jeudi-Saint : une fois le matin à jeun et une autre fois après avoir mangé. Le saint docteur ne réprouve pas cette pratique, ainsi que nous l'apprend sa lettre à Janvier, qui est la 54e de la nouvelle édition, ch. v (6). Dans un ancien manuscrit de Reims, dans un pontifical de Notre-Dame de Noyon, dans celui de Gellone, dans l'ordre de Gelase, il est fait mention de trois messes qui se célébraient ce jour-là : la première était pour la réconciliation des pécheurs ; dans la seconde, appelée *messe chrismale*, on consacrait le saint chrême ; la troisième n'était chantée que le soir. Depuis longtemps il n'y a plus qu'une seule messe, qui est celle où se bénissent les saintes huiles.

VI. Le pontifical romain actuel ne détermine pas l'heure à laquelle doit être dite la messe des saintes huiles ; il se borne

(1) *Corpus juris canonici.* Paris, Denys-Thierry, 1667, t. I, p. 466.

(2) Martène, *De antiqua ecclesiæ disciplina in divinis celebrandis officiis.* Lugduni, 1706, p. 318.

(3) Martène, *ibid.*, p. 266.

(4) Id., *ibid.*

(5) Id., *ibid.*, p. 266 et 320.

(6) *Sancti Augustini opera omnia*, édition de M. Migne, t. II, p. 202.

à dire « à une heure convenable » *horæ competenti.* C'était autrefois la coutume de la célébrer à la troisième heure, c'est-à-dire à 9 heures du matin, ainsi qu'on le voit dans le *Sacramentaire* de saint Grégoire, page 64 : *Inde hora tertia ingressi sacrarium, induunt dalmaticas tam pontifex quam omnes diaconi, vel omnia indumenta, etc.* La même heure est prescrite dans un très-ancien pontifical de Reims, cité par D. Ménard dans ses notes sur le *Sacramentaire* de saint Grégoire. Un concile de Rouen de l'an 1072, reproduit par Orderic Vital au livre IV de son *Histoire ecclésiastique*, demande, dans son premier canon, que la consécration du chrême, de l'huile du baptême et de l'huile d'onction, se fasse après 9 heures sonnées, selon la règle prescrite par le Saint-Père. On lit, dans le pontifical du monastère de Saint-Lucien, près de Beauvais, qui remonte au X^e^ ou au XI^e^ siècle : *Hora tertia sonatur signum ut omnes veniant in ecclesiam in qua chrisma debet consecrari* (1). Plusieurs auteurs rapportent que saint Télesphore avait en général assigné cette heure pour la célébration de la messe ; mais cela paraît assez improbable. Le pape Télesphore vivait, en effet, sous Antonin-le-Pieux, au milieu du second siècle, et alors la messe se célébrait la nuit, comme nous l'apprenons de la lettre de Pline à Trajan (lib. X, epist. C), et du livre de Tertullien qui a pour titre : *De corona militis* (cap. III).

VII. L'évêque, consacrant les saintes huiles, est accompagné des deux premières dignités du chapitre, de douze prêtres, de sept diacres et de sept sous-diacres. Ce cortége a pour but principal de donner à la cérémonie plus de pompe et d'en faire comprendre aux fidèles toute l'impor-

(1) Martène, *De ecclesiæ disciplina in divinis celebrandis officiis*, p. 312.

tance. Les prêtres sont vêtus comme pour célébrer la messe, les diacres portent la dalmatique et les sous-diacres la tunique. Leur nombre dans l'origine paraît avoir été indéterminé. Un ordinaire de l'église de Laon, de 1200 environ, demande tous les prêtres de la cathédrale et tous les prêtres des paroisses : *Sacerdotes ecclesiæ nostræ et presbyteri parochiales, albis et casulis induti.* Dans un ordinaire de Noyon de cent ans plus moderne, il est dit que, dans la cérémonie des saintes huiles, l'évêque doit être accompagné de sept diacres, de sept sous-diacres et de tous les prêtres de la ville; cependant, dès l'an 1072, un concile de Soissons avait prescrit à l'évêque d'avoir douze prêtres, lui laissant la faculté d'en avoir davantage : *Duodecim sacerdotes sacerdotalibus vestibus indutos vel quam plures secum habeat* (can. 1). Saint Udulric, évêque d'Autun, qui vivait cent ans auparavant, employait déjà le même nombre de prêtres pour la consécration des saintes huiles, ainsi que le rapporte l'auteur de sa vie *(apud Surium ad diem 4 julii).*

Rupert, abbé de Tuits, dans son *Traité des divins offices*, chapitre XVIII, explique ainsi pourquoi le nombre des prêtres qui accompagnent l'évêque doit être de douze. « Les douze prêtres qui sont rangés auprès de l'évêque comme témoins et coopérateurs du mystère représentent les douze apôtres, en la présence desquels le souverain pontife, Jésus-Christ, a dans ce jour écrit son testament et leur a désigné comme héritage du salut et comme résultat de son départ l'Esprit-Saint, en disant : « Si je ne m'en vais pas, le Paraclet ne viendra pas à vous ; mais si je pars, je vous l'enverrai. » Le nombre sept fixé pour les diacres et les sous-diacres rappellerait, d'après Simon de Thessalonique, les sept chœurs des anges.

Le nombre des prêtres, des diacres et des sous-diacres est aujourd'hui tellement fixé, qu'il n'est pas permis de le dimi-

nuer sans une autorisation spéciale. C'est ce qu'a répondu la Congrégation des rites à l'archevêque de Corcyre, le 13 janvier 1608, lui déclarant qu'il valait mieux recevoir les saintes huiles d'une autre église que de manquer aux rubriques en un point aussi important.

Plusieurs auteurs ecclésiastiques appellent, comme Rupert, les douze prêtres dont il est ici question « les témoins et les coopérateurs du saint chrême. » Plusieurs pontificaux les qualifient de la même manière. Un très-ancien pontifical de Beauvais va jusqu'à dire explicitement qu'ils sont, avec l'évêque, les consécrateurs du saint chrême, comme ils consacrent le corps de Jésus-Christ lorsqu'ils célèbrent la messe avec lui : *Ut in confectione corporis Christi simul cum pontifice verbis et manibus conficiunt sic cum pontifice oleum conficiunt.* Amalaire, au livre I[er], chapitre XII, de son *Traité des divins offices*, avance la même chose en d'autres termes : « C'est la coutume de l'église romaine, dit-il, qu'il y ait des prêtres lorsqu'a lieu dans l'église l'immolation de Jésus-Christ, et que, répétant les mêmes paroles et faisant les mêmes gestes que le pontife, ils consacrent avec lui ; de même, lorsqu'il est procédé à la consécration de l'huile sainte, les prêtres coopèrent à cette consécration comme à tout le reste : *Mos est romanæ ecclesiæ ut in confectione immolationis Christi adsint presbyteri et simul cum pontifice verbis et manibus conficiunt ; at quia in ipsa periocha concluditur consecratio olei hujus, oportet ut simili modo, sicut et cætera, cum pontifice præsbyteri oleum conficiant.*

VIII. La matière des saintes huiles au X[e] siècle et dans les siècles précédents était offerte par le peuple, du moins dans plusieurs provinces. Le pontifical de l'abbaye de St-Lucien de Beauvais, de l'an 900 environ, dit en effet en parlant de

l'huile des infirmes : *De eodem oleo continetur in sacramentario : antequam dicatur « Per quem hæc omnia semper bona creas », levantur de ampullis quas offerunt populi et benedicat tam Dominus papa quam omnes presbyteri* (1). Cela se trouve aussi dans Amalaire : *De ecclesiasticis officiis*, lib. I, cap. XII. On lit la même chose exprimée à peu près de la même manière dans le traité *De divinis officiis* attribué à Alcuin, mais qui paraît être une compilation faite par un écrivain moins ancien. Seulement, dans le traité *De divinis officiis*, la mention paraît ne pas se borner à l'huile des infirmes, elle s'applique également au saint chrême et à l'huile des catéchumènes : *Ipso die ita conficitur chrisma : ultimo admissum, antequam dicatur « Per quem omnia », levantur de ampullis quas offerunt populi, et benedicat tam dominus papa, etc.* (2).

IX. Autrefois la consécration des saintes huiles ou du moins du saint chrême se faisait sur l'autel même où se célébraient les saints mystères. C'est ce que nous apprend saint Cyprien dans sa lettre à Janvier et aux autres évêques de Numidie : *Ungi necesse est eum qui baptizatus sit ut, accepto chrismate id est unctione, esse unctum Dei et habere in se gratiam Dei possit. Porro autem Eucharistia est unde baptizati unguntur oleo in altari sanctificato.* Saint Cyprien conclut de là, contre certains hérétiques, qu'ils ne peuvent sanctifier l'huile sainte parce qu'ils n'ont ni église ni autel (épître 70). Maintenant c'est sur une table préparée pour

(1) Edm. Martène, *De antiqua ecclesiæ disciplina in divinis celebrandis officiis*, c. XXII, § 3, p. 312, édition de Lyon. Bisson, 1708.

(2) Alcuin, lib. *De divinis officiis*, cap. XVI et XVII; *De feria V cœna Domini*. Patrologie de M. Migne, t. CI, le II^e des œuvres de l'auteur, col. 1206.

cela au bas du sanctuaire, en face de l'autel, que se rend l'évêque pour les cérémonies. Les douze prêtres ainsi que les diacres et les sous-diacres se placent de chaque côté.

X. Le matin, le sacristain ou celui que cela concerne prépare dans la sacristie trois ampoules. Elles doivent être toutes les trois remplies d'huile d'olive très-pure : l'une servira pour l'huile des infirmes, la seconde pour l'huile des catéchumènes et la troisième pour le saint chrême. Cette dernière est recouverte d'une espèce de robe ou de pavillon en soie blanche ; les deux autres, de couvertures de soie semblables, mais d'une autre couleur. Auprès des ampoules sont placées des nappes ou des écharpes pour les diacres qui auront à porter, de la sacristie au chœur, celle du saint chrême et celle de l'huile des catéchumènes. Un fauteuil est disposé aussi pour l'évêque dans la sacristie, et l'on en placera un autre à l'entrée du sanctuaire, devant la table dont il a été précédemment question, et qui devra être couverte d'une nappe.

XI. La messe se célèbre d'une manière solennelle. Après l'élévation, parvenu à ces paroles du canon *Per quem hæc omnia semper bona creas*, l'évêque quitte l'autel, va à la table des saintes huiles pour procéder à la bénédiction de l'huile des infirmes ; il s'assoit sur le fauteuil, et l'archidiacre ou le prêtre assistant demande l'huile à bénir en ces termes : « l'huile des infirmes », *oleum infirmorum*. Ayant pris l'ampoule à la sacristie, un des sept diacres, accompagné de deux acolytes, la présente aussitôt à l'archidiacre en disant à haute voix : *Oleum infirmorum*, « Voici l'huile à bénir pour les infirmes. » L'archidiacre la présente à l'évêque en répétant les mêmes paroles, et il la place sur la table.

L'évêque debout, la mitre en tête, fait alors l'exorcisme suivant :

« Je t'exorcise, esprit immonde, ainsi que toute incursion et toute illusion de Satan, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, afin que tu te retires de cette huile et qu'elle puisse servir à former une sainte onction qui corrobore le temple du Dieu vivant, de telle sorte que l'Esprit-Saint y habite par la vertu du nom de Dieu le Père tout-puissant et du nom de son bien-aimé Fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui viendra juger les vivants et les morts et le siècle par le feu (1). »

Après avoir quitté la mitre et avoir dit le *Dominus vobiscum*, à quoi l'on répond *et cum spiritu tuo*, le prélat récite cette oraison :

« Envoyez, nous vous en prions, Seigneur, votre Esprit consolateur du haut des cieux sur cette graisse de l'olive que vous avez daigné faire produire à un arbre toujours vert, pour refaire l'âme et le corps, afin que par votre sainte bénédiction elle ait, pour tous ceux qui seront oints de cet onguent de la médecine céleste, la vertu d'affranchir l'âme et le corps de toutes les douleurs, de toutes les infirmités, de toutes les indispositions dont ils peuvent être affligés. Vous avez oint les prêtres, les rois, les prophètes et les martyrs (2) de votre

(1) « Exorcizo te, immundissime spiritus, omnisque incursio satanæ et omne phantasma, in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, ut recedas ab hoc oleo, ut possit effici unctio spiritalis ad corroborandum templum Dei vivi, ut in eo possit Spiritus Sanctus habitare per nomen Dei Patris omnipotentis et per nomen dilectissimi Filii ejus Domini nostri Jesu Christi qui venturus est judicare vivos et mortuos et sæculum per ignem. Amen. »

(2) Sous la loi ancienne, les prêtres étaient oints avec l'huile. Aaron fut oint par Moïse pour exercer le sacerdoce, ainsi qu'on le lit au chapitre VII du *Lévitique*, v. 12 : « Et il répandit aussi l'huile

saint chrême, perfectionnez-le pour nous, bénissez-le vous-même et que la grâce dont il sera l'instrument demeure dans nos cœurs, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ (1). »

sur la tête d'Aaron dont il l'oignit et le consacra. » *Quod fundens super caput Aaron unxit eum et consecravit.* Le même rite est prescrit pour ses fils au verset 13 du chapitre XL de l'*Exode:* « Vous les revêtirez des habits sacrés dont ils se serviront dans leur ministère, et vous les oindrez, afin que leur onction serve à les consacrer pour un sacerdoce éternel. » *Indues sanctis vestibus ut ministrent mihi et unctio eorum in sempiternum proficiat.* — Il est fait mention de l'onction royale dans plusieurs passages des *Livres des Rois* et dans ceux-ci en particulier: « Samuel prit une petite fiole d'huile qu'il répandit sur la tête de Saül; il le baisa et lui dit: Le Seigneur par cette onction vous sacre aujourd'hui pour prince de son héritage. » *Tulit autem Samuel lenticulam olei et fudit super caput ejus et deosculatus est eum et ait : ecce unxit te Dominus super hæreditatem suam in principem*; I, Reg., cap. X, v. 1. — « Samuel prit donc la corne pleine d'huile et il sacra David roi, au milieu de ses frères. » *Tulit ergo Samuel cornu olei et unxit eum regem in medio fratrum ejus*; I, Reg., cap. XI, v. 13.—On trouve un exemple de l'onction des prophètes au chapitre XIX du III[e] *Livre des Rois :* « Vous oindrez Élisée, fils de Saphat, qui est de Abelmehula, prophète pour vous. » *Elyseum autem filium Saphat qui est de Abelmehula unge prophetam pro te.*—L'onction des martyrs est le sacrement de la Confirmation que plusieurs d'entre eux voulurent recevoir pour avoir la force de résister au démon et à ses satellites, ainsi qu'il est rapporté dans plusieurs des actes recueillis par les Bollandistes et Surius.

(1) « Dominus vobiscum.—Et cum spiritu tuo.

« Oremus. Emitte, quæsumus, Domine, Spiritum sanctum tuum paracletum de cœlo in hanc pinguedinem olivæ quam de viridi ligno producere dignatus es, ad refectionem mentis et corporis, et tua sancta benedictione sit omni hoc unguento cœlestis medicinæ peruncto tutamen mentis et corporis ad evacuandum omnes dolores, omnes infirmitates omnemque ægritudinem mentis et corporis. Unde unxisti sacerdotes, reges, prophetas et martyres; sit chrisma tuum perfectum, Domine, nobis, a te benedictum permanens in visceribus nostris, in nomine Domini nostri Jesu Christi. »

Après la première ablution, l'évêque revient à la table des saintes huiles, pour la bénédiction de l'huile des catéchumènes et du saint chrême. L'archidiacre demande l'huile pour le saint chrême, *oleum ad sanctum chrisma*, et l'huile pour les catéchumènes, *oleum catechumenorum.*

L'évêque met alors l'encens dans l'encensoir ; et les douze prêtres, les sept diacres et les sept sous-diacres vont chercher les ampoules à la sacristie. Lorsqu'ils reviennent, on chante (1) :

« O Rédempteur, agréez l'hymne que nous chantons tous à votre louange. » — *Le chœur répète :* « O Rédempteur, etc. »

(1) O Redemptor, sume carmen
Temet concinentium.
Le chœur répète : O Redemptor, etc.

Audi judex mortuorum,
Una spes mortalium,
Audi voces proferentum
Donum pacis prævium.
O Redemptor, etc.

Arbor fœta alma luce
Hoc sacrandum protulit
Fert hoc prona præsens turba
Salvatori sæculi.
O Redemptor, etc.

Stans ad aram, imo supplex,
Infulatus pontifex
Debitum persolvit omne,
Consecrato chrismate.
O Redemptor, etc.

Consecrare tu dignare,
Rex perennis patriæ,
Hoc olivum, signum vivum,
Jura contra dæmonum.
O Redemptor, etc.

« Juge des morts, unique espoir des mortels, écoutez la voix de ceux qui apportent pour présent l'emblème de la paix. » — *Le chœur :* « O Rédempteur, etc. »

« Un arbre fécondé par une douce lumière nous donne l'huile qui doit être consacrée ; une foule pieuse réunie ici l'apporte au Sauveur du monde. » — *Le chœur :* « O Rédempteur, etc. »

« Debout à l'autel et suppliant, le pontife paré de la mitre acquitte tout ce que nous devons à Dieu, en consacrant ce saint chrême. » — *Le chœur :* « O Rédempteur, etc. »

« Daignez consacrer vous-même, o Roi de l'éternelle patrie, cette huile, signe sensible de la grâce, pour nous aider à combattre les entreprises du démon. » — *Le chœur :* « O Rédempteur, etc. »

Les huiles et le baume ayant été apportés, l'évêque, la tête découverte, bénit ainsi le baume :

« Que le Seigneur soit avec vous. » — « Et avec votre esprit. »

« Prions. O Dieu, qui préparez les célestes mystères et toutes les vertus, nous vous en supplions, exaucez nos prières, faites que cette larme odorante qui, coulant d'une écorce sèche et provenant d'une tige précieuse, nous enrichit d'un parfum destiné à sacrer les prêtres, soit digne de servir à vos sacrés mystères ; bénissez et sanctifiez-la par Notre-Seigneur Jésus-Christ, votre Fils (1). »

« Prions. Seigneur, qui avez tiré du néant toutes les

(1) « Dominus vobiscum. — Et cum spiritu tuo.

« Oremus. Deus, mysteriorum cœlestium et virtutum omnium præparator, nostras, quæsumus, preces exaudi, hanc odoriferam sicci corticis lacrymam quæ felicis virgæ profluendo sudorem sacerdotali nos opimat unguento, acceptabilem tuis præstas mysteriis et concessa benedictione sanctifica ; per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat, etc. »

créatures, qui avez ordonné à votre serviteur Moïse de mêler des herbes odorantes pour en faire de saints parfums, nous supplions humblement votre divine miséricorde, afin que, par le don d'une grâce spirituelle abondante, vous répandiez sur ce parfum, qu'une racine féconde a produit, la plénitude de la sanctification. Que ce baume soit pour nous, Seigneur, comme assaisonné de la joie de la foi; qu'il soit pour toujours la matière de l'onction qui fait le prêtre; qu'il soit propre à imprimer le signe céleste de la croix, afin que tous ceux qui, trouvant une nouvelle naissance dans le Baptême, auront reçu l'onction de ce parfum, obtiennent pour l'âme et pour le corps une abondante bénédiction, et que, recevant l'heureux don de la foi, ils en soient enrichis pendant l'éternité; par Notre-Seigneur Jésus-Christ (1). »

L'évêque, couvert de la mitre, mêle le baume sur la patène avec un peu d'huile tirée de l'ampoule du saint chrême, en disant :

« Prions le Seigneur tout-puissant, notre Dieu, qui, par une admirable disposition, a daigné unir inséparablement l'incompréhensible Divinité de son Fils unique et coéternel à lui-même à l'humanité véritable, et, par la coopération de la grâce du Saint-Esprit, le sacrer de l'huile de joie par

(1) « Creaturarum omnium, Domine, procreator, qui per Moysen famulum tuum permistis herbis aromatum fieri præcepisti sanctificationem unguenti, clementiam tuam suppliciter deposcimus, ut huic unguento, quod radix produxit stirpea, spiritualem gratiam largiendo, plenitudinem sanctificationis infundas. Sit nobis, Domine, fidei hilaritate conditum; sit sacerdotalis unguenti chrisma perpetuum; sit ad cœlestis vexilli impressionem dignissimum; ut quicumque baptismate sacro renati isto fuerint liquore peruncti, corporum atque animarum benedictionem plenissimam consequantur, et beatæ fidei collato munere perenniter amplientur; per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat, in unitate Spiritus Sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum. Amen. »

dessus tous les siens, afin que l'homme composé de deux substances qui ne font qu'une personne, après avoir été perdu par la ruse du démon, fût rétabli dans les droits de l'héritage éternel dont il était déchu ; prions-le de bénir, par la vertu de la Sainte-Trinité, ces liqueurs créées, qui ont été tirées de diverses plantes, de les sanctifier en les bénissant, et de faire que, mêlées ensemble, elles n'en forment plus qu'une, et que tous ceux qui en recevront l'onction extérieurement la reçoivent aussi en dedans ; de telle sorte que, purifiés de toutes les souillures de la matière, ils se réjouissent d'être faits participants du royaume céleste ; par le même Jésus-Christ, etc. (1). »

L'évêque s'assied et fait par trois fois le signe de la croix avec le souffle de son haleine sur l'urne du saint chrême, les douze prêtres font la même chose l'un après l'autre. Ensuite, le prélat debout et couvert de la mitre fait l'exorcisme suivant :

« Je t'exorcise, huile créée par la Divinité, au nom de Dieu le Père tout-puissant, qui a fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qu'ils renferment, afin que toute puissance de l'ennemi, toute légion du démon, toute incursion et toute illusion de satan soit déracinée et rejetée loin de toi ; de sorte

(1) « Oremus. Dominum Deum nostrum omnipotentem, qui incomprehensibilem unigeniti Filii sui sibique coæterni divinitatem mirabili dispositione veræ humanitati inseparabiliter conjunxit, et cooperante gratia Spiritus Sancti, oleo exultationis præ participibus suis linivit, ut homo fraude diaboli perditus, gemina et singulari constans materia, perenni redderetur, de qua excidebat, hæreditati; quatenus hos ex diversis creaturarum speciebus liquores creatos Sanctæ Trinitatis perfectione benedicat et benedicendo sanctificet, concedatque, ut simul permisti unum fiant; et quicumque exterius inde perunctus fuerit ita interius liniatur quod omnibus sordibus corporalis materiæ carum, se participem regni cœlestis effici gratuletur ; per eumdem Dominum nostrum, etc. »

que de tous ceux qui recevront ton onction sainte tu fasses des enfants d'adoption par l'Esprit-Saint ; au nom de Dieu le Père tout-puissant et de Jésus-Christ, son Fils, Notre Seigneur, qui vit et règne avec lui, dans l'unité du même Esprit-Saint (1). »

L'évêque, la tête découverte, dit ensuite la préface suivante :

« ℣ Pendant tous les siècles des siècles. ℟ Ainsi soit-il. »

« ℣ Que le Seigneur soit avec vous. ℟ Et avec votre esprit. »

« ℣ Rendez grâces au Seigneur, notre Dieu. ℟ Cela est juste et convenable. »

« Il est véritablement juste et convenable, équitable et salutaire de vous rendre grâces en tout temps et en tout lieu, Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel ; vous qui, au commencement, entre autres dons de votre bonté, avez ordonné à la terre de produire des arbres à fruit, parmi lesquels devait croître l'olivier, qui produit cette liqueur épaisse et dont le fruit devait fournir la matière du saint chrême. David, dans un esprit prophétique, connaissant d'avance les sacrements de votre grâce, a prédit en effet, dans ses saints cantiques, que l'onction de l'huile répandrait la joie sur nos fronts. — Et, lorsque les eaux du déluge expièrent les crimes du monde, la colombe, montrant figurativement le bien futur, annonça par un rameau d'olivier que

(1) « Exorcizo te, creatura olei, per Deum Patrem omnipotentem qui fecit cœlum et terram, mare et omnia quæ in eis sunt, ut omnis virtus adversarii, omnis exercitus diaboli, omnisque incursio et omne phantasma satanæ eradicetur et effugetur a te ; ut fias omnibus qui ex te ungendi sunt, in adoptionem filiorum per Spiritum Sanctum, in nomine Dei Patris omnipotentis et Jesu Christi Filii ejus Domini nostri qui cum eo vivit et regnat Deus in unitate ejusdem Spiritus Sancti. »

la paix était rendue à la terre. Ce qui, dans les derniers temps, s'est révélé par des effets manifestes, lorsque les eaux du Baptême, effaçant la tache de tous les crimes, l'onction de cette huile répand sur notre visage la joie et la sérénité. Vous avez aussi commandé à votre serviteur Moïse de purifier dans l'eau Aaron, son frère, et de le sacrer prêtre par l'onction de ce parfum, mais tout ceci a été bien surpassé, lorsque Notre-Seigneur Jésus-Christ, votre Fils, ayant voulu être baptisé par saint Jean dans les eaux du Jourdain, le Saint-Esprit descendit alors en forme de colombe; et vous avez, par la voix qui se fit entendre, montré que le même Jésus-Christ est véritablement votre Fils unique en qui vous avez mis vos complaisances. Vous avez donné ainsi une preuve manifeste que c'était lui qu'avait annoncé dans ses chants le prophète David, comme devant recevoir l'onction de l'huile de joie au-dessus de tous les siens. C'est pourquoi, nous vous en prions, Seigneur très-saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, par le même Jésus-Christ, Notre-Seigneur, daignez sanctifier par votre bénédiction cette huile extraite de l'olive, et lui communiquer la vertu de votre Saint-Esprit par la coopération de la puissance du Christ votre Fils, dont le saint nom lui a fait donner le nom de chrême, et avec laquelle vous avez oint les prêtres, les rois, les prophètes et les martyrs; afin que le saint chrême soit établi pour ceux qui seront régénérés dans le bain sacré du Baptême, comme le signe d'une vie parfaite et du salut; que la sainteté étant répandue en eux par cette onction, et la corruption de leur première naissance ayant disparu, leur âme devenue votre temple exhale l'odeur d'innocence d'une vie parfaite; que, suivant l'institution que vous avez faite de ce sacrement, couverts de la gloire des prêtres et des prophètes, ils soient revêtus du vêtement de votre grâce incorruptible, et que pour tous ceux qui auront trouvé une seconde naissance dans l'eau et le

Saint-Esprit l'onction sainte soit véritablement l'onction du salut qui les fasse participer à la vie éternelle et à la gloire céleste ; par le même Jésus-Christ, Notre-Seigneur, qui vit et règne (1). »

(1) « ℣ Per omnia sæcula sæculorum. ℟ Amen.

℣ Dominus vobiscum. ℟ Et cum spiritu tuo.

℣ Sursum corda. ℟ Habemus ad Dominum.

℣ Gratias agamus Domino Deo nostro. ℟ Dignum et justum est.

Vere dignum et justum est, æquum et salutare, nos tibi semper et ubique gratias agere, Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, qui in principio inter cætera bonitatis munera, terram producere fructifera ligna jussisti, inter quæ hujus pinguissimi liquoris ministræ olivæ nascerentur, quarum fructus sacro chrismati desserviret ; nam et David, prophetico spiritu gratiæ tuæ sacramenta prænoscens, vultus nostros in oleo exhilarandos esse cantavit. Et cum mundi crimina diluvio quondam expiarentur effuso, similitudinem futuri muneris columba demonstrans, per olivæ ramum, pacem terris redditam nuntiavit. Quod in novissimis temporibus, manifestis est effectibus declaratum, cum baptismatis aquis omnium criminum commissa delentibus hæc olei unctio vultus nostros jucundos efficit ac serenos. Inde etiam Moysi famulo tuo mandatum dedisti ut Aaron fratrem suum, prius aqua lotum, per infusionem hujus unguenti constitueret sacerdotem. Accessit ad hoc amplior honor, cum Filius tuus Jesus Christus, Dominus noster, lavari se a Joanne undis Jordanicis exegisset, ut, Spiritu Sancto in columbæ similitudine desuper misso, unigenitum tuum, in quo tibi optime complacuisses, testimonio subsequentis vocis ostenderes, et hoc illud esse manifestissime comprobares, quod cum oleo lætitiæ præ consortibus suis ungendum David propheta cecinisset. Te igitur, Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, per eumdem Jesum Christum Filium tuum Dominum nostrum, ut hujus creaturæ pinguedinem sanctificare tua benedictione digneris, et Sancti Spiritus ei admiscere virtutem, cooperante Christi Filii potentia, a cujus nomine sancto chrisma nomen accepit, unde unxisti sacerdotes, reges, prophetas et martyres ; ut spiritualis lavacri baptismo renovandis, creaturam chrismatis in sacramentum perfectæ salutis vitæque confirmes ; ut sanctificatione unctionis infusa, corruptione

La préface achevée, l'évêque verse le baume et l'huile, mêlés auparavant sur la patène, dans l'ampoule du saint chrême, en disant :

« Que ce mélange des liqueurs soit, pour tous ceux qui en recevront l'onction, une grâce de propitiation et une protection salutaire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il (1). »

Alors l'évêque, de sa place, salue par trois fois le saint chrême, en disant chaque fois : *Ave sanctum chrisma;* « Je vous salue, saint chrême. » Les douze prêtres viennent ensuite tour à tour, font trois stations et disent comme l'évêque, en saluant chaque fois par une génuflexion : *Ave sanctum chrisma*, et ils baisent le bord de l'urne.

On procède après cela à la bénédiction de l'huile des catéchumènes. L'évêque et les douze prêtres font successivement, sur le vase qui la contient, un signe de croix du souffle de leur haleine ; puis le prélat lit l'exorcisme qui suit :

« Je t'exorcise, huile, créature de Dieu, au nom du Père tout-puissant, au nom de Jésus-Christ, au nom du Saint-Esprit, afin que, par cette invocation de l'indivisible Trinité et la vertu de la Divinité qui est une, toute la funeste puissance de l'ennemi, toute la malice invétérée du démon,

primæ nativitatis absorpta, sanctum uniuscujusque templum acceptabilis vitæ innocentiæ odore redolescat ; ut secundum constitutionis tuæ sacramentum regio et sacerdotali propheticoque honore perfusi vestimento incorrupti muneris unduantur, ut sit his, qui renati fuerint ex aqua et Spiritu Sancto, chrisma salutis eosque æternæ vitæ participes, et cœlestis gloriæ faciat esse consortes ; per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate ejusdem Spiritus Sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum. Amen. »

(1) « Hæc commixtio liquorum fiat omnibus ex ea perunctis propitiatio et custodia salutaris in sæcula sæculorum. Amen. »

toute attaque violente, tout ce qui est illusion, qui se cache et s'enveloppe dans les ténèbres, soit extirpé, mis en fuite et se retire loin de toi. En sorte qu'étant purifiée en vue des divins mystères, tu serves pour l'adoption de la chair et de l'esprit, et pour la rémission des péchés, à tous ceux qui recevront ton onction salutaire, afin que leurs corps ainsi sanctifiés deviennent propres à recevoir toute espèce de grâces spirituelles par le même Jésus-Christ, Notre-Seigneur, qui viendra juger les vivants et les morts, et le siècle par le feu. Ainsi soit-il (1). »

L'évêque ayant déposé la mitre finit par cette prière :

« ℣ Que le Seigneur soit avec vous. ℟ Et avec votre esprit. »

« O Dieu rémunérateur de tout accroissement spirituel et de tout progrès, vous qui, par la vertu du Saint-Esprit, fortifiez les premiers éléments de notre âme pleine d'infirmités, nous vous prions, Seigneur, de daigner répandre votre bénédiction sur cette huile et d'accorder, par la vertu de son onction, à ceux qui seront régénérés dans le bain salutaire du Baptême la délivrance des souillures de l'âme et du corps ; de sorte que, si les esprits mauvais avaient laissé en eux quelques taches, elles soient effacées au contact de

(1) « Exorcizo te, creatura olei, in nomine Patris omnipotentis, et in nomine Jesu Christi et Spiritus Sancti, ut in hac invocatione individuæ Trinitatis atque unius virtute Deitatis, omnis nequissima virtus adversarii, omnis inveterata malitia diaboli, omnis violenta incursio, omne confusum et cæcum phantasma eradicetur et effugetur et discedat a te; ut divinis sacramentis purificata fias, in adoptionem carnis et spiritus, eis qui ex te ungendi sunt, in remissionem omnium peccatorum, ut efficiantur eorum corpora ad omnem gratiam spiritualem accipiendam sanctificata. Per eumdem Dominum nostrum Jesum Christum qui venturus est judicare vivos et mortuos et sæculum per ignem. Amen. »

cette huile sanctifiée ; qu'il n'y ait plus de place pour aucune souillure spirituelle, que tout pouvoir d'abandonner les vertus chrétiennes leur soit enlevé, que le mal ne puisse plus se cacher pour les surprendre, mais plutôt que vos serviteurs, qui seront admis à la participation de la foi et purifiés par l'opération de votre Saint-Esprit, trouvent dans cette onction une bonne préparation au salut que doit leur procurer leur régénération spirituelle dans le sacrement de Baptême ; par Jésus-Christ, Notre Seigneur, qui viendra juger les vivants et les morts et le siècle par le feu. Ainsi soit-il (1). »

Ainsi que cela s'est pratiqué pour le saint chrême, l'évêque, puis les douze prêtres successivement saluent l'huile par trois fois en disant : *Ave sanctum oleum*, « Je vous salue, huile sainte », et ils baisent l'urne qui la contient ; mais, à la place de la génuflexion, on ne fait qu'une simple salutation.

Pendant qu'on reporte à la sacristie les huiles bénites, on chante :

« Que tout individu de l'un et de l'autre sexe soit renouvelé par l'onction du saint chrême ; que la nature humaine,

(1) ℣ Dominus vobiscum. ℟ Et cum spiritu tuo.

« Oremus. Deus, incrementorum omnium et profectuum spiritualium remunerator, qui virtute Sancti Spiritus imbecillarum mentium rudimenta confirmas, te oremus, Domine, ut emittere digneris tuam benedictionem super hoc oleum, et venturis ad beatæ regenerationis lavacrum tribuas per unctionem hujus creaturæ purgationem mentis et corporis; ut, si quæ illis adversantium spirituum inhæsere maculæ ad tactum sanctificati olei hujus abcedant; nullus spiritualibus nequitiis locus, nulla refugis virtutibus sit facultas, nulla insidiantibus malis latendis licentia relinquatur; sed venientibus ad fidem servis tuis, et Sancti Spiritus tui operatione mundandis, sit unctionis hujus præparatio utilis ad salutem quam etiam cœlestis regenerationis nativitate in sacramento sunt baptismatis adepturi. Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum qui venturus est judicare vivos et mortuos et sæculum per ignem. Amen. »

atteinte dans sa gloire par le péché, soit guérie de sa blessure. » — *Le chœur :* « O Rédempteur, etc. »

« Lorsque l'âme est purifiée aux fonts sacrés du Baptême, le péché disparaît ; le front est-il marqué de l'onction sainte, les dons du Saint-Esprit se répandent en nous. » — *Le chœur :* « O Rédempteur, etc. »

« O Vous, né du sein de Dieu le Père, dans les entrailles d'une vierge, éclairez de votre lumière et préservez de la mort ceux qui reçoivent l'onction du saint chrême. » — *Le chœur :* — « O Rédempteur, etc. »

« Que ce jour soit pour nous un jour de fête, dans tous les siècles des siècles ; qu'il soit consacré, loué et qu'il ne vieillisse jamais dans nos souvenirs. » — *Le chœur :* « O Rédempteur, etc. (1). »

(1) Ut novetur sexus omnis
Unctione chrismatis,
Ut sanetur sauciata
Dignitatis gloria.
O Redemptor, etc.

Lota mente sacro fonte,
Aufugantur crimina ;
Uncta fronte, sacrosancta
Influunt charismata.
O Redemptor, etc.

Corde natus ex parentis
Alvum implens Virginis,
Præsta lucem, claude mortem
Chrismatis consortibus.
O Redemptor, etc.

Sit hæc dies festa nobis
Sæculorum sæculis ;
Sit sacrata digna laude
Nec senescat tempore.
O Redemptor, etc.

L'évêque s'étant lavé les mains, retourne à l'autel et continue la messe.

Chez les Orientaux, les cérémonies pour la bénédiction du saint chrême ont lieu avec plus de pompe et de solennité encore que dans l'église latine. On a écrit un livre entier qui comprend un grand nombre de prières en usage dans cette bénédiction ; on y trouve également l'énumération de toutes les substances qui doivent entrer dans la composition du parfum remplaçant le simple baume employé chez nous, et la manière de les faire infuser et cuire. Ce traité regarde en particulier l'église copte ; mais il ne contient rien qui ne s'observe également dans les autres rites d'Orient. L'*Eucologe grec* marque jusqu'à quarante espèces de substances, la plupart odoriférantes, dont est formé le parfum. Au baume et au bois de l'arbre d'où il provient ils mêlent : des clous de girofle, *caryophyllæ ;* du jonc aromatique, *juncus aromaticus ;* du cynnamome, *cynnamomum ;* des fleurs du cynnamome, *flos cynnamomi ;* du poivre, *piper ;* du poivre long, *piper longum ;* de l'inde (?), *indicum folium ;* du macre, *macer ;* du gingembre, *zintziber ;* de l'herbe à lait, *herba lactaria ;* de la sauge de montagne, *stachys ;* du safran, *crochus ;* de la grande et petite semence du romarin, *roris marini majus et minus semen ;* du poivre blanc, *piper album ;* du cabaret, *asarum ;* du bois d'aloès, *aloes lignum ;* des noix de muscade, *muscatæ nuces ;* du mastic, *mastyx ;* de l'encens, *thus ;* du ladanum provenant d'une plante appelée leda, *ladanum ;* de la potelée ? ou jusquiame noire, *potyles ;* du styrax, *styrax ;* du musc, *moschus ;* de l'ambre, *ambar ;* du myrte, *myrtus ;* du laurier, *laurus ;* de la marjolaine, *marjorana ;* du romarin, *ros marinus ;* du coq ou costum, *costum.*

Nous ne pouvons exposer ici toutes les prières et toutes les cérémonies en usage chez les Orientaux ; nous renvoyons

ceux qui voudraient les connaître en détail à l'*Eucologe grec* publié par le père Goar, pages 637 et 643, et au *Traité de l'ancienne discipline de l'Église pour la célébration des divins offices*, par D. Edmond Martène, ch. XXII, § 3, ordre VII, p. 262.

CHAPITRE III.

VASES SERVANT A CONTENIR LES SAINTES HUILES.

Indépendamment des grandes ampoules servant dans la cérémonie du Jeudi-Saint, saint Charles Borromée reconnaît deux autres espèces de vases pour les saintes huiles : ceux avec lesquels on les portait, pour être distribuées dans les églises plébanes *(ecclesiæ plebanæ)*, qui peuvent être assimilées, sous certains rapports, à nos églises de canton, et ceux qui appartenaient à chaque paroisse particulière.

Le saint archevêque de Milan les décrit les uns et les autres avec cette précision et cette multiplicité de détails qu'on trouve toujours dans ses instructions, lorsqu'il s'agit d'objets servant au culte.

Voici en quels termes sont formulées les prescriptions pour les vases des églises particulières :

« Dans chaque paroisse, il y aura deux vases pour le saint chrême et l'huile des catéchumènes, et deux vases servant pour l'Extrême-Onction. Ils seront faits et ornés comme cela est prescrit dans le *livre des instructions*. Le motif qui fait demander deux vases de chaque espèce, c'est que les uns doivent être vidés et parfaitement nettoyés pour recevoir les huiles nouvellement consacrées le Jeudi-Saint, et qu'on ne doit pas se servir pour cela de vases profanes. On conservera dans les autres les saintes huiles anciennes dont on peut avoir besoin dans sa paroisse, jusqu'à ce que les nouvelles soient apportées.

« Les petits vases de la paroisse dans lesquels doivent être conservées les saintes huiles, si l'on ne peut les avoir en argent, seront faits en étain très-fin, et on les conservera toujours dans un état parfait de propreté.

« On en aura trois de forme ronde, tout à fait semblables entre eux, et de manière à former un triangle à la base.

« Un couvercle unique couvrira ces trois vases ; il les emboîtera un peu et les environnera entièrement. Lorsqu'on les ouvrira, il ne se divisera pas, mais sera retenu en un seul point par une charnière. Le tout sera ainsi découvert.

« Ce couvercle, quoique unique, décrira trois cercles ; il aura intérieurement trois cavités et sera bombé à l'extérieur. Les cavités sont destinées à recevoir les étoupes dont on se servira dans les saintes fonctions. Sur chaque cercle, à l'intérieur comme à l'extérieur, on gravera des lettres, pour faire distinguer les saintes huiles les unes des autres.

« On conservera dans l'un des vases le saint chrême, dans un autre l'huile des catéchumènes.

« Sur le premier, c'est-à-dire sur celui du saint chrême, on gravera les lettres C H R ; les lettres C A T H seront formées sur le second.

« Dans le troisième vase on en placera un plus petit, qui sera fait en argent, en étain ou en bois de saule, et on le fermera d'un couvercle.

« Ce vase contiendra le sel, et il sera disposé de manière que, sans courir le danger de mêler ou de répandre les saintes huiles, on puisse le retirer, lorsqu'il s'agira de renouveler le sel.

« On fera en bois de noyer ou en toute autre matière solide, un étui avec son couvercle; il sera façonné au tour, et on le couvrira entièrement de cuir. Le couvercle, garni aussi de cuir, aura des gaufrures dorées. L'étui et le cou-

vercle seront en outre tapissés intérieurement d'un ornement en soie blanche.

« Cet étui, sans compter la hauteur du couvercle, sera un peu plus bas que les vases, de manière qu'ils puissent être facilement ouverts sans qu'il soit nécessaire de les en sortir.

« On devra avoir un sachet ou une bourse en soie blanche, et l'on s'en servira dans le cas où, avec l'autorisation de l'évêque, on pourrait conférer le Baptême dans une autre église, parce que l'église paroissiale serait trop éloignée.

« Le vase pour l'Extrême-Onction sera fait en argent ou en étain très-pur et très-fin, et il devra être séparé des autres vases des saintes huiles; son couvercle, légèrement creusé au milieu, sera fixé de manière à n'en être pas séparé lorsqu'on l'ouvrira. L'inscription que l'on y gravera sera celle-ci : EXT. VNCT.

« Ce vase sera aussi placé dans un étui, et on le portera dans une bourse en soie de couleur violette, de la même forme que celle du saint chrême et de l'huile des catéchumènes; le fond en sera rond comme une petite rose, et elle aura, en outre, des cordons pour pouvoir être suspendue au cou du prêtre (1). »

(1) « Vascula parochialis ecclesiæ, ad usum sacra olea servandi, ubi præ inopia ex argento fieri non possunt, e stanno puro, eoque nobiliori fient; tam perpolita mundaque omnino sint.

« Tria autem parentur, forma rotunda, atque ejus modi, quæ inter se nulla plane dissimilitudine sint; atque sic quidem apte coagmentata, conjunctave, ut trianguli figuram exhibeant.

« In omnibus vasculis simul contegendis operculum unum solidum adhibeatur, ita confectum, ut et paululum vasculorum contegendo undique capiat, et cum illa aperiuntur, hoc non disjungatur, sed in una parte fixum hæreat, totumque vasculorum opus aperiatur.

« Id operculum, etsi totum solidum unumque, est triplici tamen cir-

Les vases dans lesquels doivent être transportées les saintes huiles, dans les églises plébanes, sont ainsi désignés :

« Les vases aux saintes huiles, pour les églises plébanes,

culo distinctum, triplicique concavitate ab interiori parte constans, rursus ab exteriori paululum eminens, quæ concavitas usui sit ad reponendum bombicem quo sacrum oleum opertum est, cum illud postea ad ministerium adhibetur, et intrinsecus et extrinsecus uno quoque circulo litteras aperte expressas habeat, quibus uniuscujusque sacri olei vasculum distincte internoscatur.

In uno vasculo sacrum oleum chrismatis asservetur.

In altero oleum catechumenorum.

Operculum vasculi sacri chrismatis insculpitur his litteris CH. S.

Alterum, quod vasculum olei catechumenorum, insculpitur CATH.

In tertio vasculo, alterum vasculum quod minusculum sit ex argento, aut stanno, aut salice, inseratur operculo contectum.

In hoc ipso vasculo, sal asservetur, ut cum sal renovari opus est, hoc exiguum vasculum inde tuto depromatur, periculum evitetur sacri olei effundendi aut permiscendi.

Cotyla præterea, quam scutulam dicunt, e nuce aliave materia solida opere tornatili, cum operculo fiat, totamque corio contegatur, cujus operculum corio intectum ornatu aliquo impresso atque inaurato decoretur.

Tum scutula et operculum a parte interiori aliquo ornamento serico albo vestiatur.

Quæ ita confecta sit ut paulo depressior quam vasculi altitudo quo facilius aperiatur, neque necesse sit inde depromi.

Sacculus e serico confectus sit albo colore, si quando usu venerit, in locis montuosis, facultate ab episcopo data, baptismum ministrari in alias ecclesias, quam in parochiali quæ remotior sit.

Vasculum sacri olei extremæ unctionis ex argento aut stanno pretiosiori sit, idque a reliquis sacrorum oleorum vasculis separatum.

Cui operculum in medio paulisper concavum affixum ita sit, ut cum vasculum aperietur non disjungatur. Ejus inscriptio hæc sit : EXT. VNCT.

Ad hoc vasculum asservandum scatula item, ut supra, adhibeatur.

Sacculus item sericus, coloris violacei, cujus forma sit eadem, quæ

seront suffisamment grands pour le nombre d'églises particulières auxquelles les distributions doivent être faites.

« Ils seront d'argent ou du moins d'étain fin, et marqués des lettres précédemment indiquées, de manière qu'il n'y ait pas d'erreur possible.

« Ils auront la forme d'une fiole et seront munis de deux bouchons : l'un s'introduira dans l'ouverture du vase, l'autre en couvrira le col à l'extérieur ; ils fermeront tous les deux hermétiquement à vis, afin que l'huile ne puisse pas se répandre.

« Une boîte servira à porter ces vases lorsqu'on enverra les prendre à l'église cathédrale, au temps de Pâques.

« La boîte sera en bois et divisée en trois compartiments, et l'on placera dans chacun d'eux l'un des vases, que l'on aura soin d'envelopper d'étoupe.

« Elle sera extérieurement recouverte de cuir et garnie à l'intérieur de soie rouge ; un couvercle la fermera et il sera légèrement bombé à l'extérieur. Elle aura une serrure ; et quand on viendra pour recevoir les saintes huiles, on la présentera ouverte, et le ministre de la cathédrale, après avoir rempli les ampoules, pourra la fermer en appuyant légèrement sur la partie supérieure. Elle ne pourra être ouverte ensuite qu'avec la clef, conservée par le prévost (1). »

sacculo præscripto vasis chrismatis et sacri olei catechumenorum constituta est.

Fundum habeat, forma non quadrata, sed rotunda, instar parvulæ rosæ ; et ordulas item sic oblongas ut parocho animarumve curatori usui esse possint ad vasculum collo appendendum. *Acta ecclesiæ mediolanensis, sive sancti Caroli Borromæi institutiones et decreta.* Paris, Jean Jost, 1645, in-f°, lib. II, *De sacramentis,* c. I, art. 16 et suivants, p. 51.

(1) Vascula sacrorum oleorum usui plebanæ ecclesiæ grandia sint pro ecclesiarum quibus distribuenda sunt numero.

Quæ vascula argentea sint aut saltem e stanno pretiosiori, litteris,

On suit encore à peu près les règles tracées par saint Charles, et les vases aux saintes huiles diffèrent peu de ceux dont on se servait à Milan sous son épiscopat.

Chez nous, les petits vases conservés dans chaque église pour les usages ordinaires ont une forme cylindrique et sont fermés par un couvercle plat qui se visse sur le cylindre. Un trou assez étroit est pratiqué dans le couvercle et sert à introduire dans le vase la virgule qu'on emploie dans certaines circonstances pour faire les onctions. Dans les cas ordinaires, c'est avec le pouce qu'elles doivent être faites; et pour cela on dévisse le couvercle et on introduit le doigt dans le cylindre pour l'imprégner d'huile.— Le vase contenant l'huile des catéchumènes est ordinairement réuni à celui du saint chrême. Ils sont l'un et l'autre placés dans une petite boîte métallique de forme carrée, surmontée d'un couvercle pyra-

ut infra, inter se distincta quibus singula sacra olea internoscuntur.

Instar phialæ sint, operculoque duplici integantur, uno quod in os vasis inseratur, altero quo vasis collum extrinsecus tegatur, quod utrumque in gyrum oblique torqueutur ut iis ita firmiter opertis oleum sacrum effundi nequeat.

Capsulam habeat quæ servandis portandisque sacro oleorum vasculis usui sit, cum ad ea ab ecclesia cathedrali accipienda, stato Paschæ tempore mittetur.

Ea capsula e ligno sit, in tresque partes distincta, ut in singulis partibus unumquodque sacri olei vasculum cum bombacio apte collocetur.

Corio decenti, undique pro integumento muniatur, ornatoque serico rubro intrinsecus circumvestiatur.

Operculum habeat ejus modi quod extrinsecus planum non sit, sed forma paulo eminentiori.

Clave et sera ita claudatur, ut cum, ad accipienda sacra olea portatur, aperta tradita possit a cathedralis ministro, postquam in olea tradiderit claudi digito paululum, a superiori ejus parte presso, nec aperiri subinde alia clave queat, quam illa ipsa quæ apud præpositum asservatur. *Acta ecclesiæ mediolanensis*; ibid., p. 52.

midal, au-dessus duquel s'élève une petite croix. Sur le vase du saint chrême sont gravées les lettres S · C · *(sanctum chrisma)*; sur celui de l'huile des catéchumènes, les lettres O · S · *(oleum sanctum)*. Les mêmes lettres sont reproduites sur le couvercle de la boîte; ce couvercle est fixé par une charnière. Une plaque percée de deux ouvertures circulaires sert intérieurement de plafond à la boîte, et c'est par ces ouvertures qu'y pénètrent et y sont retenues les ampoules. On peut les en retirer lorsqu'on le juge à propos. Quelquefois, on joint dans la même boîte aux deux ampoules précédentes une troisième ampoule contenant l'huile des infirmes, ce qui n'empêche pas d'en avoir une à part pour l'administration de l'Extrême-Onction. — La boîte est assez souvent fixée sur un plat métallique sur lequel sont reçues les gouttes d'huile, s'il en tombe quelques-unes. La hauteur de chaque ampoule isolée est de 45 millimètres environ et son diamètre de 50 millimètres.

Le vase spécial contenant l'huile des infirmes, fait de la même manière que les deux autres, est renfermé ordinairement comme eux dans une boîte métallique de forme carrée; il existe cependant encore des ampoules pour l'Extrême-Onction qui ont pour étui une petite boîte cylindrique en carton, recouverte de cuir. Le couvercle de l'ampoule porte les lettres O · I · *(oleum infirmorum)*. Les mêmes lettres sont écrites sur l'étui. Lorsqu'il s'agit de porter à la fois le viatique et l'Extrême-Onction à un malade, des curés se servent d'un ciboire disposé à cet effet. Le nœud qui se trouve au milieu de la tige est creux et se divise en deux parties, que l'on peut réunir ou séparer à volonté au moyen de vis pratiquées sur leurs bords : c'est dans la partie inférieure qu'est contenue l'huile des infirmes. Cette partie est fermée par un couvercle plat, et une virgule assez courte, surmontée d'une petite croix, y est introduite par une ou-

verture ronde, comme dans les ampoules ordinaires. Ces sortes de ciboires ne paraissent pas très-anciens; on n'en fait pas un grand usage, ils sont peu commodes.

Les ampoules servant pour la consécration des saintes huiles, ainsi que celles dans lesquelles elles sont remises aux archiprêtres et aux doyens, sont ordinairement plus ou moins renflées au milieu. Un couvercle cylindrique les fermant à vis à l'extérieur, il n'y a pas de bouchon à l'intérieur, comme le prescrivait saint Charles pour sa province.

Dans le diocèse de Beauvais, les archiprêtres de Noyon, de Senlis, de Compiègne et de Clermont distribuent les saintes huiles aux doyens ou curés de canton de leur archiprêtré. Pour se les procurer, ils envoient à l'évêché, le samedi, veille des Rameaux, trois grandes ampoules, qu'ils font reprendre la semaine de Pâques par un ecclésiastique dans les ordres sacrés, délégué par eux à cet effet. Le doyen distribue les saintes huiles aux curés de son canton. Cette distribution se fait dans l'église même, avec une certaine pompe; une messe solennelle est chantée, et si un assez grand nombre de fidèles se trouvent alors réunis, un discours relatif à la cérémonie leur est adressé. Les doyens de l'arrondissement de Beauvais prennent directement pour leur canton les saintes huiles au secrétariat de l'évêché.

Bien avant saint Charles, les petites ampoules avaient une forme cylindrique, et celle des catéchumènes, probablement aussi celle des infirmes, étaient réunies à celle du saint chrême. On lit, en effet, dans un inventaire des ducs de Berry, datant de 1416: « un cresmier d'argent véré à trois estuiz pour mettre le saint chrême (1) »; le nom d'étui donné aux ampoules renfermées dans le chrémier indique

(1) M. de Laborde, *Notice des émaux du musée du Louvre*, 2e part., *Glossaire*, au mot CRESME, p. 273.

bien ici leur forme. — Il est fait mention dans l'obituaire de Notre-Dame de Paris de 1492 d'un « chresmeau à trois tournelles dont le pié est en façon de boîte pour mettre pain à chanter (1). »

Saint Charles prescrit de faire *en argent* ou *en étain* les ampoules grandes et petites. Ce ne sont pas là les seules matières que l'on ait employées pour la confection des vases aux saintes huiles. L'on en faisait en verre, en cristal, en étain, en cuivre doré, en argent, en vermeil, en or et en pierres précieuses.

Du temps d'Optat de Milève, l'on conservait quelquefois les saintes huiles dans de simples vases de verre. Optat rapporte, en effet, au livre II^{e}, chapitre XIX, de son *Traité contre les Donatistes*, que des hommes appartenant à la secte ayant un jour, dans un sentiment de mépris et de haine, jeté par la fenêtre, sur un tas de cailloux, un vase de verre rempli de saint chrême, on le retrouva ensuite aussi entier que s'il avait été reçu par la main des anges (2).

Ne pourrait-on pas considérer comme une ampoule destinée à contenir des saintes huiles le charmant petit vase trouvé à l'abbaye de St-Évroult (Orne) et reproduit par la gravure à la page 567 de l'*Abécédaire d'architecture religieuse* de M. de Caumont ? Il est en cristal de roche et paraît dater de la fin du XIII^{e} siècle ; sa hauteur est de 9 centimètres environ et l'épaisseur des parois de 6 à 8 millimètres ; une rosace à quatre feuilles en orne la panse en avant comme en arrière, et deux anses sont adaptées sur les côtés. Le couronnement se compose d'un cercle et d'un élégant couvercle à charnière

(1) *Obituarium Ecclesiæ Parisiensis*, dans le IV^{e} volume du *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, p. 102. Paris, Crapelet, 1850.

(2) Migne, *Cours complet de Patrologie*, t. XI, l'unique d'Optat de Milève, col. 972.

en vermeil incrusté de perles, d'améthystes, de grenats, et portant une petite boule à la partie supérieure ; une bande de vermeil, également ornée de pierres et ciselée, s'applique sur les anses du vase pour en assujettir plus solidement le couronnement.

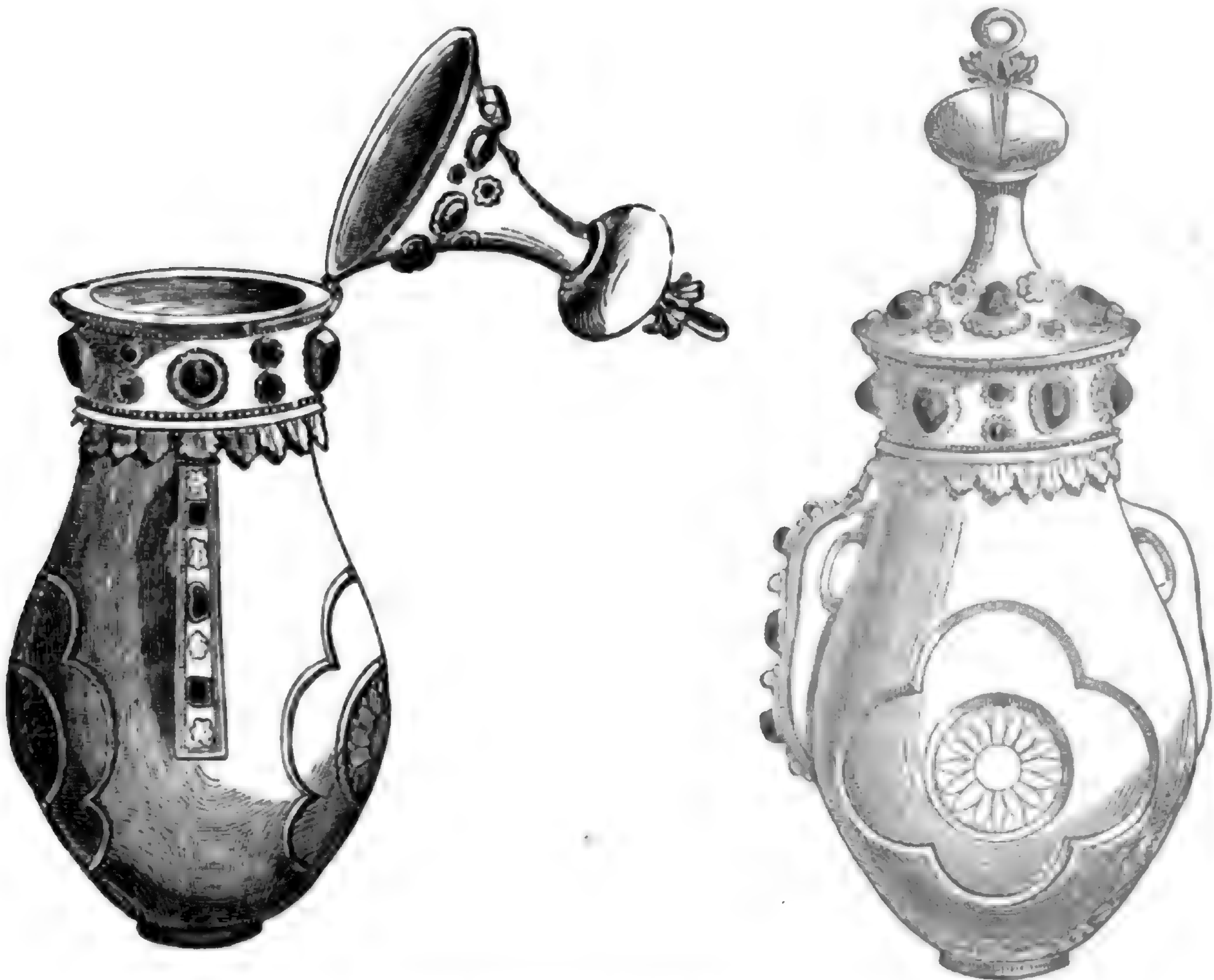

VASE TROUVÉ A SAINT-ÉVROULT.

On trouve portées dans l'inventaire de St-Paul de Londres : *Tres ampullæ argenteæ cum chrismate et oleo non ponderatæ* (1).

(1) Dugdale, *Monasticum anglicanum*, IIIe vol., 3e part., p. 310.

Les trois grands vases aux saintes huiles dont on se servait en 1523, dans l'église de Laon, étaient en argent. Voici comme les décrit un inventaire dressé à cette époque : *Tria vasa magna argentea, facta instar phialarum ; in quarum prima solet poni sacrum chrisma, in secunda sacrum oleum et in tertia oleum infirmorum, et solent recludi in armario quod est juxta piscinam, et in summitate operculi cujuslibet est fragrum deauratum, ac super prædictum operculum scriptum quid in singulis vasis continetur. Super autem pedem cujuslibet sunt insignia. In quolibet illorum vasorum est longa virga argentea in more coclearis facta, ad extrahendum liquorem ex eis.* « Trois grands vases d'argent en forme de fioles. Dans le premier, on a coutume de conserver le saint chrême, dans le second l'huile sainte, dans le troisième l'huile des infirmes. Ils sont ordinairement renfermés tous les trois dans l'armoire voisine de la piscine. Au sommet du couvercle de chacun d'eux est un bouton doré ; sur le couvercle même est inscrit ce que le vase contient ; au pied sont figurées des armoiries. Dans l'intérieur plonge une longue verge d'argent en forme de cuiller, faite pour extraire la liqueur (1). »

Deux pontificaux anglais, l'un de Jumiéges et l'autre de Rouen, datant tous les deux de 1100 ou 1200, font mention d'une ampoule d'or servant pour la consécration du saint chrême, et d'une ampoule d'argent dont on faisait usage pour celle de l'huile des catéchumènes (2).

Jérôme Rubens raconte, dans l'*Histoire de Ravenne*, que l'archevêque Maximien donna deux vases d'or dans lesquels

(1) E. Fleury, *Inventaire de la cathédrale de Laon*, p. 47, et Didron, *Annales archéologiques*, t. XIX, p. 190.

(2) Martène, *De antiqua ecclesiæ disciplina in divinis celebrandis officiis*, cap. XXII, art. 3, p. 242. Lyon, 1706.

on conservait le saint chrême, et qu'il en subsistait encore un portant l'inscription suivante :

SERVVS CHRISTI MAXIMIANVS ARCHIEPISCOPVS
HOC CHRISMARIVM AD VSVM FIDELIVM FIERI IVSSIT.

Les chrémiers, dans lesquels on renfermait les petites ampoules, étaient quelquefois d'une grande richesse. Dans l'inventaire de l'église d'York est inscrit un *chrismatorium argenti ornatum et deauratum datum Richard Sirope* (1). L'inventaire de la cathédrale de Lincoln décrit en ces termes un chrémier que possédait cette église : « Un chrismatorium en argent doré en dedans et en dehors, ayant seize images émaillées avec dix petits contreforts sans clochetons. Des créneaux règnent autour du couvercle, lequel est surmonté de deux croix et d'une crête. Il y a trois vases à l'intérieur pour renfermer les saintes huiles et le chrême, du don de William Sketon, autrefois trésorier de l'église de Lincoln. Ce chrismatorium pesait 27 onces (2). »

Les ampoules elles-mêmes étaient couvertes de pierreries ; il est fait mention dans le même inventaire de Lincoln de trois ampoules : une pour le saint chrême, une pour l'huile sainte ou des catéchumènes, une pour l'huile des infirmes ; celle du saint chrême et celle de l'huile des infirmes étaient dorées et enrichies de pierres précieuses. Elles avaient toutes les trois une petite cuiller qui pénétrait en dedans et se terminait par un gland (3) ; c'est le petit instrument que nous connaissons sous le nom de virgule.

Le mot ampoule, employé pour les vases aux saintes huiles,

(1) Dugdale, *Monasticum anglicanum*, t. III, 1[re] part., p. 170.
(2) Id., *ibid.*
(3) Id., *ibid.*

vient du latin *ampulla*, qui signifie une bouteille à gros ventre. Les grandes ampoules dont on se sert dans les cérémonies du Jeudi-Saint ont en effet cette forme, et on l'a peut-être donnée aussi dans les premiers temps aux plus petites. On trouve *ampulla* avec cette signification dans les *Capitulaires* de Charlemagne, livre Ier, n° 58 : *Præsbyter in cœna Domini tres ampullas secum deferat, unam ad chrisma, alteram ad oleum ad catechumenos, tertiam ad infirmos* (1).

L'on a fait quelquefois aussi usage, pour les désigner, du terme générique de flacon, ainsi qu'on le voit dans les comptes royaux de 1327. « Pour un estoy pour mettre et porter le flacon au cresme X N S (2). » Dans le catalogue de la cathédrale d'York, les grands vases destinés à contenir les saintes huiles sont nommés *phialæ* « fioles » ; seulement au nom s'ajoutent quelques mots qui indiquent leur usage : *Item tres magnæ phialæ ex argento quarum duæ sunt pro oleo infirmorum et tertia deaurata pro chrismate* (3).

Quant aux mots *crémier*, *cresmeau*, *crismate*, *chrismatorium*, ils ne s'appliquent pas ordinairement aux ampoules mêmes, mais à la boîte dans laquelle elles sont contenues. Nous pouvons ajouter aux passages que nous avons déjà cités les mentions suivantes : l'inventaire de la chapelle de Windsor enregistre : *Unum chrismatorium argenteum cum tribus ampullis in eo contentis* (4). Le concile de Worcester de 1240,

(1) Migne, *Cours complet de Patrologie*, t. XCVII, le Ier des *OEuvres de Charlemagne ;* colonne 710, n° 58.

(2) De Laborde, *Notice des émaux du Louvre*, 2e part., *Glossaire*, au mot Cresme, p. 233.

(3) *Inventarium omnium jocalium, vasorum... ad ecclesiam eborum pertinentium ;* dans le *Monasticum anglicanum* de Dugdale, t. Ier, 1re part., p. 170.

(4) *Monasticum anglicanum*, t. III, 2e part., p.

dans l'énumération qu'il fait des vases et ornements servant aux cérémonies de l'église, porte « un chrismatorium décent et convenable », *chrismatorium decens et honestum* (1). Le concile de Merton, *à l'article des ornements de l'Église*, énumérant les objets qui, dans la province de Cantorbéry, appartiennent au curé et ceux qui appartiennent aux paroissiens, indique un chrismatorium parmi les derniers : *Pixis ad hostias conservandas, chrismatorium ad parochianos pertinent supradicta* (2).

(1) *Concil. Vigorniense*, anno 1240, cap. I, dans la *Collection des Conciles*, par Hardonin, t. VIII, col. 331.

(2) *Concil. mertonense* anni 1300. *De ornamentis ecclesiæ*, dans la *Collection des conciles*, par Hardouin, t. VIII, col. 1213.

CHRONIQUE.

Assises scientifiques de l'Institut des provinces à Angers. — L'Institut des provinces avait été bien inspiré, quand il avait confié à M. d'Espinay la présidence des assises scientifiques qui viennent d'avoir lieu à Angers ; elles ont été très-suivies et très-intéressantes et auraient pu se prolonger deux jours de plus, car toutes les communications préparées n'ont pu être entendues, et l'on n'a pu discuter que très-imparfaitement les questions relatives *aux progrès les plus utiles et les plus immédiatement réalisables.*

M. de Caumont avait tracé le programme des assises dans le discours suivant prononcé à l'ouverture de la session :

« Messieurs,

« L'Institut des provinces a créé, dès les premiers temps de son existence, des *Assises scientifiques* où devaient être traitées toutes les questions intéressant les progrès moraux et matériels de chacune des régions de la France.

« Ces réunions ont été importantes ; quelques-unes ont donné lieu à la publication de comptes-rendus d'un immense intérêt ; toutes ont été fécondes et d'une incontestable utilité.

« Nous venons aujourd'hui transporter ces assises dans la riche province de l'Anjou et réclamer le concours de la population éclairée de ce pays, depuis longtemps justement renommé pour la variété de son sol et de ses produits, les aptitudes et l'esprit distingué de ses habitants.

« M. d'Espinay vous a soumis un programme de questions à discuter ; vous avez pu les examiner et en préparer les solutions. Outre ces sujets spéciaux à l'Anjou, nous avons mis depuis

longtemps à l'étude une série de questions relatives à la *décentralisation* et à son avenir ; nous avons pensé que toutes les régions devaient être à leur tour consultées sur ce grand problème de réorganisation qui intéresse si vivement nos provinces, problème de la solution duquel dépend notre régénération tout entière.

« Il ne faut pas, en effet, que tout se concentre dans un seul rayon d'absorption ; la province a le droit de réclamer sa part de la vie sociale, sa place dans le domaine politique et intellectuel, son rayon dans le foyer de lumières qui vivifie la France ; voilà ce que nous réclamerons toujours au nom de la justice et de l'égalité, au nom du droit, au nom des principes fondamentaux de la Société.

« Il faut que l'on puisse être écrivain, homme politique, savant, artiste, financier, ailleurs qu'à Paris.

« Mais pour développer ces aptitudes diverses, la circonscription départementale est un milieu trop étroit ; comme l'a dit un écrivain dont les pensées nous paraissent très-justes et devoir être souvent méditées : « Il nous faut avec une expansion de la vie locale des centres où puissent se développer plus librement l'intelligence et les intérêts. »

« Ainsi, pour l'enseignement, le public d'un chef-lieu n'offre pas aux professeurs d'assez forts retentissements pour exciter l'effort de généreuses ambitions ; dans les arts, le public d'un chef-lieu n'est pas assez nombreux, assez varié, assez riche pour récompenser un compositeur, un peintre, un musicien ; dans la science, toute invention s'exporte, s'exploite à Paris, par la raison qu'on ne rencontre pas un assez vaste théâtre en province.

« Que l'on suppose, au contraire, six ou sept départements réunis en une seule région, centre politique, intellectuel et industriel, résumant des intérêts multiples, des forces grandissant par leur juxtaposition, des lumières rayonnant dans un foyer commun, tout se proportionne au développement du nouveau théâtre ouvert à l'esprit et à la matière. L'intelligence se sent à l'aise, la science se féconde, l'industrie multiplie

ses créations, et les carrières publiques ou privées offrent aux hommes de mérite des positions qui les retiennent sur un sol désormais fertile.

« J'ai déjà, depuis longtemps, exprimé ces idées au sein de nos congrès et nos assises scientifiques.

« Au congrès tenu à Chartres en 1869, j'ai essayé de déterminer les bases qui serviront à établir les *circonscriptions régionales ;* mais en pareille matière rien ne doit être livré au hasard ou à l'arbitraire, car toute division qui n'aurait pas en elle-même sa raison d'être, n'aurait ni force ni durée. Nous vous inviterons donc, Messieurs, à étudier de nouveau la question ; vos réponses seront réunies et comparées à celles que nous avons déjà recueillies ailleurs, et l'on en tiendra grand compte dans le projet définitif des circonscriptions régionales qui doit être prochainement arrêté.

« Nous avons aussi à rechercher quelles sont les améliorations les plus utiles et les plus immédiatement réalisables pour le beau pays de l'Anjou.

« Nous en ferons l'objet de *vœux*, qui seront, en quelque sorte, les *cahiers* de notre réunion provinciale.

« Ce peu de mots suffit, Messieurs, pour vous faire comprendre ce que sont les *Assises de l'Institut des provinces ;* beaucoup moins importantes que les congrès scientifiques, elles n'ont pas moins d'utilité qu'eux ; elles ont même sur eux l'avantage d'avoir pour objectif une région déterminée et circonscrite, dont il est facile d'embrasser l'ensemble et d'étudier les besoins. Si nous ajoutons que les plus simples renseignements seront reçus avec reconnaissance, que chacun de vous est invité à exprimer son opinion sur les questions proposées et à donner des communications sur tous les objets qui peuvent intéresser les sciences, les arts et les lettres, vous nous permettrez d'espérer que les assises scientifiques de l'Anjou, présidées par notre savant et dévoué confrère M. d'Espinay, auront dans ce pays le même intérêt, la même utilité que dans d'autres régions de la France où elles ont déjà fait appel aux lumières des hommes d'étude et de bon vouloir. »

M. Jeannin, vétérinaire du haras d'Angers, a présenté un travail extrêmement remarquable sur les progrès de l'agriculture dans l'Anjou, et un autre sur la marche de la peste bovine dans le même pays ; pendant une heure entière, M. Jeannin a vivement intéressé l'Assemblée.

M. Le Royer a posé quelques questions qui ont provoqué de nouveaux renseignements de la part de M. Jeannin.

M. de Caumont a fait l'histoire des cartes agronomiques en France ; il a expliqué pourquoi elles sont encore si peu avancées, pourquoi, après trente années d'essais, on n'en connaît encore que quelques-unes d'ébauchées, et pourquoi les sociétés agricoles ont pris si peu de part à ce grand et utile travail. Il a terminé en proposant des mesures propres à en accélérer la confection.

Un grand nombre de mémoires avaient été adressés en réponse aux questions du programme ; ils ont été lus ou analysés.

Sur la demande de M. de Caumont, on a nommé pour l'Anjou une commission de décentralisation qui se réunira sous la présidence de M. d'Espinay.

L'Institut des provinces a tenu deux séances générales administratives dans lesquelles six membres titulaires et trois membres étrangers ont été élus. Nous citerons parmi les élus les archéologues dont les noms suivent :

MM. *Ed. Frère*, conservateur de la bibliothèque publique de Rouen ;
l'abbé *Colas*, président de la société des bibliophiles et conservateur du musée céramique de la même ville ;
Godard Faultrier, conservateur du musée d'Angers.

Les trois autres membres titulaires nommés appartiennent à l'ordre des sciences physiques et naturelles.

Les membres étrangers élus proposés par M. le comte Menabrea, ministre du royaume d'Italie, sont :

MM. le comte *Rosa*, sénateur d'Italie, directeur des fouilles exécutées à Rome ;
le comte *Miniscalchi*, sénateur du royaume d'Italie, à Vérone ;

M. le chevalier *Ch. Promis*, professeur émérite d'architecture à l'Université de Turin.

L'Institut a entendu le rapport de M. de Caumont sur l'impossibilité où se trouve la direction d'organiser, cette année, la XXXVIIIe session du congrès scientifique de France. Elle devait se tenir à Châlons-sur-Marne ; l'administration municipale avait mis avec empressement une somme de 3,000 fr. à la disposition de la commission d'organisation. M. Ponsar avait été nommé secrétaire-général, mais les événements ont rendu impossible à Châlons la réunion annoncée. Dans cet état de choses, M. de Caumont avait pensé à tenir cette session au Mans : M. Chardon, membre du conseil général, M. Guéranger, M. Hucher et d'autres savants bien connus eussent été d'excellents organisateurs, et on se rappelle combien fut intéressante et féconde la session qui eut lieu au Mans en 1839, il y a trente-deux ans. Mais les temps ne sont plus les mêmes et, après mûre réflexion, M. Chardon a déclaré ne pouvoir se charger du secrétariat général, dans une lettre dont il a été donné lecture.

Après ce rapport, l'Institut a renoncé, pour cette année, à réunir le congrès scientifique.

M. Le Royer a demandé si les réunions qui avaient lieu depuis vingt-trois ans à Paris, sous la direction de l'Institut des provinces, seront bientôt reprises; il a rappelé le bien qu'elles ont fait et l'importance qu'elles ont eue, importance qui a décidé, quinze ans après leur existence, le ministre de l'instruction publique à en organiser de semblables à la Sorbonne. M. de Caumont a répondu que, depuis deux ans, il a remis la direction de ce congrès à M. Calemard de La Fayette, auquel il appartient d'apprécier si cette réunion doit être maintenue depuis les événements qui ont sensiblement modifié les rapports de la province avec Paris. Il ne veut en aucune manière préjuger la question ; il doit déclarer pourtant que plusieurs des membres qui la composaient en ont demandé la suppression ou la translation dans une autre ville que Paris : à Versailles, à Orléans, ou ailleurs. Il appartient à la commission directrice

des quinze membres dont fait partie M. Le Royer, de décider la question. La perte inattendue et très-regrettable de M. Le Roy-Perquer, secrétaire de cette commission, et la dissémination des membres qui la composent retarderont la décision demandée par M. Le Royer : ce sera probablement en 1872 seulement que l'on pourra prendre un parti.

Congrès archéologique de France à Angers. — La ville de Vendôme, cruellement éprouvée par la guerre allemande depuis qu'elle avait demandé le congrès archéologique, a désiré que la session qui lui avait été accordée fût remise à l'année 1872. En conséquence, le conseil de la Société française pensa qu'il pourrait réunir le congrès à Angers en 1871. M. d'Espinay voulut bien accepter les fonctions de secrétaire-général de la session, et en prépara le programme conjointement avec M. Godard-Faultrier, inspecteur de la Société pour le département de Maine-et-Loire et conservateur du musée d'antiquités.

L'ouverture du congrès fut fixée au lundi 19 juin et eut lieu sous la présidence de Mgr Freppel, évêque d'Angers, qui prononça le discours suivant :

« Messieurs,

« Je suis heureux d'avoir été appelé à souhaiter la bienvenue aux membres du congrès archéologique de France. En choisissant la ville d'Angers pour y tenir la session de cette année, vous avez été attirés vers notre belle et riche province par les monuments de tout genre qu'elle offre aux recherches de la science. Chaque âge de l'histoire, en s'enfuyant vers l'éternité, a laissé après lui, sur le sol de l'Anjou, la trace des hommes et des événements qui s'y sont succédé. Mais, si ce vaste champ d'étude appelait de lui-même votre attention, les savants distingués et consciencieux qui se sont appliqués à l'explorer dans tous les sens mériteraient de notre part cet honneur et cet encouragement. Nos antiquités angevines ont été fouillées avec autant de sagacité que de persévérance; et, depuis la paléon-

tologie jusqu'à l'épigraphie, il en est résulté un ensemble de travaux que je m'abstiens de louer, parce que je risquerais de blesser la modestie de plusieurs d'entre ceux qui me font l'honneur de m'écouter en ce moment.

« Soyez donc les bienvenus, Messieurs, sur cette terre d'Anjou, si hospitalière à tous ceux qui viennent la visiter. Aussi bien nous apportez-vous le concours d'une expérience déjà longue, et les lumières d'une société qui a fait ses preuves. Étudier nos antiquités nationales, demander aux monuments les données qu'ils peuvent fournir sur le caractère des temps passés, recueillir ces témoignages épars sur la surface du sol ou bien enfouis jusqu'ici dans les entrailles de la terre, les rapprocher entre eux, contrôler les uns par les autres et les codifier en quelque sorte, pour remonter ainsi des faits aux lois générales qui ont présidé au développement de l'art et de l'industrie humaine: voilà le but que vous vous êtes proposé. Par là vous travaillez à nous faire, à côté de l'histoire écrite, l'histoire monumentale de la France.

« Tel est, en effet, l'objet propre de l'archéologie : elle sert d'auxiliaire à l'histoire qu'elle complète en la confirmant. Les ouvrages faits de main d'homme suppléent à l'absence de documents écrits ; et là où le parchemin fait défaut ou se tait, les monuments élèvent la voix et tiennent un langage compris de tous. C'est ce que disait déjà le prophète: *Lapis de pariete clamabit et lignum quod inter juncturas ædificiorum est respondebit* (1) : La pierre parlera du haut de la muraille, et le bois qui fait la jointure des édifices répondra à ceux qui l'interrogent.

« Tel âge reculé se dérobe à nos yeux dans la nuit des temps ; quelques hachettes en silex viendront déchirer le voile et faire revivre devant nous tout une civilisation éteinte. Les érudits s'embarrassent dans les calculs d'une chronologie inextricable : il suffira, pour trancher le nœud gordien, de deux ou trois médailles émergeant du sol qui les tenait cachées depuis

(1) Habacuc, II, 11.

des siècles. Un bas-relief sortant de dessous terre, un sarcophage contre lequel la pelle de l'ouvrier est venue se heurter inopinément, une fresque délivrée du badigeon qui la couvrait, c'en est assez quelquefois pour fixer une date jusque-là incertaine, pour refaire une généalogie restée incomplète, pour redresser une opinion trop facilement acceptée, pour rendre au souvenir un événement ou un nom tombé dans l'oubli. C'est ainsi que les sciences humaines s'éclairent l'une par l'autre et se prêtent un mutuel appui pour former cette vaste et magnifique synthèse que le génie de l'homme est appelé à construire ici-bas, au prix de mille efforts et sous la main de Dieu qui le guide.

« L'archéologie est la confirmation de l'histoire, comme elle en est le complément. Avant de confier à l'écriture le souvenir de ce qu'il a dit et de ce qu'il a fait, un peuple a coutume de le graver sur les murs de ses édifices, de ses palais et de ses temples. Ce que la plume ou le style savent dire dans la langue qui leur est propre, le ciseau et le pinceau de l'artiste le répètent dans une autre langue plus expressive encore, la langue des monuments. Il y a là un deuxième témoin, non moins irrécusable que le premier, car il est sans passion; nul artifice n'a de prise sur sa sincérité; il reste froid et immobile comme le marbre ou la pierre. En les confrontant l'un avec l'autre, on arrive à une certitude qui éloigne toute contestation.

« Je comprends mieux la *Somme* de saint Thomas, quand je la vois s'incarner, pour ainsi dire, dans la pierre et s'épanouir en cathédrale du moyen-âge. Les alignements de Carnac m'en disent plus sur l'époque celtique que ne sauraient faire toutes les dissertations. Pour ne parler que de l'ordre des choses auquel je dois m'intéresser davantage, quel auxiliaire plus puissant pour l'apologétique chrétienne que l'archéologie? Jamais je n'oublierai l'impression que je ressentis en voyant, pour la première fois la dogmatique chrétienne, gravée sur les sarcophages du musée de Latran ou bien ébauchée à grands traits sous les voûtes surbaissées des catacombes de Rome. Oui, c'étaient bien là nos institutions divines, nos sacrements, nos

dogmes tels que je les avais trouvés dans les ouvrages des premiers Pères de l'Église. En même temps qu'il s'imprimait au cœur des peuples, l'Évangile prenait corps sous la main des pieux artistes qui en traçaient les linéaments sur la tombe des martyrs; pour quiconque interroge ces monuments échappés à l'action du temps, la tradition resplendit avec un caractère d'évidence qui défie le préjugé et désarme la mauvaise foi. Il en est de l'histoire profane comme de l'histoire sacrée : partout la pierre ou la toile confirment le parchemin; et leurs témoignages réunis recomposent à nos yeux le passé du genre humain.

« Je ne puis donc qu'applaudir aux efforts d'une science qui a pour objet l'étude des monuments de l'antiquité.

« Laissez-moi ajouter qu'il y a là également une idée morale qui me frappe en raison de son importance et de son actualité.

« En recueillant avec un soin pieux tous les débris de l'histoire, vous réagissez contre une tendance trop commune à notre époque, celle de ne tenir aucun compte du passé et de briser violemment tous les fils de la tradition. Ce qui nous manque aujourd'hui, parmi tant d'autres choses, c'est le respect de l'antiquité. Pour ma part, je ne connais pas de plus grande marque d'infirmité d'esprit que de renfermer le drame de l'histoire dans un petit cercle d'années, et de ne rien voir en dehors de cet horizon étroit. Un pareil dédain du passé n'est propre qu'à nourrir l'orgueil, c'est-à-dire la moins excusable et la plus stérile de toutes les passions.

« Non ! l'humanité, dans ce qu'elle a de grand et de beau, ne date pas de quatre-vingts ans : par delà ce court espace de temps elle a vécu de longs siècles, forte et glorieuse; et, si elle a trop souvent semé sa route de sang et de larmes, je trouve aussi à chacune de ses étapes des lumières et des vertus. Tous, nous devons au passé la meilleure partie de nous-mêmes, nous lui devons notre langue, notre patrie, nos mœurs et nos croyances, ce qui a marqué notre place dans l'histoire et notre rang sur la scène du monde. Quels que soient nos mérites propres, nous vivons du travail des générations qui nous ont précédés, et

c'est leur héritage qui fructifie dans nos mains. A elles l'honneur d'avoir creusé péniblement les sillons où nous jetons, à notre tour, la semence de l'avenir ; car il n'est pas de découverte qui n'ait été préparée par de longues et de patientes recherches, pas de progrès dont les sueurs de nos pères n'aient fécondé le germe, pas d'institution ni d'œuvre puissante qui ne plonge ses racines dans la tradition, et chaque fois qu'un siècle se lève à l'horizon de l'histoire, ce sont les lumières des âges précédents qui viennent former au-dessus de son berceau l'étoile destinée à éclairer sa marche.

« Tant il est vrai, Messieurs, que nous bénéficions tous du passé, et que ses grandeurs sont les nôtres ; les rabaisser, c'est nous déprécier nous-mêmes, c'est nous ravir nos gloires de famille ; car l'humanité est un vaste corps dont nous sommes tous les membres, et c'est notre patrimoine que l'on diminue chaque fois qu'on met au compte de nos ancêtres une vertu de moins ou une faiblesse de plus.

« C'est dans cet esprit que vous travaillez, étudiant le passé pour éclairer le présent et préparer l'avenir, et vous tenant ainsi à égale distance de la routine et de l'utopie : de la routine, qui se cantonne aveuglément dans des formes passagères et n'en veut sortir à aucun prix, qui ne comprend pas qu'un siècle puisse avoir son caractère, sa physionomie propre ; de l'utopie, qui veut tout refaire à neuf, prétend opérer sur les peuples comme sur une matière première, et ne vise à rien moins qu'à effacer du sol tout vestige de la tradition pour y écrire, comme sur une table rase, le plan et les espérances d'un avenir chimérique. Dans la science comme dans toute autre chose, le progrès, je le répète, est à égale distance de la routine et de l'utopie : c'est là, Messieurs, que vous le cherchez, et c'est là que vous le trouverez.

« Et pourtant je n'oserais pas affirmer que les préoccupations de l'heure actuelle ne porteront aucun préjudice à vos travaux. Montaigne disait que les troubles sont mauvais grammairiens : puissent-ils être meilleurs archéologues !... Mais, j'ai tort de parler de troubles dans une ville restée calme et paisible,

malgré des excitations de plus d'un genre. Rien ne viendra entraver les discussions pacifiques de la science dans une cité qui pouvait se glorifier autrefois d'être l'Athènes de l'Ouest; et qui doit aspirer à le redevenir.

« Poursuivez donc le cours de vos études si fécondes et si intéressantes, en prenant pour devise ces paroles de saint Augustin, par lesquelles je termine :

« Nos recherches et nos découvertes nous ont coûté bien des labeurs ; puissent-elles n'être pas sans fruit : *Magno labore quæsita et inventa sunt ; sit labor noster fructuosus* (1). C'est mon souhait et mon espoir »

La salle offrait de magnifiques photographies rapportées d'Italie par M. de Laurière, d'Angoulême. Quand on a vu cette exposition, on peut se dispenser d'aller à Ravenne, « cette ville de Ravenne plus curieuse que Rome, à certains égards. » D'autres photographies reproduisaient les tapisseries anciennes du Mans, de Saumur, d'Angers. M. de Farcy a exposé de grandes et curieuses tapisseries dans les cloîtres de la préfecture et les tapisseries de la cathédrale St-Maurice étaient exposées dans les cloîtres de la cathédrale. M. Parot a ouvert devant le congrès un tombeau mérovingien, en pierre d'une complète conservation, qui faisait partie des nombreux sarcophages mérovingiens trouvés place du Raliement, ancien cimetière dont le niveau a été abaissé par suite des embellissements du quartier.

Les séances ont offert un grand intérêt. M. Godard a lu un mémoire sur les tombes en plomb trouvées, il y a quelques années, dans le tracé du chemin de fer. M. Parrot a présenté une revue générale de toutes celles qui sont provenues de la place du Raliement et dont un grand nombre sont creusées dans des frises sculptées, ayant appartenu à des monuments romains. Ce mémoire a donné lieu à une discussion animée à laquelle a surtout pris part M. l'abbé Chevalier, de Tours.

M. l'abbé Tiercelin, de Jouarre (Marne), a vivement intéressé par son exposé oral de toutes les découvertes dernièrement

(1) In Psalm. CIII.

faites dans cette petite ville, dont un mémoire de M. de Caumont révéla en quelque sorte, il y a trente ans, les cryptes mérovingiennes si curieuses, si peu connues auparavant.

Aujourd'hui les remarquables tombeaux de pierre de Jouarre sont connus dans toute l'Europe, et M. l'abbé Tiercelin aura eu sa bonne part dans cette illustration ; car ses patientes recherches ont rectifié bien des erreurs et il a pu déterminer à quels *personnages mérovingiens* les tombeaux avaient appartenu.

Il a pu retrouver à quelle femme appartenait le tombeau dont le sarcophage fut recouvert au XIII[e] siècle par la belle statue dont le musée plastique, commencé à la préfecture de Caen par la Société française d'Archéologie, possède un bon moulage exécuté par les soins de M. Le Harivel Du Rocher.

M. L. Gaugain a présenté l'état des recettes, et, grâce à sa bonne administration, la Société a pu voter un assez grand nombre d'allocations. M. G. Bouet a pu soumettre au congrès les dessins qu'il a faits en Anjou.

Enfin, M. d'Espinay a fait une conférence sur l'abbaye du Ronceray, sur l'ancien hôpital Saint-Jean et sur quelques autres monuments d'Angers.

M. Cattois devait prendre la parole et plusieurs autres personnes étaient inscrites pour traiter diverses questions mises à l'ordre du jour. M. Cattois est un de nos archéologues les plus instruits ; ses nombreux voyages en Italie et ses publications bien connues justifiaient le désir que le congrès avait de l'entendre.

L'examen des monuments d'Angers, dirigé par MM. d'Espinay et Godard-Faultrier, a occupé plusieurs visites ; mais le temps était si bien employé que les séances n'en ont nullement souffert.

Nous ne pouvons indiquer ici les discussions et les sujets traités, mais le compte-rendu, confié à la rédaction de M. le secrétaire-général d'Espinay, ne laissera rien à désirer.

Parmi les allocations accordées, nous citerons :

200 fr., pour la restitution de la crypte de Sillé-le-Guillaume (Sarthe).

200 fr., pour les fouilles du théâtre gallo-romain de St-Cibardeau (Charente).

150 fr., pour dégagement du donjon de Brionne (Eure).

100 fr., pour l'exploration de la station *Segora* (Maine-et-Loire).

100 fr., pour l'exploration de Jouarre.

100 fr., pour des fouilles aux environs de Nantes.

Le congrès, considérant qu'il est urgent de poursuivre sérieusement les études qui se rapportent aux temps gallo-romains, attendu que les changements qui s'opèrent chaque jour à la surface du sol rendent cette étude plus difficile, arrête que l'*Abécédaire d'archéologie romaine* de M. de Caumont, dernière édition, publiée par M. Le Blanc-Hardel, sera offert aux bibliothèques publiques des villes suivantes :

Châteauroux.	Mayenne.
Niort.	Le Mans.
La Roche-sur-Yon.	Saumur.
Angers.	Tours.
Laval.	Angoulême.

D'autres livres d'archéologie ont été distribués à l'occasion du congrès à plusieurs bibliothèques, notamment à celle de Bagnoles (Gard), qui doit son accroissement et sa bonne organisation à M. Allègre, membre de la Société.

M. d'Espinay a montré combien il a étudié les textes de l'histoire angevine et les monuments qui s'y rapportent. Ses appréciations sont aussi basées sur une observation nouvelle des caractères de l'appareil qui n'avaient pas été suffisamment analysés, ce qui l'a conduit à modifier les dates attribuées à plusieurs monuments d'Angers et du département de Maine-et-Loire. Depuis sa résidence à Angers, M. d'Espinay a pu revoir tous les édifices un peu importants de ce département et les étudier avec le tact et le dévouement qu'il apporte dans toutes ses études.

M. Godard-Faultrier de son côté a traité une grande partie des questions du programme avec le talent d'observation dont il a depuis longtemps donné des preuves. La session de 1871 aura donc été utile pour le progrès des études archéologiques en Anjou.

Découvertes gallo-romaines à Toulouse.—M. Esquié a communiqué à l'Académie de Toulouse une note sur les constructions anciennes récemment découvertes dans la partie de cette ville comprise entre la rue de la Bourse et la place du Pont.

Après avoir donné une description détaillée des substructions mises à découvert, soit par suite de la reconstruction des maisons de la rue du Pont et de la rue de l'Écharpe, soit pour l'établissement de l'égout de la rue du Pont et la mise en place des tuyaux de la nouvelle distribution d'eau dans la rue Peyrolières, l'auteur de la note conclut en disant que s'il est difficile d'affirmer d'une manière absolue à quels édifices appartenaient ces substructions, on peut cependant dire, d'ores et déjà, que l'égout trouvé à l'angle *sud-ouest* de la rue de la Bourse, sous la maison de M. Lambrigot, faisait partie du vaste réseau d'égouts établis, pendant la période gallo-romaine, pour l'assainissement de la ville.

Quant aux autres constructions anciennes, découvertes entre la place d'Assézat et celle du Pont, bien qu'elles offrent, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, des dispositions semblables à celles des théâtres antiques, l'auteur de la note ne peut cependant admettre qu'elles aient fait partie d'un édifice de ce genre. La situation de ces constructions à l'entrée de la place du Pont qui, sous la domination romaine, était probablement le point culminant et en quelque sorte le centre de cette partie de la ville, limitée à cette époque, au nord, par le port Saint-Pierre et au sud, par le Château Narbonnais; la position de ces constructions anciennes placées en quelque sorte à l'extrémité de l'aqueduc romain dont on aperçoit encore des traces, rues de Cugnaux, des Tisserands, etc., et qui aboutissait à la ville en passant sur le pont aujourd'hui détruit et désigné sur les anciens plans de Toulouse, par M. Jounin de Rochefort, trésorier de France, publiés en 1750 sous le titre de *Ruines du pont Viel, dit de Pedauco:* toutes ces données, jointes aux modes de constructions en béton et aux enduits avec brique pilées employés sur toutes les parties intérieures, portent à supposer que les constructions découvertes entre la place d'Assézat et celle du

Pont appartenaient à un vaste *castellum aquæ* (réservoir), dans lequel on emmagasinait, pour les distribuer dans la ville, les eaux fournies par les nombreuses sources du coteau de la Cépière. Il pense également, ainsi que les Romains avaient l'habitude de le pratiquer dans les édifices de cette nature, qu'à ce castellum était peut-être annexé un établissement de bains publics important.

M. de Clausade a fait observer qu'indépendamment des monuments fixes ou bâtis, dont ces fouilles ont permis de dresser les plans, on a découvert aussi divers objets mobiliers non adhérents au sol, et surtout un grand nombre de monnaies de toutes les époques historiques de Toulouse. Parmi ces monnaies, M. de Clausade signale une médaille grecque, en argent, qu'il a fait passer sous les yeux de l'Académie.

De nombreuses observations ont démontré, et l'expérience le confirme chaque jour, que le sol sur lequel est bâtie la ville moderne de Toulouse s'est successivement exhaussé ; il paraît se diviser en deux couches distinctes, d'un mètre environ chacune, par rapport aux objets enfouis, et notamment des monnaies qu'elles renferment.

D. C.

Numismatique.— Des ouvriers occupés à travailler dans le bois des Piquets, situé à Norolles près de Lisieux, appartenant à M[me] veuve Avisse, ont trouvé il y a quelques jours une médaille gauloise en or (un statère) d'une conservation remarquable. Cette médaille offre sur le droit la tête d'Apollon Bélénus et sur le revers, le bige dirigé par un aubige tenant de la main droite le *stimulus* ou fouet ; à l'exergue, un méandre.

Une autre monnaie, d'or qui est une quart de statère, a été rencontrée aux environs d'Hermival, près de Lisieux.

Enfin une troisième monnaie d'or, citée par M. de Caumont dans sa *Statistique*, a été trouvée à Mesnil-Mauger.

La médaille trouvée à Norolles, a été acquise par M. Delaporte, membre de la Société française d'Archéologie, à Lisieux.

A. P.

Notice sur l'ancien couvent des Pénitents de Bernay (Eure), par M. F. Malbranche. Extrait de la *Revue de la Normandie*. Rouen, Cagniard, 1869; 80 pages gr. in-8°.

Saint François d'Assise, après avoir institué les Frères-Mineurs ou Cordeliers et les Clarisses, fonda le Tiers-Ordre destiné aux personnes vivant dans le monde. Un rameau de ce tiers-ordre, adoptant la vie monastique, devint le *Tiers-Ordre régulier* ou les *Pénitents*. Les divers couvents de Pénitents établis en France formèrent la *Congrégation gallicane*.

En 1490, un couvent de cette congrégation s'établit à Bernay là où existait d'abord un ermitage de St-Lubin. Guillaume Filleul, bourgeois de Lisieux, dota en 1531 ce couvent de St-Lubin de Bernay, qui était alors dans les bois proche l'église Notre-Dame-de-la-Couture, mais qui fut transféré, en 1657, à l'autre extrémité de la ville, près la porte de Rouen, puis ramené dix ans après dans son lieu d'origine, où il resta jusqu'à la Révolution.

Lorsqu'en 1611 un chapitre, tenu à Paris au couvent de Picpus, divisa la Congrégation gallicane en quatre provinces, les couvents de Normandie formèrent la province de Neustrie ou de St-Yves, organisée seulement en 1639; alors le couvent de Bernay était presque inhabité. En 1639, il n'avait plus un seul religieux. Ce couvent abandonné fut envahi par les bourgeois de Bernay, qui y installèrent momentanément un *lieu de santé*, c'est-à-dire un hôpital pour la peste. Les maladies épidémiques tiennent une large place dans l'histoire de Bernay au XVII[e] siècle, et M. Malbranche donne d'intéressants détails historiques sur ce sujet dans cette monographie très-approfondie. Mais l'ordre des Pénitents rentra dans ce couvent qui fut habité par des religieux assez nombreux au siècle dernier.

Nous ne pensons pas qu'aucun autre des couvents de cet ordre existant en Normandie ait été l'objet d'un travail aussi sérieusement élaboré. L'historien des arts n'a rien à noter dans les chroniques de monastères essentiellement pauvres et sans luxe d'architecture; mais l'histoire des mœurs et des idées populaires, des habitudes privées et des coutumes locales a sa

large part dans les récits où M. Malbranche raconte les vicissitudes de l'humble couvent de St-Lubin de Bernay.

Trois cents années de l'existence intime d'une de nos villes normandes sont déroulées d'une façon intéressante dans ce très-bon chapitre d'histoire locale, qui a paru d'abord dans la *Revue de la Normandie*. L'auteur, scrutateur patient des archives et des vieux documents, a ajouté au tirage à part quatre pages de pièces justificatives qui n'ont point paru dans les cahiers de la *Revue*.

BORDEAUX.

Les sires de La Ferté-Bernard depuis le XI^e siècle, par M. L. Charles (1).

M. L. Charles, membre de la Société française d'Archéologie, a publié sous le titre que nous venons de transcrire, un travail sérieux que nous devons recommander à nos lecteurs ; M. Charles est d'ailleurs assez connu pour que tout ce qui sort de sa plume soit considéré comme consciencieusement fait et comme précieux pour l'histoire locale.

« Dans un premier essai, dit-il lui-même, nous avions cherché « à esquisser l'histoire féodale de La Ferté, mais nous avions pris « pour base des assertions avancées au XVII^e et au XVIII^e siècle, « répétées et imprimées depuis et toujours de confiance. Les « documents nous manquaient alors pour exercer sérieusement « une vérification et pour nous convaincre que les historiens « provinciaux se piquaient peu d'impartialité, il y a deux cents « ans, et mettaient facilement leur imagination au service de « leurs sympathies locales. Mais depuis cette époque, déjà éloi« gnée de nous, nous avons pu recueillir beaucoup de nouveaux « renseignements. M. de Lestang, notre collègue à la Société « d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, a bien voulu nous « faire profiter de ses recherches sur le Maine, recherches per« sévérantes et fructueuses, — le Bulletin de la Société en fait

(1) Le Mans, typographie d'Edmond Monnoyer, libraire-éditeur, 1870.

« foi, — poursuivies durant de longues années à la Bibliothèque
« et aux Archives impériales. M. Manceau, conservateur de la
« bibliothèque du Mans et notre collègue aussi, a eu pour nous
« la même obligeance et a fouillé à notre profit cette riche bi-
« bliothèque et les archives de la Sarthe.

« Nous devons beaucoup aussi à l'amitié de M. Gaston Dubois,
« élève de l'École des chartes, aujourd'hui attaché à la Biblio-
« thèque impériale. Il nous a communiqué de nombreux extraits
« qui nous étaient inconnus, et nous a signalé notamment l'in-
« tervention du pape Grégoire IX en faveur de la veuve et des
« enfants de Hugues, le trouvère, seigneur de La Ferté, dans
« la première moitié du XIII[e] siècle.

« Grâce à ce bienveillant concours, trop précieux pour que
« nous ne nous en montrions pas aussi reconnaissants que nous
« le sommes, les documents ne nous ont plus fait défaut. Leur
« nombre prouve que les faits et les personnages secondaires
« n'ont pas toujours échappé à l'histoire, et qu'avec de la pa-
« tience et du temps, on obtient sur ce sujet plus qu'on n'est
« porté à l'espérer. Pour les époques lointaines du XI[e] siècle,
« du XII[e], du XIII[e], tout ce qui est sorti du Chartrier des cou-
« vents, jette un jour singulier sur la physionomie des petites
« provinces où ces couvents étaient situés, sur leurs habitants
« et leur histoire. Les dons faits aux monastères ont valu à leurs
« auteurs d'échapper à l'oubli. On trouve dans certaines chartes
« les noms de personnes, et des listes de témoins qui se ren-
« contrent ailleurs ; tout cela se complète et s'éclaircit mutuel-
« lement. On reconnaît ainsi qu'au moyen-âge, à côté et au-
« dessous de ces grandes individualités qui ont confisqué jus-
« qu'ici toute l'attention à leur profit, il y en a eu d'autres plus
« humbles qui se sont agitées dans une sphère plus restreinte,
« mais absolument de la même façon que les premières. Dans
« la société féodale, il y a hiérarchie complète : après le roi,
« les grands feudataires ; après ceux-ci, les petits : en bas
« comme en haut, les mêmes passions, les mêmes intérêts,
« et l'on peut presque dire le même pouvoir, à une échelle dé-
« croissante. »

On voit par ces deux pages combien les consciencieuses recherches de M. L. Charles méritent d'être lues et combien elles renferment de documents nouveaux sur l'histoire locale.

DE CAUMONT.

NÉCROLOGIE.— *Mort de M. Payen, membre de l'Institut.*— Le savant M. Payen, membre de l'Académie des sciences, professeur au Conservatoire des arts et métiers, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture de France, commandeur de la Légion d'Honneur, vient d'être enlevé au monde savant par une attaque d'apoplexie. On connaît les nombreux travaux de M. Payen, ses recherches approfondies sur la fabrication du sucre de betteraves, sur la panification et, en général, sur toutes les substances alimentaires. M. Payen a aussi pris une grande part aux progrès agricoles comme secrétaire de la Société centrale de Paris, par son bon vouloir et son empressement à populariser les connaissances utiles. Outre son enseignement au Conservatoire des arts et métiers, il a fait des conférences d'un haut intérêt au Cercle agricole de Paris et dans un grand nombre de réunions, notamment au congrès des délégués des Sociétés savantes dirigé par l'Institut des provinces. Pendant quinze années M. Payen y a fait connaître les progrès accomplis dans la chimie et souvent il y a présidé la classe des sciences physiques et naturelles. En 1855, M. Payen vint à Caen pour présider une des séances du congrès de l'Association normande ; ce fut en son honneur surtout que l'Association organisa un banquet par souscription dans l'ancienne église de St-Étienne. La vue que nous offrons représente cette réunion au moment où M. de Caumont, alors directeur de l'Association et président du banquet, portait un toast en l'honneur de M. Payen, qui était assis près de lui. M. Payen est mort à 78 ans; il a conservé jusqu'à la fin une activité prodigieuse. L. M.

Mort de M. Yemeniz, membre de l'Institut des provinces, inspecteur de la Société française d'Archéologie, à Lyon. — La Société française d'Archéologie vient de perdre un de ses doyens et de ses membres les plus estimés dans

BANQUET OFFERT A M. PAYEN PAR L'ASSOCIATION NORMANDE EN JUILLET 1855.

Digitized by Google

la personne de M. Yemeniz, de Lyon, dont les belles collections ont été longtemps visitées par les connaisseurs de toute la France. Les nombreux et longs services rendus aux arts et à l'archéologie par M. Yemeniz l'avaient fait admettre au nombre des membres de l'*Institut des provinces*. Dans les derniers temps de sa vie, M. Yemeniz avait été obligé de renoncer à l'étude; il s'était même décidé à vendre une partie de ses précieuses collections dans l'impossibilité où il était de s'en occuper. Toutefois, il avait conservé et rempli jusqu'à sa fin ses fonctions d'inspecteur de la division de Lyon pour la Société française d'Archéologie.

Mort de M. Le Roy-Perquer, de l'Institut des provinces et de la Société française d'Archéologie.—M. Le Roy-Perquer, secrétaire-général du congrès des délégués des Sociétés savantes dirigé par l'Institut des provinces, vient de mourir inopinément à Bléville, près du Havre, où il passait la belle saison. M. Le Roy-Perquer est bien connu pour le concours dévoué qu'il avait prêté à l'Institut des provinces et par ses travaux littéraires. Il avait entrepris un travail immense, le catalogue raisonné des soixante-dix volumes publiés par le Congrès scientifique de France depuis son origine. Ce travail, d'une grande utilité, aurait demandé des années; mais il avait été commencé avec courage et il eût été achevé, si notre confrère avait vécu, car il y avait pris goût et s'en occupait constamment. M. Le Roy-Perquer avait rempli avec talent, en 1849, les fonctions de secrétaire de la section de littérature et philosophie au congrès scientifique de Chartres.

A Paris, au congrès des délégués ses rédactions y ont toujours été remarquées par leur correction et leur précision. La perte de M. Le Roy-Perquer est irréparable pour l'Institut des provinces surtout, mais aussi pour toutes les sociétés savantes auxquelles il appartenait.

DE CAUMONT.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE TENUE AU MANS,

LE 14 JUIN 1871,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

La Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques a tenu, le 14 de ce mois, dans une des salles de la mairie du Mans, une séance à laquelle ont assisté : M. Tassin, préfet de la Sarthe, et Mgr Fillion, évêque du Mans, tous deux membres honoraires de la Société ; M. de Caumont, directeur général ; M. le comte de Mailly, inspecteur divisionnaire ; M. Hucher, inspecteur pour le département de la Sarthe ; M. l'abbé Chevereau, vicaire général ; M. l'abbé Livet, curé du Pré ; M. Chardon, membre du conseil général ; M. le vice-président honoraire Jousset-Desberries ; M. Léopold Charles, correspondant du ministère de l'Instruction publique ; M. l'abbé Voisin, M. l'abbé Albin, M. le vicomte de Cumont, M. Rousseau et M. Rodier, architecte, tous membres de la Société.

Parmi les personnes étrangères à la Société, on remarquait Mlle Lepeltier, MM. Boisseau, président du tribunal civil ;

35

Leguicheux, de Fresnay; Vérel, de l'Angevinière; le baron Clouet, Peau-Saint-Martin, juge de paix; Lecomte, Garnier, Boëteau, l'abbé Charles, Gasté et Gaumé.

Nous devons mentionner d'une manière particulière la présence de M. Bouet, de Caen, dessinateur, architecte et membre du conseil général de la Société française.

M. le comte de Mailly, président de droit, ouvre la séance; mais après quelques mots bien sentis, il insiste pour que Mgr Fillion prenne le fauteuil de la présidence.

M. Hucher indique l'ordre du jour de la séance.

M. Léopold Charles, de La Ferté, lit une note sur l'emploi: 1° d'une somme de 100 fr. accordée, en 1868, pour la restauration de l'église de Souvigné, et d'une autre somme de 200 fr. votée, en 1869, à Chartres, pour la restauration de l'hôtel-de-ville de La Ferté-Bernard.

L'église de Souvigné appartient au commencement du XVI^{e} siècle; elle est voûtée en lambris, cloués sur charpente, peints au-dessus du chœur; on y voit les quatre évangélistes et les quatre grands docteurs dans une ornementation d'arabesques et d'oiseaux, le tout assez bien conservé; on ne pouvait songer, avec les faibles allocations dont on disposait, à tenter la restauration de ces peintures; on a eu la sagesse de se borner à quelques travaux très-urgents, notamment la réparation de la charpente en mauvais état, et de la toiture qui faisait eau sur le lambris peint et le pourrissait; c'est de la conservation toute simple et d'un effet incontestablement utile.

On remarque dans cette église un arc surbaissé de 4 mètres 20 centimètres d'ouverture séparant le chœur de la nef; c'est un exemple encore intact, d'une disposition assez ordinaire dans nos églises rurales, et dont on aperçoit des arrachements visibles dans plusieurs d'entre elles.

Il reste encore quelques vitraux peints, notamment un

tympan représentant le Père éternel accompagné d'anges musiciens, et un saint Sébastien.

L'hôtel-de-ville de La Ferté-Bernard, ancienne porte de ville, du plus grand effet, est trop connue pour que nous en fassions ici la description ; M. Charles l'a d'ailleurs décrite et reproduite bien souvent, soit dans le *Bulletin monumental*, peu après le Congrès de 1869, à Chartres, soit dans son excellent travail sur les sires de La Ferté ; il en a fait passer sous les yeux de l'assemblée une fort bonne photographie.

La Société française a bien voulu allouer une somme de 200 fr. à la restauration de cette belle porte ; l'État et le département ont joint leurs efforts, et aujourd'hui ce monument est doté d'un escalier de service renfermé dans une élégante tourelle, qui semble un membre nécessaire de sa construction. C'est M. Darcy, architecte de la Commission des monuments historiques près le ministère des beaux-arts, qui a été chargé de cet important travail, qu'il a dirigé avec infiniment de tact et d'habileté.

Cette porte s'appelait Porte-St-Julien, parce que la statue de ce saint y figurait dans une niche, dont il reste encore le cul-de-lampe délicatement ouvragé. La statue de Notre-Dame existe toujours du côté de la ville. C'est la seule porte de la vieille enceinte qui ait survécu, et elle le doit à son appropriation municipale datant de 1703.

M. Chardon donne ensuite une description sommaire des maisons de la Mâcle et du Volier, récemment détruites au Mans, comme étant comprises dans le passage de la nouvelle rue qui unira le quartier du Pré à la place des Jacobins. On sait que la maison de la Mâcle doit son nom à cette figure en losange, évidée au centre qu'on appelle mâcle dans la langue du blason.

Cette figure, placée au-dessus de la porte d'entrée, con-

stituait les armoiries du Tréanna, antique famille bretonne qui a donné plusieurs dignitaires au chapitre du Mans à la fin du XV[e] siècle et au commencement du XVI[e].

La Société française, d'accord avec la Commission archéologique de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, a fait reproduire par la photographie les parties les plus curieuses de ces maisons. La maison du Volier se faisait surtout remarquer par une *aula* ou *camera* de grande dimension, dont les ouvertures en plein-cintre, d'un grand caractère, portaient le sceau du XII[e] siècle. Enfin, pour achever l'œuvre de conservation, le musée d'archéologie du Mans a fait l'acquisition des pierres de la porte de la maison de la Mâcle, du linteau d'une autre porte et d'une assez belle boiserie du style de la Régence.

M. Chardon, qui a naguères apprécié avec esprit le rôle que remplirent dans le monde des arts et de la société polie, au XVII[e] siècle, les frères Fréart de Chantelou, ces célèbres amis du Poussin et du Bernin (1), examine ensuite plusieurs beaux groupes de statues du Maine, dus à leur libéralité ou à leur influence artistique, notamment les groupes de St-Martin des églises de Château-du-Loir et d'Écommoy, et d'Hercule et d'Antée du château du Lude.

Jusqu'à présent, aucune description de ces statues n'avait été publiée ; leurs auteurs étaient restés inconnus, ou du moins l'attribution qui avait été faite de l'un d'entre eux à un sculpteur manceau était erronée.

M. Chardon présente d'abord la description et l'histoire du St-Martin de Château-du-Loir, groupe équestre en terre cuite et en plâtre, œuvre d'art plutôt que de sainteté, due à la générosité de M. de Chantelou, placée le 10 novembre

(1) Cf. *Les frères Fréart de Chantelou*, par M. Chardon. Le Mans, in-8°, 1867.

1688 au sommet de la partie architecturale du grand autel de l'église St-Martin de cette ville. La démolition de cette église, lors de la Révolution, fit descendre la statue de son piédestal élevé ; exposée à toutes les intempéries de l'air, sans aucun abri, elle subit une destruction partielle et perdit le *Pauvre* demandant l'aumône aux pieds du saint à cheval, qui faisait partie de ce groupe. C'est dans cet état incomplet qu'elle a été habilement réparée, il y a quelques années déjà, et replacée dans l'église St-Guingalois de Château-du-Loir, à l'entrée de sa curieuse crypte. Grâce aux registres de la fabrique de l'église de Chateau-du-Loir, M. Chardon a découvert le nom de l'auteur de ce groupe, qui rappelle les belles œuvres de l'Italie ; ils disent qu'il est « *l'ouvrage de* « *Barthélemi de Melo, sculpteur du Brabant espagnol*, *et* « *qu'il a été fait sur le modèle de Carrache.* » M. de Chantelou appréciait fort ce dernier et avait fait copier à Rome, dès 1643, par un des Lemaire, une *Pieta* de cet artiste, encore aujourd'hui dans l'église St-Benoît du Mans.

Le nom de Barthélemy de Melo est peu connu en France ; M. Chardon, à l'aide des *Mémoires sur les sculpteurs et architectes du Pays-Bas* de Philippe Baëst, à l'aide de Nagler et de Thomassin, établit qu'il était un artiste de Flandres, attiré à Versailles vers 1670, à l'exemple de Philippe Buyster d'Anvers, de Girard Vangestal de Bruxelles, de Martin Desjardins de Bréda, et passe en revue les œuvres qu'il avait laissées, soit dans le jardin de Versailles, soit dans les églises de Paris. Il remet ainsi en pleine lumière un sculpteur, dont le nom ne figure dans aucun des historiens de l'art dans notre pays.

Indépendamment du groupe du *saint Martin* de Château-du-Loir, M. Chardon lui attribue aussi le saint Martin de l'église d'Écommoy, qui n'en est que *la replica.* On attribuait, dans le Maine, à un sculpteur manceau, du nom

de Mongendre, cette œuvre encore intacte aujourd'hui et également due à la générosité de M. de Chantelou. M. Chardon explique comment cette confusion a pu naître.

M. de Chantelou avait chargé Mongendre d'élever de 1689 à 1692 le rétable, la partie architecturale de l'autel de cette église sur le modèle de celui de Château-du-Loir ; mais ce ne fut pas à lui qu'il confia le soin d'en sculpter les statues en ronde-bosse ou les bas-reliefs, ainsi que le prouve M. Chardon à l'aide de documents conservés encore au château de Fontenailles, aujourd'hui la propriété de M. le marquis d'Effiat, alors celle de M. de Chantelou.

« MM. de Melo et Pasquier, sculpteurs de Paris, ont « arrivé céans, le dimanche 24 septembre 1690, pour tra- « vailler à faire le bas-relief de St-Étienne et pour y placer « les figures de saint Martin, saint Paul et sainte Françoise, « et y ont séjourné jusqu'au 1er avril 1691 », disent les comptes de l'homme d'affaires. M. Chardon passe en revue les curieuses péripéties qu'ont subies cet autel et ces statues ; puis il examine, soit au point de vue de leur famille, soit au point de vue de leurs œuvres, la série des Mongendre, sculpteurs, peintres, menuisiers manceaux, pendant tout le XVIIe siècle, et qui s'est perpétuée même jusqu'à la fin du XVIIIe. Il montre, d'après les rétables sculptés par eux, et leurs tableaux encore subsistant à Meurcé, à St-Vincent-des-Prés, etc., que c'étaient d'habiles praticiens, mais de modestes artisans provinciaux, ne s'étant jamais élevés aux sublimes hauteurs de l'art, et incapables par conséquent d'être les auteurs de la plus belle œuvre du Maine au XVIIe siècle, qu'on attribuait cependant à un Mongendre, l'*Hercule terrassant le Géant Antée*, un des beaux ornements de la terrasse du splendide château du Lude, que M. le marquis de Talhouët a naguères si heureusement fait restaurer, sous la direction de notre concitoyen M. Delarue.

La cause unique de cette attribution traditionnelle était le monogramme :

(MB ou BM).

inconnu de Brulliot, inscrit sur le socle de ce groupe de deux lutteurs de marbre, enlacés comme deux serpents, et dont l'allure fait songer au Milon de Crotone, du Puget.

M. Chardon, outre l'impossibilité résultant de la comparaison de cette statue avec les œuvres connues du Mongendre, prouve que ce monogramme ne se rapporte pas même à aucun de leurs prénoms, Jean, Nicolas, Noël, les seuls qu'ils aient portés.

Au lieu d'attribuer à ces auteurs apocryphes ce groupe qu'il croit imité de l'antique, il voit encore là une œuvre de Barthélemi de Mélo, dont le monogramme ne peut être autre que celui que porte la statue.

Lapides clamant, dit-il en terminant, et après avoir établi combien il est vraisemblable qu'Henry de Daillon, duc du Lude, ait employé pour décorer son château l'artiste recommandé par M. de Chantelou, maître d'hôtel du roi, comme lui, un des vieux seigneurs de la cour de Louis XIV et gouverneur de Château-du-Loir, ville à peine éloignée du Lude de quelques lieues.

Telle est l'étude que M. Chardon a développée avec un vrai talent et un rare bonheur, devant la compagnie qui a manifesté sa satisfaction par plusieurs salves d'applaudissements.

Ainsi renaissent une à une les œuvres naguères oubliées de nos artistes nationaux.

Ainsi s'éclairent et s'illuminent, sous les rayons pénétrants que projettent l'érudition, la critique et l'archéologie, nos reliques provinciales qu'un dédain immérité a trop longtemps tenues dans l'oubli.

Les œuvres d'art sont l'honneur du pays : les mettre en lumière, honorer leurs auteurs, c'est s'honorer soi-même comme province, c'est honorer la France devant l'Europe qu'il faut habituer plus que jamais à nous regarder comme le pays du goût et du génie artistique.

M. Rodier, architecte, inspecteur diocésain, soumet à la compagnie un travail intéressant de restauration des cryptes de Sillé-le-Guillaume ; la plus grande de ces cryptes s'étend sous tout le transept et sous les trois chapelles absidiales ; elle sert en ce moment de magasin et d'entrepôt de vins. Il s'agirait de la rendre au culte, sa destination première. Il est résulté de cette singulière appropriation d'un édifice religieux, des dégradations qui, s'exerçant sur les bases du monument, pourraient en compromettre la solidité.

On projette de rétablir les fenêtres bouchées en ce moment, d'enlever le salpêtre des voûtes et des murs, et de rendre à cette crypte, la plus vaste peut-être du pays, son caractère et sa valeur architectonique.

M. Rodier présente un plan fort satisfaisant, avec des vues en élévation, de l'entrée et des détails d'intérieur ; le devis est divisé en quatre parties, qui pourront être successivement exécutées.

M. Hucher rappelle que le conseil des bâtiments civils a approuvé ce projet, sauf de légères modifications, et que la commission des monuments historiques a proposé à M. le préfet, qui l'a agréé, d'accorder une somme de 200 fr. pour aider à cette restauration, et demande que la Société française veuille bien s'associer à cette mesure en votant pareille somme de 200 fr. M. de Caumont promet d'appuyer cette proposition et de faire voter ces fonds au prochain congrès d'Angers.

M. l'abbé Charles, fils de M. Léopold Charles, de La Ferté, lit un travail fort bien fait sur l'église de St-Aubin-

du-Coudrais, accompagné de plans et de dessins très-habilement traités ; c'est avec une véritable satisfaction que la compagnie voit un jeune prêtre s'occuper du dessin des monuments religieux ; cet exemple qui rappelle, sur une moindre échelle, la grande part que prenaient les savants évêques du XII[e] siècle, les Hildebert, les Hoël, les Vulgrin, les Suger, aux immenses constructions de leur temps, mériterait bien d'être suivi par la jeune génération du clergé français.

M. le préfet Tassin a bien voulu, séance tenante, augmenter, en faveur de ce travail, l'allocation accordée à la restauration de l'église de St-Aubin-du-Coudrais en commission administrative des monuments historiques.

Cette église était, avant la Révolution, celle d'un prieuré régulier, à la présentation de l'abbé de Beaulieu. Elle se compose d'un porche précédant une nef avec bas-côté au nord, et d'une abside ronde plus basse et plus étroite que la nef. Toutes les parties appartiennent au style roman, à l'exception du bas-côté ajouté au XVI[e] siècle, et de la surélévation du pignon occidental de la nef qui date de la même époque.

Quoique le roussard (grès ferrifère) soit une pierre étrangère au pays, nous le rencontrons dans la plupart des édifices romans de la contrée : à la façade de l'église de Lavaré, dont l'archivolte de la porte se compose de claveaux alternativement blancs et noirs ; à l'église de Courgenard, dans les *oculi* du mur droit de l'abside ; dans la portion romane de l'église de Cormes ; à l'église de Tuffé, etc. L'emploi du roussard, comme motif de décoration, remonte à une haute antiquité et apparaît dans l'enceinte gallo-romaine du Mans, où il forme des figures géométriques relevées par MM. de Caumont et Hucher. La façade ouest de la cathédrale du Mans, du XI[e] siècle, offre une très-curieuse ornementation de ce genre ; et dans les constructions rurales, on en trouve, comme on le voit, de nombreuses imitations. Les murs de la

nef sont en blocage, au milieu duquel on aperçoit çà et là quelques rangs de pierres disposées en arête de poisson, non dans un but d'ornementation, car l'appareil est trop peu régulier, mais pour ajouter, croyons-nous, dit M. l'abbé Charles, à la solidité du parement, *l'inclinaison oblique des moellons les uns sur les autres leur donnant réciproquement des points d'appui plus solides que leur superposition.* C'était un mode de construction usité dans les constructions militaires, comme on peut le voir à la Tour-aux-Fées, près Allonnes (voir *Cat. du Musée arch. du Mans*, page 28).

La partie la plus curieuse de l'église est un porche probablement du commencement du XII^e siècle, s'il ne remonte pas à une époque antérieure. Il a la forme d'un carré long et s'applique en appentis en avant de la façade occidentale.

Il est éclairé comme les cloîtres d'un monastère et percé à l'ouest et au sud d'arcatures portées sur des colonnes courtes et trapues, simples ou accouplées, dont les chapiteaux à tailloir saillant offrent des volutes, mode d'ornementation qui se rencontre au XI^e siècle. Comme motifs d'ornementation, leurs bases affectent la forme d'un énorme tore flanqué de quatre appendices ovoïdes et reposent sur un mur d'appui en blocage.

Au XVI^e siècle, on paraît avoir fait à l'église quelques travaux de défense : ce sont des meurtrières percées sur le flanc sud de la nef et du porche, dont on a bouché les arcades pour ce motif, mais sans entamer les jambages, les claveaux et le tailloir du chapiteau, très-visibles au milieu de l'enduit qui les environne.

Cet exemple d'un porche fortifié n'est pas le seul que M. l'abbé Charles puisse signaler dans les limites de l'ancien Fertois ; il y en a un à St-Georges-du-Rosay, il est flanqué de deux tourelles ; on retrouve des travaux de défense à l'église de Nogent-le-Bernard, etc.

M. Leguicheux demande ensuite à exposer quelques observations sur une crypte ou cave connue dans la ville de Fresnay (Sarthe) sous le nom de *Cave-du-Lion* ; cette singulière construction est enfoncée en terre jusqu'à la naissance de ses voûtes ; au-dessus existent des maisons construites postérieurement. Cette cave a environ 12 mètres de côté ; le centre est soutenu par un gros pilier octogone, d'où partent quatre belles voûtes avec arceaux en pierre. Le chapiteau du pilier unique est ornementé, mais la base est un quadrilatère. L'élévation sous la clef-de-voûte est de 5 à 6 mètres. Quelques fenêtres carrées ouvertes au niveau du sol éclairent imparfaitement l'intérieur. Les caractères architectoniques, tels que le chapiteau et l'appareil, indiquent le XII^e siècle.

L'hôtel du Lion occupait jadis le côté et une partie du dessus de cette crypte ; il était fort ancien, et au-dessus de la porte de l'escalier on voyait sculpté en bois deux lions, au-dessous desquels était une croix de Malte ; un derrière de feu existe encore dans la maison, en tout semblable à cette sculpture.

M. Leguicheux relève ensuite quelques erreurs commises par le savant dom Piolin, qui a dit à tort que ce monument était la chapelle du château de Fresnay, dans l'enceinte duquel elle serait située ; M. Leguicheux fait connaître qu'elle est hors de l'enceinte ; c'est par erreur aussi que dom Piolin a dit que, depuis peu d'années, plusieurs autels en pierre en avaient été enlevés ; M. Leguicheux affirme que, depuis plus de cinquante ans, il a toujours vu l'intérieur de cette cave dans le même état, et il n'a pas entendu dire aux anciens du pays qu'il y eût jamais eu là des autels.

Dans l'ancienne enceinte du château, il existait un prieuré dit de St-Léonard du château, avec une chapelle qui subsiste encore, dédiée au même saint ; ce prieuré relevait de St-Aubin d'Angers. Il y aura probablement eu confusion entre ces deux monuments.

M. de Caumont prend ensuite la parole, et rendant hommage aux travaux lus dans la séance, demande que l'inspecteur du département organise chaque année une réunion semblable; et il promet d'y assister. M. Hucher s'engage à faire tous ses efforts pour répondre aux désirs de l'honorable directeur général. M. de Caumont veut bien ajouter qu'il existe au Mans un faisceau de travailleurs qui constituent une véritable école archéologique; il serait facile de lui faire produire des fruits, en organisant des conférences comme M. Hucher a essayé de le faire l'année dernière. Du reste, les séances de la Commission archéologique de la Société d'agriculture, sciences et arts vont reprendre leur cours.

M. l'abbé Albin, chanoine et sacristain de la cathédrale, offre à M. de Caumont des photographies bien réussies de la célèbre tapisserie de St-Gervais et St-Protais de la cathédrale du Mans (fin du XV^e^ et commencement du XVI^e^ siècle) réduites à un très-petit format sans trop de préjudice pour les détails; et des dossiers des stalles autrefois dans le chœur, maintenant dans les sacristies de la cathédrale. On ne saurait trop encourager ces reproductions photographiques que toute personne soigneuse peut réussir.

M. Hucher parle ensuite de l'émail de Geoffroy Plantagenet, cette merveille archéologique d'un intérêt européen, et qui était, à l'Exposition universelle, l'objet de l'attention générale; on sait que cet émail, peut-être plus connu en Angleterre et en Allemagne, que dans sa patrie même, repose dans les vitrines du Musée de peinture du Mans, après avoir décoré pendant des siècles le tombeau de Geoffroy, à la cathédrale. Cependant, la ville du Mans n'a pas été une marâtre pour lui; c'est du Mans qu'est partie la première reproduction exacte qui en ait été faite, et c'est Le Mans qui a eu l'heureuse chance de donner au monde savant la première dissertation concluante sur la question d'origine et d'identité du personnage représenté,

luttant ici avec avantage, a-t-on bien voulu dire, contre la science parisienne représentée par un de ses plus érudits vulgarisateurs, M. Labarte, l'auteur du grand ouvrage sur *les Arts industriels au moyen-âge*. Il y a trente ans, M. Hucher, dessinait à l'aquarelle notre précieux émail, et envoyait son dessin au respectable M. Du Sommerard, le créateur du Musée de Cluny et l'auteur du beau recueil : *L'Album des Arts au moyen-âge*. Il y a dix ans, M. Hucher publiait dans le *Bulletin monumental* une notice en réponse à MM. Labarte et Clément de Ris, qui cherchaient à rajeunir l'émail, contre toute raison, et à l'enlever à Geoffroy pour le donner à son fils Henri II. Cette notice a eu l'assentiment des hommes qui marchent à la tête de la critique française, MM. Léon de La Borde, de Longpérier et Viollet-le-Duc.

Cependant M. Labarte ayant persisté dans son opinion et l'ayant développée dans le *Bulletin* de la Société française, il devient nécessaire d'y répondre. M. Hucher démontre que l'émail de Geoffroy Plantagenet est à fois le plus ancien et le plus important des spécimens de l'émaillure française dans nos provinces de l'Ouest. Partant de ce fait irrécusable qu'il existait depuis la fin du XI^e^ siècle une école habile de peinture sur verre au Mans, en communauté de style et même de facture avec l'émail, M. Hucher en conclut qu'il ne faut demander, ni à Limoges, ni à Verdun, la patrie de ce monument ; que puisqu'on trouve dans l'ornementation des vitraux de Saint-Gervais et de Saint-Protais, les mêmes édicules à dômes bulbeux, les mêmes toits en accolade et jusqu'à ces mêmes boules terminales qui ressemblent à des croissants, mais qui n'ont rien de commun avec l'emblème de l'Islam, il faut avoir le courage de dire la vérité tout entière au sujet de la patrie de l'émail, vérité, déjà entrevue par M. Hucher en 1854, lors de la publication de son ouvrage des vitraux du Mans et confirmée récemment par l'illustre architecte M. Viollet-le-Duc,

dans son excellent *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française.* Il faut enfin déclarer que notre émail est, comme nos vitraux, un produit local, une œuvre du génie manceau, à cette époque mémorable, la première moitié du XII[e] siècle, qui fut une véritable renaissance aussi bien en France que de l'autre côté du détroit.

De plus, il faut maintenir plus que jamais l'antiquité de l'émail, qui représente, si l'on fait attention à la taille fine et à la saillie des hanches du personnage, bien plutôt un jeune homme de trente ans à peine qu'un homme fait de 40 ans. Ce serait donc entre les années 1136, date du dernier incendie de la cathédrale, et 1142, date de l'intronisation de Guillaume de Passavant, successeur de Hugues, qu'il faudrait placer la date de la confection de l'émail ; remarquons, en effet, que cette plaque émaillée n'a rien de funéraire ; l'*hic jacet* propre à tous les monuments manque ici ; bien plus on y parle *au présent* des mérites de Geoffroy.

« Ense tuo, princeps, predonum turba fugatur ;
« Eccleiis que quies, pace vigente, datur.

« Ton épée, prince, met en fuite les bandes de voleurs et « à la faveur de la paix, le repos est rendu aux églises. »

Une autre fois nous dirons quels étaient les voleurs dont on parle ici. Ce serait donc comme un don de joyeux avènement que l'évêque Guillaume, qui venait de recueillir le bénéfice de l'œuvre préservatrice de Geoffroy, aurait fait émailler, en 1142, cette plaque par des habiles peintres sur verre qui repeignaient en ce moment la vitrerie détruite de son église.

Émailler un cuivre champlevé est moins difficile que cuire à peint une fournée de verres peints ; c'est M. Viollet-le-Duc qui le dit et M. Hucher partage son sentiment pour en avoir fait lui-même l'épreuve.

M. Hucher parle ensuite des prétendues armes des rois d'Angleterre que M. Labarte veut voir sur la targe de Geoffroy ;

on ne connaît pas celles de Henri II qui peut-être n'en avait pas. Les sceaux de ce prince ne donnent malheureusement que la vue intérieure, le côté concave, de son bouclier; mais Richard porte deux lions léopardés l'un sur l'autre.

Ici il semble, après mûr examen, y avoir une grande croix grêle au centre de l'écu avec *deux lions* dans *chaque canton, au total huit lions* décorant la targe non comme signes de noblesse ou de famille, mais comme symbole de force et de valeur propres à Geoffroy. Là encore nous pouvons nous appuyer sur un témoignage contemporain, celui du moine Jean de Marmoutiers, auteur de la chronique de Geoffroy. Après avoir dit qu'il portait au tournoi des *lionceaux figurés sur son bouclier,* l'auteur ajoute, dans le récit d'une poursuite, que *son impétuosité, dans l'attaque, ne le cédait pas à celle des lions dont il portait les effigies peintes sur son bouclier (pictos leones præferens in clypeo).* Ces lions ou lionceaux jouent un véritable rôle dans cette chronique écrite en face de l'émail: on les retrouve partout et même là où l'on ne s'y attendait pas; le moine Jean dit quelque part que Geoffroy portait des *lionceaux brodés sur ses chaussures.* Ici nous nous arrêtons un instant pour constater que les fils des croisés n'ont jamais mis leur blason à leurs pieds, et nous concluons, avec toute certitude, que ces lionceaux, et ce sont bien des lionceaux sur l'émail, puisqu'ils n'ont pas de crinière, que ces lionceaux n'étaient ni des armes de famille, ni des insignes propres aux comtes d'Anjou, car aucun autre ne les a portées, mais un symbole personnel au comte Geoffroy.

Geoffroy mourut en 1151, et cette plaque fut clouée sur son tombeau érigé par Guillaume dans la cathédrale du Mans, en face de l'autel du Crucifix; absolument comme on fit pour une plaque d'émail du même genre appliquée de même sur le tombeau d'Ulger, évêque d'Angers, élevé dans l'église de St-Maurice, deux ans avant. Le moine Jean mentionne positive-

ment cette plaque; il dit expressément: « *Imago effigiati comilis ex auro et lapidibus decenter impressa.* » Pour le moine Jean, nourri de latin cicéronien, car il cite plus de dix fois Cicéron dans sa chronique, l'émail à fond d'or avec ses incrustations en quelque sorte lapidaires, ne pouvait s'exprimer que par les mots « *ex auro et lapidibus impressa.* » Ajoutons que c'est à tort que M. Labarte dit que l'émail est sur fond noir: le fond est de cuivre doré; il se trompe encore quand il dit que les cinquante trous du périmètre ont pu servir à l'attacher au pilier de la cathédrale où il figurait après le pillage de 1562 par les huguenots. Pour le fixer à ce pilier, l'avant-dernier à gauche dans la nef, on prit bien moins de précautions. C'était dans des temps troublés: on procédait, comme on le fait toujours en pareil cas, sommairement. Neuf ou dix gros crampons de fer, à têtes brochant sur les bords de l'émail, furent enfoncés dans les joints de quatre grandes pierres de ce pilier, à deux ou trois mètres du pavé; on les voit encore aujourd'hui très-distinctement. Les bords de l'émail furent très-gravement mutilés aux endroits où les crampons portaient, ce qui n'avait pas eu lieu pour fixer primitivement l'émail à l'aide des cinquante trous forés dans les bords extrêmes.

Il y aurait encore bien des choses à dire sur cet intéressant émail, mais l'heure avancée ne permet pas de développer davantage ce sujet.

Mgr Fillion termine la séance en adressant à la société quelques-unes de ces bonnes paroles dont il a le secret.

La séance est levée à cinq heures sans que l'ordre du jour soit épuisé.

L'inspecteur de la Société faisant fonctions de secrétaire,

E. HUCHER.

L'ARCHITECTURE CIVILE

DANS

LA TOURAINE MÉRIDIONALE

AU MOYEN-AGE,

PAR M. D'ESPINAY,

Membre de la Société française d'Archéologie.

MONASTÈRES ET PRIEURÉS.

Les Romains avaient introduit en Gaule leur système de construction, et les grands seigneurs gallo-romains des IV[e] et V[e] siècles occupaient des maisons élevées sur le modèle de celles de l'Italie. Une habitation romaine comprenait une cour carrée entourée de bâtiments des quatre côtés, avec un portique environnant la cour. En avant, une première construction portait le nom d'*atrium*. Ce plan fut conservé fidèlement, pendant toute la durée du moyen-âge, par les communautés religieuses. Un couvent consistait aussi dans une cour carrée entourée de bâtiments et environnée d'un cloître, qui tenait lieu de l'ancien portique : d'un côté, l'église ; près d'elle, la salle capitulaire ; du côté opposé à l'église, le réfectoire et la cuisine ; du quatrième côté, l'entrée, le parloir, les magasins ; à l'étage supérieur, les dor-

toirs, placés quelquefois aussi près de la salle capitulaire (1). Tandis que les manoirs des seigneurs féodaux rappelaient les anciennes salles franques et les mœurs des barbares du Nord, les communautés conservaient la tradition romaine. Tout était donc latin dans ces maisons religieuses, si bien décrites par Châteaubriand dans son bel ouvrage sur l'Histoire de France: la langue du culte et de la science, la loi qui régissait les hommes d'église (2), enfin l'architecture et la disposition même de l'habitation.

Quelques débris des anciens couvents de notre pays, échappés à la destruction, œuvre du temps et des hommes, nous permettront de parler un peu de l'architecture monastique.

Couvent de Villiers. — A Villiers (commune de Villeloin-Coulangé) se voient les restes assez bien conservés d'un ancien couvent. La nef de l'église, voûtée en berceau, existe encore, mais le chœur est démoli. La porte appartient au style roman. Il n'existe pas de fenêtres dans la nef, qui ne devait être éclairée que du côté de l'abside. Suivant le style conventuel, cette chapelle est placée d'un côté de la cour, l'abside à l'est et les bâtiments entourant cette cour des trois autres côtés. Celui du côté ouest a été démoli ainsi que le cloître, mais ceux des deux autres côtés existent encore. L'étage inférieur est partout voûté en ogives à nervures. Dans la partie parallèle à l'église se trouvait le réfectoire éclairé par neuf fenêtres en plein-cintre, étroites et très-évasées (3). On accédait à l'étage supérieur par un escalier

(1) M. de Caumont, *Abécédaire d'archéologie* (architecture civile).

(2) *Lex romana in qua vivit Ecclesia* (Lex Ripuariorum, tit. 58).

(3) La façade de ce côté a été soigneusement restaurée par le propriétaire actuel, M. le comte Braniki.

situé à l'angle sud-est sous le cloître, et dont la place est encore marquée dans la muraille. Sur le pallier s'ouvraient deux portes ogivales. Les pièces du haut, qui paraissent avoir servi de dortoirs, sont éclairées soit par des fenêtres en plein-cintre, soit par des jours très-étroits et semblables à des meurtrières. Ces constructions appartiennent évidemment, les unes à l'époque romane de transition, les autres aux premières années du XIII^e siècle.

LA COURROIRIE. — A la Courroirie, dépendance de la Chartreuse du Liget, située au fond d'un vallon pittoresque, près de la lisière de la forêt de Loches, existaient des bâtiments conventuels importants. Tant au-dessus de l'église qu'à côté d'elle s'élèvent divers étages éclairés par des fenêtres en plein-cintre. Les charpentes sont remarquablement belles. Au rez-de-chaussée il reste encore des salles voûtées en ogives à nervures. Le tout était fortifié. Cette construction doit remonter au commencement du XIII^e siècle (1).

ABBAYE DE CORMERY. — Le monument conventuel le plus remarquable des environs de Loches était Cormery. Le clocher, dernier reste de l'église abbatiale, est des XI^e et XII^e siècles. Le réfectoire consistait en une vaste salle voûtée en ogives à nervures; la voûte était portée par d'élégantes colonnes avec chapiteaux sculptés. Cette pièce était éclairée par de vastes fenêtres ogivales divisées en deux par un meneau vertical avec deux ogives inscrites dans le grand arc. Cette salle, aujourd'hui coupée par des planchers et des cloisons, était magnifique lorsqu'elle avait toute sa longueur et

(1) Nous ne parlons pas ici de la Chartreuse même : elle a été décrite dans le procès-verbal de la visite de cet édifice par plusieurs membres du Congrès archéologique de Loches (p. 329).

toute la hauteur de son étage. La voûte était décorée de peintures.

Une grande portion du cloître subsiste encore. Ce cloître se compose de colonnettes géminées supportant des arcs en ogive ; lorsqu'il était complet, il devait être d'un grand effet. On trouve à Cormery, comme dans beaucoup d'autres communautés, des restes de fortifications ; mais il n'existe plus rien que l'on puisse attribuer à la construction primitive du IX[e] siècle. Sans parler des ruines de l'église, ce qui subsiste des bâtiments conventuels paraît appartenir au XIII[e] siècle, c'est-à-dire à la belle époque de l'architecture monastique et religieuse.

Esves-le-Moustier. — Le couvent d'Esves-le-Moustier est à peu près détruit, ce qui en reste n'offre plus de caractère, mais il subsiste encore deux tours de l'enceinte fortifiée qui l'entourait (1).

Prieuré de Brennesay. — Ce prieuré, situé dans la commune de St-Quentin, est aujourd'hui en assez mauvais état ; l'église a été détruite. Les fenêtres actuelles en plate-bande, divisées par des meneaux en croix, sont d'un style sévère et doivent dater du commencement du XV[e] siècle ; mais le bâtiment principal est plus ancien. On y voit des ouvertures en plein-cintre bouchées, l'une notamment, très-visible au pignon nord ; ce qui indique que cette construction doit remonter au moins à la fin du XII[e] siècle ou au commencement du XIII[e]. Une autre fenêtre ogivale, dans le style de la fin du XIV[e] siècle, aujourd'hui bouchée, atteste les

(1) L'église d'Esves-le-Moustier est l'une des plus anciennes et des plus curieuses de la Touraine méridionale. Il faut voir les dessins et lire la description de cet édifice dans le bel ouvrage de MM. les abbés Chevalier et Bourassé sur les anciennes églises de ce pays.

remaniements divers que le bâtiment a dû subir. La cour était vaste et entourée de servitudes de tous côtés ; il reste encore une partie de ces bâtiments flanqués extérieurement de contreforts. L'ensemble peut donner l'idée de ce qu'était un grand prieuré du XIV[e] ou XV[e] siècle, avec une vaste exploitation agricole pour dépendance (1).

PRIEURÉ DE TERRIVES. — Le prieuré de Terrives (commune d'Yzeures) est en ruines ; l'église n'avait pas de fenêtres latérales et n'était éclairée que par trois baies percées dans l'abside, de forme polygonale, et par une fenêtre en plein-cintre qui se voit encore dans le pignon ouest. La voûte et la toiture de l'église n'existent plus. Le portail situé dans le mur latéral nord est ogival.

Il ne reste plus de l'ancienne habitation que les murs d'un bâtiment en ruines attenant à l'église ; on y voit des fenêtres géminées en plein-cintre, portées par des colonnettes dont les chapiteaux sont sculptés en feuilles d'acanthe. Le tout se rapporte au style roman de transition. La situation de ces ruines couvertes de lierre, au milieu des bois, est d'un aspect des plus pittoresques et des plus mélancoliques.

LOUANS. — A Louans, l'ancien prieuré qui dépendait de Cormery n'a pas été détruit; c'est une construction fortifiée du XVI[e] siècle. Elle était renfermée, ainsi que l'église, dans une même enceinte entourée de douves, dont une partie subsiste encore. La fondation première de ce prieuré remontait à l'an 997 ; mais il ne reste rien de cette époque si ce n'est l'église (2).

(1) La curieuse cave de Brennesay a été décrite dans le *Compte-rendu du Congrès archéologique de Loches* (p. 53).

(2) L'église de Louans a été étudiée lors du Congrès archéologique de Loches. Voir sur ce sujet l'étude si intéressante de M. Archambault

VILLELOIN. — L'abbaye de Villeloin était aussi fortifiée ; il y avait une église romane aujourd'hui démolie ; mais les constructions conventuelles, dont une portion subsiste encore ainsi que le portail flanqué de tours, ne remontent pas au-delà du XVI[e] siècle ou tout au plus de la fin du XV[e]. Il existe une jolie tour, dans le style de la Renaissance, accolée à l'ancienne maison de l'abbé ; le reste de cette habitation a été rebâti au siècle dernier.

ABBAYE DE BEAULIEU. — Les constructions de l'abbaye de Beaulieu n'offrent rien de remarquable. Il ne reste de l'ancien couvent que les arrachements de quelques arceaux en ogives, derniers débris de la salle conventuelle probablement ; toute l'abbaye, qui aujourd'hui sert d'écoles et de mairie, a été rebâtie au dernier siècle. On remarque une belle voûte en *arc de cloître* dans la salle actuelle de la mairie (1). Il existe encore en face de l'abbaye un hôtel des XVI[e] et XVII[e] siècles avec une chaire extérieure ; cet édifice était la demeure ou plutôt le pied-à-terre de l'abbé commendataire.

(p. 300 et suiv. du *Compte-rendu*). Voir aussi l'ouvrage de MM. Bourassé et Chevalier.

(1) La voûte en *arc de cloître* diffère de la voûte d'arête proprement dite en ce que les angles solides de la voûte d'arête sont saillants, tandis que ceux de la voûte de cloître sont rentrants. Ces deux sortes de voûtes reposent l'une et l'autre sur le même principe géométrique, à savoir la pénétration de deux cylindres l'un par l'autre ; mais les portions réalisées et les portions supprimées des cylindres sont réciproquement inverses suivant que la voûte est en arêtes ou en arc de cloître. La fausse coupole de l'église de Châtillon et celle qui surmonte la tribune des orgues à la collégiale de Loches ne sont en réalité que des voûtes en arc de cloître. (Voir *Congrès archéologique de Loches*, p. 57.)

Granges des dimes. — Il faut signaler, en terminant ce qui concerne l'architecture monastique, les granges des dîmes. Il existe d'anciennes granges des dîmes ou portions de granges à la Guerche, à Bournan, à Chaumussay et dans plusieurs autres endroits. Celle de la Guerche n'a rien de remarquable ; il reste de celle de Bournan un mur percé d'une fenêtre romane ; à Chaumussay, un pignon avec une fenêtre trilobée.

Caves. — Disons enfin quelques mots sur les caves les plus curieuses que nous avons trouvées. A Loches, sous la maison de Mme Giraud, dans les dépendances de l'ancienne église St-Ours, il existe encore une belle cave voûtée en plein-cintre ; elle servait à recevoir les dîmes.

Une autre cave fort remarquable se voit sous l'ancienne maison Alliot, rue St-Ours. Elle est voûtée en plein-cintre, avec arcs doubleaux et piliers de pierre dure surmontés de chapiteaux frustes ; on y accédait jadis par un puits de 3 à 4 mètres de profondeur ouvrant sur la rue. Quelle qu'ait été la destination de cette cave, elle devait faire partie d'une habitation importante. Il est difficile d'en déterminer l'époque ; toutefois elle paraît, d'après ses caractères, remonter au moyen-âge.

Dans les dépendances de la communauté des dames de sainte Ursule, située dans l'enceinte du château, près de la collégiale, se trouve une cave dont les arceaux en plein-cintre et à larges joints paraissent indiquer le XIIe siècle. Une ancienne maison, aujourd'hui démolie, s'élevait jadis au-dessus de cette cour. En jetant les yeux sur la vue de Loches par Belleforêt (1575), on voit que cet emplacement dépendait du chapitre de la collégiale.

A Beauvais (commune de Beaulieu) se trouvent les ruines d'un ancien prieuré du XVIe siècle, avec une belle cheminée

renaissance. Au-dessous s'étendent de vastes caves, avec quelques arceaux en ogives. Les voûtes des couloirs sont très-surbaissées ; elles ne paraissent pas remonter au-delà du XVI^e siècle (1).

Nous nous arrêtons à la fin du moyen-âge, ne voulant pas aborder l'étude des magnifiques châteaux de la Renaissance que possède la Touraine (2). Nous avons seulement essayé de décrire rapidement quelques édifices de l'époque féodale peu connus et qui mériteraient d'attirer cependant l'attention des visiteurs et surtout celle des archéologues. On passe devant les monuments civils du moyen-âge sans daigner les regarder, et l'on ignore que les hommes de cette époque construisaient non-seulement des églises, des donjons et des couvents, mais aussi des halles, des hôpitaux, des bâtiments d'exploitation, de beaux hôtels et de vastes manoirs moins sombres que les forteresses et les prisons. Nous avons voulu montrer qu'il suffit de chercher et d'étudier avec un peu de zèle et de patience pour trouver encore quelques restes intéressants de la vieille architecture civile de notre province.

(1) A la maison Basile, à Beaulieu, construction de la même époque à peu près, se voit aussi une voûte plate assez curieuse, rappelant la disposition de celles des caves de Beauvais.

(2) La première partie de cette étude, relative à l'architecture civile proprement dite (*manoirs et édifices publics*), a paru à la suite du *Compte-rendu du Congrès archéologique* tenu à Lisieux en 1870 (tome XXXVII^e des Congrès, p. 237 et suiv.).

MES SOUVENIRS

PAR M. DE CAUMONT.

(2e *Article.*)

Le cours d'histoire de la Faculté de Caen, *en* 1822.—Le titulaire de la chaire d'histoire était alors l'abbé de La Rue, membre correspondant de l'Institut et bien connu par ses travaux historiques. Le savant abbé avait un suppléant ; seulement il venait faire son cours dans l'été pendant un mois environ, et quoiqu'il se répétât un peu, ce qu'il disait était extrêmement intéressant. Par exemple, il dictait un précis sur le prix du blé et des denrées en Normandie, depuis le XIIe siècle jusqu'au XVIe. Il montrait un grand nombre de chartes de différents âges et donnait ainsi des notions de paléographie. Les leçons du savant abbé n'avaient pas de liaison les unes avec les autres, mais elles n'en étaient pas moins très-attachantes pour ses auditeurs.

Le suppléant de M. de La Rue faisait, au contraire, un cours suivi soit d'histoire romaine, soit d'histoire de France, etc., etc. Comme j'avais pris des inscriptions pour la licence ès lettres, j'allais quelquefois au cours d'histoire ; il m'y arriva une petite aventure qui me fit honneur dans l'esprit des élèves.

Les inspecteurs généraux de l'Université étaient à Caen et ils avaient annoncé leur visite pour le lendemain. Le pro-

fesseur désirait que quelqu'un pût lire devant eux l'analyse de la leçon de la veille. Je m'engageai à présenter cette analyse ; or, ce que je fis, je vais l'avouer en toute sincérité : j'allai à la bibliothèque et je copiai littéralement dans une histoire imprimée ce qui avait fait le sujet de la leçon précédente. Le lendemain, visite des inspecteurs ; le professeur, après les compliments d'usage aux hauts dignitaires de l'Université, s'adressa aux élèves et dit : « *J'espère que quelques-uns d'entre vous, Messieurs, ont rédigé ma leçon d'hier, lequel veut la lire? M. de Caumont, n'avez-vous pas pris des notes?* » Je répondis avec modestie : « *Oui, Monsieur, mais elles sont bien imparfaites et bien peu dignes d'être lues devant MM. les Inspecteurs généraux;* cependant si vous l'exigez... » « Lisez toujours, répliqua le professeur, cela fera voir à ces Messieurs comment vous faites *habituellement* vos analyses. » Je lus mes notes, elles furent trouvées très-bien, en bon style et me valurent des paroles obligeantes des inspecteurs, en même temps que ce succès me grandit dans l'esprit des élèves qui n'étaient pas dans le secret.

Les meilleurs sujets du cours de philosophie étaient interrogés publiquement à la fin de l'année par tous ceux qui voulaient leur présenter des problèmes à résoudre ; je me fis inscrire pour diverses questions, ce qui me grandit encore bien plus dans l'esprit de mes condisciples.

La seconde session du Congrès scientifique de France, tenue à Poitiers en 1834, est un des souvenirs les plus agréables de ma vie. J'avais exploré et décrit les monuments de cette ville ; j'aimais le Poitou qui, avec le Maine et l'Anjou, avait été dès 1830 le but de mes principales excursions archéologiques, et j'y avais quelques amis au nombre desquels je comptais M. de La Fontenelle de Vau-

doré, conseiller à la cour d'appel et membre du conseil général des Deux-Sèvres. M. de La Fontenelle qui, plus tard, est devenu membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (Institut de France), avait été nommé l'année précédente *secrétaire général* de la session et l'avait organisée avec dévouement. Tout ce que le Poitou, la Touraine, la Saintonge, l'Angoumois renfermait d'hommes studieux se rendit à son appel, et la réunion de 1834 fut pour Poitiers un *grand événement*.

Arrivé deux jours avant l'ouverture du congrès pour aider M. de La Fontenelle, on m'annonça que, selon toute apparence, je serais élu président général du congrès, et malgré mes instances pour n'être que vice-président général, le scrutin secret ouvert le surlendemain m'appela au fauteuil à une grande majorité. Je dus me résigner et employer mes forces à diriger les travaux de cette session, qui devait être infiniment plus importante que celle tenue à Caen l'année précédente.

C'est à Poitiers que l'institution s'est affermie, qu'elle a pris ses allures libres et embrassé complètement l'horizon qui appartient au large domaine qu'elle s'était promis de cultiver et de féconder.

Le congrès de Poitiers a été un des plus animés et des plus intéressants que nous ayons tenus. Le congrès de Besançon (1840) fut remarquable par l'intimité de ses membres; celui de Metz (1837), celui de Clermont (1838), celui de Marseille (1845), ont eu leurs physionomies particulières. Enfin celui de Lyon (1841), qui a réuni 800 membres, et celui de Strasbourg (1842), qui en a réuni 1200, ont été les plus importants de tous et hors ligne dans la série des trente-huit *congrès scientifiques* tenus en France. Mais la session de Poitiers, en 1834, proportionnellement au nombre des membres et à l'importance de la ville où elle se tenait,

peut-être aussi à cause de la nouveauté de ces réunions, a offert beaucoup d'entrain et un désir très-manifeste de produire une impulsion utile. Alors il y avait dans les esprits des sentiments que l'on ne trouve plus dans la génération actuelle, et l'on se ferait difficilement une idée de l'enthousiasme avec lequel furent applaudis les vers suivants qui furent chaleureusement dits par M. Castaigne, d'Angoulême, le jour de l'ouverture du Congrès :

Oh ! fiers de leurs droits d'aînesse,
Comme les fils de Lutèce
Souriront d'un froid mépris
A vos grands combats d'athlètes !
Vous, savants, et vous, poètes,
Qui joutez — loin de Paris ! —

Si l'orient se colore,
Si quelque brillante aurore
Annonce au monde un réveil,
Ce serait, — à les entendre, —
Audace à vous de prétendre
A votre place au soleil ;

Et la science est un fleuve,
Qui de ses ondes abreuve
Les murs des vastes cités,
Et, dans sa course superbe,
Dédaigne d'arroser l'herbe
De vos quais infréquentés ;

Et, quand un filet bien mince
A peine, dans la province,
Baigne le pied des roseaux,
Dans la ville aux mille rues,
L'inondant de fortes crues,
Le torrent roule ses eaux.....

— Mais, devant leur capitale,
Depuis quelle heure fatale
Faut-il ployer les genoux ?
Depuis quand l'Être des êtres,
Si prodigue à nos ancêtres,
Est-il avare pour nous ?

Quoi ! nous, fils d'Adam et d'Ève,
Notre force n'est qu'un rêve !
L'on nous volerait nos parts
De l'universel domaine !
Et de la famille humaine
Nous serions les vils bâtards !

—Que Paris vante ses places,
Où ses grandes populaces
Se croisent avec orgueil,
Et sur ses membres s'allongent,
Et jusqu'à son cœur le rongent,
Comme les vers du cercueil !

A lui les plumes vénales,
Et les trames infernales
Des journaux sales et laids,
Et la turbulente émeute,
Aboyant comme une meute,
Qui rôde autour des palais !

Tonnerre d'applaudissements.

—Mais à nous les solitudes !
A nous les fortes études !
A nous les monts et les bois,
Où, loin des profanes routes,
L'âme aux immortelles voûtes,
Élève ses milles voix !.....

Bravos prolongés.

L'émotion alla toujours croissant quand M. Castaigne adressa son appel à toutes les villes de l'Ouest ;

. . . .
Brisons des liens serviles,
N'arborons que la bannière
Du génie indépendant.
. . . .

Tours ! la Sybaris française,
Toi qu'un fleuve amoureux baise !
Blois ! penché sur le coteau
Qu'un soleil si clair anime,
Mais que rembrunit le crime
Perpétré dans ton château !

Vous, Angers, la ville noire !
Nantes, Sidon de la Loire !
Et vous, qu'à peine on conçoit,
Fières cités de Vendée !
Dont la vieille foi gardée
Luit comme une bague au doigt !

Rochefort et la Rochelle !
Comme Tyr jadis si belle,
Assises aux bords des eaux !
Toi, Bordeaux ! berceau d'Ausone,
Toi, qui fais sur la Garonne
Croiser tes mille vaisseaux !

Limoges ! Vésone et Saintes !
Qui, dans vos nobles enceintes ;
Cachez d'augustes débris ;
Et toi, ma haute Angoulême !
Dont l'air subtil est l'emblème
De tes frivoles esprits !

C'est Poitiers qui vous appelle !
. . . .

Venez ! — une ère nouvelle
Devant nos pas se révèle,

Où chacun aura ses droits !
Et, vers le ciel envolées,
Toutes les voix rassemblées
Crieront d'une seule voix ;

— « SOLEIL DE L'INTELLIGENCE,
« SUIS TON COURS! AVANCE! AVANCE!
« SUR CHAQUE PLAGE A SON TOUR,
« SÈME TA CLARTÉ FÉCONDE!
« DANS TOUS LES RECOINS DU MONDE,
« IL EST TEMPS QU'IL FASSE JOUR !.. »

Applaudissements prolongés.

Je vis couler des larmes à la lecture de ces vers. Le congrès scientifique de France était considéré comme une puissance, parce que les mots DÉCENTRALISATION et ÉMANCIPATION étaient écrits sur son drapeau ; quand j'avais terminé ma journée de président général, j'étais obligé de donner audience jusqu'à onze heures du soir à des hommes les uns très-instruits et très-sensés, d'autres assez ignorants et à idées extravagantes. Je me rappelle qu'un soir un homme mystérieux me fit une longue visite dont je n'ai pu deviner le but : j'ai su depuis que c'était un des chanoines de la petite église de Vintras, à Tilly-sur-Seulles. Il n'était pas, je crois, membre du congrès, mais il était à Poitiers à l'occasion du congrès, probablement pour faire des prosélytes ; je pense qu'il a perdu son temps et sa peine.

Ces audiences étaient d'autant plus fatigantes et ennuyeuses que le président général du congrès scientifique était regardé comme une espèce d'oracle dont on tenait à recevoir un avis ; souvent on sollicitait deux mots de son écriture comme une relique. J'étais d'une bienveillance complète pour tous, mais je flairais mon monde du premier coup, et je ne me compromettais avec personne. Il m'eût été bien

difficile, d'ailleurs, d'approuver ou d'improuver des projets dont je ne pouvais connaître la valeur et dont d'autres me paraissaient trop absurdes pour pouvoir m'expliquer poliment sur l'impression qu'ils me faisaient éprouver.

Il y avait environ deux cents membres présents au congrès de Poitiers, parmi lesquels M. *Nicias Gaillard*, M. *Boncenne*, M. le marquis *de La Rochejacquelin*, M. *Auguis*, de Melle, M. *P.-Lair*, de Caen, M. *Cauvin*, du Mans, M^me^ *Cauvin*, botaniste, M. *Eusèbe Castaigne*, d'Angoulême, M. *Le Cointre-Dupont*, d'Alençon, numismate, le célèbre docteur *Guépin*, de Nantes, M. le marquis *Le Ver*, M. *L. de Givenchy*, M. le comte *de Cossette*, du Pas-de-Calais, M. *Verger*, de Nantes, qui venait de faire à ses frais des fouilles importantes à Jublains, M. *Jullien*, de Paris, directeur de la *Revue encyclopédique*, M. le marquis et M. le comte *de Sainte-Hermine*, des Deux-Sèvres, M. le vicomte *d'Assay*, neveu de La Fayette, qui est devenu ministre plénipotentiaire, le général *Dubourg*, de Paris, M. l'abbé *Gibault*, professeur en droit, le savant abbé *Auber*, aujourd'hui chanoine de Poitiers, M. le vicomte *de Lastic-Saint-Jal*, le général *Demarçay*, un des orateurs les plus connus de la Chambre à cette époque, M. *Briquet*, de Niort, paléographe, M. *Châtelain*, homme de lettre à Paris, le philologue *Cardin*, de la Vendée, M. *David de Thiais*, publiciste, M. *de La Sauvagère*, avocat à la cour de Paris, M. *de La Saussaye*, membre de l'Institut, aujourd'hui recteur de l'Académie de Lyon, M. *Hippeau*, alors professeur au lycée de Poitiers, M. *Hawke*, d'Angers, auteur d'un ouvrage illustré sur l'Anjou, M. *Moreau*, de Saintes, conservateur de la bibliothèque et du musée, M. *Massiou*, de La Rochelle, M. *de Chergé*, de l'Indre, M. *Rey*, membre du conseil supérieur du commerce, M. *de La Massardière*, de Châtellerault, M. *Arnaudeau*, président du tribunal de Laon, M. le

baron *Laurenceau*, ancien maire de Poitiers, M. *Alexis de Jussieu*, M. *Pourtalès*, de Neufchâtel (Suisse), M. *Warkfield*, membre du parlement britannique, M. *Simon*, de Nantes; les naturalistes : *de Brébisson*, de Falaise, *Desvaux*, d'Angers, *de La Pilaye*, de Fougères, le docteur *Hunault de La Peltrie*, de Maine-et-Loire, le célèbre voyageur *Alcide d'Orbigny*, de La Rochelle, et cent autres membres dont l'énumération serait fatigante et qui, tous, avaient bien mérité par leurs travaux agricoles, industriels, artistiques ou littéraires.

Je ne pourrais, lors même que je le voudrais, rappeler à trente-six ans de distance la physionomie des séances. Quelques-unes étaient vraiment intéressantes, d'autres pittoresques, si je peux parler ainsi, par la méthode des orateurs qui prenaient la parole.

Parmi ces membres, il y avait des figures, des caractères très-divers et beaucoup de variété dans les talents et les spécialités. Je tins à ce qu'on exposât oralement les communications que l'on avait à faire, et à ce qu'on lût fort peu de notes écrites, ce qui fit, je crois, la fortune du Congrès.

Un des épisodes de cette session fut l'arrivée de M^lle^ Élisa Moreau. C'était une jeune fille du département des Deux-Sèvres, qui faisait des vers et qui désirait sortir de son village pour perfectionner son éducation et ses aptitudes. Elle fut présentée par M. Jullien, de Paris, directeur de la *Revue encyclopédique*, et confiée à M^me^ Cauvin, du Mans, et à son mari, vieillards des plus respectables qui la prirent sous leur protection. Pour s'assurer du talent de M^lle^ Élisa Moreau, on lui donna un sujet à traiter en vers dans l'espace de quelques heures, et on la mit sous clé pour qu'elle ne pût être aidée par personne. La pièce fut lue au Congrès, qui la trouva assez bonne pour mériter de sa part une recommandation au ministre de l'instruction publique.

M. Guizot, toujours sympathique pour les talents naissants, s'empressa d'accorder un secours annuel à M[lle] Élisa Moreau, qui obtint en même temps une place d'institutrice à Paris, où elle se fixa.

Vingt-trois ans après, en 1857, le Congrès archéologique siégeait à Valence, et j'y vis une dame accompagnée de son mari qui, en m'abordant, me demanda si je reconnaissais Élisa Moreau. Elle avait épousé un avocat qui faisait des vers. C'était M. Gagne, l'auteur de l'*Unitéide*, si connu par ses excentricités et qui est devenu plus tard, hélas! le *candidat de l'Obélisque*. M[me] Élisa Moreau est morte depuis quelques années.

M. Grille de Beuzelin, mort chef de division des monuments historiques au ministère d'État, dessinateur assez habile, affectait d'appeler Charlemagne KARL LE GRAND; il se servait aussi d'autres expressions d'un *jargon scientifique* prétentieux, qui ne paraissait pas au Congrès donner plus de valeur à ses communications.

Quoi qu'il en soit, il alla pendant la session visiter la grande église de St-Savin et ses peintures, et fit sur ce beau monument un rapport qui détermina beaucoup de membres du congrès à s'y rendre après la session. M. Mérimée y alla lui-même quelque temps après, mais il ne partagea pas les opinions de M. Grille de Beuzelin qui, en 1834, faisait remonter jusqu'à KARL LE GRAND les peintures de St-Savin; il partagea l'opinion que je professais avec quelques antiquaires poitevins qu'elles ne pouvaient être antérieures au XI[e] siècle, puisque les murs qui les portent étaient, selon nous, de cette époque et peut-être du XII[e] siècle en partie.

Quoi qu'il en soit, le Congrès de Poitiers a signalé au monde archéologique l'église de St-Savin comme une des plus intéressantes de France, surtout à cause de ses pein-

tures, et sans lui peut-être elle serait demeurée longtemps peu connue ou ignorée.

M. Isidore Le Brun, ancien professeur de l'Université, ami de l'illustre contre-amiral Dumont-d'Urville, assistait au Congrès de Poitiers; comme il avait beaucoup étudié la géographie, comme ses rapports avec Dumont-d'Urville lui avaient appris beaucoup sur les différents peuples du globe, il avait l'habitude de faire le tour du monde à propos de toutes les questions sur lesquelles il prenait la parole; il terminait ordinairement son voyage par une station au Canada, et cela s'expliquait facilement quand on savait que M. Le Brun avait publié deux volumes sur le Canada: il se complaisait dans son œuvre et trouvait dans son livre beaucoup de choses à dire. M. Auguis de Melle, député des Deux-Sèvres en 1834, présidait la section de littérature et de philosophie; quand il fut au courant de l'itinéraire que suivait habituellement l'orateur, il lui dit, un jour qu'il restait en panne peut-être faute d'un bon vent: M. Le Brun, de grâce *arrivons au Canada!* Inutile de dire que cette spirituelle invitation excita l'hilarité de l'assemblée; mais je ne sais si M. Le Brun n'allongea pas son voyage pour se venger de l'interpellation.

Un autre membre du congrès qui savait beaucoup, mais qui sortait des questions pour avoir l'occasion d'utiliser ce qu'il savait, faisait ordinairement des lieux communs avant d'attaquer la question à l'ordre du jour, et le président était toujours obligé de lui adresser ces paroles: Monsieur, je vous en conjure, *abordez la question*. M. le Président, répondait l'orateur, *vous êtes bien pressé*, je marche vers la question, je vais y entrer tout-à-l'heure, j'ai presque *terminé mes prolégomènes!!*

A cette session de 1834, le général Demarçay, bien connu alors à la chambre, était un des orateurs les plus remar-

quables ; souvent il était incisif et toujours très-spirituel, comme il y avait une sous-section d'économie sociale et qu'on pouvait, sous ce couvert, traiter des questions assez étrangères au but du Congrès, notamment celle-ci : *Les maires des villes doivent-ils taxer la viande de boucherie ?* et comme cette autre : *Les troupes doivent-elles être employées aux travaux publics ?* il s'ensuivit, surtout à l'occasion de la seconde question, qui passionnait les habitants du Bas-Poitou, une discussion des plus vives et des plus animées. Je ne veux pas, disait un habitant de la Vendée, que l'on perce chez nous des routes stratégiques sans avoir été consulté, sans que nos conseils généraux aient donné leur avis. Huit à dix orateurs prirent successivement la parole (MM. le général Demarçay, le comte de Sainte-Hermine, Guépin, de Nantes ; le comte Henri de La Rochejacquelin), et la tempête (sans danger dans une réunion comme la nôtre) devint si forte, les avis étaient tellement partagés qu'il fallut recourir au scrutin secret pour résoudre la question.

On comprend qu'à propos d'*économie sociale*, en 1834 surtout, époque où les idées étaient en fermentation, il se disait dans la discussion bien des choses hasardées; elles étaient habituellement redressées par M. *Nicias Gaillard*, qui est devenu dans la suite une des lumières de la cour de cassation ; par M. *Boncenne*, doyen de l'école de Droit ; par M. *Guerry*, de Tours, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques ; par M. *de Godefroy de Mesnilglaise* et par d'autres hommes distingués. Le général Demarçay se chargeait de réfuter les plus compromis des économistes improvisés qui avaient pris la parole ; il le faisait avec une finesse qui réduisait ses adversaires au silence. Il avait pris l'habitude de désigner les économistes dont je viens de parler par ces mots : *les esprits mal réglés*. Aussi un d'eux s'écria en séance générale : M. le Président, *je*

demande la parole pour un fait personnel : le général Demarçay se tourne *toujours de mon côté* quand il prononce ces mots : *les esprits mal réglés ;* donc il me regarde comme un rêveur.

Il faut lire le volume qui rend compte des travaux du Congrès et qui a été fait, avec beaucoup de soin, sous la direction de M. de La Fontenelle. On y trouvera une foule de documents intéressants ; il se compose de 656 pages.

En parcourant ce volume, on est surpris de voir paraître dès 1834, au sein du Congrès, les questions sociales qui occupent aujourd'hui les esprits. Je crois qu'elles y ont été aussi bien et peut-être mieux discutées qu'elles ne le sont aujourd'hui dans les journaux et les revues, après 36 ans d'expérience et d'études nouvelles.

Le soir, les membres du Congrès de Poitiers dînaient à l'hôtel des Trois-Piliers, et la plus grande cordialité régnait parmi eux. Heureusement on était très-sobre de toasts. M. *Warkfield,* membre du parlement britannique, était toujours écouté avec plaisir ; pour être mieux entendu, il montait sur sa chaise ; son visage sérieux et sévère ne se déridait jamais ; il attendait que le silence fût complet, tenant à la main son verre de Champagne comme un soldat tient son fusil au port-d'armes.

Il commençait ensuite son petit discours, et il ne faisait pas le tour du monde comme notre excellent ami M. Isidore Le Brun, mais il avait aussi son *Canada*, qui était *l'union de la France et de l'Angleterre*, POUR LE BONHEUR DE LE MONDE.

Cette conclusion dite et applaudie, M. Warkfield descendait de sa chaise avec la même impassibilité qu'il avait montrée en y montant.

INSTRUCTION

SUR

LA FORTIFICATION DES VILLES

BOURGS ET CHATEAUX,

Par Albert DURER.

TRADUIT DE L'ALLEMAND PAR M. RATHEAU,

Commandant du Génie, membre de la Société française d'Archéologie.

COMPTE-RENDU PAR M. D'ESPINAY.

La découverte de la poudre à canon et l'emploi de l'artillerie pour l'attaque et la défense des places ont produit un changement complet dans le système de la fortification. Vers la fin du XV[e] siècle, il fallut abandonner les hautes murailles et les tours féodales et chercher des moyens de défense plus capables de résister à la puissance du canon. Cette transformation ne s'est point cependant opérée en un jour ; elle s'est faite progressivement et se continue de nos jours encore, suivant les progrès de l'artillerie elle-même.

Après l'abandon de la fortification féodale et avant l'adoption du système Vauban, pendant une période de transition qui a duré plus d'un siècle, de nombreux tâtonnements se sont produits dans le but de mettre les moyens de défense en rapport avec les moyens d'attaque.

Albert Durer, qui était comme beaucoup d'hommes de son temps et comme Michel-Ange lui-même, peintre, dessinateur et architecte, est auteur d'un livre sur la fortification. Cet ouvrage peut se diviser en quatre parties: la première traite du moyen d'élever la construction militaire, appelée en allemand *pastey* (en français *pâté* ou *tourion*). Le tourion est un ouvrage d'une grande dimension, circulaire en avant, rectangulaire en arrière, qu'Albert Durer place aux angles des murs de ville ou au point faible pour en assurer la défense; il est environné d'un large et profond fossé, au fond duquel un second fossé, moins large, mais plus profond encore, s'ouvre au pied de la muraille. Des casemates voûtées, munies d'embrasures, occupent l'étage inférieur du tourion; elles sont destinées à recevoir des canons, dont les feux rasants défendent le fond du grand fossé et ne permettent pas d'approcher du pied de la muraille (1). Des trous d'évent sont ménagés dans le mur afin d'empêcher la fumée de gêner les défenseurs.

Pour résister au canon de l'ennemi, le mur de revêtement du tourion est construit en forme de talus avec une forte inclinaison; à l'intérieur, des murs de refend et des murs circulaires assurent la solidité de l'édifice. Les espaces situés entre les murs circulaires et les murs de refend sont remplis par de la terre ou du béton. On ménage cependant une large galerie circulaire pour accéder aux casemates et des réduits secrets réservés à divers usages. La plate-forme est destinée à recevoir une nombreuse artillerie. Albert Durer propose de l'environner d'un parapet de 6 pieds de haut,

(1) L'usage des casemates voûtées est ancien. Le château de Loches était muni d'un système de casemates souterraines situées peu au-dessus du niveau du fossé et dont quelques-unes remontent au moins au XIII^e siècle.

percé de vingt embrasures pour les canons et les couleuvrines et destiné à mettre les artilleurs à l'abri ; mais il préfère un parapet très-incliné, destiné à faire ricocher les projectiles de l'ennemi. Ce parapet, nécessairement très-large, n'a que 4 pieds de haut et pas d'embrasure ; si on l'adopte, il faut construire en arrière des mantelets de bois pour mettre les artilleurs à l'abri.

La partie rectangulaire du tourion est située en arrière du mur de ville et peut se défendre contre la ville elle-même. Dans cette partie se trouvent des escaliers qui servent à monter à la plate-forme et à descendre aux casemates. Les portes, situées du côté de la ville, sont protégées par les fossés et les ponts-levis.

Ce système entraînant de grandes dépenses, l'auteur propose différentes modifications qui, sans trop affaiblir la défense, diminuent les frais et simplifient le système de fortification.

La seconde partie du livre d'A. Durer comprend la description d'une place forte environnée d'une double enceinte de murailles avec fossés, et en avant une sorte de camp retranché, enveloppé par un large fossé avec un retranchement en terre. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce plan, ce sont des casemates voûtées, placées dans le fossé même aux angles des murs et dont les feux rasants, dirigés parallèlement à l'escarpe, commandent entièrement l'intérieur même du fossé (1).

(1) Des casemates exactement semblables existent au château de Bridoré, près de Loches. Sur l'un des côtés du bâtiment se trouve une terrasse crénelée qui domine le fossé ; aux deux extrémités de cette terrasse, des casemates voûtées et percées de meurtrières traversent obliquement le fossé et en commandent le fond. Le château de Bridoré a été construit vers la fin du XV^e siècle ou au commencement du XVI^e.

L'espace formé par l'enceinte intérieure renferme la ville, percée de rues tirées au cordeau et se coupant à angle droit; les maisons ont des dimensions réglées d'avance; la destination des quartiers est aussi déterminée, et les hommes de chaque profession sont parqués dans la rue qui leur est destinée. L'auteur a voulu évidemment tracer le plan d'une ville idéale où l'espace est divisé mathématiquement et de manière à en faire le meilleur emploi possible. Au milieu de la ville s'élève le palais du prince avec sa chapelle et son donjon, entourés eux-mêmes d'une nouvelle enceinte et d'un fossé.

La troisième partie traite de la manière de défendre une lande de terre située entre une montagne et la mer, de manière à fermer complètement l'entrée d'un défilé qui traverse la montagne. L'auteur propose d'élever au milieu de ce terrain, à égale distance de la mer et de la montagne, une forteresse circulaire entourée d'un double fossé. A l'intérieur, des casemates voûtées et appuyées contre la première enceinte sont destinées aux magasins, aux écuries, à l'habitation de la garnison; d'autres casemates traversent les fossés suivant le système déjà décrit. L'enceinte extérieure se prolonge d'un côté jusqu'à la mer, où elle se termine par un tourion dont les feux s'opposent à tout débarquement de l'ennemi; elle forme ainsi une sorte de levée défendue par des fossés et à laquelle on ne peut accéder que par les côtés. Du côté opposé, une levée semblable s'étend jusqu'à la montagne. On ne peut donc aller de la mer à la montagne sans passer par cette forteresse, que l'auteur allemand paraît croire imprenable.

La quatrième partie traite de la manière de protéger contre l'artillerie une ville fortifiée à l'antique. Albert Durer conserve les hautes tours et les vieilles murailles comme enceinte intérieure, mais en avant il construit une large levée protégée par un fossé; l'escarpe est soutenue par un

mur en pierre dont le sommet ne dépasse pas celui de la contre-escarpe. Au dessus s'élève un parapet maçonné sous un angle très-incliné. Ce parapet n'a d'autre objet que de faire ricocher les projectiles pour les empêcher de pénétrer dans l'intérieur de l'enceinte. Derrière le parapet très-large, mais presque ras terre et sans embrasure, se place l'artillerie des assiégés. Dans le fond même du fossé on construit des casemates à feux rasants.

L'auteur termine enfin son travail par la description du canon de rempart, dont l'affût doit être porté par de petites roues et non par des roues élevées comme le canon de campagne ; il propose de le placer sur un plancher formé de poutres et de madriers pour éviter l'ébranlement produit par le tir, et pour paralyser son action sur la maçonnerie des fortifications.

Tel est en substance l'ouvrage dont M. le commandant Ratheau vient de nous donner la traduction. On comprend quelles sont les difficultés d'un pareil travail. La langue allemande a changé comme la langue française depuis le XVI[e] siècle ; il fallait se rendre compte des expressions aujourd'hui hors d'usage, des tournures de phrases vieillies ou abandonnées ; enfin de la valeur exacte des termes techniques dont le sens a pu se modifier ou qui sont même complètement tombés en désuétude. M. Ratheau ne s'est pas contenté de traduire ; il a fait précéder l'ouvrage d'une introduction dans laquelle il explique le système d'Albert Durer et le plan de son livre. Le traducteur, plus compétent que personne sur ce sujet, montre les défauts de ce système au point de vue de l'art militaire, et notamment celui de n'offrir qu'un moyen insuffisant de flanquer les courtines. Il combat la prétention des militaires allemands qui veulent faire remonter à Albert Durer l'origine du système dit polygonal aujourd'hui usité en Allemagne, et démontre qu'il

a été emprunté, au contraire, par les Allemands à des ingénieurs français dont les idées avaient été rejetées en France. L'ouvrage est accompagné de dessins et de plans qui en facilitent l'intelligence. M. Ratheau a dû rectifier sur plusieurs points ceux d'Albert Durer, qui n'étaient pas toujours fort exacts ni conformes aux règles des projections, et ne correspondaient même pas d'une manière précise aux descriptions du livre.

Le travail de M. Ratheau a le mérite de faire connaître aux archéologues français un livre fort curieux et que peu de personnes peuvent lire dans l'original; il a rendu un véritable service à ceux qui désirent étudier l'archéologie militaire. M. Ratheau joint à la science technique de l'officier du génie, celle de l'archéologue. Ses connaissances si variées donnent à son ouvrage un haut intérêt scientifique.

Deux mots enfin sur l'exécution du travail; l'édition est fort belle et les planches sont reproduites avec une netteté et une précision remarquables, qualités qui rehaussent encore le mérite de cette importante publication.

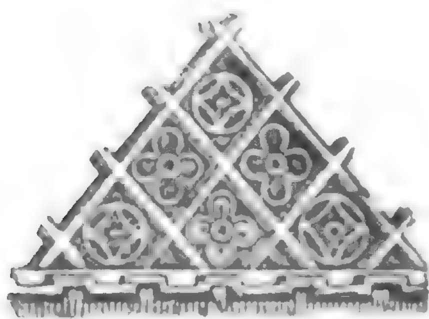

CURIEUX PRIVILÉGES

DE

L'ANCIEN PRIEURÉ DE ST-LO

A ROUEN ;

Par M. L. DE GLANVILLE,

Directeur de l'Association normande, inspecteur de la Société française d'Archéologie.

De tous les couvents que renfermait autrefois la ville de Rouen, le prieuré de St-Lo se faisait remarquer parmi les plus célèbres. Son origine, remontant jusqu'aux premiers âges du christianisme, la noblesse et la sainteté de ses abbés, la science de ses religieux, tout concourait à en rehausser l'éclat et la prééminence. Simple collégiale d'abord, puis prieuré, enfin cathédrale des évêques de Coutances, à une époque où la Basse-Normandie, envahie par les hordes du Nord, n'offrait plus un asile assuré à ses évêques, il fut gratifié par les papes, par les rois de France; les ducs de Normandie, les plus puissants seigneurs, comme par les simples bourgeois, d'honneurs, de concessions, de faveurs et de richesses considérables. En résumant ici les plus intéressants de ces priviléges, j'ai voulu faire voir que le prieuré de St-Lo possédait de beaux titres de gloire et pouvait rivaliser avec les plus importantes communautés de France.

Dans les processions, toujours les moines de St-Lo avaient

le pas sur les autres corps religieux de la ville et marchaient entre les chanoines et les chapelains de la métropole, comme formant avec eux un seul et même chapitre. C'était surtout à la procession dite *du corps saint*, qui se faisait à Rouen le jour des Rameaux avec une grande solennité, que leur supériorité se faisait le mieux sentir.

Ce jour-là les chanoines de la cathédrale allaient en grande pompe porter le corps de N. S. dans une paroisse hors la ville, appelée St-Godard. Les religieux de St-Lo les y accompagnaient ; ils recevaient des mains de l'archevêque lui-même les rameaux bénits, tandis que les échevins remettaient à leur prieur les clefs de la ville qu'il devait porter solennellement, accompagné de quatre arquebusiers, marchant deux en avant, deux par derrière, jusqu'aux limites de leur territoire, où ils se séparaient du clergé de la cathédrale pour rentrer à leur couvent. Puis lorsque, la cérémonie terminée, la procession revenait vers la ville, on s'arrêtait près de la porte dite de Ste-Apolline pour déposer le Saint-Sacrement sur un reposoir magnifiquement décoré pour la circonstance, en attendant l'arrivée des religieux de St-Lo ; et alors, tandis que de jeunes clercs montés dans une maison construite en travers de la rue, chantaient le verset *Attollite portas*, le prieur ouvrait la porte de la ville avec les clefs qui lui avaient été confiées ; le clergé entrait en chantant et le peuple suivait en foule jusque dans la cathédrale ; après quoi les religieux retournaient à leur couvent où Messieurs les échevins venaient offrir leurs remercîments et leurs services au prieur et au chapitre, et les clefs leur étaient rendues à condition qu'ils garderaient la ville avec fidélité. Ensuite, disent les chroniqueurs, il était accordé deux heures de repos aux religieux à cause de la grande fatigue qu'ils avaient éprouvée.

A la fête de l'Ascension, lorsque les cloches de la cathé-

drale annonçaient par leurs joyeuses volées que les chanoines assemblés délibéraient sur le choix du prisonnier qu'ils devaient délivrer ce jour-là, en vertu du privilége accordé à saint Romain, trois religieux de St-Lo, assis sur les hautes stalles du chœur de l'église, attendaient en silence qu'on les appelât au chapitre pour trancher par leur vote les difficultés qui pouvaient se présenter sur la décision à prendre, et toujours le prisonnier, en sortant de prison, venait les remercier de leurs bons services.

Ce n'était pas seulement le prieur du couvent de St-Lo, ce n'étaient pas les religieux réunis en corps qui jouissaient de droits et priviléges considérables ; le rayonnement de leur glorieuse auréole se reflétait parfois aussi sur des frères isolés.

Parmi les nombreuses paroisses dont ils étaient seigneurs, patrons et collateurs, se trouvait l'église d'Aclou, près Brionne, dépendant autrefois de l'évêché de Lisieux. Le curé était à la nomination du prieur de St-Lo, et c'était toujours un religieux du couvent qui en remplissait les fonctions ; ce curé jouissait de singulières prérogatives :

Ainsi, par exemple, le mardi des Rogations, alors que les paroisses du voisinage se réunissaient en l'église de Boënay, qui, elle aussi, dépendait du diocèse de Lisieux, treize processions devaient attendre (à moins, disent les anciens mémoires, que le temps ne fût trop mauvais) à la porte de l'église l'arrivée du religieux, curé d'Aclou, ou de son vicaire, qui entrait le premier avec son clergé, son oiseau et son chien. Il y célébrait la grand'messe ; il avait à son profit toutes les offrandes et quêtes que l'on pouvait y faire, et après l'office, le curé de Boënay était obligé de donner à dîner audit curé religieux, à son vicaire, à son clerc, à l'oiseau et au chien, et cet usage existait encore en 1636 ; nous ne savons à quelle époque il a cessé.

Ce même curé avait aussi le droit d'aller, le dimanche des Rameaux, chanter *Attollite portas principes vestras* devant l'église de Brionne, qui, elle cependant, faisait partie du diocèse de Rouen, et d'en ouvrir la porte au détriment du curé de la paroisse, qui devait attendre son confrère pour la cérémonie, à moins d'une permission spéciale et contraire.

On peut voir, par ces exemples, combien était grande la prééminence du monastère de St-Lo, puisque de simples curés, nommés par son autorité, avaient juridiction et puissance sur des paroisses situées même dans d'autres diocèses.

Tous ces priviléges, quelque grands, quelque extraordinaires qu'ils puissent paraître, avaient cependant une raison d'être: ils présentaient un caractère religieux en rapport avec les coutumes et les fonctions ecclésiastiques. Les moines de St-Lo en possédaient bien d'autres plus étonnants encore.

Dès les premiers temps de leur établissement, Rollon, le farouche conquérant, le spoliateur d'églises et de monastères, après avoir embrassé le christianisme, leur avait, par une charte, octroyé la permission de *vener* un cerf dans sa forêt de Roumare, avec une meute de chiens courants, pour le jour et fête de St-Lo, et un porc sanglier à la St-Rumphaire (1), un des plus anciens et des plus célèbres évêques de Coutances. Ces jours-là on ne mangeait au couvent que de la venaison, ce qui avait donné lieu à un dicton populaire fort répandu à Rouen à cette époque : *Est-ce donc aujourd'hui la St-Rumphare, que vous mangez de la viande fraîche?*

Si l'on se reporte aux habitudes du moyen-âge, si l'on considère la sévérité avec laquelle étaient punis les délits de chasse et l'importance que les rois et les grands seigneurs attachaient à ce privilége, on sera sans doute étonné de le

(1) *Sanctus Rumpharius.* On lit dans les anciens manuscrits St-Romphare.

voir accordé à de simples moines, et cependant la permission fut ratifiée et octroyée à nouveau par les successeurs de Rollon, ainsi que le prouvent plusieurs chartes.

Bien qu'il dût paraître extraordinaire que les moines de St-Lo eussent la permission de s'accorder, à certains jours de l'année, ces plaisirs si peu en rapport avec leur habit et prohibés aux autres corporations religieuses, il était plus étonnant encore peut-être de voir parfois le prieur sortir du couvent, vêtu du rochet ou surplis et portant sur le poing des oiseaux de haut vol, pour se livrer à la chasse en l'air, tant à l'intérieur de la ville qu'en dehors; et s'il lui plaisait d'étendre sa promenade plus loin ou d'aller visiter les nombreuses propriétés que possédait le monastère dans la Normandie, deux arquebusiers de la garnison l'accompagnaient jusqu'à la porte de la ville, où devait l'attendre un gentilhomme armé de toutes pièces qu'il avait fait prévenir par ses serviteurs; et là, ce gentilhomme était tenu de lui présenter un cheval sellé et bridé, du prix d'au moins cinquante-deux sols, de mettre à ses ordres une compagnie de cinquante soldats pour le défendre et le protéger contre toute agression, comme étant *le plus ancien seigneur de la ville*, et, dans cet appareil, de l'accompagner et de le conduire jusqu'à l'une des quatre portes de la Normandie, dont la première est Neufchâtel, la deuxième Pont-l'Evêque; nous ne connaissons pas les deux autres.

Parmi ses nombreuses propriétés ou seigneuries, le couvent de St-Lo possédait, en la paroisse de Bierville, dépendant de la vicomté de Rouen, un fief noble de basse-justice dont relevait un certain Motin de Bierville, écuyer, qui, pour son fief personnel, devait aux religieux hommages, reliefs, treizièmes, avec 60 sols de rente et, en plus, *servage d'écuyer monté à cheval, armé ou désarmé, pour servir le prieur du dict lieu en les quatre portes de Normandie toutefois que le*

dict prieur lui fait asavoir un jour naturel au devant de son partement.

Malheureusement ce beau privilége dont les religieux avaient joui pendant de longues années fut aliéné en 1575. Ils furent obligés alors de vendre leur fief de Bierville pour subvenir aux lourdes taxes prélevées à cette époque sur le clergé ; mais ils voulurent en conserver au moins un souvenir en se réservant un chapeau (1) de roses seigneuriales.

Ces quelques exemples suffiront pour prouver si nous avions raison de dire, en commençant cette courte notice, que le prieuré de St-Lo résumait en lui seul tous les honneurs, tous les priviléges dont pouvaient jouir séparément les autres monastères de France.

(1) Bouquet.

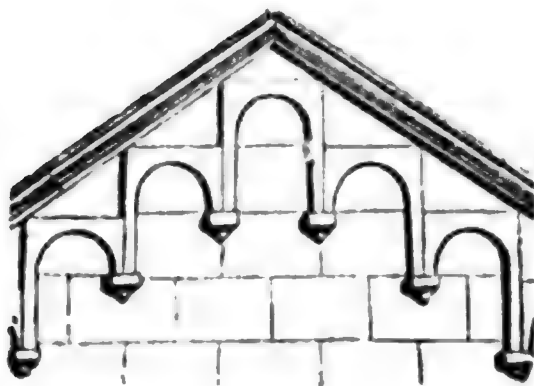

CONGRÈS INTERNATIONAL

DE

GÉOGRAPHIE

A ANVERS (BELGIQUE)

DU 14 AU 22 AOUT 1871.

Aucune ville ne pouvait mieux convenir que celle d'Anvers pour la tenue d'un congrès international de géographie : elle est d'un accès facile, grande, et hospitalière ; de magnifiques locaux se disputaient l'honneur de recevoir le Congrès et l'exposition de cartes géographiques qu'il avait annoncée ; enfin, comme le disait dans une circonstance mémorable un de nos savants et courageux confrères dont nous déplorons la perte, M. Jules Duval, membre de l'Institut des provinces (1), le roi des Belges est géographe ; nul autre chef d'État parmi ses contemporains n'a autant voyagé. Dès sa jeunesse, guidé par les leçons de son père, l'immortel fondateur de la nationalité belge, le duc de Brabant parcourut l'Europe, l'Afrique, l'Asie, poussant ses recherches curieuses jusqu'aux extrémités de l'Orient, et partout demandant à la

(1) M. Jules Duval, lauréat de l'Institut, auteur de divers ouvrages pleins d'intérêt, tué l'année dernière près de Mettray, par la rencontre de deux trains de chemin de fer.

nature et aux hommes le secret de voies nouvelles à ouvrir à l'industrie... M. d'Omalius-d'Halloy, sénateur belge, est un des fondateurs les plus illustres de la géologie moderne, et M. Quettelet, directeur de l'observatoire de Bruxelles, un des plus grands astronomes de notre époque. Si nous remontons au XVI^{e} siècle, nous trouvons le célèbre flamand Gérard Mercator, dont les cartes guident encore les navigateurs. Ortelius, disciple et ami de Mercator, était aussi un flamand. Nous pourrions citer d'autres célébrités qui justifieraient le choix fait d'une ville belge pour y tenir le Congrès international de géographie, de cosmogonie et de commerce. Anvers avait fait appel aux géographes des diverses nations européennes et de l'Amérique ; les consuls qui résident dans cette grande métropole commerciale avaient, comme en 1867, transmis à leurs gouvernements respectifs l'invitation de la commission d'organisation, et l'on y avait répondu. Quelques sociétés savantes, l'Institut des provinces de France entre autres, avaient délégué au Congrès d'Anvers plusieurs de leurs membres. Plus de 500 noms figurent sur la liste générale, mais tous n'étaient pas présents aux séances; nous y avons vu siéger à peine 200 personnes.

C'est le 13 qu'a eu lieu la réception du Congrès à l'hôtel-de-ville. La belle tour de la cathédrale était pavoisée, le carillon jouait ses meilleurs airs et le bourdon sonnait.

A onze heures et demie, le bourgmestre, entouré de ses collègues et des membres de la commission d'organisation, a reçu dans la grande salle les membres du Congrès et a prononcé un discours qu'il a lu d'abord en flamand, puis en français, puis en hollandais et qui, immédiatement après, a été offert à l'assemblée, imprimé en plusieurs langues. D'autres orateurs ont succédé; mais il faisait une chaleur suffocante que ne tempérait guère cette abondance de dis-

cours, quand les portes se sont ouvertes et ont donné entrée à des plateaux couverts de vin de Madère. Cette arrivée a fait diversion et donné du courage pour écouter les autres discours : il fallait encore entendre les réponses.

Chaque nation a eu son orateur. Nous avons remarqué le discours du représentant de la Hollande qui a été très-applaudi, et celui du représentant de la Société géographique de la Hongrie, qui a parlé en français, de peur, a-t-il dit, que la langue hongroise ne fût comprise de personne. Après ces nombreux discours abondamment arrosés de Madère, on s'est rendu au palais du musée, consacré aux assemblées du Congrès.

Alors une séance préparatoire a eu lieu dans une salle splendide. La commission a appelé avec elle deux membres de chaque nation.

Les travaux du Congrès ne rentrant pas dans la spécialité du *Bulletin*, nous nous bornerons à mentionner la conférence de M. de Quatrefages sur les races antéhistoriques, faite en présence de l'empereur du Brésil, et la discussion à laquelle elle a donné lieu ; le récit plein d'intérêt d'un voyage récent en Cambodje, par M. Théophile Garnier, officier de la marine française ; les nombreuses communications faites au sujet des questions du programme, par MM. d'Avesac et Le Vasseur (de l'Institut), Silberman, Cortambert, etc., etc. On a entendu aussi avec un grand plaisir une brillante improvisation de M. Dognée. Malheureusement les noms étrangers sont pour nous difficiles à prononcer ; plusieurs hollandais, un amiral anglais, un russe, M. Kalicko, le baron Ch. de Goernig, président de la Société de Statistique d'Autriche, ont été entendus avec intérêt ; un grand nombre de membres de différentes nations ont pris une part brillante aux discussions et présenté des solutions aux questions du programme.

M. le commandeur Négri, président de la Société de Florence, a été aussi écouté avec plaisir.

Un général américain a montré le tracé du canal à établir entre l'Océan Atlantique et l'Océan Pacifique.

Dans une des sections, M. de Caumont a fait l'historique des cartes agronomiques en France, et demandé ce qu'on a fait dans ce genre en Hollande, en Belgique et dans les pays du Nord; on a promis de lui répondre plus tard, et l'on a signalé des cartes agronomiques en Hollande et en Autriche.

Voici le programme des questions qui ont été discutées :

Géographie.

1. Quels sont les meilleurs moyens de propager l'instruction géographique dans les établissements d'enseignement soit primaire, soit secondaire, soit supérieur ?

2. Quel but doit-on principalement se proposer dans les études de chacune de ces sections de l'enseignement ?

3. Quel est le caractère dominant qu'il faut donner à chacun des cours professés dans ces diverses sections ?

4. Quels sont les moyens de répandre, pour l'enseignement de la géographie, de bonnes cartes en rapport avec nos connaissances actuelles ?

5. Les cartes planes ont de grands avantages pour les savants, mais elles exigent, pour être bien comprises, une idée du mode de projection, difficile à donner dans les premières leçons de géographie. Ne conviendrait-il pas de rendre les sphères et les cartes géographiques en relief d'un emploi plus général dans l'enseignement ?

6. Convient-il de donner, sur les cartes destinées à l'enseignement, les indications des mouvements du terrain et de l'altitude des principaux points culminants du sol ?

7. Quelles sont les meilleures méthodes à suivre pour que le dessin des cartes, par les élèves, donne de bons résultats?

8. La projection de Mercator est, sans contredit, celle qui convient le mieux pour les cartes marines et elle est universellement en usage ; toutefois, si l'uniformité existe pour ces cartes, il n'en est pas de même pour les cartes terrestres, et, parmi celles qui servent à l'instruction, il y a presque autant de systèmes de projection que d'auteurs.

Il est à désirer que le Congrès détermine la projection qu'il convient d'employer pour les mappemondes et les atlas.

9. Un grand atlas de cartes, comprenant l'ensemble de nos connaissances actuelles sur la géographie physique du globe, tant pour les terres que pour les mers, aurait la plus grande valeur scientifique et serait d'une utilité incontestable pour le commerce et l'industrie.

Le Congrès ne pourrait-il pas provoquer l'exécution d'un travail de ce genre, et tracer le plan qu'il faudrait suivre dans son élaboration ?

10. Quels sont les exemplaires qui existent encore aujourd'hui, des grandes cartes originales de Mercator ? Où les trouve-t-on ?

11. Le peu de goût de certains peuples pour les entreprises commerciales lointaines, provient-il seulement du manque de connaissances géographiques ? N'y a-t-il pas d'autres causes qui les rendent indifférents à ces entreprises?

12. Vers quels points du globe est-il préférable, aujourd'hui, de pousser des investigations, dans l'intérêt de la science et du commerce ?

13. Déterminer l'influence des grandes expéditions militaires, dans l'antiquité et au moyen-âge, sur les progrès de la connaissance du monde.

14. Les géographes du XVIII[e] siècle ont effacé, sur la carte de l'Afrique, bien des noms que les découvertes

récentes y ont fait rétablir. L'étude attentive des auteurs arabes du moyen-âge et des voyageurs portugais du XVIe siècle, ne serait-elle pas des plus avantageuses pour faire progresser la connaissance de cette partie du monde, et pour guider les voyageurs dans les découvertes à faire ou à renouveler ?

15. Le Congrès ne pourrait-il pas déterminer l'adoption d'une orthographe uniforme des noms propres, etc., tant sur les cartes que dans les traités de géographie ?

16. Quelles étaient les limites du monde connu, aux différentes époques de l'antiquité ?

17. Indiquer les routes commerciales de l'antiquité.

18. Que faut-il penser du voyage autour de l'Afrique dont parle Hérodote, et qui fut entrepris par les Phéniciens ?

19. Quelles sont les données de la science sur la vaste terre qui paraît avoir existé, au commencement des temps historiques, dans l'Océan Atlantique, et dont les Açores, Madère, les Canaries et les îles du Cap-Vert nous présentent peut-être les restes ?

20. Quelles sont les lois naturelles, économiques et historiques qui président à la naissance, à la distribution sur le sol, à l'accroissement et au déclin des villes ? Dresser une sorte d'inventaire des villes anciennes ou modernes qui accusent, avec le plus d'autorité, l'action de ces lois.

21. Les anciens employaient-ils plus d'une seule espèce de stade ? Peut-on se fier aux travaux de Gosselin sur les mesures des Grecs ?

22. Au temps des ducs de Bourgogne, les marchandises de l'Inde parvenaient dans les Flandres et dans les Pays-Bas, et il doit rester, dans ces deux pays, de nombreux documents sur ce trafic ; ne pourrait-on pas rechercher les voies suivies en Europe par le grand courant commercial qui l'alimentait ?

23. Quel était le littoral probable de la Belgique, il y a deux mille ans ?

24. Quelle était la véritable caractéristique des boussoles flamandes, et à quelle époque peut-on faire remonter, avec certitude, la correction connue ?

25. Préciser les relations de Bruges avec la côte occidentale de l'Afrique, au commencement du XIVe siècle.

26. Quelle est la route à suivre pour atteindre les pôles, en se basant sur les connaissances géographiques actuelles ?

Cosmographie.

1. Ne pourrait-on pas s'entendre pour adopter un même premier méridien ?

2. Comment faudrait-il continuer les recherches sur la profondeur des mers, sur la température de l'eau aux différentes profondeurs, et sur les conditions de la vie animale, suivant ces profondeurs ?

3. Aujourd'hui qu'avec l'emploi de la vapeur sur mer, les sondages, dans les grandes profondeurs, sont rendus beaucoup plus aisés, il est à désirer que les bâtiments de guerre de toutes les nations soient invités à les effectuer, le plus souvent possible, dans leurs traversées.

Il est du plus grand intérêt de conserver les parties du fond ramenées par la sonde, afin de les soumettre aux investigations des savants.

En dehors des points où reposent les lignes télégraphiques, le fond de la mer n'est encore que peu connu. Le Congrès ne pourrait-il pas demander aux différentes nations maritimes de placer, et de faire employer à bord de leurs navires de guerre des appareils pour sonder dans les grandes profondeurs ?

4. A quelle température l'eau de mer a-t-elle son maximum de densité ?

5. Rechercher les meilleures manières de déterminer les courants sous-marins; quelles sont les observations à faire à ce sujet?

6. Comment peut-on rendre plus précises les observations sur la hauteur des vagues et sur la profondeur à laquelle l'agitation de la surface de la mer cesse de se transmettre?

7. Indiquer la marche des marées dans l'Océan Pacifique et dans l'Atlantique.

8. Rechercher les causes des anomalies que présentent les marées, surtout dans l'Océan Pacifique.

9. Ne serait-il pas possible d'obtenir une description complète du mouvement des eaux dans la plupart des grandes rivières?

10. Quelles sont les variations du Gulfstream, et quand peut-on présumer que ce courant a pris naissance?

11. Existe-t-il une mer libre de glaces au pôle Nord, et quels sont les avantages que la science peut encore retirer d'une exploration des mers polaires?

12. Comment détermine-t-on, avec le plus de sûreté, l'épaisseur moyenne des couches des différents terrains, suivant leur position géographique?

13. Quelles sont les données de la science sur la couche de tourbe que l'on rencontre sous le littoral de la Belgique et de la Hollande, et que savons-nous de l'affaissement du sol, le long de la mer du Nord?

14. Que savons-nous de la formation de l'Escaut occidental (le *Hont*) et des commencements de sa navigabilité?

15. Rechercher les causes qui ont soulevé les steppes de l'Oural et des Balkans à une hauteur considérable au-dessus de la mer; serait-il vrai, comme l'affirment les géologues et les zoologistes, que ces espaces aient jadis été recouverts par les eaux de la mer Caspienne, unies à celles du golfe d'Obi?

16. Les régions inexplorées du pôle austral ont plus de

huit millions de milles carrés de surface. La distance qui les sépare des côtes florissantes de la Tasmanie est la même que celle que les vapeurs franchissent en huit jours dans l'Atlantique.

N'est-il pas étrange que l'on n'ait pas cherché à pénétrer dans ces régions inconnues, maintenant surtout que les progrès de la navigation rendent cette exploitation moins difficile, et le Congrès ne pourrait-il pas aider à provoquer un voyage de découverte vers le pôle Sud ?

On devrait recommander aux bâtiments qui seraient envoyés vers le pôle austral, de sonder sur tout leur parcours en allant et en revenant. Ces lignes de sondages, accompagnées des spécimens du fond de la mer, seraient du plus grand intérêt.

17. La connaissance de la forme de la terre exige la mesure de plusieurs lignes géodésiques dans l'hémisphère sud.

Le Congrès ne pourrait-il pas éveiller l'attention des gouvernements sur l'opportunité d'une expédition scientifique chargée de faire une triangulation dans le sud de l'Afrique et de l'Amérique ?

18. Afin de constater, dans l'avenir, les affaissements ou les soulèvements de la surface du globe, il serait fort utile de déterminer, par un nivellement géométrique, la cote au-dessus de la surface moyenne de la mer la plus voisine de plusieurs points remarquables et faciles à retrouver. La surface moyenne de la mer, servant de comparaison, devrait être déterminée avec soin.

Le Congrès ne pourrait-il pas provoquer la détermination de ces côtes dans la plupart des pays ?

19. Convient-il de rendre d'un usage plus général l'emploi de la division décimale du quart de cercle ?

20. Le Congrès ne pourrait-il pas prendre l'initiative pour faire compléter, dans les différentes parties du monde, les observations sur la longueur du pendule à secondes ?

21. Comment peut-on le plus rapidement arriver à la détermination des trois éléments du magnétisme terrestre, aux différents points de la surface du globe, et trouver la loi de leurs variations ?

22. Indiquer le moyen pour provoquer la création d'un établissement central, destiné à réunir tous les renseignements qui intéressent la géographie, à les discuter et à les publier.

Navigation, Voyages, Commerce, Météorologie, Statistique.

1. Le canal de Suez est appelé à opérer une révolution complète dans les relations de l'Europe avec l'extrême Orient. De quelle manière prévoit-on que le commerce tirera profit de la nouvelle voie qui lui est ouverte ?

2. Quel est le lieu le plus favorable pour établir un canal de grande navigation à travers l'isthme qui réunit les deux Amériques ?

3. Quels avantages la colonisation de la Nouvelle-Guinée présenterait-elle au commerce de l'Europe ?

4. Déterminer l'importance, sous le rapport géographique et commercial, du grand archipel Indien et surtout de l'île de Java. Quels avantages retirera le commerce de la modification que l'on se propose d'apporter au système colonial de cette possession néerlandaise ?

5. Quels sont les moyens de former des voyageurs utiles à la science géographique ? N'y aurait-il pas de grands avantages à retirer de l'institution d'une école internationale de voyageurs ? Dans un établissement de ce genre, les jeunes gens s'exerceraient à l'emploi des instruments d'observation, aux méthodes de géodésie et de topographie ; ils s'initieraient aux sciences naturelles, à la médecine, à la chirurgie et à l'art

de lever les inscriptions ; ils étudieraient les langues les plus importantes et tout ce qui leur permettrait d'apprécier les peuples et les idiomes.

6. Les Gouvernements, afin de favoriser les voyages d'exploration, ne pourraient-ils pas s'entendre pour la formation d'un budget européen ?

7. Quels sont les meilleurs moyens de favoriser la colonisation des travailleurs moraux et utiles, et vers quelles contrées surtout devrait-on les diriger ?

8. Quelles sont, dans quelques pays, les causes principales du déclin de la marine marchande ?

Un peuple qui abandonne aux autres l'exploitation de ses relations maritimes, marche-t-il dans une bonne voie économique ?

9. Quelles institutions conviendrait-il de fonder en Belgique pour le développement du commerce et de la navigation?

10. Examiner l'utilité des colonies et des autres établissements nationaux, au-delà des mers, quant à la stabilité du commerce et à la tranquillité intérieure des États.

11. Examiner et discuter les raisons qui ont porté peu à peu l'Angleterre à modifier son système colonial, et à donner à certaines de ses colonies un gouvernement particulier ?

12. Peut-on conclure de là, comme on le fait quelquefois, qu'il vaut mieux ne pas avoir de colonies ?

Quelles sont les raisons que l'on fait valoir contre le principe de colonisation ?

13. Indiquer l'influence de la vapeur, du télégraphe électrique et des progrès importants réalisés dans les constructions maritimes, sur les relations de peuple à peuple.

14. Comment pourrait-on arriver à une législation commerciale et maritime uniforme ?

15. Ne pourrait-on pas s'entendre sur l'emploi d'un système uniforme de poids, de mesures et de monnaies ? Y a-t-il

lieu de chercher à établir l'emploi d'une langue unique pour les relations internationales?

Ne pourrait-on pas au moins s'entendre pour établir de l'unité dans les poids et mesures scientifiques?

16. Serait-il avantageux de substituer à la projection de Mercàtor, pour les cartes routières marines, une projection représentant l'arc de grand cercle par une ligne droite?

17. Quelles sont les améliorations qu'il faudrait apporter à l'emploi du télescope, à bord des navires, pour la détermination des longitudes par l'observation des satellites de Jupiter?

18. Comment peut-on faciliter la détermination des hauteurs d'étoiles, en mer, et rendre possible l'observation de la hauteur du Soleil quand l'horizon est peu visible?

19. L'emploi du télégraphe joue aujourd'hui un grand rôle dans la comparaison des observations météorologiques, et permet de déterminer les probabilités du changement dans l'état du temps; jusqu'à quel point serait-il utile de rétablir les signaux de l'amiral Fitz-Roy?

20. Les cyclones qui traversent l'Océan Atlantique ont-ils une action sur l'état météorologique de l'Europe occidentale, et jusqu'où cette partie de la terre est-elle influencée par le climat de l'Atlantique?

21. Quels sont les instruments enregistreurs que l'on peut employer à bord des navires?

22. Quels moyens peut-on employer pour déterminer, en pleine mer, les dénivellations produites par le jeu des marées, les courants et les vents?

23. La lune exerce-t-elle une influence sur l'état météorologique du globle?

24. Déterminer l'influence que l'institution des consulats doit avoir sur les relations commerciales entre les différents pays du monde.

25. Rechercher les moyens de parvenir à une statistique générale.

26. Quels sont les meilleurs moyens de réunir les documents qui serviraient à faire des cartes :

1° Des variations de la longueur de la vie moyenne des hommes, suivant les différents lieux ;

2° Des contrées où certaines maladies sont endémiques et à quel dégré ;

(Ces cartes pourraient aussi donner la marche des principales épidémies);

3° Des variations dans la densité de la population à la surface de la terre, ainsi que des dépenses nécessaires à la vie.

27. Faire la statistique, surtout pour les pays d'outre-mer :

1° Du rapport de l'étendue des terres incultes, suivant les différentes régions;

2° De l'étendue des différentes cultures ;

3° De l'étendue des forêts, en y comprenant, autant que possible, la variation dans le volume du ligneux qui couvre une certaine superficie, prise pour unité.

28. Faire de nouvelles observations pour compléter les cartes des lignes isothermes, surtout sur les continents. Tracer sur ces mêmes cartes, les lignes d'égale intensité de l'état hygrométrique de l'air à la surface du sol et des quantités d'eau de pluie tombée pendant un temps déterminé.

29. Déterminer, suivant les pays, la quantité de travail accompli par l'homme dans un temps donné :

Déterminer, par exemple, le nombre d'hommes et le temps employé pour produire une certaine quantité de travail, telle que la livraison, sur le sol, de mille tonnes de charbon, la production d'un tonneau de fer, un poids donné d'une marchandise quelconque.

30. Afin de juger du perfectionnement des machines dans les différents pays, il serait utile de mettre, en regard de la

quantité de charbon brûlé, l'effet mécanique utile qui en est résulté.

31. Établir les variations dans les prix des marchandises, surtout dans les lieux de production, en tenant compte de la valeur des monnaies.

Rechercher, pour tous les pays du globe, la densité des différentes professions, telles que l'état militaire, la marine, les cultes, les beaux-arts, l'administration, l'élaboration et l'application des lois, l'instruction, etc.

32. Étudier la marche des principales langues européennes dans leurs tendances à se substituer peu à peu à d'autres langues, aussi bien en Europe que dans les pays lointains.

33. Quelles sont les conséquences de la dévastation des forêts sur l'état météorologique d'un pays, et peut-on paralyser ces conséquences fatales par des reboisements partiels ?

34. Quelles sont nos connaissances sur la partie du Sahara qui s'étend entre la Tunisie et le Touât, jusqu'au Soudan central ?

Peut-on démontrer la justesse, la possibilité et les avantages d'un projet de culture et de colonisation de cette région ? Comment établirait-on un chemin de fer entre la Méditerranée et le Soudan ?

35. Quelles conséquences peut-on prévoir, pour le climat de l'Afrique et de l'Europe, de la création d'une mer dans le désert de Sahara, et quelles seraient approximativement les conditions de la navigabilité de cette mer ?

36. Toutes les nations ne pourraient-elles pas s'entendre pour adopter un mode *uniforme de balisage*, dans les rivières et sur les côtes ?

Ethnographie.

1. Quels sont les résultats des investigations scientifiques relatives à l'origine de l'homme ?

2. Peut-on établir des degrés de supériorité et d'infériorité parmi les races humaines?

3. Quelle est, aujourd'hui, la distribution géographique des races humaines, et quelles sont les tendances de certaines races à se substituer à d'autres?

Telles étaient les nombreuses et importantes questions soumises au Congrès. Comme on peut le prévoir, elles n'ont pas toutes été sérieusement traitées, encore moins toutes résolues; mais elles ont donné lieu à de très-utiles renseignements.

Nous avons vu, parmi les membres les plus assidus aux séances, le savant baron *d'Omalius*, une des grandes illustrations de la Belgique et certes la plus grande illustration du Congrès; le spirituel auteur des tablettes liégeoises, M. le conseiller honoraire *d'Otreppe de Bouvette*, de Liége; M. le colonel *Casterman*, d'Anvers; M. *Le Grand de Reullandt*, secrétaire perpétuel de l'Académie archéologique de Belgique; M. *Génard*, archiviste et conservateur de la bibliothèque publique; M. *Dognée de Villers*, membre de l'Institut des provinces de France, à Liége; M. *de Witt*, membre de l'Institut de France; M. *Blomm*, membre de la Société française d'Archéologie, à Termonde.

Parmi les Français présents à Anvers, nous citerons M. *de Quatrefages*, de l'Académie des sciences; MM. *d'Avesac* et *de Caumont*, de l'Académie des inscriptions; M. *Le Vasseur*, de l'Académie des sciences morales; M. *Blanchetière*, de l'Institut des provinces, à Domfront, et M[me] *Blanchetière*; M. *Cousin*, de l'Institut des provinces, à Dunkerque; M. *Silberman*, membre de la Société d'Encouragement, à Paris; M. *Cortambert*, de la Société française de Géographie; M. Théophile *Garnier*, lieutenant de vaisseau; M. *Garnier*, membre de la Société géologique de France; M. le chevalier *de Linas*, membre des Comités historiques, à Arras; M. *De*

Marsy, membre de plusieurs Académies, conservateur du musée de Compiègne; M. *Le Proux*, de l'École des chartes, à St-Quentin; M. *Desains*, ancien auditeur au Conseil d'état, membre de la Société française d'Archéologie, à St-Quentin; M. Ch. *Rumelin*, professeur, à Dunkerque; M. *Morin*, de la Société de Géographie; M. *Maunoir*, délégué de la même Société.

L'ordre le plus parfait a toujours régné dans les discussions, et ce Congrès a parfaitement réussi, grâce au dévouement et au talent bien connu des secrétaires, MM. Casterman et Génard, et des membres de la commission préparatoire. M. Ch. d'Hane-Steenhuyse, représentant et échevin de la ville d'Anvers, a dirigé les travaux de la Commission avec une précision remarquable. M. le baron Kervyn de Lettenhove, ministre de l'intérieur, est venu présider une des séances générales et a prononcé une remarquable allocution. Les congrès internationaux ont des avantages incontestables, ils mettent en rapport des nationalités diverses; la diversité des langues est seule à regretter, car bien des communications échappent à celui qui n'est pas polyglotte.

L'exposition géographique était très-intéressante; elle se développait dans une des galeries du musée longue de près de 200 mètres, et l'on y voyait des cartes de toutes les contrées et de toutes les époques; cette exposition était accompagnée d'une collection des plus anciens livres ayant trait à la géographie.

SÉANCE GÉNÉRALE

TENUE A ANVERS

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE,

LE 16 AOUT 1871.

Présidence de M. DE CAUMONT.

La séance a lieu dans la magnifique galerie du musée, où se trouve l'exposition internationale des cartes géographiques.

Siégent au bureau : MM. *Cousin*, de Dunkerque; *Blanchetière*, membre de l'Institut des provinces, à Domfront (Orne); *Le Grand de Reulland*, secrétaire perpétuel de l'Académie archéologique de Belgique, membre étranger de l'Institut des provinces; *de Marsy*, conservateur du musée de Compiégne, secrétaire perpétuel de la Société archéologique de cette ville; *Le Proux*, ancien élève de l'École des Chartes, inspecteur de la Société française d'Archéologie; *Blomm*, membre auxiliaire de l'Institut des provinces, à Termonde (Belgique); *Desains*, ancien auditeur au Conseil d'État.

M. *Dognée*, de Liége, remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Président expose l'état désastreux du musée lorrain de Nancy, à peu près détruit par un incendie, et lit la lettre suivante :

« Messieurs,

« Vous avez appris l'affreux désastre dont nous venons d'être victimes : le palais ducal a été en partie la proie des flammes ; la galerie des Cerfs, que nous étions déjà parvenus à restaurer d'une manière assez digne, a été complètement détruite avec la majeure partie des richesses qu'elle renfermait ; notre belle bibliothèque n'existe plus.

« Le comité ouvre une souscription nationale, tant pour relever l'édifice que pour combler les vides qui se sont produits dans ses collections ; il fait appel à toutes les personnes qui ont à cœur la conservation de nos monuments et de nos souvenirs historiques.

« Le comité ose espérer que vous voudrez bien lui prêter votre concours intelligent et dévoué, en recueillant des offrandes pécuniaires et en cherchant à lui procurer tous les objets de nature à trouver place au musée.

« *Les membres du Comité du Musée lorrain*,

« H. LEPAGE, président; Alex. GENY, vice-président; l'abbé GUILLAUME, trésorier; Alex. MELIN, secrétaire. »

Sur la proposition de M. de Caumont, qui ajoute quelques détails à cette lettre, la Société vote unanimement une souscription de 100 fr.

M. de Caumont rappelle que dans les réunions générales tenues à Lisieux en novembre 1870, plusieurs allocations furent faites, notamment une allocation de 200 fr. pour pratiquer de nouvelles fouilles dans le théâtre antique de cette ville. Une lettre qui vient de lui être adressée par M. Delaporte annonce que ces fouilles vont être commencées.

« MONSIEUR LE DIRECTEUR,

« J'ai l'honneur de vous informer que M. l'abbé Loir et moi nous nous sommes transportés hier sur l'emplacement du vieux *Noviomagus* afin d'obtenir de M. Fontaine, propriétaire du terrain sur lequel existe le théâtre romain, l'autorisation d'y faire les fouilles pour lesquelles vous avez bien voulu, lors du congrès tenu à Lisieux, allouer une somme de 200 fr.

« Le propriétaire est très-disposé à y consentir, mais à cause de sa récolte il désirerait que ces fouilles n'eussent lieu que vers le mois d'octobre prochain ; je suis heureux de vous faire part de sa bonne volonté.

« Agréez, etc.

« DELAPORTE. »

M. de Caumont lit ensuite la lettre suivante de M. l'abbé Jouve, de Valence, département de la Drôme.

« MONSIEUR,

« Je vois avec plaisir, par la lecture du *Bulletin monumental* de la Société française d'Archéologie, que, nonobstant les désastres qui depuis un an accablent la France, vous poursuivez vaillamment l'œuvre. De mon côté, et dans une sphère beaucoup plus modeste, je continue, dans mon département, mes études et excursions archéologiques en vue du *supplément* qui doit compléter ma *Statistique monumentale de la Drôme*, et je n'y épargne ni mon temps, ni mes forces physiques, ni ma bourse ; car, je puis le dire aussi, et sans calembourg, ces études me sont très-chères depuis longtemps. Dans la dernière de ces ex-

cursions, qui m'ont révélé des monuments d'un haut mérite, et dont le nom même était resté inconnu, j'ai pu admirer, pour la première fois, non loin de Montélimart, la charmante église à coupole, dite de Barbara, qui fut celle d'un monastère de l'ordre de Cluny sous le vocable de Ste-Barbe, vierge et martyre. Cette charmante basilique appartient à la catégorie, assez nombreuse et fort curieuse, des églises à croix grecque surmontée d'un dôme assez élevé, qu'on voit dans le Midi, et qui, dans la Drôme surtout, forment une famille à part et distincte de celle plus nombreuse, des églises romanes proprement dites des XI^{e} et XII^{e} siècles. Je pourrai, plus tard, en faire l'objet d'un travail spécial. Celle dont il s'agit possède encore trois grandes et belles arcades de trois croisillons, son abside et une coupole hardie, fort élégante. Lorsque je la visitai en juin dernier, elle allait être démolie par son propriétaire pour en vendre les matériaux (ils sont superbes); plutôt que de laisser périr à tout jamais une aussi belle église monumentale, je n'hésitai pas, malgré la gêne où m'ont réduit, comme beaucoup d'autres, nos désastres, à entrer en négociation pour l'acquérir de mes propres deniers, et j'en suis devenu propriétaire avec le désir et l'espoir de la restaurer peu à peu. Mais, avant tout, il y a à y faire des travaux de consolidation des maîtres murs, ouverts dans plusieurs sens, et de la coupole, vrai bijou, lesquels, d'après un devis estimatif que j'ai fait dresser par un entrepreneur, s'élèveraient à 600 fr. Pour ces travaux d'urgence, qu'il m'est impossible de couvrir après mes déboursés pour prix d'achat, j'ai la promesse de 100 fr. d'un de mes collègues, qui m'a demandé à visiter avec moi le monument. Si vous vouliez bien vous-même solliciter un secours du conseil d'administration de notre Société française d'Archéologie, vous rendriez un vrai service à l'art chrétien. Moyennant ce secours et d'autres petites ressources,

nous pourrions consolider le monument, de manière à ce qu'il fût assez fort pour attendre des temps plus heureux qui nous permettraient d'en entreprendre la restauration proprement dite. Il n'y a pas à compter, pour cela, sur notre Société départementale d'archéologie dont les ressources sont très-limitées.

« L'abbé JOUVE,

« De l'Institut des provinces. »

Une somme de 100 fr. est votée à M. l'abbé Jouve, auquel la Société a adressé en même temps ses félicitations sincères pour son généreux dévouement.

M. de Caumont prend ensuite la parole en ces termes :

COMMUNICATION DE M. DE CAUMONT.

MESSIEURS,

L'ouverture du Congrès de géographie à Anvers, auquel j'avais promis d'assister, et auquel l'Institut des provinces avait témoigné toute sa sympathie en y déléguant un certain nombre de ses membres les plus distingués, m'a rappelé vers le Nord au moment où j'aurais désiré faire une excursion dans quelques départements du midi de la France. Retenu dans le Calvados jusqu'au 21 juillet, j'ai pu seulement, avant de me rendre ici, aller passer quinze jours pour ma santé aux bains de Néris.

L'archevêché de Bourges venait de brûler, quand je suis passé par cette ville sans m'y arrêter ; je poussai un profond soupir de regrets en songeant à ce désastre et au savant archevêque, Mgr de La Tour d'Auvergne, qui nous présidait avec tant de distinction et de bonté dans ce même palais au

mois de février 1868 ; heureusement la cathédrale, une des gloires architectoniques de notre France, n'a subi aucune avarie malgré le voisinage de l'incendie.

Je ne suis resté qu'une heure et demie à Montluçon, et j'en ai profité pour visiter l'église en fonte ; c'est un édifice à trois nefs et *à court sanctuaire* suivant le patron des églises du Midi. Rien de plus froid que cette église ni de plus monotone. Les colonnes en fonte supportent des voûtes probablement en briques qui s'encadrent dans des arceaux en fonte imitant les arceaux croisés de pierre des voûtes gothiques. L'église en fonte du faubourg Poissonnière à Paris est d'une exécution bien supérieure à celle de Montluçon ; celle-ci fera tort au fer appliqué à la construction des églises ; la tour seulement produit un certain effet à distance, mais elle est en pierre et non en fonte.

Les autres églises de Montluçon ont été décrites il y a déjà longtemps, et il n'y a pas de motif pour répéter ce qu'on en a dit. Montluçon est en voie de développement ; comme toutes les villes manufacturières qui grandissent, elle n'offre que l'ébauche d'une ville définitive.

Néris. — J'étais venu à Néris, en 1854, accompagné de M. Esmonnot, architecte, et de notre confrère M. Gaugain. A mon retour, j'ai fait un rapport verbal qui a été inséré dans le tome XXI du *Bulletin monumental.* Ce rapport est accompagné d'un plan. Cette année, je n'ai fait que revoir ce que j'avais vu déjà et j'aurai bien peu de choses nouvelles à vous annoncer. M. Esmonnot, qui a constamment observé cette localité et auquel vous aviez alloué l'année dernière à Moulins quelques fonds pour y pratiquer de nouvelles fouilles, prépare un travail complet sur Néris, et cette publication très-utile répondra à un besoin pressant éprouvé par la population des baigneurs

qui fréquente Néris chaque année. Si l'on a effectivement de bons ouvrages sur les eaux, parmi lesquels on peut citer celui de M. Camille de Laurès (1), on désire un livre qui réunisse aux renseignements médicaux tout ce que l'on peut savoir sur les monuments de l'antique cité. M. le docteur Forichon a publié, en 1866, un petit volume fort intéressant sur les monuments de Néris ; c'est un livre que l'on doit consulter, car il abonde en renseignements d'autant plus sûrs que l'auteur a vu bien des choses aujourd'hui oubliées ; mais pour les personnes peu studieuses qui fréquentent les bains, il faudrait des figures, il faudrait un plan un peu détaillé de Néris et la reproduction exacte de tous les fragments antiques trouvés sur son sol.

Depuis mon premier voyage, M. Esmonnot, qui est architecte du département de l'Allier et qui a construit l'établissement thermal moderne, a déterminé le parcours de deux aqueducs antiques qui ont, sous la domination romaine, approvisionné Néris d'eau fraîche. M. de Laurès, alors inspecteur des eaux, a publié le plan levé par MM. Esmonnot, Fougier fils et feu notre confrère, M. Bourdaloue. Ce plan, gravé sur une table de marbre blanc, figure dans la galerie de l'établissement, où M. Esmonnot a fait placer aussi des spécimens du canal Betoné qui conduisait les eaux et qui offrent des sujets d'intéressantes observations pour les antiquaires. Je ne veux pas en parler davantage, M. Esmonnot nous ayant promis pour le *Bulletin monumental* un article complet sur Néris, sur ses aqueducs et la distribution de leurs eaux.

Je ne rapporterai pas non plus les inscriptions sauvées et

(1) *Les eaux de Néris*, par M. Camille de Laurès, ancien médecin inspecteur des eaux de Balaruc, médecin inspecteur des eaux de Néris, un vol. in-8°. Paris, 1869.

placées dans le péristyle de l'établissement par M. Esmonnot : en présentera le *fac-simile* dans son mémoire. Il suffit de vous dire que deux de ces inscriptions complétées l'une par l'autre peuvent être traduites ainsi qu'il suit :

Aux divinités des augustes et au dieu Néris V....... fils d'Equester, deux fois duumvir, flamine de Rome et des augustes et les fils de Lucius Julius Equester, Cimber.....
Ont élevé ces nouveaux portiques qui environnent les eaux, avec tous leurs ornements.

Nous connaissons donc, grâce aux inscriptions recueillies par M. Esmonnot et incrustées dans les murs du vestibule, les noms des généreux citoyens auxquels Néris devait l'établissement romain des eaux et qui l'avaient décoré de ces colonnes à chapiteaux composites si répandus dans toute la Gaule et dont nous avions signalé l'élégance dans notre *Abécédaire d'archéologie* (V. p. 431 et 432 et aussi p. 89 et 93).

Le dieu Néris était un dieu topique (le dieu thermal de Néris), comme Borbo ou Borvo était le dieu de la station thermale de Bourbon.

Depuis mon voyage à Néris, M. Esmonnot a fait déposer dans les vestibule de l'établissement des colonnes doriques très-intéressantes et bien conservées qui, m'a-t-il dit, proviennent d'une villa ou édifice qui se trouvait vers l'embranchement de la route de Clermont et du chemin de Commentry. Plusieurs sculptures, notamment un groupe portant un personnage ailé déposé dans la galerie, proviennent du même lieu. M. Esmonnot nous donnera, sans doute, quelques détails sur cet édifice. Ce qui m'a frappé, c'est l'aspect sévère de ces belles colonnes doriques si souvent employées, en même temps que le composite dont nous par-

lions, dans les beaux temps de la Gaule, sous les Antonins. Je me suis occupé spécialement de cet ordre de colonnes dans mon *Abécédaire d'archéologie* (p. 95, 96, 97). Celles que que l'on voit à Néris sont faites en arkose, grès à gros grain de la famille des grès houillers employés pour les constructions modernes. Il était difficile de sculpter sur un grès aussi grossier, et l'on s'est borné à de simples moulures à effet.

Le beau chapiteau de même ordre déposé au musée de Moulins, et que j'ai figuré dans mon *Abécédaire d'archéologie romaine* (p. 97), montre que le même chapiteau et même le fût de la colonne se chargeaient de moulures quand le grain de la pierre s'y prêtait ou que l'on voulait plus de recherche ou de magnificence.

La Grenouillère. — A 1 kilomètre de Néris se trouve le manoir de La Grenouillère que l'on va voir parce qu'on y a transporté quelques fragments antiques. Nous y avons trouvé l'inscription si souvent citée et qui avait disparu de l'hospice où elle avait été incrustée au-dessus d'une porte (1). Heureusement elle n'est pas perdue :

NVMINIBVS
AVGVSTORVM
ET IVNONIBVS
VICANI
NERIOMACIENSES

Elle est enchâssée dans le mur de la maison, du côté du jardin, et l'on en a pris un bon moulage pour la galerie de

(1) V. mon rapport du 21 novembre 1854 dans le tome XXI du *Bulletin monumental*, pages 60 et 61.

l'établissement. La cour de la ferme montre, près de la barrière par laquelle on y entre, un certain nombre de débris entassés, qui finiront par être disséminés tôt ou tard si on ne prend des mesures pour les sauver. Évidemment ces morceaux de corniches, ces colonnes, ces pilastres avec chapiteaux seraient à leur place dans la galerie de l'établissement thermal, et j'ai exprimé cette pensée en mettant à la disposition de M. Esmonnot une somme de 100 fr. au nom de la Société française d'Archéologie pour indemniser le propriétaire, M. Le Cointe, dans le cas où, comme il y a lieu de le penser, il consentirait à se dessaisir de ces objets en faveur de la collection de l'établissement thermal. Dans le cas où la galerie de l'établissement ne pourrait donner place aux objets dont je parle, on pourrait les déposer sur la promenade ou même à l'hôtel-de-ville (1). Ce qu'il importe de prévenir, c'est leur perte qui aurait lieu très-certainement dans un temps donné s'ils continuaient à demeurer propriété privée, car j'ai pu constater qu'un fragment de colonne cannelée a été séparé du groupe et se trouve vers le milieu de la cour de ferme dont les autres fragments occupent un petit coin où, par parenthèse, on éteint de la chaux quand les réparations des constructions du domaine en nécessitent l'emploi.

J'invite les personnes qui visiteront La Grenouillère à remarquer les haies de buis qui garnissent la route. Ces haies croissent sur des débris de pierres et de tuiles dont le sol est couvert. On voit que l'on est sur l'antique sol de la ville, et rien de plus facile que de distinguer la ligne où s'arrêtent ces vestiges des anciennes habitations romaines. Là, comme à Jublains et dans d'autres stations, le sol antique si

(1) Je me suis assuré qu'il reste plus de place qu'il ne faut pour placer les débris dont je parle aux extrémités du corridor de la galerie.

bien indiqué par les pierres, les briques et les buis est un peu plus élevé que le reste, et l'on pourrait[1] facilement tracer sur une carte le contour de la ville antique au moyen de ces indices.

Si l'on en croit le jardinier de La Grenouillère, les débris jetés dans la cour proviennent tous du bain qui se trouvait près de la promenade dans la vallée, et dont j'ai donné le plan, d'après M. Esmonnot, dans mon *Abécédaire d'archéologie.*

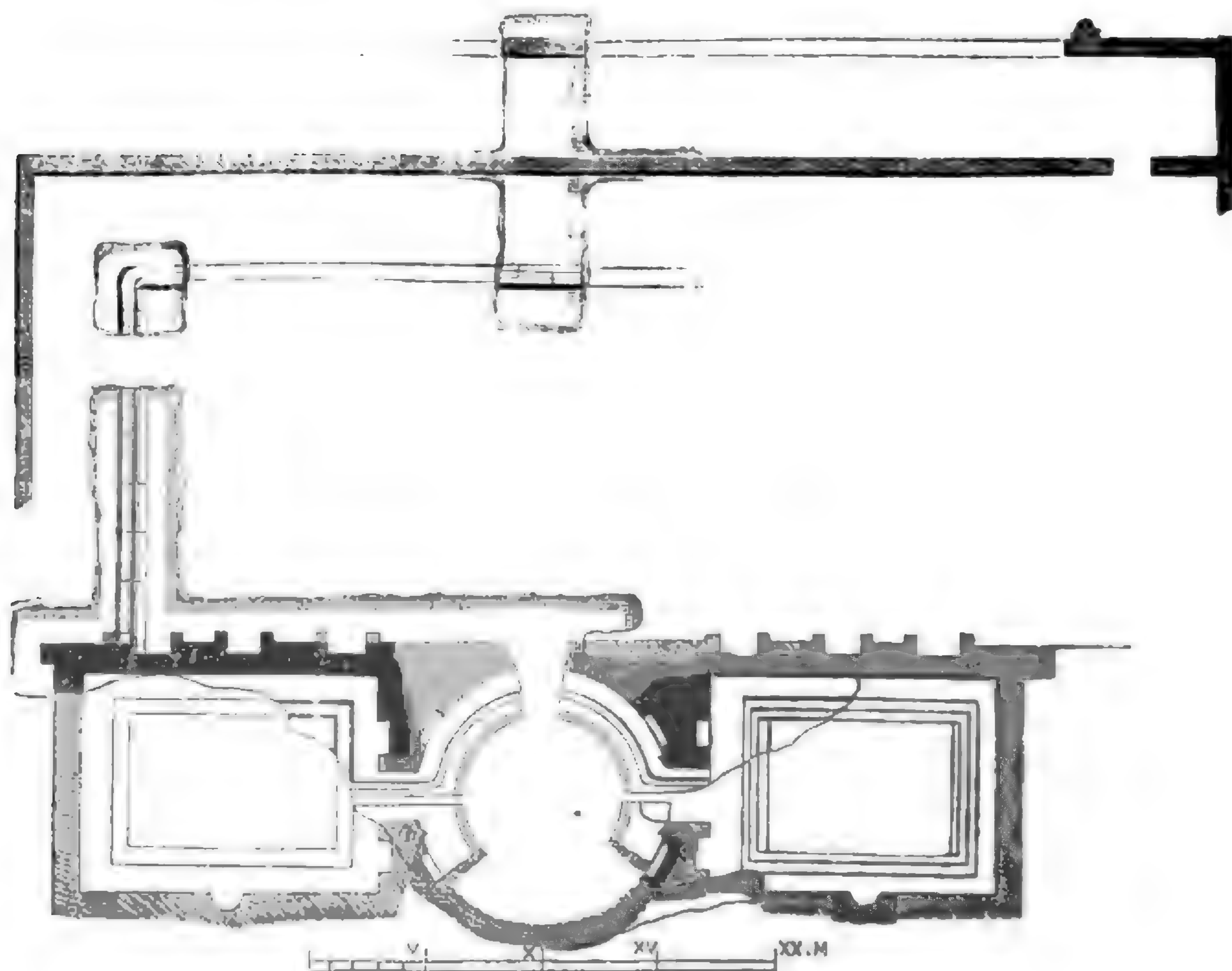

La Grenouillère n'a absolument rien d'intéressant que ses débris antiques ; on voit avec regret avec quel mépris ils sont jetés dans un coin de la cour.

Il y a pourtant dans un des apppartements une paire de chenets anciens en fer, qui ont été signalés à bon droit à l'attention par M. Duclos, de Paris, qui était à Néris en même temps que moi.

Le camp est toujours à peu près dans l'état où je l'avais trouvé en 1854. Le rempart qui défendait l'enceinte du côté des terres est labouré et le chemin qui passe à une centaine de mètres derrière la levée est garni de buis qui paraissent encore végéter au milieu de débris. Ce chemin, qui d'ailleurs paraît élevé du côté du camp, est pavé de briques brisées.

On sait que le rempart du camp présente aujourd'hui une hauteur de 8 à 10 mètres (V. la page suivante). Je me suis demandé si la levée ne se serait pas continuée autrefois sur le plateau des deux côtés de la vallée, et si l'on n'aurait pas jeté les terres qui le formaient sur ces pentes, pour les adoucir et faciliter la culture. Rien de bien concluant ne fortifie cette conjecture, mais la chose n'est pas impossible.

On voit toujours au milieu du pré situé dans la vallée qui sépare le camp des arènes, quelques mouvements de terre et des fondations sortant du gazon, qui indiquent l'emplacement des bains figurés page 602.

D'après M. Forichon, les débris de fortifications que l'on a vus longtemps près de l'église indiquaient la place du château de Néris qu'il considère comme ayant été le palais habité par Pépin. On sait, en effet, que Pépin I[er], roi d'Aquitaine, octroya, étant à Néris l'an 834, un diplôme à l'abbaye de St-Hilaire de Poitiers.

Une autre pièce du même genre, et datée du même lieu en 838, a pour objet de soustraire les religieux de Solignac, près Limoges, à la juridiction épiscopale. Néris était alors une résidence royale : *Villa regia in Aquitania.*

VUE DU CAMP ROMAIN DE NÉRIS.

Digitized by Google

Il y aurait, je crois, des fouilles à pratiquer dans le quartier de l'église et dans les champs très-divisés par des haies en buis qui occupent la campagne à l'est ; partout on aperçoit des restes de murs et une quantité considérable de pierres de petit appareil, de briques et d'autres débris.

Si vous voulez vous reporter au plan que nous avons publié dans le *Bulletin monumental* en 1854, vous verrez que, à cette époque, déjà beaucoup de découvertes avaient eu lieu dans ce quartier.

M. Esmonnot a fait cette année des fouilles au midi de l'église, qui lui ont encore appris de nouveaux faits.

Je m'arrête ici au sujet de Néris, dont vous entretiendra bientôt M. Esmonnot, et je vous prie de me suivre à Evaux (Creuse), autre établissement thermal à 8 lieues de Néris.

ÉVAUX. — On connaissait les eaux chaudes d'Évaux, mais l'origine du vallon granitique encaissé à laquelle sourdent les sources était tellement recouverte par les alluvions des eaux pluviales torrentielles, que l'on n'avait aucune connaissance des constructions romaines sous-jacentes. M. le docteur Bona, médecin inspecteur de l'établissement, nous donnera j'espère quelques notes sur l'état des bains avant 1830. Alors, d'après les renseignements qu'il possède, on pouvait à peine se baigner à Évaux, et les baignoires se trouvaient à 25 pieds au-dessus du niveau actuel des belles piscines mises à découvert devant l'établissement actuel.

Une compagnie se forma après 1830, ayant à sa tête M. le marquis de La Roche-Aimon, M. Picot et quelques actionnaires, dans le but de créer un établissement thermal. Les eaux d'Évaux paraissaient, en effet, avoir le plus grand rapport avec celles de Néris, et il ne manquait que le moyen d'en faire usage.

Les premiers travaux eurent pour but de déblayer le sol encombré d'alluvions, et c'est alors que l'on arriva aux puits construits par les Romains pour la captation des eaux chaudes à leur sortie du granite et de plusieurs belles piscines. Ces puits m'ont tout particulièrement intéressé ; ils sont en béton dans lequel abonde la brique pilée et de différentes formes : il y en a de cylindriques, de carrés, d'octogones, de triangulaires. Leur diamètre intérieur varie, et il y en a un plus étroit que tous les autres, qui avait été tubé en plomb, d'après le témoignage de M. le docteur Bona.

Rien n'est plus curieux que les puits percés tout autour de l'établissement thermal d'Évaux, il y en a dix-huit, et très-heureusement restés *dans l'état où ils ont été découverts* après l'enlèvement des terres. Dieu veuille qu'ils restent toujours visibles et que les ingénieurs qui n'ont pas encore passé par là ne les fassent pas disparaître.

J'ai prié instamment M. le docteur Bona de nous donner un plan de tous ces puits et des belles piscines romaines qui les avoisinent, avec une notice pour le *Bulletin monumental :* j'attends ses notes qui auront un intérêt considérable. Nous voyons en effet à Évaux, mieux que partout ailleurs, le système de captation employé par les Romains.

J'avais remarqué à Bourbon-l'Archambault, Néris et ailleurs que ce système était le même partout. M. Forichon nous avait donné une figure des puits de Néris, et l'on connaissait les puits de captation de Bourbon ; mais à Évaux rien ne vient masquer le travail romain, il est partout dégagé et l'on peut l'étudier dans toutes ses parties.

Quatre magnifiques bassins sont à peu près intacts à côté des puits ; ils affectent les formes et la disposition suivantes.

ÉTABLISSEMENT MODERNE.

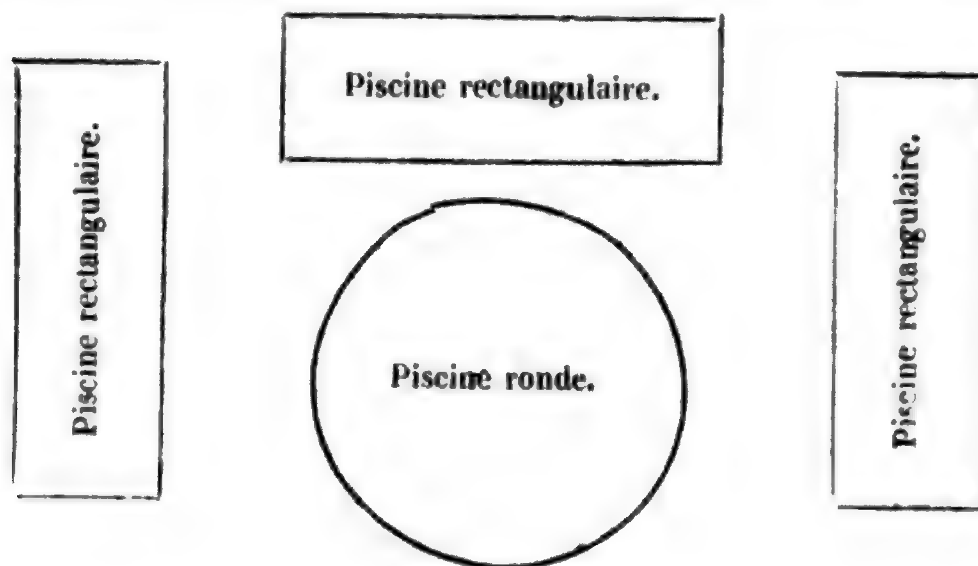

PUITS DE CAPTATION.

On y descendait par des gradins, et plusieurs recevaient directement des sources chaudes qui sourdent de leur cavité.

Ce peu de mots vous fera comprendre la disposition des lieux. Les Romains, pour régulariser l'emplacement de ces bains, avaient taillé le granit à l'origine du vallon, afin d'obtenir une place à peu près carrée : telle est l'opinion de M. Bona, qui me paraît très-fondée.

L'établissement moderne a été construit en face des piscines antiques, dont les eaux alimentent les baignoires.

L'exhaussement de quelques puits de captation a permis d'amener, par des tuyaux en plomb, des eaux chaudes en quantité suffisante et à un niveau convenable pour les douches.

On dit que quarante personnes peuvent être logées dans l'établissement. Un beau parc a été créé dans la vallée voisine pour l'agrément des baigneurs.

Plusieurs auberges d'Évaux reçoivent aussi un certain nombre de baigneurs pendant la belle saison, et la ville n'est qu'à 1/2 kilomètre de l'établissement.

Un plan sera dressé par les soins de M. Bona, qui fournira aussi des notes sur l'établissement antique. Il est probable que les grandes piscines réunissaient les eaux de températures différentes, d'une façon analogue aux autres bains romains, c'est-à-dire en suivant une certaine progression de chaleur.

Quelques observations sont échangées à ce sujet par MM. Le Grand de Reullant, de Marsy, Cousin.

M. de Caumont décrit ensuite l'église d'Évaux, qui dépendait autrefois d'une abbaye, qui est assez vaste et en partie du XIV[e] siècle.

Puis il parle de l'église de Chambon, chef-lieu de canton à 7 kilomètres d'Évaux, qui a le privilége de posséder un tribunal de première instance préférablement à Boussac, chef-lieu de sous-préfecture.

L'église de Chambon est fort remarquable, en grande partie romane du XII[e] siècle, de style auvergnat. La tour centrale est d'un bel effet avec pyramide en bois; la tour occidentale est moins curieuse et de style gothique; les bâtiments de l'abbaye dont dépendait l'église s'étendaient au sud de l'édifice; c'est-là que l'on a placé le tribunal et la prison.

M. Blanchetière demande si, à l'occasion du désastre du musée Lorrain, le vote de 100 fr. est suffisant. M. le Président pense qu'on pourra, quand l'Institut des provinces siégera à Nancy, voter encore quelques fonds.

M. de Caumont rappelle qu'une médaille d'argent, votée à M. Schuermans, de Liége, n'a pu lui être transmise à cause des événements de l'an dernier. Cette médaille est déposée sur le bureau. On regrette l'absence de cet honorable membre; la médaille lui sera remise par les soins de M. Dognée.

M. Le Proux demande quelques explications au sujet de la position faite dans la Société aux anciens membres qui habitent des parties du territoire que les derniers événements ont arrachées à la France.

M. le Président dit que les listes seront maintenues, même si ces membres cessent de payer leur cotisation. M. Le Proux demande si l'on ne pourrait faire dresser un rapport complet par les inspecteurs départementaux sur les désastres que la guerre a causés aux monuments français. Déjà des renseignements ont été recueillis; on continuera l'enquête.

M. de Marsy, interrogé sur les désastres de Compiègne, dit qu'il n'y a qu'une aile du château détruite par un feu de cheminée.

M. le Président consulte de nouveau la Société sur la décision prise de maintenir sur ses listes les membres allemands, contrairement à la proposition qui avait été faite de les en faire disparaître. Cette décision est *unanimement approuvée.*

M. de Caumont avait, dit-il, l'intention de réunir les membres de l'Institut des provinces qui se trouvent à Anvers et de leur faire des communications importantes; mais il eût été difficile de tenir cette séance le matin, le temps étant pris par les sections du Congrès; il a donc renoncé à son projet. Il croit seulement devoir communiquer à la Société française d'Archéologie et aux personnes qui veulent bien l'écouter une des résolutions de l'Institut.

L'Institut des provinces, voulant mettre ses travaux en rapport avec son titre et ses principes de *décentralisation*, a décidé que désormais il se réunirait régulièrement *chaque année* dans quatre ou cinq grandes villes de France.

Rouen et *Nancy* ont été les deux villes désignées pour la zone du Nord.

Nancy accueillera l'Institut avec empressement, et l'autorité municipale lui fournira pour ses réunions des locaux convenables et aussi vastes qu'il le voudra.

L'Institut des provinces ne sera pas moins bien accueilli à Rouen. C'est en formant de grands centres littéraires et scientifiques que la décentralisation pourra s'opérer; mais il faudra plus d'un effort pour arriver à ce résultat. L'Institut le sait bien, il sait qu'il aura d'abord à s'occuper de *l'indépendance littéraire de la presse* dans ces localités, et c'est à quoi il songe sérieusement. Sous ce rapport, Nancy offre un terrain excellent, car il a déjà plus d'une fois proclamé sa volonté ferme d'entrer dans la voie de la décentralisation. Cette capitale de la Lorraine, aujourd'hui sur nos frontières, en face de la science germanique, aura bien le courage de se mesurer avec les universités allemandes, et son rôle va grandir par la force des choses. L'Institut des provinces a donc admirablement choisi son centre pour la France orientale.

L'Institut, d'ailleurs, affectionne surtout les centres divisionnaires et cherche *la variété dans l'unité*, ce qui n'est pas sans lui susciter quelques difficultés, car M. le baron de Dumast l'a dit avec raison : « Nulle part on n'est si esclave « qu'en France de l'uniformité, exagération du système de « l'unité. Alignant tout d'une manière aveugle, les badauds « mettent leur suprême bonheur à tout aplatir, à tout con- « fondre ; ils finissent par ne plus laisser subsister rien de « saillant ; aussi se trouvent-ils souvent dupes de la fantaisie « qu'ils se passent, et l'étranger leur a maintes fois fait payer « cher cette passion de vulgarité. »

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Secrétaire,

Eugène-M.-O. DOGNÉE.

CHRONIQUE.

Congrès préhistorique à Bologne. — Les organisateurs du congrès des études préhistoriques, convaincus sans doute que les faits annoncés depuis quelques années ne sont pas suffisamment établis et qu'ils ont besoin d'être confirmés par des enquêtes répétées sur un grand nombre de points divers, ont fixé à Bologne une nouvelle session en octobre 1871 : cette session aurait eu lieu en 1870 si les événements ne s'y étaient opposés.

Ces réunions paraissent d'autant plus nécessaires que beaucoup de gens n'admettent pas encore les conséquences déduites par des observateurs quelquefois un peu trop empressés de faire des classifications. Voici une lettre qui nous est adressée à ce sujet par un antiquaire du département du Morbihan :

« Monsieur, je suis occupé à faire des fouilles pour chercher à expliquer l'histoire de nos monuments mégalithiques, dont les origines sont si obscures.

« J'ai fait de nombreuses fouilles à Guibéron, à Clégnerec, dans les Côtes-du-Nord et à Plœmel (Morbihan), où je suis actuellement.

« Je crois avoir démontré que les trois époques de l'âge de la pierre, du bronze et du fer ne forment qu'une seule et même époque dans notre Bretagne ; c'est-à-dire que ces trois époques se confondent en une seule indistinctement. On trouve en effet du fer et du bronze presque partout. L'ancienne division est donc en flagrante contradiction avec les faits, et l'on est bien forcé de renoncer à cette théorie arbitraire, inventée *à priori* uniquement pour mieux guider les recherches.

« Les partisans de théories font encore remonter l'ancienneté de l'homme à une antiquité fabuleuse.

« Cependant, je suis intimement convaincu que l'homme

fossile est post-diluvien, puisque le terrain où il se trouve n'est pas de formation marine, mais glaciaire et pluviale. En outre, je crois avoir démontré que le dernier âge des monuments mégalithiques correspond avec celui de la domination romaine.

« Agréez, etc. « COLLET,

« *Vicaire de Plœmel.* »

Comme on le voit, MM. les Antiquaires de l'âge préhistorique n'ont pas encore converti tout le monde, et ils feront bien de continuer leurs congrès, de prouver que les couches alluviales dans lesquelles on trouve des silex taillés appartiennent à une époque incontestablement déterminée de la période quaternaire. Q. N.

Nouvelle découverte d'une sépulture romaine à Eygenbilsen (Belgique). — Dans une sépulture de l'époque où l'on incinérait les morts, récemment découverte à Eygenbilsen, à deux ou trois lieues au nord de Tongres, on a trouvé divers vases de bronze avec ornements, dont la description sera publiée ultérieurement en détail ; des rivets en fer ont été remarqués à ces vases, ce qui ne permet pas de les reporter aux âges préhistoriques : indépendamment de toutes les autres circonstances du dépôt funéraire, bien qu'aucune monnaie n'ait été exhumée, il doit être de l'époque romaine.

L'objet le plus remarquable, objet exceptionnel dans nos contrées ou au moins en Belgique, est un large bandeau d'or, parfaitement conservé, mais malheureusement non entier. Ce diadème, d'une forme contournée, propre à ceindre un front, est composé d'ornements qui se répètent en plusieurs bandes parallèles, et qui constituent un ensemble très-artistique. Les ornements sont estampés, et permettent d'espérer qu'un jour on retrouvera en d'autres lieux d'autres objets, en tout semblables, obtenus à l'aide d'impression sur une matrice en relief. *Le Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, publication du gouvernement belge, donnera le dessin de cet objet avec sa description.

Si, dès à présent, on désire connaître la destination probable de semblables diadèmes, on pourra consulter le IIe volume du *Catalogue du musée de Ravestein*, p. 31, où M. de Meester de Ravestein décrit en ces termes le n° 975 de son magnifique musée.

Je transcris ici cette description, parce que le Ier volume de ce *Catalogue*, œuvre des plus remarquables, a seul paru jusqu'ici (et cela tout récemment) :

« *Bandeau*, ou couronne funéraire, en or.

« Ces bandeaux se retrouvent fréquemment comme ornements « sur la tête des morts ; ils servaient, sans doute, habituelle- « ment dans les cérémonies funèbres, quand il s'agissait, pour « des personnages un peu considérables, de faire l'exposition « du défunt ou le *prothèse ;* cette cérémonie, qui avait chez « les Grecs une grande importance, était dictée, semble-t-il, « par un sentiment de prévoyance judiciaire, pour constater « que le mort n'avait souffert aucune violence. Les lois de Solon « prescrivaient de faire cette exposition dans la maison du mort, « pour que chacun pût le voir et l'approcher. » (Demosth., *In Macart.*, p. 1071.)

Pollux, Onom., liv. VIII, 7, 65, nous dit : « Quand il avait « péri d'une manière violente, on portait une lance, la pointe « en l'air, devant son convoi, et la *prothèse* avait été instituée « dans le but de montrer que le défunt n'avait pas succombé « par la violence.

« Cette coutume d'exposer le mort était fort ancienne. Nous « la retrouvons déjà dans Homère (*Iliad.*, XXIV, 720-722), « qui raconte que le corps d'Hector fut placé sur un lit magni- « fique, entouré de femmes du palais toutes en pleurs.

« Il paraît que chez les Grecs on déposait toujours sur la tête « du mort une couronne, et que cet usage était considéré « comme très-essentiel, puisque, dans les Phéniciennes d'Eu- « ripide, Créon défend expressément d'observer cette cérémonie « pour le corps de Polynice. »

Nous trouvons, dans le passage suivant de Plutarque (Périclès, LVI), une allusion à ces couronnes : « Quand Périclès vit mourir

« Paralus, le dernier de ses fils légitimes, il fut accablé de « cette perte et s'efforça d'abord de soutenir et de conserver « tout son courage ; mais en s'approchant de son fils pour lui « mettre la *couronne* sur la tête, il ne put supporter cette « vue, et, succombant à sa douleur, il poussa des cris et des « sanglots.

« Ces couronnes étaient souvent fournies par les amis du « défunt. »

M. de Meester, à qui j'ai communiqué le fait que je vous signale, a ajouté quelques mots au paragraphe par lequel il conclut : « En examinant ces couronnes, on pourrait supposer, « par leur facture ordinairement grossière et par le peu d'épais- « seur d'or de la feuille qu'on employait, qu'elles étaient faites « exprès pour le jour des funérailles et confectionnées à la hâte ; « cependant la trouvaille toute récente (juillet 1871) d'un « semblable bandeau funéraire, dans une sépulture romaine, « à Eygenbilsen, village isolé du Limbourg, porte à croire que « les objets de ce genre étaient fabriqués à l'avance à l'aide « d'estampage sur une matrice. »

Reste à expliquer ce fait intéressant d'un usage d'origine grecque, pratiqué dans une sépulture du Limbourg.

SCHUERMANS,
Conseiller à la Cour de Liége, membre
de l'Institut des provinces.

Remise d'une médaille d'honneur à Mgr Dupanloup. — Le 27 juillet, M. de Caumont, directeur général de l'Institut des provinces de France, s'est rendu à Versailles pour remettre à Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, la médaille qui lui avait été décernée en 1870 par l'Institut et portant pour légende :

AUX HOMMES DE COURAGE, DE SCIENCE ET DE DÉVOUEMENT,
LES PROVINCES DE FRANCE RECONNAISSANTES.

M. de Caumont, en remettant la médaille à l'illustre député du Loiret, a exprimé en peu de mots toutes les sympathies de la France et de l'Institut des provinces pour le beau caractère, le patriotisme et le talent supérieur de l'éminent évêque ; puis

M. le vicomte de Meaux, député de la Loire et membre de l'Institut des provinces, a, dans une improvisation remarquable, rappelé, en termes éloquents, tous les services rendus par Mgr d'Orléans, ses vertus, son désintéressement sans bornes ; il a dit combien l'Institut avait été heureux de lui offrir une médaille qui n'a pas été prodiguée et n'a été décernée jusqu'ici qu'à de grandes notabilités.

Mgr a répondu par des paroles trop modestes en remerciant l'Institut de la distinction qu'il lui a décernée au nom de toutes les provinces, et s'est entretenu pendant une demi-heure avec les membres de la députation de l'Institut.

Souscription à la médaille Montalembert. — Les graves événements dont la France a été le théâtre depuis un an ont interrompu la souscription destinée à perpétuer par une médaille la mémoire de l'illustre comte de Montalembert. Aujourd'hui que le calme renaît, la commission du Congrès de l'Institut des provinces reprend son œuvre et l'envoi des circulaires. Les journaux sont priés de rappeler que le prix de la souscription est de 10 fr., et que chaque souscripteur recevra une médaille de bronze, copie de la médaille en or qui sera offerte à la famille. Les adhésions à la souscription doivent être adressées à M. LEROYER, *maire de Vincennes, trésorier de la commission, avenue Marigny*, 19, *à Vincennes, près Paris.*

Comte DE MELLET,
De l'Institut des provinces.

Tombeau de M. Ed. Lambert à Bayeux. — La bonne pensée d'élever par souscription un tombeau à M. Ed. Lambert, conservateur et fondateur de la bibliothèque de Bayeux, va être mise à exécution. Nous apprenons que la souscription va s'ouvrir, et que la Société française d'Archéologie s'est fait inscrire pour 50 fr. ; nous publierons les noms des souscripteurs. B.

Continuation de la Gazette des Campagnes. — C'est avec une véritable satisfaction que nous voyons reparaître l'excellente

Gazette des Campagnes de M. L. Hervé ; nous la retrouvons riche d'observations, courageuse et disant la vérité sans crainte. Tous les hommes progressifs, tous ceux qui portent intérêt à l'agriculture, devront s'abonner à la *Gazette des Campagnes ;* nous ne connaissons pas de journal plus instructif, plus sérieux ni plus digne d'être encouragé de tous les hommes de bien et de progrès (1).

DE CAUMONT.

Publications du comité de décentralisation de l'Association normande. — L'Association normande a créé dans son sein une commission de décentralisation qui se réunit très-régulièrement chaque semaine; cette laborieuse commission a déjà publié deux brochures : l'une sur l'organisation *cantonale*, l'autre sur l'organisation *départementale*, d'environ 60 pages chacune ; elle étudie maintenant un projet d'organisation *provinciale*, organisation qui occupe particulièrement les méditations des hommes qui pensent à l'avenir. Les études et l'archéologie sont trop intéressées aux mesures décentralisatrices pour que nous n'offrions pas nos sincères remercîments à la commission de décentralisation pour son dévouement et ses excellentes publications. Malheureusement il est à craindre que nos députés ne fléchissent et n'osent mettre à exécution les mesures réclamées (2). X. Z.

(1) La *Gazette des Campagnes* parait une fois la semaine par numéros de 8 pages in-folio bien remplies. Prix de l'abonnement : 12 fr. par an, chez Bleriot, quai des Augustins, 43.

(2) La commission se compose de : MM. de La Mariouze, de l'Institut des provinces, ancien directeur de première classe de l'enregistrement et des domaines, *président* ; Bonnefons, maire d'Évrecy (canton d'Évrecy), membre du conseil général du Calvados, *secrétaire* ; Desclozières (Gabriel), avocat à la Cour de Paris, maire de Longues (canton de Ryes), membre du conseil général du Calvados, *id.* ; Carel, avocat à la Cour d'appel de Caen, professeur à la faculté de Droit, membre du conseil municipal de la ville de Caen, de l'Institut des provinces ; de Caumont, membre fondateur de l'Association normande

Le siége du gouvernement ne devrait jamais revenir à Paris. — M. Albert Du Boys, ancien magistrat, membre de l'Institut des provinces et un des esprits les plus distingués de nos provinces françaises, le secrétaire général du Congrès scientifique de France à Grenoble (session de 1857), vient de publier d'excellentes considérations sur la question *de la translation du siége du gouvernement hors Paris* (1).

L'auteur se prononce pour le fonctionnement de la Chambre hors Paris, et il donne de trop bonnes raisons pour que l'on puisse hésiter un seul instant à partager son opinion. Il faut lire la brochure tout entière et nous n'essaierons pas de l'analyser ; nous allons seulement en transcrire textuellement deux pages.

« On a prétendu, dit M. Albert Du Boys, qu'une décentralisation bien organisée ferait contre-poids à la puissance politique de Paris; c'est-à-dire que des conseils provinciaux, fonctionnant depuis longtemps et très-solidement assis, pourraient offrir aux honnêtes gens des points de ralliement et de résistance contre les entraînements révolutionnaires de la capitale.

« Mais ce serait se vouer à des guerres civiles incessantes. Ne vaudrait-il pas mieux les prévenir?

« Est-ce que, par hasard, la décentralisation n'existe pas aux États-Unis? Cela n'empêche pas pourtant que l'on s'y méfie des grandes villes. Les États-Unis ont Watshington pour capitale

et de l'Institut des provinces, membre correspondant de l'*Institut de France*; Dansin, professeur d'histoire à la faculté des Lettres, membre du conseil municipal de Caen; Ferrand, préfet du Calvados; marquis de Fournès, de l'Institut des provinces, inspecteur de l'Association normande; de Franqueville, ancien membre du conseil municipal de Caen; Hain, conseiller à la Cour d'appel de Caen; Hervé (Louis), directeur de la *Gazette des Campagnes*; le Tourneur, maire d'Airan (canton de Bourguébus); comte de Toustain, ancien officier de marine, maire de Vaux-sur-Aure (canton de Ryes).

(1) Lyon, Félix Girard, éditeur, rue St Dominique. Paris, même maison, rue Cassette, 30.

fédérale. C'est une ville peu considérable, sans aucune autonomie municipale ou politique.

« L'État particulier de New-York n'a pas voulu non plus de New-York pour capitale. C'est une petite ville de ce même État appelé Albany qui est le siége de la législature et du gouvernement.

« Enfin, dans le temps où la France avait une décentralisation plus forte que celle que l'on tenterait d'organiser aujourd'hui par décret gouvernemental, sous Charles VI, n'a-t-on pas vu à Paris les scènes démagogiques les plus dégoûtantes ? N'est-ce pas alors que Simonet Caboche, aidé de cinq cents bouchers, ses confrères, assassina le prévôt des marchands, Pierre des Essarts, s'empara de la Bastille, mit la main sur la personne du Dauphin et le força d'arborer le chaperon blanc, ce qui était le bonnet phrygien de cette époque ?

Il n'y avait pas de centralisation en France, quand les Seize, ces démagogues de la Ligue, assassinèrent de respectables magistrats et firent trembler Paris par les excès de leur fanatisme.

« L'œuvre de la centralisation n'était pas encore bien avancée, quand la Fronde, dont quelques uns de nos historiens ont trop atténué l'importance, ensanglantait à plusieurs reprises Paris et ses faubourgs.

« Quant au Paris de 1790 et de 1791, ce n'est pas nous qui chercherons à décrire ce foyer révolutionnaire : c'est à Mirabeau que nous en emprunterons la peinture. Voici ce que le célèbre tribun écrivait à son ami le comte de La Marck, le jeudi 30 mars 1790 :

« Paris est perdu, si on ne le rappelle pas à l'ordre, si on
« le contraint pas à la modération. Ses consommations le mettent
« à la merci du reste du royaume, et sa perte inévitable serait
« dans la prolongation de sa tyrannique anarchie, *à laquelle*
« *n'ont d'intérêt que ses chefs trompés ou trompeurs,* et jetés
« hors de toute mesure par leurs propres excès.

« Il ne faut pas croire que les provinces soient, je ne dis pas
« à la hauteur de Paris,... mais à la température de son immo-

« ralité profonde, de *son mépris pour la propriété,* de son insa-
« tiable désir de tout bouleverser, de tout prendre de tout ravir.

« Jamais autant d'éléments combustibles ne furent réunis « dans un tel foyer. *Cent folliculaires dont la seule ressource est « le désordre*, une immense populace accoutumée à tous les cri- « mes et à tous les succès,... la réunion sur le même point de « tous les auteurs de la révolution et de ses principaux agents ; « dans les basses classes, la lie de la nation ; dans les classes plus « élevées, ce qu'elle a de plus corrompu, voilà ce qu'est Paris ! « Or, cette ville connaît toute sa force ; elle l'a exercée...

« Quelques hommes pervers croient peut-être que dans une « grande démocratie les chefs de Paris seraient les chefs du « royaume ; peut-être pensent-ils qu'en remplaçant l'autorité « publique par des autorités partielles, une ville *si imposante « par sa masse* n'aurait plus de contre-poids. Quels que soient « leurs systèmes et leurs vues, il est certain que Paris est la « dernière ville du royaume où on remettra la paix. »

« On reconnaît là la rare intuition d'un véritable génie politique. Paris en 1790 n'avait pas un million d'habitants, et déjà Mirabeau craignait qu'une ville *si importante par sa masse* n'eût pas de contre-poids possible. Il prédit que la perte inévitable de cette grande capitale serait dans la prolongation de sa tyrannique anarchie, *à laquelle n'ont d'intérêt que ses chefs trompés ou trompeurs.*

« Toutes les raisons qu'il donne ont acquis une force décuple, pour ainsi dire. Certes, depuis 1790, l'immoralité de Paris *et son mépris pour la propriété* n'ont pas diminué ; la populace s'est de plus en plus accoutumée aux succès du crime et la révolution a su y réunir ses agents les plus entreprenants et les plus audacieux. »

Hélas ! on ne peut en douter, et cependant nous voyons des députés assez faibles, assez aveugles ou assez coupables pour penser à ramener le gouvernement à Paris. C'est à n'y pas croire, et pourtant cela est.

D. C.

Translation de la Faculté de médecine de Strasbourg. — On se préoccupe de la translation de la Faculté de médecine de Strasbourg dans une autre ville, et Nancy est, selon nous, celle qui doit tout naturellement être choisie. Il paraît pourtant que cela souffre difficulté dans l'esprit de ceux qui sont appelés à juger la question : ils disent, faute de meilleures raisons, que Nancy n'aurait pas *assez de cadavres ;* mais Nancy leur répond victorieusement, comment pas assez de cadavres ? Croyez-vous qu'on ne meurt pas chez nous ! ! Hélas ! on n'y meurt que trop, et nous avons, en tout cas, *plus de cadavres* que Montpellier, qui possède une Faculté de médecine ; car notre population urbaine est plus considérable. La discussion, comme on le voit, est une discussion *cadavéreuse* qui ne nous a pas empêché de la suivre, et nous sommes convaincus que le bon droit et les bonnes raisons sont du côté de Nancy. C'est peut-être ce qui lui nuira, car, dans notre singulière époque, on va toujours chercher midi à quatorze heures. N'a-t-on pas annoncé dans les journaux que la Faculté de Strasbourg allait être transférée à *Rouen, près de Paris !!!!!!!* Ce serait une décision absurde, à moins qu'on ne supprimât en même temps l'École de Paris pour la placer à Rouen ; mais, comme nous n'espérons pas d'aussi bonnes résolutions de nos administrateurs, nous maintenons que l'École de Strasbourg doit être transférée à Nancy ou *supprimée tout à fait.* Alors on aurait en France deux Écoles de médecine (Montpellier et Paris) au lieu de trois, et la population pourrait s'en consoler, persuadée que les médecins ne manqueront jamais. D. C.

Publications. — *Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire,* t. XIV, année 1870. — La Société de la Loire nous paraît remplir très-consciencieusement sa mission, et ses procès-verbaux très-bien faits montrent qu'elle tient ses séances avec la plus grande régularité : on peut sous ce rapport la citer avec éloges parmi les meilleures sociétés de nos départements.

Le rapport de M. Cheverondier, archiviste de la Loire, con-

cernant les ouvrages publiés sur ce pays est un travail de la plus haute utilité que l'on peut proposer pour modèle : on devrait en faire de pareils dans chaque circonscription.

— *La Société des sciences, agriculture et arts de Lille*, une des plus importantes de France, qui siége dans un centre important favorable aux études physiques, agricoles, économiques, a publié, il y a déjà deux ans, deux volumes que nous devons mentionner : ce sont les volumes 4 et 5 de sa 3ᵉ série, deux in-8° de 600 pages chacun. La plupart des mémoires ont trait aux sciences physiques. Nous avons pourtant trouvé un précis de l'histoire de Lannoy par M. Leuridan, et un travail sur l'histoire de l'industrie de Lille par M. V. Derodde. Ces deux essais occupent une bonne partie du 4ᵉ volume. D. C.

Publication prochaine de M. A. Saint-Paul. — Nous apprenons que M. Anthyme Saint-Paul va publier sur l'architecture et les origines du style ogival un volume qui sera divisé de la manière suivante :

Considérations générales sur les variations de l'architecture. — L'architecture romaine et les basiliques. — Le problème fondamental. — La liturgie catholique et le génie français. — Préparation éloignée du style ogival, ou style roman dans l'Ile-de-France, la Picardie et la Champagne. — Préparation prochaine du style ogival ou première transition (Vézelay, Poissy, Pontoise, St-Martin-des-Champs, St-Loud-de-Vand, Urcel, St-Étienne de Beauvais). — Seconde transition ou style ogival rudimentaire (St-Denis, Noyon, Senlis, etc.). — Causes morales des premiers développements du style ogival (les communes, l'enthousiasme religieux, le mouvement des études, l'émulation). —Les églises et le style ogival (le style ogival a été créé dans les églises, pour les églises et par les églises. — Les moines et le style ogival (le style ogival a été créé par les moines et pour les monastères. — Influences orientales (elles n'existent pas ou ne sont pas démontrables). — Propagation du style ogival (en France et à l'étranger). — Le style ogival est l'ouvrage de la

France catholique bien plus que l'art grec n'est l'ouvrage des Grecs païens). — Le style ogival est celui qui doit le plus aux influences religieuses. — Mérites du style ogival.

Cette énumération montre tout l'intérêt qu'offrira l'ouvrage de M. A. Saint-Paul, dont nous connaissons le talent d'observation. Dès que ce volume paraîtra, nous en rendrons un compte détaillé dans le *Bulletin monumental*. L. B.

Nécrologie. — *Mort de M. l'abbé Le Cardonnel.* — La Société française d'Archéologie a perdu un de ses membres, l'abbé Le Cardonnel. Cet homme de bien, pendant qu'il exerçait les fonctions de vicaire à Saint-Jores (Manche), se livrait à l'étude des vieilles chartes et des anciens titres concernant les églises et les abbayes du pays, ainsi qu'au dépouillement des archives qui existaient encore dans quelques châteaux de la contrée. Il signala à la Société des antiquités romaines qu'il avait découvertes dans le voisinage d'une ancienne voie romaine dite le *Chemin-Perrey*. Mgr Bravard, évêque de Coutances et d'Avranches, l'appela dans sa ville épiscopale et lui confia l'administration des archives du diocèse. Il se livra alors avec zèle et activité au classement de tous les titres pouvant servir à l'histoire des établissements religieux. Ce bon prêtre, homme simple et modeste, sera regretté de tous ceux qui l'ont connu.

Renault,
De l'Institut des provinces.

Mort de M. Pécard, de Tours. — M. Pécard, conservateur du musée archéologique de Tours, nouvellement admis au nombre des membres de l'Institut des provinces, est mort à Tours le 7 juillet. M. Pécard avait assisté quelques jours avant au Congrès archéologique de France à Angers et nous avait quitté le 23 juin dernier pour retourner en Touraine.

On doit à cet archéologue dévoué la rédaction du catalogue du musée de Tours, dont il avait rangé et classé les objets. Il avait fait à ses frais des fouilles sur plusieurs points de la

Touraine, et avait trouvé des amas de tuiles à rebords dans le camp de Siney (Indre-et-Loire).

M. Pécard a toujours été un des membres les plus assidus du Congrès de la Société française d'Archéologie et du Congrès des délégués des Sociétés savantes à Paris. En août 1870, il assistait à Moulins au Congrès scientifique de France.

DE CAUMONT.

Mort de M. Ch. Gazan. — M. Charles-Henri Gazan est mort à son château de Nuisement (Eure), le 7 juin 1871. M. Gazan était un chimiste très-distingué qui avait fait des études sérieuses à Paris avant de venir se fixer au Nuisement, près de son père, ancien député de l'Eure, mort il y a quelques années. Nous les avons vus l'un et l'autre prendre une part très-active aux congrès que tenaient l'Association normande et la Société française d'Archéologie dans l'Eure, lorsque M. Antoine Passy en était le Préfet. M. Ch. Gazan avait 61 ans. Père d'une nombreuse famille, il s'occupait beaucoup de l'éducation de ses enfants et habitait presque toute l'année le château de Nuisement. Il était aimé et estimé de tous.

Mort de M. de Cacheleu, inspecteur de l'Association normande.—M. de Cacheleu vient de mourir à l'âge de 88 ans dans la terre qu'il habitait près de Pont-Audemer. Il avait toujours donné les renseignements les plus précis dans les réunions de l'Association normande dont il était un des inspecteurs. M. de Cacheleu, excellent observateur, connaissait à fond son pays, ses ressources, sa statistique ; comme son père, il s'était occupé d'archéologie et avait recueilli des renseignements sur la direction des voies romaines et sur la géographie féodale de la Basse-Normandie. M. de Cacheleu, chevalier de la Légion d'Honneur, avait fait pendant plusieurs années partie du conseil général du Calvados. DE CAUMONT.

Mort de M. Jamet, de la Mayenne. — M. Jamet vient de mourir. Tous ceux qui s'occupent d'agriculture connaissaient M. Jamet et ses intéressants articles sur la race durham, dans

les journaux et les revues. M. Jamet avait siégé une ou deux fois au Congrès scientifique de France; mais il avait surtout figuré dans les réunions agricoles, où sa parole et son expérience avaient toujours une grande autorité.

D. C.

Mort de Mme la comtesse de Torsay, membre de la Société française d'Archéologie.—Mme la comtesse de Torsay (née de Malherbe), est décédée dans son château de Mouen, le 26 juin dernier, à l'âge de 83 ans. Depuis plusieurs années, elle était membre de la Société française d'Archéologie et prenait un vif intérêt à ses travaux. Mme de Torsay, qui faisait un noble usage de sa fortune, venait de contribuer largement à la reconstruction du chœur de l'église monumentale de Mouen, qui menaçait ruine; c'est aussi par ses soins et à ses frais que fut faite, l'année dernière, l'intelligente réparation du portail occidental de cette église, qui conserve son caractère primitif. En la personne de Mme de Torsay s'éteint la famille de Malherbe, la plus ancienne de ce nom, et l'une des plus anciennes de Normandie.

LE PETIT,
De l'Institut des provinces,
Secrétaire général de la Société.

Mort de M. l'abbé Aubert.—Le département de la Marne et le diocèse de Châlons viennent de faire une perte considérable dans la personne de M. l'abbé Aubert, curé de Juvigny, chanoine honoraire de Châlons, alors que son âge eût pu lui permettre de consacrer encore bien des jours à la religion et à la science. Curé plein de zèle, M. l'abbé Aubert était en même temps un des membres les plus actifs et les plus assidus de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, à laquelle il a présenté de nombreux rapports. Membre de la Société française d'Archéologie, il avait assisté aux divers congrès tenus dans le département de la Marne et avait pris part à leurs discussions et à leurs travaux. Enfin, directeur pendant plusieurs années de la *Semaine champenoise*, il avait rédigé les premiers articles de chaque numéro avec autant de piété

que de goût. Que ne pouvons-nous le compter encore parmi nos plus laborieux et nos plus utiles collaborateurs ! Puissent ces quelques lignes payées à tous ses mérites être à la fois un hommage pour la mémoire de notre regretté confrère et une consolation pour le vide que vient de laisser sa mort parmi sa famille et ses amis ! Comte DE MELLET,
De l'Institut des provinces.

Mort de Mgr Delalle, évêque de Rodez, membre de la Société française d'Archéologie. — Mgr Delalle, évêque de Rodez, membre de l'Institut des provinces et de la Société française d'Archéologie, est décédé au mois de juin dernier dans sa ville épiscopale, à l'âge de 70 ans, et après avoir gouverné le diocèse pendant 15 ans avec un zèle apostolique. Dès les premiers temps de son épiscopat, il comprit au nombre de ses devoirs la conservation des monuments de son diocèse et adressa à ce sujet à son clergé une remarquable circulaire qui a produit les plus heureux fruits. C'est à lui qu'est due la conservation du magnifique jubé de sa cathédrale contre le vœu barbare d'hommes sans goût qui se proposaient de détruire, pour se donner plus d'air, cette œuvre si belle, un des plus précieux restes de l'art du moyen-âge. Ce fut lui aussi qui appela dans sa ville, en 1863, le Congrès archéologique dont il présida toutes les séances avec une grande distinction. Mgr Delalle était un des plus dignes prélats de l'Église de France. Comme évêque, il s'était acquis par ses éminentes qualités la filiale affection de son clergé, le vif attachement de ses diocésains et la juste reconnaissance des pauvres. LE PETIT,
Secrétaire général de la Société.

Mort de M. Edélestang Duméril et de M. Boulée, ancien magistrat.—Nous avons à annoncer la mort de deux hommes qui avaient pris part aux travaux de la province. M. Edélestang Duméril, né à Valognes, était un philologue distingué, dont les nombreux travaux sont connus.

M. Boulée, ancien magistrat, avait été, en 1841, un des organisateurs de la 9e session du Congrès scientifique de France à

Lyon ; il avait pris également une part considérable aux travaux du Congrès des délégués des Sociétés savantes de 1849 à 1854 au sein duquel il représentait l'Académie de Lyon. D. C.

Mort de Mgr Delamarre, archevêque d'Auch. — Mgr Delamarre est mort à Auch, le 26 juillet, à l'âge de 72 ans. Après avoir été à Valognes dans l'enseignement, puis vicaire général de Coutances, M. Delamarre fut nommé évêque de Luçon, d'où il passa quelques années après à l'archevêché d'Auch.

Mgr Delamarre, qui faisait partie de la Société française d'Archéologie, était connu parmi les Antiquaires par un mémoire qu'il avait écrit pour établir que la cathédrale de Coutances, qui, comme on le sait, est un remarquable édifice dans le style du XIII[e] siècle, avait été élevée au XI[e] par Geoffroy de Montbray. En vain, faisait-on remarquer à M. Delamarre que les dates indiquées par les documents écrits ne peuvent prouver qu'un édifice n'a pas été reconstruit depuis ; il ne voulait se rendre à aucun argument faisant même des assimilations qui n'avaient guères raison d'être. Aussi a-t-il fini par rester seul de son opinion ; mais, en même temps, on admet généralement que quelques parties de la cathédrale de Geoffroy de Montbray peuvent être enchâssées dans les murs actuels. Mgr Delamarre était officier de la Légion d'Honneur.

L. M.

Mort de Mgr Sergent, évêque de Quimper. — Mgr Sergent, évêque de Quimper, mourait subitement en chemin de fer presque en même temps que Mgr Delamarre, en revenant des eaux du Mont-Dore. — Mgr Sergent avait été grand-vicaire de Nevers ; il avait fait, pendant quelques années, partie de la Société française d'Archéologie, et il assista au Congrès archéologique qu'elle tint à Nevers en 1851. D. C.

CHAPITEAUX

DE

SAINT-THOMAS D'ÉPERNON,

PAR ADOLPHE DE DION,

Membre de la Société française d'Archéologie.

Le chapiteau composite était presque le seul usité dans les monuments des derniers siècles de l'empire romain. Il en résulte que presque tous ceux de l'époque romane en sont une imitation plus ou moins éloignée. Les chapiteaux suivants, tirés de l'église aujourd'hui détruite du prieuré St-Thomas, à Épernon, semblent devoir être rangés parmi les exceptions et dériver plutôt des types dorique et ionique.

Les trois premiers surmontaient les colonnes de la nef, beaucoup plus ancienne que le reste de l'édifice. Ils sont fort bas, consistant en une pierre de huit pouces, 22 centimètres d'épaisseur, sur trois pieds, 97 centimètres de côté. La moitié de cette épaisseur conserve la forme carrée, de sorte qu'il ne reste que quatre pouces pour la hauteur des moulures.

Dans le spécimen A (V. la page suivante), ces moulures sont trois tores figurant des cordes qui ne sont pas concentriques; car, serrés l'un au-dessus de l'autre au milieu des faces, ils s'écartent ensuite pour mieux soutenir les angles.

Le second chapiteau B présente aussi deux tores cordés,

Google

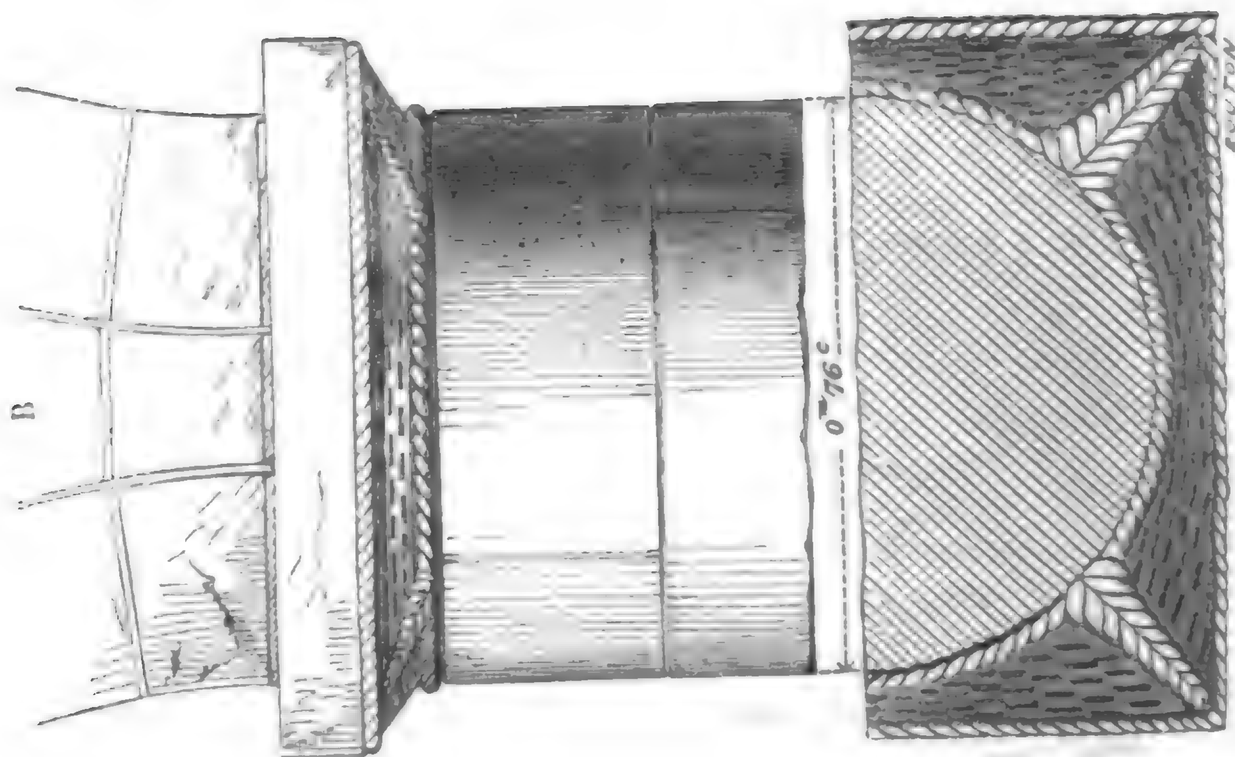
B
0m76c

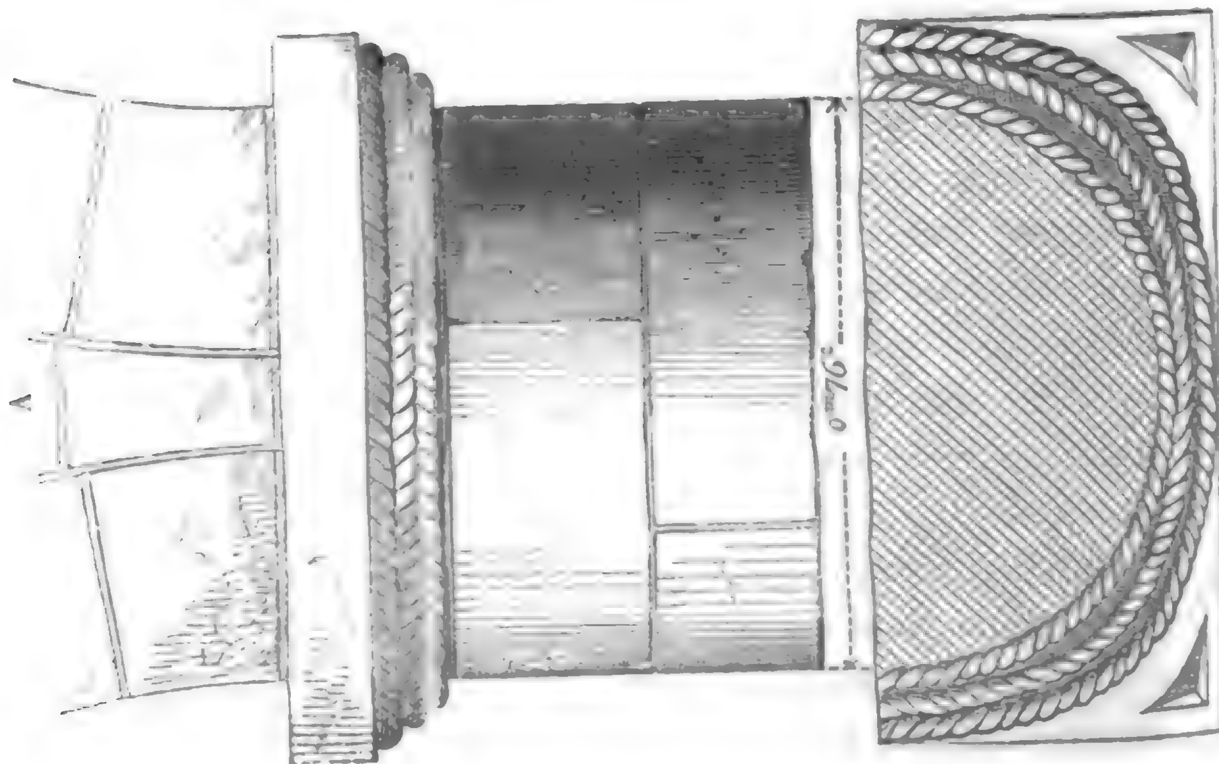
A
0m76c

l'un inférieur servant d'astragale et entourant le fût, l'autre supérieur suivant la forme rectangulaire du tailloir. Chaque angle est fortifié par un pli du câble inférieur qui forme une patte semblable à celles que l'on trouve à un grand nombre de bases. La partie intermédiaire est ornée d'un damier à quatre rangs.

Dans le troisième C (V. la page suiv.) les pattes sont fort simples, mais très-saillantes. La surface gauche, qui passe de la forme cylindrique à la forme rectangulaire, est limitée par deux rainures. La coupe sur l'axe C' donne le profil des tailloirs à cartouche que M. Ramé, dans son étude sur les cryptes de St-Avit et de St-Aignan d'Orléans, donne comme caractéristiques de l'époque carlovingienne. (*Bulletin monum.*, 1860, p. 66 et 238.)

Je n'ai aucune donnée sur les bases correspondant à ces chapiteaux, un plancher les dérobant à la vue.

L'imposte D, qui recevait la retombée de l'arcade entre la nef et la croisée, nous offre, avec la même épaisseur, 22 centimètres, et le même profil, un détail qui nous initie à la manière dont elle a été taillée; c'est un quart de cercle profondément tracé sur le côté de la pierre, en prenant pour centre son angle inférieur et pour rayon la moitié de son épaisseur. L'angle a été abattu par un biseau à 45 degrés, et deux rainures creusées aux deux points de départ du quart de cercle forment le cartouche de la face. Les cartouches concaves, comme ceux de St-Avit, ont également leur surface déterminée par un arc de cercle, dont le centre est à l'angle de la pierre (Voir le croquis de M. Ramé, p. 67).

Dans l'église de St-Léger-en-Iveline, toute du XIII^e^ siècle, on voit une imposte que je regarde comme un débris de l'église primitive construite par le roi Robert à la fin du X^e^ siècle. Ses proportions sont à peu près celles des chapiteaux de la nef de St-Thomas d'Épernon; le biseau qui

C

CHAPITEAU DE SAINT-THOMAS D'ÉPERNON.

Digitized by Google

occupe la moitié de sa hauteur, quatre pouces, est encadré d'une rainure qui détache une baguette en haut, en bas et sur les angles. M. Ramé considère ce genre de cartouche gravé comme postérieur aux cartouches saillants de la crypte de St-Aignan et comme antérieur aux chapiteaux de la crypte de Ste-Julitte, à Nevers, dont il donne le croquis page 241 de son article, et qui se composent de deux tores supérieur et inférieur réunis aux angles par d'autres tores. La question ne nous paraît pas aussi avancée ; car nous voyons dans la nef de St-Thomas d'Épernon une imposte à cartouche saillant et un chapiteau B qui, bien que plus écrasé que les chapiteaux de Nevers, présente les mêmes éléments et aurait le même aspect si on doublait sa hauteur ; et dans cette même crypte de Ste-Julitte, si les chapiteaux des colonnes sont formés de tores, ceux au-dessus des piliers remplacent ces tores par une simple rainure formant encadrement, comme dans l'imposte de St-Léger-en-Iveline. L'union de ces deux formes n'a rien de choquant, mais elle prouve qu'on ne saurait en faire le type de deux époques différentes d'architecture.

Tous les chapiteaux que nous venons d'étudier procèdent du type dorique ; celui qui suit, tiré du chœur de la même église St-Thomas d'Épernon, me paraît une dégénérescence du chapiteau ionique dont je retrouve le caractère dans les deux volutes basses qui se recourbent aux angles sous une tablette ornée de zigzags. Deux rangs de dessins gravés occupent l'espace entre les deux volutes. L'assise de ce chapiteau a 35 centimètres de haut sur 1 mètre 20 de large, et elle est surmontée d'une autre assise de 20 centimètres qui forme tailloir. D'autres chapiteaux du même chœur, quoique également écrasés, se rapprochent davantage du type corinthien parce que la tablette ornée de zigzags et les fleurons qui sont au-dessous sont remplacés par une feuille intermédiaire peu

saillante. Les chapiteaux des colonnettes qui cantonnent les piliers ont une forme plus élancée ; dans les uns, entre les deux volutes plus rapprochées et plus relevées, la tablette se réduit à une espèce de console terminée par un fleuron (Voir la coupe de l'arcade du chœur) ; d'autres présentent la forme dite cubique, si commune dans l'est de la France. L'année dernière, lors de la visite faite à Souvigny par le Congrès réuni à Moulins, M. de Cougny nous faisait également remarquer quelques chapiteaux cubiques égarés au milieu des chapiteaux de cette église, si remarquables par leur relief et leur dimension.

Les colonnes rondes du chœur de St-Thomas offraient une particularité que représente la coupe suivante, qui donne une colonne et un pilier de ce chœur. Le chapiteau ne couvre que les deux tiers de la colonne pour porter les archivoltes des arcades ; le troisième tiers de la colonne, du côté de la nef, monte en saillie le long du mur et porte à une hauteur double le complément du chapiteau sur lequel retombent des arcs formerets. Les piliers avec lequel ces colonnes alternaient avaient deux colonnettes de chaque côté pour porter l'arcade et une troisième plus haute pour recevoir l'arc formeret. Je n'ai retrouvé une disposition semblable que dans l'église de Dôle, en Franche-Comté, qui date de la fin de l'architecture gothique.

Un mot maintenant sur la date de cette église. En 1053, Amaury, seigneur de Montfort et d'Épernon, donna à l'abbaye de Marmoutier le couvent de la Trinité de Seincourt qu'il avait reçu par héritage de ses ancêtres, avec toutes les terres qui en dépendaient et le patronage des cinq églises de Lormaye près Nogent, Prouais, Hermeray, Gazerau et Rambouillet.

Quemdam locum, successione majorum meorum michi contingentem, in Carnotensi pago situm, nomine Sein-

curtem , in honore Sancte Trinitatis constructum , cum omnibus sibi subjectis rebus.

Henri Ier signa la charte de cette donation avec les comtes de Chartres et de Meulan, l'évêque de Paris, et les principaux vassaux d'Amaury.

Cette église de la Trinité, située dans la paroisse de Hanches et sous les murs d'Épernon, était donc un établissement complet et probablement ancien tombé en mains laïques, comme beaucoup de monastères, au Xe siècle, et qu'Amaury restitua à sa destination pieuse en le remettant à l'abbaye de Marmoutier, alors en grand renom. Ce fait est loin d'être isolé, comme j'ai déjà eu l'occasion de le signaler à propos du monastère de Souvigny, près Moulins, et une grande partie des fondations de prieurés aux Xe et XIe siècles ne sont que des restitutions de biens monastiques usurpés par les seigneurs, ou des reconstitutions d'établissements antérieurs.

Dans la donation de la forêt Iveline faite par Pépin à l'abbaye de St-Denis, il excepte les biens de plusieurs monastères, entre autres de celui de St-Pierre de Poitiers. N'ayant pu trouver ailleurs la possession de cette abbaye dans l'Iveline, je penche à croire que c'était la maison de la Trinité de Seincourt.

Albert, abbé de Marmoutier, fonda dans la nouvelle possession de l'abbaye un prieuré sous l'invocation de saint Thomas, qui fut pendant cinquante ans le lieu de sépulture des seigneurs de Montfort, mais qui, au commencement du XIIe siècle, fut remplacé dans la faveur de cette puissante famille par le prieuré de Haute-Bruyère. Son histoire, à partir de ce moment, n'offre plus qu'un intérêt très-secondaire.

Les ruines de l'église de ce prieuré, quoique consacrées à divers usages, présentaient encore en 1867 un aspect im-

posant, et une si bonne conservation que l'on ne pouvait attribuer la chute des parties qui manquaient qu'à l'incurie des moines ou à la cupidité moderne, qui vient d'en consommer la destruction. On y distinguait facilement l'œuvre de l'abbé Albert et la partie antérieure à la donation de 1053.

En 1551, les moines avaient abandonné aux habitants la nef de leur vaste église pour y établir la paroisse de St-Nicolas. Ce vaisseau, séparé du reste par un mur à mi-hauteur, n'avait que 50 pieds de long sur autant de large, et était partagé en trois nefs couvertes de charpentes par six colonnes dont nous avons vu plus haut les chapiteaux. Au-delà du mur de séparation était la croisée, couverte d'une voûte d'arête et surmontée d'une tour. Deux absides s'ouvrant l'une en face de l'autre formaient les bras de la croix, que diverses indices montrent avoir été complétée primitivement par une troisième abside à l'orient qui terminait là l'église. Il est difficile de ne pas reconnaître dans cet édifice de dimensions médiocres, mais bien proportionnées, l'église de la Trinité de Seincourt, donnée par Amaury. La disposition fort rare dans nos pays de trois absides en croix tenait peut-être au vocable qu'elle portait. Son appareil assez grand mais irrégulier était mêlé de quelques briques dans les joints, et, ailleurs, de moellons disposés en arêtes de poisson.

En raison du prodigieux élan de l'architecture au XI[e] siècle, il ne fut pas difficile aux moines d'Épernon de persuader au seigneur de Montfort que cette église était trop modeste pour le monastère fondé par lui. Mais comme elle était en bon état (ce n'est pas la vétusté qui vient de causer sa ruine), on se contenta de renverser l'abside du fond et de la remplacer par un chœur qui doublait l'étendue de l'édifice. Ce chœur, dont l'appareil, la taille des pierres et tous les détails portaient la date du XI[e] siècle, avait perdu ses parties hautes et son côté méridional; il conservait son bas-côté nord voûté d'arête et

son rond-point composé de la prolongation de ce bas-côté autour de l'abside de l'autel, et de trois absides rayonnantes s'ouvrant sur ce bas-côté et séparées par des fenêtres. Aujourd'hui il ne reste plus que le mur du bas-côté nord et une chapelle latérale.

Je m'arrête, ne voulant pas décrire cette église, mais seulement signaler des chapiteaux curieux et fournir des documents à ceux qui voudraient, à l'exemple de M. Ramé, chercher un ordre et une filiation dans les différentes formes usitées à cette époque obscure de notre histoire architecturale.

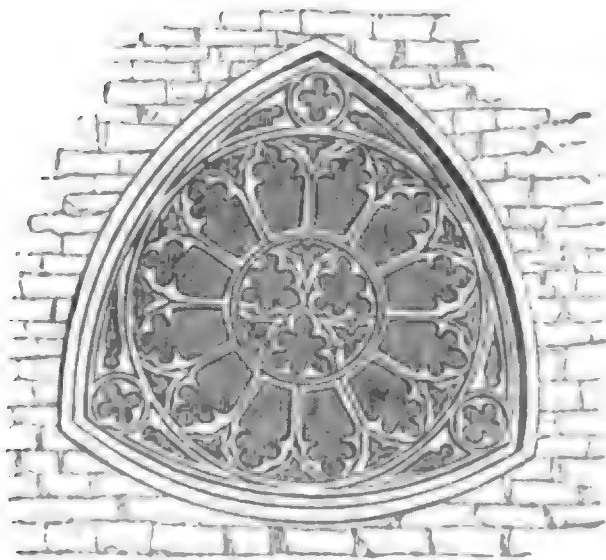

A M. DE CAUMONT

DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

MÉMOIRE

SUR

L'ÉGLISE DE MÉZIÈRES

Par M. COUTY, architecte,

Inspecteur de la Société française d'Archéologie.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Au milieu des émotions douloureuses du présent et des incertitudes de l'avenir, parmi tant de ruines et de désastres accumulés sur le sol de notre malheureux pays, les ravages exercés par la guerre sur les monuments des contrées envahies tiendront, sans doute, une assez large place malheureusement pour exciter à un haut degré les préoccupations de ceux qui s'intéressent à leur conservation, à leur salut.

Notre département, déjà si cruellement éprouvé par l'invasion, à tous autres égards, aura payé son tribut, sous le rapport qui nous occupe particulièrement, au fléau dévastateur.

Le 31 décembre 1870, dès six heures du matin, la petite ville de Mézières, chef-lieu du département des Ardennes, ayant une population de 4,000 habitants, place-forte d'une

certaine valeur aux temps où la guerre s'attaquait aux défenses des places et non aux populations paisibles et inoffensives, était écrasée sous le feu de soixante-quinze pièces de canon.

Mézières, en effet, a un passé historique qui pouvait lui faire présager à la fois un sort meilleur et un rôle plus utile dans la défense du pays. On sait qu'elle fut défendue avec succès contre 35,000 Allemands, en 1521, par Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche, qui parvint à en faire lever le siége après six semaines d'investissement; ce qu'on sait moins généralement peut-être, c'est qu'en 1815, après Waterloo, sans autres défenseurs que quelques douaniers et ses propres habitants, elle soutint victorieusement l'effort de 20,000 Prussiens, et n'ouvrit ses portes qu'après la pacification générale.

Moins heureuse, cette fois, dans ses efforts patriotiques, malgré les mesures prises pour mettre la place sur un pied imposant, la cité macérienne était impuissante à se défendre contre les monstrueux engins, d'une puissance formidable, que l'ennemi employait pour la première fois, et qui lancent, avec une si terrible précision, des projectiles de 75 kilogrammes à 4 ou 5,000 mètres.

Son artillerie avait une portée et une action insuffisantes contre de tels moyens, et, après vingt-huit heures de bombardement, elle dut se rendre à discrétion.

Les deux tiers de la ville étaient en ruines; le surplus avait considérablement souffert. Les ambulances, contenant de nombreux blessés, dont un grand nombre avait péri, étaient détruites, et une centaine d'habitants innocents et paisibles, des femmes, des enfants, des familles entières étaient ensevelis sous les décombres fumants. En dédommagement, les fortifications avaient à peine reçu quelques obus égarés, et l'ennemi n'avait pas, assure-t-on, un seul blessé!

Quel affreux réveil pour les malheureux habitants de Mézières dut être celui du dernier jour de cette année néfaste de 1870 ! Quel tableau que celui d'une ville se débattant, affolée, sous l'étreinte du fer et du feu, entre la dévastation, l'incendie, la mort ! et quelle triste ironie que ce renouvellement d'année, accompagné de pareilles circonstances !

L'ennemi paraissait avoir pris pour objectif principal de son tir l'église et les maisons environnantes ; tout ce qui entourait l'édifice était anéanti.

Était-il, aussi bien renseigné que toujours, avisé qu'on y avait réuni de nombreux approvisionnements ? s'était-il tout simplement guidé sur le sommet du clocher, qui lui apparaissait comme un jalon, alors que, pour se soustraire plus sûrement encore aux feux de la place, il s'était abrité derrière les crêtes des coteaux voisins ? C'est ce que je ne saurais expliquer. Dans tous les cas, l'église elle-même, quoique restée debout au milieu des ruines, avait reçu de nombreuses et profondes blessures.

L'église de Mézières peut, à bon droit, exciter la sollicitude des amateurs de l'architecture nationale. Elle tient immédiatement le premier rang dans la contrée après Notre-Dame de Mouzon, laquelle vient elle-même en première ligne après les grands vaisseaux de Notre-Dame et de St-Remi de Reims. On ne saurait hésiter à lui assigner cette place parmi les rivales qui pourraient prétendre à la lui disputer : St-Nicolas de Réthel, par exemple, moins à cause de son étendue, qui n'est qu'ordinaire, que pour la beauté, l'unité et l'intégrité de sa construction, sa belle conservation, la richesse, la profusion même des détails et l'intérêt que présente la combinaison peu ordinaire de son plan.

N'ayant, pour asseoir son œuvre, qu'une sorte de monticule étroit, l'habile constructeur qui l'a conçue a fait preuve d'une sagacité remarquable dans le choix du parti auquel il

s'est arrêté, qui se concilie admirablement aux exigences de cette situation.

Pour ne rien perdre du terrain limité dont il disposait, il établit son église sur cinq nefs, donnant ainsi à chacune peu de largeur, et par conséquent moins de poussée. La nef principale n'a guère que $5^{m},50$ entre les murs, et les deux extrêmes, également étroites, n'ont que $2^{m},50$ entre les piles isolées et celles engagées dans les murs collatéraux. C'est dans la disposition de ces dernières nefs que réside principalement le système de stabilité de l'édifice; car si, d'une part, on admet que la nef centrale exerce peu de poussée en raison de sa faible largeur, on comprendra aisément que les murs pleins dont on a chargé les nefs extérieures au-dessus des toitures, et qui reçoivent les arcs-boutants de la nef haute, on comprendra, dis-je, que ces murs pleins donnent aux nefs extrêmes, par leur action verticale, une stabilité suffisante pour supporter tout l'effort de la construction, et cela, malgré l'absence de contreforts; car ceux-ci ne sont au dehors que de simples dosserets de $0^{m},25$ à $0^{m},30$ de saillie.

Ainsi disposées, ces dernières nefs ne sont d'ailleurs, en réalité, que de véritables et larges contreforts évidés intérieurement à leur base par l'ouverture de l'arcade, et elles en remplissent exactement l'office sans prendre au dehors l'espace de contreforts ordinaires.

L'étroitesse de la nef principale a encore pour effet d'augmenter, en apparence, la hauteur des voûtes, et il faut savoir qu'elles n'ont en réalité qu'une hauteur de 17 mètres environ, pour être convaincu qu'elles n'excèdent pas cette dimension. L'effet résultant de ce rétrécissement n'est pourtant pas, peut-être, des plus heureux, surtout lorsque du fond de l'église le regard se porte au rond-point du chœur. Les dimensions relatives s'accusant alors plus nettement, laissent dans

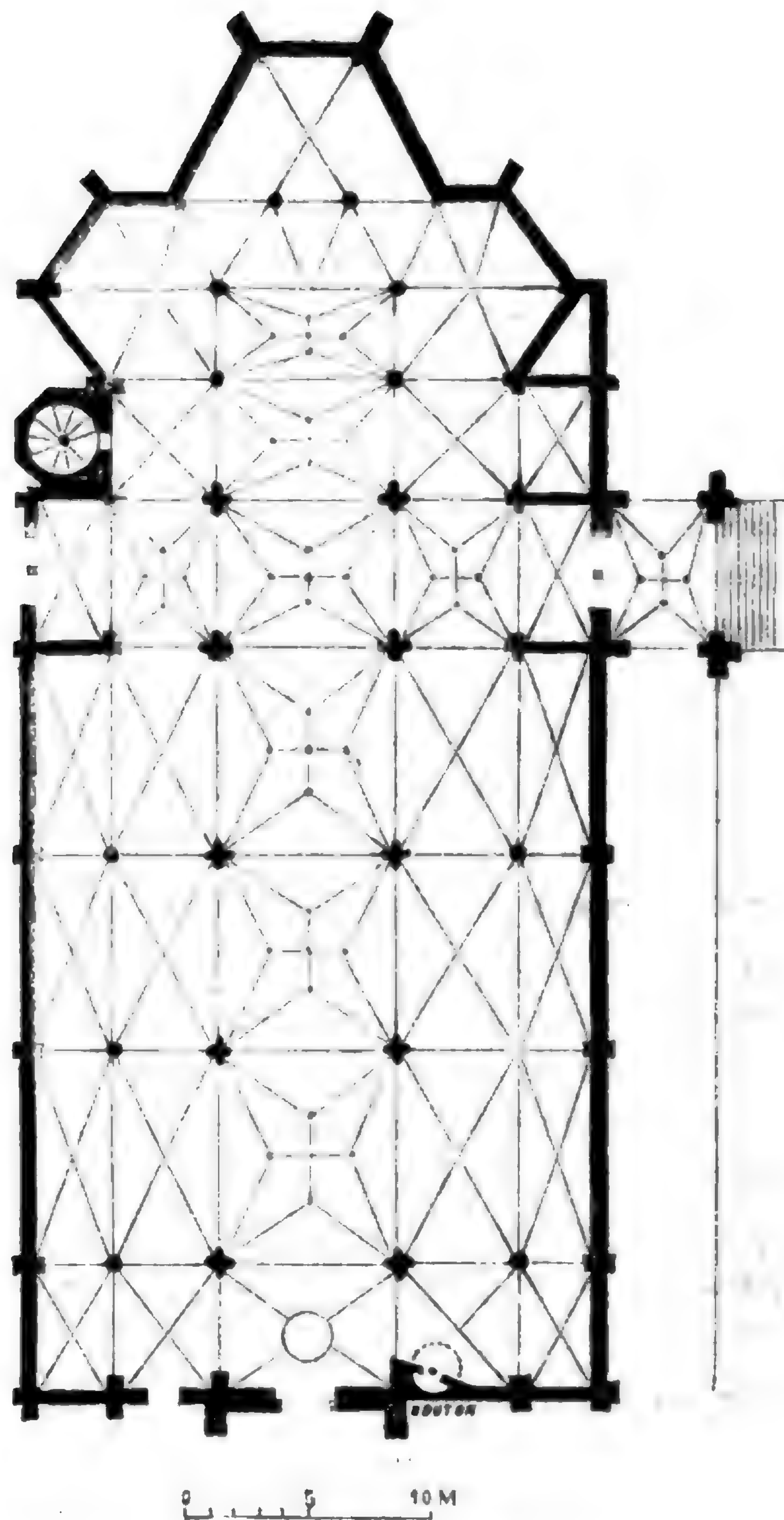

PLAN DE L'ÉGLISE DE MÉZIÈRES.

l'esprit, habitué à d'autres proportions, une impression qui a quelque chose de pénible.

Fidèle à la pensée de n'occuper au dehors que l'espace assigné et de faire profiter tout l'intérieur de cet espace, l'architecte a arrêté les transepts à l'alignement des murs collatéraux, et n'a donné aux contreforts de cette partie de l'église qu'une saillie extrêmement faible. Mais, sentant le danger d'appuyer des voûtes d'une plus grande étendue, et dont l'effort se produit à une grande hauteur du sol, sur un système semblable à celui de la nef, il a laissé pleins les murs qui enferment le transept dans la largeur des nefs extrêmes et en a fait des chapelles, donnant ainsi à cette partie capitale du vaisseau une grande résistance.

Il y a encore lieu de remarquer, dans le plan de l'église de Mézières, l'agencement original des chapelles du chœur, lesquelles, au moyen d'une combinaison à la fois ingénieuse et simple, produisent l'effet de véritables et complètes chapelles rayonnantes.

La construction de Notre-Dame de Mézières avait été si bien conçue, raisonnée et exécutée, que, jusqu'au moment où s'accomplissait le drame dont nous avons sous les yeux les navrants résultats, elle avait conservé une rectitude parfaite. Pas une fissure ne s'y faisait remarquer; pas une pile déversée; pas un mur qui n'ait conservé son aplomb; pas une courbe déformée dans les nerfs nombreux de sa structure. Seuls, quelques détails d'ornementation à l'extérieur portaient les traces du temps, et peut-être de la main destructive des hommes.

Construite pendant la première moitié du XVI[e] siècle, elle accuse par ses formes une date moins avancée d'un demi-siècle, et montre à peine dans quelques rares détails de sculpture et dans quelques-unes des clefs pendantes, dont l'exécution atteint sans doute la limite la plus récente des

travaux, une tendance au mouvement de transition déjà si marqué, et même dépassé ailleurs à cette époque. Piles monocylindriques ou prismatiques, continuant la forme des arcs ou les recevant sur le nu de leur fût, d'où ils émergent en s'entre-croisant quelquefois ; bases à pénétrations multipliées ; profils anguleux profondément fouillés, souvent lisses, quelquefois accompagnés de végétations courant dans les gorges ; pinacles à formes compliquées ; crosses à feuillages luxuriants ; voûtes à nervures complexes, avec liernes et tiercerons, accompagnées de clés pendantes aux croisements ; fenêtres à meneaux flamboyants et très-variés : tels sont ses caractères principaux et bien définis.

Les piles engagées des collatéraux sont minutieusement détaillées et portent des culs-de-lampe et des couvre-chefs que le temps a faits veufs de leurs statues. La même ornementation est appliquée à l'extérieur aux dosserets qui tiennent la place des contreforts.

Les travées de la nef ont une longueur inusitée : près de 8 mètres d'axe en axe des piles. Cette circonstance explique pourquoi la nef haute est ajourée à chaque travée, et de chaque côté, de deux grandes et larges baies. Les trumeaux qui séparent ces fenêtres portent également des consoles et d'élégants couvre-chefs destinés à autant de statues. Au-dessus de ces couvre-chefs, dans l'axe de la travée, sont percés des *oculi*.

Les statues ont pour la plupart disparu, ou sont remplacées par des plâtres de commerce.

En visitant cette église, on est frappé de l'élévation relative des basses-nefs. Cet avantage est la suite du parti pris à l'origine de la construction pour les toitures de ces nefs ; parti qu'on peut croire spécial à la contrée, et qui consiste à couvrir cette portion du vaisseau par une suite de pavillons ou de pyramides indépendantes pour chaque travée. N'occupant ainsi

qu'un espace très-restreint contre les murs de la nef haute, ce système a permis d'élever les arcades longitudinales immédiatement au-dessous des fenêtres hautes, et de gagner ainsi, au profit des basses nefs, presque toute la hauteur occupée ordinairement par les combles inférieurs.

J'ai dit que le système de toitures en pavillons avait dû être mis en œuvre à l'origine, pour l'église de Mézières. Pour cela, je me suis autorisé des exemples encore existants de certaines églises des environs (Mohon, Villers, etc.) plutôt que de l'état de choses actuel; car on a renoncé, assez récemment, je crois, à ce genre de toiture, pour le remplacer par une terrasse à faible pente, en zinc, dont les inconvénients ne doivent pas être moindres sous notre climat que ceux d'autrefois, et qui a au moins le désavantage de changer l'aspect originel.

On peut penser aussi que le chéneau régnant à la base des toitures collatérales était accompagné autrefois, bien qu'il n'en reste pas de traces flagrantes, d'une balustrade s'appuyant sur les culées des arcs-boutants. Ce serait là une lacune dans l'aspect du monument.

Il est permis de signaler encore à l'attention du visiteur la richesse des murs-pignons des transepts. Celui du nord est percé d'une porte à meneau central portant une statue. Les pieds-droits de cette porte se ferment par une ogive, l'une et les autres délicatement profilés et sculptés, encadrant, outre la porte, un tympan ajouré. Au-dessus, une grande baie richement découpée occupe toute la surface intérieure jusque sous le formeret de la voûte, et projette sa lumière sur la largeur du vaisseau. Les contreforts qui flanquent ses murs, peu saillants, comme on l'a déjà dit, sont coupés dans leur hauteur par des gâbles ornés, et se terminent par de riches pinacles. Le triangle du pignon et les parties pleines au-dessous sont découpés en arcatures ou en compartiments, d'accord avec le caractère de l'édifice.

Le transept sud conserve la même ordonnance générale; mais ici le constructeur de Notre-Dame de Mézières a fait preuve d'un tact qui montre une fois de plus à quel point les architectes d'alors possédaient l'art de tirer parti d'une situation, et savaient s'affranchir d'une symétrie qui aurait pu priver leurs combinaisons de certains avantages; et, profitant habilement d'un espace que la disposition des lieux laissait libre sur ce point, il a flanqué cette partie de sa construction d'un porche ouvert sur trois faces, qui accentue davantage la physionomie de l'église de ce côté. On y accède par un perron droit d'environ quinze marches.

Le clocher est moins ancien d'un demi-siècle. Mais pendant ce court espace, la révolution qui s'était accomplie dans les formes architecturales sous François Ier continuait à s'affirmer. L'ogive et le pinacle avaient été abandonnés sans retour; l'art dit de la *Renaissance*, après avoir étalé ses fines sculptures, ses moulures déliées, ses membres sveltes et délicats, avait déjà dépouillé en partie ce qu'il avait eu d'excessif dans ce sens au début; les ordres antiques continuaient à refleurir sous l'inspiration des artistes français: aussi le caractère de la nouvelle construction tranchera-t-il décidément, au moins dans les détails, avec ce qui l'entoure. Si nous rencontrons encore le contrefort dans les massifs puissants qui contre-boutent les arcades longitudinales de la nef, il se transformera en pilier orné de pilastres, et se couronnera de gâbles qui deviendront plutôt des frontons encore aigus. Les portes percées à la base du portail, et la fenêtre qui surmonte celle du milieu seront fermées par des pleins-cintres entourés d'archivoltes en bandeau et couronnés par des corniches; la feuille d'acanthe ou les arabesques remplaceront dans les frises et les tympans le chou et le chardon des moulures et des crochets gothiques; les découpures des balustrades seront remplacées par des balustres;

et si quelque couronnement pyramidal peut encore trouver grâce devant le despotisme nouveau, il devra s'affubler d'un déguisement emprunté à la mode régnante.

La tour proprement dite, ou le beffroi, qui s'élève au centre du portail, au-dessus du faîtage du grand comble, est flanquée aux angles de pilastres allongés, à bossages et en talus, qui se répètent entre les longues baies percées sur ses flancs. Ces baies sont au nombre de deux sur les faces principale et postérieure, et de trois sur les façades latérales, celles-ci étant plus larges.

Le portail, conçu dans une gamme plus sobre que l'église, n'est certainement dépourvu ni de style ni d'élégance. Les grandes lignes y dominent, comme dans les compositions gothiques, et lui donnent un cachet de vigueur et d'énergie qu'on n'est pas habitué à rencontrer dans les œuvres de la même époque.

C'est, il est permis de le croire, un des premiers et rares exemples d'églises anciennes ayant un clocher unique placé au centre du portail.

La tour en pierre avait été couronnée au XVII[e] siècle d'un clocher en charpente, à forme bizarre, qui a disparu il y a une douzaine d'années. Il a été remplacé par une flèche qui, comme toutes les œuvres humaines, a ses imperfections, mais qui n'est pas moins, certainement, un des beaux ouvrages du genre. Elle se compose d'une base en pierre formant attique de la tour, à la naissance de laquelle est une balustrade aussi en pierre; d'un comble très-aigu, orné de grandes lucarnes qui allégent et en découpent les faces; d'une flèche proprement dite qui s'implante sur le comble, et porte une lanterne à coupole et un flécheton terminal. L'aspect de cette construction s'harmonise bien avec l'ancienne; il est heureux surtout sur les façades. Vue du côté de la place, sur le portail, l'ensemble en est très-svelte, et si la silhouette d'angle est

moins satisfaisante, à distance surtout, il ne faut pas oublier que l'artiste qui l'a élevée, le regrettable et habile M. Reimbeau, de Reims, avait à vaincre dans cette œuvre de grandes difficultés, dont la principale réside dans le défaut d'égalité des dimensions des façades.

Le mobilier de Notre-Dame de Mézières avait reçu aussi, dans les derniers temps, de notables améliorations. Il faut citer, entre autres, la reconstruction de l'autel principal et de deux autels secondaires sur les dessins du même M. Reimbeau, et la collection remarquable des vitraux du bas-côté sud, livrée par M. Marquant, de Reims.

De toutes ces choses intéressantes, bien peu, hélas! sont sorties intactes du désastre; le vaisseau lui-même dont j'avais pu admirer si souvent l'intégrité et la parfaite conservation est gravement endommagé. J'ai compté dans la façade principale seulement les traces de plus de cinquante projectiles, dont le plus inoffensif a pulvérisé le parement atteint, et plusieurs ont transpercé les murailles. L'un des gros contreforts du portail est entièrement coupé à environ 3 mètres du sol; nous remarquons de nombreuses fenêtres dont les pieds-droits et les meneaux sont emportés; les couvertures sont trouées et presque entièrement dénudées de leur revêtement d'ardoises. Les dégats sont également considérables au transept sud.

A l'intérieur, les voûtes sont éventrées en plus de dix endroits, et, chose singulière, beaucoup de nervures sont tombées sans entraîner la chute des tympans de voûte qu'elles soutenaient. La plupart des nombreux et magnifiques pendentifs des voûtes hautes sont gisants à terre, confondus avec toutes sortes de débris. Le maître-autel, à l'exception du tombeau, est anéanti. Des beaux vitraux de M. Marquant, il ne reste pas un panneau intact.

Le côté nord paraît avoir un peu moins souffert que le côté opposé.

Il ne semble heureusement se rencontrer dans les dégats que j'ai la douleur de constater, et dont je me contente d'esquisser à grands traits le tableau, aucun sujet de sérieuse inquiétude pour la conservation du monument ardennais, ou rien qu'une restauration intelligente ne puisse faire disparaître. J'insisterai, cependant, sur l'état de la face sud de la tour : là, dans la partie pleine des murs, sous les baies du beffroi, les traces de projectiles sont si nombreuses qu'elles ne peuvent être comptées, et qu'elles couvrent sans discontinuité plusieurs endroits de la surface atteinte. Le parement de la tour est si gravement endommagé de ce côté, qu'on se demande comment un désastre plus considérable n'est pas survenu, et comment, cédant enfin sous les chocs nombreux et énormes qu'il a reçus, ce parement n'a pas entraîné, avec sa ruine, l'effondrement total du clocher.

Il y aura là, assurément, de sérieuses mesures à prendre pour restituer aux maçonneries leur solidité première.

Espérons, d'ailleurs, que les travaux de consolidation que nous voyons entreprendre dès aujourd'hui n'ont qu'un caractère provisoire, et se borneront à ce qui est nécessaire pour empêcher de plus graves dommages.

Dans l'intérêt bien entendu de l'édifice, une restauration sérieuse et définitive ne saurait être hâtive. Une entreprise de cette nature est toujours une œuvre ardue, qui exige des aptitudes particulières et l'expérience acquise de ces sortes d'opérations, où rien ne peut être laissé au hasard.

Personne ne saurait ignorer qu'une restauration mal comprise peut être plus préjudiciable pour un édifice que l'existence même du dommage, tant au point de vue de l'art, de la physionomie et de la conservation du style, que pour la solidité.

En attendant, il ne saurait qu'être fort utile pour l'œuvre à entreprendre de veiller à la conservation des débris de

toutes sortes qui se sont détachés. Ils sont du plus grand intérêt pour aider à restituer plus tard avec certitude les formes de l'édifice.

Pendant le siége de 1815, l'église de Mézières n'avait éprouvé que des dommages insignifiants. Une bombe s'était logée, en tombant, dans les voûtes de la chapelle de la Vierge et, singularité remarquable, y est restée incrustée sans éclater ; on l'y voit encore aujourd'hui.

Triste comparaison à établir, même entre la fin du premier Empire, époque de guerres désastreuses s'il en fut, et notre temps de progrès humanitaire si vanté !

C'est dans l'église de Mézières qu'eut lieu, en 1670, le mariage de Charles IX, roi de France, et d'Elisabeth d'Autriche.

Mézières ne renferme en dehors de l'église aucun monument bien remarquable. L'hôtel de la préfecture est un bâtiment assez vaste qui appartient à la fin du règne de Louis XV ; l'intendance militaire en occupe l'aile droite. Il est simple, mais bien construit, et a le tort toutefois d'être encaissé à l'extrémité d'une place qui domine de beaucoup le sol où il est assis. Il a été élevé pour renfermer l'école du génie militaire qui fut plus tard transportée à Metz.

On a élevé depuis quelques années, en avant de la préfecture, et pour enclore la cour, deux pavillons de concierge et une grille d'un assez joli dessin.

Sur la même place s'élèvent la mairie, bâtiment bas et sans caractère, et quelques maisons assez remarquables, un peu antérieures à la préfecture par la date de leur construction. L'entrée de la citadelle s'y trouve également.

La salle de spectacle, construction froide d'aspect extérieur, ayant quelque chose du goût italien, occupe l'extrémité d'une rue qui débouche sur cette place.

Cette partie de la ville est une de celles qui ont été le plus

épargnées par les projectiles prussiens. Les constructions en sont peu endommagées, à l'exception de l'une des maisons citées plus haut, dont la façade est fortement entamée et qui est en partie incendiée.

Mézières possède encore une salle d'assises, bâtiment à portique grec, selon la mode du commencement du siècle. On trouve quelques rares fragments anciens dans ses fortifications, entre autres des encorbellements du XIV^e siècle à la porte St-Julien, et des bossages assez intéressants du temps de Henri III ou Henri IV à la porte du Theux.

Je termine, Monsieur le Directeur, en appelant la sollicitude de la Société d'Archéologie sur l'église de Mézières. Nos ressources sont forts limitées, je le sais, mais l'occasion se présente rarement de venir en aide à des besoins plus urgents, et l'église de Mézières est digne, sous tous les rapports, d'être admise au nombre de nos plus intéressants monuments.

Et puis, comme ces défenseurs du pays, mutilés et glorieux malgré nos malheurs, ne souffre-t-elle pas pour la cause de la France entière ?

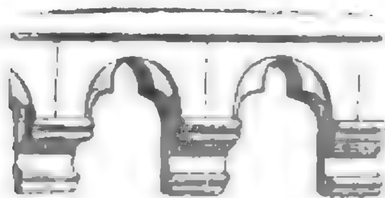

NOTES

SUR

LES TAPISSERIES

DE SAINT GERVAIS ET DE SAINT PROTAIS, MARTYRS,

ET SUR

LES STALLES DE LA CATHÉDRALE DU MANS,

Par M. l'abbé L. ALBIN,

Chanoine du Mans, membre de la Société française d'Archéologie.

TAPISSERIES DE SAINT GERVAIS ET DE SAINT PROTAIS, MARTYRS.

Au XVI[e] siècle, les tapisseries représentant la vie des saints patrons ou des saints illustres honorés dans une église formaient la plus magnifique décoration pour les plus grandes solennités. Ces riches tentures se retrouvaient dans toutes les grandes églises et souvent formaient la partie la plus importante du mobilier. Par suite du pillage de nos églises par les Huguenots et des révolutions, les tapisseries ont disparu de la plupart de nos églises, et c'est à peine si quelques-unes possèdent encore quelques morceaux capables de rappeler ces scènes de la vie des saints, qui étaient pour nos pères un sujet d'admiration et d'édification. C'est ainsi que la cathédrale du Mans, qui possédait deux tapisseries de saint Julien, son glorieux patron, l'une donnée par le cardinal Philippe de

Luxembourg, et l'autre par Beaudoin de Crespy, de la province de Picardie, n'en a plus que quelques morceaux, suffisants seulement pour faire regretter vivement ce qui a été perdu. Un fragment important de l'une de ces tapisseries se trouve entre les mains d'un magistrat de la cour d'Angers, et d'autres fragments sont au château d'Uriage, près Grenoble.

Plus heureuse, pour la tapisserie des saints martyrs Gervais et Protais, la cathédrale du Mans la conserve presque tout entière; car, d'après les actes des saints martyrs et le lieu que devait orner la tapisserie *(pro ornatu chori)*, on peut conclure qu'il ne manque que trois tableaux sur dix-huit: les deux premiers, qui ont disparu depuis longtemps, et le seizième, qui a disparu dans une circonstance qu'il serait trop pénible de raconter. Il est probable qu'il se trouve aujourd'hui en Allemagne.

La tapisserie, haute de 2^m, 45^c, a environ 30^m de longueur. Elle était, il y a quelques années, dans un si pitoyable état qu'elle ne pouvait même plus servir pour mettre *sous les pieds* des autorités, quand celles-ci venaient assister à quelque cérémonie, au chœur de la cathédrale; mais aujourd'hui elle est admirablement restaurée et elle forme sans nul doute la partie la plus intéressante du mobilier de la cathédrale. Quand on sait ce qu'était la tapisserie de saint Gervais et de saint Protais avant qu'elle fût réparée, on peut bien dire qu'il n'y a à désespérer d'aucune tapisserie, quel que soit l'état dans lequel elle se trouve. Cette restauration si admirable a été faite à Angers sous l'habile direction de M. l'abbé Joubert, chanoine honoraire de la cathédrale, qui pendant ses laborieuses fonctions de prêtre-custode procura tant de tapisseries curieuses à l'église St-Maurice et forma lui-même les ouvrières, qui ont si admirablement restauré les tapisseries d'Angers et du Mans.

Voici les légendes qui se trouvent au bas de chaque scène et qui font connaître le sujet représenté.

I. — Comment Vital (père de saint Gervais et de saint Protais), à cause de la dicte exortacion par le commandement de Nolin, fut tiré en travail et depuis enfouy tout vif par le conseil du prestre des idoles, lequel prestre le diable emporta visiblement.

II. — Comment Valérie (mère desdits saints), après le trépas de son mari Vital, pour ce qu'elle ne voulait adorer les idoles, fut par aucuns payens tant battue qu'ils la cuydèrent morte, puis fut portée à Milan et là rendit son âme à Dieu.

III. — Comment saint Gervais et saint Prothais, après le trépas de leur père et mère, vendirent tous leurs biens et en reçurent les deniers, lesquels ils donnèrent aux pauvres, puis se revêtirent de robes blanches.

IV. — Comment saint Gervais et saint Prothais partirent de la cité d'Embrun en la compaignie de Nazaire et de l'enfant Celse pour venir à Millan, et là ils furent baptisés par l'évêque du lieu.

V. — Comment saint Gervais et saint Prothais jettèrent le dyable hors le corps d'une jeune fille, laquelle, tantôt après fut par eux baptisée avec son père.

VI. — Comment saint Nazaire, accompaigné de saint Gervais et de saint Prothais, édiffient une chapelle en ung boys et l'enfant Celse leur administrait les pierres.

VII. — Comment Néron de ce adverty envoia Dento et Paulin, accompaignez de gens d'armes, pour les prendre et les lui amener.

VIII. — Comment saint Gervais et saint Prothais, accompaignez de saint Nazaire et de Celse, furent amenez devant l'empereur Néron pour être de lui interrogez.

IX. — Comment la fouldre tomba sur le dict Néron et lui

rendit le visaige noir et obscur, et la face des dicts saints martyrs resplendissait comme le soleil.

X. — Comment Néron promit faire grands biens à saint Gervais et à saint Prothais pour délaisser la foi, ce qu'ils refusent en disant que les biens et honneurs mondains n'estaient que fiens et pourriture.

XI. — Comment Néron de rechef fist mettre en prison les dicts saint Gervais et saint Prothais.

XII. — Comment Dieu envoia ung ange reconforter les dicts saints en les exhortant qu'ils fussent fermes en la foy et que Néron serait par eulx confondu.

XIII.—Comment saint Gervais et saint Prothais, par le commandement de Néron, furent menez à Nolin, prévost de Millan, pour les exécuter, lequel tantost les fit mettre en prison.

XIV. — Cette légende manque, moins deux ou trois mots. On pourrait peut-être l'établir ainsi : *Comment Nolin fait attacher saint Gervais à une colonne, le fait battre d'escourgées et brusler avec des torches ardentes.*

XV. — Comment le prévost Nolin, présent le duc Alstaze, fait decoler saint Prothais hors la ville, mais tantôt après un bourgeois de la dicte ville et son filz ensevelirent les corps sainctz.

XVI. — Comment saint Paul, long-temps après, revela à saint Ambroise, lors évêque de Millan, les corps des dicts sainctz, afin qu'il les fist lever. — C'est cette scène très-remarquable qui a disparu il n'y a que quelques années. On suppose que ce morceau de tapisserie si regrettable se trouve aujourd'hui en Allemagne, après avoir séjourné pendant quelque temps dans le cabinet du prince Soltikof.

Vient ensuite cette légende : « Comment après leurs corps furent portés dedans l'Eglise. Ung aveugle et plusieurs malades furent guéris, Présent saint Ambroise et plusieurs autres prélats. »

Cette scène se termine par la légende suivante, qui nous donne le nom et les qualités du donateur et l'année où il fit son offrande :

« Anno Domini millesimo quingentesimo nono, magister Martinus Guercande, presbyter, natione Andegarius, Cenomanensis Ecclesiæ canonicus reverendissimorumque patrum de illustri prosapia Dominorum Philippi cardinalis de Lucemburgo nuper nec non Francisci de Lucemburgo, ejus nepotis moderni episcoporum Cenomanensium secretarius donavit eidem Ecclesiæ Cenomanensi hanc tapiceriam pro ornatu chori ad laudem Dei beatorumque martyrum Gervasii atque Prothasii ac totius curiæ cœlestis. Eidem donatori parcat Deus. Amen. »

Au-dessus de cette légende est représenté, à cheval, saint Martin, patron du donateur, et le donateur lui-même, à genoux, revêtu de la soutane rouge, du surplis et de l'aumusse, telle que la portent encore aujourd'hui les chanoines de la cathédrale.

Cette tapisserie si curieuse serait complète, si l'on retrouvait le tableau qui manque au n° XVI et dont nous avons donné la légende, et si, ce qui paraît bien plus douteux, il était jamais possible de retrouver les deux ou trois scènes du commencement, qui devaient représenter Vital soutenant Ursicin, martyrisé par l'ordre de Paulin, et qui, vaincu par la douleur, était sur le point de sacrifier aux faux dieux. Il ensevelit avec honneur celui qui, encouragé par lui, venait de rendre témoignage à Dieu, et c'est alors que le juge Paulin, qui aimait beaucoup Vital, l'avertit doucement de quitter la vaine superstition des chrétiens. Vital *refuse :* ni prières, ni sollicitations, ni promesses ne peuvent rien sur lui ; et c'est alors que son ami, devenu son bourreau, le fait étendre sur le chevalet et tirer en travail, comme nous le voyons dans la première scène de la tapisserie.

Ces tapisseries sont exposées dans la cathédrale deux fois chaque année, pendant huit jours : à la fête de saint Gervais et de saint Protais, qui tombe le 19 juin, et dans les premiers jours d'octobre.

STALLES DE LA CATHÉDRALE DU MANS.

Les stalles que possède aujourd'hui le chœur de la cathédrale du Mans furent exécutées en 1575. Elles remplacèrent celles qui furent détruites en 1562, lors du pillage de la cathédrale par les Huguenots. Pendant près de deux siècles, ces stalles ne subirent aucune mutilation, mais en 1768, Mgr de Grimaldi, alors évêque du Mans, fit supprimer l'abat-voix et le remplaça par des panneaux hexagones et une corniche sans valeur. Il fit également exhausser les stalles et peindre en gris, probablement pour harmoniser leur ton avec les stucs dont il avait eu la malheureuse idée de revêtir les magnifiques colonnes du sanctuaire, à la hauteur de près de 4 mètres.

En 1830, les stalles éprouvèrent de nouvelles mutilations. Un sculpteur de la ville fut chargé d'exécuter des consoles, de forme bien commune, pour être substituées aux lions, aux levrettes et autres animaux qui couraient sur les corniches des panneaux des embrasures. Un ornement uniforme et sans nom remplaça les figurines aux mille formes variées posées entre chaque stalle au-dessous de l'accoudoir. Enfin, le tout déjà peint en gris reçut une nouvelle couche de peinture imitant le bois de chêne neuf, couche fort épaisse sous laquelle disparurent une foule d'ornements délicats.

En 1852, plusieurs dossiers des stalles furent enlevés pour faire place à un buffet d'orgue de chœur. Enfin, deux ans

plus tard, en 1855, pour dégager le chœur et afin que les fidèles pussent suivre facilement les cérémonies pendant les saints offices, tous les dossiers disparurent ; en sorte que ces stalles qui n'étaient pas sans valeur, après avoir perdu leur abat-voix en 1768 perdirent, 87 ans après, leurs dossiers et se trouvèrent ainsi réduites à leur plus simple expression, n'ayant plus que le siége et les accoudoirs. Faut-il regretter l'enlèvement des dossiers de ces stalles ? Je ne le pense pas et je me presse d'en donner les raisons à ceux qui ne seraient pas de cet avis. D'abord, ce travail a été ordonné par un homme intelligent, très-ami des arts et dont le nom restera célèbre en France, comme ayant contribué pour une grande part à la réhabilitation de l'art ogival. C'est pour cela qu'il me paraît bien nécessaire d'étudier la question avant d'oser se prononcer. Si l'enlèvement de ces dossiers n'avait pas eu lieu, l'on n'aurait jamais songé à faire disparaître la peinture qui enlevait toute vie, toute animation, aux scènes qu'ils représentent ; enfin, l'on n'aurait pas sous les yeux ces charmantes photographies, qui font la joie des vrais amis de l'art et donneront, il faut l'espérer, de bonnes pensées à ceux qui auront des stalles à faire exécuter. Nous admettons bien cela, diront quelques-uns, mais ces panneaux que vont-ils devenir ? N'y a-t-il point à craindre qu'ils s'égarent, qu'ils se perdent ! Je ne le crois pas, car ils sont gardés avec soin et quant à la place qu'ils devront retrouver un jour, il n'y a que l'embarras du choix. On pourrait, en effet, les faire entrer dans la boiserie qui orne la magnifique sacristie de la cathédrale, sacristie admirée de tout le monde, et où il est facile de pénétrer aux heures où il n'y a pas d'office. On pourrait encore en revêtir les murailles d'une salle du chapitre ou de toute autre salle d'honneur dépendant de la cathédrale. S'il nous était permis de dire notre avis et que nous eussions voix au chapitre pour le faire prévaloir, nous dirions tout simple-

ment que la place que nous choisirions, ce serait de les remettre à la place qu'ils ont occupée pendant trois siècles. Enlever la peinture des stalles, rétablir les dossiers, l'abat-voix, les levrettes courant sur les corniches des panneaux des embrasures, les figurines séparant les stalles à la hauteur du siége baissé, me paraît le meilleur moyen de conserver des boiseries précieuses et surtout l'*unique moyen* de donner au chœur un ameublement digne, convenable et que rien d'aussi bien ne pourra jamais remplacer. Les fidèles perdraient très-peu à cet arrangement pour la vue des cérémonies, comme il est facile de le constater, la nef, qui est immense, restant toujours en communication avec le chœur et le sanctuaire.

Les panneaux des stalles sur lesquels sont représentées la vie de Notre-Seigneur sont au nombre de cinquante. Vingt-six seulement ont été nettoyés et photographiés. Le travail du nettoyage, exécuté par des ouvriers extrêmement habiles, leur a redonné une très-grande valeur et a fait comprendre ce que seraient ces stalles rétablies dans leur entier.

I. Annonciation de la Sainte-Vierge.
II. Circoncision de Notre-Seigneur.
III. Massacre des Innocents.
IV. Jésus au milieu des docteurs.
V. Prédication de Jean-Baptiste.
VI. Jeûne et tentation dans le désert.
VII. Noces de Cana (Panneau très-remarquable).
VIII. La Samaritaine.
IX. Guérison du fils d'un officier.
X. Jésus guérit des possédés. — Des pourceaux se jettent à la mer.
XI. Résurrection du fils de la veuve de Naïm.
XII. Jésus chez le publicain. — Madeleine essuye ses pieds. — Pardon de la femme adultère.
XIII. Multiplication des pains.

XIV. Jésus marche sur les flots et soutient saint Pierre. — Mer tranquille. — Barque agitée par les flots d'une mer furieuse.

XV. Guérison des dix lépreux.

XVI. Bénédiction des petits enfants.

XVII. Résurrection de Lazare.

XVIII. Vendeurs chassés du Temple.

XIX. La Cène.

XX. Guérison de l'hydropique.

XXI. Le Crucifiement.

XXII. Les disciples d'Emmaüs (très-curieux).

XXIII. Apparition sur le bord de la mer.

XXIV. Ascension de Jésus-Christ.

XXV. La Descente du Saint-Esprit.

XXVI. Le Jugement dernier.

Ces vingt-six panneaux ont été placés provisoirement dans la grande sacristie de la cathédrale. Les vingt-quatre autres, qui complètent la vie de Notre-Seigneur, sont renfermés dans le garde-meuble en attendant le jour où il sera possible de les délivrer de leur épaisse couche de peinture. Puisse ce jour arriver bientôt ! puissent ces panneaux, rendus à la vie, aller bientôt reprendre la place d'honneur qu'ils ont occupée pendant trois siècles ! Nous ne craignons pas de le répéter ; ils ont été faits pour des dossiers de stalles et nulle place ne leur conviendra aussi bien que leur destination première.

SÉANCE

TENUE A CAEN

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE,

Le 29 Septembre 1871.

M. l'abbé *Le Petit* occupe le fauteuil. MM. *de Caumont, Campion, de Beaurepaire* et *Bouet* siégent au bureau.

M. de Caumont rend compte de la correspondance.

M. le Maire de Bagnols (Gard) et M. Allègre accusent réception des livres qui leur avaient été adressés, pour la bibliothèque de la ville, par la Société et par M. de Caumont. La caisse dont la réception a été longtemps retardée, par suite de l'encombrement du chemin de fer, est arrivée à bon port.

M. de Caumont communique la lettre suivante qu'il a reçue de M. Bégin :

« Cher Confrère,

« J'étais placé à la bibliothèque du Louvre, dont vous savez le malheureux sort. Nous avons perdu 2,000 manuscrits et 110,000 volumes, sans compter la collection Mothelet, et ce qui restait des célèbres manuscrits de l'Oratoire.

« Ma première pensée a été de travailler immédiatement à

organiser une nouvelle bibliothèque, et j'ai trouvé des sympathies chez les gens de cœur.

« M. Thiers, informé de notre projet, y applaudit; MM. Lefuel, Ravaisson, baron Larrey, Cuvillier-Fleury, Patin, Nisard, Paul Lacroix, Ambroise Didot, Élie de Beaumont, d'autres encore, nous patronnent de leur influence; et je marche sans crainte, accosté de MM. Burgaud Desmarets et de Caussade, vers la réalisation d'une œuvre d'initiative privée, car je ne demande rien à l'État.

« En deux mois, rien qu'en frappant à la porte de mes amis, j'ai pu réunir 5,000 volumes. J'en aurai 40,000 avant la fin de l'année, si les bibliophiles de l'Europe me secondent, et je l'espère.

« Vous nous seriez d'un grand secours si vous preniez la peine de nous désigner quelques hommes auxquels nous donnerions le mandat de correspondre avec le comité, de le représenter, d'agir pour lui, de provoquer, de recueillir les dons. Je vous prierai, en outre, de nous patronner quand l'occasion s'en présentera et de faire bien comprendre mon plan de reconstitution : je veux que l'ensemble de nos livres serve d'organe aux choses muettes qui figurent dans les musées du Louvre, qu'ils en fournissent l'explication technique; je veux, en outre, que l'ancienne France soit largement représentée par provinces ou diocèses, et que la bibliothèque du Louvre possède les principaux éléments de leur histoire, à tous les points de vue : archéologie, anthropologie, géologie, linguistique, statistique, beaux-arts, industrie, métiers, etc. »

La Société décide qu'elle offrira quelques-uns de ses *Congrès archéologiques* à la nouvelle bibliothèque du Louvre. Plusieurs membres se feront aussi un plaisir d'offrir leurs œuvres à cet établissement.

M. Mahul, ancien préfet, inspecteur de la Société pour le département de l'Aude, éditeur d'un cartulaire très-intéressant, vient de mourir à Villardonnel, près de Carcassonne. M. de Bonnefoy, inspecteur divisionnaire, est chargé de présenter un ou plusieurs candidats, parmi lesquels on choisira un inspecteur pour remplir les fonctions devenues vacantes dans l'Aude par la mort de M. Mahul.

M. le marquis de Castelnau-d'Essenault, inspecteur de la division de Bordeaux, est prié de présenter un inspecteur pour la Gironde, cette fonction étant vacante par suite de la démission de M. Léo Drouyn.

De nombreux décès sont annoncés ; la chronique du *Bulletin* rendra hommage à la mémoire des hommes honorables que la Société a perdus. C'est un souvenir que la Compagnie n'a jamais oublié de donner à ses collaborateurs.

M. de Caumont présente ensuite des mémoires importants et pleins d'intérêt qui trouveront place dans le *Bulletin*, volume de 1872 ; il se félicite de l'abondance des notices adressées à la Compagnie depuis le dernier trimestre.

S. Ex. M. le comte de Goerg, ancien président de la commission impériale d'Autriche pour la conservation des monuments, assistait au congrès de géographie d'Anvers ; il fera avec plaisir partie de la Société française d'Archéologie, et sur la proposition de M. de Caumont M. de Goerg est admis.

M. J. de Bayes, membre de la Société, adresse des détails sur les fouilles qu'il a exécutées en Champagne, dans un cimetière de l'époque mérovingienne, à Broussu-le-Petit. Une magnifique fibule, dont il envoie un dessin colorié, a été trouvée dans cette localité.

M. de Bayes soumet des réflexions très-justes sur les richesses qu'ont procurées les fouilles faites dans les cime-

tières mérovingiens de la Champagne, richesses qui ont été malheureusement disséminées en grande partie.

M. de Bayes a fait d'autres communications intéressantes et a donné l'énumération des objets de l'âge de pierre qu'il a recueillis et qui ont été réunis dans son cabinet. Ces objets ont été trouvés, pour la plupart, à 3 kilomètres de Bayes, près des marais de St-Gand.

M. l'abbé J.-B. Poulbrière, professeur au petit-séminaire de Servières, près Argentat (Corrèze), réunit, continue M. de Caumont, les documents d'une Statistique monumentale et historique du diocèse de Tulle et vous l'avez encouragé à poursuivre ce travail. Vous avez, en effet, recommandé et préconisé depuis trente ans les recherches statistiques de ce genre. L'auteur vous adresse comme spécimen de ses articles celui qui se rapporte à la petite ville d'Argentat. En voici le texte, qui vous paraîtra satisfaisant :

Argentat. — Distance de Tulle, 32 kilomètres; population, 3450 habitants; superficie, 2240 hectares.

Argentat occupe le centre d'une jolie petite plaine, traversée par la Dordogne et couronnée d'un cercle de hautes collines que des vignobles recouvrent au nord. C'est une localité plus ancienne qu'on ne croirait d'abord. Il lui reste de l'époque celtique un petit menhir, debout dans un champ près des murs. Les Romains ont à leur tour laissé des traces nombreuses du séjour qu'ils y ont fait. On découvre journellement dans la campagne des fragments de poterie, des monnaies, des urnes funéraires, surtout au village de Longour, qui fut une de leurs stations. Au témoignage des vieilles chroniques, Argentat était même regardé par nos pères comme l'endroit où le pays venait déposer le tribut fiscal exigé des Romains, et c'est de là, présumait-on, que lui venait son nom. Quoi

qu'il en soit de l'hypothèse fort peu probable, Argentat possédait sous les Mérovingiens un atelier monétaire, dont plusieurs pièces sont venues jusqu'à nous. Il fut plus tard le chef-lieu d'une *vicairie* qui n'était pas sans importance.

Mais à l'époque féodale la petite cité releva de la vicomté de Turenne, et, par son prieuré, de l'abbaye de Carennac en Quercy, sans avantage particulier qui mît en saillie son existence. La juridiction locale s'y partageait entre le prieuré et une seigneurie obscure qui, à n'en juger que par son nom de Lavigerie, pouvait bien se rattacher au temps carlovingien.

L'an 1263, Raymond VI, vicomte de Turenne, autorisa le prieur Bernard de Ventadour à établir un marché public, à condition que l'évêque de Limoges, qui se trouvait en même temps prieur de Carennac, apposerait son sceau. Un historien ajoute qu'il accordait aussi aux habitants le privilége de se nommer des consuls. Toujours est-il que dans les derniers siècles les institutions municipales florissaient dans cette ville comme ailleurs.

Peu à peu Argentat sortit de l'ombre, mais pas toujours pour son bonheur. Avec ses vicomtes de Turenne, il prit parti pour les Protestants. Les Catholiques le lui firent payer cher. Le sieur de Laborie, qui commandait à Merle, lui donna beaucoup de mal. Brezons, gouverneur de la Haute-Auvergne, s'abattit sur la ville, la mit au pillage et y commit les plus odieux excès. Quatre tours que les habitants avaient élevées pour leur défense furent démolies peu de temps après leur construction. Cependant l'erreur resta.

Dans les premières années du XVII[e] siècle, un prêtre de Brive, Henry de Roffignac, vint prêcher une mission et controverser avec les religionnaires. On a la relation imprimée de ses efforts. Les formes oratoires laissaient beaucoup à désirer, mais le grand siècle était encore au berceau : les

couvents firent le reste. Argentat eut des Récollets, parmi lesquels il faut compter Zacharie Laselve; des Clarisses, qui disparurent, comme les Récollets, dans la Révolution, et enfin des Ursulines qui, heureusement, ont survécu. Leur cloître date de 1637; c'est une fondation de la mère Micolon, dont nous parlions à l'article de Tulle. Emporté dans le naufrage commun, le couvent est relevé en 1826, dans l'ancien enclos des Récollets. Sa chapelle, de fraîche reconstruction, n'offre rien de remarquable. Autrefois elle possédait une statue de quelque valeur, qui décore aujourd'hui l'église paroissiale, au-dessus du maître-autel.

Cette dernière n'est qu'un assez médiocre édifice du XV[e] siècle où l'on retrouve quelques restes de l'époque romane. On s'occupe de la reconstruire. Il est fâcheux que ce soit une nécessité, car elle abrite de précieux souvenirs. Bridaine y donna une mission au siècle dernier, « et l'on s'en souvient. » Fénelon, à l'époque où il n'était encore qu'abbé de Carennac, avait aussi, dit-on, prêché dans Argentat. Bien avant ces pieux personnages, l'illustre pèlerin qui remplit de ses vertus le X[e] siècle, saint Géraud d'Aurillac, était venu souvent, dit l'auteur de sa vie, honorer dans cette église le prince des Apôtres, qui en est le patron.

Puisque nous voilà sur la trace des saints, n'oublions pas que l'année 720 en vit un autre mourir à Argentat: c'était saint Sacerdos, évêque de Limoges. Sentant approcher l'heure de sa fin, il dit adieu à son clergé et quitta sa ville épiscopale pour regagner le bourg de Calabre; mais la fièvre le prit en chemin, à Argentat. Dans le cours de sa maladie, il demanda des œufs dont il espérait se rafraîchir. On lui répondit que les oiseaux de proie désolaient la plaine et privaient l'endroit de cette ressource. Il ouvrit alors la bouche pour bannir ces oiseaux de rapine, et prophétiser que jamais à l'avenir ils n'auraient de pouvoir sur ces lieux:

ce qui, dit-on, s'est accompli; puis il reçut avec une ardente piété les sacrements de l'Église, et rendit son âme à Dieu le 3 des nones de mai. Son corps fut confié sur une barque aux eaux de la Dordogne et porté à Calabre, conformément à ses désirs. On montrait jusque de nos jours, au bord de la rivière, la maison qui avait recueilli le dernier soupir du saint. Elle était décorée de peintures qui représentaient sa mort, et le peuple l'appelait naïvement le *Paradis*. Cette gracieuse dénomination s'est attachée à la charmante petite chapelle romane que M. Auguste de Lestourgie vient de bâtir sur ses débris.

Avant la Révolution, la ville en possédait une autre sous l'invocation de saint Michel, dans son grand cimetière, devenu champ de foire. Par lettres du 20 septembre 1690, Humbert Ancelin, évêque de Tulle, y autorisa la fondation d'une confrérie de Pénitents bleus, sous le patronage de l'apôtre saint Paul. Cette confrérie n'existe plus; mais il en reste une autre de Pénitents blancs, qui fut fondée le 30 juillet 1746 et relevée le 1er mars 1807.

En descendant au pont, à l'entrée de la rue qui conduit au port, remarquez l'inscription suivante :

Henri IV, alors prince de Navarre et agé de seize ans, venant de Saintes, arriva à Argentat en 1589, *à la tête de l'armée des princes. Le passage de la Dordogne dura huit jours.*

On n'avait pas de pont en ce temps-là. Celui qui existe présentement, et dont on remarque la coupe hardie et la grâce pittoresque, fut construit en 1829, aux frais de M. le comte de Noailles et par les soins de M. l'ingénieur Vicat. Il a 100 mètres de long et 15 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la rivière.

L'établissement de l'hôpital qui l'avoisine (au faubourg du Bastier) fut autorisé par lettres patentes du 22 janvier 1718,

données à Paris par Godefroi-Maurice de La Tour-d'Auvergne, vicomte de Turenne. Il est à présumer que le projet eut des lenteurs, et que l'hospice ne fut réellement fondé que cinquante ans plus tard, car on avait de 1768 d'autres lettres-patentes, signées de Louis XV, qui se sont perdues dans l'incendie de la mairie.

Argentat est la patrie du général Delmas, que Feller et d'autres après lui font à tort naître à Tulle. Entré fort jeune dans la carrière des armes, Delmas prit part à la guerre de l'indépendance américaine, et fut choisi pour conduire, en septembre 1791, le premier bataillon des volontaires de la Corrèze, à la frontière du Rhin. A 25 ans, ses éclatants services lui avaient conquis coup sur coup les grades de général de brigade et de général de division, et la Convention n'hésitait que devant son âge pour lui confier le commandement en chef de l'armée du Rhin. Il continua de servir avec la plus grande distinction sous les généraux Moreau, Joubert, Schérer et Brune; mais en 1802, divers motifs le firent bannir des camps et brisèrent à 32 ans une carrière qui s'annonçait si brillante. En 1813, frappé de nos malheurs, il offrit son épée à Bonaparte, qui l'accepta; mais ce ne fut que pour aller chercher la mort sous les murs de Leipsick au bout de quelques mois.

Nous pourrions ajouter à ce nom celui de M. Aug. de Lestourgie, notre député poète, l'aimable et chrétien auteur des *Rimes Limousines* et de *Près du clocher;* mais il vit encore: nous n'insisterons pas.

La Chapelle-aux-Plas. — Autour d'Argentat sont disséminées plusieurs demeures nobles: le Ras, le Bac, la Françonie, anciennes résidences de familles aujourd'hui dispersées ou éteintes. Mais les souvenirs les plus considérables se rattachent aux ruines de la Chapelle-aux-Plas, sur un ma-

melon des bords du Doustre. Là étaient autrefois une église paroissiale, dédiée à saint Eutrope, et un château baronial, propriété de l'antique maison des Pestels, l'une des plus distinguées du Limousin et de l'Auvergne. L'empereur Sigismond, se trouvant à Paris en 1415, dut anoblir un personnage qui briguait l'office de sénéchal de Beaucaire, parce qu'un Pestels, son compétiteur, se prévalait contre lui de sa naissance et de son titre de chevalier. Les alliances de cette famille avec les maisons de Caraccioli, de Lévis, de Noailles, avaient encore accru son relief et sa fortune. Aujourd'hui son nom, que nous devons retrouver en d'autres paroisses, a complètement disparu du Limousin, et le château de la Chapelle-aux-Plas n'a laissé lui-même que des restes insignifiants : *Debemur morti nos nostraque...*

NUMISMATIQUE, SIGILLOGRAPHIE, HÉRALDIQUE, ETC.

Monnaies. — Nous en connaissons deux, toutes deux de l'époque mérovingienne : ce sont des triens d'or. Le premier appartient à la collection nationale. M. Max Deloche l'a dessiné et décrit dans son intéressant travail sur les *monnaies mérovingiennes du Limousin.* Il porte en légende : ARGENTAVI*(co).* — Le second, qui appartient à M. Auguste de Lestourgie, a été trouvé depuis peu sur le territoire même de la commune. L'avers présente un chrisme entre l'A et l'ω plus ou moins bien formés ; on lit dans l'exergue : ARGENTATE F. *(fit?).* Au revers, un masque grossier vu de face et le nom du monétaire COSTANTIAN...

Sceaux. — M. Maurice Ardant, archéologue distingué de notre province, s'est livré à des recherches sur un petit sceau du prieuré, où sont gravées deux clefs et la légende : S. CAPITII ARGENTAT. — Nous avons entre les mains l'empreinte d'un autre sceau, de forme elliptique, qui

fut celui du curé ou chapelain vers le XIII^e siècle. Il présente aussi deux clefs en pal et l'inscription mi-latine mi-française : † S. CAPLLI DARGENTAT. — Il est resté des Clarisses deux sceaux ovales à peu près du même temps, que nous croyons être le XVII^e siècle. L'un est un peu plus grand et mieux gravé que l'autre. Avec quelque légère différence, ils représentent l'un et l'autre sainte Claire, portant un ostensoir d'une main, une crosse de l'autre; la légende est : SCEL DE S. CLERE DARGENTAT.

Armes. — 1° De la ville, inconnues; il en existait cependant, car les comptes de la communauté d'Argentat, pour 1781, portent une dépense de 3 livres 12 sols pour la gravure *d'un cachet aux armoiries;* — 2° des Pestels : *d'argent à la bande de gueules, accompagnée de six croisettes ou flanchis de même.*

M. l'abbé Le Mesle, curé de Savigny-le-Vieux, adresse un rapport sur les travaux de consolidation et de restauration qu'il a dirigés à la belle porte du réfectoire de l'abbaye de Savigny, achetée il y a 30 ans par M. de Caumont. Les dépenses ont dépassé de 90 fr. les sommes votées. La Société arrête que cet excédant sera immédiatement remboursé à M. l'abbé Le Mesle et qu'il ne sera pas fait d'autres travaux à Savigny.

M. A. Joanne, membre de la Société, annonce qu'il va réimprimer son *Itinéraire de la Normandie* et demande qu'on lui signale les erreurs ou omissions qu'on aurait pu y remarquer. Cet ouvrage puisé à d'excellentes sources, dit M. de Caumont, laisse bien peu à désirer. Quelques changements pourtant peuvent être faits dans cette nouvelle édition, et il engage les membres à répondre aux désirs de l'auteur en lui adressant leurs notes chez M. Hachette : il est bien entendu qu'il ne s'agit que des localités situées près des voies

dont M. Joanne a décrit le parcours dans sa précédente édition des *Itinéraires normands.*

Un membre demande si M. Victor Petit a publié l'ouvrage qu'il avait annoncé, et dont le prospectus avait paru sous le titre : *Département de l'Yonne monumental, historique et pittoresque.* Cet ouvrage devait se composer de 2 volumes in-8° imprimés à deux colonnes, il devait comprendre toutes les communes de l'Yonne, être accompagné d'une nombreuse collection de cartes, dessins et plans, gravés et lithographiés par M. Victor Petit, et l'on sait quelle précision cet habile et savant artiste sait mettre dans ses dessins ; on connaît son bel ouvrage sur les châteaux de la Loire. Le *Département de l'Yonne*, d'un format plus portatif, devait offrir un autre genre d'intérêt et contenir, avec la description monumentale de chaque commune, des notices biographiques, statistiques, agricoles, etc.

M. de Caumont répond que l'ouvrage n'a pas encore paru, ce qui est fort regrettable ; il n'a reçu aucun renseignement sur l'époque où il paraîtra ; mais M. Victor Petit ne reste pas oisif, il travaille toujours beaucoup et il a publié, à l'usage des écoles primaires, des planches d'architecture qui seront d'une grande utilité pour l'enseignement.

M. de Caumont parle aussi des publications faites et de celles qui se sont arrêtées ; il regrette que dans certains départements le mouvement soit interrompu ; il est heureux de constater qu'il n'en a pas été ainsi dans le département de Seine-et-Marne : M. l'abbé Tiercelin continue, avec un dévouement remarquable, à explorer à fond les intéressantes cryptes de Jouarre, dont il a adressé des vues très-intéressantes et très-exactes (V. les pages suivantes) ; et nous aurons, dans le *Compte-rendu* du Congrès archéologique tenu à Angers cette année, un mémoire qui renfermera des faits nouveaux dont M. Tiercelin a donné verbalement con-

naissance dans une des séances générales du mois de juin dernier. Dans la Marne, M. de Bayes continue avec zèle

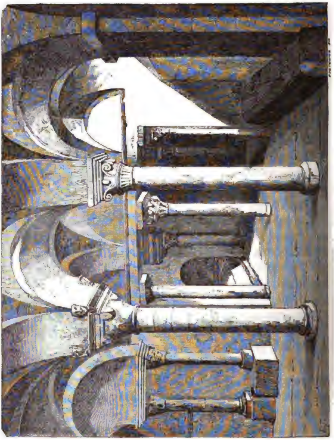

INTÉRIEUR DES CRYPTES DE JOUARRE.

ses recherches sur les antiquités de l'âge préhistorique.

M. de Caumont rappelle qu'il s'occupe depuis longtemps

Digitized by Google

de recueillir tous les fragments d'architecture qui lui paraissent remonter à l'époque mérovingienne ou au moins

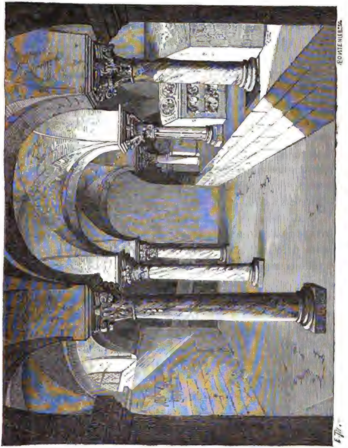

INTÉRIEUR DES CRYPTES DE JOUARRE.

à une époque présumée antérieure à la deuxième moitié du XI^e^ siècle; il présente deux chapiteaux publiés dans les

Mémoires de la Société de Béziers et qui lui paraissent offrir le type mérovingien. Il invite de nouveau tous les membres à recueillir avec le plus grand soin les débris malheureusement très-rares de cet âge reculé.

EXCURSION DE M. CATTOIS EN NORMANDIE.

Notre savant confrère M. Cattois a fait en septembre une courte apparition en Normandie, mais nous avons eu le regret de ne pouvoir l'y retenir quelques jours ; il a visité M. Bouet à sa campagne de Rozel (Calvados), et a vu plusieurs églises de ce canton, notamment celle de Thaon qui a été étudiée à fond par M. Bouet, et dont nous donnons d'après lui une vue cavalière très-intéressante (V. la page suivante). M. Cattois a observé cette église avec toute l'attention qu'elle mérite et un très-vif intérêt.

— M. Cousin informe la Société de ce qui se passe à Dunkerque relativement au péristyle de l'église St-Éloi : l'existence de ce péristyle est menacée. M. de Caumont rappelle à cette occasion que, quand la Société tint son congrès à Dunkerque en 1860, un grand nombre de membres de la Compagnie, contrairement à quelques personnes qui avaient eu la pensée de le démolir pour le remplacer par une façade du dernier gothique en harmonie avec le style de l'église, déclarèrent qu'à leur avis ce péristyle devrait être conservé, quoiqu'il fût moderne et construit vers 1788 par le célèbre architecte Louis.

Depuis cette visite de la Société on est revenu à la charge, quelques fragments de pierre *s'étant, dit-on, détachés* (c'est toujours là le banal argument des démolisseurs).

Du reste, dit M. de Caumont, le goût des changements fait chaque jour des progrès ; on défait et on refait pour avoir du nouveau.

L'ÉGLISE DE THAON VUE A VOL D'OISEAU.

Nous n'y pouvons rien. A Dunkerque, c'est une affaire de goût : colonnade pour les uns, façade gothique pour les autres ; on peut se disputer tant que l'on voudra, sans que le monde artistique s'en émeuve ; mais nous dirons toujours : conservez et ne détruisez pas sans nécessité.

Nous connaissons ailleurs des travaux de rajeunissement déplorables et sur lesquels nous pourrons dire un mot plus tard. Certaines fabriques ressemblent à de vieilles coquettes qui veulent masquer leur vieillesse par des oripaux de mauvais goût : plus leurs églises sont anciennes et respectables, plus elles veulent les peindre, les dorer et les défigurer de diverses manières.

Les hommes de goût réclament, mais on leur répond imperturbablement : SI LE PEUPLE A MAUVAIS GOUT CE N'EST PAS NOTRE FAUTE ; il veut des couleurs, nous lui en donnons. SOUS LE RÈGNE DU SUFFRAGE UNIVERSEL, IL FAUT BARBOUILLER, PUISQUE CELA PLAIT A LA MAJORITÉ : *Vox populi, vox Dei*. Il n'y a rien à répondre à des arguments aussi franchement constitutionnels.

— M. Nobilleau de Gaillon, membre de la Société, à Tours, écrit ce qui suit à la Société :

L'église de La Mothe-Achard n'a rien de remarquable comme architecture ; mais elle contient dans la nef un certain nombre de pierres tombales qui servent de dallage et s'effacent. A l'intérieur, tous les contreforts de l'édifice sont bâtis de ces menus monuments épigraphiques de toutes époques, posés en sens opposé et brisés. Je signale à votre attention ce nouvel exemple de destruction.

Le second monument que j'ai visité est l'église de La Chaise-Girard, canton de St-Gelles-sur-Vie, à trois heures du bourg et chef-lieu du canton de La Mothe-Achard.

Ce monument est complet, d'une même époque, à ce que

j'ai pu remarquer, du premier tiers du XIIe siècle, roman Poitevin ; le portail très-mutilé, en granit, et très-beau, a une seule entrée, et dans des baies sont deux bas-reliefs, l'un représentant l'Annonciation, l'autre un sujet biblique, que je n'ai pu déterminer ; la nef est à cinq travées ; le clocher est à l'intertransept, carré et à un seul étage à partir du toit ; les absides sont au nombre de trois, très-profondes et en cul-de-four. Malheureusement, l'église était couverte de peintures, que l'on badigeonne en ce moment. Les frais de la restauration, presque achevée, sont payés par la munificence d'un inconnu. La cloche est ancienne et brisée ; bientôt elle sera fondue. Du mobilier ancien de l'église il ne reste aucun vestige.

Les ouvrages suivants sont offerts et déposés sur le bureau.

Notes de M. Roessler sur une mosaïque trouvée à Lillebonne en 1870.

De le part de M. Segond-Cresp, de Marseille :

Note sur *le temple de la vénérable mère loge écossaise* de France à l'Orient de Marseille. Marseille, 1871 ; in-8°.

Erratum aux souvenirs marseillais du XVIIIe siècle, publiés par la *Revue de Marseille et de Provence*, 1871 ; in-8°.

M. de Beaurepaire est chargé d'examiner un grand nombre d'ouvrages adressés à la Société ; il en sera rendu compte dans la chronique du *Bulletin monumental.*

QUESTIONS RECOMMANDÉES

AUX

MEMBRES DU PROCHAIN CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE.

(Extrait d'une lettre adressée à M. de Caumont.)

C'est de Bagnères-de-Luchon que je réponds à votre lettre.

Vous me priez de vous adresser quelques notes archéologiques, et vous pensez que mon portefeuille est bien garni. Hélas ! cher Directeur, vous avez trop bonne opinion de mes dispositions au travail : sachez que, depuis la fatale guerre si étourdiment engagée en 1870, je suis tombé dans le découragement le plus complet ; et, quand la guerre civile a éclaté dans la ville qui a l'orgueilleuse et sotte prétention de faire la loi à la province, j'ai jeté de côté mes livres et mon crayon, persuadé que les arts et l'archéologie n'avaient plus rien à faire dans l'état sauvage où Paris voulait nous ramener, et qu'il fallait attendre que la décentralisation nous eût débarrassés de toute solidarité avec cette moderne Babylone.

Je n'ai donc absolument rien à vous adresser pour le *Bulletin monumental ;* tout au plus pourrai-je vous parler de sujets d'études qui m'étaient venus autrefois dans la pensée et qui, probablement, pourraient occuper utilement quelques-uns de nos confrères.

Vous croyez peut-être que je viens parler des questions remuées jusqu'à satiété par les chevaliers du silex et de la

pierre polie, comme vous les avez appelés dans une de vos notices? Tranquillisez-vous, assez de néophites se sont jetés sur ces malheureuses pierres à feu, pour que je ne veuille pas en augmenter le nombre, surtout depuis que j'ai vu au musée de St-Germain deux cadres renfermant des silex informes provenant, je crois, de la collection de M. Boucher de Perthes, et dans lesquels on voit, à ce qu'il paraît, quand on a une foi assez robuste pour cela, des têtes d'animaux divers qui montreraient toujours, suivant les crédules, des œuvres *d'art préhistorique.* J'avoue que, pour moi qui ne peux voir que ce que mes yeux me montrent, je ne trouve là que des éclats de silex, dont les tas de pierre, destinés à chausser les grandes routes, comme le disait un jour le savant et spirituel R. Bordeaux, au Congrès de la rue Bonaparte, *pourraient fournir de nombreux spécimens.* Je voudrais que l'on fît disparaître ces deux cadres du musée de St-Germain, qui renferme de très-curieuses choses et qui en renfermera bien d'autres encore. Je crains, en effet, que ces deux cadres ne fassent tort au reste et ne produisent sur les visiteurs sérieux le même effet que sur moi. J'ai été pris, en les voyant, d'un fou-rire qui était fort inconvenant et que je ne pouvais étouffer, malgré tous les efforts que je faisais pour y parvenir.

Enfin, j'ai pu fuir ces deux malheureux cadres et retrouver mon calme.

Ne croyez pas, je vous prie, que je me moque des antiquités préhistoriques; bien au contraire. Celles qui sont authentiques me paraissent très-curieuses, mais il y en a beaucoup qui ne le sont guères; et, depuis que j'ai vu acheter des haches de silex qu'il suffisait de commander de veille pour en avoir à choisir, je me méfie singulièrement de l'origine de certains objets qui circulent chez les amateurs, un peu fanatiques, de ce genre d'antiquités rudimentaires.

Mais à quoi bon parler d'antiquités préhistoriques, puisqu'il ne s'agira pas de cette période temporaire dans les sujets que je voudrais vous indiquer pour le programme d'un de vos prochains Congrès ?

D'abord, parlons des voies romaines.

Il ne paraît pas que nos sociétés locales aient beaucoup avancé depuis trente ans la reconnaissance de ces voies : nos sociétés n'ont plus effectivement d'explorateurs infatigables comme ce bon M. de Bizeul, qui allait toujours aux réunions portant un paquet de cartes, sur lesquelles il avait déterminé le tracé des voies romaines de la Bretagne et des contrées voisines, non pas avec des renseignements recueillis par correspondance, mais *de visu*, en parcourant lui-même le pays *à pied*. Les observateurs aussi courageux ne se trouvent plus qu'à de rares intervalles, et il faut convenir que les peines que l'on prend, les sueurs que l'on verse pour des explorations consciencieuses sont bien mal récompensées de nos jours : ce n'est pas cependant une raison pour ne rien faire. Pour venir à bout de ce travail ingrat, il faudrait, je crois, le diviser et l'entreprendre en huit ou dix parties : 1° déterminer rigoureusement les voies de la carte de Peutinger ; 2° celles de l'Itinéraire ; 3° celles qui ne sont indiquées ni sur la carte, ni dans l'Itinéraire. Ces tracés devraient être faits sur des cartes à grand point et être teintés de couleurs différentes.

Il faudrait former dans chaque région une brigade d'archéologues jeunes et dévoués. Il faut être à pied ou à cheval pour observer les voies romaines; il faut les suivre constamment de l'œil pour ne pas les perdre, faire des questions aux habitants sur ce qu'ils ont vu, sur ce que leurs pères ont trouvé. Il faut parfois opérer des sondages, réclamer des ouvriers pour fouiller, afin de savoir si l'on retrouve la voie dans des terres labourées sous lesquelles elle a disparu,

et en suivre les traces au milieu des clôtures qui l'ont interrompue, cachée, brisée.

Les explorateurs de voies romaines font l'office de géomètres. Nous ne croyons pas qu'aucune société ait encore formé de pareilles escouades de pionniers. Je vous prie, Monsieur, de reproduire cette idée dans tous vos congrès archéologiques : le temps presse, les vestiges disparaissent, les souvenirs se perdent et l'indifférence publique augmente de plus en plus.

Je sais combien la commission de la carte des Gaules, présidée par M. le général Creully, fait de recherches sérieuses, combien est active sa correspondance avec les archéologues de province. Néanmoins, les commissions dont je parle ne seraient pas inutiles : d'abord, parce qu'elles iraient sur le terrain, ce que ne font pas la plupart de ceux qui répondent aux questions de la commission; ensuite, parce qu'elles pourraient contrôler les renseignements déjà recueillis.

Quels sont les principaux murs vitrifiés existant en France? Par quel procédé a-t-on pu obtenir un commencement de vitrification et souder les unes aux autres des pierres de granit, de schiste et de grès quartzeux?

Voilà une question qui me paraîtrait digne d'un de nos congrès archéologiques. Pour ma part, je n'ai observé que les murs vitrifiés de La Courbe, département de l'Orne (V. le plan suivant), ceux de Pleran, Côtes-du-Nord, et ceux de St-Jean, près de Laval; mais je sais qu'il en existe d'autres. Outre ceux de Ste-Suzanne, dont il ne reste plus qu'une petite partie, on en cite dans le département de la Creuse, où M. de Cessac les a très-certainement étudiés, et probablement on en trouvera bien d'autres en cherchant. Ce qui m'a frappé, c'est le peu de cohésion de toutes les pièces vitrifiées dans les murs que j'ai observés; ce n'est pas une vitrification com-

plète, c'est pour quelques pièces une sorte de ramollissement qui a permis de les souder les unes aux autres : il n'est pas

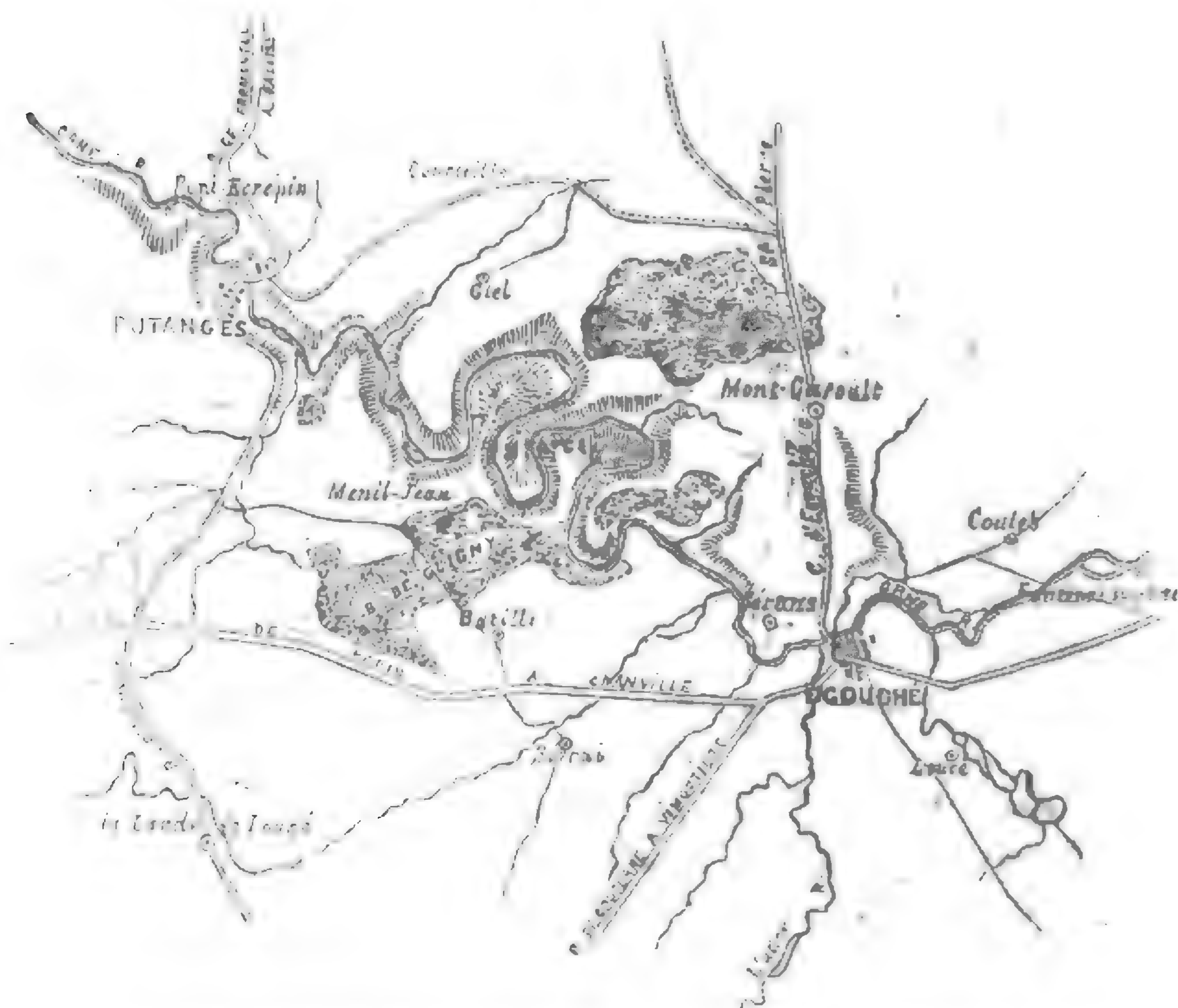

CARTE DES BORDS DE L'ORNE AU NORD D'ÉCOUCHÉ OU SE TROUVENT LES MURS VITRIFIÉS DE LA COURBE.

difficile de les disjoindre avec quelques coups de marteau. Il me paraît assez intéressant de rechercher par quel moyen on a pu obtenir le ramollissement ou la demi-fusion dont je parlais ; car il faut, pour un pareil résultat, une intensité de chaleur assez considérable et que l'on comprend difficilement. Vous allez me dire que ce sont là des questions de minéralogie et non des questions archéologiques ; je le sais bien, mais les archéologues sont souvent minéralogistes, et d'ailleurs ils peuvent recourir aux lumières de ceux qui font

de cette belle science leur étude particulière. Je suis sûr que le savant et très-obligeant M. Daubrée, membre de l'Institut, inspecteur général des mines, ne refuserait pas de communiquer ses idées ; je crois même qu'il a déjà étudié la question et qu'il la trouve très-digne d'intérêt.

Les inscriptions latines de la Gaule recueillies par région.

Je suivrais, pour les inscriptions gallo-romaines, la méthode que j'indiquais tout à l'heure pour les voies ; je diviserais la Gaule en plusieurs régions et je publierais séparément les inscriptions qui se rapportent à chacune d'elles. Ce serait d'abord le moyen d'en faire le dénombrement complet sans trop de difficulté et de fixer plus utilement sur elles l'attention des explorateurs.

On peut, à l'appui de cette manière de voir, citer l'intéressante collection des inscriptions de la Gaule Narbonnaise, publiée il y a peu d'années et qui a été accueillie avec tant d'empressement du monde savant.

En prenant un cadre moins étendu, on pourrait, comme l'a fait M. Galy, à Périgueux, donner le tableau des inscriptions trouvées dans une seule localité, car certaines villes ont fourni autant à elles seules que plusieurs départements ; mais il sera bon de réunir ensuite ces catalogues spéciaux au catalogue de la région dont elles dépendent ; je formerais pour la France douze régions dont il est inutile aujourd'hui de tracer les limites.

Vous savez que le savant épigraphiste, M. Léon Renier, compose un *Corpus inscriptionum* de la France et de l'Algérie. C'est un travail magnifique et que nous attendons tous avec d'autant plus d'impatience que la science de l'auteur nous est connue, et qu'il fera jaillir des lumières nouvelles de la comparaison de ces textes précieux dont personne n'a la clef si bien que lui. Ce grand et beau travail, lors même qu'il

pourrait être achevé prochainement, ce qui n'est pas possible, vu son étendue, ne doit nullement arrêter les travaux partiels, au contraire; car il faut, pour la plupart de nos archéologues provinciaux, éviter de s'étendre trop, il faut attirer leur attention sur les huit ou dix départements qui entourent la cité qu'ils habitent. C'est le moyen d'obtenir quelque chose de ceux qui seraient épouvantés, à bon droit, s'il fallait embrasser toute la France.

Je résume donc ma pensée et je demande que la Société française d'Archéologie propose des prix pour des recueils d'inscriptions classées par circonscriptions, dont les plus étendues ne comprendront pas plus de six ou sept départements *en moyenne;* ce qui ne veut pas dire que l'étendue de chaque région doive être la même; je crois qu'elle devra varier, suivant certaines circonstances que je n'ai pas besoin d'indiquer, tant elles sont faciles à apprécier.

Vous voyez mon système par le petit nombre d'explications qui précèdent : je ne dis pas *diviser pour régner,* mais DIVISER POUR TRAVAILLER, DIVISER POUR MIEUX COMPRENDRE, *diviser pour appliquer*. Ce système, je l'étends à toutes choses, aux établissements de tout genre, à la description des musées, à la statistique industrielle et commerciale, à l'organisation de l'enseignement, à l'administration elle-même, et je me rallie complètement aux principes de l'Institut des provinces, société éminente et si peu comprise encore dans notre pauvre France : *centres multiples, mais limités, — régions, — la variété dans l'unité*. Tâchons de faire comprendre l'excellence de ces principes; je crains bien que nous n'y réussissions pas complètement dans une société blasée, corrompue, enfumée, Lutéciée(1), comme la nôtre, mais il faut toujours essayer.

(1) Permettez-moi d'employer un mot qui me vient spontanément à

Je crains que cette lettre ne soit déjà un peu longue; mais vous m'avez provoqué, vous m'avez relancé à Luchon, et j'aurais encore bien des choses à vous dire,

Car que faire en un bain, à moins que l'on ne songe.

Je passe chaque jour deux heures dans ma baignoire, et si je ne travaille à rien, j'ai le temps de penser à nos chères études et aux moyens de les revivifier si la France peut devenir raisonnable. Je termine cette lettre par la question suivante :

Quelle impulsion doit-on donner aux conférences dans les Congrès ?

La réponse n'est pas douteuse : on devra donner aux conférences une grande place dans les Congrès archéologiques ; on s'y rendra avec d'autant plus d'empressement qu'on y trouvera des moyens d'instruction plus étendus. Il est bon d'étudier dans chaque session les richesses archéologiques de la région dans laquelle on est, mais il faut aussi comparer, généraliser, déduire enfin les conséquences des faits observés. Les conférences seules permettront de le faire utilement.

Ainsi, rien n'est plus intéressant que les conférences que firent à Saumur, en 1862, M. Félix Verneilh sur l'architecture à coupoles, en France, sur ses principes, sur sa filiation, sur sa durée, et celle que donna M. Victor Petit sur l'architecture militaire des bords de la Loire, du XIV^e au XVI^e siècle. C'étaient des résumés pleins de faits sur des périodes importantes de l'histoire de l'art en France, et on avait appris beaucoup de choses positives après avoir écouté nos deux

l'esprit et par lequel je voudrais exprimer l'infection vénéneuse des mœurs parisiennes.

habiles confrères ; on peut en dire autant de l'intéressante conférence faite à Loches par M. d'Espinay sur Héralde de Lansberg. Je regrette que cet enseignement transcendant, on peut le dire, n'ait pu se produire avec le même éclat dans tous les Congrès auxquels j'ai pu assister. Je sais bien que l'on n'a pas toujours sous la main des hommes de la valeur de ceux qui firent tant de plaisir à Saumur et à Loches ; mais on a toujours quelques observateurs ayant bien vu, bien étudié, et qui pourraient dire très-bien des choses excellentes et très-instructives, *n'importe sur quelle matière de l'archéologie ;* si vous me le permettiez, j'indiquerais comme sujets de conférence :

1° La géographie des styles d'architecture en France, et particulièrement dans la région où siégerait le Congrès ;

2° L'architecture militaire du XII[e] au XV[e] siècle dans le centre et le midi de la France ;

3° Comment on doit disposer un musée archéologique en province ;

4° Coup d'œil général sur l'histoire de la région, en insistant particulièrement sur les faits qui ont favorisé ou retardé le développement des arts.

Je ne fais qu'indiquer en passant quelques sujets parmi ceux qui se présentent en foule à l'esprit ; il faut laisser aux conférenciers une certaine initiative dans le choix des matières ; il faudra seulement les renfermer dans un cercle qui ne sorte pas du domaine de l'archéologie.

Mais je m'aperçois que je vous redis des choses que vous savez aussi bien et beaucoup mieux que moi. Ma lettre ne vous aura absolument rien appris ; elle vous aura au moins donné la preuve de l'empressement que je mets à répondre à votre appel.

X. Z.

Baignoire n° 22, à Luchon.

CHRONIQUE.

Découvertes à St-Martin-du-Vivier (*Seine-Inférieure*). — En 1848, MM. Lemaître-Lavotte, grands manufacturiers de Bolbec, faisaient défricher un bois taillis voisin de leur usine et situé à St-Martin-du-Vivier, près l'ancien château de Fontaine-Martel. Ce défrichement révéla tout un cimetière romain du 1er siècle de notre ère. Différentes personnes obtinrent les divers objets provenant de cette découverte accidentelle, mais la plus grande partie est allée au Havre former le cabinet de M. Platel, l'architecte de la ville.

Depuis 1848, chaque fois que la nécessité fit travailler dans ce taillis, on ne laissa d'y faire de nouvelles découvertes. Cette année, MM. Lemaître, ayant ouvert un chemin d'accès, rencontrèrent deux urnes romaines en verre qu'ils ont bien voulu remettre à M. l'abbé Cochet pour le musée départemental d'antiquités de Rouen.

MM. Lemaître-Lavotte ont poussé encore plus loin leur bienveillance pour cette collection départementale ; ils ont fait pratiquer, sous les yeux de M. l'abbé Cochet, quelques tranchées dans leur bois du Vivier. En deux jours, on a rencontré une vingtaine de vases antiques en terre cuite et en terre formant cinq ou six groupes d'incinération romaine.

Bon nombre de ces vases sont sortis brisés du sein de la terre, d'abord à cause de la dureté du terrain composé de cailloux de transport, ensuite à cause de la présence des racines et de la proximité du sol qui les laissait ainsi sans protection. Malgré cela on a pu sauver une belle urne en terre grise, de forme ollaire, haute de 52 centimètres, et différents petits vases destinés aux offrandes. Ces pièces délicates étaient enfermées dans les urnes et, de cette sorte, ont été préservées de la destruction. Parmi les morceaux les plus intéressants, nous

citerons une coupe rouge en terre de Samos et une lampe en terre recouverte d'un vernis jaunâtre métallique. C'est la première pièce de ce genre que M. l'abbé Cochet ait encore recueillie dans ses fouilles. Y.

Continuation de la destruction des murs de Dax. — On lit ce qui suit dans plusieurs journaux :

« Dax, 20 octobre 1871.

« *L'édilité essentiellement républicaine de notre ville vient de faire démolir ses vieux remparts gallo-romains.* Ah ! voilà qui est bon à savoir. Quand on est essentiellement républicain, on démolit, on brise, on brûle, peut-être. Messieurs de Dax sont essentiellement républicains ! ! ! Voilà pourquoi ils démolissent leurs remparts gallo-romains !!!!!! Dieu nous garde de voir nos villes gouvernées par des conseils municipaux ESSENTIELLEMENT RÉPUBLICAINS !!!!!! ».

Z. L.

Pierres tombales de l'ancien prieuré de Bénédictins de Chambon-sur-Vouize (Creuze). — La belle église romane de Chambon-sur-Vouize (Creuze) ou Chambon-Sainte-Valérie, comme on disait jadis, dont parlait M. de Caumont à Anvers, était entourée, du côté du monastère, de deux rangs de pierres tombales qui ont été successivement détruites aussitôt que mises au jour. De récents travaux de drainage, pratiqués dans le jardin actuel de cet ancien couvent de Bénédictins, viennent d'en faire découvrir deux nouvelles dont j'envoie un croquis à la Société. Ces pierres étaient enfouies à 1 mètre de profondeur, celle qui porte l'inscription longeant le mur méridional de l'église et toutes deux touchant presque le transept par leur sommet.

La première de ces pierres, celle qui faisait partie du rang extérieur, n'a pour tout ornement qu'une croix gravée en relief. C'est d'abord un ovale de $0^m,40^c$ de largeur sur $0^m,36^c$ de hauteur que coupent en allant de la circonférence au centre,

mais sans l'atteindre, quatre sillons étroits disposés en forme d'X; puis un globe de 0m,15c de diamètre, et enfin une hampe de 1 mètre de hauteur supportant le tout. Cette pierre a 1m,72c de longueur sur 0m,61c de largeur. La seconde pierre a 1m85c sur 0m,38.

L'inscription gravée en relief sur cette seconde pierre,

IC JACET BLAIN MILES,

est ainsi disposée : d'abord, sur deux lignes, la formule habituelle IC JA / CET ; puis, dans un écusson, le nom BLAIN; enfin, à la suite de cet écusson, la qualification MILES. Deux losanges appointés, chargés chacun d'un poisson mis en pal, suivent ce dernier mot.

Cette inscription présente plusieurs singularités : d'abord l'absence de l'H dans le mot HIC, mais cette absence tient au défaut de place qui a forcé le graveur à supprimer une lettre inutile à la prononciation; ensuite le mélange de caractères appartenant à des alphabets d'époques fort éloignées les unes des autres : ainsi, l'M et l'N sont antiques, les C carrés appartiennent au IXe siècle, quoiqu'on les retrouve quelquefois en Limousin au XIIe; le T est de cette dernière époque, l'L et l'A du XIIIe.

Une autre anomalie, c'est la disposition de l'ornementation de cette pierre. Sur ses quatre tranches, trois sont brutes et telles qu'elles durent sortir de la carrière. La quatrième seule est taillée avec soin et ornée d'une plate-bande large de 0m,08c et épaisse de 0m,05c qui en fait le tour de trois côtés. Or, cette face ornée se trouve du côté du haut des lettres; cette disposition rendait donc nécessaire le placement de l'inscription à l'envers, et effectivement elle était placée ainsi : le bas des lettres du côté du mur de l'église, le haut du côté du jardin.

Les A et les L de cette inscription, les lettres à formes les plus récentes, lui assignent pour date le XIIIe siècle. Cette attribution semble confirmée par cette remarque de l'abbé

Texier, dans son *Recueil des inscriptions du Limousin*, p. 68, que « de 1300 à 1360 les inscriptions excluent entièrement les caractères d'origine romaine ou romane qui se mêlent jusque-là aux autres; qu'après 1360, le gothique arrondi est réduit à son rôle de majuscule, qu'il ne paraît plus qu'aux alinéas, au commencement des vers et des noms propres. »

La forme de l'écusson sur lequel se lit le mot *Blain* est bien celle usitée au XIII^e siècle. Quant aux losanges, qui renferment un poisson, si ce sont les armes du chevalier Blain, comme tout le fait supposer, cette forme d'écusson viendrait s'ajouter aux observations précédentes pour porter à attribuer au XIII^e siècle la pierre tumulaire de Chambon. En effet, à partir du XIV^e siècle, la forme en losange fut réservée à l'écusson des veuves.

Quel est le chevalier qui reposa sous cette pierre? A quelle famille appartenait-il? La perte des archives du monastère de Chambon ne permettra peut-être jamais de répondre à cette question. Tout ce que je puis dire, c'est qu'une famille du Bourbonnais, qui avait des alliances avec les seigneurs de Boussac et de Mérinchal, dans la Creuse, et de nombreuses terres non loin de Chambon, avait à cette époque plusieurs de ses membres portant le prénom de Blain, mais les armes étaient différentes: les Leloup de Bellenave portent *d'azur au loup passant d'or.*

Comte DE CESSAC.

Travaux de la Société des Antiquaires de l'Ouest. — La Société des Antiquaires de l'Ouest a continué avec zèle ses intéressants travaux pendant les troubles que nous avons traversés.

On se rappelle qu'en 1834 le Congrès scientifique de France visita avec un vif intérêt les murailles romaines qui existent encore dans divers quartiers de Poitiers, notamment dans la rue des Carolus. Ces murs sont tout à fait pareils, quant au mode de construction, à ceux que j'ai décrits, il y a 30 ou 40 ans, à Tours, à Bordeaux, à Auxerre, à Sens et dans d'autres villes d'origine romaine (V. mon *Cours d'antiquités* professé à Caen en 1830).

La Société des Antiquaires de l'Ouest étudia cette enceinte et fit connaître le résultat de ses recherches dans le volume de mémoires qu'elle publia en 1835. La Société française d'Archéologie explora de nouveau ces murs en 1843, quand elle tint à Poitiers son congrès archéologique.

Nous voyons avec plaisir, par le *Bulletin* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, que l'on continue d'explorer l'enceinte gallo-romaine.

M. Ledain a lu le rapport qu'il a rédigé au nom de la commission chargée de cette étude. Les recherches consciencieuses auxquelles elle s'est livrée ont complété et rectifié sur bien des points les indications contenues dans le volume de 1835. Cette enceinte gallo-romaine, et non visigothe, comme on l'avait précédemment écrit plus d'une fois, et d'une épaisseur considérable, renferme des pierres de très-grand volume arrachées à des monuments remontant au plus beaux temps de l'architecture romaine, et formant sur plusieurs points les parements d'une masse de blocage dont la couche inférieure sert maintenant de plafond au nombreuses caves creusées depuis par dessous. Ces curieuses recherches seront continuées et publiées avec des plans de l'enceinte et des dessins des restes de sculpture et d'inscriptions qu'on y trouve.

M. de Barthélemy qui a passé l'hiver de 1870 à Poitiers a fait connaître à la Société le résultat de l'exploration qu'il a faite en compagnie de MM. Auber, Bonsergent et Richard dans les caves de la rue des Carolus et dans celles de l'hôtel de M. le conseiller Gaillard. Il signale trois bas-reliefs antiques qui avaient échappé aux recherches faites en 1835 par plusieurs membres de la Société; il en demande la reproduction.

Il fait appel au zèle de ses confrères pour qu'il soit dressé un plan par terre de l'enceinte gallo-romaine de la ville de Poitiers, travail du plus haut intérêt pour l'histoire de la vieille cité et pour l'étude de l'archéologie militaire.

M. Richard a donné lecture de quelques observations faites par lui en divers lieux, et particulièrement, tout récemment,

dans les communes de Sainte-Néomaye et de Saint-Martin-de-Maixent (Deux-Sèvres), par suite desquelles il établit, en règle générale, sauf exception :

1° Que lorsque le nom du bouc se trouve compris dans un nom de lieu, tel que Nainbouc, Fontbouc, Rochebouc, il y a de fortes présomptions pour qu'à ce lieu se rattachent les souvenirs de superstitions païennes ;

2° Que lorsque les buis se rencontrent en *boussées* dans les campagnes, il y a grande chance pour que l'on trouve à proximité des ruines gallo-romaines; aussi attire-t-il l'attention sur toutes les localités qui s'appellent Baisse, Bœuxe, la Boissière, la Bussière, et dont les origines doivent être antiques.

M. Richard a terminé en invitant ses confrères à noter tous les faits qui pourraient infirmer ou confirmer les théories qu'il a émises, à l'appui desquelles MM. Louis Lecointre, de Gennes et Faure ont, à la suite de cette communication, apporté de nouvelles preuves.

Les *Bulletins* de la Société des Antiquaires de l'Ouest sont pleins d'intérêt et nous aurons d'autres nouvelles archéologiques à leur emprunter.

De Caumont.

Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, années 1867, 1868, 1669, 1870.— L'étude des ouvrages publiés par les Académies de province et de l'étranger renferme une infinité de documents trop peu consultés, malheureusement, par la généralité des archéologues. Nous nous sommes efforcé de signaler, à mesure que nous en avions connaissance, les principaux travaux de cette catégorie qui nous paraissent devoir intéresser les lecteurs du *Bulletin monumental ;* nous continuerons aujourd'hui en appelant leur attention sur quelques-uns des mémoires contenus dans les derniers volumes des *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique.* Cette Compagnie, dont l'influence salutaire grandit tous les jours, a publié jusqu'ici vingt-six volumes ; nous nous occuperons seulement des quatre derniers qui contiennent la période acadé-

mique de 1867 à 1870, et qui ont encore, à l'heure qu'il est, tout le mérite de l'actualité.

Malgré son titre spécial, les *Annales* font une très-large part aux travaux historiques proprement dits. Parmi les recherches de ce genre qui nous semblent avoir le plus de valeur, nous citerons :

Les Fictions du marquisat de l'Empire romain. — Quelques légendes romantiques d'Entre-Meuse et Rhin, par M. P.-C. Vander Elst. — Tancheljin ou Tanchelm, par M. H.-Q. Jansenn.

Documents relatifs à la formation et à la publication de l'ordonnance de Marie-Thérèse du 13 novembre 1773, qui affranchit les peintres de l'obligation de se faire inscrire dans les corps des métiers, par M. Louis Galesloot.

Les Campagnes de Charles le Téméraire contre les Liégeois, par M. P. Henrard.

Le Péage de l'Escaut, par M. Grandgaignage.

Campagnes de Charles V et de Philippe II (1554-1557). — Relations contemporaines traduites du flamand et accompagnées de notes historiques et littéraires, par M. Louis Torfs.

Hospice des orphelines à Anvers, par le même.

Barthélemy Tort de Lasonde ou le Négociant, par M. Louis Torfs, en collaboration avec M. L. Galesloot.

Les Relations des Pays-Bas avec le Portugal et l'Espagne, d'après un écrivain du XVII[e] siècle, par M. Émile Varembergh.

Correspondance du marquis de Ferriol, ambassadeur de Louis XIV à Constantinople, par le même.

Histoire du siége de Marchiennes, écrite par un assiégé, par le même.

Troubles de Bruxelles, l'avocat Vander Meulen, par M. L. Galesloot.

Opérations militaires sur les rives du Bas-Escaut, depuis 1484 jusqu'à nos jours, par feu M. Louis Dusart.

Ambassades de sir Thomas Challoner aux Pays-Bas et en Espagne sous Élisabeth, reine d'Angleterre, par M. J. Felsenhart.

Nous recommandons à tous ceux qui s'occupent de l'histoire de l'art, en Flandre, trois mémoires remplis de détails curieux

sur Rubens, Teniers et Van Dyck. Ils sont tous les trois dus à M. L. Galesloot et portent les titres suivants :

« Quelques renseignements concernant la famille de Pierre-Paul Rubens et le décès de David Teniers.

« Vente à Londres de tableaux de David Teniers, vente de la collection du prince Ferdinand-Alexandre de Portugal. — Deux portraits peints par Antoine Van Dyck.

« Un procès pour une vente de tableaux attribués à Antoine Van Dyck, 1660-1662. »

L'ancien droit peut réclamer des recherches très-étudiées de M. J.-J.-G. Proost sur la législation des jugements de Dieu en Belgique et accessoirement dans les principaux pays de l'Europe.

Le recueil belge s'est aussi enrichi d'une publication importante de M. Auguste Scheler, bibliothécaire du roi à Bruxelles, qui témoigne d'une connaissance approfondie des monuments de notre ancienne littérature. *Li Romans des Eles*, dont le savant bibliothécaire a édité le texte en l'accompagnant de notes explicatives et de variantes, est une des compositions les plus intéressantes de Raoul de Houdenc, dont l'origine picarde ne saurait sérieusement être mise en doute. M. Scheler le proclame lui-même dans les explications préliminaires placées en tête de l'édition :

« Des notices plus ou moins étendues, nous dit-il, ont été consacrées à Raoul de Houdenc par MM. A. Duval et E. Littré dans l'*Histoire littéraire de France* (t. XVIII, p. 786-792, et t. XXII, p. 868-870); par M. Holland, dans son travail sur Chrétien de Troie (Tubingen, 1854, p. 51 et 52 note); par M. Dinaux, dans ses *Trouvères* (p. 598 et suivantes), et en dernier lieu par M. Ferdinand Wolf, dans son mémoire académique : *Ueber Raoul de Houdenc und insbesondere seinen Roman Merangis de Portlesgnez* (Vienne, 1865). Je puis donc me dispenser de m'engager ici dans des particularités sur l'existence ou dans des considérations sur le mérite littéraire de ce ménestrel. Cependant, je tiens à déclarer que, pour avoir offert une de ses compositions à une Académie belge, je ne

partage pas l'avis de ceux qui placent le Houdenc, d'après lequel il se nomme, dans notre province de Hainaut. Le passage d'Hugues de Méry, qu'ils allèguent en faveur de leur opinion, n'a plus aucune valeur ; il est reconnu que le mot *hennier*, qui d'ailleurs n'a jamais été vu ou lu que par Pasquier, y est fautif et qu'il repose sur une mauvaise lecture ou sur une inintelligente interprétation de hasnier ou de ahanier. Laissons donc Raoul à la Picardie : lui-même y a tenu ; dame *Peneance*, qu'il a visitée en cheminant vers le Paradis, lui ayant demandé sa demeure, il répondit sérieusement :

« . . . . . . Sans folie,
Dame, je suis de Picardie. »

Quant au sujet allégorique du poème, il est parfaitement expliqué en quelques lignes, qui peuvent se résumer ainsi :

Après avoir fait l'éloge de la libéralité, le poète met en scène cette classe de chevaliers qui se croient dispensés de se livrer à la munificence, et c'est à leur démontrer leur erreur qu'il applique tous ses efforts.

La prouesse est vaine, dit-il, et ne confère aucun titre à l'estime si elle n'est pourvue de deux ailes, *largesse* et *courtoisie*.

Chacune de ces ailes est composée de sept *pennes*, dont l'énumération et la signification constituent tout le corps du poème.

Les pennes de *largesse* sont : la hardiesse ; — l'absence de calcul ; — le désintéressement ; — la fidélité à la promesse donnée ; — donner promptement ; — donner largement ; — régaler souvent.

Les pennes de *courtoisie* sont : honorer l'Église ;— s'abstenir d'orgueil ; — s'abstenir de vanterie ; — aimer la joie et respecter les femmes ; — fuir l'envie ; — se garder de la raillerie ; — aimer sérieusement et sans désespérer.

Il est inutile d'entrer dans d'autres détails ; on reconnaît aisément à ces quelques traits ce symbolisme à outrance dont on

retrouve tant de traces dans les anciens romans et dans les monuments figurés.

Nous arrivons maintenant aux travaux plus spécialement archéologiques. Le volume de l'année 1867 s'ouvre par un mémoire d'une importance capitale et d'un caractère scientifique des plus sérieux. Après avoir résumé tout ce qui a été dit sur les sigles des potiers, M. Schuermans nous donne une nomenclature de 6,000 marques. Dans son catalogue, l'auteur a pris pour point de départ et pour type l'ouvrage de Froehner : *Inscriptiones terræ coctæ vasorum*; mais le nombre des sigles figulins est ici plus que doublé, et leur classement a été l'objet d'intelligentes améliorations. — Ce travail, si considérable qu'il soit déjà, n'est pas définitif, et l'auteur a fait appel à tous les hommes de science pour arriver à quelque chose de plus précis et de plus complet. Nous croyons devoir reproduire ici les recommandations judicieuses que M. Schuermans adresse à ses futurs collaborateurs :

« Pour obtenir un résultat satisfaisant, voici les *desiderata* qui devraient ne pas être perdus de vue par les lecteurs de sigles figulins :

« 1° Ne jamais suppléer de lettres dans un texte lu.

« 2° S'interdire et interdire aux typographes l'adjonction de toute ponctuation conventionnelle, par exemple d'un point à la fin du nom ou entre le nom et l'une des proclitiques ou enclitiques *ma*, *of*, etc. (Roach-Smith, Steiner, Fillon, Birch pèchent contre cette règle.)

« 3° Si l'on n'a pas la ressource de planches et de dessins, indiquer les formes exceptionnelles des caractères II pour E, A F L de forme archaïque.

« 4° Ne pas omettre de distinguer les sigles incus, gravés, rétrogrades.

« 5° Désigner spécialement les sigles, qui ne seraient pas imprimés au fond des poteries samiennes, par les mentions, extérieur d'un vase à reliefs terre noire, anse d'amphore, tèle, lampe tuile; comme aussi, le cas échéant, verre, bronze, plomb, etc.

« A défaut d'observer ces recommandations, des confusions inévitables s'opèrent, et il est pour ainsi dire impossible de discerner la véritable lecture parmi les variantes très-nombreuses quelquefois d'un même sigle. »

C'est encore à M. Schuermans que sont dues deux notices : l'une sur la Fontaine de Quentin Massys, où sont relevées avec une extrême vivacité les erreurs commises par M. de Freminville ; l'autre, sur certains néologismes archéologiques, *menhir*, *dolmen*, *cromlech*, *peulvan*, *lichaven*. Pour M. Schuermans, le véritable auteur de ces expressions, employées avec le sens scientifique qui y est resté attaché, est Le Grand d'Aussy. Dans un mémoire sur les sépultures nationales, inséré dans les *Mémoires de l'Institut des Sciences et Arts*, t. II, publié en fructidor an VII, cet écrivain explique, en effet, très au long comment, pour ne pas employer de périphrases, il désignera les pierres levées, les tables de pierre et les pierres en rond par les noms que leur donnent dans leur patois les paysans bretons.

« Il est donc impossible de s'y méprendre : les expressions de cromlech, de menhir, de dolmen sont empruntées à l'Angleterre et à la France ; ce sont des noms vulgaires signifiant en patois breton ou gaélique cercle de pierres, pierres debout, tables de pierre, et si on les a empruntés au patois, c'est qu'on avait l'espoir d'y retrouver un reste du nom dont les Gaulois avaient appelé ce genre de monuments..... Ces noms sont donc modernes et ont été empruntés non à d'anciens documents, mais au patois populaire d'une seule des nombreuses contrées où ont été élevés des monuments de pierres brutes. »

Signalons en passant les articles consacrés par M. Daury à une inscription, par M. Conwell à un cromlech de Rathkenny (Irlande), et par M. le comte Maurice Nuhuys à de singulières excavations remontant à l'époque romaine et découvertes à Vechten (Pays-Bas). Les descriptions des rétables de Stregnäs (Suède), par M. Herman Odelberg ; du rétable de l'ancienne corporation des tanneurs, à S^te^-Vaudru d'Hérenthals, par M. Devillers ; et d'une admirable miniature du XV^e^ siècle, par M. Gielen, méritent une plus grande attention. L'un des

rétables de Stregnäs représente la vie du Sauveur. C'est un chef-d'œuvre de sculpture ; la perfection de la partie peinte excite vivement la curiosité. Une des inscriptions que l'on y lit est ainsi conçue : *Istud faciebatur in Bruxella.* Sur le nom de l'artiste, on ne connait absolument rien de précis. Le rétable d'Hérenthals, au jugement de M. Devillers, est, « en fait de sculpture, le plus beau de tous ceux de la Belgique. » Il représente le martyre de saint Crépin et de saint Crépinien, et parait avoir pour auteur Pasquier Borremans, qui exerçait son art de 1510 à 1537.

Quant à la miniature de M. Gielen, dont les *Annales* nous offrent une reproduction chromolithographique, il est difficile d'imaginer rien de plus fini et de plus délicatement travaillé. Le peintre a pris pour sujet la messe de saint Grégoire. Comme le remarque avec raison M. Gielen, la messe de saint Grégoire, que traitèrent si fréquemment les artistes du moyen-âge et de la renaissance, n'est rien autre chose que la vision dont le pontife fut favorisé un jour qu'il montait à l'autel pour célébrer le saint sacrifice. C'est ce qu'exprime le distique suivant qui se rencontre sur une gravure de 1585 représentant le même sujet, d'après Albert Durer :

Sacrificans Christi pia vulnera cernit ad aram
Vivo præsentis corpore Gregorius.

L'autel dédié à la déesse *Sandraudiga :*

DEÆ
SANDRAUDIGŒ
CULTORES
TEMPLI

a été l'objet de nombreuses dissertations. Découvert le 15 novembre 1812, et conservé précieusement grâce aux mesures prises par l'ingénieur des deux Nèthes, M. de Mondétour, il figura longtemps au musée d'Anvers. Aujourd'hui, il forme l'un

des plus beaux ornements du musée de Leiden. *Sandraudiga* est le nom d'une de ces divinités topiques dont le catalogue s'est enrichi si considérablement depuis quelques années.

Nous avons eu souvent l'occasion de signaler le rôle important des fables romanesques dans les sujets d'ornementation au moyen-âge. La notice consacrée par M. Ch.-M.-T. Thys aux *Tissus anciens conservés à Tongres* fournit une nouvelle preuve de la vérité de cette observation.

La curieuse escarcelle que nous y voyons décrite représente, en effet, deux scènes empruntées évidemment à un roman de chevalerie. Les détails caractérisés et compliqués de la seconde permettraient, ce nous semble, au moyen de quelques recherches, de la déterminer avec certitude.

Les indications précises fournies par M. Paulin Paris à M. Hiver de Beauvoir ont permis à celui-ci d'indiquer le sujet chevaleresque traité sur une des sculptures du trésor de Jacques Cœur à Bourges ; peut-être, en s'adressant au même savant, M. Thys arriverait-il à un résultat aussi satisfaisant ?

L'*intaille en jaspe*, trouvée à Liberchies (Hainaut), et dont nous devons la description à M. Schuermans, soulève des questions moins difficiles. Au point de vue de l'art, elle est faite assez grossièrement, et, pour notre part, nous serions disposé à reconnaître, avec l'auteur du mémoire, dans le personnage dont elle nous offre l'image, un Apollon radié et tenant un fouet à la main.

A côté de l'intaille de Liberchies, nous plaçons l'*Urna litterata*, découverte à Tongres, et qui a fourni l'occasion d'une excellente dissertation à M. Ch.-M.-T. Thys.

« Ce vase, que l'on peut ranger parmi les urnes, a une hauteur de 147 millimètres et son plus grand développement mesure 314 millimètres de circonférence ; la base a 57 millimètres de diamètre et l'ouverture du col en a 75 ; sa capacité est d'un peu plus de 60 centilitres. Il est fait au tour en terre samienne, d'une couleur rouge pâle et affecte une forme ovoïdale. Au milieu de la panse se trouve une ornementation en bas-relief représentant des fleurs et des feuilles de lotus...

« Sur la partie supérieure se trouvent marquées, au moyen d'une couleur blanchâtre, les lettres capitales C O P O, d'une forme indécise et penchée.

« Cette inscription, qui ne peut signifier que *caupo*, cabaretier, est suivie d'un signe hiéroglyphique qui pourrait fort bien indiquer la capacité du récipient. »

Le volume de 1868 renferme encore une communication non moins curieuse de M. Thys sur une feuille d'ivoire sculptée trouvée à Tongres. Le personnage que nous y voyons représenté a l'aspect général de ceux qui se rencontrent sur les diptyques consulaires; mais il bénit à la manière grecque, de la main droite, et tient de la main gauche un livre orné de la croix pattée. C'est donc un personnage chrétien d'une détermination difficile; M. Thys penche pour y voir un apôtre, un évangéliste ou peut-être même un empereur. D'autres, malgré l'absence des attributs ordinaires, ont cru y reconnaître la figure du Christ. Toutefois, et c'est là ce qui forme l'intérêt de cette sculpture primitive, il est évident que l'ivoirier, ne se sentant pas capable de modeler la figure humaine et de régler l'ordonnance de la composition, a copié servilement un diptyque consulaire. Quelques modifications de détail ont suffi pour faire du consul une représentation chrétienne.

Nous ne voulons pas quitter les *Annales* de l'Académie d'archéologie de Belgique sans mentionner un travail important de M. l'abbé Kempeners, intitulé : *De l'orientation symbolique des églises chrétiennes*. On y rencontre une infinité de détails peu connus sur l'orientation non-seulement des temples et des sépultures des chrétiens, mais encore sur l'orientation des temples et des sépultures des païens.

Nous reviendrons peut-être un autre jour sur ce travail, à propos de certaines questions controversées de symbolique chrétienne et d'archéologie sépulcrale.

E. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE.

Etat précaire des Facultés de province. — Les Facultés en province ne sont pour ainsi dire que des délégations de Paris,

elles n'ont aucune initiative ; pour les moindres choses on leur adresse un programme dont elles ne peuvent s'écarter; on considère à Paris les professeurs de province comme des écoliers auxquels on dicte un devoir à faire. On regarde ces professeurs comme incapables de se diriger eux-mêmes ! ! ! On peut être certain pourtant qu'ils ont souvent autant de connaissances réelles et presque toujours des idées plus justes que les parisiens, si infatués de leur mérite. Croirait-on par exemple que les Facultés qui font passer les examens n'ont pas le droit de faire délivrer un diplôme ? Par une absurde fiction ce sont les employés du ministère de l'Instruction publique qui octroient ce titre sur l'*attestation donnée par la Faculté de telle ou telle Académie*. Pourquoi cette centralisation de parchemins, sinon pour consacrer une injuste inégalité ou pour occuper quelques scribes de plus dans des bureaux où il y en a déjà trop ! !

Tant que vous tiendrez les Facultés en lisière, que vous entrerez dans les moindres détails de leur enseignement sous prétexte qu'il faut de l'uniformité, alors qu'ils ne font d'initiative en rien, qu'il faut automatiquement obéir à Paris, vous stériliserez de plus en plus cette pauvre France que vous avez déjà abrutie, et ce ne sont pas nous, provinciaux, qui le déclarons, c'est l'Académie des Sciences elle-même, le corps savant le plus éminent du pays, celui qui compte dans son sein le plus de célébrités d'un mérite incontestable. Mais la routine bureaucratique sera toujours, nous le craignons, aussi aveugle dans l'avenir que par le passé. D. C. M.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. Mahul, membre de l'Institut des provinces, à Carcassonne.* — M. Mahul, chevalier de la Légion d'Honneur, inspecteur de la Société française d'Archéologie pour le département de l'Aude, vient de mourir en son château de Villardonnel, près de Carcassonne. Ancien préfet à Toulouse où il se trouvait lors de l'émeute qui éclata, en 1841, à l'occasion du recensement, M. Mahul était rentré dans la vie privée et partageait son temps entre l'étude et les

rapports de société qui l'attiraient chaque année à Paris. En effet, il était allié à la famille de M. le comte Dejean, pair de France, et était très-répandu dans la haute société, ce qui ne l'empêchait pas de retourner chaque année avec plaisir au printemps dans son domaine un peu solitaire de Villardonnel. Il y avait fait de grandes plantations de résineux ; il y était en 1868 quand la Société française d'archéologie tint à Carcassonne son congrès archéologique. M. Mahul vint présider plusieurs séances. Déjà il était très-souffrant et avait eu une attaque de paralysie ; mais il avait conservé sa vivacité et son élocution facile. On avait pu le juger longtemps auparavant aux réunions générales de l'Institut des provinces au palais du Luxembourg et rue Bonaparte. M. Mahul présida même avec distinction plusieurs séances. Une des publications les plus importantes de M. Mahul est le cartulaire de Carcassonne.

D. C.

Mort de M. Buisson de Masvergnier, de Limoges.—Nous apprenons avec regret la mort de M. Édouard Buisson de Masvergnier, avocat, docteur en Droit, membre de la Société française d'Archéologie, à Limoges. Nous avions rencontré M. Buisson de Masvergnier au Congrès scientifique de France tenu dans cette ville en 1859 ; il avait aussi assisté à plusieurs réunions de notre Société. A Guéret, au Congrès archéologique de France en 1865, il fit plusieurs communications sur les voies romaines de la Haute-Vienne. M. Édouard Buisson de Masvergnier n'avait que 48 ans. D. C.

TABLE DES MATIÈRES.

Caen, typ. F. Le Blanc-Hardel.

Digitized by Google

3 2044 054 061 908

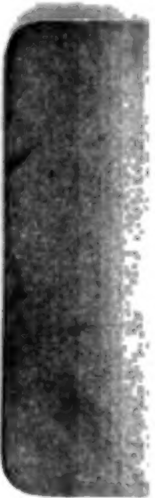

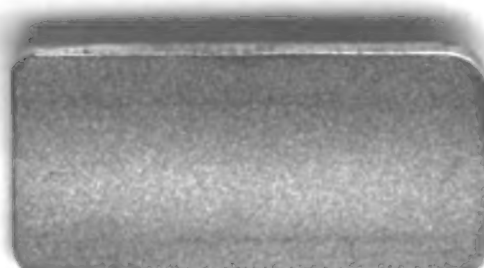

FINE ARTS LIBRARY
3 2044 108 394 651
HD
Digitized by Google